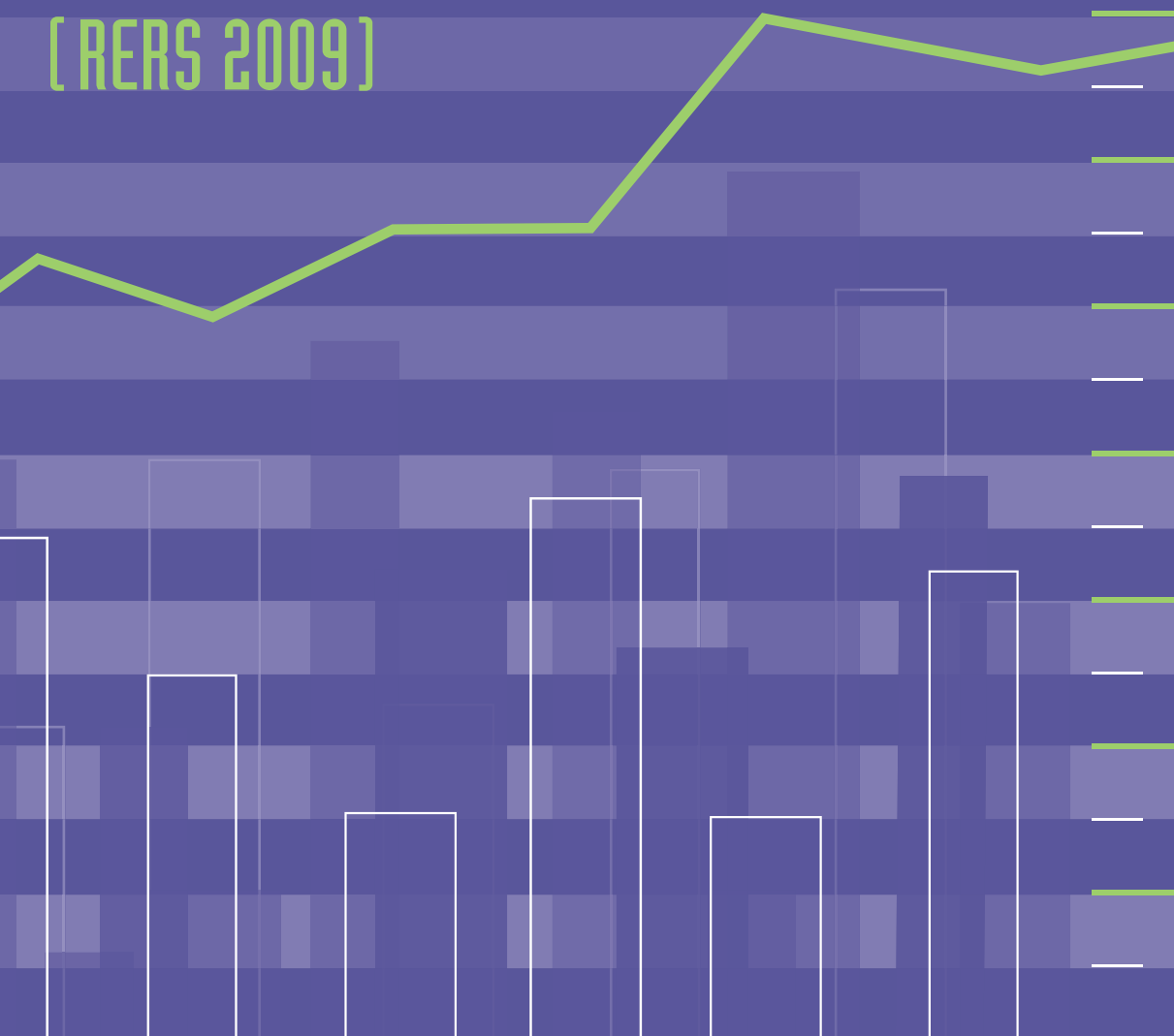


repères et références statistiques

sur les enseignements,
la formation et la recherche

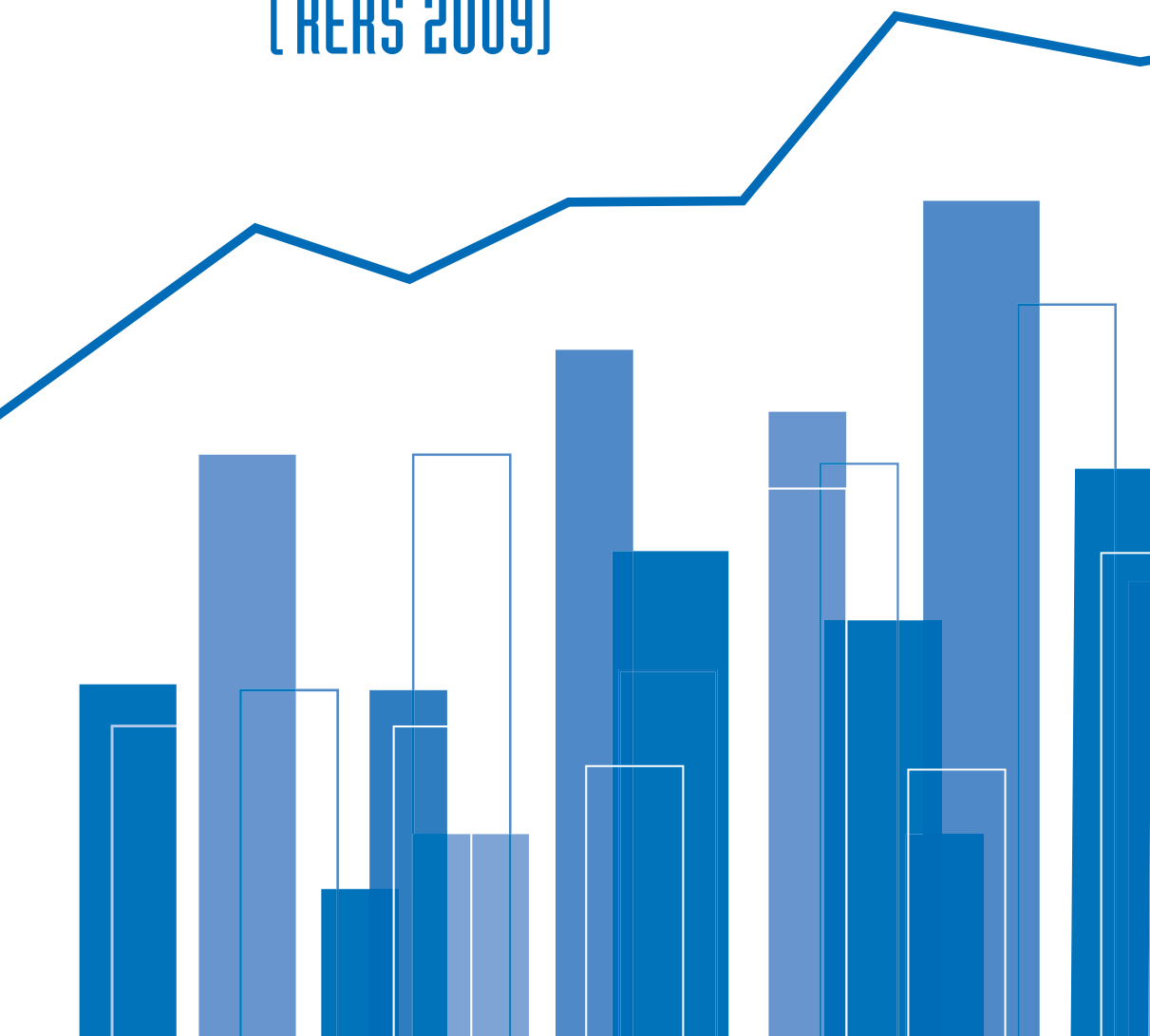
[RERS 2009]



repères et références statistiques

sur les enseignements,
la formation et la recherche

[RERS 2009]



Notes de lectures

Signes conventionnels utilisés

- Pas d'effectif
- ε Résultat très petit mais non nul
- ns Résultat non significatif
- ... Information non disponible
- (blanc) Aucun résultat ne peut être inscrit

Champ géographique

Départements et régions d'outre-mer (DOM et ROM) : Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion.

Collectivités d'outre-mer (COM) : Mayotte, Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna (Saint-Barthélemy et Saint-Martin restent rattachées à l'académie de Guadeloupe).

La Nouvelle-Calédonie possède un statut provisoire de "collectivité spécifique".

Territoires d'outre-mer (TOM) : Îles éparses de l'Océan Indien, Terres australes et antarctiques françaises (TAAF : Crozet, Kerguelen, Nouvelle-Amsterdam, Saint-Paul, Terre Adélie).

(Loi constitutionnelle n° 2003-276 du 28 mars 2003).

Le terme "France entière" regroupe la métropole, les DOM, les COM et la Nouvelle-Calédonie.

Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche - édition 2009

Directeur de la publication

Daniel Vitry

Rédacteur en chef

Florence Defresne

Secrétaires de rédaction

Marc Saillard

avec la collaboration de Marie Zilberman

Maquette

Marianne Chauveau

Impression

Imprimerie moderne de l'Est

Auteurs

Dominique Abriac

Cédric Afsa

François Ancel

Linda Ben Ali

Evelyne Blanché

Joël Bouvier

Gérard Briaud

Frédéric Brouillet

Agnès Brun

Chantal Brutel

Jean-Paul Caille

Ghislaine Calvarin

Nathalie Caron

Christine Costes

Sophie Cristofoli

Catherine David

Florence Defresne

Aurélien Demongeot

Brigitte Dethare

Mireille Dubois

Édouard Fabre

Sylvie Fumel

Paul-Olivier Gasq

Joëlle Grille

Thomas Huguet

Michèle Jacquot

Christophe Jagers

Marie-Laurence Jaspar

Martine Jeljou

Sylvie Kleinholt

Valéry Kuntz

Nadine Laïb

Sylvie Lemaire

Élodie Leprévost

Annie Le Roux

Clotilde Lixi

Alain Lopes

Bruno Lutinier

Claude Malègue

Éric Mignard

Fabrice Murat

Sylvain Papon

Jean-Marc Pastor

Isabelle Paulin

Aline Pauron

Sylvaine Péan

Delphine Perelmutter

Pascale Pollet

Adrien Pons

Pascale Poulet-Coulibando

Patricia Prouchandy

Danielle Prouteau

Philippe Raynaud

Adeline Rivière

Thierry Rocher

Bernadette Rousseau

Marc Saillard

Alexia Stéfanou

Catherine Valette

Aude Vanhoffelen

Odile Wolber

ISSN 1635 9089

ISBN 978-2-11-097805-9

Le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche souhaitent la meilleure utilisation et la plus large diffusion possibles des informations contenues dans ce document.

Toute reproduction partielle est donc autorisée sans demande préalable ; on veillera toutefois à ce que la source soit bien mentionnée.

titre et numéro
du chapitre

une présentation
synthétique sur
chaque thème

des sources
détaillées

le renvoi à d'autres
publications

10 Budget, coûts et financement

Présentation

Les dotations de crédits inscrites au budget du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR) s'élèvent en 2005 à 65,96 milliards d'euros, soit 56,60 milliards pour la section scolaire et 9,36 milliards pour celle de l'enseignement supérieur (hors les crédits inscrits au budget civil de recherche et développement).

Pour la section "scolaire", au-delà de la progression des crédits, le budget 2005 traduit la poursuite de l'effort engagé en faveur d'une meilleure gestion du système éducatif. Les effectifs enseignants sont redéployés en fonction des évolutions démographiques contraires affectant le premier degré (hausse de + de 30 000) et le second degré (baisse d'environ 40 000). Dans le même temps, un effort très important (255 M€ en année pleine, soit une augmentation de plus de 17 % par rapport à 2004) est consacré à la revalorisation des conditions de rémunération des personnels et à l'amélioration de leurs déroulements de carrière.

La section "supérieur" du PLF 2005 enregistre une progression de 3,02 % par rapport à 2004. Cette augmentation concerne surtout les crédits de paiement des dépenses en capital, qui progressent de plus de 18 % afin d'assurer le respect par l'État de ses obligations en matière de construction, telles qu'elles résultent notamment des contrats de plan État-Régions et de renforcer le plan de mise en sécurité des bâtiments universitaires.

Les bourses d'enseignement supérieur sont revalorisées, les contingents de bourses de mérite et des prêts d'honneur augmentés et une allocation d'aide d'urgence est créée. De plus, les crédits consacrés à la réhabilitation des logements étudiants connaissent une forte hausse.

De 2000 à 2005, la part du budget du MENESR (hors recherche) dans le budget général de l'État est passée de 21,68 % à 23,31 %. La part du budget du MENESR (hors recherche) dans le PIB s'est quant à elle stabilisée autour de 4 % pendant la même période. Le budget du MENESR est constitué à plus de 90 % par des crédits de personnels, les lois de Décentralisation de 1983 et 1985 ont transféré les charges de fonctionnement et d'investissement des collèges et des lycées aux collectivités territoriales, l'État ayant conservé la charge de ces dépenses en qui concerne les établissements d'enseignement supérieur.

Source : MEN-MESR-DEPP et MESR-DGESIP-DGRI-SIES.
Voir les sources décrites pour chaque niveau dans les chapitres correspondants.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 96.04, 96.53, 97.44, 98.35, 01.10, 02.45.

Définitions

- **Budget voté.** Il s'agit ici de la Loi de finances votée initialement, y compris, quand il y a lieu, la Loi de finances rectificative votée ultérieurement.
- **Budget général de l'État.** Ensemble des budgets civils et du budget du ministère de la Défense.
- **Produit intérieur brut (PIB).** Il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes augmentée de la TVA sur les produits et des droits de douane.
- **Projet de loi de finances (PLF).** Document soumis au vote du Parlement entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre de l'année n-1 (hors éventuels amendements parlementaires).
- **Dépenses ordinaires.** Ces dépenses recouvrent les dépenses de personnel, les autres dépenses de fonctionnement et les dépenses d'action sociale.
- **Dépenses de capital.** Dépenses de maintenance et d'investissement (crédits de paiement des titres V et VI).
- **LOLF.** Loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux Lois de finances. Cette réforme de l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait depuis lors les finances de l'État, modifie les règles budgétaires et comptables de l'État.
- **AP.** Autorisations de programme.
- **CP.** Crédits de paiement des dépenses en capital.

[1] Évolution du budget (1) du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du budget de l'État et du PIB de 2000 à 2005 (hors Recherche) (% et milliards d'euros)

un champ
clairement défini

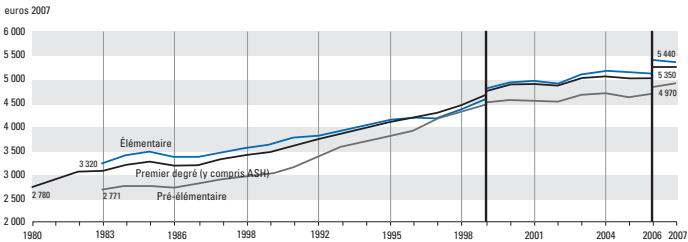
	2000		2001 (3)		2002		2003		2004		2005
	Budget voté	% (2)	Budget voté	% (2)	Budget voté	% (2)	Budget voté	% (2)	Budget voté	% (2)	(4)
Section enseignement scolaire											
Dépenses ordinaires	46,90		50,50		52,58		53,92		55,48		56,53
Dépenses en capital	0,10		0,10		0,11		0,08		0,06		0,07
Total	47,0		50,6		52,7		54,0		55,54		56,60
Accroissement en %	7,66%		4,13%		2,49%		2,84%		1,91%		
Section supérieure											
Dépenses ordinaires	7,18		7,71		8,02		8,16		8,31		8,49
Dépenses en capital	0,82		0,84		0,72		0,67		0,77		0,88
Total	8,0		8,6		8,7		8,83		9,09		9,36
Accroissement en %	6,88%		2,22%		1,03%		2,91%		3,05%		
Total budget de l'Éducation nationale											
Dépenses ordinaires	54,1		58,22		60,6		62,08		63,79		65,02
Dépenses en capital	0,93		1,0		0,82		0,75		0,83		0,95
Total ministère	55,0		59,2		61,4		62,83		64,62		65,96
Accroissement en %	7,52%		3,77%		2,33%		2,85%		2,07%		
Budget de l'État											
Accroissement en %	2,79%		2,07%		2,82%		1,50%		1,84%		
Budget ministère/budget État	21,68%		22,68%		23,06%		22,95%		23,25%		23,31%
Produit intérieur brut (PIB)	1 405,0		1 464,0		1 521,0		1 559,0		1 624,2		1 688,30
Accroissement en %	4,20%		3,89%		2,50%		3,40%		3,95%		
Budget ministère/PIB	3,92%		4,04%		4,04%		4,03%		3,98%		3,91%

des constats
statistiques précis

[2] Évolution du budget de l'Éducation nationale par rapport au PIB



[3] Évolution du budget de l'Éducation nationale par rapport au budget de l'État



Budget, coûts et financement | Repères et références statistiques - édition 2008 | 301

des éléments
graphiques
d'illustration

1	Le système éducatif	15
1.1	Principales filières de formations	16
1.2	Évolution de la population scolaire et de l'enseignement supérieur	18
1.3	Population scolaire et du supérieur par département et académie en 2007-2008	20
1.4	Population scolaire et universitaire par âge	22
1.5	Où se trouvaient les jeunes à 14, 15, 16 et 17 ans en 2007-2008 ?	24
1.6	La scolarisation des élèves handicapés	26
1.7	La scolarisation des nouveaux arrivants non francophones en 2008-2009	28
1.8	Éducation nationale : les personnels des secteurs public et privé sous contrat	30
1.9	Les structures de formation initiale de la Base centrale des établissements	32
2	Les établissements	35
2.1	Les écoles en 2008-2009	36
2.2	Les classes du premier degré en 2008-2009	38
2.3	Collèges et lycées : évolution par type d'établissement	40
2.4	Collèges et lycées par académie	42
2.5	Collèges et lycées : évolution selon le cycle d'enseignement	44
2.6	Les classes du second degré en 2008-2009	46
2.7	La taille des collèges et des lycées	48
2.8	L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré	50
2.9	L'enseignement privé sous contrat et hors contrat	52
2.10	Les technologies de l'information et de la communication dans les écoles et les établissements publics	54
2.11	Les actes de violence grave dans les établissements publics du second degré en 2007-2008	56
2.12	L'absentéisme des élèves du second degré	58
2.13	Les ensembles immobiliers du second degré public	60
2.14	Les réseaux "ambition-réussite"	62
2.15	Les réseaux de réussite scolaire	64
2.16	Les zones urbaines sensibles	66
2.17	Établissements et structures de l'enseignement supérieur	68

3	Les élèves du premier degré	71
3.1	Le premier degré en 2008-2009	72
3.2	Le premier degré : évolution	74
3.3	Le premier degré par département et académie	76
3.4	Le préélémentaire en 2008-2009 : évolution	78
3.5	L'enseignement des langues vivantes étrangères dans le cycle III du premier degré	80
3.6	Les effectifs de CLIS	82
3.7	Les élèves handicapés scolarisés dans le premier degré	84
3.8	Le retard scolaire à l'entrée en sixième	86
3.9	La santé des enfants en grande section de maternelle et en CM2	88

4	Les élèves du second degré	91
4.1	Le second degré : évolution	92
4.2	Le second degré par département et académie	94
4.3	L'origine socioprofessionnelle des élèves du second degré	96
4.4	Le premier cycle par classe, par âge et par sexe, flux	98
4.5	Le second cycle professionnel : évolution	100
4.6	Le second cycle professionnel par classe et par sexe	102
4.7	Le second cycle professionnel par âge et par sexe	104
4.8	Le second cycle professionnel : flux	106
4.9	Les spécialités de formation dans le second cycle professionnel (CAP, BEP, baccalauréats professionnels)	108
4.10	Le second cycle général et technologique par série	110
4.11	Le second cycle général et technologique : sexe, âge et flux	112
4.12	Les options de seconde générale et technologique	114
4.13	L'orientation en fin de seconde générale et technologique	116
4.14	Les options de première générale et technologique	118
4.15	Les options de terminale générale et technologique	120
4.16	L'étude des langues vivantes dans le second degré	122
4.17	Les sections européennes et internationales dans le second degré	124
4.18	L'étude du latin et du grec ancien dans le second degré	126
4.19	Les enseignements adaptés dans le second degré	128
4.20	Les élèves handicapés intégrés dans les établissements du second degré	130

4.21	Les élèves handicapés intégrés dans les établissements du second degré par âge	132
4.22	Les élèves de nationalité étrangère dans le second degré	134
4.23	L'enseignement agricole dans le second degré	136
4.24	Devenir des élèves douze ans après leur entrée en sixième	138
4.25	Devenir des élèves onze ans après leur entrée au cours préparatoire	140
4.26	Les trajectoires des élèves de la sixième à l'entrée dans l'enseignement supérieur	142
4.27	Surpoids et obésité chez les adolescents scolarisés en classe de troisième	144

5 Les apprentis 147

5.1	Les effectifs des centres de formation d'apprentis : évolution	148
5.2	Les apprentis par région et académie	150
5.3	L'apprentissage dans le second degré professionnel	152
5.4	Les origines scolaires des apprentis du second degré	154
5.5	Les apprentis par spécialité de formation et par sexe	156
5.6	L'apprentissage dans le supérieur	158
5.7	Les apprentis en 2008-2009	160

6 Les étudiants 163

6.1	Les effectifs du supérieur : évolution	164
6.2	Les effectifs du supérieur par académie	166
6.3	Les effectifs dans les formations scientifiques	168
6.4	Les étudiants des universités en 2008-2009	170
6.5	La population universitaire par établissement et académie	172
6.6	Les universités : disciplines, cursus, âge et sexe	174
6.7	Les IUT par spécialité : évolution	176
6.8	Les étudiants des filières d'ingénieurs	178
6.9	Les écoles de commerce, gestion et vente	180
6.10	Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	182
6.11	Les sections de technicien supérieur (STS)	184
6.12	Les sections de technicien supérieur (STS) par spécialité	186
6.13	Les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM)	188
6.14	L'origine socioprofessionnelle des étudiants français	190
6.15	Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur	192

6.16	Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur par nationalité	194
6.17	Les étudiants étrangers dans les universités	196
6.18	Les flux de nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur	198
6.19	Évolution des taux d'inscription dans l'enseignement supérieur	200
6.20	Les entrants en première année de l'enseignement supérieur universitaire : provenance et devenir un an après	202
6.21	Parcours après le baccalauréat des élèves entrés en sixième en 1995	204

7 La formation continue **207**

7.1	La formation continue : bilan global, évolution	208
7.2	La formation continue dans les GRETA de l'Éducation nationale : évolution	210
7.3	La formation continue dans les GRETA de l'Éducation nationale par académie	212
7.4	La formation continue dans l'enseignement supérieur : bilan global	214

8 Résultats, diplômes, insertion **217**

8.1	Les compétences de base en fin d'école et en fin de collège	218
8.2	Le second degré : accès au niveau V de formation	220
8.3	Le second degré : accès au niveau du baccalauréat	222
8.4	Le diplôme national du brevet	224
8.5	La réussite au diplôme national du brevet par sexe, âge, catégorie sociale	226
8.6	Le baccalauréat : nombre de bacheliers par série	228
8.7	La réussite au baccalauréat par sexe, âge, catégorie sociale	230
8.8	La réussite au baccalauréat par série	232
8.9	La proportion de bacheliers dans une génération	234
8.10	Les diplômes de l'enseignement technologique et professionnel du second degré	236
8.11	La réussite au CAP et au BEP par sexe et par âge	238
8.12	Les diplômes de BTS : présentation générale	240
8.13	Les diplômes de BTS par spécialité	242
8.14	Les diplômes de DUT	244
8.15	La réussite en IUT	246
8.16	Les diplômes universitaires	248
8.17	Les diplômes universitaires : évolution	250
8.18	La réussite en troisième année de cursus licence	252

8.19	Les diplômes d'ingénieurs et de commerce	254
8.20	Le niveau d'études à la sortie du système éducatif	256
8.21	L'emploi à la sortie du lycée aux 1 ^{er} février 2007 et 2008	258
8.22	L'emploi des sortants d'apprentissage au 1 ^{er} février 2008	260
8.23	La situation professionnelle quelques années après la fin de la formation initiale	262
8.24	La validation des acquis de l'expérience (enseignement professionnel et technologique) : évolution	264
8.25	La validation des acquis professionnels et de l'expérience (enseignement supérieur)	266
8.26	Les diplômes à l'issue de la formation continue dans l'enseignement supérieur	268
8.27	L'évaluation bilan des compétences en mathématiques en fin d'école	270
8.28	L'évaluation bilan des compétences en mathématiques en fin de collège	272
8.29	Les objectifs européens de Lisbonne	274

9	Les personnels	277
9.1	Éducation nationale : les personnels du secteur public	278
9.2	La féminisation du personnel du ministère de l'Éducation nationale	280
9.3	Le personnel enseignant des premier et second degrés publics : structure par âge	282
9.4	Les enseignants du premier degré public : évolution	284
9.5	Les enseignants du premier degré public par département	286
9.6	Les enseignants des classes sous contrat du secteur privé	288
9.7	Les enseignants du second degré public : évolution	290
9.8	Les enseignants du second degré public par académie	292
9.9	Les enseignants du second degré public par corps	294
9.10	Les enseignants du second degré public par discipline	296
9.11	Le service des enseignants dans le second degré public (1)	298
9.12	Le service des enseignants dans le second degré public (2)	300
9.13	Le temps de travail des enseignants du second degré public	302
9.14	Les enseignants des classes sous contrat du second degré privé	304
9.15	Les enseignants du supérieur par discipline	306
9.16	Personnel administratif, technique, d'éducation, d'encadrement, d'orientation, de surveillance et d'assistance éducative	308

9.17	Personnel administratif, technique et d'encadrement : enseignement supérieur	310
9.18	Personnel administratif, technique et d'encadrement	312
9.19	Les concours de recrutement des enseignants	314
9.20	Les concours de recrutement des enseignants du second degré public	316
9.21	Les concours de recrutement des personnels de direction et d'inspection	318
9.22	Les concours de recrutement des personnels d'éducation et d'orientation	320
9.23	Les concours de recrutement des personnels ATSS	322
9.24	Les concours de recrutement des personnels ITRF et des bibliothèques	324
9.25	La formation continue des enseignants des premier et second degrés publics en 2006-2007	326

10 Budgets, coûts et financement **329**

10.1	Le financement de la dépense intérieure d'éducation	330
10.2	Le budget : analyse et évolution	332
10.3	L'évolution de la dépense intérieure d'éducation	334
10.4	Le financement des producteurs d'éducation	336
10.5	Les dépenses par élève et par étudiant	338
10.6	La taxe d'apprentissage	340
10.7	Les bourses nationales du second degré	342
10.8	L'aide aux étudiants	344
10.9	Les boursiers sur critères sociaux à l'université	346
10.10	L'action sociale en faveur des étudiants	348

11 Recherche et développement **351**

11.1	Recherche et développement : vision d'ensemble	352
11.2	Les activités de recherche et développement dans le monde	354
11.3	Les travaux de recherche et développement menés par les entreprises	356
11.4	Le financement de recherche et développement dans les entreprises	358
11.5	Les acteurs de la recherche et développement publique	360

11.6	Recherche et développement : les effectifs	362
11.7	Recherche et développement dans les régions	364
12	L'Outre-mer	367
12.1	La population scolaire et de l'enseignement supérieur des DOM : évolution	368
12.2	Le premier degré dans les DOM	370
12.3	Le second degré dans les DOM	372
12.4	Les flux d'élèves dans le second degré dans les DOM	374
12.5	L'accès au niveau du baccalauréat dans les DOM	376
12.6	Les spécialités de formation dans le second cycle professionnel dans les DOM (CAP, BEP, bacs professionnels)	378
12.7	L'origine socioprofessionnelle des élèves du second degré dans les DOM	380
12.8	Les étudiants du supérieur dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie	382
12.9	Les étudiants des universités dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie	384
12.10	Les diplômes dans les DOM	386
12.11	Les enseignants du second degré public par corps dans les DOM	388
12.12	Les personnels dans les DOM	390
12.13	La population scolaire et de l'enseignement supérieur des COM et de Nouvelle-Calédonie	392
	 Sigles	 395
	 Notes d'information, tableaux statistiques	 409
	 Publications Recherches	 419

Repères et Références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche est une publication annuelle éditée depuis 1984. Elle fournit, en un seul volume, toute l'information statistique disponible sur le fonctionnement et les résultats du système éducatif. Elle comprend également un aperçu synthétique des principales données sur la recherche française.

Repères et Références statistiques est organisé selon un mode de présentation unique où chaque thème est traité en une double page, son utilisation est particulièrement aisée. Une page de tableaux et graphiques est accompagnée d'une présentation synthétique et de rubriques permanentes : "Définitions" et "Pour en savoir plus", qui permettent au lecteur de bien interpréter les données et de compléter, s'il le souhaite, cette information en recourant aux autres publications de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, classiques ou électroniques.

Cet ouvrage propose, d'édition en édition, une information suivie et actualisée, sur tous les aspects structurels de l'éducation, du primaire au supérieur et de la recherche, et présente notamment des séries chronologiques longues.

Chaque édition fait l'objet de modifications et d'enrichissements et apporte des éclairages sur des thèmes nouveaux en fonction de l'actualité et de la disponibilité d'études spécifiques. Ainsi cette édition présente de nouvelles pages sur "Les zones urbaines sensibles" (2.16), "Le retard scolaire à l'entrée en sixième" (3.8), ou encore sur "Les parcours après le baccalauréat des élèves entrés en sixième en 1995" (8.21).

Ce vingt-sixième numéro de **Repères et références statistiques** apporte aux décideurs comme aux acteurs du système éducatif et au grand public, une information dont la richesse et la pertinence contribuent à étayer le débat sur le fonctionnement et les résultats du système éducatif.

Daniel VITRY
Directeur de l'évaluation,
de la prospective et de la performance

NB : Nous vous remercions d'adresser vos observations et suggestions éventuelles à : Repères et références statistiques, ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, 61-65, rue Dutot, 75015 Paris, ou par mel à marc.saillard@education.gouv.fr

1 Le système éducatif

1.1	Principales filières de formations	16
1.2	Évolution de la population scolaire et de l'enseignement supérieur	18
1.3	Population scolaire et du supérieur par département et académie en 2007-2008	20
1.4	Population scolaire et universitaire par âge	22
1.5	Où se trouvaient les jeunes à 14, 15, 16 et 17 ans en 2007-2008 ?	24
1.6	La scolarisation des élèves handicapés	26
1.7	La scolarisation des nouveaux arrivants non francophones en 2008-2009	28
1.8	Éducation nationale : les personnels des secteurs public et privé sous contrat	30
1.9	Les structures de formation initiale de la Base centrale des établissements	32

1 Le système éducatif

Présentation

Le système éducatif sous tutelle des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche comprend trois niveaux partagés en cycles :

- le premier degré correspond aux enseignements pré-élémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles préélémentaires et élémentaires. Ces enseignements se déroulent en trois cycles : apprentissages premiers, apprentissages fondamentaux, approfondissements. L'enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH) dans le premier degré est en partie sous tutelle du ministère en charge de la Santé ;
- le second degré (enseignement secondaire) est dispensé dans les collèges (premier cycle) – de la sixième à la troisième – et les lycées (second cycle général et technologique, dans les lycées du même nom ; et second cycle professionnel dans les lycées professionnels). Depuis 1995-1996, la sixième constitue le cycle d'observation et d'adaptation, la cinquième et la quatrième le cycle central, et la troisième le cycle d'orientation.

Les enseignements adaptés du second degré accueillent en partie les élèves issus de l'enseignement spécialisé du premier degré. Ils sont organisés en deux cycles : le premier cycle général adapté (sixième à troisième SEGPA) et le second cycle professionnel adapté (préparation au CAP) ;

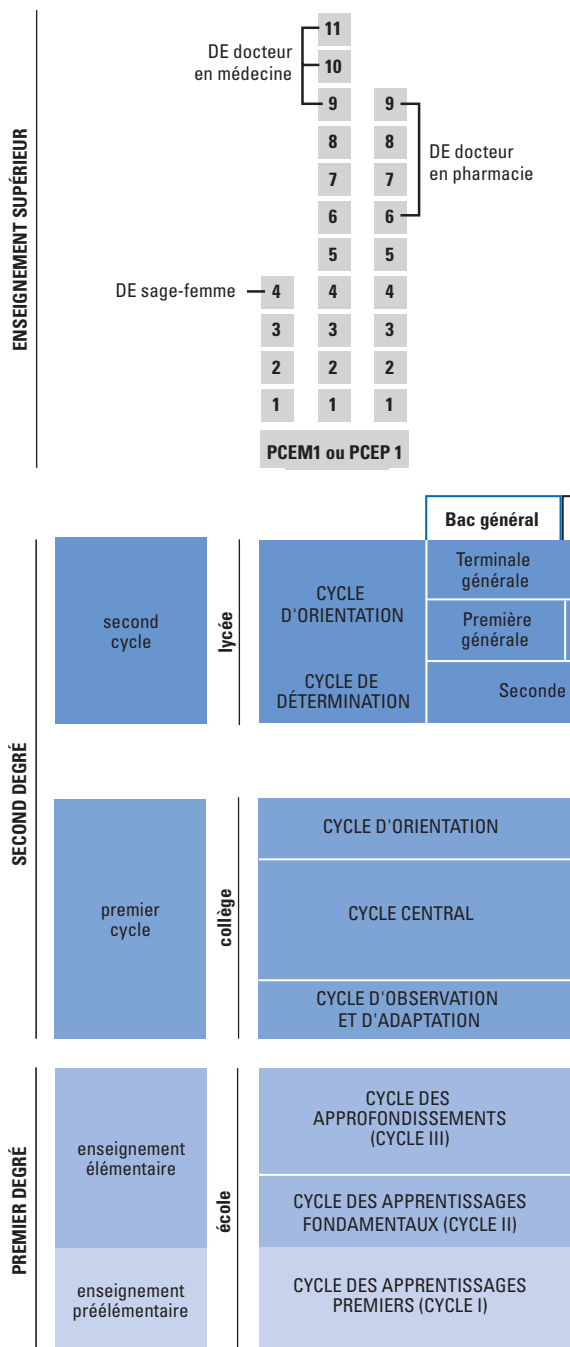
- l'enseignement post-secondaire ou supérieur, dispensé dans les lycées (sections de techniciens supérieurs [STS], classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]), les grandes écoles, des écoles et instituts spécialisés, et dans les universités.

Depuis la rentrée 2005, les universités offrent les nouvelles formations Licence – Master – Doctorat (LMD). Le cursus Licence correspond aux trois premières années d'études universitaires ; le cursus Master (deux ans) oriente les étudiants vers une option professionnelle (master professionnel) ou de recherche (master recherche) ; enfin, le cursus Doctorat (trois ans), à vocation recherche, aboutit à une thèse de doctorat.

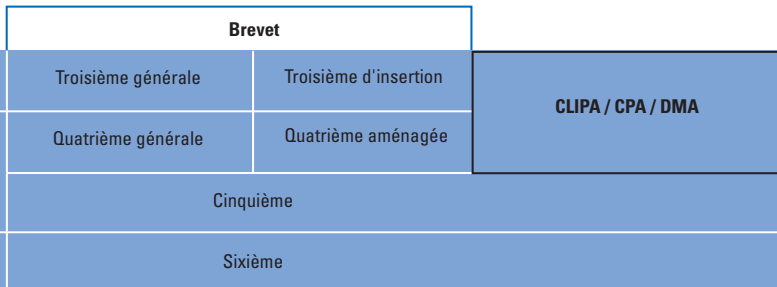
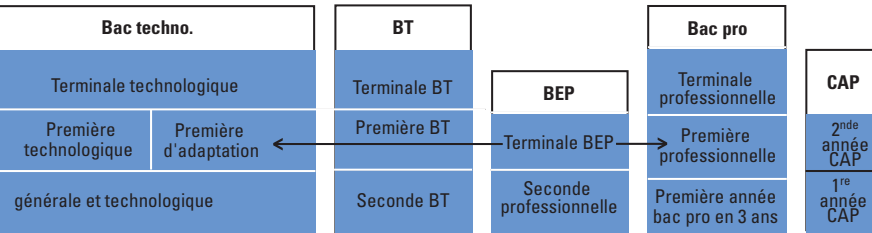
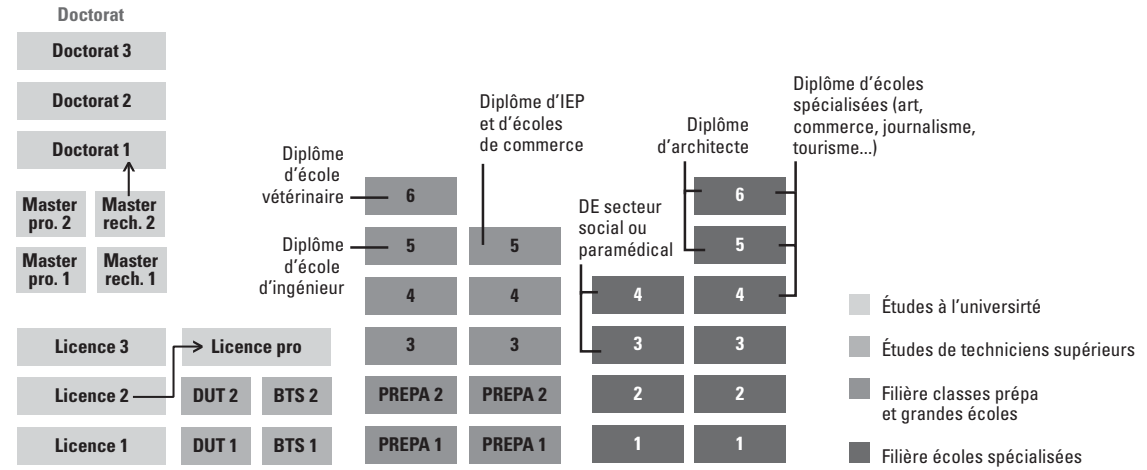
Quant à l'apprentissage, il permet désormais, après la troisième, d'accéder à toutes les formations.

La scolarité en France est obligatoire à partir de l'âge de six ans, et jusqu'à seize ans. La notion d'"âge théorique" utilisée dans certains cas fait référence à un cursus scolaire effectué sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe.

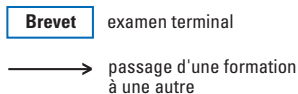
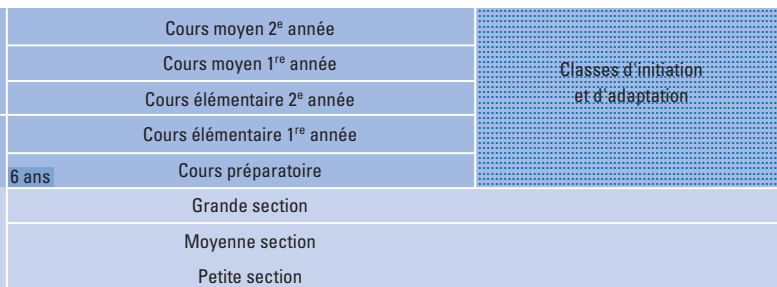
Remarque – Ensemble du supérieur : source ONISEP.



Principales filières de formations



6^e à 3^e
de SEGPA



Présentation

En 2008-2009 en Métropole et dans les DOM, l'ensemble du secteur éducatif public et privé compte 14,9 millions d'élèves et d'étudiants. Cet effectif est en baisse (- 0,2 %, soit 33 500 jeunes scolarisés en moins) par rapport à la rentrée précédente. Cette évolution globale cache toutefois des évolutions contrastées selon les niveaux de formation.

Les effectifs sont stables dans le premier degré. Mais cette stabilité est la résultante de deux évolutions opposées entre l'élémentaire et le préélémentaire. Le premier, en hausse depuis cinq ans, connaît encore une augmentation, certes moins importante que l'an dernier : + 0,4 % (soit 14 900 élèves) après + 0,8 % en 2007. En revanche, dans le préélémentaire, on assiste pour la troisième année consécutive à une diminution des effectifs : - 0,6 % (soit 15 700) après - 1,1 % en 2007. La baisse constatée cette année résulte essentiellement d'une diminution de la scolarisation des enfants âgés de 2 ans. Dans le second degré, l'effectif des élèves scolarisés dans les établissements privés et publics du ministère de l'Éducation nationale diminue (- 0,6 %, soit 31 600 élèves en moins). Contrairement aux années précédentes, les effectifs du premier cycle sont en légère hausse (+ 0,1 %, soit 4 500 élèves supplémentaires). Ceci s'explique au moins en partie par une inversion de tendance démographique. Les générations qui entrent au collège ont aujourd'hui à peu près la même taille que celles qui en sortent, alors qu'elles étaient moins nombreuses jusqu'à présent. Les effectifs d'élèves en SEGPA poursuivent leur baisse depuis le début des années 2000 (- 2,6 % cette année, soit 2 700 élèves en moins). Le second cycle perd encore des élèves, à peu près dans les mêmes proportions pour l'enseignement général et technologique (-1,6 %, soit une baisse de 23 200 élèves) et pour l'enseignement professionnel (- 1,4 %, soit 10 300 élèves en moins). Enfin, les effectifs des établissements relevant du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche suivent la même tendance que précédemment, avec une baisse de 1,2 %. Le nombre d'apprentis continue à augmenter. Mais c'est l'enseignement supérieur qui tire à lui seul cette évolution, avec 7 600 apprentis supplémentaires (+ 8,4 % par rapport à l'an dernier), ce qui fait plus que compenser la perte de 3 400 apprentis enregistrée dans le secondaire.

Les effectifs d'étudiants sont stables. Cela marque une nette rupture avec les évolutions des deux années précédentes, orientées à la baisse. Les CPGE (+ 2,6 %), les IUT (+ 1,6 %), les STS (+ 1,4 %), continuent d'attirer de plus en plus de jeunes. Les écoles d'ingénieurs (+ 5,2 %) connaissent une croissance importante comparativement aux dernières années. *A contrario*, les universités perdent encore des effectifs. À champ constant, c'est-à-dire si on ne tenait pas compte des étudiants IUFM rattachés depuis cette année aux universités, les étudiants en universités s'élèveraient à 1 203 300, soit une baisse de 1,5 %.

Source : MEN-MESR-DEPP et MESR-DGESIP-DGRI-SIES.

Voir les sources décrites pour chaque niveau dans les chapitres correspondants.

Définitions

■ Population scolaire et de l'enseignement supérieur.

Ensemble des élèves des premier et second degrés, des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans les secteurs public et privé en France métropolitaine et DOM. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche sont comptabilisés. Il est à remarquer qu'en ce qui concerne les étudiants, ce sont les inscriptions qui sont comptées.

■ **CP-CM2.** Cours préparatoire à cours moyen deuxième année, soit l'enseignement élémentaire.

■ **ASH.** Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés. Il regroupe les effectifs scolarisés en classes d'initiation (CLIN), classes d'adaptation (CLAD) et classes d'intégration scolaire (CLIS). Voir en 3.1.

■ **Premier cycle :** classes de sixième à troisième, dispositif-relais, unité pédagogique d'intégration (UPI), classes préprofessionnelles (classe préparatoire à l'apprentissage – CPA –, classe d'initiation préprofessionnelle par alternance – CLIPA –, dispositif d'initiation aux métiers en alternance – DIMA –).

■ **Second cycle professionnel :** classes préparant au CAP, BEP, baccalauréat professionnel, brevet des métiers d'art, ou à toute autre formation professionnelle de niveaux IV et V.

■ **Second cycle général et technologique :** classes préparant aux baccalauréats généraux et technologiques, ou au brevet de technicien.

■ **SEGPA.** Sections d'enseignement général (sixième SEGPA à troisième SEGPA) et professionnel adapté (CAP de SEGPA). Voir en 4.19.

■ **CPGE, STS.** Classes préparatoires aux grandes écoles, Sections de techniciens supérieurs.

■ **IUT.** Instituts universitaires de technologie.

■ **IUFM.** Instituts universitaires de formation des maîtres : en 2008-2009, ils sont intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique.

[1] Évolution des effectifs d'élèves et d'étudiants (milliers) (Métropole + DOM, Public + Privé)

	1980 1981	1990 1991	2000 2001	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009
Premier degré (1)								
Préélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 609,5	2 612,0	2 578,4	2 551,1	2 535,4
CP-CM2	4 810,0	4 218,0	3 953,0	3 924,6	3 962,0	4 016,9	4 047,3	4 062,3
ASH	129,8	91,2	58,7	51,4	50,5	48,7	46,8	46,0
Total premier degré	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 585,5	6 624,6	6 644,1	6 645,1	6 643,6
Second degré								
Premier cycle	3 261,9	3 253,5	3 290,9	3 194,3	3 139,0	3 100,6	3 084,0	3 088,5
Second cycle professionnel	807,9	750,0	705,4	719,3	724,0	719,7	713,4	703,1
Second cycle général et technologique	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 515,5	1 512,9	1 491,2	1 470,0	1 446,9
Enseignement adapté du second degré (SEGPA)	114,9	114,6	116,6	111,2	109,5	106,6	104,0	101,3
Total second degré Éducation nationale	5 309,2	5 725,8	5 614,4	5 540,3	5 485,4	5 418,0	5 371,4	5 339,7
Second degré Agriculture (2)	117,1	116,2	151,3	152,5	154,9	155,0	153,5	151,6
Centres de formation des apprentis	244,1	226,9	376,1	378,8	395,6	417,7	433,7	435,9
dont apprentis de l'enseignement secondaire	225,4	219,0	314,7	305,9	315,2	327,3	335,0	331,7
dont apprentis de l'enseignement supérieur	0,0	1,3	51,2	63,1	70,6	80,5	90,1	97,7
dont CPA et CLIPA de CFA	18,7	6,6	10,2	9,8	9,7	9,9	8,5	6,5
Spécial santé "scolarisés"	96,2	88,2	81,4	77,1	76,3	77,0	76,4	75,5
Enseignement supérieur								
CPGE et prépas intégrées	42,9	68,4	73,8	76,5	77,8	79,3	81,9	84,1
STS	67,9	199,3	238,9	230,3	230,4	228,3	230,9	234,2
IUT	53,7	74,3	119,2	112,4	112,6	113,8	116,2	118,1
Universités (sans IUT ni formations d'ingénieurs) (3)	796,1	1 075,1	1 254,3	1 286,4	1 283,5	1 259,4	1 221,1	1 265,8
Écoles d'ingénieurs (4)	40,0	57,7	96,5	107,2	108,1	108,8	108,8	114,4
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente	15,8	46,1	63,4	83,2	88,4	87,3	95,8	100,6
Écoles paramédicales et sociales (5)	91,7	74,4	93,4	124,2	131,7	131,1	134,4	134,4
Autres établissements d'ens. supérieur (6)	76,0	128,5	232,4	263,7	265,1	260,3	253,8	190,9
dont formations d'ingénieurs en INP et UT		6,8	11,7	14,0	14,4	14,6	11,4	10,8
Total enseignement supérieur (7)	1 184,1	1 717,1	2 160,3	2 269,8	2 283,3	2 253,8	2 231,5	2 231,7
Total général	14 346,9	14 827,5	14 935,4	15 004,0	15 020,1	14 965,7	14 911,6	14 878,1

(1) À partir de 2000 : estimations pour l'ensemble du premier degré.

(2) Hors doubles comptes avec le ministère de l'Éducation nationale.

(3) En 2008-2009, les IUFM sont intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de trois d'entre eux. Pour 2008-2009, les effectifs des IUFM "universitaires" (62 500 étudiants) sont donc comptabilisés avec les universités.

(4) Y compris les NFI (nouvelles formations d'ingénieurs).

(5) Reconstitution en 2008 des données 2007 pour les formations paramédicales et sociales, estimation pour les données de la santé en 2001.

(6) Groupe non homogène (écoles vétérinaires, EHESP, autres écoles dépendant d'autres ministères, INP, UT [universités de technologie] ...). Il comprend également les effectifs des IUFM de 1992 à 2007 et ceux des IUFM non rattachés à une université en 2008 (1 500 étudiants).

(7) Sans double compte des formations d'ingénieurs en UT et INP.

1 Le système éducatif

Présentation

En 2007-2008, les effectifs de la population scolarisée représentent 23,5 % de la population totale, comme en 2006-2007. Cette stagnation s'observe dans l'ensemble des académies. Ainsi, les différences observées depuis plusieurs années entre académies et entre départements persistent.

En effet, le rapport entre population scolaire et population totale varie, en France métropolitaine, d'environ 19 % dans les académies de Limoges et de Corse à 29 % dans celle de Paris. Les résultats sont également contrastés dans les académies selon les départements. Ainsi, dans l'académie de Toulouse, le rapport est de 26 % en Haute-Garonne contre 18 % dans le Lot et l'Ariège. Au plan national, c'est le département de la Creuse qui affiche le rapport le plus faible avec seulement 16 % de la population scolarisée.

Dans les départements d'outre-mer, la part de la population scolarisée est nettement au-dessus de la moyenne nationale, ce qui est le signe de l'importance des jeunes dans la population totale de ces départements.

Définitions

■ **Population scolarisée.** Comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements sous tutelle de l'Éducation nationale, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (Alimentation, Agriculture et Pêche ; Travail, Relations sociales, Famille, Solidarité et Ville ; etc.). Pour l'ensemble du premier degré, il s'agit d'une estimation. Par ailleurs, les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et une partie des effectifs en formation continue. C'est pourquoi le total de la population scolarisée est inférieur à celui du chapitre 1.2.

■ **Population.** Les effectifs d'habitants ont été estimés par la Direction de l'évaluation et de la prospective et de la performance (DEPP) à partir des résultats du recensement de la population.

Sources

- MEN-MESR-DEPP et MEN-MESR-DGESIP-DGRI-SIES.
- Statistiques communiquées par le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche et par le ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville.
- INSEE pour les effectifs de population.

[1] Population scolaire et du supérieur et population totale par département et académie en 2007-2008 (Public + Privé)

Départements et académies	Effectifs scolarisés (1)	Effectif d'habitants	Taux	Départements et académies	Effectifs scolarisés (1)	Effectifs d'habitants	Taux
04 Alpes-de-Haute-Provence	30 776	156 425	19,7	54 Meurthe-et-Moselle	182 698	717 855	25,5
05 Hautes-Alpes	26 532	134 448	19,7	55 Meuse	38 981	190 105	20,5
13 Bouches-du-Rhône	467 974	1 913 991	24,5	57 Moselle	220 973	1 031 192	21,4
84 Vaucluse	123 500	534 907	23,1	88 Vosges	79 092	378 982	20,9
Aix-Marseille	648 782	2 739 771	23,7	Nancy-Metz	521 744	2 318 134	22,5
02 Aisne	116 981	530 116	22,1	44 Loire-Atlantique	309 332	1 225 357	25,2
60 Oise	177 633	786 355	22,6	49 Maine-et-Loire	195 770	756 300	25,9
80 Somme	137 904	553 037	24,9	53 Mayenne	66 521	299 159	22,2
Amiens	432 518	1 869 508	23,1	72 Sarthe	123 769	554 933	22,3
25 Doubs	127 241	513 342	24,8	85 Vendée	127 351	599 358	21,2
39 Jura	53 764	253 169	21,2	Nantes	822 743	3 435 107	24,0
70 Haute-Saône	47 596	233 539	20,4	06 Alpes-Maritimes	228 013	1 072 022	21,2
90 Territoire de Belfort	33 335	138 868	24,0	83 Var	197 572	979 953	20,3
Besançon	261 936	1 138 918	23,0	Nice	425 585	2 051 975	20,7
24 Dordogne	68 812	401 571	17,1	18 Cher	57 599	311 501	18,5
33 Gironde	337 581	1 395 603	24,2	28 Eure-et-Loir	87 750	416 927	21,0
40 Landes	66 848	363 403	18,4	36 Indre	40 983	229 473	17,9
47 Lot-et-Garonne	61 052	318 678	19,2	37 Indre-et-Loire	137 970	569 195	24,2
64 Pyrénées-Atlantiques	133 314	631 163	21,1	41 Loir-et-Cher	63 795	320 463	19,9
Bordeaux	667 607	3 110 418	21,5	45 Loiret	148 147	644 212	23,0
14 Calvados	164 423	662 598	24,8	Orléans-Tours	536 244	2 491 771	21,5
50 Manche	100 959	485 232	20,8	75 Ville de Paris	636 799	2 158 922	29,5
61 Orne	59 779	289 700	20,6	Paris	636 799	2 158 922	29,5
Caen	325 161	1 437 530	22,6	16 Charente	65 677	341 485	19,2
03 Allier	62 361	336 706	18,5	17 Charente-Maritime	118 293	598 123	19,8
15 Cantal	25 654	148 762	17,2	79 Deux-Sèvres	71 242	351 370	20,3
43 Haute-Loire	45 536	217 149	21,0	86 Vienne	102 944	420 070	24,5
63 Puy-de-Dôme	141 925	620 530	22,9	Poitiers	358 156	1 711 048	20,9
Clermont-Ferrand	275 476	1 323 147	20,8	08 Ardennes	59 960	281 704	21,3
2A Corse-du-Sud	23 513	130 131	18,1	10 Aube	65 148	298 123	21,9
2B Haute-Corse	29 363	150 556	19,5	51 Marne	138 138	560 252	24,7
Corse	52 876	280 687	18,8	52 Haute-Marne	37 342	182 347	20,5
77 Seine-et-Marne	313 698	1 266 362	24,8	Reims	300 588	1 322 426	22,7
93 Seine-Saint-Denis	370 538	1 501 178	24,7	22 Côtes-d'Armor	118 346	569 443	20,8
94 Val-de-Marne	293 712	1 297 663	22,6	29 Finistère	198 546	875 304	22,7
Créteil	977 948	4 065 203	24,1	35 Ille-et-Vilaine	254 650	945 527	26,9
21 Côte-d'Or	129 280	509 657	25,4	56 Morbihan	152 905	697 328	21,9
58 Nièvre	40 547	218 044	18,6	Rennes	724 447	3 087 602	23,5
71 Saône-et-Loire	105 310	539 664	19,5	27 Eure	122 978	564 448	21,8
89 Yonne	65 588	341 007	19,2	76 Seine-Maritime	301 111	1 231 906	24,4
Dijon	340 725	1 608 372	21,2	Rouen	424 089	1 796 354	23,6
07 Ardèche	61 049	305 123	20,0	67 Bas-Rhin	257 067	1 076 937	23,9
26 Drôme	103 344	468 123	22,1	68 Haut-Rhin	155 442	739 545	21,0
38 Isère	296 904	1 177 549	25,2	Strasbourg	412 509	1 816 482	22,7
73 Savoie	89 473	406 338	22,0	09 Ariège	26 639	147 874	18,0
74 Haute-Savoie	153 911	699 828	22,0	12 Aveyron	50 635	269 895	18,8
Grenoble	704 681	3 056 961	23,1	31 Haute-Garonne	313 572	1 186 865	26,4
59 Nord	683 589	2 556 794	26,7	32 Gers	33 316	179 536	18,6
62 Pas-de-Calais	341 425	1 445 478	23,6	46 Lot	29 955	168 576	17,8
Lille	1 025 014	4 002 272	25,6	65 Hautes-Pyrénées	44 527	229 975	19,4
19 Corrèze	43 337	235 775	18,4	81 Tarn	73 097	366 463	19,9
23 Creuse	19 680	120 507	16,3	82 Tarn-et-Garonne	45 832	224 338	20,4
87 Haute-Vienne	76 886	363 742	21,1	Toulouse	617 573	2 773 522	22,3
Limoges	139 903	720 024	19,4	78 Yvelines	331 089	1 388 639	23,8
01 Ain	122 443	571 259	21,4	91 Essonne	289 135	1 190 538	24,3
42 Loire	168 514	725 316	23,2	92 Hauts-de-Seine	363 748	1 538 892	23,6
69 Rhône	465 158	1 668 993	27,9	95 Val-d'Oise	286 542	1 148 521	24,9
Lyon	756 115	2 965 568	25,5	Versailles	1 270 514	5 266 590	24,1
11 Aude	66 019	343 166	19,2	France métro.	14 229 444	61 094 876	23,3
30 Gard	145 256	692 474	21,0	971 Guadeloupe	124 905	446 908	27,9
34 Hérault	252 664	1 004 518	25,2	973 Guyane	70 967	204 850	34,6
48 Lozère	15 950	77 863	20,5	972 Martinique	105 972	399 977	26,4
66 Pyrénées-Orientales	89 822	428 543	21,0	974 La Réunion	246 935	794 262	31,1
Montpellier	569 711	2 546 564	22,4	France métro. + DOM	14 778 043	62 940 873	23,5

(1) Sans doubles inscriptions ni formation continue.

Présentation

Pendant l'année scolaire 2007-2008, 23,5 % des jeunes de France métropolitaine et des départements d'Outre-Mer sont scolarisés [1].

Les plus jeunes restent fortement scolarisés avant l'âge de la scolarité obligatoire avec une moyenne de 80 % des enfants de 2 à 5 ans scolarisés. Ensuite, et jusqu'à 14 ans, la totalité des jeunes sont scolarisés, même si leur répartition entre premier et second degré continue de varier.

La baisse de la durée de scolarisation dans l'enseignement secondaire des jeunes de 17 à 20 ans se poursuit en 2007. Les redoublements continuent de diminuer au collège, en terminale générale et technologique, ainsi qu'en CAP et en baccalauréat professionnel. Le second cycle général et technologique poursuit sa baisse d'effectifs entamée en 2005 et dans le second cycle professionnel, la progression du CAP et du baccalauréat professionnel en trois ans ne suffisent pas à compenser la baisse de scolarisation en BEP. On assiste dans le même temps à une hausse de scolarisation des jeunes de 18 et 19 ans dans les formations du supérieur et dans le second cycle en apprentissage.

Entre 20 et 23 ans, les taux de scolarisation baissent fortement, reflétant la baisse des taux de poursuites d'études des nouveaux bacheliers depuis 2005 et une plus grande orientation de ces générations vers l'apprentissage, le bac professionnel et les études supérieures courtes. La diminution importante des effectifs dans le supérieur depuis 2006 concerne surtout les disciplines générales universitaires, car les jeunes privilégient les filières sélectives (CPGE, IUT, écoles de commerce et d'ingénieurs).

Pour les jeunes de 25 à 27 ans, la baisse de la scolarisation dans le supérieur s'explique par les choix plus fréquents, faits au milieu des années 90, en faveur d'un enseignement professionnel et des études plus courtes.

L'apprentissage dans le supérieur continue de se développer à tous les âges, mais ne concerne encore que 6 % des jeunes de 20 à 22 ans en formation dans l'enseignement supérieur. Au final, l'espérance de scolarisation se stabilise dans le secondaire et diminue sensiblement dans le supérieur, en particulier pour les filles, plus touchées que les garçons par la baisse des effectifs universitaires [2].

Sources

- MEN-MESR-DEPP et MEN-MESR-DGESIP-DGRI-SIES pour les effectifs scolaires.
- INSEE pour la population par âge.

Définitions

■ **Population scolarisée.** Comprend les élèves en formation initiale dans les établissements sous tutelle de l'Éducation nationale, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (Agriculture et Pêche, Emploi et Solidarité, etc.). Les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et une partie des effectifs en formation continue. C'est pourquoi le total de la population scolarisée est inférieur à celui du chapitre 1.2. Par ailleurs, les effectifs du primaire sont souvent surestimés et ont donc fait l'objet d'un redressement afin de ne pas avoir des taux de scolarisation supérieurs à 100 %.

■ **Population.** Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir des résultats du recensement de la population.

■ **Âge.** L'âge d'un élève ou d'un étudiant est celui atteint au 1^{er} janvier inclus dans l'année scolaire considérée.

■ **Premier degré.** Enseignement préélémentaire et élémentaire, y compris l'enseignement spécialisé sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale (MEN).

■ **Enseignement spécialisé hors MEN.** Il s'agit d'un enseignement dispensé dans des établissements ne dépendant pas du MEN à des élèves en grande difficulté, enseignement que l'on ne peut classer ni dans le premier, ni dans le second degré.

■ **Second degré.** Collèges, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels et enseignements adaptés du ministère de l'Éducation nationale.

■ **Autres formations du second degré.** Second degré agricole, enseignement spécial de la santé, formations sociales et de la santé de niveaux V et IV.

■ **Apprentis.** Tous niveaux, y compris classes préparatoires à l'apprentissage (CPA) de centres de formation d'apprentis (CFA), apprentissage dans le supérieur et apprentissage agricole.

■ **Enseignement supérieur.** Les établissements universitaires, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les sections de techniciens supérieurs (STS) et les autres établissements d'enseignement post-baccalauréat.

[1] Population scolaire et universitaire en 2007-2008 par âge et taux de scolarisation
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Effectifs de population				Taux de scolarisation (1)						
Année de naissance	Âge	Population totale	Population scolarisée	Ensemble des formations	1 ^{er} degré MEN yc. spécialisé	Ens. spécial hors MEN	2 nd degré MEN yc. adapté	Autres formations du 2 nd degré	Apprentis	Ens. supérieur
2006-2007	0-1 an	n.d.	-							
2005	2 ans	802 175	167 579	20,9% (-2)	20,9% (- 2)					
2004	3 ans	795 873	795 873	100%	100%					
2003	4 ans	793 841	793 841	100%	100%					
2002	5 ans	796 199	796 199	100%	99,9% (- 0, 1)					
2001	6 ans	808 730	808 730	100%	99,9% (+ 0,3)					
2000	7 ans	816 426	816 426	100%	99,8% (+ 0, 1)	0,2% (- 0, 1)				
1999	8 ans	791 499	791 499	100%	99,6% (+ 0, 1)	0,4% (- 0, 1)				
1998	9 ans	770 803	770 803	100%	99,4% (+ 0, 1)	0,5% (- 0, 1)				
1997	10 ans	760 074	760 074	100%	95,9%	0,6% (- 0, 1)	3,5% (+ 0, 1)			
1996	11 ans	771 652	771 652	100%	20,2% (+ 0, 2)	0,7% (- 0, 1)	79,2% (- 0, 1)			
1995	12 ans	763 787	763 787	100%	1,3% (+ 0, 1)	0,8% (- 0, 1)	97,9%			
1994	13 ans	751 857	751 857	100%	0,2%	0,9%	98,8% (+ 0, 1)	0,1%		
1993	14 ans	749 810	749 810	100% (+ 0,3)		0,9%	97,4% (+ 0,3)	1,6% (+ 0, 1)	0,1%	
1992	15 ans	786 330	779 897	99,2% (+ 0, 1)		0,9%	91,8% (- 0, 1)	3,9% (+ 0, 2)	2,6% (+ 0, 1)	
1991	16 ans	803 515	769 614	95,8% (+ 0, 4)		0,9%	82,3% (+ 0, 1)	4,5% (+ 0, 1)	8% (+ 0, 2)	
1990	17 ans	812 323	741 991	91,3% (+ 0, 1)		0,9% (+ 0, 1)	74,3% (- 0, 2)	4,1%	9,8% (+ 0, 3)	2,2% (- 0, 1)
1989	18 ans	819 883	638 389	77,9% (- 0, 8)		0,8% (+ 0, 2)	37,3% (- 1, 2)	2,9% (- 0, 1)	8,4% (+ 0, 2)	28,5% (+ 0, 2)
1988	19 ans	821 173	530 068	64,6% (- 0, 2)		0,6% (+ 0, 1)	16,1% (- 0, 7)	1,6% (- 0, 1)	7% (+ 0, 3)	39,2% (+ 0, 2)
1987	20 ans	817 617	415 793	50,9% (- 0, 3)		0,4% (+ 0, 1)	5% (- 0, 3)	0,7% (- 0, 1)	5,6% (+ 0, 3)	39,1% (- 0, 2)
1986	21 ans	824 056	325 810	39,5% (- 0, 9)		0,1% (+ 0, 1)	1,3% (- 0, 1)	0,4% (- 0, 1)	4,3% (+ 0, 3)	33,5% (- 1, 1)
1985	22 ans	809 320	255 019	31,5% (- 0, 2)			0,4%	0,2% (- 0, 1)	3,1% (+ 0, 2)	27,8% (- 0, 3)
1984	23 ans	802 499	181 281	22,6% (- 0, 7)			0,2%	0,2%	2% (+ 0, 1)	20,2% (- 0, 8)
1983	24 ans	787 262	125 697	16% (+ 0, 3)				0,1% (+ 0, 1)	1,2% (+ 0, 1)	14,5%
1982	25 ans	833 515	82 192	9,9% (- 0, 2)				0,1%	0,7%	9% (- 0, 3)
1981	26 ans	845 016	59 293	7% (- 0, 4)					0,3%	6,6% (- 0, 5)
1980	27 ans	845 450	41 377	4,9% (- 0, 5)						4,7% (- 0, 6)
1979	28 ans	802 681	31 781	4% (- 0, 4)						3,9% (- 0, 5)
1978	29 ans	780 959	25 495	3,3% (- 0, 3)						3,2% (- 0, 4)
1977 et avant	30 et +	39 752 191	187 322	0,5%						0,5%
Total		62 940 873	14 778 043 (2)	23,5%	6 645 116	76 413	5 372 296	172 745	433 707	2 077 766

(1) Après chaque taux est indiquée entre parenthèses la variation en points par rapport à la rentrée 2006. Exemple : à 20 ans, 50,9 % des jeunes sont scolarisés, soit 0,3 point de moins qu'à la rentrée 2006.

(2) L'effectif de 14 778 043 jeunes scolarisés est supérieur à la somme des effectifs de la colonne. En effet pour certaines tranches d'âge, une surestimation des effectifs scolarisés dans le primaire est apparue au regard de la population totale du même âge estimée à partir du recensement. Nous avons donc dû ramener l'effectif scolarisé à celui de la population totale afin de ne pas avoir un taux de scolarisation supérieur à 100 %. Par ailleurs, les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et une partie de la formation continue. La population scolarisée est donc moins importante que celle présentée dans d'autres chapitres.

[2] Évolution de l'espérance de scolarisation de 15 à 29 ans (en années)

	France métropolitaine				France métropolitaine + DOM		
	1985	1990	1995	2000	2000	2005	2007
	1986	1991	1996	2001	2001	2006	2008
Ensemble des formations	4,71	5,61	6,45	6,34	6,28	6,28	6,18
Filles	4,82	5,74	6,65	6,52	6,47	6,52	6,41
Garçons	4,60	5,48	6,27	6,16	6,10	6,04	5,96
Dans le secondaire	3,38	3,90	4,04	3,87	3,87	3,78	3,75
Filles	3,40	3,89	3,95	3,81	3,81	3,72	3,69
Garçons	3,36	3,92	4,13	3,92	3,92	3,83	3,80
Dans le supérieur	1,33	1,70	2,41	2,47	2,42	2,50	2,43
Filles	1,42	1,86	2,70	2,71	2,66	2,80	2,71
Garçons	1,23	1,56	2,14	2,24	2,18	2,21	2,16

Lecture – L'espérance de scolarisation de 15 à 29 ans est la somme des taux de scolarisation par âge. Elle représente la durée d'études que connaîtrait une génération qui aurait tout au long de sa vie scolaire les taux de scolarisation observés une année.

1 Le système éducatif

Présentation

En 2007-2008 en France métropolitaine et dans les DOM, la répartition des jeunes de 14, 15, 16 et 17 ans dans le système éducatif national, montre une nette différence entre les filles et les garçons, les premières se montrant plus précoces et s'orientant plus souvent vers les filières générales et technologiques [1].

À 14 ans, 64 % des jeunes se trouvent au collège en classe de troisième contre 56 % en 2000. Les étapes du 1^{er} cycle du secondaire sont donc plus rapidement franchies pour les générations les plus jeunes. Toutefois, ces progrès ne remettent pas en cause la différence entre les sexes : les filles sont beaucoup plus fréquemment en troisième que les garçons, dont 29 % sont encore en quatrième à cet âge [2]. Les garçons suivent également plus fréquemment un enseignement adapté.

À 15 ans, l'écart entre filles et garçons se creuse encore, puisque plus de la moitié des filles sont déjà en seconde générale ou technologique contre seulement 40 % des garçons. Ceux-ci sont donc encore massivement au collège.

À partir de 16 ans, la différence entre garçons et filles se manifeste également au travers de l'orientation choisie : un enseignement général ou technologique pour les filles et un enseignement professionnel en lycée professionnel ou en apprentissage pour les garçons. C'est en apprentissage que l'écart est le plus important puisque les garçons y sont trois fois plus scolarisés que les filles.

À 17 ans, un nombre significatif de jeunes n'est plus scolarisé, du moins dans les structures d'enseignement recensées, et les garçons sont plus fréquemment dans ce cas que les filles.

Définitions

■ **Le champ couvert.** Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements spécialisés et adaptés), des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans le secteur public et le secteur privé sous contrat et hors contrat en France métropolitaine et dans les DOM. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche ou d'autres ministères sont comptabilisés.

■ **Population à 14, 15, 16 et 17 ans.** Elle comprend tous les enfants et les jeunes ayant 14, 15, 16 ou 17 ans révolus au 1^{er} janvier 2008 en France métropolitaine. Cette population a été évaluée à partir du recensement de la population.

■ **Prof. court scolaire.** Enseignement professionnel court dispensé dans les lycées professionnels (LP) ou polyvalents de l'Éducation nationale ou de l'Agriculture (LPA). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou CAPA, BEP ou BEPA et mentions complémentaires de ce niveau. Sont incluses également les formations paramédicales et sociales de niveau V.

■ **Prof. court apprentissage.** Enseignement professionnel court dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou CAPA, BEP ou BEPA et mentions complémentaires de ce niveau.

■ **Prof. long scolaire.** Enseignement professionnel long dispensé dans les lycées professionnels (LP) ou polyvalents de l'Éducation nationale ou de l'Agriculture (LPA). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel. Sont incluses également diverses formations professionnelles post-secondaires de niveau IV.

■ **Prof. long apprentissage.** Enseignement professionnel long dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel et au brevet professionnel.

■ **Post-bac.** Enseignements post-baccalauréat des classes supérieures de lycées ou du premier cycle des universités ou encore des diverses écoles enseignant à ce niveau.

Sources

- MEN-MESR-DEPP et MEN-MESR-DGESIP-DGRI-SIES pour les effectifs scolaires.
- INSEE pour la population par âge.

Où se trouvaient les jeunes à 14, 15, 16 et 17 ans en 2007-2008 ?

1.5

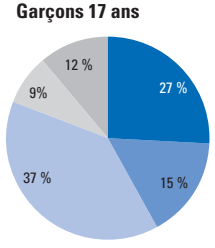
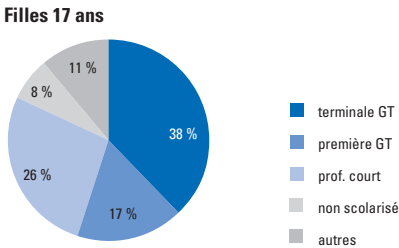
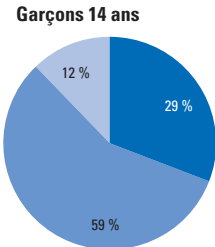
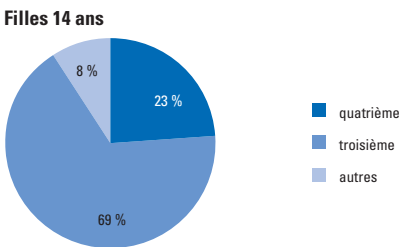
[1] Répartition des jeunes de 14 à 17 ans par niveau de scolarisation et par sexe en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

En milliers	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Enseignements adaptés	12 471	21 537	34 023	12 816	21 480	34 296	3 860	6 685	10 545	3 099	5 107	8 206
6 ^e et 5 ^a	7 174	11 352	18 535	681	845	1 526	197	231	428	74	87	161
4 ^a	82 771	110 882	193 756	11 397	16 432	27 829	698	805	1 503	110	106	216
3 ^a (y compris CPA-CLIPA)	252 243	228 355	480 940	106 445	138 056	244 501	17 688	21 302	38 990	1 302	1 344	2 646
2 nd e générale et techno	11 181	10 071	21 267	199 413	161 622	361 035	59 934	57 671	117 605	9 724	9 847	19 571
1 ^{re} générale et techno	276	421	698	10 589	8 642	19 231	168 087	130 763	298 850	65 961	63 858	129 819
Terminale générale et techno	19	30	49	229	328	557	9 953	7 378	17 331	152 760	111 806	264 566
Prof. court scolaire (1)	246	283	529	35 930	39 948	75 878	101 921	113 831	215 752	86 994	96 431	183 425
Prof. court apprentissage (1)	-	-	-	3 051	10 280	13 331	14 459	49 516	63 975	16 837	55 264	72 101
Prof. long scolaire (1)	4	8	12	550	1 066	1 616	1 427	2 580	4 007	16 630	19 274	35 904
Prof. long apprentissage (1)	-	-	-	7	68	75	41	245	286	2 195	5 355	7 550
Post-bac	-	1	1	5	18	23	140	202	342	10 102	7 724	17 826
Total	366 385	382 940	749 810	381 113	398 785	779 898	378 405	391 209	769 614	365 788	376 203	741 991
Différence (2)	-	485	-	2 691	3 741	6 432	14 097	19 804	33 901	31 214	39 118	70 332
Population (milliers)	366 385	383 425	749 810	383 804	402 526	786 330	392 502	411 013	803 515	397 002	415 321	812 323

En %	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Enseignement adapté	3,4	5,6	4,5	3,3	5,3	4,4	1,0	1,6	1,3	0,8	1,2	1,0
6 ^e et 5 ^a	2,0	3,0	2,5	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
4 ^a	22,6	28,9	25,8	3,0	4,1	3,5	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0
3 ^a (y compris CPA-CLIPA)	68,8	59,6	64,1	27,7	34,3	31,1	4,5	5,2	4,9	0,3	0,3	0,3
2 nd e générale et techno	3,1	2,6	2,8	52,0	40,2	45,9	15,3	14,0	14,6	2,4	2,4	2,4
1 ^{re} générale et techno	0,1	0,1	0,1	2,8	2,1	2,4	42,8	31,8	37,2	16,6	15,4	16,0
Terminale générale et techno	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	2,5	1,8	2,2	38,5	26,9	32,6
Prof. court scolaire (1)	0,1	0,1	0,1	9,4	9,9	9,6	26,0	27,7	26,9	21,9	23,2	22,6
Prof. court apprentissage (1)	-	-	0	1	3	2	3,7	12,0	8,0	4,2	13,3	8,9
Prof. long scolaire (1)	0	0	0	0	0	0	0,4	0,6	0,5	4,2	4,6	4,4
Prof. long apprentissage (1)	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0,6	1,3	0,9
Post-bac	-	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0	2,5	1,9	2,2
Total	100,0	99,9	100,0	99,3	99,1	99,2	96,4	95,2	95,8	92,1	90,6	91,3
Différence (2)	-	0,1	-	0,7	0,9	0,8	3,6	4,8	4,2	7,9	9,4	8,7
Population %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Voir rubrique "Définitions".
(2) Le contenu de cette ligne doit être analysé avec prudence. Les valeurs y apparaissant sont le résultat du rapprochement de deux sources différentes : les populations estimées par l'INSEE et le total des dénombrements d'élèves, d'étudiants et d'apprentis réalisés dans les établissements.

[2] Répartition des garçons et des filles à 14 et 17 ans (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



1 Le système éducatif

Présentation

À la rentrée scolaire 2008, 174 000 élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps sont accueillis dans les écoles et établissements scolaires, soit 12 700 de plus que l'année passée (+ 8 %) [1]. Cette hausse des effectifs est essentiellement concentrée sur le second degré.

89 % de ces jeunes sont scolarisés dans le secteur public. Dans le premier degré, 65 % des élèves handicapés fréquentent une classe ordinaire (scolarisation individuelle) contre 76 % dans le second degré. Toutefois, un certain nombre d'entre eux sont scolarisés à temps plein (respectivement 78 % et 92 %), les autres bénéficiant d'une scolarisation à temps partiel avec, dans la plupart des cas, un suivi thérapeutique et/ou éducatif complémentaire (94 %). En outre, dans le second degré, 30 % des élèves scolarisés individuellement suivent un enseignement adapté, en SEGPA ou en EREA.

Les élèves souffrant de troubles des fonctions cognitives constituent 41 % des effectifs dans le premier degré (23 % dans les classes ordinaires et 73 % en CLIS) et globalement 30 % dans le second degré. Plus généralement, les types de déficiences varient fortement selon les structures d'accueil [2].

Les établissements hospitaliers et médico-éducatifs scolarisent 75 500 jeunes souffrant de maladie invalidante ou de handicap pour une prise charge globale (thérapeutique et éducative) [1]. Ce nombre n'inclut pas les jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes durées (3 400 élèves) [3].

Définitions

■ **Scolarisation individuelle.** Désigne la scolarisation d'un jeune handicapé dans une classe ordinaire.

■ **Scolarisation collective.** Désigne la scolarisation dans une classe spécialisée de type classe d'intégration scolaire (CLIS) (voir en 3.7) ou unité pédagogique d'intégration (UPI) (voir en 4.19).

■ **Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).** Voir en 4.19.

■ **Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).** Voir en 4.19.

■ **Déficiences.** Voir en 3.8.

Sources

- Enquêtes n° 3 et n° 12 relatives aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés respectivement dans le premier et dans le second degrés,
- Enquête n° 32 concernant la scolarisation dans les établissements hospitaliers et médico-éducatifs, MESR-MEN-DEPP.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Note d'Information, 07.23.

La scolarisation des élèves handicapés

[1] Les différents modes de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Établissements scolaires					Établissements médico-sociaux (1)			
Niveau d'enseignement	Scolarisation individuelle		Scolarisation collective		Total	Hospitaliers	Médico-éducatifs	
	Total	Dont SEGPA	Dont EREA	Total			Total	
Premier degré	74 251			40 231	114 482	3 905	59 210	63 115
Cycle I	27 691			7 107	34 798	1 501	17 232	18 733
Cycle II	22 110			25 366	47 476	1 643	27 621	29 264
Cycle III	24 450			7 758	32 208	761	14 357	15 118
Second degré	45 697	11 956	1 573	14 494	60 191	2 408	9 981	12 389
Premier cycle	35 301	11 878	748	4 900	40 201	1 293	4 342	5 635
Second cycle	9 621	64	759	599	10 220	693	2 038	2 731
Indifférencié	775	14	66	8 995	9 770	422	3 601	4 023
Total	119 948	11 956	1 573	54 725	174 673	6 313	69 191	75 504

(1) Enfants scolarisés toute l'année.

[2] Répartition par type d'établissement scolaire et par type de déficience des élèves en situation de handicap scolarisés en 2008-2009 (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Premier degré			Second degré								
	Classes ordinaires		Collèges			EREA ⁽¹⁾		Lycées		LP	
	ordinaires	CLIS	Classes ordinaires	SEGPA	UPI	non spécialisées	spécialisées	Classes ordinaires	UPI	Classes ordinaires	UPI
Troubles des fonctions cognitives	23	73	5	54	67	42	3	3	69	12	74
Troubles psychiques	30	12	19	27	11	37	1	8	6	12	11
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	15	4	42	9	6	4	3	23	1	21	2
Troubles des fonctions motrices	8	2	10	2	6	3	57	22	10	19	4
Troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle	7	1	9	1	0	2		16	0	12	1
Troubles des fonctions visuelles	3	1	4	1	1		26	10	1	6	1
Troubles des fonctions auditives	5	2	6	1	4	1		12	4	13	2
Plusieurs fonctions associées	8	5	3	4	5	8	9	4	6	5	5
Autres	2	0	2	1	0	2	1	3	3	2	1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

(1) Il existe huit EREA spécialisés qui accueillent des jeunes présentant des déficiences sensorielles ou motrices.

[3] Répartition des effectifs en établissement hospitalier et médico-éducatif par catégorie d'établissements en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Effectifs	
	Scolarisés pour toute l'année	Scolarisés temporairement
Établissements hospitalier	4 665	2 782
Établissements de lutte contre la tuberculose	48	0
Maisons d'enfants à caractère sanitaire	931	41
Maisons de réadaptation fonctionnelle	669	53
Total établissements hospitaliers	6 313	2 876
Instituts médico-éducatif	47 826	136
Instituts de rééducation	10 904	214
Établissements pour infirmes moteurs	4 173	124
Établissements pour polyhandicapés	574	13
Établissements pour déficients visuels	1 101	16
Établissements pour déficients auditifs	3 673	2
Établissements pour sourds-aveugles	902	0
Établissements médico-expérimentaux	38	29
Total établissements médico-éducatifs	69 191	534
Total	75 504	3 410

1 Le système éducatif

Présentation

Durant l'année scolaire 2008-2009, 34 700 élèves, nouveaux arrivants non francophones, ont été accueillis dans les premier et second degrés : 16 950 dans une école élémentaire, 14 750 dans un collège, et 3 000 dans un lycée dont une majorité (60 %) dans un lycée professionnel [1]. Au total, ces élèves représentent 3,7 % des effectifs scolaires. Par ailleurs, environ 1 300 élèves de plus de 16 ans, ne relevant plus de l'obligation scolaire, ont bénéficié d'actions spécifiques de formation dispensées par les missions générales à l'insertion de l'Éducation nationale (MGIEN) ou par les groupements d'établissements pour la formation continue (GRETA).

En 2004-2005, les nouveaux arrivants non francophones ont connu un maximum de 40 100 élèves. Depuis, leur nombre a fortement diminué, de l'ordre de 5 400 élèves en moins [2]. Globalement, 85 % des nouveaux arrivants recensés par l'enquête bénéficient d'une scolarité dans des classes spécifiques, ou d'un soutien ponctuel aux dates d'observation. Dans le premier degré, les élèves sont accueillis dans une classe d'initiation (CLIN), ou bénéficient de quelques heures de soutien par le biais de cours de rattrapage intégré (CRI), tout en fréquentant une classe ordinaire. Dans les collèges et lycées, les dispositifs sont identiques : classes d'accueil (CLA) ou modules d'accueil temporaire (MAT). Enfin, pour des questions de géographie (milieu rural notamment) ou de faibles effectifs, certains départements ont développé des dispositifs supplémentaires plus souples, en fonction des besoins : des enseignants spécialisés partagent leur service entre plusieurs établissements et apportent un soutien de quelques heures par semaine aux élèves non francophones qui y sont scolarisés dans des classes ordinaires.

Cependant, les dispositifs d'accueil ont été mis en place de manière très inégale par les académies : trois académies y scolarisent moins des deux tiers de leurs élèves non francophones (Poitiers, Martinique, Rennes), et quatre académies plus de 95 % (Versailles, Guadeloupe, Dijon, La Réunion), voire 100 % dans les académies de Paris et de Rouen.

Définitions

■ On entend par "**nouvel arrivant non francophone**" tout élève nouvellement arrivé en France (depuis moins d'un an), pour lequel la maîtrise insuffisante de la langue française ou des apprentissages scolaires ne lui permet pas d'intégrer immédiatement une classe du cursus ordinaire.

L'obligation d'accueil dans les établissements scolaires s'applique de la même façon pour les élèves nouvellement arrivés en France que pour les autres élèves. Elle relève du droit commun et de l'obligation scolaire.

Dès les années 70, des mesures ont été prises pour accueillir et scolariser ces élèves. Elles se sont traduites par la création de structures d'accueil à l'école, au collège ou au lycée. Ces élèves qui arrivent tout au long de l'année sont scolarisés en partie ou entièrement dans ces dispositifs particuliers et bénéficient notamment d'un soutien linguistique, tout en étant inscrits dans un cursus ordinaire. L'objectif recherché est qu'ils s'insèrent progressivement et le plus rapidement possible dans une classe ordinaire.

■ **CLIN.** Classes d'initiation, école élémentaire

■ **CRI.** Cours de rattrapage intégré (à un cursus ordinaire), école élémentaire

■ **CLA.** Classe d'accueil, second degré

■ **MAT.** Modules d'accueil temporaire, second degré, mis en place par certaines académies

Avertissement : Les effectifs présentés ici sont le résultat de la moyenne des trois campagnes d'observation (octobre, février, mai).

Source : MEN-MESR DEPP / Enquête n° 9 sur les élèves non-francophones nouvellement arrivés en France, 2008-2009.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 01.57, 06.08

[1] Scolarisation des élèves nouveaux arrivants non francophones par académie en 2008-2009

Premier degré			Second degré				Total 1 ^{er} et 2 nd degrés		
			Collèges		Lycées		Nombre d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien	
	Nombre d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien (%)	Nombre d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien (%)	Nombre d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien (%)		Nombre d'élèves	%
Aix-Marseille	792	72,1	601	85,9	95	42,1	1 488	1 127	75,7
Amiens	365	73,7	439	95,4	116	99,1	920	803	87,3
Besançon	136	72,8	238	95,8	7	100,0	381	334	87,7
Bordeaux	547	87,8	410	92,0	17	88,2	974	872	89,5
Caen	139	74,8	102	81,4	26	57,7	267	202	75,7
Clermont-Ferrand	321	73,8	296	93,2	44	93,2	661	554	83,8
Corse	143	73,4	164	94,5	6	0,0	313	260	83,1
Créteil	1 424	89,0	1 859	88,8	576	84,9	3 859	3 408	88,3
Dijon	239	97,1	243	97,5	32	100,0	514	501	97,5
Grenoble	791	92,0	530	97,9	53	86,8	1 374	1 293	94,1
Lille	335	60,9	454	94,3	132	66,7	921	720	78,2
Limoges	198	69,7	203	91,6	25	84,0	426	345	81,0
Lyon	1 206	90,3	1 011	94,2	71	81,7	2 288	2 099	91,7
Montpellier	566	74,0	412	94,4	121	86,0	1 099	912	83,0
Nancy-Metz	540	58,7	260	93,1	83	84,3	883	629	71,2
Nantes	444	62,6	362	80,7	41	65,9	847	597	70,5
Nice	952	74,2	539	91,5	53	32,1	1 544	1 216	78,8
Orléans-Tours	432	69,7	388	84,8	105	94,3	925	729	78,8
Paris	612	100,0	1 326	100,0	582	100,0	2 520	2 520	100,0
Poitiers	458	38,2	338	80,5	71	67,6	867	495	57,1
Reims	269	90,0	266	95,9	87	71,3	622	559	89,9
Rennes	413	49,4	551	82,4	94	52,1	1 058	707	66,8
Rouen	112	100,0	337	100,0	58	100,0	507	507	100,0
Strasbourg	558	65,1	346	89,3	51	78,4	955	712	74,6
Toulouse	515	82,1	610	82,8	83	61,4	1 208	979	81,0
Versailles	1 774	93,9	1 803	96,6	269	92,9	3 846	3 656	95,1
France métro.	14 281	79,4	14 088	92,1	2 898	83,6	31 267	26 736	85,5
Guadeloupe	62	91,9	123	98,4	-	-	185	178	96,2
Guyane	1 519	70,7	305	99,0	15	100,0	1 839	1 391	75,6
Martinique	105	55,2	75	85,3	31	12,9	211	126	59,7
La Réunion	985	100,0	170	98,2	60	100,0	1 215	1 212	99,8
DOM	2 671	81,4	673	97,2	106	74,5	3 450	2 907	84,3
Total	16 952	79,7	14 761	92,3	3 004	83,3	34 717	29 643	85,4

[2] Évolution du nombre d'élèves nouveaux arrivants non francophones de 2001 à 2008

	2001 2002	2002 2002	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009
Premier degré	15 970	17 980	18 610	19 450	18 952	17 586	17 280	16 952
Collèges	14 190	18 150	17 990	17 830	17 114	16 165	14 906	14 761
Lycées	1 600	2 100	2 540	2 800	3 219	3 281	2 721	3 004
Total	31 760	38 230	39 140	40 080	39 285	37 032	34 907	34 717
Total élèves CP-CM2		3 963 180	3 953 283	3 976 037	4 013 337	4 065 663	4 094 064	4 108 240
Total élèves second degré		5 597 407	5 581 052	5 540 296	5 485 437	5 418 031	5 371 368	5 339 719
Total général		9 560 587	9 534 335	9 516 333	9 498 774	9 483 694	9 465 432	9 447 959
‰ du total des élèves	3,3	4	4,1	4,2	4,1	3,9	3,7	3,7

1 Le système éducatif

Présentation

En janvier 2009, pour la France métropolitaine et les DOM, les ministères de l'Éducation nationale, et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche rémunèrent 1 115 200 titulaires, non-titulaires et enseignants-stagiaires. 798 700 enseignants exercent dans les établissements du secteur public, 141 700 dans les établissements privés sous contrat, et 174 800 agents assurent dans le secteur public des fonctions administratives, techniques, d'encadrement, d'orientation, d'éducation, de surveillance et d'assistance éducative [1].

Les enseignants représentent plus des quatre cinquièmes de l'ensemble du personnel, soit 84,3 % dans les secteurs public et privé, 82 % dans le secteur public. Le nombre d'enseignants recensés dans le secteur privé sous contrat augmente jusqu'en 2004, connaît une relative stabilité au cours des trois années suivantes, diminue en 2008 (- 0,7 %) et 2009 (- 1,2 %). Les effectifs du secteur public baissent depuis 2004 et diminuent de 8 % au cours des cinq dernières années. 62 100 enseignants sont rémunérés sur crédits d'État dans les établissements d'enseignement supérieur, y compris les établissements de formation. En janvier 2009, 13 200 enseignants stagiaires sont rémunérés sur le programme scolaire du premier degré et 7 800 sur celui du second degré [2][3].

Les personnels administratifs, techniques, d'encadrement, d'orientation, d'éducation, de surveillance et d'assistance éducative représentent dans le secteur public moins d'un agent sur cinq (18 %). Leur nombre en forte baisse représente en janvier 2009 à peine plus de la moitié de l'effectif de janvier 2003. Cette diminution est due au transfert des maîtres ouvriers, ouvriers professionnels, ouvriers d'entretien et d'accueil des établissements d'enseignement aux collectivités territoriales, mais également au transfert de certains personnels non enseignants sous la tutelle des universités dans le cadre de la loi LRU.

À ce mouvement de personnel au niveau du scolaire public s'ajoute la diminution des personnels de surveillance partiellement compensée par l'accroissement (+ 10 %) des assistants d'éducation, assistants pédagogiques pour un effectif total de 67 500 agents.

Définitions

■ **Les personnels du secteur public et les enseignants des établissements privés sous contrat.** Personnels titulaires, stagiaires et non titulaires rémunérés au titre du secteur public et privé sous contrat des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur. Ne sont pas pris en compte les personnels de la Recherche.

■ **Loi LRU.** Loi relative aux libertés et responsabilités des universités. Ne sont plus pris en compte les personnels de l'enseignement supérieur directement rémunérés par certaines universités (20 établissements accèdent à des responsabilités et des compétences élargies, [RCE]) comme pilotes de la loi LRU et disposent à partir du 1^{er} janvier 2009 de la maîtrise de la totalité de la masse salariale et de leurs emplois.

■ **Les personnels administratifs, techniques, d'encadrement, d'orientation, d'éducation et de surveillance.** Quel que soit le corps d'origine, ces personnels exercent dans le secteur public des fonctions d'inspection, de direction, d'orientation, d'éducation et d'assistance éducative. Ne sont plus pris en compte à partir de 2006 les agents techniques et les ouvriers des établissements d'enseignement désormais à la charge des collectivités territoriales. Ne sont pas pris en compte : les personnels techniques et de service ainsi que les personnels d'encadrement des établissements privés sous contrat rémunérés sur forfait d'externat.

■ **LOLF.** Loi organique du 1^{er} août 2001, relative aux lois de finances, qui remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Sa mise en place nous a contraints à une classification différente de celle utilisée dans les éditions antérieures à l'année 2006.

La LOLF se décline en **missions, programmes et actions**. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

Source : Fichiers de paye de 1995 à 2009.

[1] Les effectifs des assistants d'éducation et assistants pédagogiques sont extraits des annuaires EPP, les assistants de vie scolaire sont recensés dans le fichier de paye et comptabilisés parmi les personnels du secteur public.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Éditions précédentes de Repères et références statistiques.

[1] Évolution des effectifs des personnels de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Enseignants (1)			Administratifs, techniques, d'encadrement, surveillance	Total	Aides éducateurs, assistants d'éducation et assistants pédagogiques	Part des enseignants / total
	Public	Privé	Total				
1995	807 135	134 940	942 075	297 750	1 239 825		76,0%
1996	813 125	135 280	948 405	296 420	1 244 825		76,2%
1997	817 110	136 980	954 090	295 320	1 249 410		76,4%
1998	825 750	137 765	963 515	294 120	1 257 635		76,6%
1999	826 720	138 735	965 455	293 720	1 259 175	59 350	76,7%
2000	841 140	139 155	980 295	303 320	1 283 615	61 470	76,4%
2001	849 600	140 290	989 890	306 150	1 296 040	62 320	76,4%
2002	862 610	142 065	1 004 675	309 530	1 314 205	60 430	76,4%
2003	870 515	144 169	1 014 684	311 425	1 326 109	55 770	76,5%
2004	868 342	145 394	1 013 736	303 747	1 317 483	50 190	76,9%
2005	860 198	144 940	1 005 138	293 507	1 298 645	51 287	77,4%
2006	848 835	144 909	993 744	285 957	1 279 701	58 197	77,7%
2007 (2)	838 177	144 501	982 678	227 150	1 209 828	60 635	81,2%
2008	829 131	143 440	972 571	194 403	1 166 974	61 393	83,3%
2009	798 742	141 661	940 403	174 839	1 115 242	67 538	84,3%

(1) Enseignants titulaires, stagiaires et non titulaires dans les établissements des premier et second degrés public et privé, dans les établissements d'enseignement supérieur et les établissements de formation.

(2) Ne sont plus comptabilisés à partir de 2007 les personnes rémunérées sur des comptes d'avance de régularisation (une partie des enseignants en GRETA par exemple), ni les techniciens et ouvriers à la charge des collectivités territoriales.

[2] Répartition des personnels enseignants par type d'affectation de 1995 à 2005 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Enseignants dans les écoles du 1 ^{er} degré public	314 220	314 560	314 400	315 230	315 280	314 730	316 150	317 290	318 236	318 381	318 236
Enseignants dans les écoles du 1 ^{er} degré privé	43 670	43 760	43 700	43 850	43 780	44 160	44 360	44 810	45 640	45 999	46 079
Enseignants dans les établissements du 2 nd degré public	395 820	398 995	402 590	411 620	412 760	420 240	423 640	428 925	431 769	430 263	424 385
Enseignants dans les établissements du 2 nd degré privé	91 270	91 520	93 280	93 915	94 955	94 995	95 930	97 255	98 529	99 395	98 861
Enseignants dans les établissements du supérieur	60 205	61 950	64 030	65 470	65 690	71 600	73 040	74 090	74 881	75 853	76 004
Enseignants et stagiaires des établissements de formation	36 890	37 620	36 090	33 430	32 990	34 570	36 770	42 295	45 629	43 845	41 573
Ensemble des enseignants titulaires, stagiaires et non-titulaires	942 075	948 405	954 090	963 515	965 455	980 295	989 890	1 004 665	1 014 684	1 013 736	1 005 138

[3] Répartition des personnels enseignants par type d'affectation depuis 2006 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	2006		2007 (1)		2008 (2)		2009 (2)	
	Effectif	% femmes	Effectif	% femmes	Effectif	% femmes	Effectif	% femmes
Enseignement scolaire du premier degré public	320 103	80,3	321 339	80,7	322 357	81,0	321 739	81,3
Enseignement du premier degré privé	46 132	91,0	46 123	90,9	46 379	91,0	46 140	90,9
Enseignement scolaire du second degré public	419 009	57,2	413 107	57,3	404 226	57,4	393 860	57,5
Enseignement du second degré privé	98 777	66,4	98 378	65,6	97 061	65,6	95 521	65,7
Enseignants du CNED premier et second degrés	1103	70,6	1 121	68,8	-	-	-	-
Formations supérieures (y compris enseignants en IUFM)	78 355	35,5	77 859	35,6	78 169	36,1	62 141	37,0
Stagiaires des établissements de formation	30 265	69,8	24 751	72,0	24 379	72,7	21 002	71,1
Ensemble des enseignants titulaires, stagiaires et non titulaires	993 744	65,7	982 678	65,9	972 571	66,3	940 403	66,6

(1) Ne sont plus comptabilisés à partir de 2007 les personnes rémunérées sur des comptes d'avance de régularisation (une partie des enseignants en GRETA par exemple), ni les techniciens et ouvriers à la charge des collectivités territoriales.

(2) Les enseignants du CNED ont été comptabilisés avec les enseignants du premier ou du second degré public.

Présentation

Répertoire d'identification des établissements, la Base centrale des établissements (BCE) rassemble des données sur la localisation, les caractéristiques administratives, et quelques spécificités en termes d'accueil et de formation de chacun des établissements. Ce répertoire comprend : les établissements assurant une activité de formation initiale générale, technique ou professionnelle, de la maternelle à l'enseignement supérieur, du secteur public ou privé, quel que soit le ministère de tutelle ; les structures d'administration du système éducatif public ; les établissements de formation continue de l'Éducation nationale, les GRETA.

Les données ci-contre concernent tous les établissements de formation initiale de France métropolitaine et des DOM enregistrés dans la BCE, quels que soient leurs ministères de tutelle. Les groupes d'établissements ont été définis sur la base de la "nature" de l'établissement, ce qui peut entraîner des différences par rapport aux enquêtes qui se basent sur d'autres notions (par exemple les formations).

Au 1^{er} octobre 2008, la BCE répertorie 72 440 établissements de formation initiale ouverts, soit 1,8 % de moins qu'en 2004. La plus forte baisse concerne les établissements du 1^{er} degré (- 3,1 % depuis 2004) et plus particulièrement les écoles maternelles (- 6 % sur la période). La baisse est plus modérée pour les écoles élémentaires (- 1,8 %).

Le nombre d'établissements du second degré est stable depuis 2004. Les établissements régionaux d'enseignement adapté et les centres de formation professionnelle agricoles enregistrent une baisse de 2,2 % depuis 2004.

Les évolutions sont plus contrastées pour les établissements du supérieur, dont le nombre total a peu varié depuis 2004. De 2004 à 2008, le nombre d'instituts universitaires autres que les IUT et les IUFM, (essentiellement les IUP, IAE, IPAG, IREM et IEP) a diminué de 31,5 %. Cette baisse concerne essentiellement les instituts universitaires professionnels, amenés à disparaître dans le cadre de l'organisation du cursus universitaire français autour de trois diplômes : la licence, le master et le doctorat. Les plus fortes hausses dans le supérieur concernent les autres établissements d'enseignement universitaire (+ 13,2 depuis 2004) et plus particulièrement les établissements privés, les écoles composées uniquement de STS et/ou de CPGE (+ 10,7 % depuis 2004) et les écoles de commerce, gestion et comptabilité (+ 8 % depuis 2004).

Le nombre de centres de formation d'apprentis a augmenté de 27,1 % depuis 2004.

Source : MEN-MESR-DEPP / Base centrale des établissements.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 04.34.

Site internet

– www.infocentre.education.fr/bce

Définitions

■ **Unité administrative immatriculée (UAI).** L'unité de base du fichier des établissements est l'Unité administrative Immatriculée (UAI). Une UAI correspond soit à un établissement au sens juridique, soit à une partie d'établissement, soit à une composante possédant une certaine autonomie juridique au sein d'un établissement.

■ **Nature de l'unité administrative immatriculée.** Les unités administratives du fichier sont classées selon leur structure et/ou leur niveau d'enseignement.

■ **Secteur.** Les établissements dont la gestion est assurée par des personnes morales publiques appartiennent au secteur public ; les établissements dont la gestion n'est pas assurée par des personnes morales publiques appartiennent au secteur privé.

■ **Ministère de tutelle.** Une unité administrative immatriculée (UAI) est sous tutelle ministérielle dès lors qu'un ou plusieurs ministres ou ses services extérieurs exercent un contrôle direct sur elle. Celle-ci peut être d'ordre administratif (au sens juridique), financier et/ou pédagogique.

■ **Contrat (avec le MEN).** Une UAI privée peut être soit "sous contrat", soit "hors contrat". Le contrat est l'acte juridique qui lie un établissement privé du premier et du second degré à l'Éducation nationale. Un établissement est dit sous contrat dès lors qu'au moins une classe de cet établissement est sous contrat.

■ **CPGE, STS.** Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs.

■ **CUFR.** Centres universitaires de formation et de recherche.

■ **IAE, IEP, IPAG, IUP, LEGT, MFR, SEGPA, EREA :** voir table des sigles en fin d'ouvrage.

■ **IREM.** Instituts de recherche sur l'enseignement des mathématiques.

■ **Écoles primaires.** Écoles maternelles avec présence de classe(s) de niveau élémentaire ou écoles élémentaires avec présence de classe(s) préélémentaire(s).

[1] Les structures de formation initiale actives au premier octobre de chaque année, tous ministères de tutelle confondus (hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs) ou sans tutelle (France métropolitaine + DOM)

	Rentrée scolaire				Rentrée scolaire 2008			Évolution
	2004	2005	2006	2007	Ensemble	dont Public	dont Privé sous contrat	entre 2004 et 2008 en %
Premier degré								
Écoles maternelles	17 885	17 618	17 378	17 137	16 804	16 664	96	-6,0
Écoles élémentaires	38 770	38 529	38 355	38 189	38 081	32 866	4 990	-1,8
Sous-total premier degré	56 655	56 147	55 733	55 326	54 885	49 530	5 086	-3,1
Second degré								
Collèges	7 005	7 021	7 031	7 050	7 057	5 260	1 699	0,7
dont avec SEGPA	1 501	1 506	1 510	1 502	1 499	1 430	69	-0,1
LEGT ou polyvalents	2 900	2 900	2 906	2 921	2 924	1 721	892	0,8
dont avec section d'enseignement professionnel	667	684	689	698	701	545	156	5,1
Lycées professionnels	2 040	2 033	2 034	2 035	2 020	1 123	414	-1,0
Autres établissements du second degré (EREA, MFR...)	463	468	465	458	453	86		-2,2
Sous-total second degré	12 408	12 422	12 436	12 464	12 454	8 190	3 005	0,4
Enseignement supérieur								
Universités (1)	81	81	81	81	79	79		-2,5
Instituts universitaires de technologie (IUT)	114	114	114	114	115	115		0,9
Instituts de formation des maîtres (IUFM)	30	30	30	30	30	30		0,0
Autres instituts universitaires	461	421	399	349	316	305		-31,5
Autres établissements d'enseignement universitaire (2)	287	290	301	318	325	132		13,2
dont grands établissements (3)	9	9	9	10	10	10		11,1
Écoles composées uniquement de STS et/ou de CPGE	261	269	277	288	289		23	10,7
Écoles d'ingénieurs	261	258	261	265	269	184		3,1
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	276	279	286	301	298	1		8,0
Écoles normales supérieures	4	4	4	4	5	5		25,0
Écoles d'architecture	26	26	26	26	26	23		0,0
Écoles supérieures artistiques et culturelles	304	304	312	315	314	108		3,3
Autres écoles de spécialité diverses	1 221	1 229	1 234	1 239	1 258	581		3,0
Sous-total enseignement supérieur	3 326	3 305	3 325	3 330	3 324	1 563	23	-0,1
Interniveaux								
Centres de formation d'apprentis	1 398	1 438	1 603	1 716	1 777	479		27,1
dont antennes	394	421	588	667	718	213		82,2
Total	73 787	73 312	73 097	72 836	72 440	59 762	8 114	-1,8

(1) Y compris les deux CUFR d'Albi et de Nîmes, hors universités technologiques. En 2007, le CUFR de Nîmes est devenu une université. En 2008, l'université de Strasbourg regroupe les universités de Strasbourg I, Strasbourg II et Strasbourg III.

(2) Les chiffres diffèrent de ceux publiés dans l'édition 2008 de Repères et références statistiques, suite à une opération d'amélioration de la qualité effectuée par l'académie de Paris sur sa base rectorale des établissements.

(3) L'université de Paris-Dauphine est passée au statut de grand établissement en 2004. L'Institut National Polytechnique de Grenoble est devenu l'Institut Polytechnique de Grenoble en 2007 avec le statut de grand établissement.

Les données figurant dans le tableau ci-dessus sont extraites de la Base centrale des établissements, à la date du 1^{er} octobre de chaque année. Cette base est mise à jour en temps réel par les académies et mensuellement au niveau central. Les effectifs d'établissements peuvent différer des effectifs présentés dans d'autres pages, notamment compte tenu des dates d'observation et du champ particulier des enquêtes.

2 Les établissements

2.1	Les écoles en 2008-2009	36
2.2	Les classes du premier degré en 2008-2009	38
2.3	Collèges et lycées : évolution par type d'établissement	40
2.4	Collèges et lycées par académie	42
2.5	Collèges et lycées : évolution selon le cycle d'enseignement	44
2.6	Les classes du second degré en 2008-2009	46
2.7	La taille des collèges et des lycées	48
2.8	L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré	50
2.9	L'enseignement privé sous contrat et hors contrat	52
2.10	Les technologies de l'information et de la communication dans les écoles et les établissements publics	54
2.11	Les actes de violence grave dans les établissements publics du second degré en 2007-2008	56
2.12	L'absentéisme des élèves du second degré	58
2.13	Les ensembles immobiliers du second degré public	60
2.14	Les réseaux "ambition-réussite"	62
2.15	Les réseaux de réussite scolaire	64
2.16	Les zones urbaines sensibles	66
2.17	Établissements et structures de l'enseignement supérieur	68

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, l'enseignement du premier degré compte, à la rentrée 2008, un peu moins de 54 900 écoles, contre près de 69 000 en 1980, un peu plus de 64 000 en 1990 et un peu plus de 55 300 en 2007. Entre 2007 et 2008, cette diminution touche aussi bien le secteur public (- 0,9 %) que le secteur privé (- 0,4 %). Le nombre d'écoles maternelles publiques et privées diminue respectivement de 1,5 % et de 8,9 %. Les écoles maternelles ne représentent que 3,6 % de l'ensemble des écoles privées (33,8 % dans le secteur public). Concernant les écoles élémentaires, dans le secteur public comme dans le secteur privé, on observe une stabilisation (respectivement 0,5 % et 0,1 %) [1].

À la rentrée 2008, dans le secteur public, 5 239 écoles sont à classe unique, soit 10,6 % de l'ensemble. En France métropolitaine et dans les DOM, plus des deux tiers des écoles publiques ont entre une et cinq classes. Dans le secteur public, les écoles maternelles sont souvent plus petites que les écoles élémentaires : ainsi, 81,7 % des écoles maternelles comptent une à cinq classes contre 58 % des écoles élémentaires. De même, seulement 0,7 % des écoles maternelles publiques comptent onze classes ou plus contre 10,4 % des écoles élémentaires publiques en France métropolitaine et dans les DOM.

Dans le secteur privé, on compte seulement 3,6 % d'écoles à classe unique. 47,6 % des écoles privées ont entre une et cinq classes et 18,6 % d'entre elles ont onze classes et plus [2]. La différence public-privé s'explique en partie par le fait que les écoles privées sont beaucoup moins souvent des écoles maternelles.

Source : Sources : MEN-MESR DEPP / Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire - 2008-2009.

L'enquête n° 19 n'existe plus depuis la rentrée 2007-2008. Néanmoins, des données concernant les effectifs par département ont pu être collectées à partir de la "Base élèves premier degré", pour les écoles utilisatrices de l'application et, pour les autres, grâce au concours des inspecteurs de circonscription, à l'aide d'une méthode alternative.

→ Pour en savoir plus

Publications

— Notes d'Information, 07.05, 08.01, 09.08.

Définitions

■ **Classe.** Le terme de "classe", dans le premier degré, correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés ensemble au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au "cours" (cours préparatoire, cours élémentaire 1^{re} ou 2^e année, cours moyen 1^{re} ou 2^e année) ; ces classes peuvent être appelées "classes à cours unique". Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe ; on a alors une "classe à plusieurs cours". Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant aussi plusieurs niveaux ; on parle alors de "classe unique".

■ **Écoles spécialisées.** Le terme "écoles spécialisées" regroupe les quatre types d'écoles suivantes :

- les écoles maternelles spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (CLAD, classe de perfectionnement et CLIS [voir rubrique "Définitions" en 3.1]) ;
- les écoles de plein air sont des écoles publiques accueillant, pour une durée limitée, des enfants dont l'état de santé rend souhaitable la mise en œuvre de précautions particulières ;
- les écoles autonomes de perfectionnement sont des écoles publiques communales dispensant une formation préprofessionnelle à des enfants présentant des déficiences intellectuelles légères ;
- les écoles de niveau élémentaire spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (CLAD, classe de perfectionnement et CLIS [voir rubrique "Définitions" en 3.1]).

Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

■ **Type de classe et type d'école.** Tandis que les écoles maternelles ne comportent que des classes préélémentaires, les écoles élémentaires peuvent accueillir à la fois des classes élémentaires et des classes préélémentaires. Cette coexistence est particulièrement fréquente dans l'enseignement privé. Dans ce cas, ces écoles sont aussi appelées écoles primaires.

[1] Évolution du nombre d'écoles (France métropolitaine + DOM)

	1980 1981	1990 1991	1994 1995	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001 (1)	2001 2002
Public								
Écoles maternelles	15 996	18 829	19 062	18 880	18 773	18 702	...	18 448
Écoles élémentaires	45 664	39 009	36 385	35 457	35 211	34 804	...	34 279
dont à classe unique	11 449	7 667	6 381	6 042	5 883	5 616	...	...
Total Public	61 660	57 838	55 447	54 337	53 984	53 506	...	52 727
Privé								
Écoles maternelles	363	419	352	309	286	284	...	245
Écoles élémentaires	6 663	5 966	5 691	5 550	5 495	5 452	...	5 395
dont à classe unique	347	215	199	195	180	170	...	...
Total Privé	7 026	6 385	6 043	5 859	5 781	5 736	...	5 640
Total Public + Privé	68 686	64 223	61 490	60 196	59 765	59 242	...	58 367
(suite)	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	
Public								
Écoles maternelles	18 238	17 948	17 703	17 583	17 250	17 000	16 748	
Écoles élémentaires	33 981	33 716	33 452	33 085	33 040	32 928	32 750	
dont à classe unique	...	...	...	4 503	4 303	4 147	3 950	
Total Public	52 219	51 664	51 155	50 668	50 290	49 928	49 498	
Privé								
Écoles maternelles	222	199	184	190	160	213	194	
Écoles élémentaires	5 348	5 324	5 289	5 300	5 217	5 188	5 183	
dont à classe unique	...	...	...	...	118	138	153	
Total Privé	5 570	5 523	5 473	5 490	5 377	5 401	5 377	
Total Public + Privé	57 789	57 187	56 628	56 158	55 667	55 329	54 875	

(1) Données non disponibles.

[2] Nombre d'écoles selon le nombre de classes et le type d'école en 2008-2009 (France métropolitaine, DOM, France métropolitaine + DOM)

Nombre de classes	France métropolitaine			DOM			France métropolitaine + DOM		
	Écoles maternelles	Écoles élémentaires et spécialisées	Total	Écoles maternelles	Écoles élémentaires et spécialisées	Total	Écoles maternelles	Écoles élémentaires et spécialisées	Total
Public									
1	1 274	3 948	5 222	5	12	17	1 279	3 960	5 239
2	2 304	4 402	6 706	14	20	34	2 318	4 422	6 740
3	3 990	3 583	7 573	43	29	72	4 033	3 612	7 645
4	3 386	3 290	6 676	42	39	81	3 428	3 329	6 757
5	2 537	3 637	6 174	55	62	117	2 592	3 699	6 291
6 à 10	2 720	10 086	12 806	209	272	481	2 929	10 358	13 287
11 à 15	79	2 698	2 777	42	255	297	121	2 953	3 074
16 et plus	-	352	352	1	112	113	1	464	465
Total Public	16 290	31 996	48 286	411	801	1 212	16 701	32 797	49 498
Privé									
1	37	149	186	2	4	6	39	153	192
2	32	505	537	1	2	3	33	507	540
3	36	591	627	5	-	5	41	591	632
4	20	610	630	1	2	3	21	612	633
5	16	545	561	-	4	4	16	549	565
6 à 10	32	1 756	1 788	1	25	26	33	1 781	1 814
11 à 15	8	675	683	-	15	15	8	690	698
16 et plus	3	281	284	-	19	19	3	300	303
Total Privé	184	5 112	5 296	10	71	81	194	5 183	5 377

Présentation

Le nombre de classes a connu une légère diminution entre la rentrée 1980 et la rentrée 1999, à un rythme proche de 0,5 % par an, en moyenne, à partir de 1990 [1]. À la rentrée 2008, en France métropolitaine et dans les DOM, on compte près de 282 400 classes, soit une hausse de 0,4 % par rapport à 1999 et de 0,1 % par rapport à 2007. Cette apparente stabilité est due à une baisse des classes préélémentaires et une hausse des classes du CP au CM2.

Dans le secteur public, on dénombre 245 100 classes, soit une augmentation de 0,4 % par rapport à 1999 et quasi nulle par rapport à 2007. Dans le secteur privé, on observe une certaine stabilité par rapport à 2007, soit 37 300 classes.

Les classes préélémentaires représentent 35,2 % des classes dans le secteur public contre 31,7 % dans le secteur privé. Ces classes de préélémentaire appartiennent à près de 87,9 % au secteur public. De même, les classes de l'enseignement public représentent 86,0 % des classes élémentaires [2]. En 2008, la tendance générale de l'évolution du nombre moyen d'élèves par classe, aussi bien dans le secteur public que le secteur privé, est à la stabilité par rapport à la rentrée 2007 [3].

Source : MEN-MESR DEPP/Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire - 2008-2009.

L'enquête n° 19 n'existe plus depuis la rentrée 2007-2008. Néanmoins, des données concernant les effectifs par département ont pu être collectées à partir de la "Base élèves premier degré", pour les écoles utilisatrices de l'application et, pour les autres, grâce au concours des inspecteurs de circonscription, à l'aide d'une méthode alternative.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 07.05, 08.01, 09.08.

Définitions

■ **Classe.** Le terme de "classe", dans le premier degré, correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés ensemble au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au "cours" (cours préparatoire, cours élémentaire 1^{re} ou 2^e année, cours moyen 1^{re} ou 2^e année) ; ces classes peuvent être appelées "classes à cours unique". Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe ; on a alors une "classe à plusieurs cours". Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant aussi plusieurs niveaux ; on parle alors de "classe unique".

■ **Écoles spécialisées.** Le terme "écoles spécialisées" regroupe les quatre types d'écoles suivantes :

- les écoles maternelles spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (CLAD, classe de perfectionnement et CLIS [voir rubrique "Définitions" en 3.1]) ;
- les écoles de plein air sont des écoles publiques accueillant, pour une durée limitée des enfants dont l'état de santé rend souhaitable la mise en œuvre de précautions particulières ;
- les écoles autonomes de perfectionnement sont des écoles publiques communales dispensant une formation préprofessionnelle à des enfants présentant des déficiences intellectuelles légères ;
- les écoles de niveau élémentaire spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (CLAD, classe de perfectionnement et CLIS [voir rubrique "Définitions" en 3.1]).

Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

■ **Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés.** Cela regroupe les effectifs scolarisés en classes d'initiation, d'adaptation et d'intégration scolaire (voir rubrique "Définitions" en 3.1).

■ **Type de classe et type d'école.** Tandis que les écoles maternelles ne comportent que des classes préélémentaires, les écoles élémentaires peuvent accueillir à la fois des classes élémentaires et des classes préélémentaires. Cette coexistence est particulièrement fréquente dans l'enseignement privé. Dans ce cas, ces écoles sont aussi appelées écoles primaires.

[1] Évolution du nombre de classes selon le type d'école (1) (France métropolitaine + DOM)

	1980 1981	1990 1991	1994 1995	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009
Public										
Écoles maternelles	59 758	70 538	71 871	71 128	70 936	71 087	70 808	68 803	67 569	66 457
Écoles élémentaires et spécialisées	194 862	179 177	174 085	173 872	173 985	172 906	173 537	175 667	177 161	178 632
dont classes uniques	11 449	7 667	6 381	6 024	5 883	5 616	4 503	4 303	4 147	3 960
Total Public	254 620	249 715	245 956	245 000	244 921	243 993	244 345	244 470	244 730	245 089
Privé										
Écoles maternelles	1 081	1 380	1 216	1 065	987	973	-	542	889	790
Écoles élémentaires et spécialisées	37 201	37 037	36 616	36 286	36 306	36 202	-	36 625	36 415	36 547
dont classes uniques	347	215	199	195	180	-	-	118	138	153
Total Privé	38 282	38 417	37 832	37 351	37 293	37 175	37 106	37 167	37 304	37 336
Total Public + Privé	292 902	288 132	283 788	282 351	282 214	281 168	281 451	281 637	282 034	282 425

(1) Les classes préélémentaires dans des écoles élémentaires sont comptabilisées dans les lignes "Écoles élémentaires et spécialisées".

[2] Nombre de classes par type de classe (France métropolitaine + DOM)

	2006 2007	2007 2008	2008 2009
Public			
Classes préélémentaires	86 942	86 642	86 184
CP-CM2	152 448	153 030	153 985
ASH	5 080	5 058	4 920
Total Public	244 470	244 730	245 089
Privé			
Classes préélémentaires	11 737	11 853	11 820
CP-CM2	25 080	25 067	25 082
ASH	350	384	435
Total Privé	37 167	37 304	37 336
Public + Privé			
Classes préélémentaires	98 679	98 495	98 004
CP-CM2	177 528	178 097	179 067
ASH	5 430	5 442	5 354
Total Public + Privé	281 637	282 034	282 425

[3] Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le type de classe (France métropolitaine + DOM)

	1980 1981	1990 1991	1994 1995	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009
Public										
Classes préélémentaires	30,1	27,9	27,1	25,7	25,5	25,5	26,1	25,9	25,8	25,8
CP-CM2	23,6	22,5	22,6	22,5	22,4	22,3	22,5	22,6	22,7	22,6
Privé										
Classes préélémentaires	29,9	27,1	26,6	25,7	25,5	25,9	27,6	27,3	26,9	26,7
CP-CM2	26,2	24,5	24,2	24,1	24,0	23,9	22,8	22,9	23,1	23,0
Public + privé										
Classes préélémentaires	30,1	27,8	27,0	25,7	25,5	25,5	26,3	26,1	25,9	25,9
CP-CM2	23,9	22,8	22,8	22,7	22,6	22,5	22,5	22,6	22,7	22,7

Présentation

Le nombre d'établissements du second degré, 11 413 à la rentrée 2008, varie peu depuis dix ans. Dans le secteur public, le nombre de lycées et de collèges croît depuis 1985 alors que le nombre de lycées professionnels diminue. Entre 1960 et 1980, la hausse importante du nombre des collèges publics est due avant tout à la scolarisation massive des jeunes. Par contre, le nombre d'établissements du secteur privé a baissé jusqu'en 2002 puis s'est stabilisé. Ces dernières années, 31 % de l'ensemble des établissements sont du secteur privé ; ce secteur est plus représenté en lycée et LP (40 %) qu'au collège (25 %) [1].

Le nombre global de classes dans les établissements publics et privés a diminué très faiblement à la rentrée 2008 (soit - 1 146). Cette baisse, pour la sixième année consécutive, fait suite à quatre années de légère hausse enregistrée de 1999 à 2002. Dans le secteur public, les classes sont moins nombreuses dans les collèges comme dans les lycées, y compris professionnels, en raison d'une baisse des effectifs dont la cause principale est démographique. À l'inverse, dans le secteur privé, le nombre de classes augmente très légèrement, comme l'année précédente [2].

À la rentrée 2008, le nombre moyen d'élèves par classe diminue dans les lycées professionnels des secteurs public et privé mais reste stable dans les autres types d'établissements. Cet indicateur reste plus élevé dans les lycées et lycées professionnels publics que dans le privé. Il souligne un écart de trois élèves par classe dans les lycées d'enseignement général et de un dans les classes des lycées professionnels. Pour les collèges, au contraire, les classes des établissements privés comptent deux élèves de plus en moyenne que les classes des établissements publics [3].

Définitions

■ **La "classe"**. Le terme "classe" est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre des enseignements de tronc commun. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une classe et une seule.

■ **Nombre moyen d'élèves par classe**. C'est le quotient du nombre d'élèves par le nombre de classes. Sont comptés tous les élèves de l'établissement quelle que soit la formation suivie.

■ **Lycées**. Lycées d'enseignement général et/ou technologique et lycées polyvalents.

■ **LP**. Lycées professionnels.

■ **EREA**. Établissement régional d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, les EREA reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré. Voir en 4.21.

Source : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 90.37.

[1] Évolution du nombre d'établissements du second degré (France métropolitaine + DOM)

	1960 1961 (1)	1970 1971	1980 1981	1990 1991	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009
Public													
Collèges	3 372	4 143	4 891	5 019	5 128	5 139	5 168	5 183	5 200	5 220	5 238	5 247	5 260
LP	906	1 150	1 353	1 362	1 108	1 096	1 083	1 072	1 061	1 050	1 043	1 027	1 012
Lycées	1 203	1 171	1 134	1 294	1 513	1 527	1 531	1 538	1 545	1 551	1 554	1 563	1 567
EREA	nd	nd	nd	82	80	80	80	80	80	80	80	80	80
Total Public	5 481	6 464	7 378	7 757	7 829	7 842	7 862	7 873	7 886	7 901	7 915	7 917	7 919
Privé													
Collèges	1 810	1 294	1 757	1 814	1 808	1 802	1 803	1 804	1 788	1 790	1 773	1 778	1 771
LP	1 300	1 642	978	809	647	650	647	644	641	658	653	660	660
Lycées	1 899	1 676	1 194	1 290	1 102	1 094	1 077	1 082	1 069	1 074	1 069	1 063	1 063
Total Privé	5 009	4 612	3 929	3 913	3 557	3 546	3 527	3 530	3 498	3 522	3 495	3 501	3 494
Total Public + Privé	10 490	11 076	11 307	11 670	11 386	11 388	11 389	11 403	11 384	11 423	11 410	11 418	11 413

(1) Données France métropolitaine, hors DOM.

[2] Évolution du nombre de classes par type d'établissement (France métropolitaine + DOM)

	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009
Public												
Collèges	114 824	114 547	114 938	115 614	115 426	115 226	113 901	111 972	109 628	107 985	107 177	106 530
LP	23 768	23 601	23 371	23 011	22 896	22 886	22 766	22 515	22 422	22 660	22 580	22 461
Lycées	54 688	54 961	55 709	55 989	56 647	57 197	57 271	57 116	56 999	56 827	56 524	55 878
EREA	1 259	1 198	1 191	1 149	1 121	1 056	1 059	1 047	980	974	967	946
Total Public	194 539	194 307	195 209	195 763	196 090	196 365	194 997	192 650	190 029	188 446	187 248	185 815
Privé												
Collèges	25 947	25 945	25 889	26 033	26 106	26 212	26 205	26 164	26 019	25 867	25 854	25 901
LP	6 290	6 267	6 364	6 427	6 486	6 516	6 440	6 421	6 361	6 100	6 344	6 422
Lycées	17 503	17 531	17 672	17 479	17 523	17 565	17 592	17 700	17 628	17 773	17 999	18 161
Total Privé	49 740	49 743	49 925	49 939	50 115	50 293	50 237	50 285	50 008	49 740	50 197	50 484
Total Public + Privé	244 279	244 050	245 134	245 702	246 205	246 658	245 234	242 935	240 037	238 186	237 445	236 299

[3] Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le type d'établissement (France métropolitaine + DOM)

	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009
Public												
Collèges	23,5	23,5	23,5	23,3	23,3	23,2	23,3	23,3	23,3	23,3	23,3	23,4
LP	22,0	21,7	21,1	20,2	19,9	19,8	19,9	20,1	20,1	19,7	19,4	19,0
Lycées	28,3	28,2	27,7	27,4	27,2	27,1	27,1	27,3	27,3	27,0	26,9	26,8
EREA	9,5	9,8	9,7	9,7	9,8	10,2	10,2	10,5	11,1	11,0	11,1	11,1
Privé												
Collèges	24,8	24,8	24,9	24,9	24,9	24,9	24,9	24,9	24,8	24,8	25,1	25,1
LP	20,5	20,0	19,2	18,7	18,3	18,3	18,6	18,6	18,9	19,0	18,4	17,8
Lycées	24,8	24,4	24,0	23,6	23,5	23,5	23,5	23,6	23,8	23,8	23,6	23,5
Public + Privé												
Collèges	23,8	23,8	23,7	23,6	23,6	23,5	23,6	23,6	23,6	23,6	23,6	23,8
LP	21,7	21,3	20,7	19,8	19,6	19,4	19,6	19,8	19,9	19,6	19,2	18,8
Lycées	27,5	27,3	26,8	26,5	26,3	26,2	26,3	26,4	26,5	26,3	26,1	26,0
EREA	9,5	9,8	9,7	9,7	9,8	10,2	10,2	10,5	11,1	11,0	11,1	11,1

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, le nombre d'établissements du second degré est de 11 413 à la rentrée 2008, dont 340 dans les DOM (3 %). Les différences relevées entre académies sont le reflet conjugué de la démographie et de la taille des établissements. Cinq académies de France métropolitaine totalisent à elles seules 30 % des établissements. Il s'agit de Versailles, Lille, Créteil, Nantes et Rennes [1].

Six établissements sur dix sont des collèges. Pour la Guyane, Clermont-Ferrand et Dijon, leur part est supérieure à 67 %. En revanche, Paris et Aix-Marseille ont proportionnellement moins de collèges (respectivement 45 % et 55 %) en raison d'une offre de lycées privés plus importante [2].

Les lycées d'enseignement général et technologique sont plus nombreux que les lycées professionnels mais les différences entre académies sont très fortes. Il y a presque parité dans cinq académies (Aix-Marseille, Amiens, Bordeaux, Lyon, Nancy-Metz), voire un nombre de LEGT inférieur à celui des lycées professionnels à Besançon. Par contre, ils sont deux fois plus nombreux pour six académies (Corse, Dijon, Nice, Strasbourg, Guyane et La Réunion) et même trois fois plus dans les académies d'Île-de-France [3].

80 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) couvrent l'ensemble des académies métropolitaines, l'académie de Nice exceptée. Les académies de Versailles et Lille disposent chacune de plus de cinq établissements.

En France métropolitaine, trois établissements du second degré sur dix relèvent du secteur privé. Leur poids atteint 45 % des établissements dans les académies de Nantes, Paris et Rennes. La part des collèges dans l'ensemble des établissements est nettement plus élevée dans le secteur public que dans le secteur privé (66 % contre 51 %). L'offre des lycées d'enseignement général et technologique, en comparaison de celle des lycées professionnels, est un peu plus importante dans le secteur privé.

Définitions

■ **LEGT.** Lycées d'enseignement général et/ou technologique et lycées polyvalents.

■ **LP.** Lycées professionnels.

■ **EREA.** Établissement régional d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, les EREA reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré. Voir en 4.21.

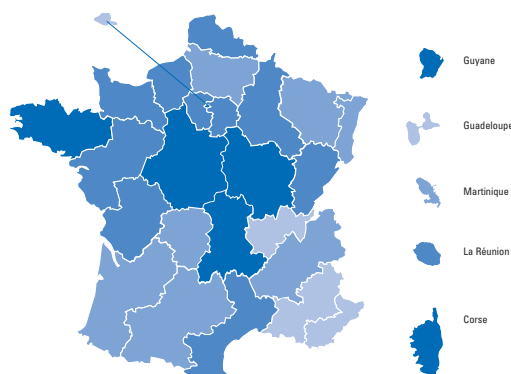
Source : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Collèges et lycées par académie

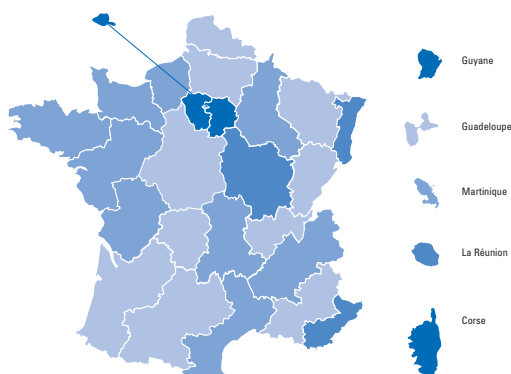
[1] Nombre d'établissements du second degré par académie en 2008 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Académies	Collèges	Public				Privé				Public + Privé
		LP	LEGT	EREA	Total	Collèges	LP	LEGT	Total	
Aix-Marseille	208	47	59	3	317	75	60	63	198	515
Amiens	173	44	44	2	263	43	24	27	94	357
Besançon	115	26	29	2	172	38	17	9	64	236
Bordeaux	252	61	70	5	388	95	44	45	184	572
Caen	151	23	42	3	219	54	23	27	104	323
Clermont-Ferrand	141	25	30	3	199	61	12	26	99	298
Corse	29	4	9	1	43	2		2	4	47
Créteil	349	39	129	3	520	73	16	48	137	657
Dijon	162	18	43	3	226	28	8	21	57	283
Grenoble	244	44	81	4	373	88	46	61	195	568
Lille	328	99	86	6	519	122	21	62	205	724
Limoges	77	19	23	1	120	11	7	8	26	146
Lyon	208	54	68	3	333	102	56	59	217	550
Montpellier	201	29	50	2	282	67	30	32	129	411
Nancy-Metz	233	54	60	4	351	45	33	41	119	470
Nantes	242	45	66	4	357	171	44	81	296	653
Nice	141	21	39		201	40	19	41	100	301
Orléans-Tours	234	41	50	3	328	58	21	31	110	438
Paris	111	31	73	4	219	67	20	92	179	398
Poitiers	160	34	41	4	239	47	10	21	78	317
Reims	132	30	38	2	202	31	10	18	59	261
Rennes	212	40	59	5	316	174	32	61	267	583
Rouen	167	29	48	2	246	35	13	23	71	317
Strasbourg	145	17	53	1	216	31	17	24	72	288
Toulouse	234	55	70	3	362	84	40	46	170	532
Versailles	421	50	145	7	623	106	22	77	205	828
France métropolitaine	5 070	979	1 505	80	7 634	1 748	645	1 046	3 439	11 073
Guadeloupe	43	7	15	-	65	9	11	7	27	92
Guyane	28	3	6	-	37	3	-	2	5	42
Martinique	43	10	13	-	66	6	2	6	14	80
La Réunion	76	13	28	-	117	5	2	2	9	126
DOM	190	33	62	-	285	23	15	17	55	340
France métropolitaine + DOM	5 260	1 012	1 567	80	7 919	1 771	660	1 063	3 494	11 413

[2] Part des collèges dans les établissements du second degré en 2008



[3] Représentation des LEGT par rapport aux LP en 2008



Présentation

La quasi-totalité des collégiens du secteur public et du secteur privé suit un enseignement de premier cycle. L'enseignement adapté n'est pratiquement pas dispensé dans le secteur privé. Une petite partie des élèves de lycée professionnel reçoit un enseignement de premier cycle, principalement en classe de troisième générale : 4 % dans le secteur public et 7,2 % dans le secteur privé. Les trois quarts des élèves de lycée sont scolarisés dans les classes de second cycle général et technologique. Une partie des autres suit un enseignement professionnel (9,7 % dans le secteur public et 12,1 % dans le secteur privé) ce qui révèle l'existence de lycées polyvalents. Les enseignements post-baccalauréat (STS ou CPGE) dispensés dans ces mêmes établissements concernent un élève sur sept dans le secteur public et un sur huit dans le secteur privé [1].

Depuis 1995, le nombre de classes diminue régulièrement dans le premier cycle du secteur public, accompagnant la baisse démographique des effectifs de collèves. À partir de 2003, les classes dans le second cycle général et technologique décroissent à leur tour. Dans le secteur privé, le nombre de classes du second cycle général est relativement stable depuis 2000, tandis que dans le premier cycle, il ne varie pas depuis trois ans. Par ailleurs, dans le second cycle professionnel le nombre de classes augmente doucement, dans le secteur public comme dans le secteur privé [2].

Le nombre moyen d'élèves par classe présente une relative stabilité depuis une dizaine d'années. C'est entre 1990-1995 que l'effectif moyen dans les classes du second cycle général et technologique est le plus élevé. Dans le second cycle professionnel, les élèves sont de moins en moins nombreux dans les classes [3].

Définitions

■ **La "classe"**. Le terme "classe" est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre des enseignements de tronc commun. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une classe et une seule.

■ **Nombre moyen d'élèves par classe selon le cycle d'enseignement**. C'est le rapport du nombre d'élèves sur le nombre de classes dans un cycle d'enseignement.

■ **Lycées**. Lycées d'enseignement général ou technologique et lycées polyvalents.

■ **LP**. Lycées d'enseignement professionnel.

■ **STS**. Sections de techniciens supérieurs.

■ **CPGE**. Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **CLIPA**. Classes d'initiation préprofessionnelle par alternance.

■ **CPA**. Classes préparatoires à l'apprentissage.

■ **DIMA**. Dispositif d'initiation aux métiers en alternance.

■ **Enseignement adapté**. Il est assuré dans les sections d'enseignement professionnel adapté (SEGPA) qui ont succédé aux Sections d'éducation spécialisée (SES). Voir en 4.21.

■ **EREA**. Établissements régionaux d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré susceptibles de dispenser l'ensemble des formations du 1^{er} cycle aux classes post-bac. Voir en 4.21.

Source : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 90.37, 01.01.

Collèges et lycées : évolution selon le cycle d'enseignement 2.5

[1] Répartition des élèves par type d'établissement et par cycle d'enseignement en 2008-2009 (y compris post-bac) (%) (France métropolitaine + DOM)

	Premier cycle	Enseignement adapté (SEGPA)	Second cycle professionnel ⁽¹⁾	Second cycle général et technologique	STS/ CPGE	Ensemble	Nombre total d'élèves	dont élèves du second degré
Public								
Collèges	96,3	3,7	0,0	0,0	0,0	100	2 496 216	2 496 216
LP	4,0	0,0	94,0	1,3	0,6	100	427 190	424 500
Lycées	0,3	0,0	9,7	75,4	14,6	100	1 499 553	1 280 479
EREA	8,6	48,7	40,7	1,6	0,4	100	10 523	10 482
Total Public	54,7	2,2	12,4	25,7	5,0	100	4 433 482	4 211 677
Privé								
Collèges	99,0	0,6	0,1	0,3	0,1	100	650 095	649 718
LP	7,2	0,1	87,6	0,5	4,6	100	114 550	109 232
Lycées	2,5	0,1	12,1	72,0	13,3	100	425 822	369 092
Total Privé	55,6	0,3	12,8	26,0	5,2	100	1 190 467	1 128 042

(1) Y compris les préparations diverses et formations complémentaires de niveaux IV et V.

Lecture - 96,3 % des effectifs des collèges publics sont scolarisés en premier cycle. 54,7 % des effectifs du secteur public sont en premier cycle.

[2] Évolution du nombre de classes par cycle d'enseignement

	France métropolitaine				France métropolitaine + DOM							
	1970	1980	1990	1995	1995	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
	1971	1981	1991	1996	1996	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Public ⁽¹⁾												
Premier cycle (2)	85 534	108 080	102 100	105 692	110 601	108 652	107 392	105 570	103 308	101 848	101 262	100 771
SES/SEGPA	nd	nd	nd	nd	9 245	8 360	8 178	8 013	7 822	7 692	7 499	7 321
Second cycle professionnel	20 003	24 702	23 157	24 822	26 479	28 256	28 349	28 308	28 308	28 608	28 719	28 927
Second cycle général et technologique	22 839	29 792	40 139	39 558	40 981	42 417	42 340	42 027	41 850	41 527	40 960	40 000
Total Public	128 376	162 574	165 396	170 072	187 306	187 685	186 259	183 918	181 288	179 674	178 439	177 019
Privé												
Premier cycle (2)	20 399	25 250	26 691	27 045	27 379	27 105	27 003	26 888	26 647	26 456	26 465	26 464
SES/SEGPA	nd	nd	nd	nd	227	279	280	288	292	295	298	301
Second cycle professionnel	8 199	8 202	7 574	7 010	7 121	7 993	7 983	8 084	8 038	8 036	8 169	8 301
Second cycle général et technologique	7 801	10 892	12 764	12 382	12 517	12 328	12 370	12 414	12 364	12 377	12 434	12 470
Total Privé	36 399	44 344	47 029	46 437	47 244	47 705	47 636	47 674	47 341	47 163	47 366	47 536
Total Public + Privé	164 775	206 918	212 425	216 509	234 550	235 390	233 895	231 592	228 629	226 837	225 805	224 555

(1) Y compris EREA à partir de 1995. (2) Y compris DIMA, CPA, CLIPA. nd : non disponible.

[3] Évolution du nombre moyen d'élèves par classe, selon le cycle (France métropolitaine + DOM)

	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM								
	1970	1980	1990	1995	1995	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
	1971	1981	1991	1996	1996	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Public ⁽¹⁾												
Premier cycle (2)	26,4	23,4	24,3	24,5	24,5	23,9	24,0	23,9	24,0	24,0	23,9	24,1
SES/SEGPA	nd	nd	nd	nd	nd	13,1	13,3	13,4	13,5	13,3	13,3	13,3
Second cycle professionnel	24,0	24,4	23,1	21,8	21,9	19,6	19,7	20,0	20,1	19,7	19,4	19,0
Second cycle général et technologique	28,1	28,5	31	29,5	29,5	28,5	28,5	28,7	28,8	28,5	28,3	28,4
Privé												
Premier cycle (2)	25,1	24,0	24,3	24,7	24,7	24,8	24,8	24,8	24,7	24,8	25,0	25,0
SES/SEGPA	nd	nd	nd	nd	nd	14	13,9	13,9	13,9	13,5	13,5	13,4
Second cycle professionnel	20,7	20,8	21,4	21,2	21,2	18,6	18,9	18,9	19,2	19,1	18,8	18,3
Second cycle général et technologique	25,0	23,2	25,6	25,5	25,5	24,5	24,6	24,8	25,0	24,9	24,9	24,8
Public + Privé												
Premier cycle (2)	26,2	23,5	24,3	24,6	24,6	24,1	24,1	24,1	24,2	24,2	24,2	24,3
SES/SEGPA	nd	nd	nd	nd	nd	13,2	13,3	13,4	13,5	13,4	13,3	13,3
Second cycle professionnel	23,1	23,5	22,7	21,6	21,7	19,4	19,6	19,7	19,9	19,6	19,3	18,9
Second cycle général et technologique	27,7	27,1	29,7	28,5	28,5	27,6	27,6	27,8	27,9	27,7	27,5	27,6

(1) Y compris EREA à partir de 1995. (2) Y compris DIMA, CPA, CLIPA ; non compris SES/SEGPA, classes-ateliers des collèges. nd : non disponible.

Présentation

Dans l'ensemble du premier cycle, la taille moyenne des classes dans les établissements publics et privés est de 23,7 élèves. 5,7 % d'entre elles accueillent au moins 30 élèves. Les classes de SEGPA et UPI, CPA, de par leurs fonctions spécifiques d'encadrement, sont peu chargées avec moins de 15 élèves en moyenne. Ces classes exceptées, c'est en début et en fin d'enseignement de collège que le nombre d'élèves par classe est légèrement plus faible avec 24 élèves environ. En effet, près d'une classe sur deux regroupe moins de 25 élèves en sixième et troisième [1].

Dans l'enseignement professionnel, la taille moyenne des classes est plus faible qu'en collège (18,9 élèves par division). La taille des classes est plus élevée dans le domaine des services que dans celui de l'industrie. La différence de quatre élèves observée dans ces deux catégories de spécialités se retrouve à chaque niveau de formation. C'est dans les CAP que le nombre moyen d'élèves par classe est le plus faible avec 14,7 élèves. Plus d'une classe sur deux compte moins de 15 élèves. À l'opposé, les classes de BEP présentent les effectifs les plus élevés des formations professionnelles. Une classe sur sept accueille au moins trente élèves.

Avec 27,6 élèves, la taille des classes dans le second cycle général et technologique est la plus élevée des trois cycles d'enseignement. La classe de seconde de détermination reste la plus chargée, avec 30,6 élèves. Près d'une classe sur cinq scolarise plus de 34 élèves. Concernant le cycle terminal, les effectifs par classe sont de 26 élèves. Un écart de deux élèves est cependant observé en faveur des classes d'enseignement technologique par rapport à celles d'enseignement général, plus chargées.

Ces indicateurs de taille sont assez différents selon le secteur d'enseignement avec une plus grande diversité de situations dans le secteur privé [2]. Dans les établissements privés, pour le premier cycle, le nombre moyen d'élèves par classe est légèrement plus élevé que dans le secteur public (respectivement 24,9 et 23,3 élèves). Cette différence s'explique par l'importance relative des classes d'au moins 30 élèves dans le secteur privé. Les valeurs caractérisant le second cycle professionnel sont très proches entre les deux secteurs, malgré une plus forte concentration de classes autour de 20-24 élèves dans le secteur public. Enfin, dans le second cycle général et technologique, cycle le plus chargé, l'écart est de 3 élèves en faveur des établissements privés. En effet, une classe sur sept accueille moins de 15 élèves dans le Privé. À l'opposé, dans le secteur public, plus d'une classe sur deux scolarise au moins 30 élèves.

Définitions

- **La "classe"**. Le terme "classe" est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans le programme. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une classe et une seule.
- **BEP**. Brevet d'études professionnelles.
- **BMA**. Brevet des métiers d'art.
- **CAP**. Certificat d'aptitude professionnelle.
- **CPA**. Classe préparatoire à l'apprentissage.
- **CLIPA**. Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance.
- **DIMA**. Diplôme d'initiation aux métiers en alternance.
- **MC**. Mention complémentaire (aux BEP ou CAP).
- **UPI**. Unité pédagogique d'intégration.
- **SEGPA**. Section d'enseignement général et professionnel adapté.

Source : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements hors contrat.

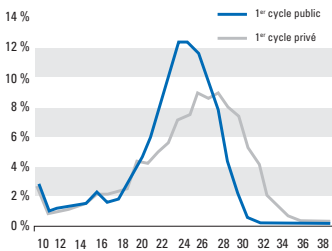
[1] Répartition des classes selon leur taille et leur nombre moyen d'élèves en 2008-2009 (%)
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

		Moins de 15 élèves	15 à 19 élèves	20 à 24 élèves	25 à 29 élèves	30 à 34 élèves	35 à 39 élèves	40 élèves et plus	Total	Nbre de classes	Nbre moyen d'élèves par classes
Sixième		1,8	6,2	39,8	46,2	5,9	0,1	0,0	100,0	32 428	24,4
Cinquième		1,0	5,2	36,6	51,2	5,9	0,1	0,0	100,0	31 127	24,8
Quatrième (1)		1,4	6,8	36,0	48,6	7,0	0,1	0,0	100,0	31 021	24,7
Troisième (2)		2,6	9,6	39,1	43,2	5,3	0,1	0,0	100,0	31 118	24,0
Total 6^e à 3^e		1,7	6,9	37,9	47,3	6,0	0,1	0,0	100,0	125 694	24,5
UPI, CPA, CLIPA, DIMA		90,5	2,7	3,2	3,2	0,5	0,0	0,0	100,0	1 541	9,6
Total 1^{er} cycle (hors SEGPA)		2,8	6,9	37,5	46,8	6,0	0,1	0,0	100,0	127 235	24,3
SEGPA		57,4	41,7	0,8	0,1	0,1	0,0	0,0	100,0	7 622	13,3
Total 1^{er} cycle (y compris SEGPA)	Pu + Pr	5,8	8,9	35,4	44,1	5,6	0,1	0,0	100,0	134 857	23,7
	Public	6,0	8,8	38,0	44,9	2,3	0,0	0,0	100,0	108 092	23,3
	Privé	5,4	9,3	24,8	40,9	18,9	0,6	0,1	100,0	26 765	24,9
CAP	Production	70,1	15,0	10,9	2,9	1,0	0,1	0,0	100,0	3 756	12,9
	Services	47,5	20,6	16,0	8,6	5,1	1,2	1,0	100,0	3 265	16,7
	Ensemble	59,6	17,6	13,2	5,6	2,9	0,6	0,5	100,0	7 021	14,7
BEP	Production	25,4	22,0	35,9	12,5	4,1	0,1	0,0	100,0	7 316	19,2
	Services	12,2	14,4	30,8	20,2	19,6	2,7	0,2	100,0	8 092	23,3
	Ensemble	18,5	18,0	33,2	16,5	12,2	1,5	0,1	100,0	15 408	21,4
Bac pro et BMA	Production	44,2	21,5	24,0	7,9	2,2	0,1	0,0	100,0	6 140	16,3
	Services	24,3	21,3	24,9	16,7	11,4	1,3	0,1	100,0	7 974	20,3
	Ensemble	33,0	21,4	24,5	12,9	7,4	0,8	0,1	100,0	14 114	18,5
Total 2nd cycle professionnel (3)	Production	42,5	20,1	25,9	8,7	2,7	0,1	0,0	100,0	17 426	16,7
	Services	23,9	18,5	25,5	16,5	13,5	1,8	0,4	100,0	19 801	20,8
	Pu + Pr	32,6	19,2	25,7	12,8	8,4	1,0	0,2	100,0	37 228	18,9
	Public	31,1	19,1	28,2	12,9	8,0	0,7	0,0	100,0	28 927	19,0
	Privé	38,0	19,8	16,9	12,6	9,7	2,3	0,8	100,0	8 301	18,3
Seconde		1,5	2,3	8,4	16,8	51,4	19,3	0,2	100,0	16 234	30,6
Première	Générale	6,0	7,8	22,4	15,7	34,5	13,3	0,4	100,0	11 816	27,2
	Technologique	10,0	12,6	24,7	21,1	25,9	5,6	0,2	100,0	6 184	24,8
	Ensemble	7,4	9,4	23,2	17,5	31,5	10,7	0,3	100,0	18 000	26,4
Terminale	Générale	5,9	7,5	23,0	17,9	33,6	11,9	0,2	100,0	11 733	27,0
	Technologique	10,6	14,6	24,5	21,6	23,2	5,3	0,2	100,0	6 503	24,3
	Ensemble	7,6	10,0	23,5	19,2	29,9	9,6	0,2	100,0	18 236	26,0
Total 2nd cycle général et technologique (GT)	Pu + Pr	5,6	7,4	18,7	17,9	37,1	12,9	0,2	100,0	52 470	27,6
	Public	2,9	6,2	18,9	17,4	40,4	14,1	0,0	100,0	40 000	28,4
	Privé	14,3	11,2	18,2	19,5	26,6	9,3	0,9	100,0	12 470	24,8

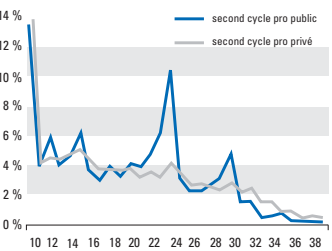
(1) Y compris quatrième d'aide et de soutien. (2) Y compris troisième d'insertion. (3) Y compris les formations complémentaires de niveaux IV et V et les préparations diverses pré-bac.

[2] Répartition des classes des trois cycles d'enseignement en 2008 selon la taille détaillée
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

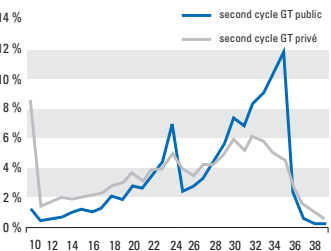
Premier cycle



Second cycle professionnel



Second cycle GT



Lecture : 12,1% des classes de premier cycle dans les établissements publics accueillent exactement 24 élèves (respectivement 6,8% dans l'enseignement privé).

Présentation

Les établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM sont de tailles extrêmement variées, et leur répartition suivant le nombre d'élèves accueillis est très différente selon le secteur d'enseignement et le type d'établissement. La taille moyenne des établissements publics est toujours supérieure à celle du secteur privé, quel que soit le type d'établissement. C'est dans les collèges que l'écart entre les deux secteurs est le moins étendu.

L'effectif moyen des collèges atteint 475 élèves dans le secteur public et 367 dans le secteur privé [1]. L'accueil des élèves de SEGPA, plus spécifique au secteur public, n'explique qu'une faible partie de cette différence. Le secteur privé présente des petites unités d'enseignement ; un peu plus d'un collège privé sur dix a moins de 100 élèves alors qu'on ne compte que quelques établissements de cette taille dans le secteur public. De même, trois collèges privés sur quatre scolarisent moins de 500 élèves ; c'est le cas d'un peu plus de la moitié des collèges publics.

Les lycées professionnels montrent des différences de taille moyenne par secteur plus marquées que dans les collèges avec 422 élèves pour les établissements publics et 174 élèves pour le secteur privé [2]. Quatre lycées professionnels privés sur dix scolarisent moins de 100 élèves. Plus les tailles de ces lycées sont grandes, plus ces établissements sont rares. Dans le secteur public, la distribution des établissements est assez centrée autour du regroupement "200 à 500 élèves" qui concerne 60 % d'entre eux.

L'effectif moyen des lycées d'enseignement général et technologique est de 957 élèves pour le secteur public et de 401 élèves pour le secteur privé [3]. La part des élèves des classes post-bac, comparable entre les deux secteurs, ne joue pas sur cet écart. Là aussi, la distribution des lycées privés est plus concentrée sur les petites tailles. Plus des trois quarts des lycées privés scolarisent moins de 600 élèves et près d'un établissement sur deux accueille moins de 300 élèves. Dans le secteur public, les établissements sont plus grands ; 40 % des lycées publics ont une taille comprise entre "900 et 1 500 élèves" et un établissement sur neuf accueille au moins 1 500 élèves.

Définitions

■ **Taille des établissements scolaires.** Elle prend en compte l'intégralité des élèves scolarisés dans l'établissement (y compris l'enseignement adapté [voir 4.19] et l'enseignement post-baccalauréat) ou dans les annexes qui peuvent lui être rattachées.

■ **SEGPA.** Section d'enseignement général et professionnel adapté.

Source : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

La taille des collèges et des lycées

[1] Répartition des collèges et des collégiens selon la taille de l'établissement en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM, Public, Privé)

	Public				Privé			
	Établissements		Élèves		Établissements		Élèves	
	Nombres	%	Effectifs	%	Nombres	%	Effectifs	%
Moins de 100 élèves	59	1,1	4 702	0,2	210	11,9	12 353	1,9
De 100 à 199 élèves	299	5,7	48 080	1,9	329	18,6	50 165	7,7
De 200 à 299 élèves	612	11,6	154 783	6,2	306	17,3	75 755	11,7
De 300 à 399 élèves	901	17,1	317 773	12,7	260	14,7	90 804	14,0
De 400 à 499 élèves	1 098	20,9	493 551	19,8	211	11,9	94 318	14,5
De 500 à 599 élèves	1 029	19,6	562 286	22,5	150	8,5	81 709	12,6
De 600 à 699 élèves	638	12,1	411 194	16,5	113	6,4	72 342	11,1
De 700 à 799 élèves	370	7	275 004	11,0	73	4,1	54 322	8,4
De 800 à 899 élèves	156	3	130 923	5,2	48	2,7	40 503	6,2
900 élèves et plus	98	1,9	97 920	3,9	71	4,0	77 824	12,0
Total	5 260	100,0	2 496 216	100,0	1 771	100,0	650 095	100,0
Taille moyenne de l'établissement	475 élèves				367 élèves			

Lecture - 19,6 % des collèges publics ont une taille comprise entre 500 et 599 élèves. 22,5 % des collégiens du secteur public sont scolarisés dans un établissement comptant entre 500 et 599 élèves.

[2] Répartition des lycées professionnels et des lycéens professionnels selon la taille de l'établissement en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM, Public, Privé)

	Public				Privé			
	Établissements		Élèves		Établissements		Élèves	
	Nombres	%	Effectifs	%	Nombres	%	Effectifs	%
Moins de 100 élèves	6	0,6	444	0,1	281	42,6	14 259	12,4
De 100 à 199 élèves	96	9,5	15 458	3,6	152	23,0	22 730	19,8
De 200 à 299 élèves	190	18,8	48 325	11,3	106	16,1	26 327	23
De 300 à 399 élèves	237	23,4	82 949	19,4	65	9,8	22 505	19,6
De 400 à 499 élèves	188	18,6	84 149	19,7	29	4,4	12 640	11
De 500 à 599 élèves	131	12,9	71 074	16,6	15	2,3	8 065	7
De 600 à 699 élèves	74	7,3	47 525	11,1	8	1,2	5 059	4,4
De 700 à 799 élèves	44	4,3	32 801	7,7	4	0,6	2 965	2,6
De 800 à 899 élèves	19	1,9	16 225	3,8	-	-	-	-
900 élèves et plus	27	2,7	28 240	6,6	-	-	-	-
Total	1 012	100,0	427 190	100,0	660	100,0	114 550	100,0
Taille moyenne de l'établissement	422 élèves				174 élèves			

[3] Répartition des lycées d'enseignement général et technologique et des lycéens selon la taille de l'établissement en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM, Public, Privé)

	Public				Privé			
	Établissements		Élèves		Établissements		Élèves	
	Nombres	%	Effectifs	%	Nombres	%	Effectifs	%
Moins de 100 élèves	4	0,3	267	0,0	169	15,9	8 734	2,1
De 100 à 199 élèves	12	0,8	1 973	0,1	194	18,3	28 730	6,7
De 200 à 299 élèves	37	2,4	9 805	0,7	151	14,2	36 985	8,7
De 300 à 399 élèves	71	4,5	25 082	1,7	134	12,6	46 439	10,9
De 400 à 499 élèves	105	6,7	46 903	3,1	101	9,5	45 159	10,6
De 500 à 599 élèves	125	8	68 471	4,6	82	7,7	44 937	10,6
De 600 à 699 élèves	121	7,7	79 226	5,3	61	5,7	39 624	9,3
De 700 à 799 élèves	149	9,5	112 109	7,5	43	4	31 944	7,5
De 800 à 899 élèves	143	9,1	121 730	8,1	33	3,1	28 030	6,6
De 900 à 1 199 élèves	393	25,1	411 959	27,5	58	5,5	59 585	14
De 1 200 à 1 499 élèves	231	14,7	306 235	20,4	25	2,4	32 726	7,7
1 500 élèves et plus	176	11,2	315 793	21,1	12	1,1	22 929	5,4
Total	1 567	100,0	1 499 553	100,0	1 063	100,0	425 822	100,0
Taille moyenne de l'établissement	957 élèves				401 élèves			

Présentation

Après avoir légèrement diminué à la rentrée 2004, la part des élèves demi-pensionnaires augmente régulièrement depuis, passant de 57,5 % à 62,4 % en 2008-2009. Tous cycles confondus, près de sept points séparent le secteur public (63,8 %) du secteur privé (57,1 %) [1]. La part des externes, quant à elle, poursuit sa baisse et atteint 33,4 %. Par ailleurs, 222 900 élèves sont hébergés en internat, soit 3 200 de moins qu'à la rentrée précédente.

Les établissements publics se caractérisent par une diminution importante du nombre d'externes, à savoir 65 200 élèves en moins (- 4,6 %). Dans le secteur privé, les évolutions vont dans le même sens : le demi-pensionnat continue de progresser (+ 1,4 %) alors que l'internat perd des élèves (- 3,4 %) de même que l'externat (- 1,8 %).

L'internat est peu développé dans le premier cycle public ou privé (respectivement 0,4 % et 3,3 % des élèves) [2], mais plus fréquent dans les lycées, notamment professionnels. La forte proportion d'internes observée dans les EREA (la moitié des élèves est concernée) s'explique par le fait que ces établissements, peu répandus, conduisent à une scolarisation plus souvent éloignée du domicile familial.

En y ajoutant les élèves qui suivent des formations post-bac (STS, CPGE), 241 700 élèves sont hébergés dans les internats publics ou privés, et près de 9 300 élèves, tout en ayant le statut d'internes, sont hébergés en foyer ou chez un correspondant extérieur [3].

En 2008-2009, qu'ils soient demi-pensionnaires, internes ou internes externes, près de trois millions d'élèves prennent leur repas de midi dans un établissement du secteur public, et plus de 716 600 dans un établissement du secteur privé.

Définitions

■ **Les élèves externes** sont les élèves qui fréquentent les établissements uniquement pour y suivre les enseignements ; les externes surveillés restent à l'étude le soir.

■ **Les élèves demi-pensionnaires** prennent leur repas de midi dans les établissements.

■ **Les élèves internes** sont hébergés et nourris pour le repas de midi et du soir ; l'hébergement peut être assuré dans l'établissement où l'élève reçoit l'enseignement, en foyer ou chez un correspondant extérieur ; dans ces deux derniers cas, l'élève est appelé interne "externé".

■ **Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).** Les EREA ont été créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954. Ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes ordinaires de l'enseignement général ou professionnel. Ils scolarisent des enfants déficients profonds ou atteints de handicaps graves. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

■ **L'enseignement adapté** du second degré comprend les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).

■ **CPGE, STS.** Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs.

Source : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 86.36, 89.44, 90.43, 99.23.

[1] Évolution des modes d'hébergement des élèves du second degré
(France métropolitaine + DOM) (Hors post-baccalauréat)

		2004		2005		2006		2007		2008	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Public	Demi-pensionnaires	2 580 119	58,5	2 650 986	60,8	2 631 928	61,3	2 652 991	62,5	2 688 655	63,8
	Externes	1 671 216	37,9	1 548 321	35,5	1 504 168	35,0	1 428 005	33,7	1 362 799	32,4
	Internes	158 176	3,6	159 188	3,7	159 429	3,7	161 275	3,8	160 223	3,8
	Total Public	4 409 511	100,0	4 358 495	100,0	4 295 525	100,0	4 242 271	100,0	4 211 677	100,0
Privé	Demi-pensionnaires	605 268	53,5	612 512	54,3	622 435	55,4	635 064	56,2	643 668	57,1
	Externes	460 362	40,7	449 323	39,9	436 446	38,9	429 356	38,0	421 746	37,4
	Internes	65 316	5,8	65 244	5,8	63 735	5,7	64 799	5,7	62 628	5,6
	Total Privé	1 130 946	100,0	1 127 079	100,0	1 122 616	100,0	1 129 219	100,0	1 128 042	100,0
Ensemble	Demi-pensionnaires	3 185 387	57,5	3 263 498	59,5	3 254 363	60,1	3 288 055	61,2	3 332 323	62,4
	Externes	2 131 578	38,5	1 997 644	36,4	1 940 614	35,8	1 857 361	34,6	1 784 545	33,4
	Internes	223 492	4,0	224 432	4,1	223 164	4,1	226 074	4,2	222 851	4,2
	Total Public + Privé	5 540 457	100,0	5 485 574	100,0	5 418 141	100,0	5 371 490	100,0	5 339 719	100,0

[2] Évolution de la répartition des élèves du second degré selon le statut et le cycle (%)
(France métropolitaine + DOM) (Hors post-baccalauréat)

		1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Public	Premier cycle														
	Demi-pens.	54,3	53,9	54,5	56,0	56,9	57,7	58,7	59,5	59,8	59,4	61,6	62,9	64,3	66,0
	Externes	45,1	45,5	45,0	43,5	42,6	41,9	40,9	40,1	39,8	40,2	38,0	36,7	35,3	33,6
	Internes	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Second cycle général et techno.	Demi-pens.	59,4	59,1	59,3	59,8	60,4	60,8	62,0	63	63,4	61,3	64,0	63,5	65,0	65,8
	Externes	34	34,4	34,4	33,9	33,4	33,2	32,0	30,9	30,5	32,7	30,0	30,3	28,7	27,7
	Internes	6,7	6,5	6,4	6,3	6,1	6,0	6,1	6,1	6,1	6,0	6,1	6,2	6,3	6,5
	Second cycle prof.														
Second cycle prof.	Demi-pens.	47,4	46,7	46,8	47,2	47,4	47,6	48,7	49,5	49,8	48,8	50,7	49,4	50,0	50,4
	Externes	38,4	39,4	39,5	39,3	39,5	39,7	38,6	37,7	37,6	38,5	36,6	37,7	36,8	36,2
	Internes	14,2	13,9	13,7	13,4	13,1	12,8	12,8	12,8	12,6	12,7	12,8	12,9	13,2	13,4
	Second degré adapté														
Second degré adapté	Demi-pens.	50,3	51,0	53,3	56,7	58,1	59,1	60,1	60,6	60,7	58,1	60,9	61,2	61,6	62,7
	Externes	46,0	45,3	43,4	39,7	38,4	37,3	36,3	35,9	35,7	38,3	35,5	35,3	34,9	34,0
	Internes	3,7	3,6	3,4	3,6	3,5	3,5	3,6	3,5	3,6	3,6	3,6	3,5	3,5	3,3
Privé	Premier cycle														
	Demi-pens.	58,5	57,8	57,6	58,1	58,7	59,0	59,7	60,5	61,7	62,2	63,6	65,0	66,1	67,2
	Externes	36,7	37,6	37,9	37,5	37,2	37,0	36,3	35,6	34,5	34,1	32,8	31,6	30,4	29,5
	Internes	4,8	4,6	4,5	4,4	4,1	4,0	4,0	3,9	3,8	3,7	3,6	3,4	3,5	3,3
Second cycle général et techno.	Demi-pens.	42,1	41,6	42	41,4	40,7	40,3	41,6	42,3	43,2	44,4	44,9	45,9	46,2	46,4
	Externes	47,1	48,1	47,9	48,7	49,8	50,6	49,4	48,6	47,7	46,8	46,2	45,2	44,9	45,0
	Internes	10,8	10,3	10,1	10,0	9,5	9,1	9,0	9,1	9,1	8,8	8,9	8,9	8,9	8,6
	Second cycle prof.														
Second cycle prof.	Demi-pens.	32,5	32,4	32,3	32,1	31,8	31,8	32,3	33,8	33,5	33,4	33,6	33,6	33,5	34,1
	Externes	56,1	56,6	57,1	57,3	58,1	58,6	58,2	56,7	57,1	57,6	57,6	57,4	57,3	56,5
	Internes	11,4	11,0	10,7	10,7	10,1	9,6	9,4	9,5	9,1	8,9	9,0	9,0	9,2	9,4
	Second degré adapté														
Second degré adapté	Demi-pens.	65,8	67,0	68,7	67,9	66,6	66,0	68,6	68,8	69,1	67,0	66,0	64,6	67,5	69,5
	Externes	26,4	25,1	24	24,2	24,5	25,6	22,8	23,3	23,0	25,4	26,0	27,7	24,7	23,4
	Internes	7,8	7,9	7,3	7,9	8,9	8,4	8,6	7,9	7,9	7,6	7,9	7,8	7,8	7,1

[3] Répartition des élèves du second degré et post-bac selon le mode d'hébergement et le
type d'établissement du second degré à la rentrée 2008 (France métropolitaine + DOM)

		Collèges	EREA	Lycées	LP	Total	%	Dont CPGE, STS ou prép. div. post-bac
Public	Demi-pensionnaires	1 646 578	4 900	930 814	214 238	2 796 530	63,1	107 875
	Externes	836 061	390	454 177	153 350	1 443 978	32,6	88 994
	Externes surveillés	5 779	133	2 094	79	8 085	0,2	270
	Internes	7 607	5 095	106 360	58 805	177 867	4,0	19 053
	Internes externes	191	5	6 108	718	7 022	0,2	5 613
	Total Public	2 496 216	10 523	1 499 553	427 190	4 433 482	100,0	221 805
Privé	Demi-pensionnaires	439 995	-	175 960	34 585	650 540	54,6	6 872
	Externes	169 749	-	201 422	66 170	437 341	36,7	50 431
	Externes surveillés	20 143	-	12 402	3 939	36 484	3,1	1 648
	Internes	19 691	-	34 715	9 385	63 791	5,4	2 971
	Internes externes	517	-	1 323	471	2 311	0,2	503
	Total Privé	650 095	-	425 822	114 550	1 190 467	100,0	62 425
Ensemble	Demi-pensionnaires	2 086 573	4 900	1 106 774	248 823	3 447 070	61,3	114 747
	Externes	1 005 810	390	655 599	219 520	1 881 319	33,5	139 425
	Externes surveillés	25 922	133	14 496	4 018	44 569	0,8	1 918
	Internes	27 298	5 095	141 075	68 190	241 658	4,3	22 024
	Internes externes	708	5	7 431	1 189	9 333	0,2	6 116
	Total Public + Privé	3 146 311	10 523	1 925 375	541 740	5 623 949	100,0	284 230
Ensemble (%)	Demi-pensionnaires	66,3	46,6	57,5	45,9	61,3		40,4
	Externes	32,0	3,7	34,1	40,5	33,5		49,1
	Externes surveillés	0,8	1,3	0,8	0,7	0,8		0,7
	Internes	0,9	48,4	7,3	12,6	4,3		7,7
	Internes externes	0,0	0,0	0,4	0,2	0,2		2,2
	Total Public + Privé	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0		100,0

Présentation

Dans l'ensemble des établissements privés des premier et second degrés, la part des élèves scolarisés dans des établissements sous contrat a toujours été extrêmement importante. Dans le premier degré, en France métropolitaine et dans les DOM, le secteur privé accueille, à la rentrée 2008-2009, 897 500 élèves. 97,9 % d'entre eux sont scolarisés dans des classes privées sous contrat. Cette répartition entre l'enseignement privé sous contrat et hors contrat est semblable dans les classes préélémentaires, élémentaires et les classes relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH) [1].

Le second degré privé scolarise 1 128 000 élèves en 2008-2009, en France métropolitaine et dans les DOM, un effectif en très légère diminution par rapport à l'année précédente.

Les classes du secteur privé sous contrat accueillent 97,2 % de ces élèves ; les pourcentages sont de 98,8 % pour le premier cycle, de 97,3 % pour le second cycle général et technologique et de 89,9 % pour le second cycle professionnel. La part des élèves préparant un CAP dans un établissement hors contrat est importante par rapport à celle du privé sous contrat (41,7 %). Ces pourcentages restent stables depuis plusieurs années [2].

Définitions

■ **Contrat simple.** Le contrat simple entraîne la prise en charge par l'État de la rémunération des enseignants. Les enseignants sont alors maîtres agréés, et salariés de droit privé.

Le contrat simple n'existe que dans le premier degré.

■ **Contrat d'association.** Le contrat d'association entraîne, comme pour le contrat simple, la prise en charge par l'État de la rémunération des enseignants ; ils sont majoritairement maîtres contractuels et bénéficient d'un contrat de droit public. Il entraîne également la prise en charge par l'État du financement des charges de fonctionnement d'externat (le "forfait d'externat").

En plus des heures d'enseignement devant les classes sous contrat, l'État rémunère depuis le 1^{er} janvier 1993 des heures de décharge pour la fonction de directeur d'établissement du premier degré, ainsi que les documentalistes dans le second degré.

■ **Hors contrat.** L'établissement "hors contrat" n'est pas lié à l'État par un contrat mais il est soumis à un régime d'inspection limité aux titres des directeurs et des maîtres, à l'obligation scolaire, à l'instruction obligatoire, à la prévention sanitaire et sociale, au respect de l'ordre public et des bonnes mœurs. Le contrôle sur le contenu de l'instruction obligatoire a été renforcé par la loi n° 98-1165 du 18 décembre 1998.

Sources : MEN-MESR DEPP

– Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire - 2008-2009.

L'enquête n° 19 n'existe plus depuis la rentrée 2007-2008. Néanmoins, des données concernant les effectifs par département ont pu être collectées à partir de la "Base élèves premier degré", pour les écoles utilisatrices de l'application et, pour les autres, grâce au concours des inspecteurs de circonscription, qui ont effectué des comptages d'élèves dans les écoles.

– Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Nombre d'élèves dans le premier degré privé en 2008-2009 selon le contrat d'établissement souscrit (France métropolitaine + DOM)

	Sous contrat	Hors contrat	Total premier degré privé
Classes préélémentaires	308 125	7 946	316 071
Classes élémentaires	567 114	10 983	578 097
Classes ASH	3 190	100	3 290
Total premier degré privé	878 429	19 029	897 458

[2] Répartition des élèves dans le second degré privé en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM)

	Sous contrat	% par rapport au total	Hors contrat	% par rapport au total	Total Privé
Premier cycle					
Sixième	165 973	98,8	1 940	1,2	167 913
Cinquième	163 915	98,8	1 935	1,2	165 850
Quatrième	163 350	98,8	1 946	1,2	165 296
Troisième	159 354	98,7	2 044	1,3	161 398
Total sixième à troisième	652 592	98,8	7 865	1,2	660 457
Autres (UPI, DIMA, dispositifs relais...)	1 784	95,7	80	4,3	1 864
SEGPA	4 037	100	0	0	4 037
Total premier cycle	658 413	98,8	7 945	1,2	666 358
Second cycle professionnel					
CAP en 1 an	769	17,5	3 636	82,5	4 405
CAP en 2 ans	16 777	66,1	8 619	33,9	25 396
CAP en 3 ans	20	6,3	295	93,7	315
Total CAP	17 566	58,3	12 550	41,7	30 116
BEP en 1 et 2 ans	60 194	98,3	1 070	1,7	61 264
Bac pro / BMA en 1, 2 et 3 ans	56 847	97,2	1 613	2,8	58 460
Mentions complémentaires aux CAP et BEP	1 583	95,2	80	4,8	1 663
Préparations diverses pré-bac	247	84,0	47	16,0	294
Formations complémentaires de niveaux IV et V	271	89,7	31	10,3	302
Total second cycle professionnel	136 708	89,9	15 391	10,1	152 099
Second cycle général et technologique					
Seconde	102 866	97,7	2 441	2,3	105 307
Première	101 693	97,3	2 839	2,7	104 532
Terminale	96 666	96,9	3 080	3,1	99 746
Total second cycle général et technologique	301 225	97,3	8 360	2,7	309 585
Total France métropolitaine + DOM	1 096 346	97,2	31 696	2,8	1 128 042

Présentation

Les établissements publics du second degré de la métropole et des DOM sont fortement équipés en micro-ordinateurs [1]. En 2009, le nombre moyen d'élèves par appareil varie de 6 dans les collèges à 3 dans les lycées professionnels (LP), avec une valeur intermédiaire de 4 dans les lycées généraux et technologiques (LEGT). Les trois quarts des établissements ont inclus un volet technologie de l'information et de la communication (TIC) dans leur projet d'établissement.

L'implantation du brevet informatique et Internet (B2i) continue sa progression : en moyenne 10,4 professeurs dans les collèges (+ 1,5), 6,5 dans les LEGT et 6,7 dans les LP s'impliquent dans sa validation.

La quasi-totalité des établissements du second degré accèdent à l'Internet pour des usages pédagogiques [2]. La grande majorité d'entre eux a pris en compte la protection des réseaux et la sécurité des mineurs face à l'Internet : 95,3 % des collèges, 97,7 % des LEGT et 96,3 % des LP utilisent des dispositifs de protection des réseaux. De même, 86,5 % des collèges, 88,7 % des LEGT et 86,1 % des LP utilisent des moyens de contrôle des sites Web visités.

40,7 % des collèges, 45 % des LEGT et 44,6 % des LP mettent en place des services numériques pour les élèves ou les professeurs, notamment à travers les projets académiques ou territoriaux d'espaces numériques de travail (ENT) [3]. Les élèves peuvent dans 23,4 % des collèges, 34,9 % des LEGT et 30,6 % des LP accéder à des informations de vie scolaire en ligne avec une progression importante pour le cahier de textes de la classe (+ 6,5 points en collèges, + 8,3 points en LEGT et + 7,6 points en LP par rapport à 2008).

Dans le premier degré, 66,8 % des écoles maternelles et 91,4 % des écoles élémentaires accèdent à l'Internet pour un usage pédagogique. On note une hausse constante de l'utilisation de dispositifs de contrôle des sites visités avec un dispositif présent dans 57,2 % des écoles élémentaires (+ 2,8 points) [4].

Le nombre d'élèves par ordinateur reste stable dans les écoles élémentaires de moins de 150 élèves (66,8 % des écoles) : 9,7 élèves par ordinateur (9,8 en 2008) [5]. Dans toutes les autres écoles élémentaires, ce nombre d'élèves par ordinateur reste élevé même s'il s'améliore. Pour les écoles élémentaires de plus de 300 élèves, ce taux est encore de 23,7 élèves par ordinateur (27 en 2008).

Dans les écoles maternelles, ce ratio va de 20,5 élèves par ordinateur (20,4 en 2008) dans les écoles de moins de 100 élèves (63,6 % des écoles maternelles), à 45,9 élèves par ordinateur (47 en 2008) dans celles de plus de 180 élèves (4,3 % des écoles).

Définitions

■ **Méthodologie.** L'enquête annuelle sur les technologies d'information et de communication pour l'enseignement (TICE) a été menée auprès des établissements publics des premier et second degrés au cours du deuxième trimestre 2009.

■ **Charte de bon usage d'Internet.** Document précisant les conditions d'utilisation et les règles de bon usage des moyens informatiques mis à disposition des utilisateurs.

■ **B2i.** Brevet informatique et Internet. Il s'agit d'une validation de compétences des élèves concernant l'utilisation des TIC tout au long de la scolarité. Il y a trois niveaux de maîtrise : les niveaux école, collège et lycée. Les élèves doivent acquérir des compétences tout au long de leur scolarité dans cinq domaines. Cette acquisition se fait au cours d'activités et de projets liés aux apprentissages à chacun des niveaux. Tous les élèves titulaires du brevet des collèges (DNB) ont acquis l'attestation B2i collège.

■ **Services numériques.** Ensemble de ressources ou d'applications informatiques mises à disposition des usagers sous un format électronique (par exemple un agenda partagé ou un forum de discussion). L'accès à un service numérique s'effectue généralement via un réseau informatique (en particulier par Internet).

■ **Site Web Intranet.** Site Web accessible uniquement à partir des postes informatiques d'un réseau ou d'un ensemble de réseaux à l'intérieur d'une organisation. Lorsque ce type de site est ouvert aux utilisateurs extérieurs au réseau, après authentification, on parle d'extranet.

Avertissement : Un échantillon représentatif à l'échelle nationale composé de 1 001 écoles pour le premier degré et de 1 000 établissements pour le second degré, a été réalisé pour l'enquête. Les remontées contiennent à la fois les réponses de tous les établissements du panel, mais également les réponses des autres établissements. La prise en compte des résultats du panel permet de garantir la représentativité des données ci-contre, issues de l'exploitation de l'ensemble des résultats.

Source : Enquête sur les TICE dans les établissements publics des premier et second degrés MEN-MESR-DEPP.

[1] Équipement des établissements du second degré en matériel TICE au deuxième trimestre 2009
(France métropolitaine + DOM)

		Équipement à usage pédagogique						
Nombre d'établ. existants	Nombre d'établ. ayant répondu à l'enquête	Nombre d'ordinateurs recensés	Nombre moyen de vidéo-projecteurs par établissement	Nombre moyen de TNI/TBI par établissement	Nombre moyen d'élèves par ordinateur	% d'établ. ayant un projet comprenant un volet TIC	Nombre moyen d'enseignants impliqués dans la validation des compétences du B2i	
Collèges	5 250	3 883	191 326	5,1	0,6	8,1	76,6	10,4
LEGT	1 560	1 120	155 170	14,8	1,1	5,3	73	6,5
LP	1 072	667	61 836	8,2	0,8	3,7	73,3	6,7

[2] Équipement en matériel TICE au deuxième trimestre 2009 des établissements du second degré ayant répondu à l'enquête (France métropolitaine + DOM, Public)

L'accès à Internet					% d'établissements disposant :		
% d'établissements ayant accès à Internet pour des usages pédagogiques	% d'établissements utilisant un dispositif de protection des réseaux	% d'établissements disposant d'une charte de bon usage d'Internet (1)	% d'établissements utilisant un dispositif de filtrage et/ou de contrôle a posteriori des sites visités		d'une messagerie interne	d'un site Web Internet (1)	d'un site Web Intranet
Collèges	99,3	95,3	86,5	89,0	40,0	65,3	36,4
LEGT	99,2	97,7	88,7	90,1	39,4	90,5	52,1
LP	99,0	96,3	86,1	89,1	37,5	81,8	39,5

(1) Par rapport au nombre d'établissements ayant accès au réseau Internet.

[3] Services proposés en TICE au deuxième trimestre 2009 des établissements du second degré ayant répondu à l'enquête (France métropolitaine + DOM, Public)

% d'établissements proposant :								
Espace de travail numérique	Informations de vie scolaire accessibles en ligne	Parmi les informations de vie scolaire (1)						
		Notes des élèves	Absences des élèves	Emploi du temps	Cahier de texte de la classe	Carnet de correspondance des élèves	Agenda de l'établissement	Autres
Collèges	40,7	23,4	27,6	16,8	22,1	19,8	1,7	30,8
LEGT	45,0	34,9	39,3	23,9	29,0	29,9	2,6	37,4
LP	44,6	30,6	32,0	20,1	23,4	22,1	2,3	22,9

(1) Par rapport au nombre d'établissements proposant des informations de vie scolaire accessible en ligne.

[4] Équipement en dispositifs de protection et de sécurité des écoles du premier degré en matériel TICE au deuxième trimestre 2009 (France métropolitaine + DOM, Public)

		Outils destinés à des usages pédagogiques				Protection et sécurité des élèves		
Nombre d'écoles existantes	Nombre d'écoles ayant répondu à l'enquête	% d'écoles équipées de micro-ordinateurs	% d'écoles ayant accès au réseau Internet	Nombre moyen de vidéo-projecteurs par école	Nombre moyen de TNI/TBI par école	% d'écoles utilisant un dispositif de protection des réseaux a posteriori	% d'écoles utilisant un dispositif de filtrage et/ou de contrôle a posteriori des sites visités	% d'écoles utilisant un dispositif d'une charte de bon usage d'Internet (1)
Écoles maternelles	17 713	6 226	87,3	66,8	0,04	0,01	45,3	29,6
Écoles élémentaires	33 636	13 951	96,4	91,4	0,18	0,04	63,8	57,2

(1) Par rapport au nombre d'établissements ayant accès au réseau Internet.

[5] Répartition du nombre moyen d'élèves par ordinateur au deuxième trimestre 2009 selon la taille des écoles du premier degré ayant répondu à l'enquête (France métropolitaine + DOM, Public)

		Nombre moyen d'élèves par ordinateur		% d'école ayant un projet comprenant un volet TIC	
Nombre d'élèves dans l'école	% d'écoles concernées				
Écoles maternelles	Moins de 100	63,6	20,5	25,6	
	100 à 180	32,1	32,0	21,5	
	Plus de 180	4,3	45,9	21,7	
Écoles élémentaires	Moins de 150	66,8	9,7	47,2	
	150 à 300	29,2	14,2	55,1	
	Plus de 300	4,0	23,7	58,1	

Présentation

Sur l'ensemble de l'année scolaire 2007-2008, les établissements publics du second degré ont enregistré 11,6 actes de violence grave pour 1 000 élèves [1]. Ces incidents graves sont essentiellement des atteintes aux personnes (81 %), qui se manifestent, à parts égales, par des violences verbales et des agressions physiques [2]. Les atteintes à la vie privée, les violences sexuelles, le racket, le "happy slapping" (film d'agression physique d'une personne à l'aide d'un téléphone portable) et le bizutage portés à la connaissance des responsables d'établissement sont des phénomènes relativement rares. Relativement moins fréquentes – 15 % des incidents graves recensés – les atteintes aux biens sont constituées majoritairement par des vols et des dommages aux locaux ou au matériel scolaire. Enfin, 4 % des actes recensés portent sur la sécurité de l'établissement, dont la moitié relève de la consommation de stupéfiants.

Le nombre moyen d'actes de violence grave masque de fortes disparités entre les différents types d'établissements et au sein d'établissements du même type [3]. En effet, les lycées professionnels (LP) et les collèges sont les plus exposés à la violence, avec respectivement 15,1 et 13,1 incidents graves déclarés pour 1 000 élèves. Les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) sont sensiblement moins concernés par les phénomènes de violence grave : en moyenne, seulement 4 faits pour 1 000 élèves ont été recensés sur l'ensemble de l'année scolaire 2007-2008. De plus, en LEGT, plus de quatre établissements sur dix n'ont déclaré aucun incident grave sur un trimestre. À l'opposé, près d'un sur dix a enregistré au moins 4 actes graves sur la même période. De même, si près d'un collègue ou lycée professionnel sur cinq déclare au moins 4 faits de violence grave sur un trimestre, plus d'un tiers d'entre eux ne déclare aucun incident sur trois mois.

Sur l'année scolaire 2007-2008, les élèves ont commis 85 % des incidents graves déclarés par les établissements [4]. Un nombre négligeable d'incidents a eu pour origine un personnel de l'établissement (0,6 %).

La violence d'élèves envers un adulte travaillant dans l'établissement représente quatre incidents graves déclarés sur dix, et trois fois sur quatre cette violence est verbale. S'ils constituent les principaux auteurs de la violence en milieu scolaire, les élèves en sont également très souvent victimes : 36 % des incidents graves recensés sur l'année scolaire 2007-2008 relevaient d'une violence entre élèves et ces derniers ont représenté 43 % de l'ensemble des victimes. Les agressions envers les élèves sont le plus souvent physiques (deux incidents de ce type sur trois), un sur dix est un vol et seulement 8 % relèvent de la violence verbale.

Définitions

■ **L'enquête SIVIS** remplace l'ancien dispositif SIGNA qui a fonctionné entre les années scolaires 2001-2002 et 2005-2006. Par rapport à SIGNA, SIVIS comporte trois évolutions importantes :

- un recensement plus homogène de la violence, recentré sur les actes plus graves, en cohérence avec le "Mémento sur les conduites à tenir en cas d'infractions en milieu scolaire" diffusé à la rentrée 2006. La nomenclature des actes est déclinée maintenant sur 14 postes au lieu de 26 dans SIGNA ;
- l'ajout d'un questionnaire trimestriel visant à évaluer le climat dans l'établissement et son évolution. Il devrait permettre de contextualiser le nombre brut d'incidents recensés ;
- une enquête réalisée auprès d'un échantillon d'un millier d'établissements du second degré et de circonscriptions du premier degré, représentatif au niveau national (France métropolitaine et DOM). SIGNA était une enquête exhaustive. Le nouveau dispositif SIVIS est une enquête statistique ayant obtenu le label du Conseil national de l'information statistique (CNIS) : les réponses des établissements sont protégées par le secret et ne peuvent être utilisées qu'à des fins statistiques.

La volonté d'homogénéiser au mieux les données a conduit à restreindre les critères d'appréciation pour l'enregistrement d'un acte donné, notamment pour toutes les violences entre élèves. Pour ces dernières, il faut qu'au moins une des conditions suivantes soit remplie : **motivation à caractère discriminatoire, usage d'une arme, utilisation de la contrainte ou de menaces, acte ayant entraîné des soins ou causé un préjudice financier important, porté à la connaissance de la police, de la gendarmerie ou de la justice, susceptible de donner lieu à un dépôt de plainte ou à un conseil de discipline**. À l'inverse, par l'atteinte grave qu'ils représentent à l'institution scolaire, tous les incidents impliquant un personnel de l'établissement sont retenus. Cette démarche permet d'assurer une meilleure homogénéité des déclarations entre les établissements, même si une certaine subjectivité de la part des responsables d'établissement ne peut être totalement écartée.

Source : MEN-MESR-DEPP, enquête SIVIS.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 08.34.

[1] Nombre moyen d'incidents graves déclarés en 2007-2008
(France métropolitaine + DOM, Public)

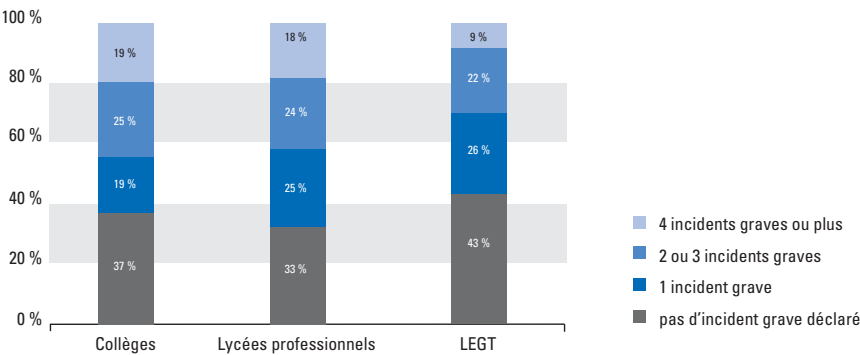
	Nombre moyen d'incidents pour 1 000 élèves
Collèges	13,1
Lycées professionnels	15,1
Lycées d'enseignement général et technologique (LEGT)	4,0
Ensemble des EPLE (1)	11,6

(1) EPLE : établissement public local d'enseignement.

[2] Les incidents graves selon leur nature en 2007-2008
(France métropolitaine + DOM, Public)

Types d'incidents graves	En % du nombre total d'incidents déclarés
Atteintes aux personnes	80,9
Violence verbale	37,5
Violence physique	36,4
Atteinte à la vie privée	2,1
Racket	1,7
Violence sexuelle	1,9
Happy slapping	0,9
Bizutage	0,4
Atteintes aux biens	15,4
Vol	6,8
Dommages aux locaux ou au matériel	6,5
Dommages aux biens personnels	2,1
Atteintes à la sécurité	3,7
Consommation de stupéfiants	1,9
Trafic de stupéfiants	0,5
Port d'arme blanche	1,2
Port d'arme à feu	0,1
Ensemble	100,0

[3] Nombre d'incidents graves déclarés par type d'établissement
(France métropolitaine + DOM, Public, décembre 2007 – février 2008)



[4] Les incidents graves selon le type d'auteur et de victime en 2007-2008 (%)
(France métropolitaine + DOM, Public)

Auteurs	Victimes				Ensemble
	Élèves	Personnels de l'établissement	Autres personnes	Sans victime	
Élèves	36,3	40,1	1,5	7,1	85,0
Personnels de l'établissement	0,5	0,1	0,0	0,0	0,6
Autres personnes	6,3	4,5	0,4	3,2	14,4
Ensemble	43,1	44,7	1,9	10,3	100,0

Présentation

Pour l'année scolaire 2007-2008, en France métropolitaine, tous mois et types d'établissement du second degré public confondus, 7 % des élèves sont absents de façon non régularisée (voir définitions) quatre demi-journées ou plus par mois. Cette proportion croît de 2,8 % à 9,6 % entre les mois de septembre et d'avril [1]. Elle a été chaque mois plus élevée par rapport aux années précédentes, excepté pour le mois de mars (mois touché par des mouvements de grève lycéenne en 2005 et 2006). De 2003-2004 à 2006-2007, cette proportion d'élèves absenteïstes est restée stable, évoluant entre 2 % et 6 % selon les mois de l'année (hors mois de grève lycéenne) [3]. Pour la dernière année scolaire, le taux d'absentéisme dépasse 6 % dès le mois d'octobre 2007. Quelle que soit l'année, il y a de nettes différences selon les types d'établissement. Ainsi, en 2007-2008, pour les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), la proportion moyenne par établissement d'élèves absenteïstes croît de 1,8 % en septembre à 9,0 % en avril. Pour les lycées professionnels (LP), cette proportion passe de 6,9 % à 19,3 %. Et la proportion moyenne par collège d'élèves absenteïstes reste relativement stable et se situe entre 1,3 % et 2,6 % [1].

Un taux d'absentéisme moyen reflète toujours mal la réalité en établissement. En effet, une majorité d'entre eux est peu touchée par l'absentéisme non régularisé : la proportion d'établissements qui ne déclarent aucun élève absent non régularisé est de 22 % en septembre 2007, et s'élève encore à 15 % en avril 2008. Sur l'ensemble de l'année scolaire, la moitié des établissements déclare toujours moins de 3 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus. En janvier 2008, 36 % des établissements en déclarent moins de 1 % et 49 % moins de 2 %. À l'opposé, une minorité d'établissements est sensiblement touchée par l'absentéisme : ce taux est supérieur à 20 % dans 10 % d'entre eux [2].

Parallèlement à ce taux d'absentéisme calculé à partir du nombre d'élèves absents, la durée de la totalité des absences permet de calculer une estimation du temps d'enseignement perdu par les élèves. Ainsi, en janvier 2008, du fait de ses absences, qu'elles aient été régularisées ou non, un élève aurait perdu, en moyenne, 7,7 % des demi-journées de cours prévues, soit trois demi-journées au cours du mois. Ce pourcentage moyen cache, une fois de plus, une réalité différente selon le type d'établissement : par ses absences, un élève de collège perdrait en moyenne 5,2 % de son temps estimé d'enseignement, contre 6,2 % pour un élève de LEGT et 11,4 % pour un élève de lycée professionnel [4].

Définitions

■ **Une absence est régularisée** à partir du moment où l'établissement la considère comme excusée, motivée ou justifiée. Elle est donc enregistrée comme **régularisée**, dans le cadre de la gestion des absences des élèves par l'établissement.

■ **En matière de régularisation des absences, deux pratiques existent dans les établissements :**

- la première consiste à régulariser toute absence excusée par les responsables légaux, même si aucun motif légitime n'a été fourni ;
- la seconde considère comme absence régularisée uniquement les absences justifiées, c'est-à-dire présentant un motif considéré comme légitime par l'établissement.

Ces disparités de pratiques ont bien évidemment des incidences sur les données relatives aux absences non régularisées et ne leur assurent pas une totale homogénéité.

■ **Le seuil de quatre demi-journées d'absence non régularisées par mois** a été retenu parce qu'il correspond – pour les élèves soumis à l'obligation scolaire – au seuil fixé par la loi relative à l'assiduité scolaire concernant "les manquements à l'obligation scolaire qui n'auront pas été reconnus justifiés".

■ **L'estimation de l'incidence globale de l'absentéisme des élèves sur l'enseignement qui leur est dû**, appelée ici "perte du temps d'enseignement", ou proportion moyenne par établissement du nombre de demi-journées d'absence, est calculée en rapportant le nombre total de demi-journées d'absences tous motifs confondus (régularisées et non régularisées) à l'effectif total d'élèves et au nombre de demi-journées d'ouverture des établissements dans le mois. Il ne s'agit évidemment que d'une estimation, d'une part, parce qu'une heure d'absence est souvent comptabilisée pour une demi-journée, et d'autre part, parce que le temps d'ouverture de l'établissement sur lequel on se base pour cette estimation est généralement supérieur au temps d'enseignement dû à chaque élève.

Source : Enquête n°77 sur l'absentéisme scolaire dans le second degré public en France métropolitaine.

Enquête : La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance a réalisé une enquête sur l'absentéisme des élèves en 2007-2008 auprès d'un échantillon représentatif d'un millier d'établissements publics du second degré de France métropolitaine. Les résultats s'appuient principalement sur l'exploitation des données recueillies de septembre 2007 à avril 2008 car le taux de réponse n'est pas satisfaisant pour les mois de mai et de juin.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 05.04, 06.09, 07.24.

L'absentéisme des élèves du second degré

[1] Proportion moyenne par établissement d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus (2007-2008) (%) (France métropolitaine, Public)

	Collège	LEGT	LP	Total
Septembre 2007	1,3	1,8	6,9	2,8
Octobre 2007	2,6	4,4	15,3	6,4
Novembre 2007	2,5	8,3	19,6	9,3
Décembre 2007	2,6	6,2	15,0	7,3
Janvier 2008	3,1	5,8	15,2	7,2
Février 2008	2,0	4,8	11,3	5,5
Mars 2008	2,7	7,4	16,6	8,2
Avril 2008	2,6	9,0	19,3	9,6

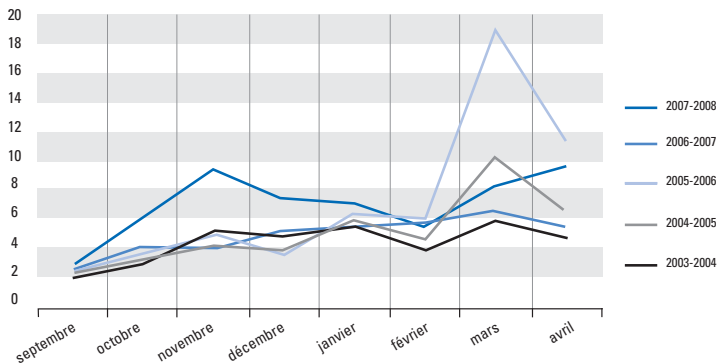
Lecture - Dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'élèves absents croît de 2,8 % en septembre 2007 à 9,6 % en avril 2008.

[2] Distribution de la proportion moyenne par établissement des élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus (janvier 2008) (%) (France métropolitaine, Public)

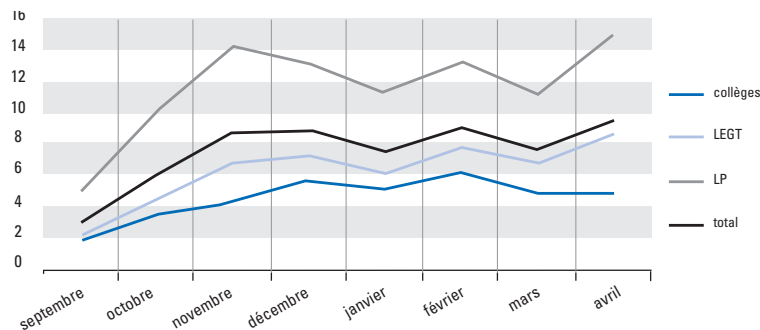
	Premier quartile	Médiane	Dernier quartile	Dernier décile
LEGT	0,4	1,8	5,2	14,6
Collège	0,2	0,7	2,9	8,2
LP	3,5	9,1	19,6	39,0
Total	0,5	2,3	8,2	20,4

Lecture - En janvier 2008, un quart des établissements (ceux du premier quartile) ont moins de 0,5 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus, la moitié des établissements (médiane) ont moins de 2,3 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus, un quart des établissements (ceux du dernier quartile) ont plus de 8,2 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus, et 10 % des établissements (ceux du dernier décile) ont plus de 20,4 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus.

[3] Évolution de la proportion moyenne par établissement d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus (%) (France métropolitaine, Public)



[4] Proportion moyenne par établissement du nombre total de demi-journées d'absences (2007-2008) (%) (France métropolitaine, Public)



Présentation

7 298 ensembles immobiliers ont été recensés dans le 2nd degré public en 2008-2009 en France métropolitaine et dans les DOM, hors établissements régionaux d'enseignement adapté (80 établissements sont en EREA), dont 500 cités scolaires regroupant 1 034 établissements du 2nd degré [1]. Ils occupent une surface cadastrale d'environ 161,9 millions de m², dont 40,8 millions bâtis, soit un taux d'encombrement au sol de 25,2 %.

La surface développée hors œuvre totale représente 79,6 millions de m², dont 76,4 millions pour les bâtiments principaux et 0,5 pour les bâtiments démontables, le reste se constituant de constructions annexes fermées (couloir entre deux bâtiments, garage, chaufferie...) ou non (préau, garage à vélos...). La surface développée moyenne par élève, tous types de bâtiments inclus, continue d'augmenter d'année en année pour s'élever à 18 m² en 2007-2008 contre 16 en 2001-2002, (la surface varie de 15,3 m² dans les collèges à 29,7 m² dans les lycées professionnels [LP]), cette hausse étant liée aux baisses d'effectifs du second degré [2].

Les deux tiers de la surface développée des cités scolaires et près de la moitié de celles des lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) ont été construites avant 1970. Les bâtiments des collèges sont plus récents : 33,7 % de leur surface construite dans les années 1970 et 27,8 % antérieurement. La construction scolaire reste à un niveau très faible pendant la décennie 1980 tandis qu'elle s'intensifie au cours des années 90, où une forte croissance s'observe pour les LEGT, suite au transfert aux collectivités locales des compétences dans le domaine des constructions scolaires.

Globalement, les établissements publics du 2nd degré déclarent leur capacité d'accueil en enseignement occupée à 76,9 % (LP : 74,2 %, collèges : 75,8 %, LEGT : 79,7 %). Ce taux atteint plus de 90 % dans 25,5 % des établissements et même plus de 100 % dans 8,1 % qui fonctionnent donc en surcapacité. Ces taux tendent à se réduire depuis sept ans.

La quasi-totalité des ensembles immobiliers est dotée d'au moins une salle informatique (97,6 %) et la plupart d'entre eux d'au moins une salle dédiée aux enseignements artistiques (91,4 %). En moyenne, on comptabilise une place de centre de documentation et d'information (CDI) pour plus de 12 élèves. 21,2 % des établissements immobiliers se déclarent pourvus d'un internat ; la différence est forte entre collèges (moins de 5 %) et établissements du second cycle, surtout s'ils accueillent des classes post-baccalauréat (plus de la moitié des LEGT et des LP disposent d'un internat et près des trois quarts des cités scolaires). Le taux d'occupation des internats reste aussi plus faible dans les collèges, 60,2 %, que dans les autres types d'ensembles immobiliers où plus des trois quarts des lits sont occupés. Quel que soit le type d'établissement, la part des lits destinés aux filles est inférieure à la moitié (en moyenne 43,6 %). 94,6 % des ensembles immobiliers sont dotés d'un service de restauration.

Source : Enquêtes sur le parc immobilier et les capacités d'accueil des établissements publics du second degré.

Définitions

■ **Ensemble immobilier.** L'unité d'observation de l'enquête "Parc immobilier" n'est pas l'établissement mais l'ensemble immobilier. Cet ensemble peut être constitué des terrains et bâtiments d'un seul établissement ou de ceux de plusieurs établissements juridiquement autonomes utilisant certains locaux en commun. Il s'agit alors d'une **cité scolaire**. Théoriquement toutes les annexes du ou des établissements constituant l'ensemble immobilier sont rattachées à celui-ci, mais certaines annexes "géographiques" situées dans une autre commune peuvent être considérées comme des ensembles immobiliers à part entière.

■ **Surface bâtie.** Surface au sol hors œuvre (murs compris) des différentes constructions constituant l'ensemble immobilier.

■ **Surface non bâtie.** Se décompose en cours de récréation, parkings extérieurs, aires sportives découvertes et espaces verts.

■ **Surface développée hors œuvre (SDHO).** Dans le cas des bâtiments principaux, on somme les surfaces hors œuvre (murs compris) des différents niveaux du bâtiment. Pour obtenir la SDHO totale de l'ensemble immobilier, on y ajoute la surface bâtie hors œuvre des constructions annexes fermées ou non fermées et des bâtiments démontables.

■ **Capacité d'accueil pour l'enseignement.** Nombre maximum d'élèves que le chef d'établissement pense pouvoir accueillir en sauvegardant de bonnes conditions de fonctionnement. Pour estimer cette capacité, en partie bien sûr subjective, le chef d'établissement doit prendre en compte la diversité des formations proposées, les normes pédagogiques en vigueur, les normes de sécurité, etc. Cette capacité peut donc varier dans le temps sans que les locaux soient modifiés. Le nombre d'élèves effectivement scolarisés dans l'établissement à la rentrée est rapporté à cette capacité pour calculer le taux d'occupation.

■ **Internat.** Il s'agit des internats fonctionnant dans l'établissement sous la responsabilité du chef d'établissement. Un établissement sans internat peut néanmoins accueillir des internes, qui sont alors hébergés dans un autre établissement. De même, un établissement doté d'un internat peut ne pas loger tous ses internes (par exemple cas des internats non mixtes).

Remarque : le nombre d'établissements comptabilisés dans le tableau 1 peut être légèrement différent de celui affiché dans la page 2.3 en raison de dates d'observations qui ne sont pas strictement identiques.

Les ensembles immobiliers du second degré public

[1] Nombre d'ensembles immobiliers et surfaces en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM, Public)

	Collèges	LEGT	LP	Cités scolaires	Ensemble
Nombre d'ensembles immobiliers	4 985	1 078	735	500	7 298
Nombre d'établissements en cité scolaire	274	484	276		1 034
Nombre total d'établissements	5 259	1 562	1 011		7 832
Surfaces (en milliers de m²)					
Surface cadastrale	81 039,8	36 645,5	18 880,8	25 370,4	161 936,5
Dont surfaces non bâties	61 097,3	27 240,9	13 452,1	19 447,9	121 238,2
cours de récréation	14 408,9	5 463,8	2 219,8	3 655,3	25 747,8
parkings découverts	8 391,4	3 637,2	2 165,4	3 029,2	17 223,2
aires sportives découvertes	6 071,2	2 786,7	1 019,1	2 513,0	12 390,0
espaces verts	32 225,8	15 353,2	8 047,8	10 250,4	65 877,2
Dont surfaces bâties	19 964,1	9 461,4	5 438,4	5 916,9	40 780,8
Surfaces développées hors œuvre (SDHO)	35 983,5	20 586,3	9 480,3	13 504,8	79 554,9
Dont					
SDHO des bâtiments principaux	34 233,9	19 898,2	9 141,4	13 175,3	76 448,8
surface des bâtiments démontables	233,5	139,1	68,7	91,2	532,5
Taux d'encombrement (surface bâtie/surface cadastrale) (en %)	24,6	25,8	28,8	23,3	25,2

[2] Quelques indicateurs sur le parc immobilier du second degré public en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM, Public)

	Collèges	LEGT	LP	Cités scolaires	Ensemble
Surface développée moyenne par élève (en m²)	15,3	19,0	29,7	20,2	18,0
Ancienneté des bâtiments (en %)					
- construits avant 1970	27,8	47,7	39,4	65,6	40,9
- construits de 1970 à 1979	33,7	12,7	23,5	16,2	24,0
- construits de 1980 à 1989	11,8	10,3	14,3	4,4	10,4
- construits de 1990 à 1999	15,4	22,9	15,1	10,1	16,4
- construits depuis 2000	11,3	6,4	7,7	3,7	8,3
Occupation des capacités d'accueil pour l'enseignement (1)					
- taux moyen d'occupation (en %)	75,8	79,7	74,2		76,9
- part des établissements occupés à plus de 90 % (en %)	24,8	30,5	21,3		25,5
Part des ensembles immobiliers dotés d'au moins (en %)					
- une salle informatique	97,4	98,6	97,4	98,3	97,6
- une salle artistique (arts plastiques, musique)	95,8	72,7	88,8	91,9	91,4
Nombre d'élèves par place en CDI (2)	12,7	14,5	10,6	10,1	12,5
Internats et service de restauration					
- part des ensembles dotés d'internat (en %)	4,8	51,0	53,5	73,2	21,2
- taux d'occupation des lits (en %)	60,2	81,0	78,6	76,4	77,9
- part des lits destinés aux filles (en %)	46,1	47,9	34,7	45,6	43,6
- part des ensembles dotés d'un service de restauration	94,2	95,8	92,0	99,4	94,6

(1) Calculs effectués sur tous les établissements, y compris ceux faisant partie des cités scolaires.

(2) CDI : centre de documentation et d'information.

Présentation

À la rentrée 2008, il y a en France métropolitaine et dans les DOM 254 collèges publics tête de réseaux ambition réussite (RAR), qui scolarisent près d'un collégien sur vingt (118 000 élèves). Les académies offrent des situations contrastées [1]. Ainsi, en métropole, la part des collèges RAR oscille entre 13 % pour l'académie de Aix-Marseille (11,3 % des collégiens), 8,5 % pour celle de Lille (7,1 % des collégiens) à 0,4 % pour celle de Grenoble (0,2 % des collégiens).

Dans les DOM, 22,6 % des collèges sont en RAR contre 4,2 % en France métropolitaine. Les pourcentages d'effectifs de collégiens scolarisés dans ces établissements demeurent plus élevés qu'en France métropolitaine (20 points d'écart en moyenne).

Par nature, les collégiens des RAR sont très massivement d'origine sociale défavorisée : 75 % d'entre eux ont des parents ouvriers ou inactifs, contre 35,2 % dans les établissements hors RAR et réseau de réussite scolaire (RRS). Beaucoup d'entre eux ont un fort retard scolaire : 29,8 % des élèves issus des écoles RAR sont en retard à l'entrée en sixième contre 14,1 % hors éducation prioritaire [2].

De plus, onze collèges privés sous contrat sont en RAR : trois dans chacune des académies d'Aix-Marseille et de Versailles, deux dans celle de Rennes et un dans chacune des académies de Bordeaux, Clermont-Ferrand et Lille.

On dénombre plus de 1 710 écoles publiques ambition réussite à la rentrée 2008. Les diversités académiques sont semblables à celles constatées pour les collèges : la part des écoles RAR oscille entre 7,4 % pour l'académie de Aix-Marseille et 5,9 % pour celle de Lille à 0,3 % pour celle de Grenoble. Dans les DOM, 22,8 % des écoles sont ambition réussite contre 3 % en France métropolitaine.

Le nombre moyen d'écoles de niveau élémentaire par réseau ambition réussite est de 3,6 et celui d'écoles maternelles à peine inférieur (3,1). Dans les DOM, un réseau ambition réussite contient, en moyenne, 1,8 école maternelle et 4,6 écoles de niveau élémentaire.

Depuis la rentrée 2007, 25 lycées sont labellisés "ambition réussite" : 11 lycées d'enseignement général et technologique, 3 lycées polyvalents et 11 lycées professionnels. Les académies d'Amiens, de Créteil et de Rouen accueillent chacune deux lycées d'enseignement général et technologique et celles de Corse, Lyon, Nancy-Metz, Orléans-Tours et Reims en accueillent un. Il y a un lycée polyvalent dans chacune des académies de Créteil, Poitiers et de la Réunion. Enfin, les lycées professionnels se trouvent dans les académies d'Aix-Marseille (2), Créteil (2), Bordeaux, Corse, Nancy-Metz, Poitiers, Reims, Rouen et Toulouse.

Définitions

■ **La politique de l'éducation prioritaire** a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). L'année scolaire 2005-2006 a été marquée par une réorganisation et une relance de l'éducation prioritaire. L'objectif de ce plan de relance est de renforcer les dispositifs d'aide pédagogique mis en place en distinguant plusieurs niveaux d'action. Pour l'ensemble de l'éducation prioritaire, le collège devient "l'unité de référence du réseau qu'il crée avec les écoles élémentaires et maternelles d'où proviennent ses élèves." Sur ce principe, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire, ont été constitués les 254 réseaux "ambition réussite" et les autres réseaux dits "de réussite scolaire" (circulaire n° 2006-058, parue au Bulletin officiel n° 14 de 2006) (voir 2.15).

■ **Les lycées ambition réussite** s'inscrivent dans la continuité du plan de relance de l'éducation prioritaire. Ils ont vocation à répondre aux besoins des nombreux collégiens issus des établissements de l'éducation prioritaire, en général, et des réseaux ambition réussite, en particulier, qui poursuivent leur scolarité dans les lycées d'enseignement général, technologique ou professionnel (note de service n° 2007-079, parue au Bulletin officiel n° 14 de 2007).

Source : Système d'information SCOLARITÉ et informations de la Base centrale des établissements (BCE).

Suite à une grève administrative des directeurs d'école, le recensement des élèves du premier degré est trop partiel pour estimer les écoliers scolarisés dans un réseau ambition réussite.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 09.09.

Les réseaux "ambition réussite"

[1] Nombre et proportion d'établissements dans un réseau ambition réussite (RAR) à la rentrée 2008 (Public)

	Collèges				Écoles		Écoles maternelles		Écoles élémentaires	
	Nombre	%	Effectifs	%	Nombre	%	Nombre	Nbre moyen par réseau	Nombre	Nbre moyen par réseau
Aix-Marseille	27	13,0	13 059	11,3	139	7,4	66	2,4	73	2,7
Amiens	13	7,5	6 225	7,7	120	5,5	58	4,5	62	4,8
Besançon	3	2,6	1 272	2,7	20	1,5	13	4,3	7	2,3
Bordeaux	3	1,2	1 191	1,0	24	0,9	12	4,0	12	4,0
Caen	3	2,0	1 047	1,9	20	1,7	8	2,7	12	4,0
Clermont-Ferrand	4	2,8	1 305	2,9	30	2,4	15	3,8	15	3,8
Corse	1	3,4	419	3,5	5	2,0	0	0,0	5	5,0
Créteil	21	6,0	11 106	6,2	141	5,6	70	3,3	71	3,4
Dijon	2	1,2	797	1,2	19	0,9	10	5,0	9	4,5
Grenoble	1	0,4	298	0,2	9	0,3	4	4,0	5	5,0
Lille	28	8,5	10 958	7,1	186	5,9	88	3,1	98	3,5
Limoges	1	1,3	409	1,5	4	0,6	2	2,0	2	2,0
Lyon	9	4,3	3 670	3,3	72	3,7	34	3,8	38	4,2
Montpellier	6	3,0	2 621	2,5	34	1,8	18	3,0	16	2,7
Nancy-Metz	5	2,1	2 009	2,1	36	1,4	18	3,6	18	3,6
Nantes	9	3,7	2 160	2,1	52	2,6	28	3,1	24	2,7
Nice	6	4,3	3 172	3,7	44	3,9	22	3,7	22	3,7
Orléans-Tours	8	3,4	2 834	2,8	55	2,5	28	3,5	27	3,4
Paris	4	3,6	1 535	2,8	34	5,1	17	4,3	17	4,3
Poitiers	5	3,1	1 595	2,4	39	2,4	19	3,8	20	4,0
Reims	4	3,0	1 327	2,5	21	1,5	9	2,3	12	3,0
Rennes	2	0,9	656	0,8	13	0,8	6	3,0	7	3,5
Rouen	11	6,6	3 529	4,4	69	3,9	39	3,5	30	2,7
Strasbourg	6	4,1	2 918	3,9	36	2,2	22	3,7	14	2,3
Toulouse	7	3,0	2 749	2,6	62	2,4	34	4,9	28	4,0
Versailles	22	5,2	10 248	4,4	150	4,6	77	3,5	73	3,3
France métropolitaine	211	4,2	89 109	3,8	1 434	3,0	717	3,4	717	3,4
Guadeloupe	4	9,3	1 843	6,6	24	7,7	10	2,5	14	3,5
Guyane	12	42,9	8 266	45,2	52	35,6	14	1,2	38	3,2
Martinique	8	18,6	3 719	16,8	43	17,3	0	0,0	43	5,4
La Réunion	19	25,0	15 078	26,6	157	31,2	55	2,9	102	5,4
DOM	43	22,6	28 906	23,1	276	22,8	79	1,8	197	4,6
Total	254	4,8	118 015	4,7	1 710	3,4	796	3,1	914	3,6

Lecture - Dans l'académie d'Aix-Marseille, il y a 27 collèges en RAR, soit 13,0 % des collèges de l'académie. 13 059 collégiens sont scolarisés en RAR, soit 11,3 % des élèves de l'académie. 139 écoles sont en RAR, soit 7,4 % des écoles de l'académie. Il y a 66 écoles maternelles ; en moyenne, dans l'académie, il y a 2,4 écoles maternelles dans un RAR. Enfin, il y a 73 écoles élémentaires ; en moyenne, dans l'académie, il y a 2,7 écoles élémentaires dans un RAR.

[2] Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs, d'enfants de cadres et d'enseignants, d'élèves en retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2008

	Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs (%)	Proportion d'enfants de cadres et d'enseignants (%)	Proportion d'élèves entrant en sixième en retard (%)
Réseau ambition réussite (RAR)	75,0	8,1	29,8
Réseau de réussite scolaire (RRS)	57,4	19,1	23,8
Hors Éducation prioritaire	35,2	38,3	14,1
Ensemble	43,0	31,3	15,9

Présentation

À la rentrée 2008, en France métropolitaine et dans les DOM, les réseaux de réussite scolaire (RRS) compte 6 110 écoles publiques ou collèges publics [1]. Les académies et les départements de France métropolitaine offrent des situations contrastées.

Tout d'abord, trois départements n'ont aucun établissement en réseau de réussite scolaire : le Cantal, la Haute-Loire et la Lozère.

Dans le premier degré, la part des écoles relevant des réseaux de réussite scolaire oscille entre 2,9 % dans l'académie de Poitiers à 27,7 % à Paris, voire 39,1 % en Corse.

Pour les collèges, la distribution s'étend de 5 % des établissements de l'académie de Poitiers à plus de 25 % pour cinq académies : Lille, Paris, Rouen, Créteil et la Corse.

Dans les DOM, 22,4 % des écoles et 21,6 % des collèges sont en réseau de réussite scolaire contre respectivement 10,3 % et 16 % en France métropolitaine. De plus (hors Guyane où tous les collèges en éducation prioritaire sont têtes de réseau ambition réussite), la part de collégiens en RRS demeure plus élevée qu'en France métropolitaine.

En France métropolitaine et dans les DOM, 15,8 % des collégiens sont scolarisés dans un collège en réseau de réussite scolaire, soit 393 500 élèves. La part des collégiens qui relèvent des réseaux de réussite scolaire va de 5,3 % dans l'académie de Poitiers à 23,6 % dans celle de Rouen et 28,2 % dans celle de Créteil.

Les collégiens des RRS sont très massivement d'origine sociale défavorisée : 57,4 % d'entre eux ont des parents ouvriers ou inactifs, contre 35,2 % dans les établissements hors réseau ambition réussite (RAR) et RRS. Beaucoup d'entre eux ont un fort retard scolaire : 23,8 % de ceux issus des écoles RRS sont en retard à l'entrée en sixième contre 14,1 % hors RAR et RRS [2].

Définitions

■ **La politique de l'éducation prioritaire** a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). L'année scolaire 2005-2006 a été marquée par une réorganisation et une relance de l'éducation prioritaire. L'objectif de ce plan de relance est de renforcer les dispositifs d'aide pédagogique mis en place en distinguant plusieurs niveaux d'action. Pour l'ensemble de l'éducation prioritaire, le collège devient "l'unité de référence du réseau qu'il crée avec les écoles élémentaires et maternelles d'où proviennent ses élèves." Sur ce principe, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire, ont été constitués les 254 réseaux "ambition réussite" et les autres réseaux dits "de réussite scolaire" (circulaire n° 2006-058, parue au Bulletin officiel n° 14 de 2006) (voir pages précédentes).

Source : Système d'information SCOLARITÉ et informations de la Base centrale des établissements (BCE).

Suite à une grève administrative des directeurs d'école, le recensement des élèves du premier degré est trop partiel pour estimer les écoliers scolarisés dans un réseau de réussite scolaire.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 85.44, 90.44, 91.36, 95.25, 98.15, 98.16.
- "L'évaluation des zones d'éducation prioritaire : description, typologie, fonctionnement, résultats", Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 14, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, septembre 1992.
- "L'éducation prioritaire", Éducation et Formations, n° 61, MEN-Direction de la programmation et du développement, octobre-décembre 2001.

Les réseaux de réussite scolaire

[1] Nombre et proportion d'établissements dans un réseau de réussite scolaire (RRS) à la rentrée 2008 (Public)

	Collèges				Écoles		Écoles maternelles		Écoles élémentaires	
	Nombre	%	Effectifs	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Aix-Marseille	38	18,3	19 901	17,3	241	12,9	119	15,5	122	11,1
Amiens	27	15,6	12 875	16,0	184	8,5	59	10,2	125	7,8
Besançon	22	19,1	9 348	19,7	89	6,7	46	12,0	43	4,6
Bordeaux	41	16,3	15 747	13,4	407	15,4	118	15,5	289	15,4
Caen	10	6,6	3 861	6,9	46	3,9	21	6,8	25	2,9
Clermont-Ferrand	18	12,8	8 476	18,7	49	3,9	21	7,3	28	2,9
Corse	13	44,8	6 045	51,1	100	39,1	36	54,5	64	33,7
Créteil	99	28,4	50 504	28,2	559	22,1	279	24,4	280	20,1
Dijon	29	17,9	11 457	17,7	181	9,0	79	11,8	102	7,6
Grenoble	41	16,8	19 424	15,5	212	7,8	97	12,0	115	6,1
Lille	82	25,0	35 836	23,4	543	17,3	235	21,0	308	15,3
Limoges	5	6,5	2 063	7,7	45	6,7	13	8,4	32	6,2
Lyon	39	18,8	19 787	18,0	210	10,7	92	14,4	118	8,9
Montpellier	21	10,4	11 033	10,6	151	7,8	74	11,1	77	6,0
Nancy-Metz	30	12,9	11 807	12,4	202	7,8	78	8,3	124	7,6
Nantes	20	8,3	7 815	7,7	142	7,0	55	10,0	87	5,9
Nice	8	5,7	5 260	6,1	61	5,4	30	6,5	31	4,7
Orléans-Tours	28	12,0	11 193	11,0	153	7,0	68	9,8	85	5,6
Paris	28	25,2	11 884	21,5	183	27,7	85	26,4	98	28,9
Poitiers	8	5,0	3 457	5,3	47	2,9	21	4,3	26	2,3
Reims	25	18,9	10 669	19,9	117	8,2	53	11,0	64	6,7
Rennes	18	8,5	6 253	7,3	113	6,7	20	4,7	93	7,4
Rouen	45	26,9	18 729	23,6	179	10,0	93	15,7	86	7,2
Strasbourg	13	9,0	6 399	8,5	63	3,9	35	5,4	28	2,9
Toulouse	20	8,5	6 095	5,8	171	6,6	36	4,6	135	7,4
Versailles	82	19,5	41 840	18,1	540	16,5	279	18,2	261	15,1
France métropolitaine	810	16,0	367 758	15,5	4 988	10,3	2 142	13,1	2 846	8,8
Guadeloupe	11	25,6	6 678	23,9	58	18,6	22	17,6	36	19,4
Guyane	-	-	-	-	29	19,9	7	17,5	22	20,8
Martinique	11	25,6	4 752	21,5	73	29,3	32	41,0	41	24,0
La Réunion	19	25,0	14 305	25,2	111	22,1	32	18,9	79	23,7
DOM	41	21,6	25 735	20,6	271	22,4	93	22,6	178	22,3
Total	851	16,2	393 493	15,8	5 259	10,6	2 235	13,3	3 024	9,2

[2] Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs, d'enfants de cadres et d'enseignants, d'élèves en retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2008

	Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs (%)	Proportion d'enfants de cadres et d'enseignants (%)	Proportion d'élèves entrant en sixième en retard (%)
Réseau ambition réussite (RAR)	75,0	8,1	29,8
Réseau de réussite scolaire (RRS)	57,4	19,1	23,8
Hors Éducation prioritaire	35,2	38,3	14,1
Ensemble	43,0	31,3	15,9

Présentation

Les zones urbaines sensibles (ZUS) sont des territoires définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville. Un établissement ou une école sont "en ZUS" s'ils sont situés dans une ZUS. Toutes les ZUS n'ont pas d'établissement scolaire implanté sur leur territoire. Par exemple, malgré la présence de 3 ZUS dans l'académie de Limoges, aucune école et aucun établissement scolaire n'est en ZUS. À la rentrée 2008, il y a, en France métropolitaine et dans les DOM, 3 528 écoles publiques, soit 7,1 % des écoles, situées en ZUS. 480 collèges publics (9,1 % des collèges) sont implantés en ZUS ; ils accueillent 227 900 élèves. Enfin, 118 lycées d'enseignement général et technologique publics (7,5 % des lycées) et 100 lycées professionnels publics (9,7 % des lycées professionnels) sont en ZUS. Ils accueillent respectivement 97 700 et 44 000 lycéens.

Sur les 254 collèges tête de réseau ambition réussite (RAR), 157 sont situés en ZUS (soit 61,8 %). Un tiers des collèges ZUS sont en RAR et quatre sur cinq sont en éducation prioritaire (voir 2.14 et 2.15).

La concentration des établissements scolaires en ZUS peut être mesurée par le pourcentage d'établissements ou d'écoles en ZUS, calculé en rapportant le nombre d'établissements situés en ZUS au nombre d'établissements en zone urbaine. Dans les écoles de France métropolitaine, ce pourcentage s'établit à 9 %, avec des variations académiques allant de 4 % pour l'académie de Toulouse à 22 % pour celle de Corse. Il est inférieur à 8 % pour les académies de Bordeaux, Caen, Grenoble, Nancy-Metz, Nice, Paris, Rennes et Strasbourg. La part des écoles situées en ZUS dans les zones urbaines varie de 11 % à 17 % pour les académies d'Aix-Marseille, Créteil, Lille et Versailles.

Le pourcentage moyen de collèges situés en ZUS dans les zones urbaines s'établit pour la France métropolitaine à 12 %. Il varie de 5 % pour l'académie de Toulouse à 24 % pour celle de Reims. La part des collèges est nettement inférieure à la moyenne métropolitaine (entre 5 % et 10 %) pour Bordeaux, Grenoble, Lille, Nice et Paris. Elle est comprise entre 14 % et 24 % pour les académies d'Aix-Marseille, Caen, Corse, Dijon, Montpellier, Orléans-Tours et Rouen.

Le pourcentage des lycées situés en ZUS dans les zones urbaines s'élève à 10 % pour la métropole. Il varie de 2 % pour l'académie de Strasbourg à 27 % pour celle de Reims. Aucun lycée de Corse ne se situe en ZUS. La part de lycées en ZUS varie de 3 % à 7 % pour les académies d'Aix-Marseille, Créteil, Grenoble, Nice, Orléans-Tours, Paris, Rennes et Toulouse. Elle est comprise entre 12 % et 22 % pour les académies d'Amiens, Besançon, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Montpellier, Poitiers et Rouen.

Dans les DOM, ces pourcentages d'écoles et d'établissements situés en ZUS sont plus élevés pour l'académie de la Réunion où 18 % des écoles, 27 % des collèges et 23 % des lycées ZUS sont en zone urbaine.

Définitions

■ **Les zones urbaines sensibles (ZUS)** sont des territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires. Ainsi, 751 zones ont été définies par la loi du 14 novembre 1996.

■ **La notion de zone urbaine est approchée ici à partir de celle des zones en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace rural (ZAUER).** Une ZAUER se dessine en fonction de la continuité de l'habitat, établie en métropole à partir du recensement 1999 de la population. Est considéré comme zone urbaine un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti et comptant au moins 2 000 habitants. Les communes rurales sont celles qui n'appartiennent pas à une zone urbaine.

■ **Champ.** Établissements publics des premier et second degrés dépendant du ministère de l'Éducation nationale.

Sources : MEN-MESR-DEPP.

– Système d'information SCOLARITÉ.

– Base centrale des établissements (BCE).

Suite à une grève administrative des directeurs d'école, le recensement des élèves du premier degré est trop partiel pour estimer les écoliers scolarisés dans une zone urbaine sensible.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Rapport 2008 de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles - novembre 2008.

Les zones urbaines sensibles

[1] Nombre et proportion d'établissements publics dans une Zone urbaine sensible (ZUS) à la rentrée 2008 (ministère de l'Éducation nationale)

	Nombre de ZUS	Écoles en ZUS		Collèges en ZUS		Lycées en ZUS				Effectifs d'élèves en ZUS	
		Nombre	% (1)	Nombre	% (1)	Nombre	% (1)	Nombre de LEGT	Nombre de LP	Collèges	Lycées
Aix-Marseille	36	232	15,0	31	17,1	7	7,1	2	5	15 822	4 794
Amiens	21	136	8,4	14	11,9	16	21,9	6	10	7 753	8 960
Besançon	23	95	10,0	10	13,7	6	13,0	2	4	4 420	3 358
Bordeaux	24	78	5,2	14	9,5	10	10,2	4	6	6 243	5 641
Caen	12	52	7,0	12	15,6	8	15,7	5	3	4 868	5 395
Clermont-Ferrand	17	61	8,8	8	13,3	5	12,2	3	2	3 978	3 817
Corse	5	27	21,6	2	15,4	0	0,0	0	0	1 208	0
Créteil	68	419	16,6	43	12,4	8	4,8	5	3	21 153	6 010
Dijon	22	95	7,9	12	14,5	7	15,2	5	2	5 160	4 535
Grenoble	24	108	5,4	13	7,3	7	6,5	3	4	5 019	3 512
Lille	73	312	11,0	31	10,2	20	11,2	8	12	14 262	8 840
Limoges	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lyon	40	173	10,4	20	11,6	13	11,4	6	7	10 216	7 295
Montpellier	28	126	10,5	23	18,5	8	13,3	3	5	11 815	8 781
Nancy-Metz	38	110	5,5	22	12,4	9	9,3	5	4	9 465	4 640
Nantes	29	122	9,2	22	13,6	11	11,5	5	6	7 790	5 802
Nice	12	63	6,3	7	5,5	2	3,4	2	0	3 847	2 175
Orléans-Tours	30	127	8,8	23	15,9	4	5,0	2	2	8 059	2 496
Paris	9	48	7,3	6	5,4	3	3,0	2	1	2 974	1 525
Poitiers	14	66	7,7	8	10,5	9	16,4	5	4	3 425	4 716
Reims	31	95	10,5	19	24,4	15	26,8	8	7	7 841	7 142
Rennes	20	59	5,3	15	11,7	4	4,9	3	1	6 615	3 088
Rouen	25	125	8,2	20	14,1	9	13,0	6	3	6 747	6 293
Strasbourg	19	96	6,7	17	13,2	1	1,6	1	-	8 305	1 162
Toulouse	14	62	4,4	6	4,8	3	3,5	1	2	3 004	1 173
Versailles	80	515	15,8	56	13,3	21	10,8	17	4	29 035	18 182
France métropolitaine	717	3 402	9,5	454	12,2	206	9,6	109	97	209 024	129 332
Guadeloupe	8	19	8,3	4	13,3	1	5,3	1	0	2 617	1 033
Guyane	6	4	5,0	0	0,0	1	14,3	1	0	0	1 195
Martinique	4	20	10,8	4	13,3	1	5,3	0	1	2 154	555
La Réunion	15	83	18,2	18	26,9	9	22,5	7	2	14 083	9 611
DOM	33	126	13,2	26	18,4	12	14,1	9	3	18 854	12 394
Total	750	3 528	9,6	480	12,4	218	9,7	118	100	227 878	141 726

(1) Le pourcentage est calculé en rapportant le nombre d'établissements publics implantés en ZUS au nombre d'établissements implantés en zone urbaine.

Remarque : sont exclus de l'analyse les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

Présentation

Le nombre d'établissements universitaires a augmenté au cours des années quatre-vingt-dix grâce au plan "Universités 2000" qui a permis, à partir de 1991, outre la création d'universités nouvelles, la multiplication d'antennes d'universités et d'IUT, ainsi que des écoles d'ingénieurs universitaires, localisées sur de nouveaux sites géographiques.

À la rentrée 2002, à la suite de fusions de plusieurs antennes universitaires, sont apparus les deux premiers Centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) à Albi et à Nîmes. De même, depuis la rentrée 2001, quatre écoles polytechniques universitaires, nées de la fusion de plusieurs écoles ou formations d'ingénieurs d'un même site, ont été rattachées aux universités d'Aix-Marseille I, de Lille I, de Tours et d'Orléans. Cette nouvelle tendance au regroupement des structures, après leur multiplication rapide durant les années 1990, correspond à une volonté de rationalisation de l'offre de formation sur le territoire et de création de structures visibles sur le plan international dans le domaine universitaire. En 2008, l'université de Strasbourg regroupe les universités de Strasbourg I, Strasbourg II et Strasbourg III.

En 2004, Paris IX a quitté le champ des universités et a désormais le statut de grand établissement. L'INP de Grenoble a pris ce statut en 2007. Le CUFR de Nîmes est devenu une université en 2007. Le nombre d'universités (y compris le CUFR d'Albi) en France métropolitaine et dans les DOM est désormais de 79. Les grands établissements sont au nombre de 10. Le nombre d'établissements ayant des classes STS a fortement progressé jusqu'en 2003. En 2004, il amorce une diminution qui se poursuit en 2005 en raison de l'évolution des lycées privés. Depuis 2006, ce nombre progresse : 49 établissements supplémentaires proposent des STS en 2008, soit + 2,3 %. Le nombre d'établissements ayant des CPGE augmente de 8 unités en 2008. Après une décennie de baisse ou de croissance modérée, le nombre d'écoles d'ingénieurs a progressé fortement en 2004 (+ 2,5 %) sous l'impulsion des écoles dépendantes des universités. En 2005, un contrecoup a été constaté (- 1,6 %), suivi d'une stabilisation en 2006. Depuis 2007, le nombre d'écoles d'ingénieurs diminue (- 3,8 % en 2008). Celui des écoles de commerce baisse de 1,9 % en 2008.

Malgré le reclassement de Paris IX, la centralisation des universités reste forte : 20 % d'entre elles sont situées en Île-de-France. De même, pour les écoles d'ingénieurs hors université, de commerce, les CPGE et les autres établissements, le poids de l'Île-de-France est compris entre 23 % et 27 %. Au contraire, les établissements ayant des classes STS, les IUT et, surtout, les écoles d'ingénieurs dépendantes des universités sont relativement plus nombreux en province (entre 84 % et 90 % de ces établissements sont situés en province).

Définitions

■ **Universités.** Les universités (établissements publics d'enseignement) sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y a également assimilé le CUFR d'Albi, appelé à devenir une université. Le PRES de Paris-Est n'est pas considéré comme une université.

■ **Grands établissements.** Regroupent les grands établissements délivrant des formations du supérieur : l'Institut d'études politiques de Paris, l'École nationale des chartes, l'École pratique des hautes études, l'École des hautes études en sciences sociales, l'Institut national des langues et civilisations orientales, l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du Globe, l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Paris IX, l'INP de Grenoble.

■ **Écoles d'ingénieurs.** Établissements habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur.

■ **Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).** La loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 a créé un IUFM dans chaque académie. Établissements publics d'enseignement supérieur à caractère administratif, ils se sont substitués aux anciennes structures (écoles normales d'instituteurs, centres pédagogiques régionaux, écoles normales d'apprentissage, centres de formation des professeurs de l'enseignement technique). En 2008-2009, ils sont intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique (IUFM non universitaires dans [1]).

■ **CPGE, STS.** Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs. Il s'agit des établissements du second degré et du supérieur ayant des classes CPGE et STS.

■ **Écoles paramédicales et sociales.** On ne retient que les écoles recrutant au niveau du baccalauréat et au-delà.

■ **Autres écoles.** Elles forment un groupe non homogène. On y trouve les écoles vétérinaires, de journalisme, d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères, etc.

■ **PRES.** Pôle de recherche et d'enseignement supérieur.

Sources

- MESR-DGESIP-DGRI-SIES.
- Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, les STS et CPGE collectés par le MEN-MESR-DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

[1] Évolution du nombre d'établissements et structures de l'enseignement supérieur (France métropolitaine + DOM)

Type d'établissement ou de structure	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009
Universités (1)	80	80	80	82	82	81	81	81	81	79
IUT	103	104	112	112	113	114	114	114	114	115
IUFM universitaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	27
IUFM non universitaires	28	28	30	30	30	30	30	30	30	3
Grands établissements	8	8	8	8	8	9	9	9	10	10
STS (2)	2 015	2 040	2 068	2 100	2 118	2 116	2 109	2 125	2 133	2 182
dont publiques	1 228	1 251	1 275	1 293	1 305	1 311	1 312	1 323	1 319	1 335
dont privées	787	790	793	807	811	805	797	802	814	847
CPGE (2)	407	403	403	403	405	406	407	406	414	422
dont publiques	311	309	311	312	314	315	317	318	324	331
dont privées	96	94	92	91	91	91	90	88	90	91
Écoles d'ingénieurs	245	241	243	243	244	250	246	247	240	231
dont publiques, dépendantes des universités	69	69	68	69	66	70	69	70	74	59
dont publiques, dépendantes des INP	21	21	19	20	20	21	21	21	11	10
dont publiques, dépendantes des UT	3	3	3	3	3	3	3	3	2	2
dont publiques, indépendantes des universités	84	81	85	83	83	85	84	86	85	92
dont privées	68	67	68	68	72	71	69	67	68	68
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	224	230	234	225	228	227	223	219	210	206
Établissements universitaires privés	18	18	19	15	13	13	13	13	13	13
Écoles normales supérieures	4	4	4	4	4	4	4	4	4	5
Écoles d'architecture	25	25	23	23	23	23	23	23	20	21
Écoles supérieures artistiques et culturelles	221	239	229	243	238	237	236	235	242	233
Écoles paramédicales hors université (3)	431	420	420	409	420	420	418	412	410	410
Écoles préparant aux fonctions sociales (3)	137	133	133	143	147	143	161	180	188	188
Autres écoles de spécialités diverses	202	197	212	219	221	222	217	212	206	198
dont écoles juridiques et administratives	50	60	64	64	61	62	57	58	56	52
dont écoles de journalisme et écoles littéraires	16	18	23	24	25	25	25	24	25	23
dont écoles vétérinaires	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4

(1) Y compris à partir de 2002-2003, les deux CUFR de Albi et Nîmes. En 2007, le CUFR de Nîmes est devenu une université. Le Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) de Paris-Est, créé en 2008, n'est pas considéré comme une université. En 2008, l'université de Strasbourg regroupe les universités de Strasbourg I, Strasbourg II et Strasbourg III. (2) Établissements disposant de classes STS ou CPGE. Estimation en 1999-2000 pour les STS et CPGE agricoles. (3) Données 2007-2008 en 2008-2009.

[2] Nombre d'établissements et de structures de l'enseignement supérieur par académie en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM)

Académies	Structures relevant des universités				IUFM hors université			Écoles d'ingénieurs indépendantes des universités	Écoles de commerce, gestion, comptabilité	Autres établissements
	Universités (1)	IUT	Écoles d'ingénieurs dépendantes des universités	IUFM	STS	CPGE				
Aix-Marseille	4	3	3	1	92	16		5	11	73
Amiens	1	3	-	1	63	9		4	4	31
Besançon	1	2	1	1	48	9		2	4	17
Bordeaux	5	6	6	1	98	12		7	19	58
Caen	1	3	1	1	53	10		3	3	32
Clermont-Ferrand	2	2	2	1	47	10		3	3	30
Corse	1	1	-	1	6	2		-	2	3
Dijon	1	3	3	1	57	11		2	5	33
Grenoble	4	5	3	1	109	14		-	5	56
Lille	6	8	3	1	123	25		12	8	99
Limoges	1	1	1	1	30	4		2	3	19
Lyon	4	6	2	1	121	20		11	18	109
Montpellier	5	4	1	1	105	12		5	9	63
Nancy-Metz	3	8	3	1	82	15		14	1	45
Nantes	3	6	4	1	145	24		16	12	75
Nice	2	2	2	1	53	12		4	6	28
Orléans-Tours	2	6	2	1	79	10		3	3	29
Poitiers	2	3	1	1	66	9		3	6	22
Reims	1	2	1	1	53	8		2	11	17
Rennes	4	8	5	1	128	22		15	6	84
Rouen	2	3	1	1	65	13		4	2	25
Strasbourg	2	5	6	1	57	13		2	2	39
Toulouse	4	5	1	1	103	16		13	11	74
Total province	61	95	52	23	1 783	296		132	154	1 061
Paris	7	2	1	1	84	49		14	37	150
Créteil	4	9	3	1	114	25		9	3	60
Versailles	5	7	2	1	132	38		17	10	84
Total Ile-de-France	16	18	6	3	330	112		40	50	334
France métro.	77	113	58	26	2 113	408		172	204	1 395
Guadeloupe	1	-	-	-	1	19	4	-	-	7
Guyane	-	1	-	-	1	3	2	-	-	2
Martinique	-	-	-	-	1	16	4	-	1	9
La Réunion	1	1	1	1	-	31	4	-	1	8
France métro. + DOM	79	115	59	27	3	2 182	422	172	206	1 421

(1) Le Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) de Paris-Est, créé en 2008, n'est pas considéré comme une université. En 2008, l'université de Strasbourg regroupe les universités de Strasbourg I, Strasbourg II et Strasbourg III.

3 Les élèves du premier degré



3.1	Le premier degré en 2008-2009	72
3.2	Le premier degré : évolution	74
3.3	Le premier degré par département et académie	76
3.4	Le préélémentaire en 2008-2009 : évolution	78
3.5	L'enseignement des langues vivantes étrangères dans le cycle III du premier degré	80
3.6	Les effectifs de CLIS	82
3.7	Les élèves handicapés scolarisés dans le premier degré	84
3.8	Le retard scolaire à l'entrée en sixième	86
3.9	La santé des enfants en grande section de maternelle et en CM2	88

3 Les élèves du premier degré

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, les écoles du premier degré ont scolarisé 6 643 600 élèves à la rentrée 2008 (soit des effectifs stables par rapport à la rentrée 2007).

En France métropolitaine, 6 372 700 élèves sont accueillis par les écoles à la rentrée 2008.

En France métropolitaine et dans les DOM, les filles représentent respectivement 48,8 % et 48,5 % du nombre d'élèves dans les classes élémentaires des secteurs public et privé. De même, dans les classes préélémentaires publiques, on dénombre 48,7 % de filles et 49,3 % dans les classes préélémentaires du secteur privé. Par ailleurs, les filles sont très minoritaires en ASH [1]. En effet, il naît, en France, environ 49 filles pour 51 garçons, ce qui explique que les filles sont légèrement minoritaires dans le premier degré.

Définitions

■ **Écoles spécialisées.** Le terme "écoles spécialisées" regroupe les quatre types d'écoles suivantes :

- les écoles maternelles spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (CLAD, classe de perfectionnement et CLIS) ;
- les écoles de plein air sont des écoles publiques accueillant, pour une durée limitée, des enfants dont l'état de santé rend souhaitable la mise en œuvre de précautions particulières ;
- les écoles autonomes de perfectionnement sont des écoles publiques communales dispensant une formation préprofessionnelle à des enfants présentant des déficiences intellectuelles légères ;
- les écoles de niveau élémentaire spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (CLAD, classe de perfectionnement et CLIS).

Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

■ **Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH).** Il regroupe les effectifs scolarisés en classes d'initiation, d'adaptation et d'intégration scolaire :

- classes d'initiation (CLIN). Ces classes ont été créées pour recevoir des élèves non francophones ;
- classes d'adaptation (CLAD). Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire ;
- classes d'intégration scolaire (CLIS). Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

Avertissement : les données par classe ne sont pas disponibles pour l'année scolaire 2008-2009. Le tableau [1] propose des données par niveau, sexe et âge. Il s'agit d'estimations.

Source : MEN-DEPP/Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire - 2008-2009.

L'enquête n° 19 n'existe plus depuis la rentrée 2007-2008. Néanmoins, des données concernant les effectifs par département ont pu être collectées à partir de la "Base élèves 1^{er} degré", pour les écoles utilisatrices de l'application et, pour les autres, grâce au concours des inspecteurs de circonscription, à l'aide d'une méthode alternative.

→ Pour en savoir plus

Publications

— Notes d'Information, 07.05, 08.01.

Le premier degré en 2008-2009

[1] Répartition des élèves du premier degré par niveau, sexe et âge en 2008-2009 (estimations) (France métropolitaine + DOM)

Public

Âge	Préélémentaire		Élémentaire		ASH (1)		Total Public
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
2 ans	58 979	57 969	-	-	9	10	116 967
3 ans	358 075	341 037	-	-	34	43	699 189
4 ans	359 981	343 482	21	39	75	52	703 650
5 ans	353 821	335 733	2 885	4 916	122	73	697 550
6 ans	6 366	3 260	344 324	332 690	1 763	1 151	689 554
7 ans	303	275	351 444	338 626	2 271	1 526	694 445
8 ans	-	-	350 740	338 301	3 706	2 405	695 152
9 ans	-	-	335 622	323 420	5 388	3 508	667 938
10 ans	-	-	315 168	303 651	5 926	3 870	628 615
11 ans	-	-	76 922	56 409	5 556	3 529	142 416
12 ans	-	-	4 991	3 549	668	448	9 656
13 ans	-	-	248	193	327	234	1 002
Total France métro. + DOM	1 137 525	1 081 756	1 782 365	1 701 794	25 845	16 849	5 746 134
Total France métro.	1 090 969	1 037 099	1 702 593	1 625 197	24 167	16 044	5 496 069

Privé

Âge	Préélémentaire		Élémentaire		ASH (1)		Total Privé
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
2 ans	15 743	16 214	-	-	11	14	31 982
3 ans	46 736	45 831	-	-	14	15	92 596
4 ans	47 977	46 534	1	5	15	12	94 544
5 ans	48 812	46 805	1 033	1 408	18	13	98 089
6 ans	865	455	53 422	51 577	89	71	106 479
7 ans	54	45	56 640	53 761	203	126	110 829
8 ans	-	-	60 523	57 331	289	191	118 334
9 ans	-	-	60 198	56 576	343	266	117 383
10 ans	-	-	56 579	53 459	439	304	110 781
11 ans	-	-	8 874	6 016	340	261	15 491
12 ans	-	-	382	260	72	35	749
13 ans	-	-	31	21	91	58	201
Total France métro. + DOM	160 187	155 884	297 683	280 414	1 924	1 366	897 458
Total France métro.	156 780	152 197	291 155	273 362	1 814	1 278	876 586

Public + Privé

Âge	Préélémentaire		Élémentaire		ASH (1)		Total Public + Privé
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
2 ans	74 722	74 183	-	-	20	24	148 949
3 ans	404 811	386 868	-	-	48	58	791 785
4 ans	407 958	390 016	22	44	90	64	798 194
5 ans	402 633	382 538	3 918	6 324	140	86	795 639
6 ans	7 231	3 715	397 746	384 267	1 852	1 222	796 033
7 ans	357	320	408 084	392 387	2 474	1 652	805 274
8 ans	-	-	411 263	395 632	3 995	2 596	813 486
9 ans	-	-	395 820	379 996	5 731	3 774	785 321
10 ans	-	-	371 747	357 110	6 365	4 174	739 396
11 ans	-	-	85 796	62 425	5 896	3 790	157 907
12 ans	-	-	5 373	3 809	740	483	10 405
13 ans	-	-	279	214	418	292	1 203
Total France métro. + DOM	1 297 712	1 237 640	2 080 048	1 982 208	27 769	18 215	6 643 592
Total France métro.	1 247 749	1 189 296	1 993 748	1 898 559	25 981	17 322	6 372 655

(1) L'ASH regroupe les classes d'initiation, d'adaptation et d'intégration scolaire.

3 Les élèves du premier degré

Présentation

Les écoles des secteurs public et privé du premier degré (en France métropolitaine et dans les DOM) scolarisent 6 643 600 élèves en 2008 contre 6 645 100 en 2007. On constate une stagnation des effectifs (- 0,02 %).

Les évolutions sont variables suivant les niveaux. L'enseignement préélémentaire a vu ses effectifs presque doubler entre 1960 et 1985, en raison de la progression de la scolarisation des enfants de trois ans et, dans une moindre mesure, des enfants de deux ans. À partir de cette date, l'évolution démographique influence fortement le niveau des effectifs du préélémentaire, à la baisse depuis la rentrée 1992 et à la hausse entre 1998 et 2005. Cette année, comme à la rentrée précédente, on constate une diminution tant dans le secteur privé (- 0,9 %) que dans le secteur public (- 0,6 %). L'enseignement élémentaire a perdu 16,6 % de ses effectifs entre 1960 et 1985, période marquée par les effets de la baisse démographique et de la réduction des retards scolaires. Par la suite, la diminution des effectifs s'est poursuivie à un rythme moins élevé, dans le secteur public comme dans le secteur privé. Cependant, depuis la rentrée 2004-2005, cette tendance s'inverse. En 2008, les classes élémentaires voient leurs effectifs augmenter dans le secteur public (+ 0,5 %) alors que dans le secteur privé, une légère baisse est constatée (- 0,2 %). Les effectifs de l'enseignement relevant de l'ASH (adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés) continuent de diminuer (- 1,7 % entre 2007 et 2008).

Source : MEN-DEPP/Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire - 2008-2009.

L'enquête n° 19 n'existe plus depuis la rentrée 2007-2008. Néanmoins, des données concernant les effectifs par département ont pu être collectées à partir de la "Base élèves 1^{er} degré", pour les écoles utilisatrices de l'application et, pour les autres, grâce au concours des inspecteurs de circonscription, à l'aide d'une méthode alternative.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 07.05, 08.01.

Définitions

■ **Population scolaire du premier degré.** Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'ASH. L'enseignement préélémentaire est donné dans les écoles maternelles ou les sections maternelles des écoles élémentaires ; l'enseignement élémentaire en très grande partie dans les écoles élémentaires. L'enseignement dispensé par les écoles spécialisées est inclus ici.

■ **Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH).** Il regroupe les effectifs scolarisés en classes d'initiation, d'adaptation et d'intégration scolaire :

- classes d'initiation (CLIN). Ces classes ont été créées pour recevoir des élèves non francophones ;
- classes d'adaptation (CLAD). Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire ;
- classes d'intégration scolaire (CLIS). Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

Le premier degré : évolution

[1] Évolution des effectifs du premier degré (milliers) France métropolitaine + DOM)

	1980-1981	1990-1991	1999-2000 (1)	2000-2001 (1)	2001-2002 (1)	2002-2003 (1)
Préélémentaire						
Public	2 137,2	2 322,9	2 200,3	2 225,2	2 238,2	2 248,4
Privé	319,2	321,3	312,7	315,1	316,2	317,6
Total	2 456,5	2 644,2	2 513,0	2 540,3	2 554,4	2 566,0
Part du Public (%)	87,0	87,8	87,6	87,6	87,6	87,6
Élémentaire						
Public	4 128,7	3 599,1	3 424,5	3 384,8	3 360,3	3 347,4
Privé	681,3	618,9	574,3	568,2	563,8	561,5
Total	4 810,0	4 218,0	3 998,8	3 953,0	3 924,1	3 908,9
Part du Public (%)	85,8	85,3	85,6	85,6	85,6	85,6
ASH						
Public	122,3	85,6	55,2	53,9	51,9	49,8
Privé	7,6	5,6	4,8	4,8	4,6	4,5
Total	129,9	91,2	60,0	58,7	56,5	54,3
Part du Public (%)	94,1	93,9	92,0	91,8	91,9	91,7
Total premier degré						
Public	6 388,2	6 007,6	5 680,0	5 663,9	5 650,4	5 645,6
Privé	1 008,1	945,8	891,8	888,1	884,6	883,6
Total	7 396,3	6 953,4	6 571,8	6 552,0	6 535,0	6 529,2
Part du Public (%)	86,4	86,4	86,4	86,4	86,5	86,5
(suite)	2003-2004 (1)	2004-2005 (1)	2005-2006 (1)	2006-2007 (1)	2007-2008 (1)	2008-2009 (1)
Préélémentaire						
Public	2 273,4	2 285,1	2 288,3	2 257,7	2 232,0	2 219,3
Privé	325,3	324,4	323,8	320,7	319,0	316,1
Total	2 598,7	2 609,5	2 612,1	2 578,4	2 551,0	2 535,4
Part du Public (%)	87,5	87,6	87,6	87,6	87,5	87,5
Élémentaire						
Public	3 333,7	3 355,5	3 391,4	3 441,5	3 467,9	3 484,1
Privé	566,2	569,1	570,6	575,4	579,4	578,1
Total	3 900,0	3 924,6	3 962,0	4 016,9	4 047,3	4 062,2
Part du Public (%)	85,5	85,5	85,6	85,7	85,7	85,8
ASH						
Public	49,1	47,5	46,7	45,3	43,7	42,7
Privé	4,3	3,9	3,8	3,5	3,1	3,3
Total	53,3	51,4	50,5	48,8	46,8	46,0
Part du Public (%)	92,1	92,4	92,5	92,8	93,4	92,8
Total premier degré						
Public	5 656,2	5 688,1	5 726,4	5 744,5	5 743,6	5 746,1
Privé	895,8	897,4	898,2	899,6	901,5	897,5
Total	6 552,0	6 585,5	6 624,6	6 644,1	6 645,1	6 643,6
Part du Public (%)	86,3	86,5	86,4	86,5	86,4	86,5

(1) Données estimées pour les départements manquants.

3 Les élèves du premier degré

Présentation

Le premier degré est, dans chaque département, placé sous la responsabilité d'un Inspecteur d'académie, qui organise le recrutement et la gestion administrative et pédagogique des personnels enseignants de ce niveau.

Le département est divisé en circonscriptions, chacune étant placée sous la responsabilité d'un Inspecteur de l'Éducation nationale (IEN). La circonscription comprend un certain nombre de secteurs scolaires.

En France métropolitaine et dans les DOM, 6 643 600 enfants sont scolarisés dans l'enseignement public et privé du premier degré, à la rentrée 2008-2009. On retrouve 270 900 d'entre eux dans les départements d'outre-mer.

Dans les collectivités d'outre-mer, 90 900 élèves sont accueillis dans le premier degré et 36 800 en Nouvelle-Calédonie.

Définitions

■ **Population scolaire du premier degré.** Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'ASH. L'enseignement préélémentaire est donné dans les écoles maternelles ou les sections maternelles des écoles élémentaires ; l'enseignement élémentaire en très grande partie dans les écoles élémentaires. L'enseignement dispensé par les écoles spécialisées est inclus ici.

■ **Les écoles privées.** Elles sont soit sous contrat simple, dans ce cas, seul le personnel enseignant est payé par l'État ; soit sous contrat d'association, l'État prenant alors également en charge les dépenses de fonctionnement de l'externat ; soit hors contrat. Sont comptabilisés ici les effectifs de tout l'enseignement privé du premier degré.

■ **IEN.** Inspecteurs de l'Éducation nationale. Ce corps intègre depuis 1990 les Inspecteurs départementaux de l'Éducation nationale (IDEN), les Inspecteurs de l'enseignement technique (IET) et les Inspecteurs de l'information et de l'orientation.

Source : MEN-DEPP/Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire - 2008-2009.

L'enquête n° 19 n'existe plus depuis la rentrée 2007-2008. Néanmoins, des données concernant les effectifs par département ont pu être collectées à partir de la "Base élèves 1^{er} degré", pour les écoles utilisatrices de l'application et, pour les autres, grâce au concours des inspecteurs de circonscription, à l'aide d'une méthode alternative.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 07.05, 08.01.

Le premier degré par département et académie

[1] Effectifs d'élèves du premier degré par département, académie, COM, et en Nouvelle-Calédonie en 2008-2009

Départements (1), académies et COM (2)	Public	Privé	Pu + Pr	% Public	Départements (1), académies et COM (2)	Public	Privé	Pu + Pr	% Public
Alpes-de-Haute-Provence	14 354	748	15 102	95,0	Loire-Atlantique	89 726	48 712	138 438	64,8
Hautes-Alpes	11 835	985	12 820	92,3	Maine-et-Loire	54 875	33 281	88 156	62,2
Bouches-du-Rhône	174 925	22 065	196 990	88,8	Mayenne	22 832	11 692	34 524	66,1
Vaucluse	49 888	5 947	55 835	89,3	Sarthe	50 382	9 171	59 553	84,6
Aix-Marseille	251 002	29 745	280 747	89,4	Vendée	33 036	33 308	66 344	49,8
Aisne	54 644	4 405	59 049	92,5	Nantes	250 851	136 164	387 015	64,8
Oise	84 472	5 314	89 786	94,1	Alpes-Maritimes	87 640	10 069	97 709	89,7
Somme	51 048	8 303	59 351	86,0	Var	88 524	5 647	94 171	94,0
Amiens	190 164	18 022	208 186	91,3	Nice	176 164	15 716	191 880	91,8
Doubs	49 408	4 253	53 661	92,1	Cher	26 559	1 823	28 382	93,6
Jura	24 045	2 645	26 690	90,1	Eure-et-Loir	42 288	4 340	46 628	90,7
Haute-Saône	23 640	1 132	24 772	95,4	Indre	19 106	1 301	20 407	93,6
Territoire de Belfort	13 022	1 229	14 251	91,4	Indre-et-Loire	50 951	5 818	56 769	89,8
Besançon	110 115	9 259	119 374	92,2	Loir-et-Cher	29 222	3 428	32 650	89,5
Dordogne	32 540	1 890	34 430	94,5	Loiret	62 585	5 915	68 500	91,4
Gironde	126 079	11 963	138 042	91,3	Orléans-Tours	230 711	22 625	253 336	91,1
Landes	32 764	2 497	35 261	92,9	Paris	136 461	38 761	175 222	77,9
Lot-et-Garonne	26 616	2 987	29 603	89,9	Charente	29 112	2 808	31 920	91,2
Pyrénées-Atlantiques	46 414	12 615	59 029	78,6	Charente-Maritime	51 426	3 666	55 092	93,3
Bordeaux	264 413	31 952	296 365	89,2	Deux-Sèvres	29 548	7 362	36 910	80,1
Calvados	60 749	9 496	70 245	86,5	Vienne	35 102	4 643	39 745	88,3
Manche	40 222	9 354	49 576	81,1	Poitiers	145 188	18 479	163 667	88,7
Orne	22 984	5 694	28 678	80,1	Ardennes	27 857	2 188	30 045	92,7
Caen	123 955	24 544	148 499	83,5	Aube	27 846	2 369	30 215	92,2
Allier	27 781	2 578	30 359	91,5	Marne	50 206	6 361	56 567	88,8
Cantal	10 466	1 795	12 261	85,4	Haute-Marne	16 890	908	17 798	94,9
Haute-Loire	15 555	7 822	23 377	66,5	Reims	122 799	11 826	134 625	91,2
Puy-de-Dôme	49 441	6 731	56 172	88,0	Côtes-d'Armor	41 292	18 211	59 503	69,4
Clermont-Ferrand	103 243	18 926	122 169	84,5	Finistère	58 224	33 542	91 766	63,4
Corse-du-Sud	10 999	631	11 630	94,6	Ille-et-Vilaine	65 851	40 344	106 195	62,0
Haute-Corse	12 610	393	13 003	97,0	Morbihan	38 394	36 925	75 319	51,0
Corse	23 609	1 024	24 633	95,8	Rennes	203 761	129 022	332 783	61,2
Seine-et-Marne	147 459	7 530	154 989	95,1	Eure	59 743	4 654	64 397	92,8
Seine-Saint-Denis	171 165	9 118	180 283	94,9	Seine-Maritime	116 533	11 625	128 158	90,9
Val-de-Marne	129 460	10 534	139 994	92,5	Rouen	176 276	16 279	192 555	91,5
Créteil	448 084	27 182	475 266	94,3	Bas-Rhin	99 830	4 973	104 803	95,3
Côte-d'Or	45 496	4 156	49 652	91,6	Haut-Rhin	69 020	5 044	74 064	93,2
Nièvre	17 824	1 100	18 924	94,2	Strasbourg	168 850	10 017	178 867	94,4
Saône-et-Loire	47 941	4 008	51 949	92,3	Ariège	12 291	1 042	13 333	92,2
Yonne	31 480	2 379	33 859	93,0	Aveyron	18 686	6 247	24 933	74,9
Dijon	142 741	11 643	154 384	92,5	Haute-Garonne	105 849	10 770	116 619	90,8
Ardèche	23 168	8 429	31 597	73,3	Gers	14 472	1 903	16 375	88,4
Drôme	44 799	6 547	51 346	87,2	Lot	13 515	1 355	14 870	90,9
Isère	117 398	11 618	129 016	91,0	Hautes-Pyrénées	17 341	2 673	20 014	86,6
Savoie	37 310	3 770	41 080	90,8	Tarn	29 678	5 447	35 125	84,5
Haute-Savoie	66 192	10 017	76 209	86,9	Tarn-et-Garonne	22 062	2 924	24 986	88,3
Grenoble	288 867	40 381	329 248	87,7	Toulouse	233 894	32 361	266 255	87,8
Nord	239 186	65 099	304 285	78,6	Yvelines	145 707	14 869	160 576	90,7
Pas-de-Calais	148 006	21 480	169 486	87,3	Essonne	130 394	7 019	137 413	94,9
Lille	387 192	86 579	473 771	81,7	Hauts-de-Seine	143 431	17 175	160 606	89,3
Corrèze	19 041	1 327	20 368	93,5	Val-d'Oise	131 515	7 132	138 647	94,9
Creuse	9 140	159	9 299	98,3	Versailles	551 047	46 195	597 242	92,3
Haute-Vienne	29 683	1 860	31 543	94,1	France métropolitaine	5 496 069	876 586	6 372 655	86,2
Limoges	57 864	3 346	61 210	94,5	Guadeloupe	54 646	6 095	60 741	90,0
Ain	59 038	6 454	65 492	90,1	Guyane	38 407	2 483	40 890	93,9
Loire	60 489	17 071	77 560	78,0	Martinique	43 672	3 336	47 008	92,9
Rhône	150 606	31 616	182 222	82,6	La Réunion	113 340	8 958	122 298	92,7
Lyon	270 133	55 141	325 274	83,0	Total DOM	250 065	20 872	270 937	92,3
Aude	30 771	2 183	32 954	93,4	France métro. + DOM	5 746 134	897 458	6 643 592	86,5
Gard	63 648	8 438	72 086	88,3	Mayotte	46 349	1 278	47 627	97,3
Hérault	87 740	11 967	99 707	88,0	Polynésie française	33 159	7 069	40 228	82,4
Lozère	4 618	2 502	7 120	64,9	Saint-Pierre-et-Miquelon	367	317	684	53,7
Pyrénées-Orientales	37 680	3 777	41 457	90,9	Wallis-et-Futuna	-	2 337	2 337	0,0
Montpellier	224 457	28 867	253 324	88,6	Total COM	79 875	11 001	90 876	87,9
Meurthe-et-Moselle	65 448	4 257	69 705	93,9	Nouvelle-Calédonie (2)	27 229	9 559	36 788	74,0
Meuse	18 464	1 334	19 798	93,3					
Moselle	94 669	4 403	99 072	95,6					
Vosges	35 547	2 536	38 083	93,3					
Nancy-Metz	214 228	12 530	226 758	94,5					

(1) Ces effectifs résultent des estimations départementales fournies par les inspections académiques.

(2) La Nouvelle-Calédonie a un statut spécifique.

3 Les élèves du premier degré

Présentation

À la rentrée 2008, 2 535 400 enfants sont scolarisés dans l'enseignement préélémentaire. Les effectifs de l'enseignement préélémentaire sont en baisse aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé (respectivement - 0,6 % et - 0,9 %), par rapport à l'année précédente. On constate une baisse du nombre d'élèves de 2 et 5 ans, alors que les effectifs des enfants âgés de 3 ans et 4 ans augmentent. La diminution du nombre d'élèves âgés de 2 ans est particulièrement forte (- 12,6 % dans le secteur public et - 5,3 % dans le privé) [1]. En France métropolitaine et dans les DOM, le taux de scolarisation des enfants de 2 à 5 ans s'élève à 78,4 % [2]. Ce taux connaît une baisse sensible depuis 2000, date à laquelle il s'élevait à 84,9 %. Cette baisse s'explique essentiellement par la diminution des enfants scolarisés à l'âge de 2 ans. Cette tendance est également due à la pression démographique : le nombre d'enfants scolarisés est resté relativement stable sur la période alors que le nombre d'enfants scolarisables a augmenté [3].

Source : MEN-DEPP / Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire - 2008-2009.

L'enquête n° 19 n'existe plus depuis la rentrée 2007-2008. Néanmoins, des données concernant les effectifs par département ont pu être collectées à partir de la "Base élèves 1^{er} degré", pour les écoles utilisatrices de l'application et, pour les autres, grâce au concours des inspecteurs de circonscription, à l'aide d'une méthode alternative.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 07.05, 08.01.

Définitions

■ **Âge.** L'âge est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2008 pour l'année scolaire 2008-2009. Ainsi les enfants âgés de 2 ans en 2008-2009 sont nés en 2006.

■ **Préélémentaire.** Les enfants sont accueillis soit dans les écoles maternelles, soit dans des écoles élémentaires comportant une classe maternelle ou une section maternelle au sein d'une classe à plusieurs niveaux, soit dans des écoles spécialisées.

■ **Écoles spécialisées :** le terme "écoles spécialisées" regroupe les quatre types d'écoles suivantes :

- les écoles maternelles spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (CLAD, classe de perfectionnement et CLIS) (voir rubrique "Définitions" en 3.1) ;
- les écoles de plein air sont des écoles publiques accueillant, pour une durée limitée, des enfants dont l'état de santé rend souhaitable la mise en œuvre de précautions particulières ;
- les écoles autonomes de perfectionnement sont des écoles publiques communales dispensant une formation préprofessionnelle à des enfants présentant des déficiences intellectuelles légères ;
- les écoles de niveau élémentaire spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (CLAD, classe de perfectionnement et CLIS) (voir rubrique "Définitions" en 3.1).

Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

■ **Population scolarisable.** Les effectifs sont publiés chaque année par l'INSEE dans les Bulletins mensuels de statistiques (BMS) de janvier. La population scolarisable est évaluée au 1^{er} janvier de chaque année en fonction des données de l'état civil et des évolutions constatées entre les deux derniers recensements.

Le préélémentaire en 2008-2009 : évolution

[1] Répartition des effectifs du préélémentaire par âge en 2008-2009 (estimations) (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
2 ans	114 160	31 652	145 812	116 949	31 957	148 906
%	5,4	10,2	6,0	5,3	10,1	5,9
3 ans	670 665	90 370	761 035	699 112	92 567	791 679
%	31,5	29,2	31,2	31,5	29,3	31,2
4 ans	673 455	92 249	765 704	703 463	94 511	797 974
%	31,6	29,9	31,4	31,7	29,9	31,5
5 ans	661 017	93 094	754 111	690 397	95 390	785 787
%	31,1	30,1	30,9	31,1	30,2	31,0
6 ans et plus	8 771	1 612	10 383	9 360	1 646	11 006
%	0,4	0,5	0,4	0,4	0,5	0,4
Total	2 128 068	308 977	2 437 045	2 219 281	316 071	2 535 352
%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

[2] Évolution des pourcentages d'enfants scolarisés en préélémentaire par âge (1) (2) (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM à partir de 2004-2005, Public + Privé)

France métropolitaine									
Âge	1960 1961	1970 1971	1975 1976	1980 1981	1985 1986	1990 1991 (3)	1994 1995	1997 1998	1998 1999
2 ans (4)	9,9	17,9	26,6	35,7	31,9	35,2	35,5	35,0	35,4
3 ans	36,0	61,1	80,4	89,9	93,3	98,2	100,0	100,0	100,0
4 ans	62,6	87,3	97,3	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5 ans	91,4	100,0	100,0	100,0	99,7	99,4	100,0	100,0	100,0
Ensemble 2-5 ans	50,0	65,4	75,9	82,1	82,6	83,6	84,8	84,4	84,3

France métropolitaine (suite)						France métropolitaine + DOM					
Âge	1999 2000	2000 2001 (4)	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	
2 ans (4)	35,2	35,3	34,7	32,0	28,8	26,1	24,5	23,4	20,9	18,1	
3 ans	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
4 ans	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
5 ans	99,9	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Ensemble 2-5 ans	84,4	84,9	84,7	83,5	82,9	82,2	81,4	80,5	79,9	78,4	

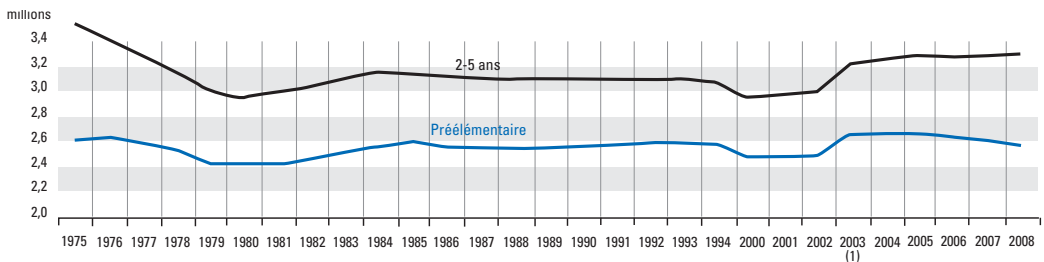
(1) Y compris les effectifs des écoles spécialisées à partir de 1985-1986.

(2) Les données du secteur public n'étant pas disponibles pour les rentrées 1995 et 1996, les pourcentages ne peuvent être calculés.

(3) Les pourcentages d'enfants scolarisés ont été recalculés à partir de 1990, suite aux résultats du recensement de la population de 1999.

(4) Depuis la rentrée scolaire 2000-2001, les taux de scolarisation n'ont pas été réajustés par rapport aux estimations de population au 1^{er} janvier 2009, basées sur le dernier recensement de population de 1999 et actualisées par les naissances, les décès et les estimations de solde migratoire par âge.

[3] Évolution de la population scolarisable et de la population scolarisée (France métropolitaine jusqu'en 2002 puis France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



(1) À partir de 2003 : données pour la France métropolitaine et les DOM.

Présentation

L'année scolaire 2008-2009 constitue une année de continuité dans la mise en place de l'enseignement des langues vivantes à l'école élémentaire, qui a été engagée avec la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école et complétée par le plan de renforcement de la pratique des langues vivantes étrangères à l'école en février 2008.

En 2008-2009, 99,9 % des classes du secteur public accueillant des élèves de cycle III (CE2, CM1 et CM2) bénéficient d'un enseignement de langues vivantes, dont 99,7 % pour les CE2. S'agissant de l'enseignement privé sous contrat, ce taux de couverture s'établit à près de 94 % pour le cycle III. Le principal effort porte sur le CE2, dont la couverture, pour les écoles publiques, est presque totale (contre 81 % des classes en 2004-2005, 71 % en 2003-2004, et 56 % à la rentrée 2002).

L'anglais est la langue la plus étudiée à l'école en cycle III, puisque 87,7 % des classes du secteur public bénéficient de l'enseignement de cette langue. L'allemand, malgré une légère baisse, maintient sa place de deuxième langue la plus étudiée à l'école avec 10,8 % des groupes.

Dans le secteur privé, la part de l'anglais reste plus importante que dans le secteur public, à 92,2 % des groupes, la part de l'enseignement de l'allemand est à 9 %.

Définitions

■ **Champ de l'enquête.** Les données recueillies auprès des inspections académiques en 2008-2009, comme lors des années précédentes, concernent l'enseignement des langues vivantes étrangères et régionales dans les niveaux de l'école élémentaire, tel qu'il est régi par les nouveaux programmes de juin 2008 qui donnent aux langues vivantes le statut de discipline à part entière avec un horaire et un programme précis. Tous les dispositifs préexistants (initiation, sensibilisation) sont exclus de cette enquête qui porte sur l'enseignement d'une langue vivante dans le cadre des programmes.

Source : Direction générale de l'enseignement scolaire, DGESCO, ministère de l'Éducation nationale.

[1] Évolution de la proportion de classes accueillant des élèves de cycle III bénéficiant d'un enseignement de langues vivantes (%) (France métropolitaine + DOM)

	Public		Privé sous contrat	
	Cycle III	dont CE2	Cycle III	dont CE2
2001-2002	71,9	24,7	71,9	22,8
2002-2003	83,8	55,7	80,9	59,6
2003-2004	89,6	70,6	89,8	73,8
2004-2005	93,3	81,0	85,5	61,1
2005-2006	97,5	92,9	88,5	81,2
2006-2007	98,5	97,5	91,0	87,2
2007-2008	99,3	99,0	94,1	92,2
2008-2009	99,9	99,7	94,0	92,2

[2] Évolution de la proportion des groupes d'élèves de cycle III selon la langue enseignée (%) (France métropolitaine + DOM)

	Allemand	Anglais	Arabe	Espagnol	Italien	Portugais
Public						
2001-2002	18,6	76,4	0,1	2,0	1,1	0,2
2002-2003	16,4	78,6	0,1	2,2	1,3	0,3
2003-2004	15,1	79,6	0,2	2,4	1,0	0,2
2004-2005	11,5	81,6	0,1	2,0	1,1	0,3
2005-2006	13,1	82,6	0,1	2,3	1,1	0,3
2006-2007	10,6	86,0	0,2	1,8	0,9	0,2
2007-2008	11,3	87,3	-	1,7	1,0	0,2
2008-2009	10,8	87,7	0,0	1,6	0,9	0,2
Privé sous contrat						
2007-2008	7,2	94,0	0,1	1,8	0,4	0,0
2008-2009	9,0	92,2	0,0	1,8	0,3	0,1

3 Les élèves du premier degré

Présentation

Pour l'année scolaire 2008-2009, 40 200 élèves sont accueillis dans une classe d'intégration scolaire (CLIS), soit une progression des effectifs de 2 % par rapport à l'année précédente. La scolarisation dans une classe ordinaire a, quant à elle, augmenté de 6 %. Sur une période plus longue, la baisse des effectifs de CLIS reflète la priorité donnée à la scolarisation dans une classe ordinaire [1].

Les élèves de CLIS représentent 0,6 % de l'ensemble des élèves du premier degré et 1 % des élèves de l'enseignement élémentaire public et privé. Ils fréquentent pour 94 % d'entre eux une école publique [1]. La répartition par académie de la part de la scolarisation collective (CLIS) par rapport aux effectifs de l'enseignement primaire fait apparaître des différences notables [3]. Les taux les plus forts se rencontrent dans les académies de Guyane, de la Réunion, de Caen, de Clermont-Ferrand et de Lille (entre 1,3 % et 1,8 %), les taux les plus faibles dans les académies franciliennes ainsi que dans les académies de Nantes, de Rennes, de Toulouse et de Grenoble (moins de 0,9 %).

Les garçons représentent 62 % des élèves scolarisés dans une CLIS [2]. Les élèves de CLIS sont plus âgés que l'ensemble des élèves du premier degré : un élève sur deux a dix ans ou plus contre 14 % pour l'ensemble des enfants scolarisés du premier degré.

94 % des élèves scolarisés en CLIS fréquentent une CLIS de type 1 (classe ayant vocation à accueillir des élèves présentant un handicap mental), 2 % une CLIS de type 2 (handicap auditif), 1 % une CLIS de type 3 (handicap visuel) et 3 % une CLIS de type 4 (handicap moteur).

Définitions

■ **CLIS.** Classes d'intégration scolaire. Elles accueillent des élèves présentant un handicap mental (type 1), auditif (type 2), visuel (type 3) ou moteur (type 4), mais pouvant tirer profit, dans une école, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

Source : Enquête n° 3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Note d'Information, 07.23.
- Voir également en 3.1 dans le présent ouvrage.

Les effectifs de CLIS

[1] Évolution des effectifs de CLIS (France métropolitaine + DOM)

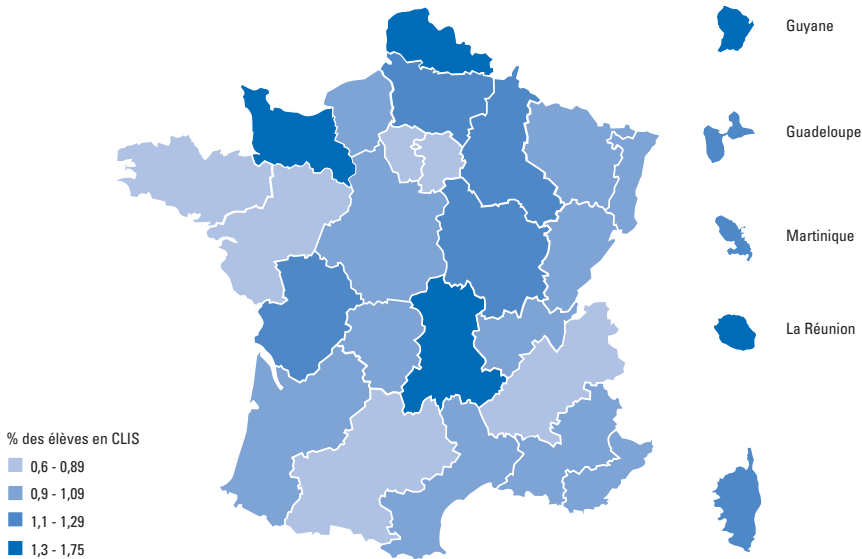
	1980 1981	1990 1991	1993 1994	1994 1995	1998 1999	1999 2000	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009
Public	90 090	61 632	49 287	45 820	44 533	42 205	35 754	37 752	37 669	37 432	37 958
Privé	5 394	3 876	2 907	2 593	2 490	2 585	1 830	2 078	2 015	2 202	2 273
Total	95 484	65 508	52 194	48 413	47 023	44 790	37 584	39 830	39 684	39 634	40 231
Part du Public (%)	94,4	94,1	94,4	94,6	94,7	94,2	95,1	94,8	94,9	94,4	94,4

[2] Répartition par sexe et par âge des effectifs de CLIS (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	1984 1985	1990 1991	1993 1994	1994 1995	1998 1999	1999 2000	2004 2005 (1)	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009
Garçons	59,3	60,1	60,4	60,3	60,6	60,6	...	62,0	62,1	61,9	62,2
Filles	40,7	39,9	39,6	39,7	39,4	39,4	...	38,0	37,9	38,1	37,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
7 ans et moins	5,7	7,1	9,0	9,7	8,9	9,1	11,8	11,4	11,3	11,7	11,7
8 ans	11,7	14,0	13,7	14,2	14,1	13,9	16,6	16,0	15,5	15,4	15,8
9 ans	17,4	21,0	20,6	21,2	21,6	22,0	22,8	22,9	21,7	21,4	21,5
10 ans	23,1	24,8	23,9	24,8	25,7	25,7	24,4	25,1	25,6	24,7	24,7
11 ans	25,9	24,6	26,2	24,4	24,9	25,0	22,1	22,4	23,7	24,4	23,9
12 ans et plus	16,2	8,5	6,6	5,7	4,8	4,3	2,4	2,2	2,1	2,4	2,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Données non disponibles par sexe.

[3] Part des effectifs scolaires en CLIS par rapport aux effectifs du niveau élémentaire en 2008-2009 (Public + Privé)



3 Les élèves du premier degré

Présentation

À la rentrée 2008, les écoles du premier degré ont scolarisé 114 500 élèves en situation de handicap dont 10 % dans l'enseignement privé. Alors que les effectifs de l'ensemble du premier degré sont stables, les écoles accueillent 4 800 élèves handicapés de plus que l'année passée (+ 4 %). Cette hausse concerne principalement les élèves souffrant de troubles psychiques (+ 16 %) ainsi que ceux présentant des troubles des apprentissages (+ 13 %). La majorité des élèves handicapés présents dans les écoles souffrent de troubles des fonctions cognitives ou des troubles psychiques (respectivement 41 % et 24 %) [1].

32 % des élèves handicapés scolarisés dans une classe du premier degré bénéficient d'un accompagnement individuel dont un cinquième à temps plein. Cet accompagnement est assuré soit par un assistant de vie scolaire (AVS), soit par une personne recrutée sur un emploi de vie scolaire (EVS) dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi ou un contrat d'avenir [2]. La majorité des déficients moteurs, des polyhandicapés et des déficients psychiques bénéficient d'un tel suivi contre 15 % seulement pour les élèves présentant une déficience viscérale ou métabolique.

Par ailleurs, 8 % des élèves handicapés fréquentent une classe ordinaire avec l'aide d'un enseignant spécialisé [3]. Mais il existe de fortes disparités selon les déficiences : parmi les élèves scolarisés individuellement, un tiers des déficients auditifs et un quart des déficients visuels ont bénéficié de ce type de dispositif contre 6 % pour les enfants ayant des troubles psychique par exemple.

Outre ces différentes formes d'accompagnement, les élèves handicapés peuvent bénéficier de matériel pédagogique adapté (financement par l'Éducation nationale), d'aménagement des bâtiments ainsi que de transports spécifiques destinés à faciliter leur scolarisation. Ainsi, 7 % des élèves handicapés ont bénéficié de matériel pédagogique adapté, soit la moitié des déficients visuels, un tiers des handicapés moteurs et un quart des déficients auditifs [4].

Source : Enquête n° 3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 07.23.

Définitions

■ **Classification des principales déficiences présentées par les élèves :**

- **les troubles des fonctions cognitives** concernent les déficiences intellectuelles ;
- **les troubles psychiques** recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement comme les troubles envahissant du développement (TED) dont l'autisme ;
- **les troubles spécifiques des apprentissages** comprennent la dyslexie, la dysphasie, la dyspraxie etc., également le mutisme, l'aphasie, les troubles du langage écrit ou oral ;
- **les troubles des fonctions motrices** sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; ils peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire ; ils comprennent entre autres les amputations, la quadriplégie, la paraplégie, l'hémiplégie, et les infirmités motrices cérébrales sans déficience intellectuelle ;
- **les troubles des fonctions auditives** concernent non seulement l'oreille mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe. Le terme "sourd" ne doit être attribué qu'aux individus dont la déficience auditive est d'une sévérité telle qu'elle ne peut se prêter à aucun appareillage ;
- **les troubles des fonctions viscérales, métaboliques ou nutritionnelles** sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficience métabolique, immuno-hématologique, les troubles liés à une pathologie cancéreuse, toutes les maladies chroniques entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels ;
- **les troubles des fonctions visuelles** regroupent les cécités, les autres déficiences de l'acuité visuelle ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire).

■ **AVS individuel.** L'auxiliaire de vie scolaire individuel (AVS-I) est chargé de l'accompagnement d'un seul élève. Cet accompagnement peut se faire pendant l'intégralité du temps de présence de l'enfant (temps plein) ou peut se limiter à certaines périodes (temps partiel).

■ **AVS collectif.** L'auxiliaire de vie scolaire collectif (AVS-CO) est le plus souvent attaché à une classe d'intégration scolaire (CLIS) ou une unité pédagogique d'intégration (UPI) et a pour fonction d'aider l'ensemble des élèves de la classe. Dans l'enquête, sont comptabilisés les élèves bénéficiant d'un soutien particulier et régulier de la part d'un AVS-CO.

[1] Répartition par déficience et par âge des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	2 et 3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans et plus	Total
Troubles des fonctions cognitives	532	1 328	2 478	3 679	5 064	6 709	8 219	9 014	8 879	855	46 757
Troubles psychiques	1 030	2 556	3 368	3 844	3 624	3 492	3 239	3 170	2 263	347	26 933
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	35	159	462	1 050	1 492	1 933	2 395	2 804	2 036	182	12 548
Troubles des fonctions motrices	578	700	769	819	815	867	812	849	444	109	6 762
Troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle	474	517	655	671	665	663	636	607	211	32	5 131
Troubles des fonctions visuelles	128	198	246	338	328	313	359	285	143	36	2 374
Troubles des fonctions auditives	270	370	435	521	529	602	498	524	319	49	4 117
Plusieurs fonctions associées	461	887	1 106	1 197	1 034	950	897	873	709	130	8 244
Autre	96	150	216	199	218	216	191	169	140	21	1 616
Total	3 604	6 865	9 735	12 318	13 769	15 745	17 246	18 295	15 144	1 761	114 482
%	3,1	6,0	8,5	10,8	12,0	13,8	15,1	16,0	13,2	1,5	100

[2] Répartition des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré selon la déficience et l'accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire					Pas d'accompagnement	Total
	AVS-individuel		EVS-individuel		AVS collectif		
	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel			
Troubles des fonctions cognitives	588	3 625	547	3 028	20 146	18 823	46 757
Troubles psychiques	1804	5 714	1 312	4 435	3 493	10 175	26 933
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	111	2 846	91	1 770	1 102	6 628	12 548
Troubles des fonctions motrices	797	1 455	488	987	876	2 159	6 762
Troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle	186	454	153	340	213	3785	5 131
Troubles des fonctions visuelles	94	384	57	232	222	1 385	2 374
Troubles des fonctions auditives	54	442	30	297	543	2 751	4 117
Plusieurs fonctions associées	633	1 577	468	1 492	1 445	2 629	8 244
Autre	54	236	30	231	72	993	1 616
Total	4 321	16 733	3 176	12 812	28 112	49 328	114 482
%	3.8	14.6	2.8	11.2	24.6	43.1	100

[3] Répartition des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré bénéficiant d'un matériel pédagogique adapté en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Déficiences	Effectifs en scolarisation individuelle	Dont aidés par un enseignant spécialisé	%
Troubles des fonctions cognitives	16 071	1 196	7,4
Troubles psychiques	20 663	1 306	6,3
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	10 388	733	7,1
Troubles des fonctions motrices	5 519	295	5,3
Troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle	4 811	110	2,3
Troubles des fonctions visuelles	1 707	409	24,0
Troubles des fonctions auditives	2 581	861	33,4
Plusieurs fonctions associées	5 649	439	7,8
Autre	1 461	52	3,6
Total	68 850	5 401	7,8

[4] Répartition par déficience des élèves handicapés du premier degré scolarisés individuellement avec l'aide d'un enseignant spécialisé en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Matériel pédagogique adapté		Total
	Oui	Non	
Troubles des fonctions cognitives	848	45 909	46 757
Troubles psychiques	431	26 502	26 933
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	1 670	10 878	12 548
Troubles des fonctions motrices	2 034	4 728	6 762
Troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle	185	4 946	5 131
Troubles des fonctions visuelles	1 111	1 263	2 374
Troubles des fonctions auditives	1 077	3 040	4 117
Plusieurs fonctions associées	788	7 456	8 244
Autre	38	1 578	1 616
Total	8 182	106 300	114 482
%	7,1	92,9	100,0

Présentation

À la rentrée 2008, en France métropolitaine et dans les DOM, 741 200 élèves sont entrés en sixième, dont 113 700 avec au moins un an de retard, soit 15,3 %, et 3 points de moins qu'à la rentrée 2004 (18,3 %) [1]. Cette tendance générale à la baisse du retard scolaire est continue depuis une vingtaine d'année et reflète les résultats des politiques éducatives visant à limiter les redoublements pendant la scolarité élémentaire. Ceux-ci sont en effet la cause directe du retard à l'entrée en sixième. Le pourcentage d'élèves arrivant en sixième avec deux ans de retard est très faible (0,6 %).

On observe de grandes disparités de retard scolaire selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne responsable de l'élève [2]. Ainsi, les enfants de personnes qui se déclarent sans activité sont beaucoup plus fréquemment en retard scolaire que les enfants de cadres (34,1 % contre 4,4 %). On notera toutefois que, quelle que soit la profession de la personne responsable de l'élève, les filles sont moins fréquemment en retard que les garçons (13,6 % contre 17,1 %).

L'environnement de l'établissement d'origine apparaît également comme un facteur important, puisque la part des élèves en retard venant d'une école appartenant au "Réseau ambition réussite" (RAR) est le double de celle des élèves venant d'un établissement n'appartenant pas à ce réseau (29,8 % contre 14,8 %) [3].

Définitions

■ **L'âge.** L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de l'année scolaire considérée ; ainsi, les élèves de 11 ans en 2008-2009 sont nés durant l'année 1997.

■ **L'âge théorique.** Il correspond à l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : 11 ans en sixième, 12 ans en cinquième, 13 ans en quatrième et 14 ans en troisième. Un élève qui est dans ce cas est dit "à l'heure".

■ **RAR.** Réseau ambition réussite. Ces réseaux concernant les écoles maternelles et primaires et les collèges sont centrés autour d'un "collège de référence". Voir en 2.14.

Source : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

→ Pour en savoir plus

Publications

- J.-P. Caille, "Le redoublement à l'école élémentaire et dans l'enseignement secondaire", Éducation & formations, n° 69, MEN-MEP, juillet 2004.
- O. Cosnefroy, T. Rocher, "Le redoublement au cours de la scolarité obligatoire : nouvelles analyses, mêmes constats" Éducation & formations, n° 70, MEN-DEP, décembre 2004.

Le retard scolaire à l'entrée en sixième

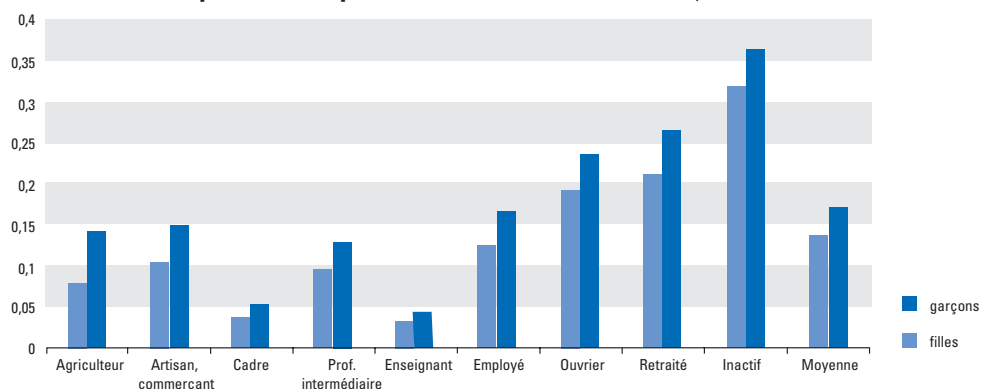
[1] Évolution du retard à l'entrée en sixième par secteur d'enseignement (France métropolitaine + DOM)

	2004			2005			2006		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
"À l'heure" ou en avance									
Effectif	492 934	94 859	587 793	497 652	95 322	592 974	509 540	98 964	608 504
Pourcentage	81,1	85,6	81,8	82,2	86,6	82,8	83,1	87,5	83,8
Un an de retard									
Effectif	109 652	15 411	125 063	102 929	14 375	117 304	99 004	13 895	112 899
Pourcentage	18,0	13,9	17,4	17,0	13,0	16,4	16,2	12,2	15,5
2 ans de retard et plus									
Effectif	5 736	832	6 568	5 289	755	6 044	4 335	653	4 988
Pourcentage	0,9	0,7	0,9	0,9	0,7	0,8	0,7	0,6	0,7
En retard									
Effectif	115 388	16 243	131 631	108 218	15 130	123 348	103 339	14 548	117 887
Pourcentage	19,0	14,6	18,3	17,9	13,7	17,2	16,9	12,8	16,2
Total entrants en sixième									
Effectif	608 322	111 102	719 424	605 870	110 452	716 322	612 879	113 512	726 391

(suite)	2007			2008		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
"À l'heure" ou en avance						
Effectif	520 490	102 790	623 280	525 588	101 921	627 509
Pourcentage	83,6	87,5	84,2	84,1	88	84,7
Un an de retard						
Effectif	98 612	14 149	112 761	95 925	13 532	109 457
Pourcentage	15,8	12,0	15,2	15,3	11,7	14,8
2 ans de retard et plus						
Effectif	3 854	721	4 575	3 595	619	4 214
Pourcentage	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,6
En retard						
Effectif	102 466	14 870	117 336	99 520	14 151	113 671
Pourcentage	16,4	12,6	15,8	15,9	12,2	15,3
Total entrants en sixième						
Effectif	622 956	117 660	740 616	625 108	116 072	741 180

Lecture - 12,2 % des élèves entrant en sixième à la rentrée 2008 venant d'une école privée avaient au moins un an de retard. 11,7 % en avaient un seul, et 0,5 % en avait au moins deux.

[2] Proportion d'élèves en retard à l'entrée en sixième selon le sexe de l'élève et la catégorie sociale de la personne responsable de l'élève (France métropolitaine + DOM)



[3] Retard à l'entrée en sixième selon l'appartenance ou non de l'établissement d'origine au réseau ambition réussite (RAR) (France métropolitaine + DOM)

	RAR		Hors RAR	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
"À l'heure" ou en avance	18 765	70,2	608 744	85,2
1 an de retard	7 401	27,7	102 056	14,3
2 ans de retard et plus	554	2,1	3 660	0,5
Total en retard	7 955	29,8	105 716	14,8
Total	26 720	100,0	714 460	100,0

Présentation

Au cours de l'année scolaire 1999-2000, plus de 30 000 élèves de grande section de maternelle âgés de 5 et 6 ans ont fait l'objet d'une enquête sur leur état de santé organisée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère en charge de la Santé, la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale. L'examen dentaire pratiqué par les médecins et infirmiers de l'Éducation nationale révèle que 15 % des enfants ont au moins deux dents cariées, et 9,5 % non soignées. En ZEP, la prévalence des problèmes bucco-dentaires est plus élevée.

Le port de lunettes concerne plus d'un enfant sur dix en grande section de maternelle. Plus de 14 % des enfants de 5 et 6 ans sont en situation de surpoids (17 % en ZEP) et 4 % sont considérés obèses selon les seuils internationaux de l'indice de masse corporelle. Enfin, plus d'un enfant sur dix souffre de problèmes respiratoires [1].

Une seconde enquête, également organisée par les ministères de la Santé et de l'Éducation nationale, a été réalisée au cours de l'année scolaire 2001-2002 auprès de 8 500 enfants scolarisés en CM2. L'examen dentaire montre que 37 % de ces élèves ont au moins deux dents cariées, soit près de deux fois et demi plus qu'en grande section de maternelle. En revanche, le pourcentage d'enfants ayant deux dents cariées non soignées est plus faible (8 %). 29 % des enfants interrogés déclarent connaître une anomalie visuelle et un quart porte des lunettes. Les problèmes de surpoids concernent à ces âges près de un enfant sur cinq et un enfant sur quatre en ZEP. Mais le pourcentage d'élèves de CM2 souffrant d'obésité n'est pas plus élevé qu'en grande section de maternelle. Concernant les problèmes respiratoires, 14 % des enfants ont déjà eu de l'asthme au cours de leur vie et 10 % sont traités au moment de l'enquête pour cette pathologie.

L'enquête en CM2 a été rééditée en 2004-2005. La proportion d'élèves en situation de surpoids ou d'obésité a peu évolué. La prévalence de l'obésité est toujours deux fois plus élevée en ZEP [3] et touche plus souvent les enfants d'ouvriers (6,1 %) que de cadres (0,6 %). Si la prévalence globale de la surcharge pondérale est restée stable entre 2002 et 2005, les inégalités sociales se sont creusées, en particulier pour l'obésité. Ainsi, en 2005, on dénombrait dix fois plus d'obèses chez les enfants d'ouvriers que de cadres, contre quatre fois plus en 2002. En ce qui concerne la santé bucco-dentaire, le pourcentage d'enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées est deux fois plus élevé en ZEP, le port d'un appareil dentaire y est aussi beaucoup moins répandu. Au niveau de la santé respiratoire, un élève sur dix déclare un asthme "actuel", avec une prévalence plus élevée chez les garçons (11,6 %) que chez les filles (8,9 %). Par ailleurs, la couverture vaccinale contre l'hépatite B reste faible (38,9 %) alors que ces enfants sont nés pour la majorité d'entre eux en 1994, soit au moment de la mise en place de la vaccination des nourrissons.

Définitions

■ **Problèmes respiratoires.** L'enfant est considéré comme asthmatique si lui ou ses parents répondent oui à l'une au moins des questions suivantes : "As-tu déjà eu des crises d'asthme", "Au cours des douze derniers mois, ton médecin t'a-t-il prescrit des médicaments contre l'asthme" (la liste des médicaments étant fournie).

■ **Le surpoids.** L'indicateur utilisé pour évaluer la corpulence est l'indice de masse corporelle (IMC) qui correspond au rapport poids/(taille)², exprimé en kg/m².

■ **Santé bucco-dentaire.** Dans le cadre de l'enquête, un examen bucco-dentaire a été pratiqué par les infirmiers et médecins scolaires dans le but de dénombrer le nombre de dents cariées, soignées ou non. Sans avoir la précision d'un examen effectué par un dentiste, il permet toutefois de mesurer, à biais d'examen identique, les disparités de l'état de santé dentaire des enfants examinés.

■ **Vision.** La vision des élèves est évaluée à l'aide de trois séries de questions : le recensement des anomalies déjà connues, le port de lunettes et les résultats de tests standardisés assurant la comparabilité des données recueillies, effectués par le médecin scolaire.

■ **Asthme "actuel".** Avoir eu au cours des douze derniers mois des sifflements dans la poitrine ou un traitement contre l'asthme.

■ **La politique des zones d'éducation prioritaire (ZEP),** initiée en 1981, a pour objet de "renforcer l'action éducative dans les zones où les conditions sociales sont telles qu'elles constituent un facteur de risque, voire un obstacle, pour la réussite scolaire des enfants et des adolescents qui y vivent et donc, à terme, pour leur intégration sociale". L'objectif premier de cette politique était "d'obtenir une amélioration significative des résultats scolaires des élèves, notamment des plus défavorisés" (circulaire n° 90-028 parue au Bulletin officiel [BO] n° 3 de février 1990).

Source : Enquêtes triennales en milieu scolaire organisées par la DREES (ministère en charge de la Santé), la DGESCO et la DEPP du ministère de l'Éducation nationale, et l'InVS.

→ Pour en savoir plus

Publications

- "L'état de santé des enfants de 5-6 ans dans les régions", Études et résultats, n° 250, juillet 2003.
- "La santé des enfants scolarisés en classe de CM2 en 2004-2005. Premiers résultats", Études et résultats, n° 632, avril 2008, DREES.

[1] L'état de santé des enfants de 5 et 6 ans scolarisés en grande section de maternelle en 1999-2000 (France métropolitaine + DOM)

	% d'élèves
Enfants ayant au moins deux dents cariées	15,0
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	9,5
Enfants portant des lunettes	12,3
Enfants non vaccinés contre la rougeole	5,7
Enfants ayant des problèmes respiratoires	11,9
Enfants en situation de surpoids	14,4
Enfants souffrant d'obésité	3,9

[2] L'état de santé des enfants scolarisés en CM2 en 2001-2002 (France métropolitaine + DOM)

	% d'élèves	% en ZEP	% hors ZEP
Enfants ayant au moins deux dents cariées	37,1	49,8	34,2
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	8,1	15,2	7,3
Enfants portant des lunettes	25,9	22,8	26,3
Enfants non vaccinés contre la rougeole	4,8	2,9	5,0
Enfants ayant déjà eu de l'asthme au cours de leur vie	14,3	12,0	14,7
Asthme actuellement traité	9,5	8,0	9,7
Enfants en situation de surpoids	19,9	24,4	18,7
Enfants souffrant d'obésité	4,1	7,0	3,6

[3] L'état de santé des enfants scolarisés en CM2 en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM)

	% d'élèves	% en ZEP	% hors ZEP
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	8,2	15,5	7,1
Enfants portant un appareil dentaire	11,0	6,8	11,5
Enfants portant des lunettes	25,8	21,0	26,0
Enfants en situation de surpoids	19,7	25,7	18,8
Enfants souffrant d'obésité	3,7	6,8	3,2

4 Les élèves du second degré

4.1	Le second degré : évolution	92
4.2	Le second degré par département et académie	94
4.3	L'origine socioprofessionnelle des élèves du second degré	96
4.4	Le premier cycle par classe, par âge et par sexe, flux	98
4.5	Le second cycle professionnel : évolution	100
4.6	Le second cycle professionnel par classe et par sexe	102
4.7	Le second cycle professionnel par âge et par sexe	104
4.8	Le second cycle professionnel : flux	106
4.9	Les spécialités de formation dans le second cycle professionnel (CAP, BEP, baccalauréats professionnels)	108
4.10	Le second cycle général et technologique par série	110
4.11	Le second cycle général et technologique : sexe, âge et flux	112
4.12	Les options de seconde générale et technologique	114
4.13	L'orientation en fin de seconde générale et technologique	116
4.14	Les options de première générale et technologique	118
4.15	Les options de terminale générale et technologique	120
4.16	L'étude des langues vivantes dans le second degré	122
4.17	Les sections européennes et internationales dans le second degré	124
4.18	L'étude du latin et du grec ancien dans le second degré	126
4.19	Les enseignements adaptés dans le second degré	128
4.20	Les élèves handicapés intégrés dans les établissements du second degré	130
4.21	Les élèves handicapés intégrés dans les établissements du second degré par âge	132
4.22	Les élèves de nationalité étrangère dans le second degré	134
4.23	L'enseignement agricole dans le second degré	136
4.24	Devenir des élèves douze ans après leur entrée en sixième	138
4.25	Devenir des élèves onze ans après leur entrée au cours préparatoire	140
4.26	Les trajectoires des élèves de la sixième à l'entrée dans l'enseignement supérieur	142
4.27	Surpoids et obésité chez les adolescents scolarisés en classe de troisième	144

4 Les élèves du second degré

Présentation

À la rentrée 2008, les établissements publics et privés du second degré accueillent 5 339 700 élèves dans la métropole et les DOM. La baisse de 0,6 % enregistrée cette année est moins prononcée que celle observée l'année précédente. Les évolutions d'effectifs par secteur vont, contrairement à l'année précédente, dans le même sens : - 0,7 % dans le secteur public (- 30 500 élèves) et - 0,1 % dans le secteur privé (- 1 200 élèves) [1].

Le premier cycle a vu croître ses effectifs de 1960 jusqu'en 1985 de 42,2 %, puis baisser de 1985 à 1990 avec l'entrée au collège de générations moins nombreuses. De la rentrée 1991 à celle de 1993, la population du premier cycle a été de nouveau en progression, puis s'est stabilisée en 1994 [2]. Depuis la rentrée 1995, les effectifs n'ont cessé de diminuer du fait de l'entrée au collège de générations moins nombreuses. La rentrée 2008 voit ainsi la première hausse des effectifs du premier cycle depuis 1994, avec une progression de 0,1 %.

Le second cycle professionnel a multiplié ses effectifs par 2,1 entre 1960 et 1985. Ensuite une baisse sensible s'est amorcée jusqu'en 1992. La très forte montée en puissance depuis 1985 des baccalauréats professionnels et l'intérêt confirmé pour les BEP compensaient nettement la perte de vitesse des CAP post-cinquième. Une hausse des effectifs est observée entre 1993 et 1998, suivie d'une diminution entre 1999 et 2001 avec une baisse particulièrement sensible en 2000 (- 4,2 %). Entre 2002 et 2005, les effectifs du second cycle professionnel ont augmenté de façon continue (+ 20 500 élèves soit + 2,9 %). Depuis la rentrée 2006, les effectifs diminuent : - 20 900 élèves entre 2005 et 2008 avec une diminution de 10 300 pour la rentrée 2008 (- 1,4 % par rapport à la rentrée 2007).

Le nombre d'élèves en second cycle général et technologique a progressé constamment de 1960 à 1991 du fait de l'allongement de la scolarité. Après une baisse sensible de 1992 à 1995, la tendance s'inverse faiblement les deux années suivantes en raison d'une démographie provisoirement plus favorable. De 1998 à 2000, les effectifs recommencent à diminuer : - 23 600 élèves (- 1,5 %) sur cette période. Entre 2001 et 2004, les effectifs progressent de 11 200 élèves, soit 0,7 %. À la rentrée 2008, le lycée général et technologique poursuit sa baisse commencée à la rentrée 2005 : - 23 100 élèves par rapport à la rentrée 2005, soit - 1,6 %, notamment pour la classe de seconde en raison de l'entrée au lycée de générations peu nombreuses [2].

Pour l'ensemble du second degré, la part de l'enseignement public, proche de 80 %, est en légère diminution, passant de 79,9 % en 2002 à 78,9 % en 2008.

Définitions

■ **Second degré.** Enseignement secondaire, faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré), et dispensé dans les collèges (premier cycle) et dans les lycées (second cycle) et les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

■ **Premier cycle.** De la sixième à la troisième. À la rentrée 1997, ont été créées des unités pédagogiques d'intégration (UPI) regroupant des adolescents présentant un handicap compatible avec une scolarisation en collège.

■ **Autres niveaux du premier cycle.** Il s'agit, outre des classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (CLIPA), des classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), des nouveaux dispositifs d'initiation aux métiers par alternance (DIMA) qui ont remplacé le dispositif apprenti junior en 2008, des anciennes classes préprofessionnelles de niveau (CPPN) et des dispositifs relais.

■ **Second cycle général et technologique.** Classes de seconde, première et terminale préparant au baccalauréat, au baccalauréat de technicien ou au brevet de technicien.

■ **Second cycle professionnel.** Classes préparant aux BEP et aux CAP, baccalauréats professionnels et aux brevets des métiers d'arts (BMA). Sont également incluses diverses formations de niveaux IV et V.

■ **Enseignements adaptés du second degré.** Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).

Avertissement : les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et les sections de technicien supérieur (STS) ne sont pas traitées ici.

Source : MEN-MESR-DEPP /Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Tableaux de l'Éducation nationale, éditions 1969 (1960-1961), 1972 (1970-1971), 1982 (1980-1981).
- Notes d'Information, 86.04, 86.15, 91.04, 91.18, 93.13, 94.26, 95.18, 96.16, 97.13, 98.06, 99.15, 00.08, 01.01, 02.08, 02.57, 03.35, 04.38, 05.42, 07.06, 08.02, 09.08.
- Tableaux statistiques, n° 5503, 5537, 5958, 5981, 6064, 6078, 6473, 6479, 6539, 6540, 6701, 6702, 6703, 6818, 6819.

Le second degré : évolution

[1] Évolution des effectifs du second degré (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM à partir de 1990, Public, Privé, y compris EREA) (milliers)

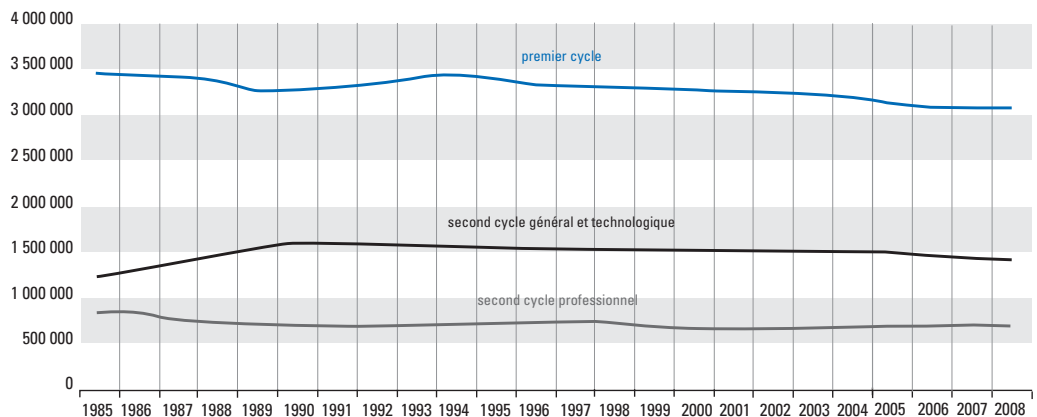
	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM								
	1960	1980	1990	1990	1995	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Premier cycle	1 453,3	3 141,7	3 138,5	3 253,5	3 388,0	3 270,3	3 245,6	3 194,3	3 139,0	3 100,6	3 084,0	3 088,5
Public	1 090,7	2 536,3	2 489,1	2 596,6	2 710,9	2 599,1	2 574,6	2 528,0	2 479,8	2 444,6	2 422,8	2 426,2
Privé	362,6	605,4	649,4	656,9	677,1	671,2	670,9	666,3	659,2	656,0	661,2	662,3
Part du Public (%)	75,0	80,7	79,3	79,8	80,0	79,5	79,3	79,1	79,0	78,8	78,6	78,6
6 ^e à 3 ^e	1 453,2	2 954,2	3 082,3	3 190,5	3 380,1	3 265,5	3 239,5	3 186,5	3 129,6	3 090,1	3 071,8	3 073,7
CPA/CLIPA/DIMA (1)		187,4	56,2	63,0	7,9	1,5	1,4	1,5	1,2	1,1	0,9	0,8
UPI/Dispositifs relais (2)				-	-	3,4	4,7	6,3	8,2	9,4	11,3	14,0
Second cycle professionnel (3)	383,2	780,5	704,5	734,0	725,3	703,5	712,1	719,3	724,0	719,7	713,4	703,1
Public	256,2	608,5	541,9	568,7	572,8	554,7	560,7	566,4	569,1	565,5	559,2	551,0
Privé	127,0	172,0	162,6	165,3	152,5	148,9	151,3	152,9	154,8	154,2	154,2	152,1
Part du Public (%)	66,9	78,0	76,9	77,5	79,0	78,8	78,7	78,7	78,6	78,6	78,4	78,4
Second cycle général et technologique	421,9	1 102,6	1 571,1	1 607,6	1 526,5	1 509,8	1 511,2	1 515,5	1 512,9	1 491,2	1 470,0	1 446,9
Public	326,3	850,0	1 243,7	1 276,9	1 206,8	1 207,2	1 206,8	1 207,8	1 204,0	1 182,7	1 160,4	1 137,3
Privé	95,6	252,6	327,4	330,8	319,8	302,6	304,4	307,8	308,9	308,5	309,7	309,6
Part du Public (%)	77,3	77,1	79,2	79,4	79,1	80,0	79,9	79,7	79,6	79,3	78,9	78,6
Ensemble	2 258,4	5 024,8	5 414,1	5 595,1	5 639,8	5 483,6	5 468,8	5 429,1	5 375,9	5 311,4	5 267,4	5 238,4
Public	1 673,2	3 994,8	4 274,7	4 442,2	4 490,5	4 361,0	4 342,2	4 302,2	4 252,9	4 192,8	4 142,3	4 114,4
Privé	585,2	1 030,0	1 139,4	1 153,0	1 149,4	1 122,6	1 126,6	1 126,9	1 123,0	1 118,6	1 125,1	1 124,0
Part du Public (%)	74,1	79,5	79,0	79,4	79,6	79,5	79,4	79,2	79,1	78,9	78,6	78,5
Enseignement adapté du second degré (SEGPA)		111,9	109,3	114,6	118,9	113,8	112,3	111,2	109,5	106,6	104,0	101,3
Public		111,0	106,8	112,2	115,7	109,9	108,4	107,2	105,5	102,6	99,9	97,2
Privé		0,9	2,5	2,5	3,2	3,9	3,9	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0
Part du Public (%)		99,2	97,7	97,9	97,3	96,6	96,5	96,4	96,3	96,3	96,1	96,0
Ensemble (avec enseignement adapté)	2 258,4	5 136,7	5 523,4	5 709,7	5 758,8	5 597,4	5 581,1	5 540,3	5 485,4	5 418,0	5 371,4	5 339,7
Public	1 673,2	4 105,8	4 381,5	4 554,3	4 606,2	4 470,9	4 450,5	4 409,4	4 358,4	4 295,5	4 242,2	4 211,7
Privé	585,2	1 030,9	1 141,9	1 155,4	1 152,6	1 126,5	1 130,5	1 130,9	1 127,0	1 122,6	1 129,2	1 128,0
Part du Public (%)	74,1	79,9	79,3	79,8	80,0	79,9	79,7	79,6	79,5	79,3	79,0	78,9

(1) Les CLIPA ont été créées en 1994 et les DIMA en 2008.

(2) Les dispositifs relais comptabilisent 107 élèves à la rentrée 2008.

(3) À partir de la rentrée 1995, le second cycle professionnel comprend les formations complémentaires et les préparations diverses de niveaux IV et V.

[2] Évolution des effectifs d'élèves du second degré (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



4 Les élèves du second degré

Présentation

Le second degré est dans chaque académie placé sous l'autorité du Recteur qui participe à la tutelle pédagogique et administrative des établissements et intervient dans l'organisation de la vie scolaire.

À la rentrée 2008, 5 339 700 élèves sont scolarisés dans les établissements publics et privés du second degré de France métropolitaine et des DOM. La baisse de 0,6 % (soit - 31 700 élèves) enregistrée cette année est moins prononcée que celle observée l'année dernière.

En 2008, les évolutions d'effectifs par secteur vont dans le même sens : ainsi le secteur privé enregistre une baisse de 1 200 élèves (- 0,1 %) et les effectifs du secteur public de 30 500 élèves, soit - 0,7 %. La part du secteur privé progresse légèrement à la rentrée 2008, les établissements privés accueillant 21,7 % des élèves en France métropolitaine ; dans les DOM, ce pourcentage est de 7,7 % seulement. La part du secteur privé est très inégale d'une académie à l'autre, variant de 42,4 % pour l'académie de Rennes et 41,2 % pour l'académie de Nantes à 6,0 % pour la Guyane, 6,5 % pour la Corse et 10,4 % pour l'académie de Limoges.

Définitions

■ **Second degré.** Enseignement secondaire, faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré), et dispensé dans les collèges (premier cycle) et dans les lycées (second cycle) et les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

■ **Premier cycle.** De la sixième à la troisième. À la rentrée 1997, ont été créées des unités pédagogiques d'intégration (UPI) regroupant des adolescents présentant un handicap compatible avec une scolarisation en collège.

■ **Autres niveaux du premier cycle.** Il s'agit, outre les classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (CLIPA), des classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), des nouveaux dispositifs d'initiation aux métiers par alternance (DIMA) qui ont remplacé le dispositif apprenti junior en 2008, des anciennes classes préprofessionnelles de niveau (CPPN) et des dispositifs relais.

■ **Second cycle général et technologique.** Classes de seconde, première et terminale préparant au baccalauréat, au baccalauréat de technicien ou au brevet de technicien.

■ **Second cycle professionnel.** Classes préparant aux BEP et aux CAP, baccalauréats professionnels et aux brevets des métiers d'arts (BMA). Sont également incluses diverses formations de niveaux IV et V.

■ **Enseignements adaptés du second degré.** Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).

Avertissement : les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et les sections de techniciens supérieurs (STS) ne sont pas traitées ici.

Source : MEN-MESR-DEPP / Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 09.08.

Le second degré par département et académie

[1] Effectifs d'élèves des établissements du second degré à la rentrée 2008

(France métropolitaine + DOM, Public, Privé, Public + Privé, y compris EREA)

Départements et académies	Effectifs (milliers)			% Public / total	Départements et académies	Effectifs (milliers)			% Public / total
	Public	Privé	Total			Public	Privé	Total	
Alpes-de-					Meurthe-et-Moselle	48 954	10 827	59 781	81,9
Haute-Provence	12 146	759	12 905	94,1	Meuse	13 471	1 967	15 438	87,3
Hautes-Alpes	10 655	768	11 423	93,3	Moselle	74 201	13 335	87 536	84,8
Bouches-du-Rhône	128 830	39 672	168 502	76,5	Vosges	27 548	4 501	32 049	86,0
Vaucluse	39 591	9 888	49 479	80,0	Nancy-Metz	164 174	30 630	194 804	84,3
Aix-Marseille	191 222	51 087	242 309	78,9	Loire-Atlantique	61 600	43 463	105 063	58,6
Aisne	40 260	6 334	46 594	86,4	Maine-et-Loire	34 216	28 918	63 134	54,2
Oise	59 982	9 874	69 856	85,9	Mayenne	14 373	9 163	23 536	61,1
Somme	35 791	10 875	46 666	76,7	Sarthe	35 533	10 322	45 855	77,5
Amiens	136 033	27 083	163 116	83,4	Vendée	21 893	25 504	47 397	46,2
Doubs	37 076	5 915	42 991	86,2	Nantes	167 615	117 370	284 985	58,8
Jura	17 349	4 183	21 532	80,6	Alpes-Maritimes	71 268	13 678	84 946	83,9
Haute-Saône	16 409	1 722	18 131	90,5	Var	68 772	10 061	78 833	87,2
Territoire de Belfort	9 917	2 503	12 420	79,8	Nice	140 040	23 739	163 779	85,5
Besançon	80 751	14 323	95 074	84,9	Cher	19 982	2 409	22 391	89,2
Dordogne	23 673	3 170	26 843	88,2	Eure-et-Loir	28 374	5 409	33 783	84,0
Gironde	93 221	20 591	113 812	81,9	Indre	14 770	1 410	16 180	91,3
Landes	23 830	2 763	26 593	89,6	Indre-et-Loire	37 037	8 837	45 874	80,7
Lot-et-Garonne	20 199	3 863	24 062	83,9	Loir-et-Cher	46 950	7 753	54 703	85,8
Pyrénées-Atlantiques	36 126	15 710	51 836	69,7	Loiret	20 107	4 179	24 286	82,8
Bordeaux	197 049	46 097	243 146	81,0	Orléans-Tours	167 220	29 997	197 217	84,8
Calvados	44 610	12 723	57 333	77,8	Ville de Paris	104 078	58 726	162 804	63,9
Manche	30 825	9 183	40 008	77,0	Paris	104 078	58 726	162 804	63,9
Orne	17 240	5 276	22 516	76,6	Charente	21 732	3 632	25 364	85,7
Caen	92 675	27 182	119 857	77,3	Charente-Maritime	39 715	4 809	44 524	89,2
Allier	20 996	3 170	24 166	86,9	Deux-Sèvres	20 578	5 956	26 534	77,6
Cantal	7 733	1 965	9 698	79,7	Vienne	25 636	5 604	31 240	82,1
Haute-Loire	10 272	7 115	17 387	59,1	Poitiers	107 661	20 001	127 662	84,3
Puy-de-Dôme	36 423	9 571	45 994	79,2	Ardennes	21 424	2 496	23 920	89,6
Clermont-Ferrand	75 424	21 821	97 245	77,6	Aube	20 261	4 263	24 524	82,6
Corse-du-Sud	9 616	613	10 229	94,0	Marne	13 093	2 117	15 210	86,1
Haute-Corse	10 153	766	10 919	93,0	Haute-Marne	36 658	10 010	46 668	78,6
Corse	19 769	1 379	21 148	93,5	Reims	91 436	18 886	110 322	82,9
Seine-et-Marne	108 268	16 706	124 974	86,6	Côtes-d'Armor	28 885	15 471	44 356	65,1
Seine-Saint-Denis	112 802	16 677	129 479	87,1	Finistère	40 979	30 390	71 369	57,4
Val-de-Marne	88 254	16 494	104 748	84,3	Ille-et-Vilaine	48 617	33 716	82 333	59,0
Créteil	309 324	49 877	359 201	86,1	Morbihan	28 317	28 405	56 722	49,9
Côte-d'Or	32 804	7 654	40 458	81,1	Rennes	146 798	107 982	254 780	57,6
Nièvre	13 828	2 219	16 047	86,2	Eure	42 881	6 072	48 953	87,6
Saône-et-Loire	36 276	5 650	41 926	86,5	Seine-Maritime	90 409	20 835	111 244	81,3
Yonne	22 862	2 846	25 708	88,9	Rouen	133 290	26 907	160 197	83,2
Dijon	105 770	18 369	124 139	85,2	Bas-Rhin	75 814	11 798	87 612	86,5
Ardèche	16 264	9 503	25 767	63,1	Haut-Rhin	50 941	10 639	61 580	82,7
Drôme	30 869	9 185	40 054	77,1	Strasbourg	126 755	22 437	149 192	85,0
Isère	84 144	17 592	101 736	82,7	Ariège	10 313	1 063	11 376	90,7
Savoie	29 279	5 285	34 564	84,7	Aveyron	12 025	7 246	19 271	62,4
Haute-Savoie	45 828	16 156	61 984	73,9	Haute-Garonne	80 682	15 037	95 719	84,3
Grenoble	206 384	57 721	264 105	78,1	Gers	11 405	1 991	13 396	85,1
Nord	159 236	77 977	237 213	67,1	Lot	10 332	1 882	12 214	84,6
Pas-de-Calais	108 508	22 453	130 961	82,9	Hautes-Pyrénées	14 417	3 231	17 648	81,7
Lille	267 744	100 430	368 174	72,7	Tarn	22 104	6 416	28 520	77,5
Corrèze	14 579	2 608	17 187	84,8	Tarn-et-Garonne	14 406	3 385	17 791	81,0
Creuse	7 716	108	7 824	98,6	Toulouse	175 684	40 251	215 935	81,4
Haute-Vienne	23 200	2 548	25 748	90,1	Yvelines	106 761	24 395	131 156	81,4
Limoges	45 495	5 264	50 759	89,6	Essonne	97 678	14 569	112 247	87,0
Ain	39 706	7 744	47 450	83,7	Hauts-de-Seine	93 364	28 787	122 151	76,4
Loire	43 567	17 240	60 807	71,6	Val-d'Oise	97 546	15 661	113 207	86,2
Rhône	100 091	47 367	147 458	67,9	Versailles	395 349	83 412	478 761	82,6
Lyon	183 364	72 351	255 715	71,7	France métropolitaine	4 002 256	1 110 619	5 112 875	78,3
Aude	23 220	2 947	26 167	88,7	Guadeloupe	47 134	5 413	52 547	89,7
Gard	45 785	12 261	58 046	78,9	Guyane	27 046	1 712	28 758	94,0
Hérault	69 949	12 799	82 748	84,5	Martinique	40 264	4 013	44 277	90,9
Lozère	3 654	2 915	6 569	55,6	La Réunion	94 977	6 285	101 262	93,8
Pyrénées-Orientales	28 544	6 375	34 919	81,7	Total DOM	209 421	17 423	226 844	92,3
Montpellier	171 152	37 297	208 449	82,1	France métró. + DOM	4 211 677	1 128 042	5 339 719	78,9

Présentation

La proportion d'élèves dont la personne responsable est enseignant est d'autant plus élevée que le niveau de formation de l'élève est élevé [1]. Il en est de même pour les enfants de parents exerçant une profession libérale ou d'encadrement. Les enfants d'ouvriers, de chômeurs n'ayant jamais travaillé ou de personnes sans activité sont en revanche surreprésentés dans le second cycle professionnel.

Alors que, dans l'ensemble des établissements du second degré publics et privés, plus d'un élève sur trois est issu d'une famille dont la personne responsable est ouvrier ou sans activité (34,5 %), cette proportion s'élève à près d'un élève sur deux en second cycle professionnel (48,8 %) et sept sur dix en enseignement adapté (70,7 %).

Les élèves de première et terminale générale sont au moins deux fois plus souvent issus de familles socialement favorisées (professions libérales ou cadres) que ceux des classes de première et terminale technologiques (30,2 % et 14,1 % respectivement). Ces dernières formations rassemblent elles-mêmes des élèves provenant deux fois plus souvent de ces classes sociales que les élèves préparant le baccalauréat professionnel (7,3 %).

Les établissements privés scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées ou très favorisées [2]. Pour les formations du second degré, cette surreprésentation atteint 14,4 points. Si la structure sociale des établissements privés est d'une façon générale tirée vers le haut, elle se démarque de celle des établissements publics avant tout sur l'accueil des enfants des catégories sociales extrêmes : surreprésentation des élèves d'origine sociale très favorisée (33,8 % de filles et fils de chefs d'entreprise, de cadres et professions intellectuelles supérieures, d'instituteurs, contre 20,1 % dans le secteur public), sous-représentation des élèves issus des catégories sociales défavorisées (21,7 % d'enfants d'ouvriers, de chômeurs n'ayant jamais exercé, de personnes sans activité, cette proportion s'élevant à 39,8 % dans les établissements publics).

Définitions

■ **Les catégories socioprofessionnelles (CS)** sont celles de la personne responsable de l'élève :

- agriculteur : agriculteur exploitant ;
- artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus ;
- profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise ;
- profession intermédiaire : instituteur et assimilé, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise ;
- employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers ;
- ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole ;
- retraité : retraité agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise, cadre, profession intermédiaire, employé ou ouvrier. Les différentes activités anciennement exercées par les retraités ne sont pas suffisamment détaillées pour pouvoir être regroupées avec les professions telles qu'elles sont décrites ci-dessus ;
- chômeur ou sans activité : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation.

On notera que les personnes responsables des élèves étant souvent les pères, les CS très féminisées sont peu visibles dans cette statistique : par exemple, la plupart des enfants dont la mère est enseignante ou employée apparaissent ici sous la catégorie sociale de leur père, qui est souvent différente (cadre, ouvrier, ...).

■ **Regroupement des catégories socioprofessionnelles en quatre postes :**

- favorisée A : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs ;
- favorisée B : professions intermédiaires (sauf instituteurs), retraités cadres et des professions intermédiaires ;
- moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés ;
- défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle.

Source : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Élèves du second degré selon la catégorie sociale de la personne responsable de l'élève en 2008-2009 (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Agriculteurs	Artisans, commerçants	Prof. libérales, cadres (1)	Professions intermédiaires (2)	Enseignants (3)	Employés
1 ^{er} cycle général	2,3	10,4	17,5	13,3	3,2	16,6
CPA, CLIPA, UPI, DIMA, dispositifs relais	1,8	6,6	8,0	8,6	1,6	15,9
SEGPA	1,3	5,0	1,9	5,3	0,3	13,0
Total 1^{er} cycle (y compris SEGPA)	2,3	10,2	17,0	13,1	3,1	16,5
Seconde générale et technologique	2,1	10,7	24,7	15,7	4,6	15,6
1 ^{re} et terminale générales	2,3	10,3	30,2	15,9	6,0	14,1
1 ^{re} et terminale technologiques	2,1	10,6	14,1	15,9	2,2	18,6
Total 2^d cycle général et technologique	2,2	10,5	24,8	15,8	4,7	15,6
CAP	1,2	7,3	4,6	8,8	0,8	16,7
BEP	1,5	8,7	6,2	11,4	0,9	18,3
Bac pro, BMA	1,7	9,1	7,3	12,2	1,0	18,8
MC et divers niveaux IV et V	2,2	8,1	6,8	11,7	1,2	20,1
Total 2^d cycle professionnel (5)	1,6	8,7	6,4	11,3	0,9	18,3
Ensemble	2,2	10,1	17,8	13,6	3,3	16,5

	Ouvriers	Retraités	Sans activité, chômeurs n'ayant jamais travaillé	Total	Part des origines sociales connues en % (4)	Effectifs Pu + Pr
1 ^{er} cycle général	27,6	1,5	7,6	100,0	97,4	3 073 663
CPA, CLIPA, UPI, DIMA, dispositifs relais	36,1	2,5	19,0	100,0	90,5	14 829
SEGPA	46,0	2,6	24,7	100,0	91,4	101 271
Total 1^{er} cycle (y compris SEGPA)	28,2	1,5	8,2	100,0	97,1	3 189 763
Seconde générale et technologique	19,5	2,2	4,9	100,0	97,7	497 089
1 ^{re} et terminale générales	14,8	2,5	3,8	100,0	97,9	638 666
1 ^{re} et terminale technologiques	26,4	3,5	6,6	100,0	97,1	311 111
Total 2^d cycle général et technologique	18,9	2,6	4,8	100,0	97,6	1 446 866
CAP	37,7	3,8	19,0	100,0	82,8	102 984
BEP	37,5	3,6	12,0	100,0	95,7	329 176
Bac pro, BMA	34,6	4,5	10,8	100,0	95,4	261 790
MC et divers niveaux IV et V	31,6	4,5	13,9	100,0	88,5	9 140
Total 2^d cycle professionnel (5)	36,3	4,0	12,5	100,0	93,6	703 090
Ensemble	26,7	2,1	7,8	100,0	96,8	5 339 719

(1) Non compris professeurs. (2) Non compris instituteurs. (3) Enseignants : professeurs, instituteurs et professeurs des écoles. (4) Le complément à 100 % de la part des CS connues regroupe les élèves dont la CS du responsable n'est pas renseignée dans le système d'information SCOLARITÉ ou non recensée dans l'enquête n° 16.

(5) Y compris divers niveaux IV et V (formations complémentaires et préparations diverses).

[2] Élèves du second degré selon la catégorie sociale regroupée (1) de la personne responsable de l'élève en 2008-2009 (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Secteur public					Secteur privé					Privé surreprésentation des catégories A et B (2)
	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défa-vo-risée	Total	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défa-vo-risée	Total	
1 ^{er} cycle général	19,5	13,5	26,6	40,4	100,0	33,7	14,2	30,8	21,3	100,0	14,9
CPA, CLIPA, UPI, DIMA, dispositifs relais	8,9	8,4	22,5	60,2	100,0	22,2	12,0	30,3	35,5	100,0	16,9
SEGPA	2,2	5,2	18,6	73,9	100,0	8,1	8,7	30,8	52,5	100,0	9,3
Total 1^{er} cycle (y compris SEGPA)	18,9	13,2	26,3	41,7	100,0	33,5	14,2	30,8	21,5	100,0	15,7
Seconde générale et technologique	28,4	16,7	26,0	28,9	100,0	44,5	15,1	26,5	13,9	100,0	14,6
1 ^{re} et terminale générales	35,9	17,4	24,2	22,4	100,0	50,0	14,5	24,3	11,3	100,0	11,1
1 ^{re} et terminale technologiques	16,3	16,5	29,0	38,2	100,0	25,9	17,2	32,7	24,2	100,0	10,3
Total 2^d cycle général et techno.	29,1	17,0	25,9	28,1	100,0	43,3	15,2	26,7	14,8	100,0	12,5
CAP	4,8	7,9	22,9	64,4	100,0	11,7	13,7	31,4	43,2	100,0	12,6
BEP	6,7	10,9	26,5	55,9	100,0	14,2	15,3	33,5	37,0	100,0	11,8
Bac pro, BMA	7,8	12,0	27,5	52,6	100,0	15,4	15,2	32,9	36,5	100,0	10,8
MC et divers niveaux IV et V	8,6	11,5	29,2	50,7	100,0	9,7	15,8	31,7	42,8	100,0	5,4
Total 2^d cycle professionnel	6,9	10,9	26,5	55,7	100,0	14,3	15,0	33,0	37,7	100,0	11,5
Ensemble	20,1	13,9	26,2	39,8	100,0	33,8	14,6	29,9	21,7	100,0	14,4

(1) Voir les regroupements définis dans la rubrique "Définitions". (2) Cette surreprésentation correspond à la différence entre la part des favorisés A et B du secteur privé et celle du secteur public.

Lecture - 41,7 % des élèves du premier cycle scolarisés dans le secteur public sont issus d'une catégorie sociale défavorisée.

4 Les élèves du second degré

Présentation

À la rentrée 2008, en France métropolitaine et dans les DOM, 3 088 500 élèves sont scolarisés dans le premier cycle d'enseignement secondaire, hors enseignement spécial [1]. Cet effectif est quasi stable par rapport à l'an dernier (+ 4 500 élèves soit + 0,1 %). Cette stabilité s'explique principalement par la combinaison d'un effet démographique positif et une fluidité accrue des parcours. En effet, l'arrivée de la génération 1997 à l'entrée en sixième est plus nombreuse que celle qui quitte le collège.

Depuis la rentrée 2005, la liste des enseignements facultatifs proposés aux élèves de troisième s'est enrichie d'un module de découverte professionnelle de trois heures, qui peut être porté à six heures pour les élèves en grande difficulté, remplaçant dans ce cas l'étude d'une deuxième langue. À la rentrée 2008, ce module est suivi par près de 16 % des élèves de troisième [2]. Après une année de stabilité en 2006, les taux de redoublement reprennent la tendance à la baisse observée depuis sept ans à chacun des niveaux. Ils sont désormais de 5,5 % en sixième, 2,7 % en cinquième, 4,5 % en quatrième et 5,4 % pour la classe de troisième [3]. La baisse des redoublements dans ce cycle, ajoutée à celle connue dans le primaire, a fait progresser régulièrement depuis 1997 la proportion des jeunes d'une génération "à l'heure" ou en avance.

Les élèves sont plus jeunes dans le secteur privé que dans le secteur public et les filles sont plus jeunes que les garçons dans les deux secteurs.

Parmi les élèves inscrits en troisième à la rentrée 2007, 57,2 % ont été orientés en second cycle général et technologique à la rentrée 2008, et 26,4 % en second cycle professionnel [3]. Parallèlement, 5,4 % de ces élèves ont redoublé et 11 % sont sortis du champ des formations scolaires relevant du ministère de l'Éducation nationale. Ce dernier chiffre englobe à la fois des sorties du système éducatif et des inscriptions dans des formations relevant d'autres ministères ou dans des formations par alternance.

Source : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 05.42, 07.06, 08.02, 09.08.

Définitions

■ **Dispositifs relais.** Les dispositifs relais accueillent momentanément les collégiens en difficulté pour les resocialiser et les réinsérer durablement dans un parcours de formation (circulaires du 16 mai 2003 et 21 août 2006). Les dispositifs sont de deux ordres : les classes relais et les ateliers relais créés en complément.

■ **CPA.** Classes préparatoires à l'apprentissage. Elles peuvent être implantées en collège, en lycée professionnel ou en CFA. Ces dernières ne sont pas incluses dans cette page (voir 5.1).

■ **CLIPA.** Classes d'initiation préprofessionnelle en alternance.

■ **UPI.** Unités pédagogiques d'intégration.

■ **DIMA.** Diplôme d'initiation aux métiers en alternance.

■ **L'âge.** L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de la rentrée scolaire considérée ; ainsi, les élèves de 11 ans à la rentrée 2008 sont nés durant l'année 1997.

■ **L'âge théorique.** L'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : 11 ans en sixième, 12 ans en cinquième, 13 ans en quatrième et 14 ans en troisième. Un élève qui est dans ce cas est dit "à l'heure".

■ **Taux de redoublement.** Nombre de redoublants dans une classe l'année n rapporté à l'effectif de cette classe l'année n-1.

■ **Taux de passage.** Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui passent dans une classe supérieure l'année n.

■ **Taux de sortie.** Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère de l'Éducation nationale. Les sortants incluent les élèves qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, et notamment du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, et ceux qui s'orientent vers l'apprentissage s'ils ont 16 ans ou qui s'inscrivent dans une classe préparatoire à l'apprentissage dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ; et ceux qui arrêtent leurs études.

[1] Répartition des élèves du premier cycle par âge et par sexe en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM, y compris EREA)

		Public			Privé			Total	
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Effectifs	%
Sixième	10 ans ou moins	8 896	8 894	17 790	4 540	4 198	8 738	26 528	3,4
	11 ans	235 582	241 329	476 911	67 613	64 736	132 349	609 260	77,1
	12 ans	67 416	50 647	118 063	14 927	9 176	24 103	142 166	18,0
	13 ans ou plus	5 806	3 901	9 707	1 780	943	2 723	12 430	1,6
	Total	317 700	304 771	622 471	88 860	79 053	167 913	790 384	100,0
Cinquième	11 ans ou moins	8 844	8 550	17 394	4 659	4 214	8 873	26 267	3,4
	12 ans	217 280	230 275	447 555	63 525	62 912	126 437	573 992	74,4
	13 ans	73 504	55 737	129 241	16 297	10 802	27 099	156 340	20,3
	14 ans ou plus	7 135	4 752	11 887	2 182	1 259	3 441	15 328	2,0
	Total	306 763	299 314	606 077	86 663	79 187	165 850	771 927	100,0
Quatrième (y compris aménagée)	12 ans ou moins	8 535	8 866	17 401	4 549	4 203	8 752	26 153	3,4
	13 ans	202 145	219 636	421 781	59 003	60 361	119 364	541 145	70,8
	14 ans	81 011	62 953	143 964	19 300	13 370	32 670	176 634	23,1
	15 ans ou plus	9 495	6 915	16 410	2 725	1 785	4 510	20 920	2,7
	Total	301 186	298 370	599 556	85 577	79 719	165 296	764 852	100,0
Troisième (hors troisième d'insertion)	13 ans ou moins	8 361	8 412	16 773	4 381	4 197	8 578	25 351	3,4
	14 ans	179 185	200 193	379 378	51 816	54 828	106 644	486 022	66,0
	15 ans	86 129	71 038	157 167	21 994	16 498	38 492	195 659	26,6
	16 ans ou plus	12 227	10 498	22 725	3 430	2 772	6 202	28 927	3,9
	Total	285 902	290 141	576 043	81 621	78 295	159 916	735 959	100,0
Troisième d'insertion	13 ans ou moins	2	5	7	4	-	4	11	0,1
	14 ans	544	356	900	122	58	180	1 080	10,2
	15 ans	4 057	2 474	6 531	653	358	1 011	7 542	71,5
	16 ans ou plus	959	662	1 621	177	110	287	1 908	18,1
	Total	5 562	3 497	9 059	956	526	1 482	10 541	100,0
UPI (1)	12 ans ou moins	2 065	1 312	3 377	176	141	317	3 694	26,6
	13 ans	2 062	1 364	3 426	185	131	316	3 742	27,0
	14 ans	1 609	1 019	2 628	169	86	255	2 883	20,8
	15 ans ou plus	1 782	1 287	3 069	258	236	494	3 563	25,7
	Total	7 518	4 982	12 500	788	594	1 382	13 882	100,0
CPA, CLIPA, dispositifs relais, DIMA	14 ans ou moins	17	4	21	138	24	162	183	19,3
	15 ans	216	88	304	205	57	262	566	59,8
	16 ans ou plus	107	33	140	44	14	58	198	20,9
	Total	340	125	465	387	95	482	947	100,0
Total premier cycle		1 224 971	1 201 200	2 426 171	344 852	317 469	662 321	3 088 492	-

(1) La formation UPI est transversale aux élèves de collège. Il n'y a donc pas d'âge de référence.

[2] Option "découverte professionnelle" en troisième générale en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Nombre d'élèves	% effectifs troisième (hors insertion)	% filles
Découverte professionnelle 3 heures	84 376	11,5	48,9
Découverte professionnelle 6 heures	32 064	4,4	36,5
Ensemble	116 440	15,8	45,5

[3] Évolution des taux de redoublement et de passage (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

		1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Redoublements	Sixième	12,1	10,6	10,1	9,4	9,1	8,6	8,3	7,8	7,2	7,6	6,4	5,5
	Cinquième	9,7	5,5	5,2	5,0	4,6	4,4	4,2	3,9	3,6	3,6	3,1	2,7
	Quatrième	7,5	6,9	9,1	8,8	8,2	7,9	7,5	7,0	6,3	6,1	5,2	4,5
	Troisième	9,1	8,0	7,6	6,6	6,5	6,5	6,3	6,5	6,1	6,2	5,8	5,4
Passages	Sixième - cinquième	86,8	88,4	89,1	90,0	90,5	91,1	91,4	91,8	92,7	92,8	93,4	94,3
	Cinquième - quatrième	86,7	92,1	92,6	92,9	93,4	93,6	93,9	94,2	94,6	94,5	95,1	95,7
	Quatrième - troisième	89,8	90,4	88,0	88,1	88,9	89,4	90,2	90,6	91,4	91,5	92,5	93,4
	Troisième - seconde générale et techno.	53,2	53,4	54,5	56,7	56,1	56,2	56,5	56,3	56,6	56,5	56,7	57,2
	Troisième - second cycle professionnel	27,4	28,0	27,5	26,3	26,8	26,9	26,8	26,8	26,8	26,4	26,5	26,4

4 Les élèves du second degré

Présentation

Après trois années de baisse (- 2,5 % entre 1990 et 1992) les effectifs d'élèves du second cycle professionnel de la France métropolitaine et des DOM connaissent une hausse de 1993 à 1998 (+ 4,2 %) suivie d'une légère diminution en 1999 (- 1,5 %). Après une forte chute des effectifs d'élèves en 2000 (- 4,2 %), la baisse s'est ralentie à la rentrée 2001 (- 0,7 %). Lors de la rentrée 2002 et jusqu'en 2005, les effectifs d'élèves du second cycle professionnel progressent : + 20 400 élèves entre 2002 et 2005. Depuis la rentrée 2005 les effectifs diminuent : - 20 900 en trois ans, dont -10 300 entre 2007 et 2008 [1].

Contrairement à la situation du second cycle général et technologique, les filles sont minoritaires dans l'ensemble des formations professionnelles : elles sont moins nombreuses que les garçons en BEP (44,8 %) et en baccalauréat professionnel (44,1 %). seuls les CAP sont plus féminisés (74,5 % pour ceux en 1 an, 52,6 % pour ceux en 2 ans et 67,5 % pour ceux en 3 ans) [1].

On assiste à la disparition progressive des CAP en 3 ans dont les effectifs sont passés de 400 000 dans les années 80 à 500 élèves environ en 2008 [1].

À la rentrée 2008, les préparations au CAP en 2 ans continuent de progresser, de 2 900 élèves, alors que les préparations au BEP diminuent de 79 000 élèves. Cette dernière baisse s'explique par le développement du baccalauréat professionnel en 3 ans conformément à la rénovation de la voie professionnelle. Le baccalauréat professionnel a connu un essor spectaculaire depuis sa création en 1985. Sa progression est restée soutenue mais s'atténue quelque peu lors des rentrées 1998 et 1999. Cette hausse était due à la part de plus en plus importante d'élèves qui préparaient un baccalauréat professionnel après un CAP et surtout un BEP. Les rentrées 2000 et 2001 sont marquées par une diminution des effectifs : - 4 100 élèves en deux ans soit - 2,3 %. Après une stabilisation à la rentrée 2002, les effectifs d'élèves préparant un baccalauréat professionnel sont en progression depuis 2002 : + 20 000 élèves entre 2002 et 2006 (+ 1 800 élèves à la rentrée 2006). La croissance des effectifs s'accélère grandement à la rentrée 2008 (+ 65 000 élèves) suite au développement du baccalauréat professionnel en 3 ans [1]. Le poids des spécialités de formation (production/services) diffère selon le diplôme. Le secteur des services est plus développé en BEP et en baccalauréat professionnel (près de 60 %) alors qu'il représente un peu plus de 50 % en CAP [2].

Définitions

■ **Second cycle professionnel.** Les formations de second cycle professionnel sont principalement dispensées dans les lycées professionnels (LP) et dans les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

Le second cycle professionnel comprend les préparations en deux et trois ans au CAP, les formations en deux ans au BEP, les préparations au baccalauréat professionnel (bac pro), ainsi que les formations mises en place depuis la rentrée 1994 dans le cadre de la Loi quinquennale sur l'emploi, le travail et la formation professionnelle : CAP, BEP, bac pro, BMA en un an, bac pro et BMA en trois ans. Elles prévoient une formation professionnelle pour tout jeune quittant le système éducatif. Le certificat d'études professionnelles (CEP) n'existe plus depuis 1992.

■ **Mention complémentaire (MC).** Il s'agit d'une année supplémentaire de spécialisation qui peut être préparée à la suite de certains CAP ou BEP et qui est sanctionnée par un diplôme.

■ **Brevets des métiers d'art (BMA).** Ces formations sont comptabilisées avec les baccalauréats professionnels.

Source : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

→ Pour en savoir plus

Publications

– "L'enseignement professionnel", Éducation & formations, n° 75, MEN-DEPP, octobre 2007.

Le second cycle professionnel : évolution

[1] Évolution des effectifs d'élèves du second cycle professionnel

(France métropolitaine + DOM à partir de 1990, Public + Privé, y compris EREA) (1)

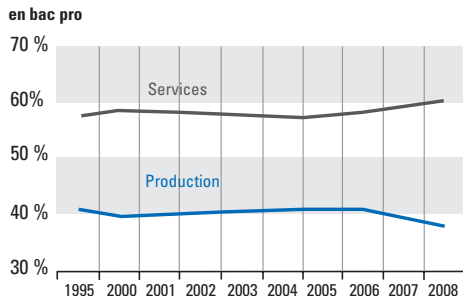
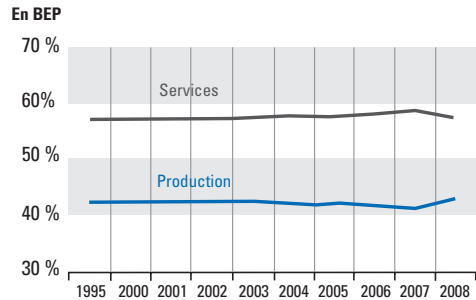
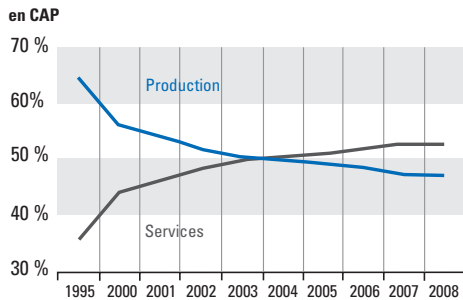
	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM									
	1970	1980	1990	1990	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
CEP	4 812	8 381	541	614									
CAP 1 an	-	-	3 102	3 102	4 866	5 211	5 655	6 236	6 540	6 509	6 039	6 570	6 481
CAP 2 ans													
1 ^{re} année	17 836	14 527	14 774	15 311	34 841	38 395	42 062	45 613	47 227	49 141	50 456	50 966	53 313
2 ^{de} année	18 030	14 079	16 370	16 824	28 521	31 007	33 481	36 606	38 996	40 360	41 064	42 205	42 712
Total CAP 2 ans	35 866	28 606	31 144	32 135	63 362	69 402	75 543	82 219	86 223	89 501	91 520	93 171	96 025
CAP 3 ans													
1 ^{re} année	182 922	164 257	32 628	34 850	2 345	1 461	-	-	238	188	151	112	230
2 ^e année	151 238	136 186	37 798	39 920	2 862	1 412	1 277	138	302	140	142	112	103
3 ^e année	141 368	128 867	40 722	42 824	3 523	2 048	1 273	1 034	488	265	147	143	145
Total CAP 3 ans	475 528	429 310	111 148	117 594	8 730	4 921	2 550	1 172	1 028	593	440	367	478
BEP 1 an	-	-	-	-	2 034	2 536	3 258	3 661	3 797	4 103	4 317	4 501	3 625
BEP 2 ans													
Seconde professionnelle	80 606	168 534	232 639	242 588	224 859	227 179	225 886	222 936	221 296	218 618	214 199	207 117	138 523
Terminale BEP	53 834	138 373	219 559	228 720	218 363	209 888	210 142	210 346	207 944	205 060	201 558	196 342	187 028
Total BEP 2 ans	134 440	306 907	452 198	471 308	443 222	437 067	436 028	433 282	429 240	423 678	415 757	403 459	325 551
Bac pro/BMA 2 et 3 ans													
Première professionnelle (2)	-	-	53 942	55 529	92 124	90 813	91 735	93 343	96 399	98 076	97 166	97 895	97 245
Terminale professionnelle (3)	-	-	39 774	40 897	83 098	82 580	81 442	82 866	84 768	87 923	87 674	87 062	87 890
Bac pro en 3 ans					29	51	34	1 530	3 393	5 445	8 359	11 668	76 655
Total bac pro/BMA 2 et 3 ans	-	-	93 716	96 426	175 251	173 444	173 211	177 739	184 560	191 444	193 199	196 625	261 790
MC (y compris niveau IV)	-	-	4 898	5 045	6 716	6 263	6 007	6 247	6 292	6 413	6 284	6 346	6 444
Formations diverses de niveaux IV et V			15 811	16 019	1 180	1 177	1 293	1 503	1 602	1 712	2 110	2 342	2 696
Ensemble	650 646	773 204	712 558	742 243	705 361	700 021	703 545	712 059	719 282	723 953	719 666	713 381	703 090

(1) Y compris EREA à partir de 2000.

(2) Y compris 1^{re} année de BMA en 2 ans, 1^{re} et 2^{de} années de BMA en 3 ans.

(3) Y compris 3^e année de BMA en 3 ans, 2^{de} années de BMA en 2 ans, bac pro et BMA en 1 an.

[2] Évolution de la répartition des effectifs d'élèves du second cycle professionnel selon la spécialité de formation (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



4 Les élèves du second degré

Présentation

À la rentrée 2008, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, 703 100 élèves sont inscrits dans une formation scolaire de second cycle professionnel dans un établissement sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale (hors apprentissage et hors établissements relevant d'autres ministères). Par rapport à la rentrée 2007, cet effectif est en baisse de 10 300 élèves, soit - 1,4 %, mais toutes les formations du cycle ne sont pas affectées de la même façon par cette évolution. Ainsi, il ne reste que 500 élèves dans les formations préparant au CAP en trois ans du fait de la fermeture progressive du dispositif. En revanche, les formations au CAP en deux ans progressent de 2 900 élèves, soit + 3,1 %. Avec près de 329 000 élèves, les formations au BEP sont en net recul : - 79 000 élèves, soit 19,3 %. Cette baisse importante est due au développement du baccalauréat professionnel : 261 800 élèves suivent cette année une formation préparant à ce diplôme, un effectif en hausse de 65 200 élèves, soit + 33,1 % essentiellement due à la croissance du baccalauréat professionnel en trois ans [1].

À la rentrée 2008, 78,4 % des élèves du second degré professionnel sont scolarisés dans le secteur public, un pourcentage stable par rapport aux années précédentes. La part du secteur public varie peu, également, d'une formation à l'autre : 73,6 % pour les préparations au CAP en deux ans, 81,4 % pour les préparations au BEP en deux ans et 77,7 % pour les préparations au baccalauréat professionnel [2]. Il n'y a que pour les préparations au CAP en un an que la part du secteur public devient minoritaire, au profit du secteur privé (68,0 %).

Contrairement à la situation du second cycle général et technologique, les garçons sont plus nombreux que les filles : 379 200 garçons, soit 53,9 %, pour 323 900 filles. Ils sont notamment surreprésentés dans les préparations au BEP (55,2 %) et dans les préparations au baccalauréat professionnel (55,9 %). Seuls les CAP sont plus féminisés avec 52,6 % de filles. Toutefois, la situation globale s'inverse dans le secteur privé, qui forme majoritairement à des métiers "tertiaires" (domaine des services).

Le second cycle professionnel englobe également des élèves en apprentissage ou dans des établissements relevant d'autres ministères. Ainsi, dans les centres de formations d'apprentis (CFA) sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, 40 000 jeunes préparent un BEP, 5 400 une mention complémentaire, 172 000 un CAP ou un autre diplôme professionnel de niveau V et 41 700 un baccalauréat professionnel (données de l'enquête rapide sur l'apprentissage de 2008). Également, dans des établissements scolaires agricoles, on compte 93 200 élèves suivant une formation scolaire de second cycle professionnel. (Voir aussi : 4.23 et chapitre 5).

Définitions

■ **Second cycle professionnel.** Les formations de second cycle professionnel sont principalement dispensées dans les lycées professionnels (LP), les lycées polyvalents et dans certains lycées d'enseignement général et technologique (LEGT). Le second cycle professionnel comprend les préparations au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel (bac pro), ainsi que diverses formations professionnelles de niveaux IV et V (principalement mentions complémentaires). Des cursus de durée variable (de un an à trois ans) sont mis en place pour diversifier les parcours et lutter ainsi contre les sorties sans qualification. À la rentrée 2008, le second cycle professionnel est en pleine mutation avec l'abandon progressif du parcours BEP/bac pro en 2 ans au profit du déploiement du bac pro en 3 ans après la troisième.

■ **Mention complémentaire (MC).** Il s'agit d'une année supplémentaire de spécialisation, sanctionnée par un diplôme.

■ **Formations complémentaires (FC).** Ce sont des compléments de formation initiale à finalité professionnelle, donnés pour au moins un tiers du temps en établissement, destinés à des diplômés de niveau IV ou V.

■ **Brevets des métiers d'art (BMA).** Ces formations sont comptabilisées avec les baccalauréats professionnels.

Sources : [1][2] Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat. Système d'information SAFRAN du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

→ Pour en savoir plus

Publications

- "L'apprentissage dans les CFA et sections d'apprentissage en 2008-2009", Note interne, enquête n° 10, MEN-DEPP.

Le second cycle professionnel par classe et par sexe

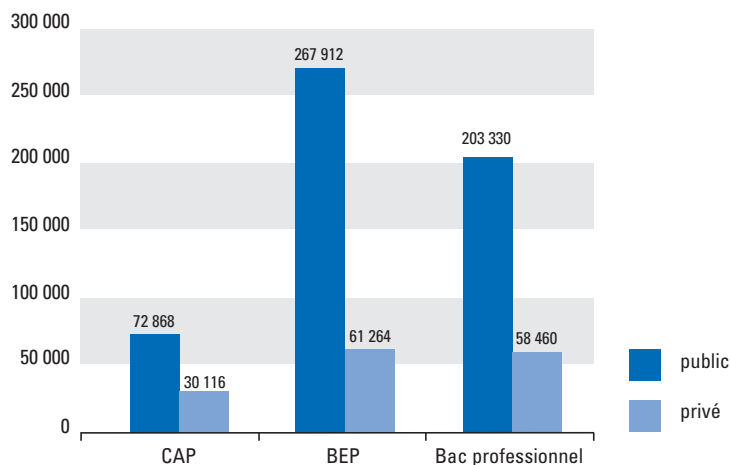
[1] Répartition des élèves du second cycle professionnel par sexe et par section à la rentrée 2008 (France métropolitaine + DOM)

	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	% filles
CAP en 1 an	1 285	791	2 076	438	3 967	4 405	6 481	73,4
1 ^{re} année CAP en 2 ans	22 314	17 414	39 728	4 407	9 178	13 585	53 313	49,9
2 ^{de} année CAP en 2 ans	16 701	14 200	30 901	3 540	8 271	11 811	42 712	52,6
Total CAP en 2 ans	39 015	31 614	70 629	7 947	17 449	25 396	96 025	51,1
Total CAP en 3 ans	107	56	163	20	295	315	478	73,4
BEP en 1 an	1 486	1 556	3 042	240	343	583	3 625	52,4
Seconde professionnelle	66 745	48 115	114 860	10 122	13 541	23 663	138 523	44,5
Terminale BEP	85 368	64 642	150 010	17 729	19 289	37 018	187 028	44,9
Total BEP en 2 ans	152 113	112 757	264 870	27 851	32 830	60 681	325 551	44,7
Première professionnelle (1)	42 969	32 434	75 403	11 384	10 458	21 842	97 245	44,1
Terminale professionnelle (2)	38 325	30 474	68 799	9 739	9 352	19 091	87 890	45,3
Total baccalauréat professionnel en 2 ans	81 294	62 908	144 202	21 123	19 810	40 933	185 135	44,7
1 ^{re} année bac pro en 3 ans	27 929	22 088	50 017	9 630	7 141	16 771	66 788	43,8
2 ^e année bac pro en 3 ans	3 476	2 225	5 701	254	284	538	6 239	40,2
3 ^e année bac pro en 3 ans	2 223	1 187	3 410	131	87	218	3 628	35,1
Total baccalauréat professionnel en 3 ans	33 628	25 500	59 128	10 015	7 512	17 527	76 655	43,1
Mentions complémentaires	1 889	2 892	4 781	343	1 320	1 663	6 444	65,4
FC post-CAP-BEP	158	646	804	47	117	164	968	78,8
FC post-BT-bac pro	33	52	85	13	125	138	223	79,4
Préparations diverses	99	1 112	1 211	23	271	294	1 505	91,9
Total second cycle professionnel	311 107	239 884	550 991	68 060	84 039	152 099	703 090	46,1

(1) Y compris 1^{re} année de BMA en 2 ans.

(2) Y compris 2^{de} année de BMA en 2 ans, BMA en 1 an, bac professionnel en 1 an.

[2] Effectifs d'élèves du second cycle professionnel par diplôme préparé à la rentrée 2008 (France métropolitaine + DOM)



Présentation

Alors que la majorité des élèves de seconde générale et technologique sont "à l'heure", la plupart des élèves scolarisés en première année de CAP en 2 ans, en seconde professionnelle et en première année de baccalauréat professionnel en 3 ans ont un an ou deux ans de retard.

Cependant, ces retards scolaires sont de moins en moins nombreux. En effet, la part des élèves de 15 ans et moins a augmenté entre 1990 et 2008, passant de 5,8 % à 14,1 % pour la première année de CAP en 2 ans et de 7,1 % à 30,7 % pour la seconde professionnelle. Parallèlement, la part des élèves ayant 17 ans et plus est passée de 62,8 % en 1990 à 26,2 % en 2008 pour la première année de CAP en 2 ans et de 56,4 % à 19,3 % pour la seconde professionnelle dans le même temps (France métropolitaine et départements d'outre-mer, secteurs public et privé).

Cette diminution des retards s'observe également en première professionnelle. La part des élèves "à l'heure" (ceux qui ont 17 ans et moins) a progressé de 7,8 % en 1990 à 29,7 % en 2008, alors que la part des plus âgés (19 ans et plus) a régressé de 56,0 % à 25,3 % (sur la même période).

Ce phénomène de rajeunissement est essentiellement dû à la baisse des redoublements en premier cycle.

À tous les niveaux, les élèves sont presque toujours moins âgés dans les établissements publics que dans les établissements privés.

Définitions

■ **Âge.** L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2008 ; ainsi, les élèves de 15 ans à la rentrée 2008 sont tous nés durant l'année 1993.

■ **Âge théorique normal.** C'est l'âge de l'élève qui, entré au cours préparatoire à 6 ans, effectue sa scolarité sans redoublement ni saut de classe. De ce fait, l'âge théorique normal à l'entrée en second cycle professionnel est 15 ans.

■ **Mentions complémentaires (MC).** Années supplémentaires de spécialisation possibles et sanctionnées par un diplôme de niveau IV ou V.

■ **BMA.** Brevets des métiers d'art.

Source : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.
Pour l'année 1990, voir Repères et références statistiques, édition 1992, pp. 90-91.

Le second cycle professionnel par âge et par sexe

[1] Répartition des élèves du second cycle professionnel par âge et par sexe à la rentrée 2008 (France métropolitaine + DOM)

		Public			Privé			Public + Privé	
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	%
CAP en un an	17 ans et moins	272	160	432	108	484	592	1 024	15,8
	18 ans	359	217	576	79	872	951	1 527	23,6
	19 ans et plus	654	414	1 068	251	2 611	2 862	3 930	60,6
	Total	1 285	791	2 076	438	3 967	4 405	6 481	100,0
Première année de CAP en 2 ans	15 ans et moins	2 479	2 461	4 940	719	1 880	2 599	7 539	14,1
	16 ans	14 553	10 922	25 475	2 138	4 178	6 316	31 791	59,6
	17 ans et plus	5 282	4 031	9 313	1 550	3 120	4 670	13 983	26,2
	Total	22 314	17 414	39 728	4 407	9 178	13 585	53 313	100,0
Seconde année de CAP en 2 ans	16 ans et moins	1 747	2 027	3 774	629	1 659	2 288	6 062	14,2
	17 ans	10 161	8 464	18 625	1 618	3 740	5 358	23 983	56,2
	18 ans et plus	4 793	3 709	8 502	1 293	2 872	4 165	12 667	29,7
	Total	16 701	14 200	30 901	3 540	8 271	11 811	42 712	100,0
CAP en 3 ans	17 ans et moins	59	29	88	15	202	217	305	63,8
	18 ans	39	23	62	3	54	57	119	24,9
	19 ans et plus	9	4	13	2	39	41	54	11,3
	Total	107	56	163	20	295	315	478	100,0
BEP en un an	16 ans et moins	264	268	532	75	46	121	653	18,0
	17 ans	767	778	1 545	101	125	226	1 771	48,9
	18 ans et plus	455	510	965	64	172	236	1 201	33,1
	Total	1 486	1 556	3 042	240	343	583	3 625	100,0
Seconde professionnelle	15 ans et moins	20 359	15 461	35 820	2 780	3 867	6 647	42 467	30,7
	16 ans	34 062	23 902	57 964	4 861	6 445	11 306	69 270	50,0
	17 ans et plus	12 324	8 752	21 076	2 481	3 229	5 710	26 786	19,3
	Total	66 745	48 115	114 860	10 122	13 541	23 663	138 523	100,0
Terminale BEP	16 ans et moins	24 075	18 686	42 761	4 356	5 216	9 572	52 333	28,0
	17 ans	40 661	30 275	70 936	8 316	8 906	17 222	88 158	47,1
	18 ans et plus	20 632	15 681	36 313	5 057	5 167	10 224	46 537	24,9
	Total	85 368	64 642	150 010	17 729	19 289	37 018	187 028	100,0
Première professionnelle (1)	17 ans et moins	13 081	10 111	23 192	2 949	2 735	5 684	28 876	29,7
	18 ans	19 420	14 545	33 965	5 184	4 626	9 810	43 775	45,0
	19 ans et plus	10 468	7 778	18 246	3 251	3 097	6 348	24 594	25,3
	Total	42 969	32 434	75 403	11 384	10 458	21 842	97 245	100,0
Terminale professionnelle (2)	18 ans et moins	10 993	8 900	19 893	2 358	2 361	4 719	24 612	28,0
	19 ans	16 781	13 269	30 050	4 504	4 045	8 549	38 599	43,9
	20 ans et plus	10 551	8 305	18 856	2 877	2 946	5 823	24 679	28,1
	Total	38 325	30 474	68 799	9 739	9 352	19 091	87 890	100,0
Première année de bac pro en 3 ans	15 ans et moins	8 885	7 278	16 163	2 366	1 795	4 161	20 324	30,4
	16 ans	13 246	10 269	23 515	4 513	3 182	7 695	31 210	46,7
	17 ans et plus	5 798	4 541	10 339	2 751	2 164	4 915	15 254	22,8
	Total	27 929	22 088	50 017	9 630	7 141	16 771	66 788	100,0
Deuxième année de bac pro en 3 ans	16 ans et moins	984	576	1 560	61	79	140	1 700	27,2
	17 ans	1 468	882	2 350	84	92	176	2 526	40,5
	18 ans et plus	1 024	767	1 791	109	113	222	2 013	32,3
	Total	3 476	2 225	5 701	254	284	538	6 239	100,0
Troisième année de bac pro en 3 ans	17 ans et moins	561	319	880	29	18	47	927	25,6
	18 ans	978	545	1 523	51	50	101	1 624	44,8
	19 ans et plus	684	323	1 007	51	19	70	1 077	29,7
	Total	2 223	1 187	3 410	131	87	218	3 628	100,0
Mentions complémentaires	17 ans et moins	209	566	775	59	285	344	1 119	17,4
	18 ans	492	1 155	1 647	112	523	635	2 282	35,4
	19 ans et plus	1 188	1 171	2 359	172	512	684	3 043	47,2
	Total	1 889	2 892	4 781	343	1 320	1 663	6 444	100,0
Formations diverses de niveaux IV et V		290	1 810	2 100	83	513	596	2 696	100,0
Total second cycle professionnel		311 107	239 884	550 991	68 060	84 039	152 099	703 090	

(1) Y compris première et deuxième années de BMA en 3 ans, première année de BMA en 2 ans.

(2) Y compris seconde année de BMA en 2 ans, bac pro et BMA en 1 an.

Présentation

L'orientation vers le second cycle professionnel se fait en fin de classe de troisième, soit vers un BEP ou un CAP en deux ans, soit vers une première année de baccalauréat professionnel en trois ans, dispositif mis en place dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle et expérimenté depuis la rentrée 2005. À la rentrée 2008, plus de 26 % des élèves de troisième ont intégré ces formations : 15,4 % en seconde professionnelle (première année de BEP en deux ans), 4 % en première année de CAP en deux ans et 7 % en première année de baccalauréat professionnel en trois ans [1]. Les élèves issus de troisième constituent 84,3 % des élèves qui entrent en seconde professionnelle, 78,9 % de ceux scolarisés en baccalauréat professionnel mais seulement 55 % de ceux qui intègrent un CAP en deux ans. Un élève de CAP sur quatre est issu d'une troisième de SEGPA.

Les passages en second cycle professionnel après une classe de troisième sont restés globalement stables entre 2001 et 2007. À la rentrée 2008, l'orientation en BEP diminue au profit du baccalauréat en trois ans et, dans une moindre mesure, des CAP en deux ans.

Les taux de redoublement sont faibles dans le second cycle professionnel : de 1 à 5 % en première année et de 5 à 8 % en année terminale. Ils ont par ailleurs eu tendance à diminuer en BEP [2].

Les sorties en première année de voie professionnelle sont fréquentes : elles concernent un élève sur six en CAP et un sur huit en BEP. Elles incluent des arrêts d'études, des passages en apprentissage et dans des systèmes de formation relevant d'autres ministères. Sur dix élèves qui sortent de première année de CAP ou BEP, quatre rejoignent une formation professionnelle en apprentissage.

En fin d'année, 43,9 % des élèves de terminale BEP choisissent de préparer un baccalauréat professionnel en deux ans et intègrent donc une première professionnelle. Cette proportion n'a cessé d'augmenter, gagnant 10 points depuis 1996. 13,5 % des élèves de seconde année de CAP choisissent également cette orientation. À l'inverse, le nombre d'élèves de terminale BEP qui s'orientent vers une classe de première d'adaptation à un baccalauréat technologique ou à un brevet de technicien diminue : ils ne sont que 10,3 % à la rentrée 2008, contre 17 % en 1996.

Définitions

■ **Première d'adaptation.** La classe de première d'adaptation permet aux élèves titulaires d'un BEP de préparer un baccalauréat technologique ou un brevet de technicien, dans le même champ professionnel.

■ **Seconde professionnelle.** Première année de BEP en 2 ans.

■ **Terminale BEP.** Seconde année de BEP en 2 ans.

■ **Première professionnelle.** Première année de baccalauréat professionnel en 2 ans.

■ **Terminale professionnelle.** Seconde année de baccalauréat professionnel en 2 ans.

■ **Bac pro en 3 ans.** Baccalauréat professionnel en 3 ans préparé à l'issue de la classe de troisième.

■ **Taux de redoublement.** Nombre de redoublants dans une classe l'année n rapporté à l'effectif de cette classe l'année n-1.

■ **Taux de passage.** Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe qui passent dans une classe supérieure l'année n.

■ **Taux de sortie.** Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère de l'Éducation nationale. Les sortants incluent les élèves qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, et notamment du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, ceux qui s'orientent vers une formation par alternance (apprentissage) s'ils ont 16 ans ou qui s'inscrivent dans une classe préparatoire à l'apprentissage dans un centre de formation d'apprentis (CFA), enfin ceux qui ne poursuivent pas d'études.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Le second cycle professionnel : flux

[1] Évolution de l'origine des élèves de second cycle professionnel (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Taux de passage depuis la classe d'origine								% de l'effectif de la formation							
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
CAP 2 ans 1^{re} année																
Troisième générale	1,8	2,0	2,1	2,1	2,3	2,9	3,0	3,3	34,4	34,2	33,9	33,3	33,8	43,7	45,4	46,7
Troisième techno. (1)	7,8	9,2	10,2	10,9	10,6				6,7	7,6	8,1	8,9	8,6			
Troisième d'insertion	21,5	23,1	24,3	24,8	26,8	28,0	32,4	34,1	13,8	13,8	13,4	12,9	13,1	10,9	9,1	8,4
Ensemble troisième	2,7	3,0	3,2	3,3	3,4	3,5	3,6	3,9	54,9	55,6	55,4	55,1	55,5	54,6	54,5	55,0
Seconde GT	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,3	3,5	3,4	3,4	3,6	3,5	3,7	3,6	3,2
Troisième de SEGPA	33,1	35,4	39,7	41,9	43,2	45,3	47,2	50,0	25,2	24,8	25,3	25,5	24,9	25,5	26,3	26,0
Autres origines									16,5	16,2	15,9	15,8	16,1	16,1	15,5	15,8
Seconde professionnelle																
Troisième générale	22,1	21,8	21,2	20,9	20,7	22,5	22,3	15,4	71,4	70,6	70,0	69,2	69,3	81,2	82,2	82,9
Troisième techno.	67,3	67,2	67,5	68,1	66,4				9,7	10,3	11,0	11,9	12,0			
Troisième d'insertion	22,4	21,6	21,4	21,7	20,6	19,7	18,4	14,9	2,4	2,4	2,4	2,4	2,3	1,8	1,3	1,4
Ensemble troisième	24,0	23,8	23,4	23,2	23,0	22,4	22,2	15,4	83,6	83,3	83,5	83,5	83,6	83,0	83,5	84,3
Seconde GT	3,1	3,1	3,1	3,0	2,9	2,9	2,7	1,6	7,0	7,3	7,3	7,3	7,0	7,3	7,0	5,9
Autres origines									9,4	9,4	9,2	9,2	9,3	9,7	9,6	9,8
1^{re} année baccalauréat en 3 ans																
Troisième générale					0,2	0,4	0,6	7,0					67,2	79,7	76,0	78,3
Troisième techno.					0,5								7,4			
Troisième d'insertion					0,1	0,1	0,1	3,3					0,7	0,5	0,2	0,6
Ensemble troisième					0,2	0,4	0,5	7,0					75,2	80,2	76,3	78,9
Seconde GT					0,1	0,1	0,1	1,3					10,8	10,4	10,5	10,3
Autres origines													0,0	0,0	0,0	0,1

(1) Classe de troisième technologique fermée à la rentrée 2005.

Lecture - 3,9 % des élèves inscrits en troisième l'année précédente sont passés en 1^{re} année de CAP en 2 ans à la rentrée 2008. Ils représentent 55 % de l'effectif de la formation.

[2] Évolution des redoublements, passages et sorties dans les préparations en 2 ans aux CAP, BEP et baccalauréat professionnel (1) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
CAP 2 ans 1^{re} année	29 274	32 258	34 841	38 395	42 062	45 613	47 227	49 141	50 456	50 966	53 313
Redoublement	3,1	4,0	4,0	3,5	3,1	3,9	3,6	3,5	4,0	3,7	4,0
Passage en 2 ^{ème} année	80,6	79,8	76,3	77,4	78,0	77,6	77,1	77,2	76,3	75,9	76,3
Passage en BEP	2,6	2,9	3,0	2,9	2,6	2,5	2,5	2,5	2,6	2,7	1,9
Autres orientations	0,6	0,4	0,4	0,5	0,2	0,5	0,5	0,4	0,5	0,7	1,3
Sorties	13,1	12,9	16,2	15,8	16,1	15,5	16,3	16,4	16,5	17,0	16,6
CAP 2 ans 2^{ème} année	24 738	26 653	28 521	31 007	33 481	36 606	38 996	40 360	41 064	42 205	42 712
Redoublement	8,5	8,4	7,5	8,0	7,3	6,9	6,6	5,8	5,3	5,6	5,4
Passage en BEP	12,0	12,2	12,0	12,7	13,2	13,8	12,6	12,8	12,2	11,7	9,0
Passage en bac pro	8,1	8,3	8,1	8,3	8,6	8,5	8,8	10,1	10,0	10,7	13,5
Autres orientations	7,4	7,0	6,7	6,4	6,2	6,4	6,2	7,0	7,1	7,0	7,4
Sorties	64,1	64,1	65,7	64,6	64,7	64,5	65,7	64,3	65,4	65,0	64,6
Seconde pro.	247 811	239 358	224 859	227 179	225 886	222 936	221 296	218 618	214 199	207 117	138 523
Redoublement	5,4	5,5	5,4	5,0	5,0	4,5	4,6	4,6	4,9	4,5	3,2
Passage en term. BEP	84,5	83,6	82,4	83,4	83,5	84,1	84,1	83,7	82,2	81,9	81,5
Passage en CAP	0,4	0,4	0,5	0,5	0,6	0,7	0,7	0,8	0,8	0,9	1,1
Autres orientations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,6	0,7	2,0
Sorties	9,7	10,5	11,7	11,1	10,9	10,7	10,6	10,3	11,5	11,9	12,3
Terminale BEP	237 650	231 584	218 363	209 888	210 142	210 346	207 944	205 060	201 558	196 342	187 028
Redoublement	9,7	9,2	8,2	8,9	8,3	8,1	8,0	7,6	8,6	8,3	7,5
Passage en bac pro	35,6	36,5	37,0	37,9	39,4	40,3	41,2	41,8	41,4	42,5	43,9
Passage en bac techno.	16,5	16,1	15,6	15,3	14,9	14,7	14,2	13,2	11,8	10,9	10,3
Autres orientations	3,4	3,4	3,3	3,1	3,0	3,1	3,2	3,1	3,2	3,4	3,1
Sorties	34,8	34,7	36,0	34,7	34,3	33,7	33,4	34,2	34,9	35,0	35,2
Première pro. (2)	91 797	93 706	92 124	90 813	91 735	93 343	96 399	98 076	97 166	97 895	97 245
Redoublement	1,9	1,8	1,6	1,6	1,7	1,6	1,6	1,6	1,8	1,6	1,8
Passage en term. prof.	85,9	85,1	83,7	83,8	83,6	83,7	84,7	84,6	83,3	83,7	84,0
Autres orientations	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,4	0,5	0,4	0,6	0,6	0,6
Sorties	11,9	12,8	14,5	14,4	14,4	14,4	13,2	13,3	14,3	14,0	13,6
Terminale pro. (2)	81 553	82 926	82 526	81 890	80 824	82 145	84 121	87 373	87 106	86 543	87 473
Redoublement	5,0	5,1	4,2	4,9	5,3	5,8	5,5	6,0	5,3	5,0	5,1
Autres orientations	2,8	2,9	2,4	3,0	3,1	2,9	2,9	2,6	2,4	2,5	2,7
Sorties	92,1	92,0	93,5	92,0	91,6	91,3	91,6	91,4	92,4	92,4	92,3

(1) Ces trois formations représentent 86 % de l'effectif du second cycle professionnel. (2) Y compris les élèves inscrits aux BMA en 2 ans.

4 Les élèves du second degré

Présentation

À la rentrée 2008, les lycées de métropole et des DOM préparent 103 000 élèves à un CAP et 329 000 élèves à un BEP. Les établissements publics forment 71 % des élèves en CAP et 81 % des élèves en BEP. Les établissements privés sont plus présents pour les spécialités des services.

En CAP, la répartition entre les spécialités de la production et des services est plus équilibrée qu'en BEP et l'offre en groupe de spécialités y est aussi plus grande. Cependant, cinq spécialités concentrent 56 % des élèves : Coiffure-esthétique, Commerce-vente, Accueil-hôtellerie-tourisme pour les services et Agroalimentaire, Cuisine, Travail du bois pour la production. En BEP, les groupes spécialités qui concentrent près de 60 % des élèves ne sont pas les mêmes qu'en CAP. Ce sont les groupes Commerce-vente, Comptabilité-gestion, Secrétariat-bureautique, Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales (secteur des services) et Électricité-électronique (production). Les filles sont proportionnellement plus nombreuses en CAP qu'en BEP. Elles se forment beaucoup plus fréquemment que les garçons dans les métiers du secteur des services où elles représentent 70 % des effectifs en BEP et 77 % en CAP. Elles sont donc en général très peu présentes dans les spécialités de la production, à l'exception toutefois du groupe Habillement où elles sont majoritaires en CAP et BEP (91 et 94 %) et du groupe Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples en CAP (92 %).

En métropole et dans les DOM, 260 000 élèves préparent un bac professionnel à la rentrée 2008. La réforme de la voie professionnelle ayant commencé à cette rentrée, les inscriptions dans cette filière se sont nettement développées (+ 34 % entre 2007 et 2008). La préparation d'un bac professionnel remplaçant progressivement les BEP, l'analyse faite sur cette formation en termes de répartition par secteur d'enseignement (public/privé), par spécialité de formation (production/services), par sexe, reste valide dans les grandes lignes pour les baccalauréats professionnels. Quelques nuances peuvent cependant être apportées : la concentration des élèves est plus importante autour des spécialités des services. Trois d'entre elles (Commerce-vente, Comptabilité-gestion, Secrétariat-bureautique) représentent 50 % des élèves. La spécialité Électricité-électronique, en production, concentre à elle seule 14 % des élèves. Dans les spécialités de production, 9 % des élèves de bac professionnel sont des filles. La part du secteur privé dans la préparation aux métiers des services est un peu plus forte pour les bacs professionnels (26 %), que pour les BEP (24 %), mais beaucoup plus faible que pour les CAP où elle est de 45 %.

Définitions

■ **Les spécialités de formation.** Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la Nomenclature des spécialités de formation (NSF) approuvée par le décret interministériel n° 94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature remplace depuis la rentrée 1995 celle en "47 groupes" du ministère de l'Éducation nationale et a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

À partir de ce cadre général de classement, chaque ministère formateur peut élaborer un niveau de description plus fin en fonction de ses besoins. Ainsi en est-il de la nomenclature des formations-diplômes par spécialités détaillées (plusieurs centaines de spécialités) du ministère de l'Éducation nationale.

■ **CAP.** Certificat d'aptitude professionnelle.

■ **BEP.** Brevet d'études professionnelles.

■ **Bac pro.** Baccalauréat professionnel.

Source : MEN-DEPP / Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Répartition des élèves préparant un diplôme professionnel selon la spécialité de formation à la rentrée 2008 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Groupes de spécialités de formation	CAP			BEP			Bac pro		
	Effectifs	% Privé	% filles	Effectifs	% Privé	% filles	Effectifs	% Privé	% filles
200 Technologies industrielles fondamentales	569	17	8	-	-	-	2 017	11	6
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	-	-	-	149	3	4	968	5	5
210 Spéc. plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	66	0	26	-	-	-	-	-	-
211 Productions végétales, cultures spécialisées	315	4	45	159	0	65	46	0	48
212 Productions animales, élevage spécialisé	-	-	-	122	0	11	102	0	12
213 Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche	75	0	37	31	0	6	-	-	-
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	520	1	13	224	0	17	54	0	26
220 Spéc. pluritechnologiques des transformations	496	31	68	-	-	-	1 032	6	26
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	9 652	16	54	2 314	20	31	1 489	14	45
222 Transformations chimiques et apparentées	29	0	31	1 976	10	30	-	-	-
223 Métallurgie	829	18	54	43	0	5	257	0	10
224 Matériaux de construction, verre, céramique	426	10	65	5	0	80	152	13	32
225 Plasturgie, matériaux composites	160	16	7	993	1	14	795	3	10
226 Papier, carton	58	12	17	-	-	-	10	0	30
227 Énergie, génie climatique	682	20	0	8 396	12	1	4 247	13	0
230 Spécialités pluritechno. génie civil, construction, bois	1 062	29	3	5 130	12	25	3 269	15	24
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	878	15	2	2 476	5	7	1 632	18	6
232 Bâtiment : construction et couverture	2 798	4	3	3 262	3	1	1 255	4	4
233 Bâtiment : finitions	5 625	5	6	4 855	5	18	1 386	3	14
234 Travail du bois et de l'ameublement	7 244	11	10	9 361	12	4	5 340	13	5
240 Spécialités pluritechno. des matériaux souples	959	0	92	-	-	-	1 238	8	95
241 Textile	101	0	89	66	30	62	31	0	71
242 Habillement	2 981	3	91	9 407	10	94	3 190	11	95
243 Cuirs et peaux	207	0	57	-	-	-	-	-	-
250 Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	158	30	12	13 176	12	3	13 140	17	2
251 Mécanique générale et de précision, usinage	371	0	23	8 923	12	3	6 280	12	4
252 Moteurs et mécanique auto	2 997	16	2	17 609	10	3	9 746	14	3
253 Mécanique aéronautique et spatiale	126	0	6	-	-	-	432	7	5
254 Structures métalliques	5 269	8	3	9 095	8	2	4 485	5	3
255 Électricité, électronique	3 859	16	3	42 470	14	2	35 877	22	2
Total des spécialités de la production	48 512	11	25	140 242	11	11	98 470	16	9
311 Transport, manutention, magasinage	1 868	22	12	7 740	17	16	5 792	18	29
312 Commerce, vente	11 780	20	66	43 276	25	57	59 442	30	60
314 Comptabilité, gestion	-	-	-	31 009	21	56	36 788	24	59
321 Journalisme et communication	2 102	60	49	-	-	-	1 745	50	49
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	1 187	19	50	1 938	15	36	1 786	12	36
323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	976	50	68	-	-	-	496	44	67
324 Secrétariat, bureautique	-	-	-	33 227	15	93	34 633	24	93
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	-	-	-	47 290	37	94	4 939	33	94
331 Santé	1 010	42	54	-	-	-	-	-	-
332 Travail social	2 814	56	98	-	-	-	-	-	-334
Accueil, hôtellerie, tourisme	8 488	20	81	18 176	17	41	11 153	18	40
335 Animation culturelle, sportive et de loisirs	63	100	0	-	-	-	-	-	-
336 Coiffure, esthétique, autres spécialités des services aux personnes	20 618	73	96	-	-	-	2 641	58	100
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	95	42	69	-	-	-	-	-	-
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	1 368	2	79	6 278	13	81	1 335	8	72
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	2 103	46	30	-	-	-	1 031	12	30
Total des spécialités des services	54 472	45	77	188 934	24	70	161 781	26	66
Ensemble des spécialités	102 984	29	53	329 176	19	45	260 251	22	44

Lecture – 45 % des élèves de CAP inscrits dans une spécialité des services sont dans un établissement privé. Les filles représentent 77 % des élèves formés dans ces spécialités.

4 Les élèves du second degré

Présentation

L'organisation du second cycle général et technologique est issue de la rénovation pédagogique des lycées de 1992 et révisée lors de la réforme de 1999. La classe de seconde générale et technologique (GT), ou classe de détermination, permet un choix ouvert de la série menant au baccalauréat au travers d'enseignements optionnels dits de détermination. À l'issue de la seconde GT, les lycéens préparent un baccalauréat général (S, L, ES) ou un baccalauréat technologique (STI, STG, STL, ST2S, STAV), marginalement un brevet de technicien, diplôme en voie d'extinction (relayé par le baccalauréat professionnel). Par ailleurs, les deux baccalauréats technologiques "Techniques de la musique et de la danse" et "Hôtellerie", qui existaient déjà avant 1992, se préparent spécifiquement dès la seconde.

À la rentrée 2008, le second cycle général et technologique compte 1 447 000 élèves, soit 23 200 élèves de moins qu'en 2007 (- 1,6 %).

Les séries générales accueillent un peu plus des deux tiers des élèves de terminale et les séries technologiques un peu moins du tiers. Entre 1994 et 2000, cette répartition a eu tendance à se modifier au profit de la voie technologique (+ 4 points), avec notamment le développement des séries tertiaires STG/STT et SMS, parallèlement à l'érosion de la série littéraire L. Depuis la rentrée 2004, la tendance se renverse à nouveau au profit de la voie générale, cette fois par la hausse de la série S [2].

À la rentrée 2008, la série littéraire se maintient autour de 12 % pour la huitième année consécutive après avoir subi une baisse continue entre 1996 et 2001 (- 5 points en cinq ans). La part de la série S dépasse le tiers, celle de la série ES dépasse le cinquième (21 %). Enfin, près de 10 % des élèves de terminale sont scolarisés dans les séries technologiques de la production (STI et STL), 23 % dans les séries technologiques des services (essentiellement STG et SMS).

Pour l'ensemble du second cycle général et technologique, les filles, globalement majoritaires (54 %), se répartissent inégalement entre les séries : elles sont nettement majoritaires en séries littéraire (79 % en terminale L) et tertiaires (57 % en terminale STG, 94 % en ST2S) et sous-représentées dans les séries à caractère scientifique (40 % dans l'ensemble des classes terminales des séries S, STI et STL). Mais d'importantes disparités existent entre ces dernières (46 % pour la série S, 10 % pour la série STI, 55 % pour la série STL) [1].

Définitions

■ Secondes générales et technologiques.

En classe de seconde GT de détermination, les enseignements comprennent :

- des enseignements communs à tous les élèves ("tronc commun") ;
 - des enseignements dits de "détermination" ou options.
- Il existe également des classes de seconde spécifiques préparant aux baccalauréats technologiques "Techniques de la musique et de la danse" (TMD) et "Hôtellerie", ainsi qu'à quelques brevets de technicien.

■ Premières et terminales générales et technologiques.

Les classes de première et terminale préparant au baccalauréat comportent :

- des séries générales :
 - S : Scientifique ;
 - L : Littéraire ;
 - ES : Économique et sociale.
- des séries technologiques :
 - STI : Sciences et technologies industrielles (y compris la spécialité Arts appliqués [AA] depuis 1997 en classe de première, depuis 1998 en classe de terminale) ;
 - STG : Sciences et technologies de la gestion (qui remplace la série Sciences et technologies tertiaires [STT] depuis la rentrée 2005 en classe de première, depuis 2006 en terminale) ;
 - STL : Sciences et technologies de laboratoire ;
 - ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social (qui remplace la série Sciences médico-sociales [SMS] depuis la rentrée 2007 en classe de première, depuis 2008 en classe de terminale) ;
 - STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, série préparée dans les lycées agricoles ;
 - TMD : Techniques de la musique et de la danse ;
 - Hôtellerie.

Il existe en outre des classes préparant aux brevets de technicien (BT), ainsi que des premières d'adaptation au baccalauréat technologique ou au BT qui accueillent les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP.

Source : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

→ Pour en savoir plus

Publications

- "Vœux, stratégies et orientations réelles des bacheliers technologiques", Éducation & formations, L'orientation, n° 77, MEN-DEPP, novembre 2008.

Le second cycle général et technologique par série

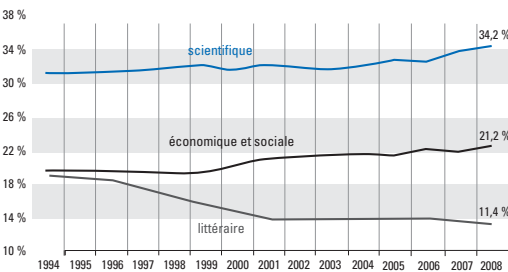
[1] Répartition des élèves du second cycle général et technologique par sexe et par série à la rentrée 2008 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Séries	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	% filles
Secondes								
GT de détermination	177 866	211 431	389 297	49 096	55 711	104 807	494 104	54,1
BT, techno.	1 242	1 243	2 485	247	253	500	2 985	50,1
Total secondes	179 108	212 674	391 782	49 343	55 964	105 307	497 089	54,0
Premières								
S	70 904	60 440	131 344	21 924	16 548	38 472	169 816	45,3
L	8 778	33 379	42 157	2 356	7 718	10 074	52 231	78,7
ES	27 998	46 895	74 893	10 407	14 249	24 656	99 549	61,4
STI (1)	27 119	2 939	30 058	3 869	764	4 633	34 691	10,7
STG	25 226	35 286	60 512	6 525	6 805	13 330	73 842	57,0
STL	2 819	3 629	6 448	699	837	1 536	7 984	55,9
ST2S (anciennement SMS)	827	11 387	12 214	721	7 324	8 045	20 259	92,4
TMD et Hôtellerie	1 058	1 016	2 074	298	222	520	2 594	47,7
D'adaptation	3 943	5 953	9 896	1 149	1 993	3 142	13 038	60,9
Brevet de technicien	245	427	672	32	92	124	796	65,2
Total premières	168 917	201 351	370 268	47 980	56 552	104 532	474 800	54,3
Terminales								
S	68 351	59 185	127 536	19 331	15 410	34 741	162 277	46,0
L	9 241	34 516	43 757	2 300	7 876	10 176	53 933	78,6
ES	28 220	48 596	76 816	9 926	14 118	24 044	100 860	62,2
STI (1)	30 160	3 090	33 250	4 410	645	5 055	38 305	9,8
STG	28 310	39 608	67 918	7 016	7 412	14 428	82 346	57,1
STL	2 877	3 607	6 484	693	773	1 466	7 950	55,1
ST2S (anciennement SMS)	878	14 644	15 522	660	8 463	9 123	24 645	93,8
TMD et Hôtellerie	1 319	1 236	2 555	279	252	531	3 086	48,2
Brevet de technicien	766	627	1 393	91	91	182	1 575	45,6
Total terminales	170 122	205 109	375 231	44 706	55 040	99 746	474 977	54,8
Total second cycle gén. et techno.	518 147	619 134	1 137 281	142 029	167 556	309 585	1 446 866	54,4

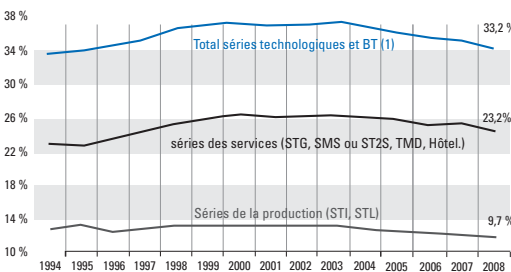
(1) Inclut la série STAV (Série Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant: 36 élèves en première, 35 en terminale).

[2] Évolution de la répartition par série des élèves de terminale générale et technologique en % par rapport au total (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Séries générales



Séries technologiques et BT



Présentation

Les élèves scolarisés dans le second cycle général et technologique (GT) sont de plus en plus jeunes chaque année. Ainsi, les parts des élèves âgés respectivement de 15 ans en seconde, de 16 ans en première et de 17 ans en terminale (âges "théoriques" correspondant aux élèves qui seraient entrés au cours préparatoire (CP) à 6 ans et n'auraient jamais redoublé ensuite) ont fortement augmenté depuis la fin des années quatre-vingt, avec une reprise marquée sur la période récente [2]. Ces évolutions s'expliquent en premier lieu par la baisse générale des redoublements dans le primaire et au collège. Mais les taux de redoublement ont également diminué dans les classes du second cycle général et technologique, en première après la mise en place de la rénovation pédagogique en 1992, et en terminale avec la hausse du taux de réussite au baccalauréat [3]. Dans la lignée de cette tendance, les redoublements ont diminué dans toutes les classes du cycle à la rentrée 2008. C'est en classe de seconde que les redoublements restent les plus fréquents : 12,2 % contre 7 % en première et 8,7 % en terminale. Les élèves de seconde sont également 4,2 % à s'orienter vers le second cycle professionnel et 1,9 % à sortir du système scolaire sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, ce chiffre englobant des arrêts d'études, mais également des inscriptions dans d'autres systèmes de formation (hors ministère ou en apprentissage) [3].

Entre établissements publics et privés, les différences d'âges moyens des lycéens ont aujourd'hui quasiment disparu. Les situations particulières (1 an d'avance ou 2 ans de retard) restent toutefois surreprésentées dans le secteur privé. Ceci s'explique par une forte hétérogénéité de l'enseignement privé : certains établissements accueillent un public particulièrement favorisé socialement et d'un bon niveau scolaire, alors que d'autres accueillent une proportion élevée d'élèves originaires du second cycle professionnel ou ayant un retard scolaire important.

Quel que soit le secteur d'enseignement, les filles sont plus jeunes que les garçons [1]. Cette différence d'âge augmente de la seconde à la terminale, dans la mesure où les filles redoublent moins fréquemment que les garçons.

Définitions

■ **L'âge.** L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de la rentrée scolaire considérée ; ainsi, les élèves de 15 ans à la rentrée 2008 sont nés durant l'année 1993.

■ **L'âge théorique.** Il correspond à l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : 15 ans en seconde, 16 ans en première et 17 ans en terminale. Un élève qui est dans ce cas est dit à "l'heure".

■ **Taux de redoublement.** Nombre de redoublants dans une classe l'année n rapporté à l'effectif de cette classe l'année $n-1$.

■ **Taux de passage.** Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe, qui passent dans une classe supérieure l'année n .

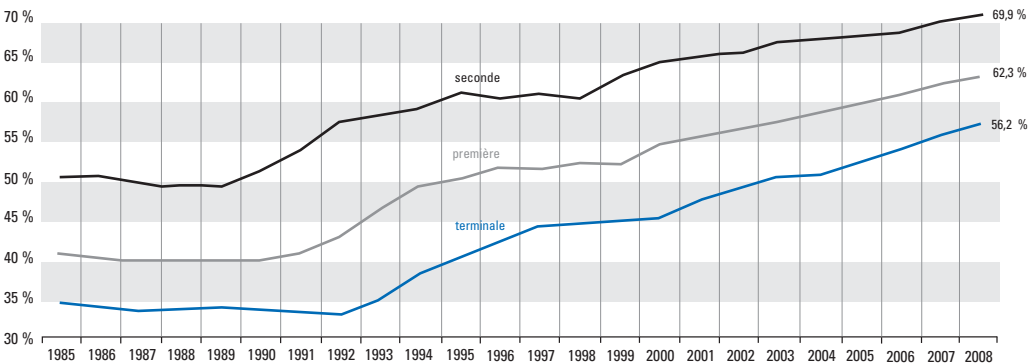
■ **Taux de sortie.** Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe, qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère de l'Éducation nationale. Les sortants incluent les élèves qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, et notamment du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, et ceux qui s'orientent vers l'apprentissage s'ils ont 16 ans ou qui s'inscrivent dans une classe préparatoire à l'apprentissage dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ; et ceux qui arrêtent leurs études.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Second cycle général et technologique : répartition par âge selon le sexe en 2008-2009
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Effectifs	%
Seconde								
14 ans ou moins	7 762	8 477	16 239	3 410	3 262	6 672	22 911	4,6
15 ans	123 248	153 373	276 621	31 811	39 065	70 876	347 497	69,9
16 ans	40 846	43 500	84 346	11 961	11 556	23 517	107 863	21,7
17 ans ou plus	7 252	7 324	14 576	2 161	2 081	4 242	18 818	3,8
Total seconde	179 108	212 674	391 782	49 343	55 964	105 307	497 089	100,0
Première								
15 ans ou moins	6 765	7 906	14 671	2 709	2 885	5 594	20 265	4,3
16 ans	103 221	132 554	235 775	26 399	33 754	60 153	295 928	62,3
17 ans	46 047	47 529	93 576	13 908	14 443	28 351	121 927	25,7
18 ans ou plus	12 884	13 362	26 246	4 964	5 470	10 434	36 680	7,7
Total première	168 917	201 351	370 268	47 980	56 552	104 532	474 800	100,0
Terminale								
16 ans ou moins	5 776	7 343	13 119	2 286	2 750	5 036	18 155	3,8
17 ans	90 426	123 083	213 509	22 412	31 028	53 440	266 949	56,2
18 ans	52 106	54 174	106 280	13 573	14 678	28 251	134 531	28,3
19 ans ou plus	21 814	20 509	42 323	6 435	6 584	13 019	55 342	11,7
Total terminale	170 122	205 109	375 231	44 706	55 040	99 746	474 977	100,0
Total second cycle GT	518 147	619 134	1 137 281	142 029	167 556	309 585	1 446 866	

[2] Évolution des pourcentages d'élèves à l'heure dans le second cycle général et technologique de 1985 à 2008 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



[3] Évolution des redoublements, passages, sorties (%)
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Redoublements																
Seconde	15,8	16,9	16,7	17,2	16,8	16,2	15,5	15,4	16,0	15,9	15,4	15,1	14,7	14,4	13,3	12,2
Première	13,3	8,4	8,4	8,1	8,2	7,9	7,6	7,6	8,2	8,8	8,5	8,1	7,8	7,9	7,4	7,0
Terminale	19,9	17,7	17,2	16,1	15,5	13,9	14,3	13,3	13,9	13,5	11,8	12,4	11,8	10,0	9,1	8,7
Passages																
Seconde vers 2 nd cycle prof.	3,4	3,8	3,7	3,8	3,7	3,6	3,8	3,7	3,9	4,1	4,2	4,2	4,2	4,4	4,3	4,2
Seconde vers première	78,5	76,5	77,7	76,8	77,5	78,3	78,5	78,7	78,1	78,0	78,3	78,6	79,2	79,0	80,1	81,7
Première vers terminale	83,3	88,6	89,1	89,2	89,2	89,5	89,7	89,3	88,8	88,2	88,5	88,9	89,2	88,8	89,5	90,1
Sorties																
Seconde	2,3	2,8	1,9	2,2	2,1	2,0	2,2	2,2	2,0	2,0	2,1	2,0	1,9	2,2	2,3	1,9
Première	3,0	2,6	2,1	2,2	2,2	2,2	2,3	2,6	2,6	2,5	2,5	2,5	2,4	2,7	2,6	2,5
Terminale	80,1	82,1	82,5	83,5	84,1	85,7	85,2	86,2	85,6	86,0	87,7	87,0	87,6	89,4	90,3	90,7

4 Les élèves du second degré

Présentation

À la rentrée 2008, les classes de seconde accueillent 497 100 élèves (France métropolitaine et DOM, secteurs public et privé). Ils sont quasiment tous (494 100 élèves, soit 99,4 %) inscrits en seconde générale et technologique (GT). L'enseignement privé scolarise 21 % d'entre eux [1].

La mise en place de la nouvelle classe de seconde à la rentrée 1999 a constitué la première étape de la réforme des lycées, laquelle a vu son aboutissement avec le baccalauréat de la session 2002. La seconde générale et technologique (GT) est réaffirmée comme étant une classe de détermination permettant un choix ouvert de la série menant au baccalauréat. Cette classe, commune aux élèves destinés à s'orienter vers la voie générale et la voie technologique, comprend des enseignements communs à tous les élèves, deux enseignements de détermination optionnels, auxquels peuvent s'ajouter deux enseignements facultatifs. Les enseignements de détermination concernent des matières générales (Sciences économiques et sociales, Langues vivantes ou anciennes, Arts) et des matières technologiques (principalement Initiation aux sciences de l'ingénieur, Informatique et systèmes de production, Mesures physiques et informatique, Informatique de gestion et de communication, Physique et chimie de laboratoire, Biologie de laboratoire et paramédicale et Sciences médico-sociales). Une option "lourde" d'éducation physique et sportive est également offerte.

En seconde GT, la totalité des élèves ou presque poursuit l'apprentissage d'une deuxième langue vivante et plus de quatre élèves sur dix ont opté pour les Sciences économiques et sociales [2]. De ce fait, le couple d'options "LV2-SES", auquel peut éventuellement s'ajouter un autre enseignement général, concerne un peu plus de 43 % des élèves (profil SES) [3]. C'est le choix dominant, le plus ouvert au regard de l'orientation en première. L'autre profil généraliste, basé sur les langues vivantes et les arts, attire 15 % des élèves, en nette majorité des lycéennes. Les autres élèves (41 %) suivent au moins un enseignement technologique. C'est le cas de 52 % des garçons contre seulement 31 % des jeunes filles. Les lycéens qui se déterminent pour deux options technologiques privilégient le couple "Initiation aux sciences de l'ingénieur + Informatique et systèmes de production", tandis que les jeunes filles optent majoritairement pour "SMS + Biologie de laboratoire et paramédicale".

Source : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

→ Pour en savoir plus

Publications

- RERS 4.10 : Le second cycle général et technologique par série.
- F. Defresne, F. Rosenwald, "Le choix des options en seconde générale et technologique : un choix anticipé de la série de première ?", revue Éducation & formations, n° 70, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, décembre 2004.

Définitions

■ Classes de seconde générale et technologique :

- GT : seconde générale et technologique ou seconde de détermination ;
- Hôtel. : seconde technologique, hôtellerie ;
- TMD : seconde technologique, techniques de la musique et de la danse.

■ **Options.** Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque classe, nécessite un choix de la part des élèves. Ces options peuvent faire partie des enseignements obligatoires (enseignements de détermination en seconde GT) ou facultatifs :

- LV2, LV3 : deuxième langue vivante, troisième langue vivante ;
- Latin/Grec : Latin et/ou Grec ancien ;
- SES : Sciences économiques et sociales ;
- IGC : Informatique de gestion et de communication ;
- ISI : Initiation aux sciences de l'ingénieur ;
- ISP : Informatique et systèmes de production ;
- PC labo : Physique et chimie de laboratoire ;
- SMS : Sciences médico-sociales ;
- Bio labo : Biologie de laboratoire et paramédicale ;
- MPI : Mesures physiques et informatique ;
- Arts : au choix, musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre, histoire des arts, danse, et depuis la rentrée 2003, arts du cirque ;
- Création-D/Culture-D : Création-design/Culture-design ;
- EPS de détermin. : EPS option de détermination (5 heures hebdomadaires) ;
- EPS : éducation physique et sportive, option facultative (3 heures hebdomadaires).

■ **Profils d'options.** Les associations d'options retenues par les élèves étant multiples, elles ont été regroupées en grands profils :

- profil "SES" : SES associée à d'autres options générales (langues et arts) ;
- profil "Langues et Arts" : choix d'options générales à l'exclusion de SES ;
- profils technologiques : une ou deux options technologiques associées à une ou plusieurs options générales ;
- profil "EPS de détermination" : EPS de détermination associée à des options générales ; profil à part quoique marginal (0,5 % des élèves).

Le profil d'option n'est pas connu pour 1 % des élèves qui relèvent souvent de programmes dérogatoires.

Les options de seconde générale et technologique

[1] Répartition des élèves de seconde à la rentrée 2008

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Seconde GT	Hotel.	TMD	BT	Total
Public	389 297	1 966	239	280	391 782
Privé	104 807	395	9	96	105 307
Ensemble	494 104	2 361	248	376	497 089
Répartition	99,4	0,5	0,0	0,1	100,0
% de filles	54,1	47,9	54,8	61,2	54,0

[2] Répartition des élèves de seconde GT par option à la rentrée 2008

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Latin	Grec ancien	LV2	LV3	Arts	SES	Création, design	Culture, design	Info de gestion
29 245	7 813	481 530	45 247	49 173	212 150	2 691	2 515	30 777
5,9%	1,6%	97,5%	9,2%	10,0%	42,9%	0,5%	0,5%	6,2%

Initiation aux Sc. Ing	Inf & Syst. de Prod	MPI	Ph-Ch de labo	SMS	Bio de labo	EPS de détermin.	EPS	Atelier artistique	Effectif de 2 nd e GT
61 531	19 910	73 004	14 757	15 519	15 768	2 593	12 758	606	494 104
12,5%	4,0%	14,8%	3,0%	3,1%	3,2%	0,5%	2,6%	0,1%	(1)

(1) La somme des pourcentages est supérieure à 100 puisque chaque élève suit au moins deux options de détermination sans compter les options facultatives.

[3] Répartition des élèves de seconde GT selon les combinaisons d'options suivies à la rentrée 2008 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Combinaisons d'options suivies	Public	Privé	Total	% total	Garçons	% garçons	Filles	% filles	Part des filles (%)
Profils généralistes	223 769	62 897	286 666	58,7	105 258	47,0	181 408	68,6	63,3
Profil SES	165 337	46 262	211 599	43,3	83 961	37,5	127 638	48,3	60,3
SES + LV2	149 064	36 238	185 302	37,9	76 105	34,0	109 197	41,3	58,9
SES + LV2 + Latin/Grec	5 127	3 305	8 432	1,7	2 851	1,3	5 581	2,1	66,2
SES + LV2 + LV3	4 118	2 680	6 798	1,4	1 987	0,9	4 811	1,8	70,8
SES + LV2 + Arts	7 028	4 039	11 067	2,3	3 018	1,3	8 049	3,0	72,7
Profil Langues-Arts	58 432	16 635	75 067	15,4	21 297	9,5	53 770	20,3	71,6
LV2 + LV3	24 164	5 493	29 657	6,1	7 722	3,4	21 935	8,3	74,0
LV2 + Arts	22 147	4 658	26 805	5,5	6 966	3,1	19 839	7,5	74,0
LV2 + Latin/Grec	12 121	6 484	18 605	3,8	6 609	2,9	11 996	4,5	64,5
Profils technologiques	160 026	39 392	199 418	40,8	117 299	52,3	82 119	31,1	41,2
dont deux options techno	30 814	6 231	37 045	7,6	23 653	10,6	13 392	5,1	36,2
IGC + opt géné	23 693	6 962	30 655	6,3	14 281	6,4	16 374	6,2	53,4
MPI + opt géné	53 592	13 788	67 380	13,8	39 358	17,6	28 022	10,6	41,6
MPI + ISP (+ opt géné)	3 702	479	4 181	0,9	3 721	1,7	460	0,2	11,0
MPI + PC.Labo (+ opt géné)	886	62	948	0,2	568	0,3	380	0,1	40,1
ISI + opt géné	35 310	3 925	39 235	8,0	30 894	13,8	8 341	3,2	21,3
ISP + opt géné	1 899	285	2 184	0,4	1 963	0,9	221	0,1	10,1
ISI + ISP (+opt géné)	16 126	1 499	17 625	3,6	16 597	7,4	1 028	0,4	5,8
Bio.Labo + opt géné	2 799	1 594	4 393	0,9	1 185	0,5	3 208	1,2	73,0
PC.Labo + opt géné	6 945	3 906	10 851	2,2	5 216	2,3	5 635	2,1	51,9
PC.Labo + Bio.Labo (+ opt géné)	2 362	383	2 745	0,6	1 081	0,5	1 664	0,6	60,6
SMS + opt géné	4 528	2 354	6 882	1,4	508	0,2	6 374	2,4	92,6
SMS + Bio.Labo (+ opt géné)	5 623	2 905	8 528	1,7	608	0,3	7 920	3,0	92,9
Création-D / Culture-D (+ opt géné)	1 990	1 004	2 994	0,6	824	0,4	2 170	0,8	72,5
Autres profils techno	571	246	817	0,2	495	0,2	322	0,1	39,4
Profil EPS de détermination + opt géné	2 133	342	2 475	0,5	1 607	0,7	868	0,3	35,1
Total des profils connus	385 928	102 631	488 559	100,0	224 164	100,0	264 395	100,0	54,1
Profil inconnu	3 369	2 176	5 545		2 798		2 747		49,5
Ensemble	389 297	104 807	494 104		226 962		267 142		54,1

Lecture - 58,7 % des élèves de seconde GT suivent des options générales uniquement, avec de fortes différences entre les garçons (47,0 %) et les filles (68,6 %). Les filles sont surreprésentées dans les profils généralistes (63,3 %).

4 Les élèves du second degré

Présentation

La seconde générale et technologique (GT), ou classe de détermination, a pour objectif de permettre aux élèves d'affiner leur choix à travers une très grande diversité d'options avant de s'orienter vers une des séries menant au baccalauréat général ou technologique.

Les lycées publics et privés de métropole et des DOM ont accueilli 510 000 élèves en seconde GT à la rentrée 2007. En 2008, 497 000 poursuivent leurs études dans le même périmètre de scolarisation (les autres, au nombre de 13 000, sont scolarisés dans d'autres systèmes de formation ou à l'étranger, ou bien ont quitté le système éducatif) et ils se répartissent ainsi : 61 % ont intégré une première générale, 23 % une première technologique, 12 % redoublent et 4 % se sont réorientés vers la voie professionnelle [1]. Les flux vers ces différentes orientations varient selon les choix d'options retenus en seconde GT. À partir de choix d'options générales uniquement (profils généralistes), un élève sur deux intègre une première scientifique ou une première économique et sociale. Les autres orientations concernent à part presque égale l'entrée en première littéraire, en première STG ou le redoublement. Les élèves des profils "SES" ou "Langues et arts" se dirigent principalement vers la série cible (respectivement ES ou L) et secondairement vers la série S. Cette dernière série constitue toutefois le premier choix pour ceux qui étudiaient les langues anciennes (plus de la moitié des élèves qui ont opté pour "LV2 + Latin/Grec"). Les profils d'options technologiques génèrent des parcours plus disparates et plus complexes. Ils conduisent majoritairement vers la voie générale (un élève sur deux), essentiellement vers la série S (43 %). Cette proportion continue de dépasser 50 % pour les élèves qui ont suivi une des options MPI, ISI et PCLabo en association avec des options générales. Les autres choix mènent en priorité vers la voie technologique. Certains choix, notamment SMS et Création/Culture-design, sont même synonymes de réorientation vers les séries des Sciences et technologies de la santé et du social (ST2S, qui remplace la série SMS depuis 2007) ou STI spécialité Arts appliqués. Quant aux élèves à profil technologique qui ne sont pas admis en première (15 %), ils se réorientent vers la voie professionnelle dans plus d'un cas sur quatre ; la poursuite d'études vers un CAP ou un BEP se révèle même comme une véritable alternative au redoublement pour les lycéens originaires des choix d'options IGC ou ISP associé à des options générales ou à ISI.

Face à ces orientations selon les profils d'options de seconde, garçons et filles ont des comportements très différenciés [2].

Définitions

■ **Options.** Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque classe, nécessite un choix de la part des élèves. Ces options peuvent faire partie des enseignements obligatoires (enseignements de détermination en seconde GT) ou facultatifs :

- LV2, LV3 : deuxième langue vivante, troisième langue vivante ;
- Latin/Grec : Latin et/ou Grec ancien ;
- Arts : musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre-expression dramatique, histoire des arts, danse, arts du cirque ;
- SES : Sciences économiques et sociales ;
- IGC : Informatique de gestion et de communication ;
- MPI : Mesures physiques et informatique ;
- ISI : Initiation aux sciences de l'ingénieur ;
- ISP : Informatique et systèmes de production ;
- PC.Labo : Physique et chimie de laboratoire ;
- Bio.LP : Biologie de laboratoire et paramédicale ;
- SMS : Sciences médico-sociales ;
- Créa-D : Création-Design ;
- Cult-D : Culture-Design ;
- EPS de détermination : éducation physique et sportive, option de détermination.

■ **Profils d'options.** Les associations d'options retenues par les élèves étant multiples, elles ont été regroupées en grands profils :

- profil "SES" : SES associée à d'autres options générales (langues et arts) ;
- profil "Langues et arts" : choix d'options générales à l'exclusion de SES ;
- profils technologiques : une ou deux options technologiques associées à une ou plusieurs options générales ;
- profil "EPS de détermination" : EPS de détermination associée à des options générales ; profil à part quoique marginal (0,5 % des élèves).

Le système d'information SCOLARITÉ ne permet pas de disposer des options de seconde GT pour 5 % des lycéens (environ 23 000). L'analyse sur les orientations à partir des profils d'options porte donc sur 95 % du champ des élèves concernés.

Source : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

→ Pour en savoir plus

Publications

- RERS 4.10 : Le second cycle général et technologique par série.
- RERS 4.12 : Les options de seconde générale et technologique.
- F. Defresne, F. Rosenwald, "Le choix des options en seconde générale et technologique : un choix anticipé de la série de première ?", revue Éducation & formations, n° 70, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, décembre 2004.

[1] Flux d'élèves après la seconde générale et technologique selon les options suivies dans cette classe (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Situation à la rentrée 2008												
Entrants en 1 ^{re} générale				Entrants en 1 ^{re} technologique					Orient. Redoub.		Ensemble	
Options suivies en 2 ^{de} GT à la rentrée 2007	S	L	ES	STI	STL	STG	ST2S (2)	Autre techno.	vers pro.	2 ^{de} GT	%	Effectif
Profils généralistes	24	16	28	.	.	13	.	.	4	13	100	273 686
Profil SES	22	9	34	.	.	15	.	.	4	14	100	201 483
SES + LV2	21	8	33	.	.	16	.	.	4	15	100	177 611
SES+LV2 + Latin/Grec	36	14	38	.	.	3	.	.	.	7	100	7 725
SES+LV2 + LV3	22	14	44	.	.	8	.	.	2	11	100	6 167
SES+LV2 + Arts	19	17	36	.	.	9	.	.	3	14	100	9 972
Profil Langues-arts	31	35	12	.	.	7	.	.	2	11	100	72 207
LV2 + LV3	27	32	15	.	.	10	.	.	3	12	100	29 243
LV2 + Arts	18	46	10	.	.	7	.	.	3	14	100	24 386
LV2 + Latin/Grec	56	24	11	.	.	2	.	.	.	6	100	18 578
Profils technologiques	43	2	6	13	3	12	6	-	4	11	100	197 404
IGC + opt géné	7	3	6	.	.	58	.	.	10	13	100	31 174
MPI + opt géné	71	2	8	3	.	4	.	.	1	9	100	67 297
MPI + ISP (+ opt géné)	44	.	2	36	.	2	.	.	4	10	100	4 339
MPI + PC.Labo (+opt géné)	18	.	2	2	55	1	.	.	5	15	100	1 033
ISI + opt géné	53	2	7	18	.	5	.	.	3	11	100	38 476
ISP + opt géné	19	1	3	52	.	5	.	1	8	11	100	1 728
ISI + ISP (+opt géné)	14	-	1	61	.	3	.	.	8	11	100	18 568
Bio.Labo + opt géné	40	2	6	.	15	4	19	.	3	11	100	4 278
PC.Labo + opt géné	63	2	7	1	10	3	.	.	2	11	100	9 899
PC.Labo + Bio.Labo(+ opt géné)	7	1	1	.	67	2	2	.	4	13	100	2 827
SMS + opt géné	3	1	2	.	.	3	71	2	6	11	100	5 804
SMS + Bio.Labo (+ opt géné)	1	.	.	.	.	2	78	2	6	9	100	8 694
Création-D / Culture-D (+ opt géné)	3	3	2	82	.	1	.	.	3	6	100	2 587
Autres profils techno	30	.	2	14	11	5	17	.	7	12	100	700
Profil EPS de détermination + opt géné	37	5	21	2	-	15	-	-	4	13	100	2 285
Total des profils connus (%)	32	10	19	6	1	13	3	-	4	12	100	
Effectifs	151 485	46 304	89 126	27 328	6 360	60 242	14 786	1 240	18 313	58 191		473 375
Profils inconnus	5 441	2 092	3 358	1 384	413	2 758	671	408	2 781	4 076		23 382
Ensemble (1)	156 926	48 396	92 484	28 712	6 773	63 000	15 457	1 648	21 094	62 267		496 757

Lecture : Sur 100 élèves qui n'ont choisi que des options générales en seconde GT, 24 se sont orientés vers la première scientifique à la rentrée suivante.
Remarque : l'utilisation du point (.) matérialise un pourcentage inférieur à 1, l'utilisation du tiret (-) rend compte d'une valeur nulle.
(1) Champ : élèves inscrits, à la rentrée 2007, en seconde GT, dans les lycées publics et privés de métropole et des DOM, qui sont restés scolarisés dans ce périmètre à la rentrée suivante.
(2) La première ST2S (Sciences et technologies de la santé et du social) remplace la première SMS depuis la rentrée 2007.
Lecture - Sur 100 élèves qui n'ont choisi que des options générales en seconde GT, 24 se sont orientés vers la première scientifique à la rentrée suivante.

[2] Flux d'élèves par sexe selon les profils d'options en seconde générale et technologique (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Situation à la rentrée 2008												
Entrants en 1 ^{re} générale				Entrants en 1 ^{re} technologique					Orient. Redoub.		Ensemble	
Profils d'options en 2 ^{nde} GT à la rentrée 2007	S	L	ES	STI	STL	STG	ST2S	Autre techno.	vers pro	2 ^{nde} GT	%	Effectif
Garçons												
Profil généralistes	29	8	27	2	.	14	.	.	4	15	100	99 104
Profil SES	26	5	31	2	.	16	.	.	4	16	100	78 850
Profil Langues-arts	43	23	11	1	.	6	.	.	3	13	100	20 254
Profils technologiques	45	1	5	19	2	10	.	.	4	12	100	115 427
Profil EPS de détermination	36	3	21	4	.	16	.	.	4	14	100	1 456
Total des profils connus (%)	38	4	15	11	1	12	.	.	4	13	100	
Effectifs	81 837	9 629	33 306	24 236	2 810	25 056	1 062	536	9 064	28 451		215 987
Filles												
Profil généralistes	21	20	29	.	.	13	1	.	3	13	100	174 582
Profil SES	19	11	35	.	.	15	1	.	4	13	100	122 629
Profil Langues-arts	27	39	12	.	.	8	.	.	2	10	100	51 953
Profils technologiques	39	3	7	3	4	15	14	.	4	9	100	81 977
Profil EPS de détermination	40	8	21	.	.	15	1	-	3	11	100	829
Total des profils connus (%)	27	14	22	1	1	14	5	.	4	12	100	
Effectifs	69 648	36 675	55 820	3 092	3 550	35 186	13 724	704	9 249	29 740		257 388

Lecture : Sur 100 garçons qui n'ont choisi que des options générales en seconde GT, 29 se sont orientés vers la première scientifique à la rentrée suivante.

4 Les élèves du second degré

Présentation

À la rentrée 2008, 475 000 élèves sont scolarisés en première générale et technologique de France métropolitaine et des DOM (secteurs public et privé) : 68 % en première générale (S, ES, L) et 32 % en première technologique [1].

Selon les séries, les programmes d'enseignement prévoient, en plus du tronc commun imposé, des options au choix des élèves. Dans les séries générales, les élèves ont une option obligatoire à choisir, laquelle pourra être poursuivie en terminale. Dans toutes les séries, qu'elles soient générales ou technologiques, des options facultatives sont par ailleurs proposées [2].

En première scientifique (S), l'option obligatoire choisie par les élèves est à 90 % "Sciences de la vie et de la Terre" et à 10 % "Sciences de l'ingénieur". Le choix de l'option "Biologie-écologie" est très marginal, cet enseignement étant assuré presque exclusivement dans des établissements relevant du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche [3]. Depuis la rentrée 2000, les "Sciences de l'ingénieur" ont remplacé avec succès la "Technologie industrielle" qui, selon les années, attirait 7 à 8 % des élèves.

En première littéraire (L), le choix des élèves porte le plus souvent sur l'approfondissement de la première ou de la deuxième langue vivante (47 %), sinon sur un enseignement artistique (25 %), une troisième langue vivante (15 %), les mathématiques (10 %), ou encore, plus rarement, sur une langue ancienne (3 %).

En première économique et sociale (ES), les choix des élèves sont équilibrés entre les Sciences économiques et sociales (33 %), les mathématiques (33 %) et l'approfondissement d'une langue vivante (34 %). À cette rentrée, la prééminence des Sciences économiques et sociales sur les mathématiques, qui perdurait depuis la rentrée 2002, n'est plus constatée.

Les élèves de première générale sont par ailleurs autorisés à poursuivre une ou deux options facultatives (arts, langues vivantes ou anciennes, EPS) [2]. La part des élèves concernés varie beaucoup d'une série à l'autre (un lycéen sur trois en série L, près d'un sur cinq en série ES) et selon le secteur d'enseignement (un lycéen sur cinq environ dans le secteur public et un sur trois dans le secteur privé) [4].

En première technologique, la poursuite d'une option facultative concerne en moyenne un élève sur cinq. Elle est beaucoup plus fréquente dans les séries STI, STL et ST2S (plus d'un élève sur trois), où les élèves sont essentiellement intéressés par la poursuite d'une deuxième langue vivante. Dans la nouvelle série STG, où cet enseignement est imposé comme il l'était en série STT, moins d'un élève sur dix seulement suit une option facultative.

Définitions

■ Classes de première générale et technologique :

- S : première générale scientifique ;
- L : première générale littéraire ;
- ES : première générale économique et sociale ;
- STG : première technologique, Sciences et technologies de la gestion ;
- STI : première technologique, Sciences et technologies industrielles (y compris Arts appliqués) ;
- ST2S : première technologique, Sciences et technologies de la santé et du social ;
- STL : première technologique, Sciences et technologies de laboratoire ;
- Hôtel. : première technologique, hôtellerie ;
- TMD : première technologique, Techniques de la musique et de la danse.

■ **Les premières d'adaptation** au bac technologique ou au brevet de technicien (BT) accueillent les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP.

■ **Options.** Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque série, nécessite un choix de la part des élèves. Ces enseignements au choix peuvent faire partie des enseignements obligatoires ou des enseignements facultatifs.

- LV Renf. : langue vivante renforcée.
- Arts. 5 heures en L : musique, arts plastiques, cinéma-audio-visuel, théâtre-expression dramatique, histoire des arts, danse, arts du cirque.

■ **Voir également** 4.10, "Le second cycle général et technologique par série".

Source : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Les options de première générale et technologique

[1] Répartition des élèves de première par série à la rentrée 2008

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Premières générales			Premières techno. renouvelées				Autres premières techno.				Effectifs première
	S	L	ES	STG	STI (1)	ST2S (2)	STL	Hôtel.	TMD	Adap-tation	Brevet techn.	
Public	131 344	42 157	74 893	60 512	30 058	12 214	6 448	1 798	276	9 896	672	370 268
Privé	38 472	10 074	24 656	13 330	4 633	8 045	1 536	516	4	3 142	124	104 532
Ensemble	169 816	52 231	99 549	73 842	34 691	20 259	7 984	2 314	280	13 038	796	474 800
Répartition (%)	35,8	11,0	21,0	15,6	7,3	4,3	1,7	0,5	0,1	2,7	0,2	100,0
% de filles	45,3	78,7	61,4	57,0	10,7	92,4	55,9	46,9	54,6	60,9	65,2	54,3

(1) Y compris 36 élèves de 1^{re} STAV (Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant).

(2) La première ST2S (Sciences et technologies de la santé et du social) remplace la première SMS depuis la rentrée 2007.

[2] Options suivies en 2008 par les élèves de première selon la série

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Séries de premières	Enseignements obligatoires au choix et options facultatives										Options fac. Arts EPS (2)	Effectifs première
	Latin	Grec ancien	LV2	LV3	LV renf.	Arts 5H en L	Sc. éco. et sociales	Maths	Sc. vie et Terre	Sciences ingénieur	Biologie écologie	
Générales												
S	14 557	3 366	(1) 9 729	-	-	-	-	-	152 265	17 535	16	169 816
L	4 372	1 337	(1) 11 843	24 516	13 099	-	-	5 062	-	-	-	52 231
ES	3 361	603	(1) 5 843	33 503	-	-	32 549	32 744	-	-	-	99 549
Techno.												
STG	-	-	(1) 356	-	-	-	-	-	-	-	-	73 842
STI	-	-	11 254	-	-	-	-	-	-	-	-	34 691
ST2S	-	-	7 347	-	-	-	-	-	-	-	-	20 259
STL	-	-	2 472	-	-	-	-	-	-	-	-	7 984

(1) La deuxième langue vivante fait partie des enseignements obligatoires de tronc commun. En série L, le latin peut lui être substitué (moins d'une centaine d'élèves).

(2) Option facultative ou enseignement de complément.

[3] Répartition des élèves de première générale selon l'enseignement obligatoire suivi à la rentrée 2008 (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Séries	Enseignement obligatoire choisi	Public	Privé	Public + Privé	Part des filles
Scientifique (S)	Sciences de la vie et de la Terre	87,9	95,6	89,7	49,0
	Sciences de l'ingénieur	12,1	4,4	10,3	13,6
	Biologie-écologie	ns	ns	ns	ns
	Total première S	100,0	100,0	100,0	45,3
Littéraire (L)	LV renforcée	45,8	54,6	47,5	78,4
	LV3	15,2	11,5	14,5	83,4
	Langues anciennes	2,6	4,4	2,9	76,3
	Arts	27,2	17,3	25,4	76,7
	Mathématiques	9,2	12,2	9,8	80,8
	Total première L	100,0	100,0	100,0	78,8
Économique et sociale (ES)	LV renforcée	35,0	30,4	33,9	67,8
	Sciences économiques et sociales	34,2	29,2	33,0	56,6
	Mathématiques	30,8	40,4	33,1	60,2
	Total première ES	100,0	100,0	100,0	61,6

[4] Les options facultatives en première selon la série à la rentrée 2008

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Séries	Au moins une option facultative				dont deux	Effectifs de première
	Public	Privé	Pu + Pr	%	Pu + Pr	
S	29 591	13 490	43 081	25	2 509	169 816
L	13 402	4 151	17 553	34	1 270	52 231
ES	12 697	6 585	19 282	19	627	99 549
Séries générales	55 690	24 226	79 916		4 406	321 596
%	22	33		25		
STG	4 375	1 014	5 389	7	65	73 842
STI	11 129	1 568	12 697	37	493	34 691
ST2S	5 003	2 640	7 643	38	138	20 259
STL	2 429	262	2 691	34	82	7 984
Séries technologiques	22 936	5 484	28 420		778	136 776
%	21	20		21		
Ensemble	78 626	29 710	108 336		5 184	458 372
%	22	29		24	1	

Lecture : 24 % des élèves de première suivent une ou deux options facultatives. Ils sont seulement 1 % à en suivre deux.

4 Les élèves du second degré

Présentation

À la rentrée 2008, 475 000 élèves sont scolarisés en classe de terminale générale et technologique de France métropolitaine et des DOM (secteur public et secteur privé) : 67 % en terminale générale et 33 % en terminale technologique [1].

Selon les séries, les programmes d'enseignement prévoient, en plus du tronc commun imposé, des options au choix des élèves. En série générale, les élèves ont une option obligatoire à choisir. En terminale ST2S, Les options obligatoires au choix "Bureautique" et "Préparation aux concours" sont supprimées pour être directement intégrées dans les enseignements pluridisciplinaires.

Dans toutes les séries, des options facultatives sont par ailleurs proposées [2].

Dans les séries générales L (littéraire) et ES (économique et sociale), les options obligatoires de première sont relayées par des enseignements de spécialité en terminale [3]. En série S (scientifique), seuls les élèves en dominante SVT (Sciences de la vie et de la Terre) se voient imposer un enseignement de spécialité, lequel revêt un caractère facultatif pour les élèves à dominante SI (Sciences de l'ingénieur).

En terminale S, dans la continuité de la classe de première, neuf élèves sur dix optent pour la dominante SVT. Au titre de l'enseignement de spécialité, le choix des mathématiques reste stable (21 %), ainsi que l'approfondissement de SVT (35 %) et la physique-chimie (34 %).

En terminale L, la hiérarchie des choix observée aux rentrées précédentes se maintient : langues vivantes pour deux élèves sur trois, arts pour un peu plus d'un élève sur cinq, langues anciennes pour une minorité. Les mathématiques attirent un élève sur dix.

Depuis 2002, les élèves de terminale ES optent majoritairement pour les sciences économiques et sociales (36 %). Les autres élèves choisissent dans les mêmes proportions les mathématiques et l'approfondissement des première et deuxième langues vivantes (32 %).

Les élèves de terminale générale sont par ailleurs autorisés à poursuivre une ou deux options facultatives [2]. Comme en première, la part des élèves concernés varie beaucoup d'une série à l'autre et selon le secteur de scolarisation [4].

En terminale technologique, les options facultatives offertes au choix des élèves varient selon les séries. Au choix commun à toutes les séries (arts et éducation physique et sportive [EPS]), s'ajoutent des options spécifiques, telles la deuxième langue vivante en STI, STL et ST2S [2]. La part des élèves qui suit une option facultative dépend donc beaucoup de l'offre d'options plus ou moins diversifiée selon la série. Ainsi, la part des élèves concernés par un apprentissage facultatif varie de 7 % en STG, série où la deuxième langue vivante fait partie des enseignements obligatoires, à 26 % en STI et STL [4]. La rénovation de la série SMS en ST2S s'est traduite par la suppression d'enseignements facultatifs, qui explique la baisse remarquable du pourcentage dans ces enseignements.

Définitions

■ Classes de terminale générale et technologique :

- S : terminale scientifique ;
- L : terminale littéraire ;
- ES : terminale économique et sociale ;
- STG : terminale technologique, Sciences et technologies de la gestion (en remplacement de STT depuis la rentrée 2006) ;
- STI : terminale technologique, Sciences et technologies industrielles (y compris Arts appliqués) ;
- ST2S : terminale technologique, Sciences et technologies de la santé et du social (en remplacement de SMS depuis cette rentrée) ;
- STL : terminale technologique, Sciences et technologies de laboratoire ;
- Hôtel : terminale technologique, hôtellerie ;
- TMD : terminale technologique, Techniques de la musique et de la danse.

■ **Options.** Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque série, nécessite un choix de la part des élèves. Ces enseignements au choix peuvent faire partie des enseignements obligatoires (dans lesquels sont inclus les enseignements de spécialité) ou des enseignements facultatifs.

■ **LV Renf.** : langue vivante renforcée.

■ **Arts ens. 5 heures en L** : musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre-expression dramatique, histoire des arts, danse, arts du cirque.

■ **Voir également 4.10** : "Le second cycle général et technologique par série".

Source : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Les options de terminale générale et technologique

[1] Répartition des élèves de terminale par série à la rentrée 2008 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Terminales générales			Terminales techno. rénovées				Autres terminales techno.			Effectifs terminale
	S	L	ES	STG	STI (1)	ST2S (2)	STL	Hôtellerie	TMD	BT	
Public	127 536	43 757	76 816	67 918	33 250	15 522	6 484	2 266	289	1 393	375 231
Privé	34 741	10 176	24 044	14 428	5 055	9 123	1 466	526	5	182	99 746
Ensemble	162 277	53 933	100 860	82 346	38 305	24 645	7 950	2 792	294	1 575	474 977
Répartition (%)	34,2	11,4	21,2	17,3	8,1	5,2	1,7	0,6	0,1	0,3	100,0
dont filles (%)	46,0	78,6	62,2	57,1	9,8	93,8	55,1	47,2	57,5	45,6	54,8

(1) Y compris 35 élèves de terminale STAV (Sciences et technologies de l'agriculture et du vivant).
(2) La terminale ST2S (Sciences et technologies de la santé et du social) remplace la terminale SMS à la rentrée 2008.

[2] Options suivies en 2008 par les élèves de terminale selon la série (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Enseignements obligatoires au choix (y compris spécialité) et options facultatives											Effectifs de terminale
Séries de terminales	Latin	Grec ancien	LV2	LV3	LV renf.	Arts 5H en L	SES	Maths	Physique chimie	Sc. vie et Terre (2) dominante	
S	12 296	2 643	(1)	7 921	-	-	-	38 576	58 246	146 616	56 546
L	4 129	1 168	(1)	11 200	27 038	12 542	-	5 633	-	-	-
ES	2 929	494	(1)	4 846	31 946	-	36 163	32 751	-	-	-
STG	-	-	(1)	239	-	-	-	-	-	-	-
STI	-	-	8 483	-	-	-	-	-	-	-	-
ST2S	-	-	5 616	-	-	-	-	-	-	-	-
STL	-	-	1 848	-	-	-	-	-	-	-	-

Séries de terminales (suite)	Sciences ingénieur	Biologie écologie	Arts facult.	EPS (3)	Effectifs de terminale
S	15 657	4	11 518	6 973	162 277
L	-	-	11 441	904	53 933
ES	-	-	7 230	3 770	100 860
STG	-	-	2 634	2 918	82 346
STI	-	-	750	1 052	38 305
ST2S	-	-	273	249	24 645
STL	-	-	101	138	7 950

(1) La deuxième langue vivante fait partie des enseignements obligatoires de tronc commun. En série L, le latin peut lui être substitué (moins d'une centaine d'élèves).
(2) Cet enseignement peut être suivi comme dominante et/ou comme spécialité. Certains élèves sont donc comptés deux fois pour cette matière.
(3) Option facultative ou enseignement de complément.

[3] Répartition des élèves de terminale générale selon l'enseignement de spécialité suivi à la rentrée 2008 (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Séries	Enseignement de spécialité	Public	Privé	Pu + Pr	Part des filles
Scientifique	SVT-Maths (1)	20,0	25,7	21,2	39,6
	SVT-Physique-chimie	33,6	35,8	34,1	46,8
	SVT-Sc. vie et Terre	35,2	34,3	35,0	58,1
	Sc. ingénieur (2)	11,1	4,2	9,7	13,6
	Agronomie (3)	ns	ns	ns	ns
	Total terminale S	100,0	100,0	100,0	46,0
Littéraire	LV renforcée	47,7	59,2	49,8	77,6
	LV3	15,1	9,7	14,1	84,9
	Langues anciennes	2,0	2,0	2,0	75,6
	Arts	25,1	16,7	23,6	77,2
	Mathématiques	10,2	12,3	10,6	79,9
	Total terminale L	100,0	100,0	100,0	78,7
Éco. et sociale	LV renforcée	32,4	30,4	31,9	68,3
	Sc. éco et sociales	37,9	30,3	36,1	57,9
	Mathématiques	29,8	39,3	32,0	61,4
	Total terminale ES	100,0	100,0	100,0	62,3

(1) Dominante "Sciences de la vie et de la Terre", enseignement de spécialité "Mathématiques".
(2) Dans ce tableau, la dominante "Sciences de l'ingénieur" est assimilée à un enseignement de spécialité.
(3) Cet enseignement est proposé aux élèves de la dominante "Biologie-écologie".

[4] Les options facultatives en terminale selon la série en 2008 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Au moins une option facultative					dont deux	Effectifs de terminale
Séries de terminales	Public	Privé	Pu + Pr	%	Pu + Pr	
S	33 013	12 035	45 048	28	3 062	162 277
L	14 427	4 301	18 728	35	1 284	53 933
ES	12 457	6 061	18 518	18	712	100 860
Séries gén.	59 897	22 397	82 294		5 058	317 070
%	24	32		26		
STG	4 710	1 008	5 718	7	80	82 346
STI	8 584	1 325	9 909	26	384	38 305
ST2S	107	16	123	<1	5	24 645
STL	1 905	145	2 050	26	37	7 950
Séries techno.	15 306	2 494	17 800	12	506	153 246
%	12	8		12		
Ensemble	75 203	24 891	100 094		5 564	470 316
%	20	25		21	1	

Lecture : 21 % des élèves de terminale suivent une ou deux options facultatives. Ils sont seulement 1 % à en suivre deux.

Présentation

La quasi-totalité des élèves du second degré apprend une première langue vivante, conformément aux programmes d'enseignement. L'infime proportion qui ne bénéficie pas de cet enseignement relève vraisemblablement d'adaptations des programmes sur le terrain liées à des situations particulières. L'anglais est étudié par 4 990 000 d'élèves, soit 94 % de ceux qui étudient une première langue vivante. Il est davantage choisi dans les établissements privés (95 %) que dans les établissements publics (93 %). Sa prédominance déjà importante se renforce encore en 2008. L'allemand est choisi par moins de 8 % des élèves ; les autres premières langues concernent deux élèves sur cent [1].

La part des élèves qui suivent un enseignement de deuxième langue vivante est stabilisée autour de 78 %. L'espagnol voit sa part se stabiliser autour de 70 %. Il est plus appris dans le secteur privé (72 %) que dans le secteur public (70 %). L'allemand comme deuxième langue est encore en légère hausse (14,8 % en 2008, contre 14,5 % en 2007 et 14 % en 2006). Il est davantage enseigné au lycée général et technologique (16 %) qu'au collège (14 % en quatrième-troisième) [2].

97 500 élèves du lycée général et technologique étudient une troisième langue vivante, soit près de 7 % d'entre eux. Plus de quatre sur dix apprennent l'italien, un sur six l'espagnol. Viennent ensuite, par ordre décroissant, le chinois (13 %), le russe (7 %), l'allemand (4 %), puis le portugais (4 %), chacune de ces langues ne concernant tout au plus que quelques milliers d'élèves. Le choix de la troisième langue peut également porter sur une langue régionale, comme c'est le cas pour 5 % des lycéens qui étudient trois langues.

Le bilan de l'apprentissage des langues vivantes dans le second degré montre que, quelle que soit la place qu'elles occupent dans le choix des élèves (première, deuxième ou troisième langue), l'anglais est enseigné à près de 98 % des élèves, l'espagnol à 40 %, l'allemand à 15 %, l'italien venant ensuite loin derrière (4 %). On notera que depuis 2007, l'étude de l'allemand qui ne cessait de baisser depuis plusieurs années, progresse légèrement au collège [3].

Définitions

■ Étude des langues vivantes.

L'étude d'une première langue est obligatoire pour tous dès l'entrée dans l'enseignement du second degré. Les élèves des classes préparatoires à l'apprentissage sont dispensés de l'apprentissage des langues, tandis que l'étude à part égale de deux premières langues (ou "bilanguisme") dès la sixième se développe (11 % des élèves en 2008, 10 % en 2007, 5 % en 2004). Ce démarrage d'une deuxième langue vivante dès l'entrée au collège est une anticipation de ce qui relève actuellement de la classe de quatrième et est à mettre en relation avec le développement de l'apprentissage des langues dans le premier degré.

La deuxième langue vivante est un enseignement obligatoire en classe de quatrième, optionnel en troisième. En seconde générale et technologique, elle est proposée au titre des enseignements de détermination au choix. En première et en terminale générales, elle est obligatoire pour les séries Scientifique et Économique et sociale, quasiment incontournable en série Littéraire. Dans les autres classes du second cycle général et technologique, elle continue de faire partie des enseignements optionnels (obligatoires ou facultatifs). La troisième langue est également un enseignement optionnel offert aux élèves des classes de seconde, première et terminale générales et technologiques.

L'étude d'une langue vivante ne concerne pas tous les élèves de second cycle professionnel : elle est obligatoire pour ceux des classes de baccalauréat professionnel, de BEP et de certains CAP (secteur tertiaire et hôtellerie-restauration).

■ Les formations :

- collège : classes de sixième à troisième, CPA, CLIPA, DIMA, UPI et dispositifs relais ;
- lycée général et technologique : classes préparant aux baccalauréats généraux et technologiques, ou au brevet de technicien ;
- lycée professionnel : classes préparant aux CAP, BEP, baccalauréat professionnel, brevet des métiers d'art, ou à toute autre formation professionnelle de niveaux IV et V.

Source : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

→ Pour en savoir plus

Publications

— Note d'Information, 05.26.

L'étude des langues vivantes dans le second degré

[1] Effectifs d'élèves du second degré selon la première langue vivante étudiée à la rentrée 2008 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Effectif total	Élèves étudiant une LV1		Répartition par langue étudiée				
		Effectif	%	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (2)
Sixième	790 384	789 704 (3)	99,9	90 665	757 837	20 011	4 477	3 565
Cinquième	771 927	771 536(3)	99,9	88 348	739 147	23 940	4 493	3 422
Quatrième	764 852	764 500	100,0	50 704	705 321	6 588	733	1 154
Troisième	746 500	745 630	99,9	51 212	686 267	6 433	654	1 064
DIMA, CLIPA, UPI, dispositifs relais	14 829	13 558	91,4	244	13 100	132	41	41
Total collège hors SEGPA (1)	3 088 492	3 084 928	99,9	281 173	2 901 672	57 104	10 398	9 246
SEGPA	101 271	100 321	99,1	3 382	95 451	1 308	95	85
Seconde	497 089	496 912	100,0	32 301	459 295	3 982	330	1 004
Première	474 800	474 659	100,0	30 878	437 914	4 631	349	887
Terminale	474 977	474 865	100,0	30 722	437 064	5 500	453	1 126
Total lycée général et techno. (1)	1 446 866	1 446 436	100,0	93 901	1 334 273	14 113	1 132	3 017
Total lycée professionnel (1)	703 090	689 541	98,1	15 154	658 785	14 661	691	250
Total second degré	5 339 719	5 321 226	99,7	393 610	4 990 181	87 186	12 316	12 598
%				7,4	93,8	1,6	0,2	0,2
Public	4 211 677	4 200 823	99,7	331 249	3 924 230	70 804	11 156	9 812
Privé	1 128 042	1 120 403	99,3	62 361	1 065 951	16 382	1 160	2 786

(1) Voir rubrique "Définitions". (2) Y compris langues apprises par correspondance. (3) Une partie de ces élèves étudient deux premières langues vivantes. Le "bilan-guisme" concerne 86 851 élèves de sixième (11,0 %), et 87 814 élèves de cinquième (11,4 %).

Lecture - En 2008, 99,7 % des élèves du second degré apprennent une première langue vivante. Parmi eux, 7,4 % apprennent l'allemand

[2] Effectifs d'élèves du second degré selon la deuxième langue vivante étudiée à la rentrée 2008 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Effectif total	Élèves étudiant une LV2		Répartition par langue étudiée						dont Langues régionales
		Effectif	%	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (2)		
Quatrième	764 852	760 958	99,5	103 976	57 886	543 091	48 312	7 693	170	
Troisième	746 500	701 511	94,0	100 355	56 542	493 065	44 096	7 453	262	
Total quatrième + troisième	1 511 352	1 462 469	96,8	204 331	114 428	1 036 156	92 408	15 146	432	
Seconde	497 089	483 972	97,4	77 324	36 543	336 551	27 585	5 969	273	
Première	474 800	423 474	89,2	68 613	34 459	290 287	25 013	5 102	354	
Terminale	474 977	417 709	87,9	66 915	35 243	285 880	24 572	5 099	354	
Total lycée général et techno. (1)	1 446 866	1 325 155	91,6	212 852	106 245	912 718	77 170	16 170	981	
Total lycée professionnel (1)	703 090	82 328	11,7	8 265	4 553	65 241	3 410	859	93	
Ensemble	3 661 308	2 869 952	78,4	425 448	225 226	2 014 115	172 988	32 175	1 506	
%				14,8	7,8	70,2	6,0	1,1		
Public	2 872 930	2 253 030	78,4	319 897	190 625	1 568 055	150 762	23 691	1 155	
Privé	788 378	616 922	78,3	105 551	34 601	446 060	22 226	8 484	351	

(1) Voir rubrique "Définitions". (2) Y compris langues régionales et langues apprises par correspondance.

Lecture - En 2008, 78,4 % des élèves du second degré apprennent une deuxième langue vivante. Parmi eux, 14,8 % apprennent l'allemand.

[3] Bilan de l'apprentissage des langues vivantes dans le second degré à la rentrée 2008 (première, deuxième, troisième langues et autre modalité) (1) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Effectif total	Répartition par langue étudiée										Langues régionales	Autres (3)
		Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Russe	Portugais	Chinois	Arabe	Hébreu	Japonais		
Collège hors SEGPA	3 088 492	485 540	3 016 114	1 093 641	102 837	3 963	6 177	4 472	2 146	3 272	241	30 082	3 302
SEGPA	101 271	3 382	95 451	1 308	95	1	69	-	-	-	-	97	15
Lycée G et T (2)	1 446 866	311 048	1 440 677	942 890	117 677	10 252	6 533	14 278	4 425	3 741	2 889	7 613	9 063
Lycée professionnel (2)	703 090	23 419	663 338	79 902	4 101	4	287	9	97	58	-	737	561
Total second degré	5 339 719	823 389	5 215 580	2 117 741	224 710	14 220	13 066	18 759	6 468	7 071	3 130	38 529	12 941
%		15,4	97,7	39,7	4,2	0,3	0,2	0,4	0,1	0,1	0,1	0,7	0,2
Public	4 211 677	654 079	4 114 879	1 650 993	191 419	12 897	12 452	13 182	5 979	477	2 170	31 666	10 245
Privé	1 128 042	169 310	1 100 701	466 748	33 291	1 323	614	5 577	489	6 594	960	6 863	2 696
Rappel rentrée 2007	5 371 368	15,3	97,5	39,4	4,3	0,3	0,2	0,3	0,1	0,1	0,1	0,7	0,2
Rappel rentrée 2000	5 614 427	18,4	95,3	34,2	3,8	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	< 0,1	0,4	0,2

(1) Au-delà des langues prévues dans les programmes d'enseignement, les académies peuvent ponctuellement développer l'apprentissage de langues "surnuméraires", notamment les langues régionales au collège. (2) Voir rubrique "Définitions". (3) Y compris langues apprises par correspondance.

Lecture - En 2008, 15,4 % des élèves du second degré apprennent l'allemand au titre de la première, deuxième ou troisième langue.

4 Les élèves du second degré

Présentation

Les sections européennes et internationales scolarisent 246 000 élèves à la rentrée 2008, soit près de 5 % des élèves du second degré de la métropole et des DOM. Ces sections linguistiques sont avant tout développées dans l'enseignement général [1]. Au collège, elles concernent peu les élèves de sixième et cinquième (moins de 1 %) et démarrent véritablement en classe de quatrième et troisième (8 % des élèves) pour se prolonger dans les mêmes proportions au lycée général (8 % en seconde GT). Au sein des séries qui conduisent au baccalauréat général, des différences sensibles s'observent : 10,9 % des scientifiques, 7,7 % des littéraires et des économistes sont inscrits dans de telles structures. Dans l'enseignement technologique ou professionnel, les sections linguistiques sont marginales même si elles tendent à se développer. Pour l'ensemble du second degré, les filles sont surreprésentées dans ces classes.

Les sections européennes sont beaucoup plus répandues que les sections internationales (respectivement 94 % et 6 % des sections linguistiques), principalement en raison des critères d'ouverture plus simples à mettre en œuvre pour les premières [2]. Elles se différencient également par les langues qui y sont enseignées, une plus grande diversité s'observant dans les sections internationales. Dans ces dernières, les sections de langues orientales et de langues d'Europe du Nord (danois, suédois, norvégien, ...) sont plus fréquentes, de même que les sections d'espagnol, d'italien et de portugais. Dans les établissements privés, qui n'ont quasiment que des sections européennes, l'anglais est surreprésenté comme langue de section (79 % contre 60 % dans le secteur public). Les filles, quant à elles, voient leur part renforcée dans les sections d'espagnol, et *a contrario*, amoindrie dans les sections de langues orientales.

Dans les académies, le développement des sections européennes reflète la mise en œuvre des politiques locales. La part des élèves du second degré accueillis dans ces structures varie de 1 à 2 % en Corse, en Guadeloupe, en Martinique et en Guyane, à plus de 6 % à Caen, Lille et à Toulouse [3]. La diversité des langues est également facteur de différenciation. L'anglais prédomine partout sauf en Corse et à Nice où il est supplanté par l'italien, et à Nancy-Metz où un élève sur deux est inscrit en section d'allemand. Ces dernières sont plus répandues dans les académies de l'Est, celles d'espagnol dans les académies du Sud (Montpellier et Nice) et du Sud-Ouest (Bordeaux et Toulouse). Les sections de langues orientales sont avant tout développées dans l'académie de Paris où leurs effectifs dépassent ceux des sections d'espagnol et sont proches des sections d'allemand.

À la rentrée 2008, les sections européennes scolarisent 21 500 élèves de plus qu'en 2007, soit une progression de 10 %. Les sections internationales, avec un gain de 800 élèves, ont augmenté de 6 %.

Définitions

■ **Sections européennes.** Créées en 1992, les sections européennes proposent l'enseignement, dans la langue de la section, de disciplines non linguistiques fondamentales. La scolarité y est sanctionnée par une mention sur le diplôme du baccalauréat (mention "section européenne" ou "section de langue orientale") pour les élèves ayant satisfait aux conditions d'attribution de cette mention. La scolarité débute en quatrième, exceptionnellement en sixième, avec pendant deux ans un renforcement horaire de la langue, suivi du passage à l'enseignement partiel d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques dans la langue de la section. Les décisions d'ouverture de ces sections ont été confiées aux recteurs, et dans les établissements, ces sections font partie intégrante du projet d'établissement.

La notion de section européenne, qui intègre les sections de langues orientales, est ici étendue également aux sections abibac/franco-allemandes (abibac : Abitur-baccalauréat, Abitur étant l'équivalent allemand du baccalauréat français).

■ **Sections internationales.** Les sections internationales ont été conçues notamment pour accueillir des élèves étrangers (ils doivent réglementairement représenter entre 25 % et 50 % de l'effectif de ces sections) et faciliter leur insertion dans le système scolaire français. Elles ont été aussi l'occasion de créer un cadre propice à l'apprentissage, par les élèves français, d'une langue vivante étrangère à un haut niveau.

L'enseignement commence à l'école élémentaire. Dans le second degré, l'enseignement de l'histoire-géographie se fait pour partie dans la langue de la section et sur la base d'un programme établi en commun avec les autorités du pays intéressé. S'y ajoute un programme de lettres étrangères dans la langue concernée. Le diplôme national du brevet ainsi que le baccalauréat peuvent porter la mention "option internationale".

■ **Sections linguistiques.** Les sections linguistiques regroupent les sections européennes et les sections internationales.

■ Les formations :

- lycée général et technologique : classes préparant aux baccalauréats généraux et technologiques, ou au brevet de technicien ;
- lycée professionnel : classes préparant au CAP, BEP, baccalauréat professionnel, brevet des métiers d'art, ou à toute autre formation professionnelle de niveaux IV et V.

Source : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Note d'Information, 05.26.

[1] Part des élèves du second degré inscrits dans une section européenne ou internationale selon la formation à la rentrée 2008 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Public		Privé		Public + Privé			Part des filles (%)	
	Effectif total	Effectif section	Effectif total	Effectif section	Effectif total	Effectif section	% en section	au total	en section
6 ^e - 5 ^e	1 228 548	8 656	333 763	1 835	1 562 311	10 491	0,7	48,8	52,6
4 ^e - 3 ^e	1 184 658	96 410	326 694	22 851	1 511 352	119 261	7,9	49,7	57,7
Total 6^e à 3^e	2 413 206	105 066	660 457	24 686	3 073 663	129 752	4,2	49,2	57,3
2 nd e générale et technologique	391 782	33 098	105 307	9 052	497 089	42 150	8,5	54,0	61,2
1 ^{re} et terminale générales	496 503	47 884	142 163	12 131	638 666	60 015	9,4	56,2	61,6
1 ^{re} et terminale technologiques	248 996	2 519	62 115	844	311 111	3 363	1,1	51,1	50,4
Total lycée général et techno.	1 137 281	83 501	309 585	22 027	1 446 866	105 528	7,3	54,4	61,1
Lycée professionnel	550 991	8 515	152 099	2 144	703 090	10 659	1,5	46,1	54,8
Ensemble	4 101 478	197 082	1 122 141	48 857	5 223 619	245 939	4,7	50,2	58,8

Lecture – 245 939 élèves sont inscrits dans une section européenne ou internationale, soit 4,7 % des élèves du second degré. Les filles représentent 58,8 % des effectifs de ces sections, alors qu’elles ne constituent que 50,2 % des effectifs totaux du second degré.

[2] Répartition des élèves du second degré inscrits dans une section linguistique selon la langue de la section à la rentrée 2008 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Portugais	Russe et Langues O	Autres	Ensemble
Public	118 549	34 641	29 389	10 870	939	2 101	593	197 082
Privé	38 956	4 230	4 855	630	-	186	-	48 857
France métropolitaine + DOM	157 505	38 871	34 244	11 500	939	2 287	593	245 939
%	64,0	15,8	13,9	4,7	0,4	0,9	0,2	100,0
Sections européennes	150 322	37 190	31 866	10 416	436	1 894	59	232 183
Sections internationales	7 183	1 681	2 378	1 084	503	393	534	13 756
Part des filles (%)	58,5	56,5	62,9	60,5	56,7	54,1	55,6	58,8

Lecture - Les sections d'espagnol accueillent 13,9 % des élèves scolarisés en section linguistique. 62,9 % des élèves sont des filles.

[3] Scolarisation en section européenne par académie à la rentrée 2008 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Effectif de référence (1)	Sections européennes		Répartition en % selon la langue de la section						
		Effectif	%	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Russe et langues O	Autres (2)	Ensemble
Aix-Marseille	237 524	6 842	2,9	61,6	16,5	11,5	10,4	-	-	100,0
Amiens	158 101	6 487	4,1	72,7	22,2	3,3	1,4	-	0,3	100,0
Besançon	92 806	3 886	4,2	67,7	15,9	13,7	2,8	-	-	100,0
Bordeaux	237 435	8 977	3,8	65,8	9,5	21,4	1,9	0,9	0,4	100,0
Caen	116 851	7 479	6,4	80,9	8,8	9,0	1,3	-	-	100,0
Clermont-Ferrand	94 950	5 195	5,5	76,7	9,5	9,5	4,3	-	-	100,0
Corse	20 610	300	1,5	35,0	-	-	65,0	-	-	100,0
Dijon	120 644	3 663	3,0	75,4	16,7	6,2	1,7	-	-	100,0
Grenoble	259 005	10 238	4,0	63,7	3,4	7,2	25,7	-	-	100,0
Lille	358 606	22 442	6,3	79,7	11,1	7,6	1,3	-	0,3	100,0
Limoges	49 647	2 357	4,7	85,4	6,4	7,0	-	1,2	-	100,0
Lyon	250 613	14 136	5,6	58,7	23,3	9,0	8,6	0,4	-	100,0
Montpellier	203 955	10 386	5,1	58,4	8,7	31,6	1,3	-	-	100,0
Nancy-Metz	190 326	9 822	5,2	26,3	47,9	17,4	8,4	-	-	100,0
Nantes	279 040	9 524	3,4	78,8	9,4	9,6	2,2	-	-	100,0
Nice	160 847	4 796	3,0	24,3	8,0	20,0	47,8	-	-	100,0
Orléans-Tours	192 267	7 034	3,7	80,9	7,1	11,4	0,6	-	-	100,0
Poitiers	124 384	4 223	3,4	70,7	13,9	12,1	2,7	-	0,6	100,0
Reims	107 440	4 657	4,3	57,4	32,3	10,3	-	-	-	100,0
Rennes	249 715	14 073	5,6	74,6	7,2	17,0	0,7	0,5	-	100,0
Rouen	156 383	7 492	4,8	75,4	13,3	7,2	2,4	0,8	0,9	100,0
Strasbourg	145 605	7 502	5,2	52,5	43,0	4,4	0,1	-	-	100,0
Toulouse	211 664	13 053	6,2	52,2	7,5	38,3	2,0	-	-	100,0
Paris	161 242	8 659	5,4	49,3	17,5	13,9	3,0	15,8	0,6	100,0
Créteil	352 395	9 880	2,8	74,1	20,2	3,8	1,4	0,6	-	100,0
Versailles	471 508	21 323	4,5	65,8	19,6	13,6	0,2	-	0,7	100,0
Guadeloupe	50 984	863	1,7	73,0	-	27,0	-	-	-	100,0
Guyane	27 544	373	1,4	63,5	-	13,1	-	-	23,3	100,0
Martinique	43 016	792	1,8	56,7	-	43,3	-	-	-	100,0
La Réunion	98 512	5 729	5,8	47,5	29,9	19,7	-	2,8	-	100,0
Total	5 223 619	232 183	4,4	64,7	16,0	13,7	4,5	0,8	0,2	100,0

(1) Effectif de référence : total des élèves scolarisés dans les classes de 6^e à 3^e et dans celles des lycées généraux, technologiques et professionnels. (2) Y compris portugais.

Lecture - 4,4 % des élèves du second degré sont scolarisés dans une section européenne. Pour 16,0 % d’entre eux, il s’agit d’une section d’allemand.

4 Les élèves du second degré

Présentation

Au collège, l'option latin est offerte depuis la rentrée 1996 aux élèves à partir de la cinquième. En métropole et dans les DOM, 23 % des élèves de cette classe ont choisi cette option à la rentrée 2008, mais ils ne sont plus que 16 % de latinistes en classe de troisième [1]. Ainsi, depuis le début des années 2000, l'étude du latin s'est stabilisée dans l'ensemble du premier cycle autour de 20 %, avec une perte d'intérêt pour son apprentissage tout au long des "années collège" (de la cinquième à la troisième) [2]. L'apprentissage de cette langue ancienne reste plus fréquent dans les établissements privés (24 %) que dans ceux du secteur public (18 %).

L'option de grec ancien ne peut être étudiée qu'à partir de la classe de troisième. Elle reste toujours très faiblement suivie, par environ 2 % des élèves des établissements publics et privés.

Au lycée, l'étude des langues anciennes est peu suivie : 6 % de latinistes en seconde générale et technologique contre 16 % en troisième à la rentrée précédente. En effet, en seconde générale et technologique, classe de détermination qui ouvre la voie aux baccalauréats généraux et technologiques, l'éventail des options offertes au choix des élèves est important et les langues anciennes y figurent au même titre que d'autres enseignements (enseignements artistiques, langues vivantes, enseignements technologiques, ...), avec lesquels elles peuvent se trouver "en concurrence". En classes de première et terminale, l'étude du latin concerne avant tout les lycéens des séries littéraire et scientifique (8 % d'entre eux). Elle ne figure pas au programme des séries technologiques, à l'exception de la série Techniques de la musique et de la danse, série qui attire néanmoins très peu de latinistes.

Le bilan de l'apprentissage des langues anciennes dans le second degré montre que 14 % des élèves en étudient au moins une (le latin ou le grec ancien, ou les deux). Il existe cependant de fortes disparités entre le collège (20 % des collégiens sont dans ce cas) et le lycée (cas de 6 % des lycéens généraux et technologiques) [3].

Définitions

■ Étude du latin et du grec ancien.

L'enseignement du latin débute en classe de cinquième. L'étude du grec ancien ne commence qu'en classe de troisième. Les élèves ont alors la possibilité d'étudier à la fois le latin et le grec ancien.

En classe de seconde générale et technologique, de première ou de terminale générale, le latin et le grec ancien sont, selon les programmes, des enseignements obligatoires ou optionnels. En terminale littéraire, une langue ancienne peut être choisie comme enseignement de spécialité. Les élèves préparant un baccalauréat technologique ne peuvent pas être formés aux langues anciennes, à l'exception de ceux inscrits dans la série Techniques de la musique et de la danse (TMD).

Source : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

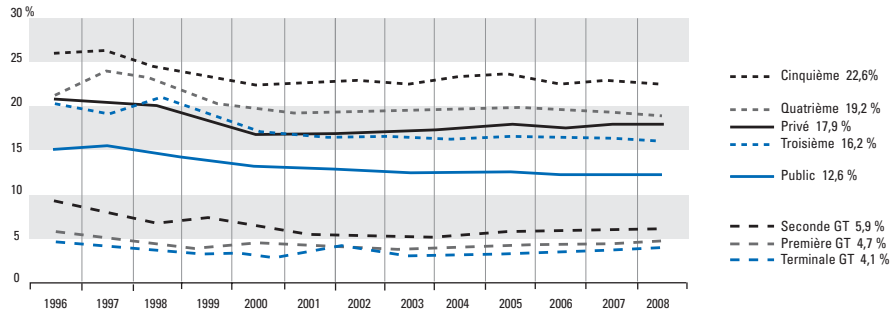
L'étude du latin et du grec ancien dans le second degré

[1] Répartition des élèves étudiant le latin et le grec ancien dans le second degré à la rentrée 2008 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

		Effectif total	Effectif Latin	% Latin	Effectif Grec ancien	% Grec ancien
Public	Cinquième	606 077	128 873	21,3	-	-
	Quatrième	599 566	107 971	18,0	-	-
	Troisième	585 102	87 909	15,0	15 344	2,6
	Total cinquième à troisième	1 790 735	324 753	18,1	15 344	2,6
	Seconde générale et technologique	391 782	18 342	4,7	5 704	1,5
	Première générale et technologique	370 268	13 954	3,8	3 752	1,0
	Terminale générale et technologique	375 231	12 328	3,3	2 982	0,8
	Total second cycle général et technologique	1 137 281	44 624	3,9	12 438	1,1
	Total Public	2 928 016	369 377	12,6	27 782	1,6 (1)
Privé	Cinquième	165 850	45 500	27,4	-	-
	Quatrième	165 296	38 967	23,6	-	-
	Troisième	161 398	32 737	20,3	3 376	2,1
	Total cinquième à troisième	492 544	117 204	23,8	3 376	2,1 (1)
	Seconde générale et technologique	105 307	10 903	10,4	2 109	2,0
	Première générale et technologique	104 532	8 336	8,0	1 554	1,5
	Terminale générale et technologique	99 746	7 026	7,0	1 323	1,3
	Total second cycle général et technologique	309 585	26 265	8,5	4 986	1,6
	Total Privé	802 129	143 469	17,9	8 362	1,8 (1)
Public + Privé	Cinquième	771 927	174 373	22,6	-	-
	Quatrième	764 852	146 938	19,2	-	-
	Troisième	746 500	120 646	16,2	18 720	2,5
	Total cinquième à troisième	2 283 279	441 957	19,4	18 720	2,5 (1)
	Seconde générale et technologique	497 089	29 245	5,9	7 813	1,6
	Première générale et technologique	474 800	22 290	4,7	5 306	1,1
	Terminale générale et technologique	474 977	19 354	4,1	4 305	0,9
	Première et terminale S	332 093	26 853	8,1	6 009	1,8
	Première et terminale L	106 164	8 501	8,0	2 505	2,4
	Première et terminale ES	200 409	6 290	3,1	1 097	0,5
	Total second cycle général et technologique	1 446 866	70 889	4,9	17 424	1,2
	Total Public + Privé	3 730 145	512 846	13,7	36 144	1,6 (1)

(1) Ces pourcentages sont calculés hors classes de cinquième et de quatrième puisque le grec ancien n'y est pas proposé.

[2] Évolution de l'étude du latin dans le second degré depuis 1996



[3] Répartition des élèves selon le nombre de langues anciennes étudiées à la rentrée 2008 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Effectif total de la classe	Nombre de langues anciennes étudiées				%
		Une seule	Les deux	Ensemble		
		Latin	Grec	Latin + Grec	Effectif	
Cinquième	771 927	174 373	-	-	174 373	22,6
Quatrième	764 852	146 938	-	-	146 938	19,2
Troisième	746 500	115 009	13 083	5 637	133 729	17,9
Total cinquième à troisième	2 283 279	436 320	13 083	5 637	455 040	19,9
Seconde générale et technologique	497 089	27 963	6 531	1 282	35 776	7,2
Première générale et technologique	474 800	21 371	4 387	919	26 677	5,6
Terminale générale et technologique	474 977	18 541	3 492	813	22 846	4,8
Première et terminale S	332 093	26 011	5 167	842	32 020	9,6
Première et terminale L	106 164	7 683	1 687	818	10 188	9,6
Première et terminale ES	200 409	6 218	1 025	72	7 315	3,7
Total second cycle général et techno.	1 446 866	67 875	14 410	3 014	85 299	5,9
Total Public + Privé	3 730 145	504 195	27 493	8 651	540 339	14,5

4 Les élèves du second degré

Présentation

Pour l'année scolaire 2008-2009, 106 600 élèves sont scolarisés dans un établissement ou une classe d'enseignement adapté sous tutelle de l'Éducation nationale (France métropolitaine et DOM, secteurs public et privé), soit 2 800 élèves de moins que l'année passée (- 2,2 %). Après une croissance importante jusqu'en 1980-1981, les effectifs se sont stabilisés et décroissent légèrement depuis la rentrée 1998. Cette baisse est pour partie liée à la démographie scolaire dans son ensemble [1].

Alors que le nombre d'élèves de SEGPA est resté stable entre 1995 et 1999, il décroît légèrement depuis huit ans, notamment du fait d'une orientation accentuée des élèves de troisième de SEGPA en première année de CAP en lycée professionnel. Le secteur public accueille 96 % des élèves scolarisés dans ces sections [1].

Il existe 80 EREA relevant tous du secteur public ; l'effectif d'élèves scolarisés dans ces établissements, stable depuis 2002, connaît une légère diminution (- 2 %) au cours de l'année scolaire 2008-2009 [1].

Les unités pédagogiques d'intégration (UPI) sont spécifiquement destinées aux enfants en situation de handicap. Les jeunes accueillis en UPI ont des difficultés rendant malaisée leur scolarisation dans une classe ordinaire, sans pour autant nécessiter une prise en charge globale dans un établissement spécialisé. On estime à 1 550 le nombre d'UPI publiques ou privées implantées en métropole et dans les DOM. À la rentrée 2008, l'ouverture d'environ 300 nouvelles unités a permis l'accueil de 2 900 élèves supplémentaires (+ 25 %) : + 22 % dans les collèges, + 57 % dans les LP et + 42 % dans les LEGT [2]. Depuis la rentrée 2007, quelques UPI sont ouvertes au sein des EREA [2].

Les deux tiers des enfants scolarisés au sein d'une UPI présentent des troubles des fonctions cognitives et un sur dix des troubles psychiques. Les élèves qui fréquentent les UPI sont essentiellement scolarisés dans l'enseignement public (91 %) [2].

Les garçons représentent 60 % des élèves de SEGPA ou d'UPI et 70 % pour les EREA [2][3][4].

Définitions

■ **Enseignements adaptés du second degré.** Dispensés dans des structures (SEGPA, EREA) du ministère de l'Éducation nationale, ils peuvent être également assurés par des établissements sous tutelle du ministère en charge de la Santé.

■ **Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).** Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale.

■ **Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).** Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes ordinaires d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré. 72 EREA sur 80 accueillent des élèves de même profil que ceux des SEGPA ; 5 EREA scolarisent de jeunes handicapés moteurs et 3 EREA des jeunes présentant des déficiences visuelles. L'enseignement dispensé en EREA couvre l'ensemble du second degré ; il consiste principalement en un enseignement professionnel adapté ou non.

■ **Unités pédagogiques d'intégration (UPI).** Les UPI ont été créées dans certains collèges par la circulaire n° 95-125 du 17 mai 1995, abrogée par la circulaire n° 2001-035 du 21 février 2001. Cette dernière a confirmé le principe de la création de dispositifs collectifs de scolarisation et a d'une part, étendu le principe de leur création au bénéfice d'élèves présentant des déficiences sensorielles ou motrices, et d'autre part, encouragé leur création non seulement en collège mais également en lycée.

Sources

- Système d'information SCOLARITÉ.
- Enquête n° 12 relative aux élèves handicapés scolarisés dans le second degré.
- Enquête de rentrée (DGESCO) sur le nombre d'UPI.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information 00.44, 03.11, 07.23.
- “La scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap”, Données sociales 2002-2003, INSEE.

Les enseignements adaptés dans le second degré

[1] Évolution des effectifs des enseignements adaptés du second degré (1) (France métropolitaine + DOM)

	1975 1976	1980 1981	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009
SEGPA des collèges											
Public	86 370	114 923	107 279	106 098	104 394	102 451	101 321	99 623	96 944	94 315	92 107
Privé			3 738	3 813	3 910	3 903	4 002	4 045	3 970	4 025	4 037
Total SEGPA des collèges	86 370	114 923	111 017	109 911	108 304	106 354	105 323	103 668	100 914	98 340	96 144
EREA (2)	9 629	11 612	11 142	10 952	10 669	10 746	10 926	10 798	10 676	10 715	10 482
Total	95 999	126 535	122 159	120 863	118 973	117 100	116 249	114 466	111 590	109 055	106 626

(1) Établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

(2) Voir détail des formations dans tableau [4].

[2] Répartition des élèves des UPI par établissement et par sexe en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM)

	Collège			LP			LEGT			EREA			Ensemble		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Public	4 659	7 277	11 936	353	535	888	121	126	247	23	44	67	5 156	7 982	13 138
Privé	449	620	1 069	43	35	78	108	101	209				600	756	1 356
Total	5 108	7 897	13 005	396	570	966	229	227	456	23	44	67	5 756	8 738	14 494

[3] Répartition des élèves des SEGPA de collèges par secteur et par sexe en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM)

	Public			Privé			Public + Privé		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Formation générale	35 195	56 130	91 325	1 555	2 468	4 023	36 750	58 598	95 348
Sixième	7 307	11 474	18 781	364	602	887	7 671	12 076	19 668
Cinquième	8 906	14 297	23 203	426	688	1 032	9 332	14 985	24 235
Quatrième	9 439	15 287	24 726	390	616	923	9 829	15 903	25 649
Troisième	9 543	15 072	24 615	375	562	861	9 918	15 634	25 476
Formation professionnelle	347	435	782	4	10	14	351	445	796
Première année CAP2	174	241	415	2	4	6	176	245	421
Seconde année CAP2	173	194	367	2	6	8	175	200	375
Total	35 542	56 565	92 107	1 559	2 478	4 037	37 101	59 043	96 144

[4] Répartition des élèves des EREA par cycle d'enseignement et par sexe en 2008-2009 (1)

	Filles	Garçons	Total
Premier cycle	265	635	900
Second cycle général et technologique	61	108	169
Second cycle professionnel	1 535	2 751	4 286
SEGPA	1 513	3 614	5 127
Formation générale	1 147	2 694	3 841
Formation professionnelle	366	920	1 286
Total (1)	3 374	7 108	10 482

(1) Les EREA relèvent tous du secteur public et n'existent qu'en France métropolitaine.

4 Les élèves du second degré

Présentation

Au cours de l'année scolaire 2008-2009, 60 200 élèves en situation de handicap fréquentent un établissement scolaire. Ils représentent 1 % des effectifs du second degré.

Les modalités de scolarisation sont très diverses : classe ordinaire (scolarisation individuelle) ou unité pédagogique d'intégration (scolarisation collective), temps complet ou temps partiel.

Trois quarts des élèves handicapés scolarisés dans le second degré bénéficient d'une scolarisation individuelle [1][2], et un quart sont scolarisés collectivement. Les élèves souffrant de troubles des fonctions cognitives sont surreprésentés dans les UPI (68 %) [3][4].

93 % des élèves handicapés scolarisés bénéficient d'une scolarisation à temps plein contre 91 % l'année passée [1][3]. Cette proportion est plus faible dans les UPI (89 %). Ce sont les élèves souffrant de déficiences psychiques qui sont le plus souvent scolarisés à temps partiel (17 % d'entre eux).

La scolarisation à temps partiel s'accompagne dans la plupart des cas de suivi éducatif et/ou thérapeutique complémentaire à l'extérieur de l'établissement, soit dans un établissement médico-éducatif, soit par un praticien libéral.

Ce sont les adolescents présentant des troubles psychiques qui rencontrent le plus de difficultés à suivre une scolarité ordinaire : ils sont moins souvent scolarisés individuellement. Parmi les enfants scolarisés individuellement, ils sont moins présents dans les formations du second cycle. Leur présence au collège tient surtout à leur scolarisation en SEGPA [1][2]. À l'opposé, les élèves affectés par des déficiences physiques (viscérale ou métabolique, motrice et sensorielle) sont plus en mesure de suivre un cursus ordinaire. Parmi les élèves inscrits dans une classe ordinaire à temps plein, leur part augmente avec l'avancée de la scolarité : 21 % en collège, 51 % en LP et 61 % en lycée.

Concernant les EREA, l'effectif élevé d'élèves souffrant de handicap moteur, de polyhandicap et de déficience visuelle est due en grande partie à l'existence de huit EREA spécialisés dans l'accueil de ce type de déficience [1].

Source : Enquête n° 12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 07.23.

Définitions

■ **Classification des principales déficiences présentées par les élèves :**

- **les troubles des fonctions cognitives** concernent les déficiences intellectuelles ;
- **les troubles psychiques** recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement comme les troubles envahissant du développement (TED) dont l'autisme ;
- **les troubles spécifiques des apprentissages** comprennent la dyslexie, la dysphasie, la dyspraxie, etc., également le mutisme, l'aphasie, les troubles du langage écrit ou oral ;
- **les troubles des fonctions motrices** sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; ils peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire ; ils comprennent entre autres les amputations, la quadriplégie, la paraplégie, l'hémiplégie, et les infirmités motrices cérébrales sans déficience intellectuelle ;
- **les troubles des fonctions auditives** concernent non seulement l'oreille mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe. Le terme "sourd" ne doit être attribué qu'aux individus dont la déficience auditive est d'une sévérité telle qu'elle ne peut se prêter à aucun appareillage ;
- **les troubles des fonctions viscérales, métaboliques ou nutritionnelles** sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficience métabolique, immuno-hématologique, les troubles liés à une pathologie cancéreuse, toutes les maladies chroniques entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels ;
- **les troubles des fonctions visuelles** regroupent les cécités, les autres déficiences de l'acuité visuelle ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire).

■ **Scolarisation individuelle :** voir en 1.6.

■ **Scolarisation collective :** voir en 1.6.

[1] Répartition des élèves handicapés scolarisés individuellement à temps plein selon le type d'établissement en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Collèges		Dont SEGPA		LEGT		LP		EREA		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Troubles des fonctions cognitives	7 231	22,3	6 252	56,7	123	2,3	402	11,2	328	21,6	8 084	18,8
Troubles psychiques	6 349	19,5	2 625	23,8	325	6,0	387	10,8	266	17,5	7 327	17,0
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	10 446	32,2	1 015	9,2	1 307	24,2	777	21,6	56	3,7	12 586	29,3
Troubles des fonctions motrices	2 271	7,0	190	1,7	1 220	22,6	695	19,4	518	34,1	4 704	10,9
Troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle	2 091	6,4	158	1,4	855	15,8	428	11,9	15	1,0	3 389	7,9
Troubles des fonctions visuelles	1 079	3,3	79	0,7	562	10,4	231	6,4	171	11,3	2 043	4,8
Troubles des fonctions auditives	1 415	4,4	149	1,4	682	12,6	461	12,8	11	0,7	2 569	6,0
Plusieurs fonctions associées	1 151	3,5	457	4,1	182	3,4	153	4,3	127	8,4	1 613	3,8
Autre	454	1,4	108	1,0	149	2,8	55	1,5	26	1,7	684	1,6
Total	32 487	100,0	11 033	100,0	5 405	100,0	3 589	100,0	1 518	100,0	42 999	100,0

[2] Répartition des élèves handicapés scolarisés individuellement à temps partiel selon le type d'établissement en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Collèges		Dont SEGPA		LEGT		LP		EREA		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Troubles des fonctions cognitives	330	15,4	249	27,0	25	7,2	29	19,3	7	12,7	391	14,5
Troubles psychiques	1 219	56,8	569	61,6	139	40,2	44	29,3	19	34,5	1 421	52,7
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	96	4,5	18	2,0	4	1,2	1	0,7	3	5,5	104	3,9
Troubles des fonctions motrices	145	6,8	15	1,6	68	19,7	24	16,0	10	18,2	247	9,2
Troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle	134	6,2	14	1,5	66	19,1	24	16,0		0,0	224	8,3
Troubles des fonctions visuelles	17	0,8	1	0,1	7	2,0	2	1,3		0,0	26	1,0
Troubles des fonctions auditives	42	2,0	4	0,4	1	0,3	8	5,3	1	1,8	52	1,9
Plusieurs fonctions associées	122	5,7	42	4,6	26	7,5	16	10,7	12	21,8	176	6,5
Autre	42	2,0	11	1,2	10	2,9	2	1,3	3	5,5	57	2,1
Total	2 147	100,0	923	100,0	346	100,0	150	100,0	55	100,0	2 698	100

[3] Répartition des élèves handicapés scolarisés collectivement à temps plein selon le type d'établissement en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Collèges		LEGT		LP		EREA		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Troubles des fonctions cognitives	7 940	68,6	264	68,0	656	73,9	26	54,2	8 886	68,9
Troubles psychiques	950	8,2	21	5,4	93	10,5	7	14,6	1 071	8,3
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	797	6,9	6	1,5	18	2,0	-	0,0	821	6,4
Troubles des fonctions motrices	684	5,9	37	9,5	34	3,8	4	8,3	759	5,9
Troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle	45	0,4	1	0,3	6	0,7	-	0,0	52	0,4
Troubles des fonctions visuelles	146	1,3	4	1,0	5	0,6	1	2,1	156	1,2
Troubles des fonctions auditives	457	3,9	20	5,2	22	2,5	-	0,0	499	3,9
Plusieurs fonctions associées	515	4,5	23	5,9	45	5,1	10	20,8	593	4,6
Autre	39	0,3	12	3,1	9	1,0	-	0,0	60	0,5
Total	11 573	100,0	388	100,0	888	100,0	48	100,0	12 897	100,0

[4] Répartition des élèves handicapés scolarisés collectivement à temps partiel selon le type d'établissement en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Collèges		LEGT		LP		EREA		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Troubles des fonctions cognitives	774	54,1	51	75,0	60	76,9	16	84,2	901	56,4
Troubles psychiques	416	29,1	5	7,4	12	15,4	2	10,5	435	27,2
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	13	0,9	-	0,0	-	0,0	-	0,0	13	0,8
Troubles des fonctions motrices	53	3,7	9	13,2	1	1,3	-	0,0	63	3,9
Troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle	7	0,5	-	0,0	1	1,3	-	0,0	8	0,5
Troubles des fonctions visuelles	1	0,1	-	0,0	-	0,0	-	0,0	1	0,1
Troubles des fonctions auditives	24	1,7	-	0,0	-	0,0	-	0,0	24	1,5
Plusieurs fonctions associées	140	9,8	3	4,4	4	5,1	1	5,3	148	9,3
Autre	4	0,3		0,0	-	0,0	-	0,0	4	0,3
Total	1 432	100,0	68	100,0	78	100,0	19	100,0	1 597	100,0

4 Les élèves du second degré

Présentation

Au cours de l'année scolaire 2008-2009, 60 200 élèves handicapés sont accueillis au sein d'un établissement scolaire. Les élèves handicapés scolarisés dans le second degré sont sous-représentés dans la classe d'âge des 11 ans et moins, conséquence d'un retard scolaire plus fréquent [1]. Près de 75 % d'entre eux sont âgés de 12 à 15 ans, alors que cette proportion n'est que de 55 % pour l'ensemble du second degré. Néanmoins, les situations sont très contrastées selon le type de déficience : les élèves souffrant de déficience auditive ou visuelle, les handicapés moteurs ou les élèves présentant des troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle ont plus de chances d'être scolarisés au-delà de 16 ans que les élèves souffrant de déficience intellectuelle ou mentale ou de trouble des apprentissages. Les adolescents souffrant de déficience intellectuelle, de troubles psychiques ou de trouble des apprentissages se dirigent vraisemblablement vers d'autres types de structures à l'issue du premier cycle et/ou une fois passé l'âge de la scolarité obligatoire [1].

34 % des élèves handicapés scolarisés ont bénéficié de l'intervention d'un auxiliaire de vie scolaire (AVS) ou d'un emploi vie scolaire (EVS) afin de faciliter leur intégration [2]. Cet accompagnement peut être individuel à temps plein (3 % des élèves handicapés scolarisés) ou individuel à temps partiel (9 % des élèves handicapés scolarisés). En outre, 22 % des élèves handicapés scolarisés bénéficient de l'aide d'un AVS collectif. Dans le cas d'une scolarisation individuelle, l'élève handicapé peut bénéficier du soutien d'un enseignant spécialisé [3]. 14 % des jeunes handicapés fréquentant une classe ordinaire sont ainsi suivis ; cette aide profite principalement aux adolescents ayant des troubles des fonctions cognitives (31 %) ainsi qu'à ceux présentant un handicap sensoriel (23 %).

Outre ces différentes formes d'accompagnement, d'autres mesures ont été prises afin de faciliter la scolarisation des enfants et adolescents handicapés. Elles concernent le financement de matériel pédagogique adapté, d'aménagement de locaux ainsi que celui de la mise en place de transport spécifique : 16 % des élèves handicapés du second degré disposent d'un matériel pédagogique adapté [4]. Cette mesure concerne surtout les élèves souffrant d'une déficience visuelle (69 %), d'un trouble moteur (46 %) et d'une déficience auditive (31 %).

Source : Enquête n° 12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 07.23.

Définitions

■ **Classification des principales déficiences présentées par les élèves :**

- **les troubles des fonctions cognitives** concernent les déficiences intellectuelles ;
- **les troubles psychiques** recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement comme les troubles envahissant du développement (TED) dont l'autisme ;
- **les troubles spécifiques des apprentissages** comprennent la dyslexie, la dysphasie, la dyspraxie, etc., également le mutisme, l'aphasie, les troubles du langage écrit ou oral ;
- **les troubles des fonctions motrices** sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; ils peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire ; ils comprennent entre autres les amputations, la quadriplégie, la paraplégie, l'hémiplégie, et les infirmités motrices cérébrales sans déficience intellectuelle ;
- **les troubles des fonctions auditives** concernent non seulement l'oreille mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe. Le terme "sourd" ne doit être attribué qu'aux individus dont la déficience auditive est d'une sévérité telle qu'elle ne peut se prêter à aucun appareillage ;
- **les troubles des fonctions viscérales, métaboliques ou nutritionnelles** sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficience métabolique, immuno-hématologique, les troubles liés à une pathologie cancéreuse, toutes les maladies chroniques entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels ;
- **les troubles des fonctions visuelles** regroupent les cécités, les autres déficiences de l'acuité visuelle ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire).

■ **AVS-I.** L'auxiliaire de vie scolaire individuel (AVS-I) est chargé de l'accompagnement d'un seul élève. Cet accompagnement peut se faire pendant l'intégralité du temps de présence de l'enfant à l'école (temps plein), que l'enfant soit scolarisé à temps complet ou à temps partiel, ou peut se limiter à certaines périodes du temps scolaire (temps partiel).

■ **EVS-I.** L'emploi de vie scolaire individuel concerne la personne recrutée dans le cadre d'un contrat aidé pour assurer les fonctions d'AVS-I.

■ **AVS-CO.** L'auxiliaire de vie scolaire collectif (AVS-CO) est le plus souvent attaché à une CLIS ou une UPI et a pour fonction d'aider l'ensemble des élèves de la classe. Dans l'enquête, sont comptabilisés les élèves bénéficiant d'un soutien particulier et régulier de la part de l'AVS-CO.

[1] Répartition par déficience et par âge des élèves handicapés scolarisés dans le second degré en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	11 ans et moins	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans et plus	Total
Troubles des fonctions cognitives	136	5 289	4 775	3 354	2 520	1 079	628	279	137	65	18 262
Troubles psychiques	560	2 430	2 477	2 093	1 375	638	374	181	81	45	10 254
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	1 294	3 321	3 050	2 365	1 566	803	633	283	132	77	13 524
Troubles des fonctions motrices	388	686	793	746	702	649	699	457	313	340	5 773
Troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle	410	543	519	488	475	412	373	238	127	88	3 673
Troubles des fonctions visuelles	197	307	321	271	284	242	252	167	109	76	2 226
Troubles des fonctions auditives	212	432	499	448	387	340	318	251	136	121	3 144
Plusieurs fonctions associées	78	488	507	480	342	208	181	117	75	54	2 530
Autre	43	139	144	123	118	84	73	47	22	12	805
Total	3 318	13 635	13 085	10 368	7 769	4 455	3 531	2 020	1 132	878	60 191
%	5,5	22,7	21,7	17,2	12,9	7,4	5,9	3,4	1,9	1,5	100,0

[2] Répartition des élèves handicapés scolarisés dans le second degré selon la déficience et l'accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	AVS-Individuel		AVS collectif	EVS		Pas d'accompagnement	Total
	Temps plein	Temps partiel		Temps plein	Temps partiel		
Troubles des fonctions cognitives	65	275	8 594	23	131	9 174	18 262
Troubles psychiques	198	615	1 372	39	179	7 851	10 254
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	87	1 482	1 057	35	413	10 450	13 524
Troubles des fonctions motrices	859	832	828	165	256	2 833	5 773
Troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle	94	160	96	36	43	3 244	3 673
Troubles des fonctions visuelles	135	289	172	29	77	1 524	2 226
Troubles des fonctions auditives	32	205	397	8	81	2 421	3 144
Plusieurs fonctions associées	132	260	616	44	97	1 381	2 530
Autre	14	33	62	6	7	683	805
Total	1 616	4 151	13 194	385	1 284	39 561	60 191
%	2,7	6,9	21,9	0,6	2,1	65,7	100,0

[3] Effectifs des élèves handicapés du second degré scolarisés individuellement avec l'aide d'un enseignant spécialisé en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Effectifs scolarisés individuellement	Dont aidés par un enseignant spécialisé	%
Troubles des fonctions cognitives	8 475	2 632	31,1
Troubles psychiques	8 748	1 121	12,8
Troubles spécifiques des apprentissages	12 690	663	5,2
Troubles des fonctions motrices	4 951	403	8,1
Troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle	3 613	81	2,2
Troubles des fonctions visuelles	2 069	402	19,4
Troubles des fonctions auditives	2 621	680	25,9
Plusieurs fonctions associées	1 789	265	14,8
Autre	741	69	9,3
Total	45 697	6 316	13,8

[4] Effectif d'élèves handicapés scolarisés dans le second degré bénéficiant d'un matériel pédagogique adapté en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Matériel pédagogique adapté		Total
	Oui	Non	
Troubles des fonctions cognitives	332	17 930	18 262
Troubles psychiques	254	10 000	10 254
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	3 186	10 338	13 524
Troubles des fonctions motrices	2 644	3 129	5 773
Troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle	246	3 427	3 673
Troubles des fonctions visuelles	1 530	696	2 226
Troubles des fonctions auditives	985	2 159	3 144
Plusieurs fonctions associées	543	1 987	2 530
Autre	50	755	805
Total	9 770	50 421	60 191
%	16,2	83,8	100,0

4 Les élèves du second degré

Présentation

Le nombre d'élèves du second degré de nationalité étrangère, scolarisés dans les établissements publics et privés de France métropolitaine, est passé de 254 600 en 1975-1976, à 412 200 en 1990-1991. Depuis 1992, les effectifs ont diminué de moitié pour s'établir à 163 900 en 2008-2009, en France métropolitaine et les départements d'outre-mer. La proportion de ces élèves a évolué dans le même temps de 5,1 % en 1975, à 7,5 % en 1990 ; à cette rentrée, elle est de 3,1 % [1]. Le nombre d'élèves de nationalité étrangère est fortement lié aux flux d'entrées sur le sol français et à la politique migratoire de la France, ainsi qu'à la naturalisation des étrangers.

Les pays d'origine les plus représentés sont, dans l'ordre décroissant, le Maroc, le Portugal et la Turquie. Dans le second degré hors enseignement adapté (SEGPA), la proportion des élèves de nationalité étrangère reste en 2008-2009 nettement plus élevée dans le secteur public (3,4 %) que dans le secteur privé (1,7 %). Dans l'enseignement adapté, les élèves étrangers sont surreprésentés : leur proportion atteint 4,4 % [2].

La part des élèves de nationalité étrangère varie également selon les filières de l'enseignement ordinaire. En 2008-2009, elle est plus élevée dans le second cycle professionnel (4,7 %) qu'en second cycle général et technologique (2,6 %). Les élèves étrangers bénéficient donc moins fréquemment que les autres de scolarisations longues [3].

Les élèves de nationalité étrangère sont davantage présents dans les académies de Guyane (17 %), d'Île-de-France (Paris 8,9 %, Créteil 7,2 %, Versailles 4,7 %), de Corse (7,7 %), de Strasbourg (5 %) et de Nice (4,3 %). Ce sont les académies de la Martinique (0,6 %) et de la Réunion (0,2 %) qui en accueillent le moins, ainsi que celles de l'Ouest : Poitiers (1,4 %), Caen (1,2 %), Nantes (1,1 %) et Rennes (1 %) [4].

Au total, 7 100 élèves étrangers sont scolarisés dans les départements d'outre-mer, soit 3,1 % des élèves du second degré. Du fait de sa situation géographique très particulière, la Guyane accueille près de 70 % de ces élèves.

Définitions

■ **Élèves de nationalité étrangère.** L'enregistrement de la nationalité peut souffrir d'imprécisions :

- les enfants dont la nationalité est acquise par naturalisation de façon récente peuvent être comptabilisés, à tort, parmi les enfants étrangers ;
- il peut y avoir également confusion entre la nationalité de l'enfant et celle de la personne qui en est responsable.

Il est cependant indiqué dans les instructions relatives au recensement des élèves de nationalité étrangère, que c'est la nationalité de l'élève et non celle de ses parents qui doit être prise en compte.

Est français, par filiation, tout enfant dont l'un des parents au moins est français ; par conséquent, les enfants des couples dits "mixtes" sont français.

Est français, par la naissance, tout enfant né en France lorsque l'un au moins de ses parents y est né. Tous les résultats présentés font référence à la population des élèves recensés comme étrangers par les chefs d'établissement : cette population est différente de la population des immigrés (des élèves étrangers peuvent être nés en France par exemple) et de la population d'origine étrangère.

■ **SEGPA.** Sections d'enseignement général et professionnel adapté. Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale.

Source : MEN-MESR-DEPP / Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Note d'Information, 97.32.
- É. de Lacerda, X. Niel, "Collégiens et lycéens étrangers", revue Éducation & formations, n° 49, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, mars 1997.
- "Les élèves de nationalité étrangère scolarisés dans les premier et second degrés", Ville-école-intégration (VEI), n° 125, CNDP, juin 2001.

[1] Évolution du nombre d'élèves de nationalité étrangère dans le second degré
(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM depuis 1995, Public + Privé)

	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM							
	1985 1986	1990 1991	1995 1996	1995 1996	2000 2001	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009
Élèves de nationalité étrangère	383 539	412 226	357 194	362 134	263 661	238 756	231 360	226 904	201 128	179 385	163 881
% du nombre d'élèves	7,0	7,5	6,4	6,3	4,7	4,3	4,2	4,1	3,7	3,3	3,1

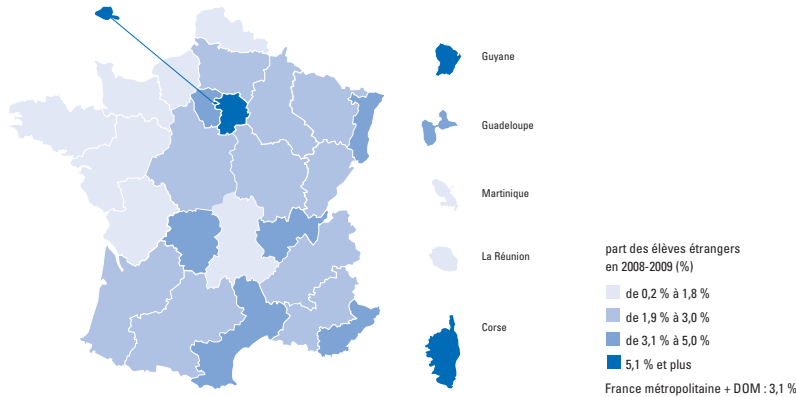
[2] Répartition des élèves de nationalité étrangère du second degré par nationalité ou origine géographique en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Second degré (hors enseignement adapté)			Enseignement adapté			Total France métro. + DOM	Dont DOM
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total		
Algériens	12 719	1 045	13 764	498	11	509	14 273	5
Marocains	23 102	944	24 046	835	4	839	24 885	-
Tunisiens	7 801	378	8 179	242	1	243	8 422	-
Autres nationalités d'Afrique	22 838	2 689	25 527	765	12	777	26 304	146
Espagnols	1 140	582	1 722	20	2	22	1 744	1
Portugais	14 315	1 633	15 948	400	9	409	16 357	18
Italiens	1 761	486	2 247	26	1	27	2 274	13
Autres nationalités de l'Union européenne	12 797	4 853	17 650	179	12	191	17 841	105
Autres nationalités d'Europe	7 400	1 409	8 809	250	7	257	9 066	12
Turcs	13 470	776	14 246	652	6	658	14 904	-
Chinois	3 332	440	3 772	10	1	11	3 783	127
Cambodgiens, Laotiens, Vietnamiens	1 557	232	1 789	10	-	10	1 799	14
Autres nationalités	18 639	3 098	21 737	484	8	492	22 229	6 661
Total France métro.+DOM	140 871	18 565	159 436	4 371	74	4 445	163 881	-
% du total d'élèves	3,4	1,7	3,0	4,5	1,8	4,4	3,1	3,1
Dont DOM	6 586	249	6 835	267	-	267	-	7 102

[3] Répartition des élèves de nationalité étrangère du second degré par cycle et leur part dans les effectifs totaux en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM)

	Premier cycle	SEGPA	Second cycle professionnel	Second cycle général et technologique	Total
Public : effectif d'élèves étrangers	78 120	4 371	30 002	32 749	145 242
%	3,2	4,5	5,5	2,9	3,4
Privé : effectif d'élèves étrangers	10 860	74	2 739	4 966	18 639
%	1,6	1,8	1,8	1,6	1,7
Total France métro. + DOM	88 980	4 445	32 741	37 715	163 881
% du nombre d'élèves	2,9	4,4	4,7	2,6	3,1
dont DOM	3 628	267	2 145	1 062	7 102
% du nombre d'élèves	2,8	4,5	5,5	2,0	3,1

[4] Les élèves de nationalité étrangère dans le second degré par académie en 2008-2009



4 Les élèves du second degré

Présentation

À la rentrée 2008, en France métropolitaine et dans les DOM, 151 900 élèves du second degré sont scolarisés dans les établissements sous tutelle du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche. Les deux tiers des élèves suivent une formation dans un établissement privé. Par rapport à la rentrée 2007, l'effectif global est en baisse de 1 800 élèves, mais la baisse est plus forte dans le secteur privé (- 1,5 %) que dans le secteur public (- 0,5 %) [1].

Si le poids du second cycle professionnel dans le second degré de l'enseignement agricole est supérieur à 50 % dans le secteur privé comme dans le secteur public, les deux secteurs d'enseignement présentent une structure par formation très différente concernant le premier cycle et le second cycle général et technologique. Dans le secteur public, le poids du second cycle général et technologique est de 37 % contre 8 % dans le secteur privé. Ce contraste se reflète en creux sur le premier cycle qui représente 8 % dans le secteur public contre près de 28 % dans le secteur privé. Au sein du second cycle professionnel, les structures sont également très différentes entre secteur public et privé. Dans le secteur public, les formations au CAPA et au CAP scolarisent à peine plus de 4 % des élèves du second cycle professionnel, contre plus de 11 % dans le secteur privé. Au contraire, les élèves préparant un baccalauréat professionnel sont plus représentés dans le secteur public (le poids de cette formation est de 35 % contre 28 % pour le secteur privé).

Les établissements agricoles privés sont plus féminisés que ceux du secteur public : les filles représentent 58 % des effectifs scolaires des premiers contre 44 % de ceux des seconds.

Lors de la session de 2008, les présents aux examens du baccalauréat professionnel et du baccalauréat scientifique ont vu leur taux de réussite augmenter, tout comme les candidats aux examens de CAPA et de BEPA. À l'inverse, le taux de succès des candidats présents au baccalauréat technologique baisse [2].

L'enseignement agricole est dispensé aujourd'hui dans 839 établissements, publics et privés, répartis sur le territoire national [3]. Parmi eux, le secteur public en compte 233 et le secteur privé 606.

Sources

- [1] Système d'information SAFRAN du MAAP – Traitements DEPP.
- [2][3] Statistiques communiquées par le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Site Internet (www.educagri.fr).

Définitions

■ **L'enseignement agricole** est sous la tutelle du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche. Les données de cette page concernent les élèves qui suivent des formations agricoles par voie scolaire (hors apprentissage) dans le second degré. Les données présentées ici sont établies à partir de données individuelles sur les élèves (système SAFRAN).

■ **Le baccalauréat général** série S concerne la spécialité "Biologie-écologie-agronomie".

■ **Le baccalauréat technologique** concerne la série STAV (Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant).

L'enseignement agricole dans le second degré

[1] Effectifs d'élèves du second degré dans l'enseignement agricole à la rentrée 2008 (France métropolitaine + DOM)

	Établissements publics			Établissements privés			Total Pu + Pr	Part des filles (%)
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total		
Quatrième	827	277	1 104	7 203	4 071	11 274	12 378	35,1
Troisième	1 546	675	2 221	9 052	7 237	16 289	18 510	42,7
CPA	658	167	825	48	23	71	896	21,2
Total premier cycle	3 031	1 119	4 150	16 303	11 331	27 634	31 784	39,2
CAP 1 an	-	-	-	41	20	61	61	32,8
1 ^{re} année de CAPA, CAP en 2 ans	249	390	639	1 361	2 615	3 976	4 615	65,1
2 ^{de} année de CAPA, CAP en 2 ans	198	304	502	1 133	2 063	3 196	3 698	64,0
Total CAPA, CAP	447	694	1 141	2 535	4 698	7 233	8 374	64,4
Seconde professionnelle	5 222	4 281	9 503	7 052	13 686	20 738	30 241	59,4
Terminale BEPA, BEP	4 466	3 538	8 004	6 409	12 254	18 663	26 667	59,2
Total BEPA, BEP	9 688	7 819	17 507	13 461	25 940	39 401	56 908	59,3
Première professionnelle	2 676	2 451	5 127	3 054	6 715	9 769	14 896	61,5
Terminale professionnelle	2 701	2 041	4 742	2 865	5 398	8 263	13 005	57,2
Total bac professionnel	5 377	4 492	9 869	5 919	12 113	18 032	27 901	59,5
Total second cycle professionnel	15 512	13 005	28 517	21 915	42 751	64 666	93 183	59,8
Seconde GT	3 210	2 773	5 983	1 216	1 033	2 249	8 232	46,2
Première S	649	879	1 528	244	244	488	2 016	55,7
Première STL	46	112	158	-	-	-	158	70,9
Première STAV	2 572	1 834	4 406	1 154	1 069	2 223	6 629	43,8
Première BTA	285	146	431	154	147	301	732	40,0
Total première GT	3 552	2 971	6 523	1 552	1 460	3 012	9 535	46,5
Terminale S	589	764	1 353	221	227	448	1 801	55,0
Terminale STL	43	85	128	-	-	-	128	66,4
Terminale STAV	2 708	1 768	4 476	1 168	916	2 084	6 560	40,9
Terminale BTA	246	146	392	149	101	250	642	38,5
Total terminale GT	3 586	2 763	6 349	1 538	1 244	2 782	9 131	43,9
Total second cycle GT	10 348	8 507	18 855	4 306	3 737	8 043	26 898	45,5
Total second degré	28 891	22 631	51 522	42 524	57 819	100 343	151 865 (1)	53,0
Part des filles par secteur d'enseignement (%)	43,9			57,6				

(1) Dont 223 élèves scolarisés dans des établissements sous la double tutelle du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

[2] Résultats aux examens de l'enseignement agricole en 2008 (1) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Diplômes					
	CAPA	BEPA	BTA	Bac pro	Bac S	Bac techno.
Présentés	6 089	29 776	656	16 189	1 738	6 113
Admis	5 250	24 648	501	13 123	1 552	4 695
% de réussite	86,2	82,8	76,4	81,1	89,3	76,8

(1) Statistiques communiquées par le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

[3] Évolution du nombre d'établissements du second degré de l'enseignement agricole (1) (France métropolitaine + DOM)

	1985	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Publics	266	258	220	212	213	214	214	214	214	215	215	233
Privés	769	738	628	628	625	624	618	614	614	611	612	606
Total	1 035	996	848	840	838	838	832	828	828	826	827	839

(1) Statistiques communiquées par le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

4 Les élèves du second degré

Présentation

À la fin de l'année scolaire 2006-2007, douze ans après le début de leurs études secondaires, 62 % des élèves entrés en sixième (SEGPA incluses) à la rentrée 1995 ont obtenu le baccalauréat. La majorité des lauréats de ce diplôme sont entrés dans l'enseignement supérieur. La moitié des bacheliers sont issus de filières générales et un tiers de filières technologiques. La quasi-totalité des élèves entrés en sixième en 1995 n'est plus scolarisée dans le secondaire. La proportion de jeunes ayant quitté le système éducatif s'élève à 39 %.

Par rapport aux parcours des élèves du panel 1989, on observe une amélioration des scolarités secondaires : les jeunes obtiennent davantage le baccalauréat (62 % contre 60 %), et surtout poursuivent davantage leurs études. Seuls 8 % des élèves du panel 1995 sortent sans qualification, contre 10 % parmi les élèves du panel 1989 [1].

Les disparités sociales de réussite restent très prononcées. Douze ans après l'entrée en sixième, 93 % des enfants de cadres ou d'enseignants ont atteint le niveau IV de formation contre seulement 59 % des enfants d'ouvriers et 37 % de ceux d'inactifs [2]. L'obtention du baccalauréat dépend fortement du milieu social : si neuf enfants de cadres ou d'enseignants sur dix deviennent bacheliers, seulement la moitié des enfants d'ouvriers et un quart des enfants d'inactifs obtiennent ce diplôme.

Les trajectoires scolaires dans l'enseignement secondaire varient aussi fortement avec l'âge d'entrée en sixième : 82 % des élèves arrivés à 11 ans ou moins au collège ont atteint le niveau IV de formation contre seulement 17 % de ceux qui y sont entrés avec deux ans de retard. Parmi ces derniers, un tiers sont sortis sans qualification du système éducatif. Ces écarts ne reflètent pas seulement les différences de réussite liées à l'origine sociale : à milieu social donné, des différences de réussite subsistent entre les élèves étant entrés à des âges différents en sixième. Quand l'élève a redoublé à l'école élémentaire, les chances d'obtention du baccalauréat restent très faibles : seulement le quart des élèves entrés en sixième avec un an de retard et 13 % de ceux ayant un retard de deux ans terminent leurs études secondaires avec le baccalauréat. Ces inégalités de réussite présentaient une ampleur comparable parmi les élèves du panel 1989.

Une même stabilité marque les différences de réussite entre garçons et filles. Celles-ci sont beaucoup plus fréquemment bacheliers (69 %) que les garçons (56 %). Douze ans après l'arrivée au collège, 10 % de ces derniers ont quitté le système éducatif sans qualification contre seulement 6 % des filles. Ces écarts sont proches de ceux relevés sur le panel recruté en 1989.

Définitions

■ Les panels utilisés :

- le panel 1989, représentatif au 1/30^e de la population scolarisée en sixième et en SES-SEGPA en septembre 1989, a été constitué en retenant tous les élèves nés le 5 de chaque mois et scolarisés en sixième ou en SES-SEGPA dans les établissements publics ou privés de France métropolitaine et des départements d'outre-mer.
- le panel 1995, représentatif au 1/40^e de la population scolarisée en sixième et en SES-SEGPA en septembre 1995, a été constitué en retenant tous les élèves nés le 17 de chaque mois (à l'exception des mois de mars, juillet et octobre) et scolarisés en sixième ou en SES-SEGPA dans les établissements publics ou privés de France métropolitaine.

■ **SES, SEGPA.** Section d'éducation spécialisée, section d'enseignement général et professionnel adapté.

■ **La population étudiée.** Les entrants en sixième (SES-SEGPA incluses) en France métropolitaine de ces deux panels. Ainsi, afin de ne pas fausser la comparaison, les élèves du panel 1989 recrutés dans un département d'outre-mer n'ont pas été retenus.

■ Le niveau de formation des sortants :

- niveau VI-Vbis : sorties en cours de 1^{er} cycle (6^e à 3^e) ou abandons en cours de CAP ou BEP avant l'année terminale ;
- niveau V : sorties après l'année terminale de CAP ou BEP, ou sorties de 2nd cycle général et technologique avant l'année terminale (sorties de 2nde ou 1^{re}) ;
- niveau IV : sorties de terminale générale, technologique ou professionnelle (y compris année terminale de brevet professionnel).

Remarque : à la différence des années précédentes, on prend en compte les entrants en sixième d'enseignement spécialisé, et on utilise une variable de pondération permettant de redresser l'échantillon (à cause des élèves perdus au cours de leur scolarité) pour chacun des deux panels d'élèves.

Source : Fichier du panel 1989, fichier du panel 1995, DEPP.

→ Pour en savoir plus

Publications

- J.-P. Caille : "Perception du système éducatif et projets d'avenir des enfants immigrés", Éducation & formations, n° 74. "Les projets d'avenir des enfants d'immigrés", INSEE Références, 2005. "Le vécu des phases d'orientation scolaire en fin de troisième et de seconde", Éducation & formations, n° 72.
- Note d'Information, 06.11.

[1] Situation scolaire des élèves douze ans après leur entrée en sixième (%)
(France métropolitaine, Public + Privé)

Parmi les élèves entrés en sixième en 1995, % d'élèves selon leur situation douze ans après Année scolaire 2006-2007		Parmi les élèves entrés en sixième en 1989, % d'élèves selon leur situation douze ans après Année scolaire 2000-2001	
Bacheliers au terme de douze ans d'études secondaires		60	
dont bacheliers généraux	34		
dont bacheliers technologiques	18		
dont bacheliers professionnels	10		
Second cycle général et technologique ou professionnel			
Sortis du système éducatif		46	
dont sans qualification	8	10	
dont niveau V	21	22	
dont niveau IV	10	14	

[2] Différences de parcours scolaires des élèves selon divers critères (%)
(France métropolitaine, Public + Privé)

Parmi les élèves entrés en sixième en 1995, % d'élèves selon leur situation douze ans après					Parmi les élèves entrés en sixième en 1989, % d'élèves selon leur situation douze ans après			
sortis sans qualification	ont atteint le niveau V	ont atteint le niveau IV	ont obtenu le baccalauréat		sortis sans qualification	ont atteint le niveau V	ont atteint le niveau IV	ont obtenu le baccalauréat
Selon la PCS de la personne de référence du ménage (1)								
agriculteur exploitant	3	16	81	68	5	18	77	63
artisan, commerçant, chef d'entreprise	6	19	74	66	10	21	69	59
cadre, enseignant	1	6	93	88	2	6	92	87
profession intermédiaire	3	14	83	76	4	16	80	73
employé	10	24	67	57	10	25	65	56
ouvrier	11	30	59	49	13	30	56	47
inactif	32	32	37	26	31	34	35	29
Selon l'âge d'entrée en sixième								
11 ans ou moins	3	15	82	74	3	13	84	76
12 ans	23	43	33	24	21	42	38	28
13 ans ou plus	33	50	17	13	35	47	18	11
Selon le sexe de l'élève								
garçon	10	26	65	56	11	26	62	53
filles	6	16	77	69	8	18	74	67

(1) PCS : professions et catégories socioprofessionnelles.
Lecture - Sur 100 élèves entrés en sixième (SEGPA incluses) en 1995, à l'âge de 11 ans ou moins, 3 sont sortis sans qualification du système éducatif onze ans plus tard, 15 ont atteint le niveau V, 82 ont atteint le niveau IV et 74 ont obtenu un baccalauréat (général, technologique ou professionnel).

Présentation

Onze ans après leur entrée au cours préparatoire (CP), 43 % des élèves ont atteint la classe de première générale ou technologique. Compte tenu des 1 % de jeunes en avance, c'est donc au total près d'un élève sur deux qui a accompli toute sa scolarité sans avoir redoublé depuis l'entrée au cours préparatoire. Un élève sur quatre est en BEP, et un sur dix en CAP. 16 % des élèves fréquentent une classe de seconde, et seuls 4 % des entrants au CP en 1997 sont encore scolarisés dans le premier cycle (classe de troisième). 2 % des élèves ont quitté le système éducatif [1].

Au cours de la décennie précédente, les redoublements ont diminué puisque seulement 37 % des élèves entrés en sixième en 1995 accédaient en première sans jamais avoir redoublé depuis l'entrée au cours préparatoire.

Les filles sont plus nombreuses à atteindre la classe de première que les garçons (48 % contre 38 %) ; si néanmoins, les taux de scolarisation dans le second cycle sont proches pour les deux sexes, ce sont notamment parce que les garçons s'orientent davantage vers les filières professionnelles (37 % en BEP ou CAP contre seulement 29 % de filles).

Le déroulement des études secondaires reste marqué par de fortes disparités sociales de réussite. Seulement 28 % des enfants d'ouvriers accèdent en première sans redoublement contre 73 % des élèves dont le père est cadre ou enseignant [2]. Ce phénomène résulte de différences de réussite scolaire, mais aussi de choix d'orientation. De même, plus le diplôme de la mère est élevé et plus le taux d'accès en première sans redoublement augmente : 74 % des enfants ayant une mère titulaire d'un diplôme du supérieur connaissent un tel parcours contre seulement 20 % des jeunes dont la mère n'a aucun diplôme.

Si les taux d'accès en première sans redoublement augmentent dans toutes les catégories sociales, les écarts restent comparables à ceux qui pouvaient être observés dans la décennie précédente. Parmi les entrants en sixième en 1995, 23 % des enfants d'ouvriers accédaient à la première sans redoubler, alors que 67 % de ceux dont le père est cadre ou enseignant étaient dans ce cas.

Le fait d'avoir son père et sa mère favorise le taux d'accès en première sans redoublement, et plus le nombre de frères et sœurs augmente, plus ce même taux d'accès diminue, notamment quand la famille comporte quatre enfants ou plus.

Définitions

■ Les panels utilisés :

- le panel 1997 est un échantillon au 1/81^e des élèves entrés pour la première fois au cours préparatoire à la rentrée scolaire 1997 dans une école publique ou privée de France métropolitaine. Il est issu d'un sondage à deux degrés. Un échantillon aléatoire d'écoles a d'abord été constitué en retenant quatre critères de stratification : la taille de l'école – appréciée par le nombre d'élèves scolarisés au CP –, le secteur, l'appartenance ou non à une zone d'éducation prioritaire et la taille de l'unité urbaine. Dans chaque école, les élèves ont été ensuite tirés aléatoirement selon des modalités qui diffèrent selon le nombre de classes de CP et le nombre d'élèves scolarisés à ce niveau ;
- le panel 1995, représentatif au 1/40^e de la population scolarisée en sixième et en SES en septembre 1995, a été constitué en retenant tous les élèves nés le 17 de chaque mois (à l'exception des mois de mars, juillet et octobre) et scolarisés en sixième ou en SES-SEGPA dans les établissements publics ou privés de France métropolitaine.

■ La population étudiée :

- pour le panel 1997, elle comprend les élèves de l'échantillon principal dont la scolarité a pu être observée au cours des onze premières années d'études.
- pour le panel 1995, elle comporte les élèves entrés en sixième en 1995 dont la scolarité a pu être observée au cours des six premières années d'études secondaires. Ces jeunes étaient donc entrés au cours préparatoire aux rentrées 1990 ou 1989.

Sources

- [1] Fichier du panel 1997, MEN/DEPP.
- [2] Fichier du panel 1995, fichier du panel 1997, MEN/DEPP.

→ Pour en savoir plus

Publications

- J. P. Caille, F. Rosenwald, "Les inégalités de réussite à l'école élémentaire : construction et évolution", France Portrait social, novembre 2006.
- O. Cosnefroy, T. Rocher, "Le redoublement au cours de la scolarité obligatoire: nouvelles analyses, mêmes constats", Éducation & Formations, n° 70, décembre 2004.
- L. Davezies, "Influence des caractéristiques du groupe des pairs sur la scolarité élémentaire", Éducation & formations, n° 72, septembre 2005.

[1] Situation scolaire des élèves onze ans après leur entrée au CP
(France métropolitaine, Public + Privé)

	Situation des élèves entrés au CP en 1997 (en %) :				
	année scolaire 2007-2008				
	Ensemble	Garçons	Filles	Enfants de cadres	Enfants d'ouvriers
Second cycle de l'enseignement secondaire	93	92	95	98	91
Terminale	1	1	1	2	0
Première	43	38	48	71	28
Seconde	16	16	16	16	15
BEP	25	27	22	7	35
CAP	9	10	7	2	14
Premier cycle de l'enseignement secondaire	4	4	3	1	5
Troisième	4	4	3	1	5
Quatrième	£	£	£	£	£
Autre	1	1	1	1	1
Sortis du système scolaire	2	3	1	0	3
Ensemble	100	100	100	100	100

Lecture – 38 % des garçons entrés au CP en 1997 sont scolarisés en première onze ans plus tard.

[2] Taux d'accès en première sans redoublement en élémentaire et au collège
(France métropolitaine, Public + Privé)

	Panel d'élèves entrés au CP en 1997 (en %)	Panel d'élèves entrés en sixième en 1995 (en %)
Ensemble	44	37
Selon la PCS de la personne de référence du ménage (1)		
agriculteur exploitant	48	41
artisan, commerçant, chef d'entreprise	45	39
cadre, enseignant	73	67
profession intermédiaire	55	48
employé	38	30
ouvrier	28	23
inactif	18	9
Selon le diplôme de la mère		
aucun diplôme	20	18
CEP ou brevet	32	31
CAP BEP	36	34
baccalauréat	57	56
diplôme du supérieur	74	69
inconnu	35	23
Selon le sexe de l'élève		
garçon	38	30
filles	49	44
Selon la structure familiale		
père et mère	46	40
monoparentale	29	26
recomposée	32	26
autre situation	24	12
Selon la taille de la famille		
1 enfant	41	43
2 enfants	48	38
3 enfants	45	31
4 enfants	35	22
5 enfants	30	21
6 enfants ou plus	26	19

(1) PCS : professions et catégories socioprofessionnelles

Lecture - 44 % des élèves entrés au CP à la rentrée scolaire 1997 parviennent en première générale ou technologique sans avoir redoublé au cours de leur scolarité, alors que 37 % des élèves entrés "à l'heure" ou en avance en sixième en 1995 sont parvenus en première générale ou technologique sans avoir redoublé.

Présentation

La quasi-totalité des élèves (96 %) ont atteint la classe de troisième (y compris 3^e SEGPA) [1]. Au cours du second cycle, les trajectoires scolaires sont plus différenciées. Un peu plus de la moitié des élèves accomplissent tout le second cycle dans l'enseignement général ou technologique ; moins du tiers préparent un diplôme de l'enseignement professionnel (y compris en apprentissage). Les passages entre enseignements général et technologique et enseignement professionnel restent très minoritaires : 8 % d'élèves changent d'orientation au cours du second cycle.

Les destins scolaires restent très différenciés selon l'origine sociale. Si plus des deux tiers des enfants de cadres et d'enseignants sont devenus bacheliers généraux, moins d'un enfant d'ouvrier qualifié sur quatre et un enfant d'ouvrier non qualifié ou d'inactif sur dix partagent cette situation [1]. À l'opposé, le risque de terminer ses études secondaires sans diplôme – ou avec seulement le brevet – croît au fur et à mesure que l'on descend dans l'échelle sociale. En particulier, la moitié des enfants d'inactifs et le tiers de ceux d'ouvriers non qualifiés quittent l'enseignement secondaire dans cette situation qui préfigure souvent d'importantes difficultés sur le marché du travail.

C'est à la fin de la troisième que ces disparités sociales se creusent. Neuf enfants de cadres ou d'enseignants sur dix effectuent toute leur scolarité dans le second cycle général ou technologique des lycées alors que les enfants des classes moyennes ou populaires connaissent des parcours beaucoup plus différenciés. Moins de la moitié des fils et filles d'employés et d'ouvriers qualifiés et seulement un quart des enfants d'ouvriers non qualifiés ou d'inactifs accomplissent tout le second cycle dans l'enseignement général ou technologique.

Au total, 54 % des jeunes d'une génération accèdent à l'enseignement supérieur à la rentrée suivant leur réussite au baccalauréat ou un an plus tard. Ce taux dépasse 80 % pour les enfants d'enseignants et de cadres supérieurs mais n'atteint pas 50 % pour les enfants d'employés et d'ouvriers.

La meilleure réussite des filles, observable dès l'école élémentaire, se confirme au cours de la scolarité secondaire [2]. 60 % des filles contre moins de la moitié des garçons vont terminer leurs études secondaires avec un baccalauréat général ou technologique. C'est sur le baccalauréat général que les filles creusent le plus l'écart : elles sont 41 % à obtenir ce diplôme contre seulement 27 % des garçons. Elles deviennent beaucoup plus souvent bachelères ES ou L. En revanche, garçons et filles ont les mêmes chances d'obtenir un baccalauréat scientifique : dans les deux groupes, seuls 16 % des élèves entrés en sixième en 1995 obtiennent ce diplôme. Au bout du compte, moins de la moitié des garçons accèdent à l'enseignement supérieur, alors que c'est le cas de six filles sur dix.

Définitions

■ **Le panel 1995**, représentatif au 1/40^e de la population scolarisée en sixième et en SES en septembre 1995, a été constitué en retenant tous les élèves nés le 17 de chaque mois (à l'exception des mois de mars, juillet et octobre) et scolarisés en sixième ou en SES dans les établissements publics ou privés de France métropolitaine. Les élèves ont été suivis tout au long de leur scolarité secondaire. Les parcours des bacheliers sont en cours d'observation dans l'enseignement supérieur.

■ **Population étudiée.** Ensemble des entrants en sixième ou sixième SEGPA de France métropolitaine.

Source : Fichier du panel 1995 (second degré), DEPP.

→ Pour en savoir plus

Publications

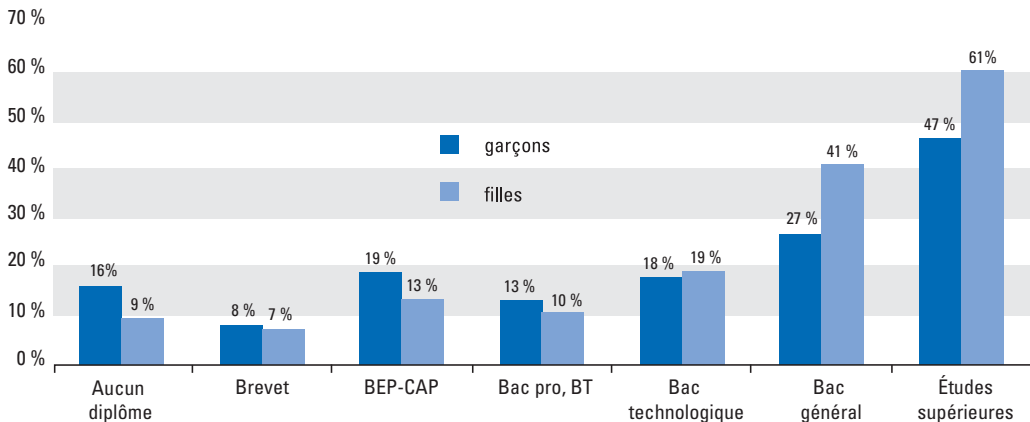
- J.-P. Caille, "Perception du système éducatif et projets d'avenir des enfants d'immigrés", *Éducation & formations* n° 74, mars 2007.
- J.-P. Caille, "Le vécu des phases d'orientation en fin de troisième et en fin de seconde", *Éducation & formations* n° 72, septembre 2005.
- Y. Grelet, "Enseignement professionnel, spécialité et reproduction sociale", *Éducation & formations* n° 72, septembre 2005.
- S. Lemaire, "Les premiers bacheliers du panel : aspiration, image de soi et choix d'orientation", *Éducation & formations* n° 72, septembre 2005.

[1] Trajectoire scolaire et diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement secondaire par les élèves du panel 1995 selon l'origine sociale (%) (France métropolitaine)

		Enseignant	Cadre supérieur	Prof. interm.	Agri-culteur	Artisan ou com-merçant	Employé	Ouvrier qualifié	Ouvrier non qualifié	Inactif	Ensemble
Trajectoire dans l'enseignement secondaire	N'ont pas atteint la 3 ^e (1)	0,4	0,7	1,4	3,1	4,2	3,9	4,6	5,6	12,7	3,6
	Dont :										
	orientés en professionnel (2)	0,2	0,6	1,2	2,9	3,1	3,2	4,0	4,3	7,0	2,9
	non orientés en professionnel (2)	0,2	0,1	0,2	0,2	1,1	0,7	0,6	1,3	5,7	0,8
	Ont atteint la 3 ^e	99,6	99,3	98,6	96,9	95,8	96,1	95,4	94,4	87,3	96,4
Diplôme le plus élevé obtenu en fin d'études secondaires	Dont :										
	sortie en fin de 3 ^e	0,0	0,8	1,2	1,1	2,6	3,6	3,2	5,3	11,4	2,9
	tout 2 nd cycle en professionnel	6,0	7,1	21,0	33,3	30,2	34,7	43,0	51,6	48,1	31,5
	tout 2 nd cycle en général et techno.	88,9	87,0	68,6	54,2	54,7	48,1	40,7	28,0	21,6	54,1
	professionnel en fin de 2 nd ^{de} GT	2,8	2,2	3,7	2,3	3,2	4,7	3,7	3,7	2,3	3,5
	2 nd cycle GT en fin de BEP	1,9	2,2	4,2	6,0	5,1	5,1	4,8	5,8	3,9	4,4
	Aucun	1,9	2,7	5,7	6,5	12,2	14,8	15,3	24,6	40,4	12,8
	Diplôme national du brevet	3,8	5,8	6,2	4,6	7,1	9,0	8,1	8,8	10,0	7,5
	CAP ou BEP	3,3	4,1	10,7	16,0	15,4	17,8	22,6	24,8	21,4	16,0
	Bac pro, BT, BP, BMA (3)	4,3	4,0	10,8	19,2	11,7	12,6	14,8	14,1	10,6	11,5
	Bac général	71,7	68,2	44,4	30,9	31,4	26,0	20,1	13,0	9,2	33,7
	dont bac S	40,2	39,7	22,9	17,7	13,4	9,5	8,7	4,6	3,7	16,6
Ont accédé à l'enseignement supérieur		89,4	82,3	67,5	60,0	54,0	46,6	42,2	31,1	9,4	53,4

(1) Toutes classes de troisièmes comprises : 3^e générale, technologique, insertion, SEGPA.
(2) Y compris apprentissage.
(3) Bac pro : baccalauréat professionnel ; BT : brevet de technicien ; BP : brevet professionnel ; BMA : brevet des métiers d'art.
Lecture - 0,4 % des enfants d'enseignants entrés en sixième en 1995 n'ont pas atteint la classe de troisième.
Champ : entrants en sixième ou en sixième SEGPA de France métropolitaine.
Sources : Panel d'élèves du second degré recruté en 1995.

[2] Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement secondaire et accès à l'enseignement supérieur des garçons et des filles entrés en sixième en 1995 (France métropolitaine)



4 Les élèves du second degré

Présentation

Le surpoids et l'obésité constituent un problème majeur de santé publique, en raison de leur retentissement potentiel sur la santé. Au cours de l'année scolaire 2003-2004, 7 229 adolescents scolarisés en classe de troisième ont fait l'objet, dans le cadre du cycle triennal, d'une enquête réalisée en milieu scolaire par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère chargé de la Santé, la Direction de l'enseignement scolaire (DESCO, maintenant DGESCO) et la Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP, maintenant DEPP) du ministère chargé de l'Éducation nationale, et de l'Institut de veille sanitaire (InVS).

En France métropolitaine, la prévalence du surpoids (obésité incluse) en classe de troisième s'élève à 16,7 %, elle comprend le surpoids, qui concerne 12,4 % des adolescents, et l'obésité, dont la part est de 4,3 %. Ces pourcentages ne diffèrent pas selon le sexe. En revanche, les facteurs socio-économiques approchés dans l'enquête par la profession des parents et la scolarisation dans un collège situé ou non en zone d'éducation prioritaire (ZEP) apparaissent particulièrement discriminants : les prévalences du surpoids et de l'obésité sont plus élevées dans les milieux socialement peu favorisés.

Ainsi, 23,4 % des enfants dont le père est "ouvrier non qualifié" sont en surpoids contre 9,8 % de ceux dont le père est "cadre"

[1]. La prévalence du surpoids est plus élevée pour les élèves scolarisés dans un collège situé en ZEP, 20,9 % contre 16,1 % hors ZEP [2]. Des disparités géographiques sont également observées, avec des prévalences de surpoids variant de 22,1 % dans la zone d'étude et d'aménagement du territoire (ZEAT) "Est" à 13,8 % dans la ZEAT "Centre-Est" [3].

Une augmentation de la surcharge pondérale est observée entre la grande section de maternelle et le collège, avec des prévalences du surpoids global et de l'obésité qui sont respectivement passées de 13,6 % et 3,3 % en maternelle à 16,5 % et 4,3 % en classe de troisième pour ces mêmes enfants.

Définitions

■ **Surpoids et obésité.** L'indicateur utilisé pour évaluer la corpulence est l'indice de masse corporelle (IMC) qui correspond au rapport poids/taillé² exprimé en kg/m².

À la différence des adultes, pour lesquels il existe une valeur unique de l'IMC pour définir le surpoids et l'obésité, les seuils chez l'enfant évoluent selon l'âge et le sexe du fait des variations de corpulence au cours de la croissance. Les seuils utilisés pour le surpoids et l'obésité sont ceux établis pour les enfants par un groupe de travail réuni sous l'égide de l'OMS, l'International Obesity Task Force (IOTF). Ces seuils sont fournis pour chaque sexe et pour chaque tranche d'âge de 6 mois, et ont été définis par les courbes de corpulence, reposant sur l'IMC, qui rejoignent, à 18 ans, les valeurs de 25 et 30 qui correspondent respectivement au surpoids et à l'obésité chez l'adulte.

■ **ZEAT.** Les zones d'études et d'aménagement du territoire (ZEAT) ont été définies en 1967 par l'INSEE en relation avec le Commissariat général au plan et la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR). Au niveau européen, le découpage en ZEAT correspond au niveau 1 de la Nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS 1).

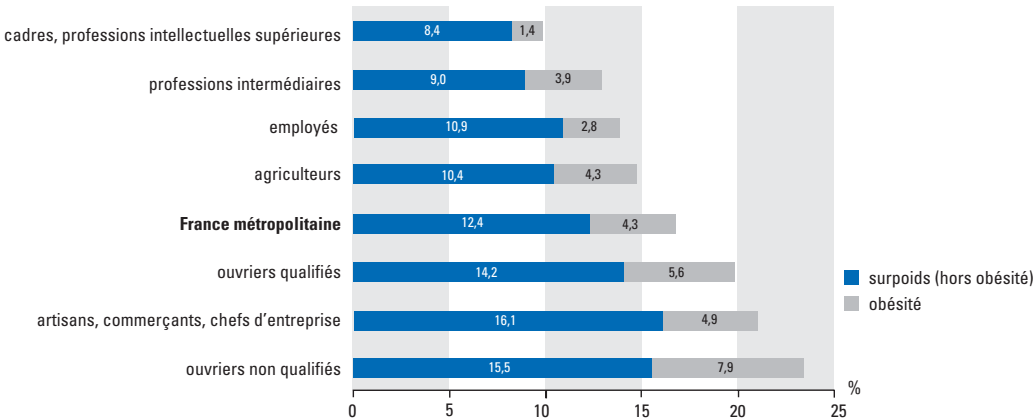
Source : Enquêtes triennales en milieu scolaire organisées par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale ; et l'InVS.

→ Pour en savoir plus

Publications

- N. Guignon, avec la collaboration de J.-B. Herbet et S. Danet (DREES), L. Fonteneau (InVS), "La santé des adolescents scolarisés en classe de troisième en 2003-2004. Premiers résultats", Études et résultats, n° 573, mai 2007, DREES.

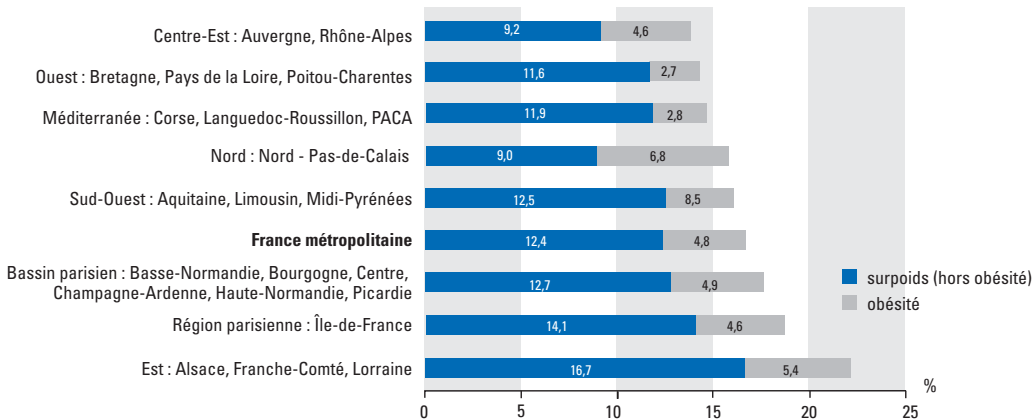
[1] Prévalence du surpoids et de l'obésité des adolescents des classes de troisième selon la catégorie socioprofessionnelle du père en 2003-2004 (France métropolitaine)



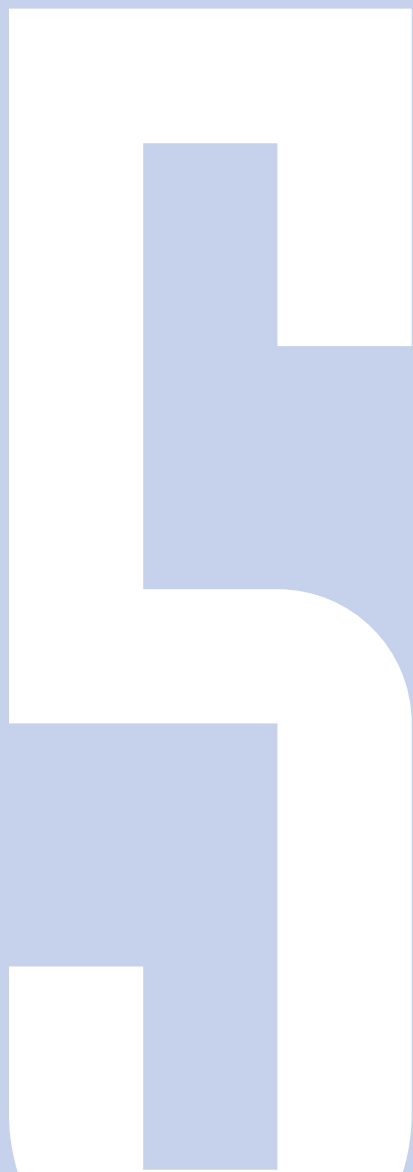
[2] Surpoids et obésité chez les adolescents scolarisés en classe de troisième en ZEP et hors ZEP en 2003-2004 (%) (France métropolitaine)

	ZEP	Hors ZEP	Ensemble
Surpoids (obésité incluse)	20,9	16,1	16,7
Surpoids seul	15,0	12,0	12,4
Obésité	5,9	4,1	4,3

[3] Prévalence du surpoids et de l'obésité selon la ZEAT en 2003-2004 (France métropolitaine)



5 Les apprentis



5.1	Les effectifs des centres de formation d'apprentis : évolution	148
5.2	Les apprentis par région et académie	150
5.3	L'apprentissage dans le second degré professionnel	152
5.4	Les origines scolaires des apprentis du second degré	154
5.5	Les apprentis par spécialité de formation et par sexe	156
5.6	L'apprentissage dans le supérieur	158
5.7	Les apprentis en 2008-2009	160

Présentation

En 2007-2008, la croissance du nombre d'apprentis amorcée en 2004-2005 se poursuit mais de façon moins marquée que l'an passé, pour atteindre un effectif de 425 200. Bien qu'aucun niveau de formation ne soit touché par une baisse de ses effectifs d'apprentis, les évolutions par niveaux de formation sont très différentes [1].

Chaque niveau de formation enregistre une croissance moins soutenue que celle de l'année précédente, excepté pour les formations de niveau I.

Le niveau V reste celui qui attire le plus grand nombre d'apprentis : près de trois apprentis sur cinq y sont scolarisés (239 300 apprentis), bien que ce niveau ait la plus faible croissance (+ 1,7 %). 76,5 % des apprentis de ce niveau préparent un CAP. Cette année, le nombre d'apprentis suivant une formation de niveau IV croît de 4,1 % (contre 6,2 % l'année dernière). Cet effectif se répartit entre le baccalauréat professionnel et le brevet professionnel.

Sur l'ensemble du niveau III, le BTS reste la formation la plus choisie et concerne 81,0 % des apprentis de ce niveau.

Les formations du supérieur autre que le BTS accueillent encore peu d'apprentis, mais leurs effectifs ont été multipliés par six en 12 ans. Au niveau II, l'augmentation est principalement le fait de la licence avec l'ouverture en 2000, des licences professionnelles. Au niveau I, les préparations au diplôme d'ingénieur, suivies par les masters restent les plus attractives.

Les filles sont toujours largement minoritaires dans l'apprentissage, dont elles ne représentent que 30 % des effectifs. Toutefois, leur part varie en fonction du niveau de diplôme préparé mais reste relativement stable d'une année à l'autre. Elles représentent 24 % des effectifs de niveau V, 37 % au niveau IV et 41 % au niveau III. Au niveau II, leur proportion atteint les 47 % (moins un point par rapport à l'an passé) et au niveau I, elles ne sont plus que 29 % (plus un point par rapport à l'an passé) [2].

Les centres de formation d'apprentis sont gérés par des organismes privés (50,0 %), des chambres de métiers ou de commerce et d'industrie (28,5 %), des établissements d'enseignement (lycées, universités, sections d'apprentissage) (14,9 %) [3].

Parmi l'ensemble des jeunes âgés de 17 ans, 9,8 % suivent une formation en apprentissage [4].

Source : Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).

→ Pour en savoir plus

Publications

- Dossier, "L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle", Formation et emploi, INSEE- Référence, juin 2009.
- Note d'Information, 08.33.

Définitions

■ **Apprentis.** Les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou une certification) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis.

■ **CPA.** Classe préparatoire à l'apprentissage.

■ **CLIPA.** Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance.

■ **Centres de formation d'apprentis (CFA).** Les CFA sont des établissements d'enseignement dispensant une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. La tutelle pédagogique est en général exercée par le ministère de l'Éducation nationale ou de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ou par le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche. Ils sont créés pour la plupart à la suite de la conclusion de conventions entre les régions et des organismes pour une durée de cinq ans renouvelable. Ainsi les CFA peuvent être distingués selon les types d'organismes qui les gèrent : municipalités, chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers, organismes privés, établissements publics d'enseignement. Un petit nombre de CFA, dits "à convention nationale", sont créés à la suite d'une convention passée avec l'État.

■ **Taux de scolarisation en apprentissage.** Pourcentage de jeunes d'un âge donné scolarisés en apprentissage par rapport à la population totale du même âge.

■ **Niveau V.** Préparation d'un diplôme de second cycle court professionnel.

■ **Niveau IV.** Préparation d'un diplôme type brevet professionnel ou baccalauréat professionnel.

■ **Niveau III.** Préparation d'un diplôme bac + 2, type BTS ou DUT.

■ **Niveaux II et I.** Préparation d'un diplôme de 2^e ou 3^e cycle universitaire, ou un diplôme de grande école.

[1] Évolution des effectifs dans les centres de formation d'apprentis (France métropolitaine + DOM)

	1995 1996	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008
CAP et autres diplômes niveau V	189 591	187 942	185 843	180 389	176 087	173 263	174 540	177 140	182 417	185 734
BEP	36 129	53 170	52 974	51 244	50 395	47 490	46 467	46 554	48 254	48 604
MC	6 432	7 284	6 516	6 345	6 241	5 242	4 941	5 511	4 720	4 956
BP et autres diplômes niveau IV	25 678	35 326	35 951	36 979	39 198	40 802	42 837	46 197	49 242	50 758
Baccalauréat professionnel	15 632	30 831	33 404	34 317	35 047	35 900	37 112	39 820	42 709	44 995
BTS	12 539	25 497	27 800	28 982	29 639	30 245	31 435	35 345	40 611	45 000
Autres diplômes d'enseignement supérieur	7 511	20 187	23 386	24 672	26 869	29 024	31 656	35 292	39 856	45 115
France métropolitaine + DOM	293 512	360 237	365 874	362 928	363 476	361 966	368 988	385 859	407 809	425 162
CPA/CLIPA	10 409	9 640	10 184	10 300	10 052	9 254	9 771	9 718	9 936	8 547

[2] Répartition des apprentis par niveau de formation et par année en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)

	Première année	Deuxième année	Troisième année	Cursus 1 an	Total	% de filles
Niveau V	119 038	101 388	1 107	17 761	239 294	24
Niveau IV	48 169	43 586	877	3 121	95 753	37
Niveau III	28 049	24 471	580	2 477	55 577	41
Niveau II	2 940	3 087	1 062	10 109	17 198	47
Niveau I	5 109	4 334	2 625	5 272	17 340	29
Total	203 305	176 866	6 251	38 740	425 162	30

[3] Répartition des apprentis par niveau et selon l'organisme gestionnaire en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)

	V	IV	III	II	I	Total
Association mixte consulaire	7 590	2 009	859	309	273	11 040
Chambre d'agriculture	311	265	124	-	-	700
Chambre de commerce et d'industrie	19 503	10 397	10 772	3 532	2 032	46 236
Chambre des métiers	58 349	15 158	1 543	60	-	75 110
CFA résultant d'une convention nationale	2 765	784	394	-	55	3 998
Association organisation professionnelle entreprise groupement	110 626	47 038	30 429	11 105	13 260	212 458
Collectivités locales et territoriales	6 792	1 885	182	-	-	8 859
Établissement public local d'enseignement et formation professionnelle agricole	12 509	6 848	3 705	89	47	23 198
Établissement de formation ou recherche	155	108	1 044	1 144	1 275	3 726
Établissement public local d'enseignement	13 847	7 496	4 145	502	113	26 103
Établissement scolaire privé sous contrat	4 340	1 654	992	180	92	7 258
Section d'apprentissage	963	806	853	277	193	3 092
Groupement d'intérêt public	1 544	1 305	535	-	-	3 384
Total	239 294	95 753	55 577	17 198	17 340	425 162

[4] Taux de scolarisation par âge des apprentis (%) (France métropolitaine + DOM)

Âges	Effectifs apprentis en 2007	Taux de scolarisation en apprentissage en 2006	Taux de scolarisation en apprentissage en 2007
15 ans	13 420	1,5	1,7
16 ans	64 275	7,8	8,0
17 ans	79 805	9,6	9,8
18 ans	68 634	8,1	8,4
19 ans	57 806	6,7	7,0
20 ans	46 145	5,4	5,6
21 ans	35 029	4,0	4,3
22 ans	24 737	2,8	3,1
23 ans	15 905	1,8	2,0
24 ans	9 769	1,1	1,2
25 ans	5 835	0,7	0,7
26 ans et plus	3 812	ns	ns

ns : non significatif.

Remarque : en 2007, un apprenti de 14 ans a été inclus avec ceux ayant 15 ans.

Présentation

La répartition géographique de l'apprentissage, qui est liée à l'environnement économique local (notamment à l'existence d'entreprises aptes à accueillir les jeunes), fait apparaître de grandes disparités régionales.

Tous niveaux de formation confondus, l'apprentissage est fortement développé dans les régions du Sud, du Sud-Ouest et en Île-de-France mais Nantes reste l'académie où le nombre d'apprentis est le plus important, suivie de très près par celle de Versailles. Cette année, les académies de Poitiers, Lille, Montpellier, Paris, Créteil, Reims, de la Corse et de la Martinique connaissent une croissance importante de leurs effectifs d'apprentis, comprise entre 6 % et 9,1 %. À l'inverse, l'académie d'Aix-Marseille perd des apprentis.

L'Île-de-France concentre 17,3 % de l'ensemble des apprentis de France.

Cette année encore, tous les niveaux de formation accueillent un nombre croissant de jeunes.

Définitions

■ **Niveau V.** Préparation d'un diplôme de second cycle court professionnel.

■ **Niveau IV.** Préparation d'un diplôme type brevet professionnel ou baccalauréat professionnel.

■ **Niveau III.** Préparation d'un diplôme bac + 2, type BTS ou DUT.

■ **Niveaux II et I.** Préparation d'un diplôme de deuxième ou troisième cycle universitaire, ou un diplôme de grande école.

Source : Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).

→ Pour en savoir plus

Publications

- Dossier, "L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle", Formation et emploi, INSEE- Référence, juin 2009.
- Note d'Information, 08.33.

[1] Effectifs des centres de formation d'apprentis par région, académie et niveau de formation en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)

Régions	Académies	Niveau V	Niveau IV	Niveau III	Niveau II	Niveau I	Total	Rappel 2006-2007
Alsace	Strasbourg	8 842	3 223	1 982	456	256	14 759	14 063
Aquitaine	Bordeaux	11 557	3 424	1 815	432	517	17 745	17 548
Auvergne	Clermont-Ferrand	5 727	2 012	487	288	245	8 759	8 324
Basse-Normandie	Caen	7 317	2 329	816	223	259	10 944	10 565
Bourgogne	Dijon	8 024	2 693	1 123	152	201	12 193	11 759
Bretagne	Rennes	11 394	4 328	1 775	517	526	18 540	18 105
Centre	Orléans-Tours	12 085	4 385	2 382	322	320	19 494	18 583
Champagne-Ardenne	Reims	5 802	1 898	666	377	152	8 895	8 361
Corse	Corse	1 332	225	117	30	2	1 706	1 564
Franche-Comté	Besançon	5 501	2 387	1 888	127	144	10 047	9 607
Haute-Normandie	Rouen	8 789	3 367	1 692	654	643	15 145	14 659
Île-de-France	Créteil	10 985	3 565	3 026	1 681	1 958	21 215	20 010
	Paris	7 457	4 318	5 018	3 439	2 090	22 322	21 117
	Versailles	11 951	5 791	5 669	2 955	3 812	30 178	28 315
	Total Île-de-France	30 393	13 674	13 713	8 075	7 860	73 715	69 442
Languedoc-Roussillon	Montpellier	9 438	2 984	1 352	473	370	14 617	13 779
Limousin	Limoges	2 469	1 070	289	86	65	3 979	3 789
Lorraine	Nancy-Metz	9 816	4 324	2 337	439	181	17 097	16 458
Midi-Pyrénées	Toulouse	10 518	3 683	2 195	535	495	17 426	16 658
Nord - Pas-de-Calais	Lille	10 846	5 122	2 623	403	1 040	20 034	18 774
Pays de la Loire	Nantes	17 390	8 453	4 033	360	576	30 812	30 293
Picardie	Amiens	7 363	2 813	1 645	452	371	12 644	12 189
Poitou-Charentes	Poitiers	8 703	3 518	1 790	249	364	14 624	13 506
Provence-Alpes- Côte d'Azur (PACA)	Aix-Marseille	12 003	4 925	2 454	527	744	20 653	20 890
	Nice	8 781	2 526	1 195	359	361	13 222	13 018
	Total PACA	20 784	7 451	3 649	886	1 105	33 875	33 908
Rhône-Alpes	Grenoble	10 240	5 094	2 507	613	446	18 900	18 190
	Lyon	9 733	5 812	3 945	975	1 198	21 663	20 584
	Total Rhône-Alpes	19 973	10 906	6 452	1 588	1 644	40 563	38 774
Total France métropolitaine		234 063	94 269	54 821	17 124	17 336	417 613	400 708
Guadeloupe	Guadeloupe	924	196	226	-	-	1 346	1 030 (1)
Guyane	Guyane	202	10	-	-	-	212	228
Martinique	Martinique	1 354	318	255	12	-	1 939	1 827
La Réunion	La Réunion	2 751	960	275	62	4	4 052	4 016
Total DOM		5 231	1 484	756	74	4	7 549	7 101
Total France métropolitaine + DOM		239 294	95 753	55 577	17 198	17 340	425 162	407 809

(1) Un CFA en grève n'a pas transmis l'ensemble de ses données.

Présentation

Le poids de l'apprentissage par rapport aux formations scolaires du second degré (niveaux V et IV) est très variable selon les académies et les niveaux de formation.

L'apprentissage représente aujourd'hui 29,3 % de l'ensemble des formations du second degré. Son poids varie (DOM mis à part) pour le niveau V de 17,5 % dans l'académie de Lille à 39,9 % dans l'académie de Corse, et pour le niveau IV de 18,7 % dans l'académie de Créteil à 44,2 % dans l'académie de Paris.

Ainsi au niveau V, 16 académies se situent au-dessus de la moyenne nationale qui est de 29,1 %. Au niveau IV, 13 académies se situent au-dessus de la moyenne nationale qui est de 29,9 %. La diversité observée d'une académie à l'autre, pour un niveau de formation donné traduit un engagement régional différent en matière de développement de l'apprentissage.

Définitions

■ Champ :

- **second cycle professionnel** : les élèves dans des établissements du second degré public et privé préparant un CAP en 1, 2 ou 3 ans, un BEP en 1 ou 2 ans, une mention complémentaire pour le niveau V. Pour le niveau IV, les élèves préparant un baccalauréat professionnel ou un brevet des métiers d'arts en 1, 2 ou 3 ans ;
- **apprentis** : les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans préparant un diplôme de niveau V (CAP, BEP, MC ou autres diplômes de niveau V) ou de niveau IV (baccalauréat professionnel, brevet professionnel, brevet de maîtrise ou autres de diplômes de niveau IV) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier associant formation en entreprise et des enseignements dispensés en centre de formation d'apprentis.

Source : Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).

→ Pour en savoir plus

Publications

- Dossier, "L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle", Formation et emploi, INSEE- Référence, juin 2009.
- Note d'Information, 08.33.

[1] Poids de l'apprentissage sur l'ensemble du second cycle professionnel par région et académie en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)

		Effectifs du second cycle professionnel				Poids de l'apprentissage (1)	
		Statut scolaire		Statut apprenti			
Régions	Académies	Niveau V (CAP/ BEP/MC)	Niveau IV (bac pro/ BMA)	Niveau V (CAP/BEP /MC)	Niveau IV (bac pro /BMA)	Niveau V	Niveau IV
Alsace	Strasbourg	14 902	5 380	8 842	3 223	37,2	37,5
Aquitaine	Bordeaux	27 255	11 329	11 557	3 424	29,8	23,2
Auvergne	Clermont-Ferrand	10 805	5 083	5 727	2 012	34,6	28,4
Basse-Normandie	Caen	14 873	5 699	7 317	2 329	33,0	29,0
Bourgogne	Dijon	14 412	5 626	8 024	2 693	35,8	32,4
Bretagne	Rennes	28 191	12 144	11 394	4 328	28,8	26,3
Centre	Orléans-Tours	20 305	7 768	12 085	4 385	37,3	36,1
Champagne-Ardenne	Reims	14 081	5 560	5 802	1 898	29,2	25,4
Corse	Corse	2 009	688	1 332	225	39,9	24,6
Franche-Comté	Besançon	11 783	4 568	5 501	2 387	31,8	34,3
Guadeloupe	Guadeloupe	7 490	2 581	924	196	11,0	7,1
Guyane	Guyane	3 785	825	202	10	5,1	1,2
Haute-Normandie	Rouen	17 665	6 786	8 789	3 367	33,2	33,2
Île-de-France	Créteil	34 749	15 472	10 985	3 565	24,0	18,7
	Paris	13 542	5 446	7 457	4 318	35,5	44,2
	Versailles	36 278	19 834	11 951	5 791	24,8	22,6
	Total Île-de-France	84 569	40 752	30 393	13 674	26,4	25,1
Languedoc-Roussillon	Montpellier	23 266	8 140	9 438	2 984	28,9	26,8
Limousin	Limoges	6 307	2 611	2 469	1 070	28,1	29,1
Lorraine	Nancy-Metz	24 035	8 863	9 816	4 324	29,0	32,8
Martinique	Martinique	6 682	2 333	1 354	318	16,8	12,0
Midi-Pyrénées	Toulouse	23 447	8 910	10 518	3 683	31,0	29,2
Nord - Pas-de-Calais	Lille	51 120	16 904	10 846	5 122	17,5	23,3
Pays de la Loire	Nantes	31 340	12 385	17 390	8 453	35,7	40,6
Picardie	Amiens	21 937	6 796	7 363	2 813	25,1	29,3
Poitou-Charentes	Poitiers	14 677	5 662	8 703	3 518	37,2	38,3
Provence-Alpes- Côte d'Azur (PACA)	Aix-Marseille	25 693	9 343	12 003	4 925	31,8	34,5
	Nice	14 373	5 290	8 781	2 526	37,9	32,3
	Total PACA	40 066	14 633	20 784	7 451	34,2	33,7
La Réunion	La Réunion	13 563	3 872	2 751	960	16,9	19,9
Rhône-Alpes	Grenoble	27 803	8 956	10 240	5 094	26,9	36,3
	Lyon	26 736	9 661	9 733	5 812	26,7	37,6
	Total Rhône-Alpes	54 539	18 617	19 973	10 906	26,8	36,9
Total France métropolitaine + DOM		583 104	224 515	239 294	95 753	29,1	29,9

(1) Apprentis/ensemble du second cycle professionnel (%).

Présentation

En 2007-2008, 65,8 % des apprentis inscrits en première année d'apprentissage de niveau IV ou V arrivent du système scolaire. Cette proportion continue à baisser (68,7 % en 2006-2007).

Parmi les apprentis inscrits en première année de formation de niveau V (CAP, BEP, MC...) 45,8 % arrivent en apprentissage après une classe de troisième. Cette année encore, le nombre d'apprentis entrant sans avoir atteint la classe de troisième est en baisse de 1,6 point.

En ce qui concerne les apprentis inscrits en formation de niveau IV, la plupart sont issus d'une formation de niveau V sous statut apprenti (47,5 %) ou du second cycle professionnel sous statut scolaire (29,5 %).

23,7 % des apprentis préparant en 2007-2008 un diplôme de niveaux IV ou V, suivaient déjà une formation en apprentissage l'année précédente. Cette proportion est beaucoup plus élevée pour les apprentis en première année de formation de niveau IV dont 50,4 % étaient en apprentissage l'année précédente. Ceci montre que l'apprentissage est une filière professionnelle à part entière associant formation et emploi, aux côtés des filières sous statut scolaire.

Définitions

- **BEP.** Brevet d'études professionnelles.
- **CAP.** Certificat d'aptitude professionnelle.
- **CFA.** Centre de formations d'apprentis.
- **CPA.** Classe préparatoire à l'apprentissage. Les classes préparatoires à l'apprentissage peuvent être implantées dans un collège ou un lycée professionnel, ou être annexées à un CFA.
- **CLIPA.** Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance. Ces classes peuvent être implantées dans un collège ou un lycée professionnel, ou être annexées à un CFA.
- **MC.** Mention complémentaire.

Source : Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).

→ Pour en savoir plus

Publications

- Dossier, "L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle", Formation et emploi, INSEE- Référence, juin 2009.
- Note d'Information, 08.33.

Les origines scolaires des apprentis du second degré

[1] Situation des apprentis de première année en 2007-2008 (cursus 2 et 3 ans) (France métropolitaine + DOM)

Situation en 2006-2007	Année 2007-2008					
	Niveau V		Niveau IV		Total niveaux V et IV	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Scolaires						
Cinquième, quatrième, enseignement spécial	7 873	6,6	22	0,0	7 895	4,7
Troisième	54 493	45,8	252	0,5	54 745	32,7
CPA / CLIPA	6 923	5,8	18	0,0	6 941	4,2
Second cycle professionnel	12 503	10,5	14 200	29,5	26 703	16,0
Second cycle général et technologique	7 788	6,5	3 623	7,5	11 411	6,8
Autres scolaires	554	0,5	151	0,3	705	0,4
Supérieur	501	0,4	1 191	2,5	1 692	1,0
Total origines scolaires	90 635	76,1	19 457	40,4	110 092	65,8
Apprentis						
Niveau V	14 886	12,5	22 886	47,5	37 772	22,6
Niveau IV	424	0,4	1 246	2,6	1 670	1,0
Niveau III	70	0,1	147	0,3	217	0,1
Supérieurs	4	0,0	3	0,0	7	0,0
Total origines apprentissage	15 384	12,9	24 282	50,4	39 666	23,7
Ni scolaire, ni apprentis	6 088	5,1	2 930	6,1	9 018	5,4
Origine inconnue	6 931	5,8	1 500	3,1	8 431	5,0
Ensemble	119 038	100,0	48 169	100,0	167 207	100,0

Lecture - 47,5 % des apprentis de niveau IV de première année étaient l'année précédente en apprentissage de niveau V.

Présentation

En 2007-2008, l'apprentissage en France métropolitaine et dans les DOM, tous niveaux de formation confondus, reste orienté vers les domaines technico-professionnels de la production (60,8 %).

Cela est principalement dû aux effectifs importants d'apprentis en niveau V qui préparent, pour plus des deux tiers d'entre eux (71,9 %), leur diplôme dans ces domaines. Les effectifs les plus importants se concentrent dans les industries mécaniques, de transformation, le génie civil et la construction. Les domaines technico-professionnels de la production sont à dominance fortement masculine puisque plus de 93,0 % de ces apprentis sont des garçons.

Les filles sont majoritaires, en revanche, dans les formations relevant du domaine des services aux personnes et du domaine des échanges et gestion.

Les formations de niveau IV relevant des domaines technico-professionnels de la production concentrent elles aussi un grand nombre d'apprentis (55,7 %).

Les formations relevant du domaine des échanges et gestion regroupent 41,9 % des apprentis préparant un diplôme de niveau III, plus particulièrement dans les spécialités du commerce et de la vente, comptabilité, gestion.

Les apprentis suivant une formation de niveau II relèvent en grande partie des domaines technico-professionnels des services (78,6 %). À l'inverse, ceux préparant une formation de niveau I, pour la plupart d'entre eux un diplôme d'ingénieur, relèvent principalement des domaines technico-professionnels de la production (51,3 %).

Ces spécificités en termes de spécialités expliquent en partie les parts des filles à ces différents niveaux, plus nombreuses dans les spécialités relevant des domaines des services. Ainsi, la part des filles est plus élevée au niveau II et plus faible au niveau I, mais cette dernière est en augmentation (29,4 % en 2007-2008 contre 28,0 % en 2006-2007).

Source : Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).

→ Pour en savoir plus

Publications

- Dossier, "L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle", Formation et emploi, INSEE- Référence, juin 2009.
- Note d'Information, 08.33.

Définitions

■ **Spécialités de formations.** La nomenclature utilisée est celle des spécialités de formations, établie par le Conseil national de l'information statistique (CNIS) en décembre 1993. Le niveau de classement retenu est le niveau 17, dit des "domaines de spécialités".

■ **Niveau V.** Préparation d'un diplôme de second cycle court professionnel.

■ **Niveau IV.** Préparation d'un diplôme type brevet professionnel ou baccalauréat.

■ **Niveau III.** Préparation d'un diplôme bac + 2, type BTS ou DUT.

■ **Niveaux II et I.** Préparation d'un diplôme de deuxième ou troisième cycle universitaire ou équivalent.

[1] Effectifs des apprentis par domaine de spécialité et par niveau de formation en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)

Domaines de spécialité	Niveau V			Niveau IV			Niveau III		
	Effectifs	Dont filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Dont filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Dont filles (%)	Répartition (%)
11 Mathématiques et sciences	-	-	-	-	-	-	233	46,4	0,4
12 Sciences humaines et droit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13 Lettres et arts	-	-	-	31	48,4	0,0	28	50,0	0,1
Domaines disciplinaires	-	-	-	31	48,4	0,0	261	46,7	0,5
20 Spécialités pluritechnologiques de la production	13	7,7	0,0	757	7,0	0,8	6 212	4,3	11,2
21 Agriculture, pêche, forêt	15 389	14,8	6,4	8 417	17,2	8,8	4 488	24,7	8,1
22 Transformations	51 318	14,2	21,4	9 925	11,7	10,4	2 576	28,2	4,6
23 Génie civil, constructions, bois	60 187	2,3	25,2	11 240	4,8	11,7	1 941	9,8	3,5
24 Matériaux souples	821	54,7	0,3	245	81,6	0,3	67	83,6	0,1
25 Mécanique, électricité, électronique	44 208	1,5	18,5	22 739	2,0	23,7	5 908	3,5	10,6
Domaines technico-professionnels de la production	171 936	7,0	71,9	53 323	7,3	55,7	21 192	12,0	38,1
30 Spécialités plurivalentes des services	-	-	-	-	-	-	-	-	-
31 Échanges et gestion	27 278	66,6	11,4	12 865	60,6	13,4	23 275	59,0	41,9
32 Communication et information	1 931	41,0	0,8	2 349	67,4	2,5	5 524	56,8	9,9
33 Services aux personnes	37 342	71,9	15,6	26 674	81,6	27,9	4 591	71,0	8,3
34 Services à la collectivité	807	40,9	0,3	511	25,4	0,5	734	34,5	1,3
Domaines technico-professionnels des services	67 358	68,5	28,1	42 399	26,2	44,3	34 124	59,7	61,4
Total	239 294	24,3	100,0	95 753	36,7	100,0	55 577	41,5	100,0

Domaines de spécialité	Niveau II			Niveau I			Ensemble		
	Effectifs	Dont filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Dont filles (%)	Répartition (%)	Effectifs totaux	Dont filles (%)	Répartition (%)
11 Mathématiques et sciences	60	41,7	0,3	324	39,2	1,9	617	42,1	0,1
12 Sciences humaines et droit	275	54,9	1,6	383	68,7	2,2	658	62,9	0,2
13 Lettres et arts	-	-	0,0	52	88,5	0,3	111	67,6	0,0
Domaines disciplinaires	335	52,5	1,9	759	57,4	4,4	1 386	54,0	0,3
20 Spécialités pluritechnologiques de la production	1 300	20,9	7,6	2 630	13,6	15,2	10 912	8,7	2,6
21 Agriculture, pêche, forêt	181	20,4	1,1	418	35,2	2,4	28 893	17,4	6,8
22 Transformations	1 038	51,3	6,0	756	46,0	4,4	65 613	15,3	15,4
23 Génie civil, constructions, bois	249	18,5	1,4	806	12,5	4,6	74 423	3,0	17,5
24 Matériaux souples	56	85,7	0,3	109	51,4	0,6	1 298	66,2	0,3
25 Mécanique, électricité, électronique	515	7,2	3,0	4 178	8,3	24,1	77 548	2,2	18,2
Domaines technico-professionnels de la production	3 339	29,1	19,4	8 897	15,3	51,3	258 687	8,1	60,8
30 Spécialités plurivalentes des services	30	40,0	0,2	15	20,0	0,1	45	33,3	0,0
31 Échanges et gestion	11 005	55,5	64,0	4 538	56,6	26,2	78 961	61,2	18,6
32 Communication et information	1 838	24,5	10,7	2 525	14,7	14,6	14 167	44,7	3,3
33 Services aux personnes	419	65,4	2,4	207	72,0	1,2	69 233	75,5	16,3
34 Services à la collectivité	232	43,5	1,3	399	51,6	2,3	2 683	38,0	0,6
Domaines technico-professionnels des services	13 524	51,3	78,6	7 684	42,9	44,3	165 089	65,4	38,8
Total	17 198	47,1	100,0	17 340	29,4	100,0	425 162	30,5	100,0

Présentation

Poursuivant la tendance observée depuis 1993, l'apprentissage continue de se développer dans l'enseignement supérieur. En 2007-2008, 90 100 jeunes ont préparé un diplôme d'enseignement supérieur par la voie de l'apprentissage, soit une hausse de près de 12,0 % par rapport à l'année précédente. Le BTS occupe toujours une place prépondérante, puisqu'il regroupe encore 49,9 % des apprentis du supérieur, mais leur part est en diminution.

Les préparations au DUT poursuivent la tendance de croissance de leurs effectifs amorcée il y a deux ans.

Quant aux effectifs d'apprentis préparant une licence ou un master, ils sont toujours en progression.

9 100 apprentis préparent un diplôme d'ingénieur (contre 7 900 l'an passé), surtout dans les spécialités de la mécanique, des technologies industrielles et de l'électricité, électronique, ce qui explique en partie le faible taux de féminisation de ces formations (14,7 % de filles), mais cela a tendance à évoluer (+ 2 points par rapport à l'an passé).

Les autres effectifs se répartissent entre des diplômes très variés, essentiellement dans le secteur du commerce, vente, comptabilité, gestion [1].

50,9 % des jeunes inscrits en niveau III par apprentissage sont issus d'une terminale de lycée ; la part de ceux venant de terminale générale comme celle des jeunes venant de terminale professionnelle ou de terminale technologique et agricole sont en légère diminution. Ils sont beaucoup moins nombreux (13,2 %) à intégrer une formation de niveau III, par apprentissage après un parcours dans un autre cursus du supérieur. Cette année, le nombre de jeunes inscrits dans ce niveau de formation et déjà apprentis l'an passé a augmenté de 2,3 points (18,0 %) [2].

34,7 % des jeunes préparant un diplôme d'ingénieur par apprentissage poursuivaient des études en IUT l'année précédente (diminution de 4,3 points par rapport à l'an passé), 16,2 % suivaient déjà une formation par apprentissage (+ 4,0 points par rapport à l'année précédente) [3].

Concernant les jeunes en première année de niveaux I ou II (hors ingénieurs), 31,5 % étaient déjà sous ce statut en 2006-2007 ; cette part est en augmentation [4].

Source : Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).

→ Pour en savoir plus

Publications

- Dossier, "L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle", Formation et emploi, INSEE- Référence, juin 2009.
- Note d'Information, 08.33.

Définitions

■ Structures juridiques des CFA du supérieur.

Pour la plupart des formations autres que le BTS, des CFA ont été créés, avec différents types de structures :

- soit l'université est seul organisme gestionnaire ;
- soit l'organisme gestionnaire est une association-loi 1901 où coopèrent des établissements d'enseignement supérieur et des organismes professionnels ou des entreprises ;
- soit une branche professionnelle, une entreprise ou une chambre consulaire passe une convention avec une université à laquelle elle sous-traite tout ou partie de la formation assurée dans le CFA qu'elle gère.

■ BTS. Brevet de technicien supérieur.

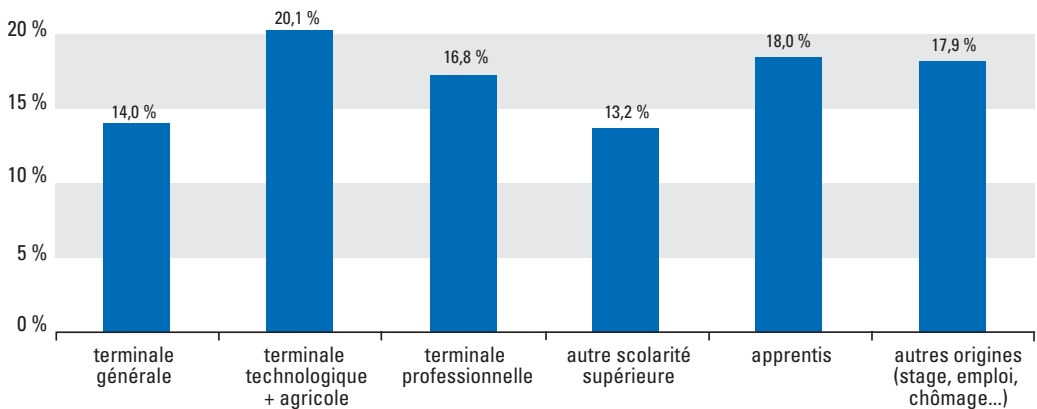
■ DUT. Diplôme universitaire de technologie.

L'apprentissage dans le supérieur

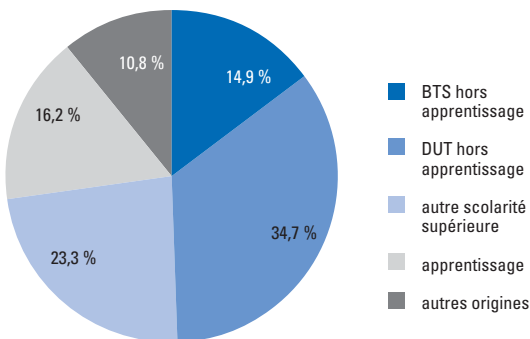
[1] Évolution des effectifs d'apprentis préparant un diplôme d'enseignement supérieur (France métropolitaine + DOM)

	1995 1996	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008
BTS/BTSA	12 539	25 497	27 800	28 982	29 639	30 245	31 435	35 345	40 611	45 000
DUT	2 067	3 702	4 285	4 490	4 397	4 325	4 188	4 717	5 157	5 552
Autres diplômes et certifications de niveau III	667	3 308	3 468	3 762	3 715	3 647	3 937	4 171	4 548	5 025
Total niveau III	15 273	32 507	35 553	37 234	37 751	38 217	39 560	44 233	50 316	55 577
Licence	56	411	692	1 298	2 203	3 004	3 945	5 392	7 129	8 580
Maîtrise	577	1 572	1 837	2 031	2 034	2 068	1 989	1 489	861	339
Autres niveau II	2 196	5 797	6 919	6 239	7 006	7 602	8 190	8 182	8 471	8 279
Total niveau II	2 829	7 780	9 448	9 568	11 243	12 674	14 124	15 063	16 461	17 198
Diplômes ingénieurs	1 734	4 171	4 644	5 086	5 514	6 218	6 631	7 153	7 891	9 147
DESS	193	941	1 162	1 461	1 614	1 772	1 464	411	0	0
Master	-	-	-	-	-	11	848	3 168	4 744	6 335
Autres niveau I	21	285	379	305	386	377	464	609	1 055	1 858
Total niveau I	1 948	5 397	6 185	6 852	7 514	8 378	9 407	11 341	13 690	17 340
Total apprentis enseignement supérieur	20 050	45 684	51 186	53 654	56 508	59 269	63 091	70 637	80 467	90 115

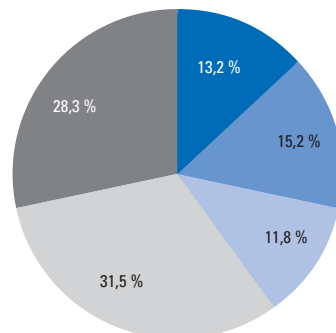
[2] Origine des apprentis de première année du niveau III en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)



[3] Origine des apprentis ingénieurs en première année en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)



[4] Origine des apprentis de niveaux II et I (hors ingénieurs) en première année en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)



Présentation

Les CFA sous contrôle pédagogique du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Selon les résultats provisoires issus d'enquêtes rapides, au cours de l'année scolaire 2008-2009, 407 400 jeunes sont en formation dans les centres de formation d'apprentis de la métropole et des DOM (apprentis, CPA, CLIPA et jeunes sous contrat de professionnalisation) et 2 600 en section d'apprentissage [1].

Les effectifs d'apprentis semblent se stabiliser.

Les effectifs des formations de niveau V diminuent : 217 200 apprentis préparent un diplôme CAP/BEP ou une certification. La part de ceux préparant un diplôme de ce niveau dans l'ensemble des apprentis, continue de se réduire : 55,3 % des effectifs contre 57,0 % en 2007 [2].

La diminution du poids du niveau V est liée au développement de l'apprentissage aux niveaux supérieurs et équivalents au baccalauréat.

Le nombre d'apprentis préparant un diplôme de niveau IV stagne (+ 0,4 %). Les effectifs d'apprentis préparant un baccalauréat professionnel augmentent de 4,0 %, les formations aux brevets professionnels et certifications baissent de 2,8 %. Pour le niveau III, le nombre d'apprentis augmente de 1,6 % par rapport à l'année précédente, avec une augmentation de 1,6 % des effectifs préparant un BTS et de 1,4 % de ceux préparant un DUT ou une certification de niveau III. Les niveaux II et I gagnent 14,4 % (contre 12,8 % l'année précédente). Cette augmentation est due au développement des préparations au diplôme d'ingénieur, à la licence professionnelle et aux masters professionnels.

Selon les régions, le développement de l'apprentissage est inégal. Cette année, 15 académies voient leurs effectifs d'apprentis augmenter.

Les CFA sous contrôle pédagogique du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche accueillent, eux, un effectif d'apprentis en stagnation (33 784, soit 1,4 % de plus que l'an passé).

Sources

- CFA "éducation" : enquête n° 10 (Enquête rapide sur les effectifs en CFA de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale - résultats provisoires au 31 décembre 2008).
- CFA "agriculture" : prévisions réalisées en septembre 2008.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Note interne, n° 2009-28.

Définitions

■ **Les apprentis** sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou une certification) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis.

■ **CFA.** Centre de formation d'apprentis.

■ **CAP.** Certificat d'aptitude professionnelle.

■ **BEP.** Brevet d'études professionnelles.

■ **BPA.** Brevet professionnel agricole.

■ **CAPA.** Certificat d'aptitude professionnelle agricole.

■ **BEPA.** Brevet d'études professionnelles agricoles.

■ **MC.** Mention complémentaire.

■ **BTS.** Brevet de technicien supérieur.

■ **BTSA.** Brevet de technicien supérieur agricole.

■ **DUT.** Diplôme universitaire de technologie.

■ **Champ de l'enquête.** Ensemble des apprentis, y compris les CFA "agriculture".

Remarque : Cette année, des modifications sur l'enquête n° 10 ont été réalisées et ont permis de supprimer les doubles comptes. Les autres années, cette opération étant impossible, les effectifs obtenus étaient surestimés.

[1] Effectifs des apprentis par région et académie en 2008-2009 (résultats provisoires) Résultat de l'enquête rapide au 31 décembre 2008

		Sous contrôle pédagogique de l'Éducation nationale				Apprentis dans les CFA agricoles	Total
		Apprentis en CFA	CPA/CLIPA en CFA	Contrats de prof. en CFA	Sections appren.		
Alsace	Strasbourg	14 339	-	419	-	883	15 641
Aquitaine	Bordeaux	16 336	27	-	514	2 020	18 897
Auvergne	Clermont-Ferrand	7 846	47	99	-	1 012	9 004
Basse-Normandie	Caen	9 838	105	261	-	1 265	11 469
Bourgogne	Dijon	10 771	298	667	-	1 479	13 215
Bretagne	Rennes	17 002	147	931	72	1 792	19 944
Centre	Orléans-Tours	18 228	341	58	158	1 795	20 580
Champagne-Ardenne	Reims	7 980	188	100	-	720	8 988
Corse	Corse	1 551	92	12	202	78	1 935
Franche-Comté	Besançon	8 822	173	51	95	1 360	10 501
Haute-Normandie	Rouen	13 631	320	164	30	1 366	15 511
Île-de-France	Paris	24 094	454	1 309	-	-	-
	Créteil	21 376	553	-	-	-	-
	Versailles	27 967	833	428	-	-	-
	Total Île-de-France	73 437	1 840	1 737	-	1 882	78 896
Languedoc-Roussillon	Montpellier	13 295	78	278	456	1 002	15 109
Limousin	Limoges	3 482	96	68	-	596	4 242
Lorraine	Nancy-Metz	15 552	304	441	58	1 301	17 656
Midi-Pyrénées	Toulouse	16 126	594	688	343	1 244	18 995
Nord - Pas-de-Calais	Lille	18 595	-	-	-	1 708	20 303
Pays de la Loire	Nantes	28 015	317	-	-	2 590	30 922
Picardie	Amiens	11 511	630	-	-	1 607	13 748
Poitou-Charentes	Poitiers	12 695	127	264	496	1 495	15 077
Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA)	Aix-Marseille	20 131	-	-	199	-	-
	Nice	10 194	-	161	18	-	-
	Total PACA	30 325	-	161	217	2 852	33 555
Rhône-Alpes	Grenoble	13 251	173	458	-	-	-
	Lyon	23 739	439	931	-	-	-
	Total Rhône-Alpes	36 990	612	1 389	-	3 042	42 033
France métropolitaine		386 367	6 336	7 788	2 641	33 089	436 221
Guadeloupe		1 170	13	54	-	151	1 388
Guyane		292	-	-	-	-	292
Martinique		1 677	106	-	-	150	1 933
La Réunion		3 527	-	37	-	348	3 912
Nouvelle-Calédonie		-	-	-	-	46	46
DOM et Nouvelle-Calédonie		6 666	119	91		695	7 571
France entière		393 033	6 455	7 879	2 641	33 784	443 792

[2] Effectifs d'apprentis en CFA sous tutelle de l'Éducation nationale par niveau et diplôme en 2008-2009 (résultats provisoires) (France entière)

	2007-2008	2008-2009	Évolution (%)
CAP + titres homologués	176 058	171 865	-2,4
BEP	43 388	39 950	-7,9
Mentions complémentaires	5 639	5 418	-3,9
Niveau V	225 085	217 233	-3,5
BP + titres homologués	45 900	44 623	-2,8
Baccalauréat professionnel	40 131	41 736	4,0
Niveau IV	86 031	86 359	0,4
BTS	40 424	41 081	1,6
DUT + titres homologués	10 822	10 974	1,4
Niveau III	51 246	52 055	1,6
Ingénieur	9 575	9 577	0,0
Autres	23 098	27 809	20,4
Niveaux II et I	32 673	37 386	14,4
Total	395 035	393 033	-0,5

6 Les étudiants

6.1	Les effectifs du supérieur : évolution	164
6.2	Les effectifs du supérieur par académie	166
6.3	Les effectifs dans les formations scientifiques	168
6.4	Les étudiants des universités en 2008-2009	170
6.5	La population universitaire par établissement et académie	172
6.6	Les universités : disciplines, cursus, âge et sexe	174
6.7	Les IUT par spécialité : évolution	176
6.8	Les étudiants des filières d'ingénieurs	178
6.9	Les écoles de commerce, gestion et vente	180
6.10	Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	182
6.11	Les sections de technicien supérieur (STS)	184
6.12	Les sections de technicien supérieur (STS) par spécialité	186
6.13	Les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM)	188
6.14	L'origine socioprofessionnelle des étudiants français	190
6.15	Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur	192
6.16	Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur par nationalité	194
6.17	Les étudiants étrangers dans les universités	196
6.18	Les flux de nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur	198
6.19	Évolution des taux d'inscription dans l'enseignement supérieur	200
6.20	Les entrants en première année de l'enseignement supérieur universitaire : provenance et devenir un an après	202
6.21	Parcours après le baccalauréat des élèves entrés en sixième en 1995	204

Présentation

À la rentrée 2008, 2 232 000 étudiants sont inscrits dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les DOM. De 2000 à 2005, le nombre d'étudiants avait fortement augmenté (+ 1,1 % en moyenne annuelle). Cette croissance s'expliquait principalement par celle des étrangers qui constituaient les trois quarts des hausses d'effectifs. La tendance se renverse en 2006, les effectifs diminuent de 1,3 % : on compte 30 000 étudiants en moins cette année-là par rapport à l'année précédente. Les étrangers ne contribuent plus à l'augmentation des effectifs, puisque leur nombre a diminué de 1,0 %. En 2007, le nombre d'étudiants diminue à nouveau (- 22 000, soit - 1,0 %). Il se stabilise en 2008 avec un fort accroissement du nombre d'étudiants étrangers : ils n'ont jamais été aussi nombreux. L'enseignement privé poursuit son essor et compense le recul de l'enseignement public.

Le nombre d'étudiants dans les disciplines générales au sein des universités prolonge son recul commencé en 2005. Il est de - 1,9 % en 2008 (mais de - 1,3 % à champ constant, c'est-à-dire en excluant les étudiants des IUFM et ceux des 17 écoles d'ingénieurs sorties du champ universitaire en 2007-2008) et il contribue pour 1,1 point à l'évolution totale des effectifs de l'enseignement supérieur. Dans les IUT, la hausse amorcée en 2005, après quatre années de baisse, se confirme : le nombre d'étudiants progresse de 1,6 % en 2008.

Le nombre d'étudiants en IUFM diminue fortement en 2008 (- 8,6 %, après - 5,5 % en 2007). Cette baisse contribue négativement pour 0,3 point à l'évolution totale des effectifs dans l'enseignement supérieur.

En 2008, le nombre d'étudiants en STS progresse de 3 300, soit de 1,4 %. Comme ces quatre dernières années, les effectifs en CPGE augmentent de manière soutenue (+ 2,5 % en 2008). De 2000 à 2006, les effectifs dans les formations d'ingénieurs ont connu une progression importante. Celle-ci s'est interrompue en 2007, avant de fortement reprendre (+ 5,2 % en 2008). Le nombre d'étudiants augmente dans le secteur privé (+ 11,5 %), en université de technologie (+ 6,3 %) et dans les écoles publiques du ministère de l'Enseignement supérieur qui ont accueilli des formations provenant des universités. Le nombre d'étudiants diminue dans les écoles publiques hors ministère de l'Enseignement supérieur (- 2,5 % en 2008). Comme les formations d'ingénieurs, les écoles de commerce et de gestion ont connu un essor important depuis 1999, même si leurs effectifs ont baissé de 1,2 % en 2006. En 2008, ils progressent de 5,0 %. Cette hausse contribue (à hauteur de 0,2 point) à l'évolution globale des effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur.

Sources

– MESR-DGESIP-DGRI-SIES / Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, les STS et CPGE collectés par le MEN-MESR-DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

Définitions

■ **Le supérieur.** Depuis 2001-2002, le champ du supérieur a été modifié. Ont été ajoutés :

- les formations d'ingénieurs en partenariat, créées à la rentrée 1991 sous le nom de "nouvelles formations d'ingénieurs (NFI)";
- les masters des écoles d'ingénieurs, repérés depuis 1994, qui sont classés au sein de la rubrique "autres écoles et formations";
- à partir de 1994, certaines formations diverses post-bac ou post-niveau IV dispensées au sein des lycées et des établissements d'enseignement supérieur privés, qui sont également classées au sein des "autres écoles et formations";
- les effectifs des diplômes post-secondaires de niveau IV du secteur social.

Enfin, sur les dernières années, a été effectué un travail de repérage des doubles recensements de certaines formations paramédicales et sociales.

Au total, le changement de définition a augmenté les effectifs de près de 11 000 sur la rentrée 2001.

■ **Universités.** Voir définition en 6.2.

■ **Grands établissements.** Regroupent les grands établissements délivrant des formations du supérieur : l'Institut d'études politiques de Paris, l'École nationale des chartes, l'École pratique des hautes études, l'École des hautes études en sciences sociales, l'Institut national des langues et civilisations orientales, l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du Globe, l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Paris IX, l'INP de Grenoble.

■ **Instituts universitaires de technologie (IUT).** Les effectifs recensés comprennent les formations post-DUT et les diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNTS).

■ **Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).** Ils rassemblent les futurs enseignants du premier degré et du second degré général, technologique et professionnel en formation de longue durée. En 2008-2009, ils sont intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique.

■ **Sections de techniciens supérieurs (STS).** Le diplôme des métiers d'art (DMA) et les classes de mise à niveau pour BTS font partie de cette rubrique. Les formations complémentaires post-BTS et le diplôme supérieur des arts appliqués (DSAA) sont désormais classés en "autres écoles et formations".

■ **Formations comptables.** Regroupent le diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) et le diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG).

■ **Écoles d'ingénieurs.** Voir définition en 6.2.

[1] Évolution du nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur (France métro. + DOM)

	1990 1991	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009
Universités (1)	1 159 937	1 392 531	1 425 665	1 424 536	1 421 719	1 399 177	1 363 750	1 404 376
Disciplines générales et de santé	1 085 609	1 277 066	1 311 943	1 312 141	1 309 122	1 285 408	1 247 527	1 223 717
Dont : formations d'ingénieurs univ. (2)	10 545	25 240	24 855	25 759	25 606	25 983	26 414	20 429
IUT	74 328	115 465	113 722	112 395	112 597	113 769	116 223	118 115
IUFM								62 544
Grands établissements	15 536	16 872	18 655	25 603	25 944	25 776	29 726	31 121
IUFM total (3)	89 062	85 808	83 622	81 565	74 161	70 100	64 037	64 037
STS (4)	199 333	235 459	234 195	230 275	230 403	228 329	230 877	234 164
Public MEN	108 262	151 085	151 023	149 688	149 849	147 948	147 305	147 592
Public autres ministères	9 343	13 556	12 881	12 482	12 202	11 826	11 543	11 079
Privé	81 728	70 818	70 291	68 105	68 352	68 555	72 029	75 493
CPGE	64 427	72 015	72 053	73 147	74 790	76 160	78 072	80 003
Public MEN	52 572	59 431	59 160	60 407	61 938	62 904	64 157	66 021
Public autres ministères	1 419	1 694	1 715	1 772	1 708	1 677	1 680	1 694
Privé	10 436	10 890	11 178	10 968	11 144	11 579	12 235	12 288
Formations comptables non universitaires	5 587	7 682	7 643	7 788	7 499	7 430	7 871	8 377
Public MEN	3 951	4 680	4 875	4 909	4 979	4 910	5 151	5 280
Privé	1 636	3 002	2 768	2 879	2 520	2 520	2 720	3 097
Préparations intégrées	3 965	3 323	3 271	3 309	3 058	3 162	3 835	4 066
Université de technologie	3 157	6 603	6 974	6 962	7 375	7 604	7 931	8 248
INP	8 250	12 392	12 794	12 514	12 478	12 445	7 743	6 763
Formations d'ingénieurs (2)	57 653	102 407	105 007	107 219	108 057	108 846	108 773	114 427
Universitaires	10 545	25 240	24 855	25 759	25 606	25 983	26 414	20 429
Des UT	1 689	4 075	4 321	4 511	4 838	5 118	5 450	5 795
Des INP	5 091	9 252	9 600	9 494	9 532	9 483	5 989	4 992
Public MEN	15 461	24 128	22 550	23 525	23 431	22 342	24 290	33 644
Public autres ministères	10 865	14 577	17 270	17 178	17 458	18 420	17 357	16 922
Privé	14 002	25 135	26 411	26 752	27 192	27 500	29 273	32 645
Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité	46 128	74 680	80 619	83 176	88 437	87 333	95 835	100 609
Établissements d'enseignement universitaire privés	19 971	19 644	18 058	19 820	21 306	21 024	22 225	23 219
Écoles normales d'instituteurs	16 500							
Écoles normales supérieures	2 675	3 044	3 104	3 122	3 191	3 658	3 680	4 122
Écoles juridiques et administratives	7 328	11 001	10 858	10 750	10 477	10 425	8 617	7 707
Écoles supérieures artistiques et culturelles (5)	41 988	60 366	61 444	62 864	64 598	64 531	61 834	61 617
Écoles paramédicales et sociales (6)	74 435	111 191	119 456	124 201	131 654	131 100	134 407	134 407
Autres écoles et formations (7)	7 515	28 716	29 322	30 653	30 692	33 255	34 072	38 242
France métro. + DOM (8)	1 717 060	2 208 421	2 256 150	2 269 797	2 283 267	2 253 832	2 231 495	2 231 745

(1) En 2008-2009, les doctorants du PRES Paris-Est sont classés dans la rubrique universités. (2) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat. (3) En 2008-2009, les IUFM sont intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique. (4) Y compris post-BTS et DSAA en 1990-1991. (5) Y compris écoles supérieures d'architecture, de journalisme et de communication. (6) Données provisoires en 2008-2009 pour les formations paramédicales et sociales, données de 2007-2008 en 2008-2009, estimation pour les données de la santé en 2001-2002. (7) Groupe non homogène (écoles vétérinaires, autres écoles dépendant d'autres ministères...). (8) Sans double compte des formations d'ingénieurs dépendantes des universités, des INP, des Universités de technologie et des IUFM intégrés dans une université.

[2] Étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur depuis 1960 (milliers) (France métro. + DOM)

	1960 1961 (4)	1970 1971 (4)	1980 1981	1990 1991	2000 2001	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009
Universités (hors IUT et IUFM) (1)	214,7	637,0	804,4	1 085,6	1 277,5	1 311,9	1 312,1	1 309,1	1 285,4	1 247,5	1 223,7
Évolution annuelle (en %)					0,4	2,7	0,0	-0,2	-1,8	-2,9	(2) -1,3
IUT		24,2	53,7	74,3	119,2	113,7	112,4	112,6	113,8	116,2	118,1
Évolution annuelle (en %)					1,6	-1,5	-1,2	0,2	1,0	2,2	1,6
STS	(3) 8,0	(3) 26,8	67,9	199,3	238,9	234,2	230,3	230,4	228,3	230,9	234,2
Évolution annuelle (en %)					0,0	-0,5	-1,7	0,1	-0,9	1,1	1,4
CPGE (5)	(3) 21,0	(3) 32,6	40,1	64,4	70,3	72,1	73,1	74,8	76,2	78,1	80,0
Évolution annuelle (en %)					-0,8	0,1	1,5	2,2	1,8	2,5	2,5
Autres établissements et formations	(3) 66,0	(3) 130,0	215	293,4	454,3	524,2	541,8	556,4	550,2	558,8	575,7
Évolution annuelle (en %)					4,1	3,1	3,4	2,7	-1,1	1,6	3,0
Ensemble	309,7	850,6	1 181,1	1 717,1	2 160,3	2 256,2	2 269,8	2 283,3	2 253,8	2 231,5	2 231,7
Évolution annuelle (en %)					1,1	2,2	0,6	0,6	-1,3	-21,0	0,0

(1) Les doctorants du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) Paris-Est sont classés dans la rubrique universités. (2) Évolution à champ constant, c'est-à-dire en excluant les étudiants d'IUFM en 2008-2009 et ceux des 17 écoles d'ingénieurs sorties du champ universitaire en 2007-2008. L'évolution entre 2008-2009 et 2007-2008 pour les universités (hors IUT et hors IUFM) est de - 1,3 % au lieu de - 1,9 %. (3) Estimation. (4) Données France métropolitaine pour 1960-1961 et 1970-1971. (5) Les effectifs d'étudiants en diplôme d'études comptables et financières ont été comptés en CPGE avant 1990 et avec les autres établissements et formations ensuite.

Présentation

En 2008, le nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et DOM s'élève à 2 232 000. Plus du quart (26,4 %) des effectifs se concentre en Île-de-France, dont 13,5 % à Paris. Les principales académies en province sont celles de Lille, Lyon, Toulouse et Nantes qui accueillent à elles quatre 23,6 % des étudiants. Les plus petites académies métropolitaines sont celles de Corse, Limoges et Besançon, qui ne regroupent que 2,6 % des effectifs totaux. En 2008, les effectifs dans l'ensemble de l'enseignement supérieur sont stables par rapport à 2007. Alors que la baisse était quasi générale sur le territoire en 2007 (22 des 26 académies de métropole), elle ne touche plus que la moitié d'entre elles (13 sur 26). Les plus fortes chutes concernent les académies de Corse (-12,6 %), Limoges (-2,7 %) et Orléans-Tours (-2,6 %). À Paris, les effectifs augmentent (+1,1 %). Le poids de cette académie progresse légèrement : il passe de 13,3 % en 2007 à 13,5 % en 2008. Les effectifs progressent de façon plus importante dans trois académies : Nice (+2,7 %), Dijon (+2,1 %) et Poitiers (+1,8 %). Dans les DOM, la situation est très contrastée : la croissance des effectifs dans les académies de la Réunion (+1,1 %) et de Guyane (+0,7 %) compense la baisse dans celles de Guadeloupe (-0,6 %) et de Martinique (-1,8 %). Au final, les effectifs se stabilisent dans l'ensemble de ces académies et leur part dans les académies de France métropolitaine et des DOM demeure à 1,7 %.

Les différentes académies métropolitaines présentent des structures très variées selon les types de formations suivies. Dans certaines petites académies (Amiens, Besançon, Limoges, Orléans-Tours et Reims), la part des STS est très élevée (plus de 14 %, contre 10 % pour la moyenne métropolitaine) compensant partiellement dans deux d'entre elles (Amiens et Reims) la faiblesse des effectifs à l'université (53 % et 56 %, contre 63 % pour la moyenne métropolitaine). Il en est de même à Nantes. À l'inverse, dans d'autres académies (Strasbourg et Corse), la part de l'université dans l'ensemble de l'enseignement supérieur est au moins égale à 74 %, alors que celles des autres formations, des écoles de commerce et d'ingénieurs sont inférieures à la moyenne nationale. La part des IUT dans l'ensemble des effectifs de l'enseignement supérieur est la plus élevée dans les académies de Grenoble et de Limoges (9 %, contre 5 % pour la moyenne métropolitaine). À Paris, les poids de l'université, des IUT et des STS sont parmi les plus faibles de France. À l'inverse, ils sont très élevés pour les CPGE, pour les écoles de commerce et, surtout, pour les autres formations. Les deux autres académies franciliennes ont des profils opposés : à Créteil, le poids de l'université est prépondérant, alors qu'il est légèrement inférieur à la moyenne nationale à Versailles, au profit des écoles de commerce et d'ingénieurs.

La part de l'université dans les DOM, pris dans leur ensemble, est proche de la moyenne nationale et globalement homogène d'une académie à l'autre (entre 58 % et 61 % à champ constant). Le poids des STS y est plus élevé qu'en métropole, sauf pour la Guyane. En revanche, la part des étudiants en IUFRM est bien supérieure à la moyenne nationale (17 % en Guyane, contre 3 % pour la France métropolitaine et les autres DOM).

Définitions

■ **Le supérieur.** Depuis 2001-2002, le champ du supérieur a été modifié (voir 6.1).

■ **Universités.** Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y a également assimilé le CUFR d'Albi, appelé à devenir une université. Les doctorants du PRES Paris-Est sont classés dans la rubrique universités. En 2008-2009, 17 écoles d'ingénieurs sont sorties du champ universitaire.

■ **Instituts universitaires de technologie (IUT).** Les effectifs recensés concernent les étudiants préparant un DUT, et non tous les étudiants inscrits en IUT, où sont également proposées des licences professionnelles (celles-ci sont intégrées au total des universités hors IUT). Ces effectifs comprennent également les formations post-DUT et les diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNTS).

■ **Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFRM).** Ils rassemblent les futurs enseignants du premier degré et du second degré général, technologique et professionnel en formation de longue durée. En 2008-2009, ils sont intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique.

■ **Sections de techniciens supérieurs (STS).** Le DMA et les classes de mise à niveau pour BTS font partie de cette rubrique. Les formations complémentaires post-BTS et le DSAA sont désormais classés en "autres écoles et formations".

■ **Formations comptables.** Regroupent le diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) et le diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG).

■ **Écoles d'ingénieurs.** Établissements habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur. On isole les écoles dépendantes des universités : écoles internes ou rattachées aux universités. Les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) sont incluses dans ce total, contrairement à la page 6.8.

À partir de 2005-2006, la localisation des établissements par académie a été homogénéisée sur l'ensemble du champ du supérieur : à présent, l'unité géographique de référence est la composante, quel que soit le type d'établissement. Cela se traduit par des transferts d'effectifs d'une académie à l'autre, en particulier à l'intérieur de l'Île-de-France et entre la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique.

Sources

– MESR-DGESIP-DGRI-SIES. Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, les STS et CPGE collectés par le MEN-MESR-DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

Les effectifs du supérieur par académie

[1] Effectifs de l'enseignement supérieur par académie en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM)

Universités												
Académies	Universités	Hors IUT et IUFM	IUT	IUFM (1)	IUFM total	STS	CPGE	Formations d'ingénieurs (2)	Écoles de commerce, vente, gestion, comptabilité	Autres écoles et formations d'enseignement supérieur (3)	Ensemble (4)	Évolution 2008-2009/2007-2008 (%)
Aix-Marseille	69 696	62 375	4 320	3 001	3 001	10 493	3 307	2 960	4 487	10 408	100 221	-0,8
Amiens	21 826	17 013	2 877	1 936	1 936	5 813	1 102	4 702	1 256	6 612	41 311	1,1
Besançon	19 230	15 434	2 598	1 198	1 198	4 556	936	2 862	358	3 487	31 307	-0,9
Bordeaux	69 471	61 182	5 325	2 964	2 964	11 031	2 980	3 626	6 036	9 919	102 144	-1,3
Caen	24 349	20 035	2 938	1 376	1 376	4 856	1 293	1 315	899	4 021	36 550	-0,1
Clermont-Ferrand	27 961	23 868	2 835	1 258	1 258	4 905	1 354	2 171	1 506	5 608	42 567	1,1
Corse	3 761	3 142	401	218	218	476	101	-	64	422	4 824	-12,6
Créteil	87 098	74 721	8 442	3 935	3 935	12 049	3 280	5 008	1 223	15 218	123 086	0,1
Dijon	26 878	22 529	2 849	1 500	1 500	5 224	1 645	1 873	2 504	4 641	41 592	2,1
Grenoble	53 065	43 488	7 525	2 052	2 052	10 505	2 698	1 317	4 138	12 888	83 294	0,7
Lille	95 510	82 558	7 918	5 034	5 034	17 929	5 371	8 593	5 197	22 718	152 927	-1,0
Limoges	14 018	11 535	1 850	633	633	3 153	532	1 048	137	2 552	20 972	-2,7
Lyon	94 721	84 329	6 777	3 615	3 615	12 287	5 358	11 263	7 836	23 186	153 941	1,3
Montpellier	62 721	56 186	3 973	2 562	2 562	10 165	2 200	2 435	3 703	8 507	88 895	0,0
Nancy-Metz	47 453	39 383	5 498	2 572	2 572	8 317	2 387	6 084	1 375	9 484	73 853	-1,7
Nantes	60 247	51 864	5 763	2 620	2 620	15 565	3 944	7 827	4 737	17 811	108 991	1,4
Nice	35 972	30 337	3 918	1 717	1 717	5 178	2 291	1 447	4 671	4 335	52 983	2,7
Orléans-Tours	36 533	29 670	4 549	2 314	2 314	7 508	2 216	2 403	1 245	6 112	54 578	-2,6
Paris	164 042	158 113	2 167	3 762	3 762	16 869	14 351	9 132	18 930	78 464	301 057	1,1
Poitiers	30 771	26 100	3 179	1 492	1 492	5 259	1 323	1 764	2 594	3 964	45 320	1,8
Reims	21 648	17 076	3 064	1 508	1 508	5 400	1 271	2 310	4 703	3 821	38 931	0,1
Rennes	65 938	56 720	6 854	2 364	2 364	13 326	3 740	7 267	2 065	14 329	105 977	-0,7
Rouen	29 765	24 006	4 056	1 703	1 703	5 694	1 521	3 367	3 555	5 808	49 359	0,7
Strasbourg	48 771	42 804	3 995	1 972	1 972	6 131	2 377	2 960	496	6 559	65 812	-0,5
Toulouse	69 678	60 570	6 434	2 674	2 674	10 780	3 537	8 685	4 150	12 986	109 784	-0,6
Versailles	100 013	87 333	7 173	5 507	5 507	13 711	7 591	11 919	12 488	19 558	164 515	-1,1
France métro.	1 381 136	1 202 371	117 278	61 487	61 487	227 180	78 706	114 338	100 353	313 418	2 194 791	0,0
Guadeloupe	5 176	5 065	111	-	506	1 792	364	-	-	797	8 635	-0,6
Guyane	1 637	1 502	135	-	442	301	43	-	-	240	2 663	0,7
Martinique	5 117	4 998	119	-	545	1 817	339	-	106	907	8 831	-1,8
La Réunion	11 310	9 781	472	1 057	1 057	3 074	551	89	150	1 740	16 825	1,1
France métro. + DOM	1 404 376	1 223 717	118 115	62 544	64 037	234 164	80 003	114 427	100 609	317 102	2 231 745	0,0

(1) En 2008-2009, les IUFM sont intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique.

(2) Ensemble des écoles et formations d'ingénieurs (universitaires ou non), y compris les formations d'ingénieurs en partenariat. Voir la rubrique "Définitions".

(3) Grands établissements, INP, universités de technologie, formations comptables, écoles normales supérieures, facultés privées, écoles juridiques et administratives, écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles paramédicales et sociales, préparations intégrées. Pour les formations paramédicales et sociales, données 2007.

(4) Sans double compte des écoles d'ingénieurs dépendantes des universités, des universités de technologie et des INP.

Présentation

Depuis 2000, le nombre d'étudiants en formations scientifiques a progressé plus rapidement que celui de l'ensemble de l'enseignement supérieur (+ 6,7 %, contre + 3,3 %). Leur poids dans l'ensemble du champ a donc gagné 1 point en huit ans pour atteindre 31,8 %. Néanmoins, on constate deux mouvements bien distincts sur cette période : jusqu'en 2003, la part des formations scientifiques diminue de 30,8 % à 30,2 %. Depuis, elle progresse chaque année. Cette hausse est particulièrement soutenue en 2006 et en 2007 (environ + 0,5 point chaque année). En 2008, les formations scientifiques gagnent des étudiants (+ 0,6 %, mais + 1,6 % à champ constant, c'est-à-dire en excluant les étudiants des 17 écoles d'ingénieurs sorties du champ universitaire en 2007-2008), alors que l'ensemble de l'enseignement supérieur est stable (0,0 %).

Si la part des étudiants scientifiques dans l'enseignement supérieur progresse depuis 2001, cette croissance tient pour beaucoup aux formations de santé à l'université. Ces dernières, qui concentrent en 2008 plus d'un étudiant scientifique sur quatre (27,2 %), ont vu leurs effectifs croître de plus d'un tiers depuis 2000. Cette hausse spectaculaire tient à plusieurs facteurs : tout d'abord les *numerus clausus* ont été fortement relevés. Mécaniquement, le nombre d'étudiants, une fois passée la sélection en première année, augmente. L'effet est cumulatif dans le temps puisque au fur et à mesure les générations les moins nombreuses finissent leurs années d'études et sont remplacées. Ensuite, l'augmentation du nombre de places au concours conduit à une hausse des étudiants inscrits en première année. Enfin, à partir de 2002, le concours de sage-femme a été intégré aux concours de médecine et d'odontologie, renforçant la hausse des effectifs.

Hors formations de santé, le poids des formations scientifiques diminue depuis 2000. La baisse très forte entre 2000 et 2003 (- 1 point) est plus contenue depuis (- 0,1 point de 2003 à 2008). Ce poids remonte même très légèrement en 2008. Les universités hors formation de santé, IUT et STS contribuent le plus à cette diminution depuis 2000. En particulier, les IUT secteur production ont perdu 7,5 % de leurs étudiants en huit ans. À l'université hors formation de santé, on compte 27 000 étudiants de moins en 2008 qu'en 2000, soit une baisse de 10,2 %. À l'inverse, les effectifs en formations d'ingénieurs hors université, instituts nationaux polytechniques (INP) et universités de technologie (UT) ont beaucoup progressé (+ 15,1 % en sept ans) avec une reprise en 2007 (+ 3,9 %). En 2008, le nombre d'étudiants dans les écoles publiques du ministère de l'Enseignement supérieur augmente fortement car elles ont accueilli des formations provenant des universités et celui des écoles du secteur privé s'est accru de 11,5 %. Le nombre d'étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques progresse cette année de 1,8 %. Au final, le poids des CPGE dans le total des formations scientifiques a quasiment stagné depuis 2000 (6,9 % en 2008).

Définitions

■ **Instituts universitaires de technologie (IUT).** Les effectifs recensés concernent les étudiants préparant un DUT, et non tous les étudiants inscrits en IUT, où sont également proposées des licences professionnelles (celles-ci sont intégrées au total des universités hors IUT). Ces effectifs comprennent également les formations post-DUT et les diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNTS).

■ **Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).** Ils rassemblent les futurs enseignants du premier degré et du second degré général, technologique et professionnel en formation de longue durée. En 2008-2009, ils sont intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique.

■ **Sections de techniciens supérieurs (STS).** Le diplôme des métiers d'art (DMA) et les classes de mise à niveau pour BTS font partie de cette rubrique. Les formations complémentaires post-BTS et le diplôme supérieur des arts appliqués (DSAA) sont désormais classés en "autres écoles et formations".

■ **Formations comptables.** Regroupent le diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) et le diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG).

■ **Écoles d'ingénieurs.** Établissements habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur. On isole les écoles dépendantes des universités : écoles internes ou rattachées aux universités. Les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) sont incluses dans ce total, contrairement à la page 6.8.

Sources

– MESR-DGESIP-DGRI-SIES. Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, les STS et CPGE collectés par le MEN-MESR-DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

Les effectifs dans les formations scientifiques

[1] Évolution des effectifs d'étudiants dans les formations scientifiques (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	2000	2001	2002	2003	2004 (1)
Université hors IUT	407 772	400 510	409 830	422 560	430 491
Université hors IUT (formations scientifiques + ingénieurs)	267 108	260 490	263 551	265 923	264 171
Dont : - sciences fondamentales et applications	183 368	181 213	184 390	183 175	174 760
- sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	83 740	79 277	79 161	78 291	73 791
- pluri-sciences	-	-	-	4 457	15 620
Université hors IUT (santé)	140 664	140 020	146 279	156 637	166 320
Dont : - médecine odontologie	114 427	114 606	120 930	130 356	138 532
- pharmacie	26 237	25 414	25 349	26 281	27 788
Grands établissements	149	166	205	197	1 240
Universités de technologie	5 945	6 147	6 546	6 872	6 848
INP	10 831	11 076	12 214	12 624	12 411
IUT production	61 851	60 398	57 892	56 419	55 366
Formation d'ingénieur hors Université, INP et UT (3)	61 609	63 467	63 840	66 231	67 455
Dont : - publique MEN	22 199	23 208	24 128	22 550	23 525
- publique hors MEN	15 875	16 261	14 577	17 270	17 178
- privée	23 535	23 998	25 135	26 411	26 752
CPGE scientifique	43 862	44 164	44 511	44 853	45 947
Dont : - publique MEN	37 128	37 316	37 713	37 851	39 013
- publique hors MEN	771	774	783	816	846
- privée	5 963	6 074	6 015	6 186	6 088
STS secondaire	73 513	73 160	72 680	72 099	70 322
Dont : - publique MEN	61 810	60 951	60 403	59 862	58 599
- privée	11 703	12 209	12 277	12 237	11 723
Total formations scientifiques	665 532	659 088	667 718	681 855	690 080
Total formations scientifiques hors santé	524 868	519 068	521 439	525 218	523 760
Total enseignement supérieur	2 160 253	2 163 902	2 208 421	2 256 150	2 269 797
Poids des formations scientifiques (%)	30,8	30,5	30,2	30,2	30,4
Poids des formations scientifiques hors santé (%)	24,3	24,0	23,6	23,3	23,1
Poids du Public dans total des formations scientifiques (%)	91,3	90,9	90,7	90,5	90,6
Poids du Public MEN dans total des formations scientifiques (%)	88,8	88,4	88,4	87,9	88,0

	2005	2006	2007 (2)	2008	Poids en 2008 dans total des formations scient. (%)	Évolution 2000/ 2008 (%)
(suite)						
Université hors IUT	439 377	443 252	441 598	433 023	61,0	6,2
Université hors IUT (formations scientifiques + ingénieurs)	263 164	257 880	250 732	239 869	33,8	-10,2
Dont : - sciences fondamentales et applications	169 158	165 377	158 689	148 203	20,9	-19,2
- sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	72 389	71 320	69 742	69 282	9,8	-17,3
- pluri-sciences	21 617	21 183	22 301	22 384	3,2	
Université hors IUT (santé)	176 213	185 372	190 866	193 154	27,2	37,3
Dont : - médecine odontologie	146 589	154 076	158 995	161 933	22,8	41,5
- pharmacie	29 624	31 296	31 871	31 221	4,4	19,0
Grands établissements	1 392	1 439	6 067	6 248	0,9	4 093,3
Universités de technologie	7 240	7 413	7 726	8 002	1,1	34,6
INP	12 384	12 350	7 676	6 693	0,9	-38,2
IUT production	55 691	55 928	56 600	57 183	8,1	-7,5
Formation d'ingénieur hors Université, INP et UT (3)	68 081	68 262	70 920	83 211	11,7	35,1
Dont : - publique MEN	23 431	22 342	24 290	33 644	4,7	51,6
- publique hors MEN	17 458	18 420	17 357	16 922	2,4	6,6
- privée	27 192	27 500	29 273	32 645	4,6	38,7
CPGE scientifique	46 858	47 285	47 851	48 731	6,9	11,1
Dont : - publique MEN	39 968	40 269	40 559	41 455	5,8	11,7
- publique hors MEN	814	808	797	779	0,1	1,0
- privée	6 076	6 208	6 495	6 497	0,9	9,0
STS secondaire	69 487	67 292	67 135	66 803	9,4	-9,1
Dont : - publique MEN	58 124	56 164	55 760	55 240	7,8	-10,6
- privée	11 363	11 128	11 375	11 563	1,6	-1,2
Total formations scientifiques	700 510	703 221	705 573	709 894	100,0	6,7
Total formations scientifiques hors santé	524 297	517 849	514 707	516 740	72,8	-1,5
Total enseignement supérieur	2 283 267	2 253 832	2 231 495	2 231 745		3,3
Poids des formations scientifiques (%)	30,7	31,2	31,6	31,8		
Poids des formations scientifiques hors santé (%)	23,0	23,0	23,1	23,2		
Poids du Public dans total des formations scientifiques (%)	90,6	93,6	93,3	92,9		
Poids du Public MEN dans total des form. scient. (%)	88,0	90,9	90,7	90,4		

(1) Année de passage de Paris IX du champ des universités à celui des grands établissements. (2) Année de passage de l'INP Grenoble du champ des INP à celui des grands établissements. (3) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

Présentation

Au 15 janvier 2009, 1 404 400 étudiants sont inscrits dans les universités publiques de France métropolitaine et des départements d'outre-mer. En 2008-2009, les IUFM sont intégrés dans une université de rattachement à l'exception des IUFM de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique. Mécaniquement, les effectifs à l'université ont donc augmenté cette année (+ 3,0 %). À champ constant, le nombre d'inscrits diminue par rapport à l'année universitaire 2007-2008 (- 1,1 %). Le nombre d'inscrits avait déjà diminué de 2,5 % en 2007-2008 et de 1,6 % en 2006-2007.

Le nombre de nouveaux entrants recule en 2008-2009 (- 1,3 %) à un rythme moins important qu'en 2007-2008 (- 4,9 %). Cette baisse des nouveaux entrants à l'université fait suite à la diminution du nombre de bacheliers de la session de juin 2008. La baisse des effectifs en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) continue pour la cinquième année consécutive. En effet, elle est de 6,5 % en 2008-2009 après des baisses de 12,3 % en 2007-2008, de 11,7 % en 2006-2007, de 7,9 % en 2005-2006 et de 5,6 % en 2004-2005.

Les effectifs des formations de santé progressent en 2008-2009 (+ 1,2 %) mais à un rythme moins élevé que lors des cinq dernières années. En effet, depuis cinq ans, les effectifs en santé ont augmenté à un rythme annuel moyen de 4,0 %. En 2008-2009, les effectifs ont augmenté de 1,8 % en médecine, alors qu'ils diminuent de 2,0 % en pharmacie et de 0,7 % en odontologie.

La baisse des effectifs universitaires est également importante au sein des formations de langues (- 3,8 %), lettres (- 5,1 %) et sciences humaines et sociales (- 5,5 %).

Les effectifs augmentent de 1,6 % en IUT aussi bien dans le secteur secondaire (+ 0,8 %) que dans le secteur tertiaire (+ 2,2 %). Il s'agit de la troisième année consécutive d'augmentation des effectifs en IUT (+ 1,0 % en 2006-2007 et + 2,2 % en 2007-2008).

Source : MESR-DGESIP-DGRI SIES / Système d'information SISE.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Note d'Information, 08.26.
- Tableaux statistiques, n° 7082.

Définitions

■ **Champ.** Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Entrent dans le champ les 83 universités publiques y compris le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) d'Albi. Toutes les unités administratives sont considérées. Depuis 2004-2005, Paris-Dauphine est un grand établissement, il est donc sorti du champ université.

En 2008-2009, les IUFM sont intégrés dans une université de rattachement à l'exception des IUFM de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique. Leurs effectifs sont donc pris en compte dans les effectifs universitaires. Par ailleurs, 17 écoles d'ingénieurs rattachées à une université ne sont dorénavant plus comptabilisées dans le champ "Universités".

■ **Formations licence-master-doctorat (LMD).** Depuis la rentrée 2007, l'ensemble des universités offrent des formations LMD. Les disciplines Pluri-lettres-Langues-sciences humaines et Pluri-sciences ont été créées pour ces nouvelles formations.

■ **Cursus licence.** Il s'agit des trois premières années d'études supérieures.

■ **Cursus master.** Il s'agit des deux années après le cursus licence.

■ **Cursus doctorat.** À vocation recherche, il conduit à la thèse.

■ **Les évolutions du tableau [2]** sont présentées en anciens cycles pour pouvoir effectuer des comparaisons sur le passé :

- premier cycle. Cycle de formation fondamentale et d'orientation ouvert aux titulaires du baccalauréat et d'une durée de deux ans, sanctionné par un DEUG ;
- deuxième cycle. Cycle d'approfondissement, de formation générale scientifique et technique d'une durée d'un à deux ans après le DEUG, sanctionné par une licence puis une maîtrise ;
- troisième cycle. Cycle conduisant soit à la recherche (DEA, doctorat), soit à une plus grande spécialisation (DESS).

■ **La rubrique IUT** regroupe la préparation aux diplômes universitaires de technologie (DUT), ainsi que les formations post-DUT et la préparation aux diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNTS). Les licences professionnelles en IUT (24 886) sont comptabilisées dans les disciplines générales de l'université.

[1] Répartition des effectifs des universités françaises par cursus et par discipline en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM) (1)

Disciplines	Cursus licence	Cursus master	Cursus doctorat	Ensemble		Nouveaux entrants (2)	
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Effectifs	% variation	Effectifs	% variation
Droit, sciences politiques	109 536	65 837	8 358	183 731	2,6	34 650	1,7
Sciences économiques, gestion	76 185	57 917	4 334	138 436	1,4	17 652	-2,9
AES	32 363	5 848		38 225	0,5	9 450	7,3
Lettres, sciences du langage	63 798	21 661	6 547	92 006	-5,1	16 965	-0,7
Langues	80 204	17 008	2 696	99 908	-3,8	25 988	-4,4
Sciences humaines etsociales	124 381	62 799	14 661	201 841	-5,5	32 104	-7,4
Pluri-lettres, langues, sciences humaines	2 274	4 188	32	6 494	13,9	883	6,1
Sciences fondamentales et application	75 103	57 368	15 732	148 203	-2,2	14 005	-1,7
Sciences de la nature et de la vie	38 753	19 597	10 932	69 282	-0,7	7 938	-6,4
STAPS	23 939	5 581	533	30 053	-6,5	7 831	8,3
Pluri-sciences	20 419	1 841	124	22 384	0,3	9 905	-6,5
Total disciplines générales	646 955	319 645	63 963	1 030 563	-1,8	177 371	-2,2
Médecine - odontologie	56 425	104 440	1 068	161 933	1,8	29 791	1,7
Pharmacie	10 645	20 188	388	31 221	-2,0	5 053	-11,6
Total disciplines de santé	67 070	124 628	1 456	193 154	1,2	34 844	-0,5
IUT	118 115			118 115	1,6	49 819	1,5
Total hors IUFG	832 140	444 273	65 419	1 341 832	-1,1	262 034	-1,3
IUFG		62 544		62 544			
Total avec IUFG	832 140	506 817	65 419	1 404 376		262 034	

(1) Données pour les DOM-COM : voir 12.9.

(2) Nouveaux entrants en première année de cursus licence.

[2] Évolution des effectifs universitaires par cycle depuis 1985-1986 (France métropolitaine + DOM)

	Premier cycle	Deuxième cycle	Troisième cycle	Total	Évolution (%)
1985-1986	497 573	288 579	159 599	945 751	
1990-1991	615 751	366 250	177 936	1 159 937	6,3
1995-1996	782 071	478 443	201 482	1 461 996	2,3
1996-1997	755 161	483 431	204 485	1 443 077	-1,3
1997-1998	734 074	481 784	201 137	1 416 995	-1,8
1998-1999	720 731	474 767	201 412	1 396 910	-1,4
1999-2000	713 232	469 568	207 534	1 390 334	-0,5
2000-2001	708 648	472 565	215 547	1 396 760	0,5
2001-2002	685 368	467 422	221 574	1 374 364	-1,6
2002-2003	683 067	479 521	229 943	1 392 531	1,3
2003-2004	692 169	491 634	241 862	1 425 665	2,4
2004-2005	689 689	486 677	248 170	1 424 536	0,5 (2)
2005-2006	683 726	476 741	261 252	1 421 719	-0,2
2006-2007	668 110	466 050	265 017	1 399 177	-1,6
2007-2008	646 410	452 477	264 863	1 363 750	-2,5
2008-2009	635 714	503 894	264 768	1 404 376	-1,1 (3)

(1) Voir rubrique "Définitions" ci-contre.

(2) L'évolution est calculée à champ constant, c'est-à-dire en incluant les étudiants de Paris-Dauphine.

(3) L'évolution est calculée à champ constant, c'est-à-dire en retirant les étudiants d'IUFG et les 17 écoles d'ingénieurs.

[3] Évolution des effectifs universitaires par cursus depuis 2004-2005 (France métropolitaine + DOM)

	Cursus licence	Cursus master	Cursus doctorat	Total
2004-2005	897 069	460 426	67 041	1 424 536
2005-2006	900 196	453 333	68 190	1 421 719
2006-2007	878 053	452 886	68 238	1 399 177
2007-2008	848 111	449 249	66 390	1 363 750
2008-2009	832 140	506 817 (1)	65 419	1 404 376

(1) Dont 62 544 étudiants en IUFG.

Présentation

En 2008-2009, les IUFM sont intégrés dans une université de rattachement à l'exception des IUFM de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique. Mécaniquement, les effectifs à l'université ont donc augmenté cette année (+ 3,0 %). À champ constant, le nombre d'inscrits diminue par rapport à l'année universitaire 2007-2008 (- 1,1 %), pour la troisième année consécutive (- 2,5 % en 2007-2008 et - 1,6 % en 2006-2007). En 2008-2009 et à champ constant, les effectifs sont en baisse dans toutes les académies, à l'exception des académies de Créteil, Nantes, Nice et Paris. Les baisses les plus importantes concernent les académies de Limoges (- 3,0 %), Nancy-Metz (- 3,4 %) et de la Corse (- 12,7 %).

Du point de vue des établissements et à champ constant, les effectifs diminuent de plus de 4 % dans 17 universités contre 26 l'an dernier. Les établissements dont les baisses d'effectifs sont les plus importantes sont les universités de Corse (- 12,7 %), d'Artois (- 7,5 %), de Paris IV (- 6,4 %) et d'Évry-Val-d'Essonne (- 10,1 %). En revanche, les effectifs augmentent dans 29 universités. Parmi celles-ci, les effectifs augmentent sensiblement à l'université de Toulon (+ 6,1 %), de Paris VI (+ 5,6 %), de Paris VII (+ 5,2 %), de La Rochelle (+ 7,2 %) et de Toulouse I (+ 5,9 %).

Le cursus Licence englobe 59,3 % des étudiants sur l'ensemble du territoire. C'est à Paris que son poids est le plus faible (50,2 %).

Définitions

■ **Champ.** Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Entrent dans le champ les 83 universités publiques y compris le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) d'Albi. Toutes les unités administratives sont considérées (IUT, écoles d'ingénieurs dépendantes des universités, etc.). Depuis 2004-2005, Paris-Dauphine est un grand établissement, il est donc sorti du champ université.

En 2008-2009, les IUFM sont intégrés dans une université de rattachement à l'exception des IUFM de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique. Leurs effectifs sont donc pris en compte dans les effectifs universitaires. Par ailleurs, 17 écoles d'ingénieurs rattachées à une université ne sont dorénavant plus comptabilisées dans le champ "Universités". Les universités de Paris XII et de Marne-la-Vallée n'ont plus de doctorants. Ces derniers sont désormais accueillis dans le PRES de Paris-Est (Pôle de recherche et d'enseignement supérieur).

■ **Formations licence-master-doctorat (LMD).** Depuis la rentrée 2007, l'ensemble des universités offrent des formations LMD. Les disciplines Pluri-Lettres-Langues-sciences humaines et Pluri-Sciences ont été créées pour ces nouvelles formations.

■ **Cursus Licence.** Il s'agit des trois premières années d'études supérieures.

■ **Cursus Master.** Il s'agit des deux années après le cursus licence.

■ **Cursus Doctorat.** À vocation recherche, il conduit à la thèse.

Source : MESR-DGESIP-DGRI SIES /Système d'information SISE.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Note d'Information, 08.26.
- Tableaux statistiques, n° 7082.

[1] Population universitaire par établissement et académie en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM)

Universités et académies	Premières inscriptions	Poids du cursus licence (%)	Effectifs totaux	Évol. champ constant/ 2007-2008 (%)	Universités et académies	Premières inscriptions	Poids du cursus licence (%)	Effectifs totaux	Évol. champ constant/ 2007-2008 (%)
Aix I	3 670	56,3	21 993	-4,5	Metz	3 041	74,5	13 066	-4,6
Aix II	3 645	50,3	20 215	-2,6	Nancy I	2 897	43,7	18 352	-1,7
Aix III	3 892	54,1	21 236	1,7	Nancy II	3 433	73,8	16 051	-4,1
Avignon	1 675	78,6	6 252	-0,8	Nancy-Metz	9 371	62,4	47 469	-3,4
Aix-Marseille	12 882	55,9	69 696	-1,7	Angers	3 314	59,1	17 774	0,8
Amiens	4 465	61,3	21 826	-2,2	Le Mans	2 304	77,5	8 807	2,0
Amiens	4 465	61,3	21 826	-2,2	Nantes	6 522	57,6	33 666	0,2
Besançon	3 949	62,6	19 214	-1,2	Nantes	12 140	60,9	60 247	0,7
Besançon	3 949	62,6	19 214	-1,2	Nice	5 056	57,3	25 938	1,5
Bordeaux I	1 773	64,5	9 421	-4,2	Toulon	2 159	71,2	10 034	6,1
Bordeaux II	2 818	44,2	17 748	-0,1	Nice	7 215	61,2	35 972	2,8
Bordeaux III	2 824	76,0	14 417	-5,9	Orléans	3 178	61,3	15 978	-4,0
Bordeaux IV	2 798	48,4	17 468	-1,2	Tours	4 674	62,5	20 555	-1,8
Pau	2 194	72,1	10 858	-3,7	Orléans-Tours	7 852	62,0	36 533	-2,7
Bordeaux	12 407	58,9	69 912	-2,8	Paris I	5 323	56,0	36 807	2,2
Caen	5 070	63,8	24 349	-2,5	Paris II	2 143	49,5	14 499	0,1
Caen	5 070	63,8	24 349	-2,5	Paris III	2 960	61,9	16 370	-0,6
Clermont I	2 916	58,1	14 553	3,0	Paris IV	3 312	46,5	23 196	-6,4
Clermont II	2 525	58,5	13 408	-4,6	Paris V	4 652	44,4	31 106	-1,5
Clermont-Ferrand	5 441	58,3	27 961	-0,6	Paris VI	4 528	49,5	29 384	5,6
Corse	729	60,6	3 761	-12,7	Paris VII	3 491	45,7	24 158	5,2
Corse	729	60,6	3 761	-12,7	Paris	26 409	50,2	175 520	1,0
Marne-la-Vallée	1 983	70,7	10 193	1,3	La Rochelle	1 529	75,5	6 700	7,2
Paris VIII	3 368	62,5	21 469	0,1	Poitiers	4 649	57,0	24 071	-2,3
Paris XII	4 722	56,1	27 668	1,6	Poitiers	6 178	61,0	30 771	-0,2
Paris XIII	3 985	64,6	20 061	-0,8	Reims	4 471	65,3	21 648	-2,2
PRES Paris-Est (1)	-	-	1 237	-	Reims	4 471	65,3	21 648	-2,2
Créteil	14 058	60,9	80 628	0,5	Brest	3 612	59,4	18 107	-3,1
Dijon	5 066	58,9	26 878	-0,3	Bretagne-Sud	1 860	78,5	7 792	2,7
Dijon	5 066	58,9	26 878	-0,3	Rennes I	4 635	53,4	23 604	1,0
Chambéry	2 371	72,1	10 983	-0,3	Rennes II	3 777	72,3	16 421	-5,5
Grenoble I	3 032	47,6	18 221	-3,4	Rennes	13 884	62,7	65 924	-1,6
Grenoble II	3 769	63,4	18 137	0,4	Le Havre	1 706	75,1	6 485	4,8
Grenoble III	1 031	65,1	5 724	0,7	Rouen	4 809	61,6	23 280	-3,2
Grenoble	10 203	60,0	53 065	-1,0	Rouen	6 515	64,5	29 765	-1,5
Artois	2 362	53,0	14 227	-7,5	Mulhouse	1 805	75,0	7 621	0,0
Lille I	2 557	58,1	17 671	-1,5	Strasbourg	6 934	53,3	41 150	-0,9
Lille II	5 288	52,1	26 171	1,3	Strasbourg	8 739	56,7	48 771	-0,7
Lille III	3 514	73,7	17 532	-4,3	CUFR d'Albi	732	91,2	2 484	-2,7
Littoral	2 285	74,9	9 903	-2,9	Toulouse I	2 812	56,0	16 912	5,9
Valenciennes	2 224	71,3	10 006	1,0	Toulouse II	3 404	64,6	23 463	-5,0
Lille	18 230	61,7	95 510	-1,8	Toulouse III	5 272	58,9	26 378	-5,3
Limoges	2 700	62,1	14 018	-3,0	Toulouse	12 220	61,3	69 237	-2,5
Limoges	2 700	62,1	14 018	-3,0	Cergy-Pontoise	2 669	51,1	16 991	-5,2
Lyon I	5 197	46,5	33 267	-0,7	Évry-Val-d'Essonne	1 924	77,8	8 484	-10,1
Lyon II	4 593	61,7	26 681	-1,8	Paris X	5 070	64,0	28 873	-1,6
Lyon III	3 993	62,9	21 284	-1,0	Paris XI	4 265	50,7	27 017	0,5
Saint-Étienne	3 265	68,6	13 489	1,9	Versailles-St-Quentin	2 738	60,8	13 654	-2,4
Lyon	17 048	57,6	94 721	-0,7	Versailles	16 666	58,7	95 019	-2,4
Montpellier I	3 272	47,8	20 578	0,3	France métro.	255 392	58,9	1 381 136	-1,1
Montpellier II	2 458	54,0	14 714	1,3	Antilles et Guyane	3 439	82,2	11 930	-2,5
Montpellier III	3 029	64,6	15 120	-2,0	La Réunion	3 203	73,2	11 310	-0,9
Nîmes	1 049	93,6	3 005	-5,8	DOM	6 642	77,8	23 240	-1,8
Perpignan	1 676	73,2	9 304	-3,7	France métro. + DOM	262 034	59,3	1 404 376	-1,1
Montpellier	11 484	59,3	62 721	-1,0	(1) PRES : Pôle de recherche et d'enseignement supérieur.				

Présentation

Au 15 janvier 2009, 1 404 400 étudiants sont inscrits dans les universités de France métropolitaine et des départements d'outre-mer [1]. En 2008-2009, les IUFM sont intégrés dans une université de rattachement à l'exception des IUFM de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique. Mécaniquement, les effectifs à l'université ont donc augmenté cette année (+ 3,0 %). À champ constant, le nombre d'inscrits diminue par rapport à l'année universitaire 2007-2008 (- 1,1 %).

En 2008-2009, hors formation IUFM, 62,0 % des étudiants sont inscrits en cursus Licence (contre 62,2 % en 2007-2008), 33,1 % en cursus Master (contre 32,9 %) et 4,9 % en cursus Doctorat (contre 4,9 %). L'intégration des IUFM a mécaniquement élevé le poids du cursus Master, qui représente désormais 36,1 % des effectifs universitaires, toutes formations confondues. Les femmes représentent 57,8 % de la population universitaire. Si elles sont majoritaires en cursus Licence (57,4 %) et en cursus Master (59,8 %), elles ne sont plus que 47,4 % en cursus Doctorat.

La répartition hommes/femmes par discipline varie très peu par rapport à l'année universitaire 2007-2008. La présence des femmes se renforce encore en Sciences humaines et sociales (69,7 % contre 67,9 % en 2007-2008). Les femmes restent majoritaires, en particulier en langues (75,1 %), en lettres-sciences du langage-arts (73,0 %) et en sciences humaines et sociales (69,7 %). Elles restent en revanche minoritaires en sciences fondamentales et applications (25,5 %) et en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) (33,1 %).

En 2008-2009, 58,1 % des nouveaux entrants ont 18 ans ou moins, 23,8 % ont 19 ans, 9,2 % ont 20 ans et 8,9 % ont 21 ans ou plus [2].

Les nouveaux entrants à l'université se dirigent principalement vers les IUT (19,0 %), les disciplines juridiques (13,2 %), les sciences humaines et sociales (12,3 %), et en discipline médicale (11,4 %).

Comme les années précédentes, les femmes sont plus jeunes que les hommes à leur entrée à l'université. Elles sont en effet 61 % à avoir 18 ans ou moins contre 54 % chez les hommes lors de leur première inscription à l'université.

Source : MESR-DGESIP-DGRI SIES / Système d'information SISE.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Note d'Information, 08.26.
- Tableaux statistiques, n° 7082, 7083.

Définitions

■ **Champ.** Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Entrent dans le champ les 83 universités publiques y compris le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) d'Albi.

Toutes les unités administratives sont considérées. **En particulier, en 2008-2009, les IUFM sont intégrés dans une université de rattachement à l'exception des IUFM de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique.** Leurs effectifs sont donc pris en compte dans les effectifs universitaires. *A contrario*, depuis 2004-2005, Paris-Dauphine est un grand établissement, il est donc sorti du champ Université. 17 écoles d'ingénieurs rattachées à une université ont également quitté le champ Université en 2008-2009 et ne sont donc dorénavant plus comptabilisées.

■ **Cursus LMD.** Licence-Master-Doctorat : correspond aux normes européennes de l'enseignement supérieur.

■ **Cursus Licence.** Il s'agit des trois premières années d'études supérieures.

■ **Cursus Master.** Il permet, dans un même domaine de formation, d'organiser une palette de parcours facilitant l'orientation progressive des étudiants, soit dans une voie à dominante professionnelle débouchant sur un "master professionnel", soit dans une voie à dominante recherche débouchant sur un "master recherche".

■ **Cursus Doctorat.** À vocation recherche, il conduit à la thèse.

■ **La rubrique IUT** regroupe la préparation aux diplômes universitaires de technologie (DUT), ainsi que les formations post-DUT et la préparation aux diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNTS).

■ **Les nouveaux entrants en première année de premier cycle** sont les étudiants inscrits pour la première fois dans une université publique française en première année de premier cycle ou de cursus Licence (capacité en droit et DAEU non compris).

[1] Répartition des étudiants en université par sexe, cursus et discipline en 2008-2009
(France métropolitaine + DOM)

Disciplines	Cursus licence		Cursus master		Cursus doctorat		Ensemble	
	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes
Droit, sciences politiques	109 536	64,8	65 837	66,6	8 358	48,2	183 731	64,7
Sciences économiques, gestion	76 185	51,5	57 917	52,8	4 334	44,4	138 436	51,8
AES	32 363	59,9	5 848	61,5	14	50,0	38 225	60,1
Lettres, sciences du langage	63 798	72,4	21 661	75,2	6 547	65,9	92 006	72,6
Langues	80 204	74,4	17 008	76,7	2 696	66,8	99 908	74,6
Sciences humaines et sociales	124 381	69,3	62 799	67,5	14 661	53,0	201 841	67,6
Pluri-lettres, langues, sciences humaines	2 274	67,2	4 188	75,1	32	46,9	6 494	72,2
Sciences fondamentales et applications	75 103	28,9	57 368	26,3	15 732	28,1	148 203	27,8
Sciences de la nature et de la vie	38 753	61,7	19 597	56,6	10 932	52,8	69 282	58,8
STAPS	23 939	32,7	5 581	32,1	533	34,3	30 053	32,6
Pluri-sciences	20 419	44,9	1 841	44,2	124	28,2	22 384	44,7
Médecine-odontologie	56 425	66,1	104 440	58,7	1 068	49,2	161 933	61,2
Pharmacie	10 645	66,7	20 188	67,3	388	58,0	31 221	66,9
IUT	118 115	40,3					118 115	40,3
Total hors IU FM - France métr. + DOM	832 140	57,4	444 273	57,7	65 419	47,4	1 341 832	57,0
Pourcentage par cursus hors IU FM	62,0		33,1		4,9		100,0	
IU FM			62 544	74,6			62 544	74,6
Total France métropolitaine + DOM	832 140	57,4	506 817	59,8	65 419	47,4	1 404 376	57,8
Pourcentage par cursus (1)	59,3		36,1		4,7		100,0	

(1) Pour en savoir plus sur les DOM, les COM et la Nouvelle-Calédonie, voir 12.9.

[2] Répartition des nouveaux entrants à l'université par sexe, âge et discipline en 2008-2009 (1)
(France métropolitaine + DOM)

Disciplines	18 ans ou moins		19 ans		20 ans		21 ans ou plus		Ensemble	
	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes
Droit, sciences politiques	20 735	69,0	8 356	60,0	2 816	58,0	2 743	56,8	34 650	65,0
Sciences économiques, gestion	9 533	52,7	4 246	41,7	1 828	42,6	2 045	48,2	17 652	48,5
AES	3 795	65,2	2 751	58,3	1 479	56,8	1 425	57,1	9 450	60,6
Lettres, sciences du langage	8 611	79,9	3 677	71,2	1 807	68,9	2 870	65,1	16 965	74,3
Langues	13 824	81,4	5 913	71,7	2 696	66,0	3 555	64,4	25 988	75,3
Sciences humaines et sociales	15 398	74,6	8 180	69,9	3 890	66,5	4 636	63,4	32 104	70,8
Pluri-lettres, langues, sciences humaines	273	74,7	165	67,3	223	64,6	222	72,5	883	70,2
Sciences fondamentales et applications	8 881	33,4	2 890	26,3	1 201	25,1	1 033	25,5	14 005	30,7
Sciences de la nature et de la vie	4 734	67,3	1 978	60,4	720	56,4	506	51,6	7 938	63,6
STAPS	3 870	39,1	2 402	28,6	954	21,7	605	23,0	7 831	32,5
Pluri-sciences	6 620	46,2	2 009	40,0	769	38,5	507	34,9	9 905	43,8
Médecine-odontologie	23 212	65,5	4 530	60,9	1 112	60,9	937	68,4	29 791	64,7
Pharmacie	3 820	72,2	808	59,9	215	60,0	210	72,9	5 053	69,8
IUT	29 026	42,2	14 418	35,3	4 358	33,8	2 017	36,0	49 819	39,2
Total France métropolitaine + DOM	152 332	60,8	62 323	52,7	24 068	51,9	23 311	55,7	262 034	57,6
Pourcentage par âge	58,1		23,8		9,2		8,9		100,0	

(1) Nouveaux entrants en première année de cursus licence.

Présentation

En 2008-2009, 117 350 étudiants préparent un diplôme universitaire de technologie (DUT) en France métropolitaine et dans les DOM [1]. En tenant compte de la population préparant un diplôme post-DUT (770) ou une licence professionnelle (26 444), les effectifs des instituts universitaires de technologie atteignent 144 560 [2]. Les effectifs inscrits en DUT augmentent de 1,7 %, faisant suite à une reprise depuis deux années consécutives (1,1 % à la rentrée 2006 et 2,6 % à la rentrée 2007). Cette augmentation concerne le secteur tertiaire (+ 2,2 %) et dans une moindre mesure le secteur secondaire (1 %).

La capacité d'accueil des IUT s'est accrue en 2008-2009 avec la création de sept départements :

- trois dans le secteur secondaire : Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile, Génie biologique et Génie civil ;

- quatre dans le secteur tertiaire : Carrières sociales, Gestion administrative et commerciale, Informatique et Techniques de commercialisation.

Deux départements ont été fermés (Informatique à Anglet et Services et réseaux de communications à Nancy).

Ce mouvement s'accompagne d'une reprise du nombre de nouveaux bacheliers (1,6 %).

La proportion de bacheliers généraux de la session 2008 préparant un DUT en 2008-2009 est stable par rapport à l'année précédente : ils représentent 68,6 % des nouveaux bacheliers en IUT (68,7 % en 2007-2008). Il en est de même pour les bacheliers technologiques : 29,7 % en 2008-2009 (29,8 % en 2007-2008). La proportion de bacheliers professionnels atteint 1,7 %.

Les femmes représentent 40,3 % de l'ensemble des effectifs préparant un DUT. Elles sont un peu plus nombreuses que les hommes dans le secteur tertiaire (51,7 %). Inversement, elles représentent juste 23,9 % des effectifs du secteur secondaire, même si elles sont majoritaires dans les spécialités Chimie (54,2 %) et Génie biologique (66,3 %). Globalement, la proportion de femmes dans les spécialités du secteur secondaire s'est accrue de 4,2 points depuis 1998-1999, une augmentation supérieure à celle dans l'ensemble des spécialités secondaires et tertiaires (+ 1,5 point).

Source : MESR-DGESIP-DGRI SIES / Système d'information SISE (résultats observés à la date du 15 janvier 2009).

→ Pour en savoir plus

Publications

- Tableaux statistiques, n° 7017, 7042, 7053.
- Note d'Information, 07.18.

Définitions

■ **DUT.** Diplôme universitaire de technologie. Les données concernent uniquement les étudiants inscrits à la préparation du diplôme universitaire de technologie (DUT). Pour information, les effectifs inscrits en licence professionnelle ou en diplôme post-DUT sont signalés en évolution.

■ **IUT.** Les instituts universitaires de technologie, rattachés aux universités, ont été créés en 1965. 116 IUT fonctionnent à la rentrée 2008.

Les effectifs comprennent l'ensemble des formations diplômantes (initiales, permanentes, continues et par apprentissage). À la différence des informations des pages 6.1 à 6.6, les enseignements post-DUT dispensés par certains établissements ne sont pas dénombrés dans les tableaux [1] et [2].

■ **Un département d'IUT** correspond à une spécialité.

■ **Spécialités.** Les spécialités des Diplômes universitaires de technologie sont définies dans le cadre de l'Espace européen, notamment par arrêté du 10 août 2005 relatif au DUT dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur. Depuis la rentrée 2005, la spécialité "Génie des télécommunications et réseaux" est devenue "Réseaux et télécommunications". "Métrologie contrôle qualité" et "Organisation et génie de la production" ont fusionné pour donner "Qualité, logistique industrielle et organisation". L'enseignement dispensé est assuré dans 25 spécialités. En seconde année, le choix est encore plus large avec des options proposées dans certaines spécialités.

■ **Licence professionnelle.** Dans le cadre de l'espace européen de l'enseignement supérieur, la licence professionnelle est venue modifier l'offre de formation, au moins dans les universités, y compris les IUT. Prolongement des formations professionnelles en deux ans (DUT et BTS), la licence professionnelle est toutefois ouverte à tous les titulaires d'un diplôme de niveau bac + 2, professionnel ou généraliste, dans la mesure où le domaine étudié est compatible avec celui de la licence demandée.

[1] Répartition des effectifs préparant un DUT en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM)

Spécialités	Étudiants en formation en 2008-2009				Rappel effectifs 2007-2008	Départements d'enseignement en 2008-2009
	Hommes	Femmes	Total	% femmes		
Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile	8	18	26	69,2	-	1
Chimie	1 684	1 991	3 675	54,2	3 666	19
Génie biologique	2 171	4 268	6 439	66,3	6 366	38
Génie chimique - génie des procédés	744	521	1 265	41,2	1 167	12
Génie civil	4 490	722	5 212	13,9	5 107	21
Génie du conditionnement et de l'emballage	145	151	296	51,0	261	5
Génie électrique et informatique industrielle	7 353	484	7 837	6,2	7 944	53
Génie industriel et maintenance	1 746	135	1 881	7,2	1 876	25
Génie mécanique et productique	6 390	487	6 877	7,1	6 839	46
Génie thermique et énergie	2 134	228	2 362	9,7	2 211	17
Hygiène, sécurité et environnement	1 225	640	1 865	34,3	1 819	14
Mesures physiques	3 753	1 015	4 768	21,3	4 874	30
Qualité, logistique industrielle et organisation (1)	1 492	533	2 025	26,3	1 919	23
Réseaux et télécommunications (2)	2 687	216	2 903	7,4	2 975	29
Science et génie des matériaux	805	159	964	16,5	908	12
Ensemble du secteur secondaire	36 827	11 568	48 395	23,9	47 932	345
Carrières juridiques	414	1 934	2 348	82,4	2 308	8
Carrières sociales	613	2 275	2 888	78,8	2 768	16
Gestion des entreprises et des administrations	9 020	11 963	20 983	57,0	20 732	76
Gestion administrative et commerciale	672	1 114	1 786	62,4	1 775	13
Gestion, logistique et transport	1 943	1 107	3 050	36,3	3 020	22
Information - communication	798	3 218	4 016	80,1	3 901	19
Informatique	7 649	840	8 489	9,9	8 316	45
Services et réseaux de communications	2 359	986	3 345	29,5	3 215	30
Statistique et traitement informatique des données	804	549	1 353	40,6	1 265	12
Techniques de commercialisation	9 004	11 687	20 691	56,5	20 128	81
Ensemble du secteur tertiaire	33 276	35 673	68 949	51,7	67 428	322
Total France métropolitaine + DOM	70 103	47 241	117 344	40,3	115 360	667

(1) Fusion de "Organisation et génie de la production" et de "Métrologie contrôle qualité". (2) Spécialité anciennement appelée "Génie des télécommunications et réseaux" avant 2005-2006.

[2] Évolution des effectifs préparant un DUT, un diplôme post-DUT ou une licence professionnelle (France métropolitaine + DOM)

	Étudiants en DUT				Étudiants en licence professionnelle (5) Total	Étudiants en diplômes post-DUT Total
	Secteur secondaire	Secteur tertiaire	Total	Nombre de départements d'enseignement (4)		
1975-1976 (1)	21 246	22 090	43 336			
1980-1981 (1)	25 445	28 164	53 609			
1985-1986 (1)	28 166	32 548	60 714			
1990-1991 (1)	34 957	37 387	72 344			
1991-1992 (1)	37 178	40 067	77 245			
1992-1993 (1)	39 506	43 477	82 983			
1993-1994 (1)	42 588	47 075	89 663			
1994-1995 (1)	44 535	49 270	93 805			
1995-1996 (1)	45 321	50 837	96 158			
1996-1997 (2) (3)	48 370	57 251	105 621			2 318
1997-1998 (2) (3)	49 149	60 482	109 628			2 346
1998-1999 (2)	49 244	62 297	111 541			2 042
1999-2000 (2)	50 143	63 762	113 905			2 481
2000-2001 (2)	50 465	65 630	116 095	582	2 179	2 357
2001-2002 (2)	49 680	66 022	115 702	607	4 692	1 871
2002-2003 (2)	47 902	65 647	113 549	624	7 784	1 715
2003-2004 (2)	47 120	65 163	112 283	631	10 856	1 311
2004-2005 (2)	46 645	64 451	111 096	639	15 070	1 268
2005-2006 (2)	47 103	64 193	111 296	643	19 816	1 234
2006-2007 (2)	47 138	65 342	112 480	653	23 326	1 289
2007-2008 (2)	47 932	67 428	115 360	662	24 886	863
2008-2009 (2)	48 395	68 949	117 344	667	26 444	771

(1) Hors formation continue mais y compris année spéciale. (2) Toutes formations confondues pour les effectifs et le nombre de départements. (3) Répartition par secteur au prorata des effectifs en France métropolitaine. (4) Données non disponibles pour les DOM avant 2000. (5) Création des licences professionnelles en 2000.

Présentation

En 2008-2009, près de 108 000 élèves suivent une formation dans une école d'ingénieurs, soit 3,6 % de plus par rapport à la rentrée précédente [1].

La plus forte hausse du nombre d'élèves inscrits provient des écoles privées (+ 5,4 %). Le nombre d'élèves des écoles publiques sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et celui des écoles sous tutelle d'un autre ministère progressent également (respectivement + 2,8 % et + 3,6 %).

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche forme toujours plus de la moitié des futurs ingénieurs (près de six sur dix), plus du tiers de ces élèves étant inscrits dans une école interne ou rattachée à une université [2].

À la rentrée 2008, dans les écoles d'ingénieurs, le nombre de filles a augmenté de 4 % et le taux de féminisation est en légère hausse par rapport à l'année précédente (26,9 %) [1]. La part de filles est très variable selon le type d'école. Bien qu'en constante hausse depuis la rentrée 2000, l'ENSAM reste l'école la moins féminisée avec 14,5 % de filles, à l'inverse des écoles d'ingénieurs sous tutelle du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, qui accueillent davantage de filles (62,4 %) que de garçons.

Le flux de nouveaux inscrits est en forte hausse cette année avec 37 100 nouveaux inscrits, soit 9,4 % de plus qu'en 2007 [3]. Contrairement à la rentrée précédente, cette hausse concerne cette année uniquement le secteur public (+ 16,4 % pour les écoles publiques sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et + 2,5 % pour celles sous tutelle des autres ministères). Le flux de nouveaux inscrits dans le secteur privé fléchit (- 1,4 %).

La voie d'intégration la plus fréquente reste les classes préparatoires aux grandes écoles (47,2 % des élèves-ingénieurs en sont issus) et particulièrement dans le secteur public relevant d'un autre ministère que l'Enseignement supérieur et la Recherche (68,5 %). Les admissions à la suite d'un baccalauréat baissent légèrement cette année (20,1 %, soit - 0,5 point).

Définitions

■ **Écoles d'ingénieurs.** Ensemble des établissements publics et privés, quel que soit le ministère de rattachement, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la Commission des titres d'ingénieurs.

■ **Champ.** Les élèves inscrits en formation continue ne sont pas pris en compte dans ces données (les diplômes décernés à ce titre non plus), à l'exception des Centres d'études supérieures industrielles (CESI). Quelques écoles, majoritairement privées, possèdent un cycle préparatoire intégré mais les élèves ne sont pas ici comptabilisés comme élèves ingénieurs.

■ **À noter.** Cette année, les écoles d'ingénieurs internes ou rattachées aux universités et aux INP, les Universités de technologie et la quasi-totalité des écoles d'ingénieurs hors université ont été enquêtées par l'intermédiaire du Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE). L'année prochaine, ce sera le seul mode de transmission des données.

■ **Les formations d'ingénieurs en partenariat.** Les élèves inscrits dans ces formations ne figurent pas dans les tableaux.

■ **INSA.** Instituts nationaux de sciences appliquées.

■ **ENSAM.** École nationale des arts et métiers.

Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information SISE.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Note d'Information, 06.22.
- Tableaux statistiques, n° 7073.

[1] Répartition des effectifs des écoles d'ingénieurs en 2008-2009 (1) (France métropolitaine + DOM)

	Effectifs inscrits en 2008-2009	Répartition (en %)	Étudiants en formation en 2008-2009				Progression du nombre de filles 2008-2009 / 2007-2008
			Progression effectifs 2008-2009 / 2007-2008	Dont étudiantes	Taux de féminisation		
Écoles publiques sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche							
Écoles internes ou rattachées aux universités	24 777	23,0	3,0	6 958	28,1		4,3
Écoles externes aux universités	38 365	35,5	2,6	9 530	24,8		4,6
Instituts nationaux polytechniques	9 529	8,8	4,6	2 856	30,0		6,6
Universités de technologie	5 739	5,3	5,9	1 216	21,2		6,9
INSA	10 523	9,8	0,1	3 107	29,5		2,4
ENSAM et assimilées	4 530	4,2	1,4	657	14,5		8,2
Écoles centrales	4 797	4,4	0,1	1 057	22,0		0,3
Autres écoles	3 247	3,0	5,3	637	19,6		6,2
Ensemble	63 142	58,5	2,8	16 488	26,1		4,5
Écoles publiques sous tutelle d'un autre ministère ou d'une autre collectivité							
Agriculture et Pêche	4 419	4,1	2,0	2 758	62,4		4,4
Défense	4 283	4,0	13,0	715	16,7		8,7
Industrie	3 593	3,3	2,7	1 001	27,9		5,0
Télécommunications	1 917	1,8	-2,7	460	24,0		3,6
Équipement, Transport, Logement	1 635	1,5	-4,6	450	27,5		-3,0
Santé	17	0,0	-15,0	10	58,8		-33,3
Économie et Finances	222	0,2	4,2	81	36,5		-14,7
Ville de Paris	448	0,4	4,7	192	42,9		3,8
Ensemble	16 534	15,3	3,6	5 667	34,3		3,8
Écoles privées	28 245	26,2	5,4	6 881	24,4		3,1
Ensemble des écoles d'ingénieurs	107 921	100,0	3,6	29 036	26,9		4,0

(1) Hors formation continue et formations d'ingénieurs en partenariat (ex-NFI).

[2] Évolution des effectifs des écoles d'ingénieurs en formation initiale (1) (France métropolitaine + DOM)

Types d'écoles	Étudiants en formation pendant l'année scolaire								Progression 2008-2009/2007-2008	
	1980 1981	1990 1991	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	Relative	Absolue
Écoles publiques sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche										
Écoles internes ou rattachées aux universités	20 650	34 475	57 304	59 561	59 503	59 847	61 446	63 142	2,8	1 696
Écoles externes aux universités		12 234	21 996	22 966	23 419	23 450	24 059	24 777	3,0	718
Ensemble des écoles publiques sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale, dont :		22 241	35 308	36 595	36 084	36 397	37 387	38 365	2,6	978
Ensemble des écoles publiques sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale, dont :	8 127	10 865	16 156	16 610	16 607	15 930	15 963	16 534	3,6	571
Agriculture, pêche	2 506	3 078	4 296	4 358	4 386	4 309	4 332	4 419	2,0	87
Défense	2 347	3 238	3 930	4 051	4 009	3 749	3 789	4 283	13,0	494
Industrie	1 083	1 571	3 526	3 668	3 818	3 434	3 498	3 593	2,7	95
Télécommunications	666	1 302	1 953	2 070	2 076	2 024	1 970	1 917	-2,7	-53
Équipement, transport, logement	1 246	1 338	1 779	1 785	1 537	1 710	1 713	1 635	-4,6	-78
Santé	25	18	29	29	27	22	20	17	-15,0	-3
Économie et Finances			228	209	294	211	213	222	4,2	9
Ville de Paris	254	320	415	440	460	471	428	448	4,7	20
Écoles privées	8 490	14 002	24 534	25 012	25 268	25 517	26 809	28 245	5,4	1 436
Ensemble des écoles d'ingénieurs	37 267	59 342	97 994	101 183	101 378	101 294	104 218	107 921	3,6	3 703

(1) Hors formation continue et formations d'ingénieurs en partenariat. nd : non disponible..

[3] Origine scolaire des nouveaux inscrits dans les écoles d'ingénieurs (%) (France métropolitaine + DOM)

	Niveau de l'étudiant à l'entrée							Total (1)	Effectif
	Bac	CPGE	DEUG	DUT-BTS	Licence- maîtrise	Ingénieur, 3 ^e cycle	Autres		
Écoles publiques sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	16,0	46,6	3,2	15,6	3,7	0,5	14,4	100,0	22 526
Ensemble des écoles publiques sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale	4,4	68,5	2,5	4,9	4,2	6,4	9,1	100,0	5 507
Écoles privées	38,5	37,0	1,1	11,9	3,3	0,7	7,5	100,0	9 027
Ensemble des écoles d'ingénieurs	20,1	47,2	2,6	13,1	3,7	1,4	11,9	100,0	37 060

(1) Hors non déclarés.

Présentation

À la rentrée 2008, 208 écoles forment près de 96 000 étudiants aux métiers du commerce, de la gestion et de la vente [1]. Les effectifs des écoles de management augmentent de 5,6 % par rapport à ceux de l'année 2007 alors que le nombre d'écoles diminue de 3,9 %. Les groupes d'écoles I et III accueillent un nombre plus élevé d'étudiants : les effectifs des établissements du groupe I progressent de 9,7 % et ceux du groupe III de 9,3 %. Les effectifs du groupe II reculent de 24,8 %.

Avec 74 000 étudiants, les 81 établissements du groupe I (79 en 2007) constituent le contingent le plus important en termes d'effectifs [2]. Ces écoles recrutent leurs étudiants en premier lieu dans les classes préparatoires aux grandes écoles (25,4 %) puis chez les bacheliers 2008 (23,1 %) [3]. Au nombre de 39 (44 en 2007), les écoles du groupe II comptent 7 800 étudiants. Elles accueillent une forte proportion de bacheliers 2008 (28,9 %), d'étudiants provenant de l'université (11,6 %) et de STS ou d'IUT (8,9 %).

Alors qu'il comporte le plus grand nombre d'établissements (88), le groupe III forme seulement 14,7 % des étudiants en 2008. Ses écoles intègrent peu d'étudiants issus de CPGE (1,3 %) mais accueillent en nombre des bacheliers de l'année (29,3 %), des étudiants issus de l'université (23,5 %) et des titulaires d'un BTS ou d'un DUT (22,6 %).

En 2008-2009, la part des étudiantes en école de commerce diminue légèrement (47,9 % en 2008 et 48,1 % en 2007). Elle est la plus élevée dans le groupe III avec 49,9 %.

La part d'étudiants étrangers augmente et atteint 13,5 % ; elle s'élevait à 13,2 % à la rentrée 2007. C'est dans le groupe I qu'ils sont proportionnellement les moins nombreux (11,8 %) et dans le groupe II proportionnellement les plus nombreux (25,5 %).

Définitions

■ **Les écoles de commerce et de gestion sont des établissements privés ou consulaires.** Elles sont au nombre de 208 en 2008 (d'après les listes arrêtées au 1^{er} septembre 2008 de la Direction générale de l'enseignement supérieur) et sont classées en trois groupes (I, II et III) :

- les écoles du groupe I (81 établissements) sont reconnues par l'État et au moins l'un de leurs diplômes est visé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- les écoles du groupe II (39 établissements) sont également reconnues par l'État, mais aucun de leurs diplômes n'est visé par le ministère ;
- les écoles du groupe III (88 établissements) ne sont pas reconnues par l'État et aucun de leurs diplômes n'est visé par le ministère.

■ **BTS, DUT.** Brevets de technicien supérieur, diplômes universitaires de technologie.

■ **CPGE.** Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **Champ.** Les étudiants en formation initiale en écoles de management en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

Dans les écoles couvertes par le système d'information SISE (soit 94 écoles), sont inscrits en outre 3 300 étudiants en apprentissage et 1 800 en formation continue (financée ou non).

Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

— Enquête n° 26 auprès des établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités.

— Système d'information SISE.

→ Pour en savoir plus

Publications

— Notes d'Information, 04.35, 08.30.

[1] Évolution des effectifs inscrits en école de commerce, gestion, vente
(France métropolitaine + DOM)

	1990 1991	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009
Effectifs	46 128	51 329	56 303	63 905	70 363	74 680	80 619	83 176	85 092	83 333	90 838	95 968
Évolution annuelle en %	-	9,2	9,7	13,5	10,1	6,1	8,0	3,2	2,3	-2,1	9,0	5,6
Nombre d'écoles	193	217	224	230	234	225	228	227	220	219	207	208

[2] Effectifs selon la catégorie d'établissement en 2008-2009
(France métropolitaine + DOM)

Types d'éta- blissement	Nombre d'établissements	Hommes	Femmes	Total	dont % femmes	dont % étrangers	Rappel effectif 2007-2008	Évolution annuelle en % (1)
Groupe I	81	38 870	35 175	74 045	47,5	11,8	67 522	9,7
Groupe II	39	4 109	3 731	7 840	47,6	25,5	10 429	-24,8
Groupe III	88	7 059	7 024	14 083	49,9	15,6	12 887	9,3
Total	208	50 038	45 930	95 968	47,9	13,5	90 838	5,6

(1) Sur les variations du champ concernant les groupes, voir la rubrique "Définitions" page ci-contre.

[3] Niveaux de formation des étudiants à leur entrée dans une école de commerce et gestion
en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM)

Origine	Groupe I		Groupe II		Groupe III		Total		Rappel 2007-2008	Évolution annuelle en %
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%		
Niveau terminale	-	-	-	-	14	0,2	14	0,0	15	-6,7
Baccalauréat 2008	6 301	23,1	1 182	28,9	1 841	29,3	9 324	24,7	8 834	5,5
CPGE	6 942	25,4	195	4,8	83	1,3	7 220	19,2	6 017	20,0
BTS-DUT	2 930	10,7	363	8,9	1 420	22,6	4 713	12,5	5 177	-9,0
Université	4 262	15,6	476	11,6	1 478	23,5	6 216	16,5	6 572	-5,4
École d'ingénieurs	811	3,0	54	1,3	35	0,6	900	2,4	537	67,6
École de commerce	1 135	4,2	274	6,7	172	2,7	1 581	4,2	1 910	-17,2
Autre origine (1)	3 608	13,2	1 529	37,4	1 228	19,5	6 365	16,9	6 599	-3,5
Non déclarés	1 318	4,8	20	0,4	13	0,3	1 351	3,6	2 485	-45,6
Total	27 308	100,0	4 093	100,0	6 284	100,0	37 685	100,0	38 146	-1,2

(1) Dont baccalauréat antérieur à 2008.

Présentation

En 2008-2009, 80 000 étudiants sont inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Les effectifs sont en hausse de 2,5 % par rapport à 2007-2008 et atteignent le niveau le plus haut depuis la réforme de 1995. Cette croissance est sensiblement plus prononcée pour le secteur public (+ 2,9 %) que pour le secteur privé (+ 0,4 %). L'enseignement public assure la formation de 85 % des étudiants inscrits en CPGE.

Le dynamisme des classes scientifiques, perceptible à travers les hausses annuelles consécutives des effectifs depuis la rentrée 2001, se poursuit en 2008-2009 (+ 1,9 %). Parallèlement, le nombre d'inscrits dans la filière littéraire augmente de nouveau (+ 1,2 %). Enfin, les effectifs des classes économiques et commerciales croissent cette année mais l'évolution est moins importante que l'année précédente (+ 4,8 % contre + 7,2 % en 2007) [1] [2].

34 200 femmes, soit deux élèves sur cinq, sont inscrites en classes préparatoires. En classes littéraires, la prépondérance des femmes semble bien implantée : avec trois inscrites sur quatre, elles y sont largement majoritaires. Inversement, dans les préparations scientifiques, les filles sont présentes en faible proportion (30,3 %) alors qu'on est proche de la parité dans les classes économiques et commerciales (55,3 % d'étudiantes). À la rentrée 2008, le nombre d'étudiants entrant en CPGE augmente de 2,8 % [3]. Sur 40 600 nouveaux étudiants inscrits en première année de CPGE, 94,7 % viennent d'obtenir un baccalauréat général, 4,6 % un baccalauréat technologique et 0,7 % proviennent d'autres filières de l'enseignement supérieur. Les bacheliers S sont les plus nombreux (71,6 %). Ils remplissent la presque totalité des classes scientifiques, près de la moitié des classes économiques et un quart des classes littéraires. La proportion de bacheliers L parmi les entrants en CPGE est encore en légère baisse (9,6 % cette année contre 9,7 % à la rentrée 2007). La part des bacheliers ES augmente de 0,2 point cette année.

Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES.

– Système d'information SCOLARITÉ.

– Système d'information SAFRAN du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 06.23, 07.37, 08.20.

– Tableaux statistiques, n° 7066.

Définitions

■ **CPGE.** Les classes préparatoires aux grandes écoles constituent des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur. Elles se répartissent en trois filières :

- la filière scientifique prépare aux écoles d'ingénieurs, aux Écoles normales supérieures et aux Écoles nationales vétérinaires ;
- la filière économique et commerciale prépare aux Écoles supérieures de commerce et de gestion, aux Écoles normales supérieures et au groupe des Écoles nationales d'économie et de statistiques ;
- la filière littéraire prépare aux Écoles normales supérieures, à l'École nationale des chartes, aux Instituts d'études politiques et au groupe des Écoles nationales d'économie et de statistiques.

■ **Champ.** Les étudiants des établissements publics ou privés, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

[1] Évolution des effectifs d'étudiants en CPGE (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009
Filière scientifique	44 373	44 690	45 051	45 385	46 467	47 369	47 772	48 361	49 279
Évolution annuelle en %	-1,3	0,7	0,8	0,7	2,4	1,9	0,9	1,2	1,9
Filière économique et commerciale	15 778	15 738	16 376	16 127	15 792	16 177	17 092	18 323	19 202
Évolution annuelle en %	1,8	-0,3	4,1	-1,5	-2,1	2,4	5,7	7,2	4,8
Filière littéraire	10 112	10 275	10 588	10 541	10 888	11 244	11 296	11 388	11 522
Évolution annuelle en %	-2,5	1,6	3,0	-0,4	3,3	3,3	0,5	0,8	1,2
Total CPGE	70 263	70 703	72 015	72 053	73 147	74 790	76 160	78 072	80 003
Évolution annuelle en %	-0,8	0,6	1,9	0,1	1,5	2,2	1,8	2,5	2,5

[2] Effectifs d'étudiants en CPGE par année et par sexe en 2008-2009
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Public			Privé			Public + Privé			dont filles (%)
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	
Éducation nationale	37 075	28 946	66 021	7 590	4 654	12 244	44 665	33 600	78 265	42,9
Filière scientifique	28 524	12 931	41 455	4 891	1 606	6 497	33 415	14 537	47 952	30,3
Première année	13 941	6 617	20 558	2 367	885	3 252	16 308	7 502	23 810	31,5
Seconde année	14 583	6 314	20 897	2 524	721	3 245	17 107	7 035	24 142	29,1
Filière économique et commerciale	6 079	8 139	14 218	2 378	2 335	4 713	8 457	10 474	18 931	55,3
Première année	3 195	4 456	7 651	1 212	1 277	2 489	4 407	5 733	10 140	56,5
Seconde année	2 884	3 683	6 567	1 166	1 058	2 224	4 050	4 741	8 791	53,9
Filière littéraire	2 472	7 876	10 348	321	713	1 034	2 793	8 589	11 382	75,5
Première année	1 340	4 638	5 978	199	452	651	1 539	5 090	6 629	76,8
Seconde année	1 132	3 238	4 370	122	261	383	1 254	3 499	4 753	73,6
Autres ministères	1 132	562	1 694	27	17	44	1 159	579	1 738	33,3
Filière scientifique	844	483	1 327	-	-	-	844	483	1 327	36,4
Première année	372	171	543	-	-	-	372	171	543	31,5
Seconde année	472	312	784	-	-	-	472	312	784	39,8
Filière économique et commerciale	188	39	227	27	17	44	215	56	271	20,7
Première année	94	17	111	15	9	24	109	26	135	19,3
Seconde année	94	22	116	12	8	20	106	30	136	22,1
Filière littéraire	100	40	140	-	-	-	100	40	140	28,6
Première année	51	21	72	-	-	-	51	21	72	29,2
Seconde année	49	19	68	-	-	-	49	19	68	27,9
Total CPGE	38 207	29 508	67 715	7 617	4 671	12 288	45 824	34 179	80 003	42,7

[3] Origine scolaire des étudiants entrant en première année de CPGE en 2008-2009 (%)
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Bacs généraux			Bacs techno.	Autres origines (1)	Total (en %)	Entrants 2008-2009	Progression annuelle d'entrants
	Terminale S	Terminale ES	Terminale L					
Filière scientifique	95,4	0,0	0,0	4,1	0,5	100,0	23 900	2,9
Filière économique et commerciale	48,0	41,5	0,8	8,9	0,8	100,0	10 060	4,5
Filière littéraire	21,8	19,8	57,4	0,0	1,0	100,0	6 634	0,1
Total CPGE	71,6	13,5	9,6	4,6	0,7	100,0	40 594	2,8

(1) Université, IUT, vie active, étudiants étrangers et autres.

Présentation

À la rentrée 2008, 234 200 étudiants sont inscrits en sections de technicien supérieur (97,2 %), diplôme des métiers d'art (0,5 %) et classes de mises à niveau (2,3 %).

L'effectif de ces classes augmente plus fortement qu'en 2007 (1,4 % contre 1,1 % en 2007). Cette hausse concerne les établissements de tous les ministères de tutelle excepté le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche. Les effectifs du secteur public sont stables (- 0,1 %) alors que ceux du secteur privé augmentent de 4,8 % [1].

Les établissements publics relevant des ministères de l'Éducation nationale, et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche comptent 214 400 élèves et forment plus de neuf étudiants sur dix inscrits en STS. Le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche (17 500 élèves) forme près de 7,5 % des étudiants. Cependant, le nombre d'inscrits en STS agricoles ne cesse de diminuer depuis huit ans (soit une chute de 19,6 % entre les rentrées 2001 et 2008) [2].

Depuis plusieurs années déjà, on dénombre autant de femmes que d'hommes en STS et assimilés. Les écoles de l'enseignement public sont moins féminisées que celles du privé (48,3 % contre 56,0 %) car elles offrent plus souvent des formations industrielles, davantage suivies par les garçons. Les formations dépendant du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche (STS agricoles) ont le taux de féminisation le moins élevé (40,3 %).

Les sections de technicien supérieur et assimilés sont particulièrement fréquentées par les bacheliers technologiques : ils représentent 47,1 % des effectifs totaux des entrants alors qu'ils constituent seulement 26,2 % des admis au baccalauréat 2008. Parmi ces bacheliers technologiques, se dégagent plus précisément deux viviers principaux : 38,6 % des bacheliers entrant dans le domaine de la production détiennent un baccalauréat STI et 37,2 % entrant dans le domaine des services un baccalauréat STG. Deux élèves sur dix entrant en STS et assimilés sont des bacheliers généraux alors qu'ils sont un peu plus de la moitié des admis au baccalauréat. Les bacheliers professionnels représentent 19,7 % des admis au baccalauréat et 12,9 % des entrants en STS et assimilés [3].

Source : MESR-DGESIP-DGRI SIES /Système d'information SCOLARITÉ, système d'information SAFRAN du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 05.02, 05.33, 07.20.
- Tableaux statistiques, n° 7067.

Définitions

■ **STS et assimilés.** Ces termes désignent les étudiants inscrits en STS, DMA ou classes de mise à niveau.

■ **STS.** Les sections de technicien supérieur sont des classes qui préparent après le baccalauréat au brevet de technicien supérieur (BTS).

■ **Classes de mise à niveau.** Ces classes s'adressent aux étudiants des BTS "Arts appliqués" et "Hôtellerie-restauration".

■ **DMA.** Le diplôme des métiers d'art se prépare en deux ans après le baccalauréat. Il forme des professionnels spécialistes de la conception.

■ **Champ.** Les étudiants des établissements publics ou privés sous tutelle des ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sous tutelle du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche ou dépendant d'autres ministères, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

Les sections de technicien supérieur (STS)

[1] Évolution des effectifs d'étudiants dans les STS, classes de mise à niveau et DMA (France métropolitaine + DOM)

	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009
Public									
Effectifs	166 435	165 464	164 641	163 904	162 170	162 051	159 774	158 848	158 671
Évolution annuelle en %	-0,2	-0,6	-0,5	-0,4	-1,1	-0,1	-1,4	-0,6	-0,1
% par rapport à l'effectif total	69,7	69,8	69,9	70,0	70,4	70,3	70,0	68,8	67,8
Privé									
Effectifs	72 459	71 360	70 818	70 291	68 105	68 352	68 555	72 029	75 493
Évolution annuelle en %	0,6	-1,4	-0,9	-0,7	-3,1	0,4	0,3	5,1	4,8
% par rapport à l'effectif total	30,3	30,2	30,1	30,0	29,6	29,7	30,0	31,2	32,2
Public + Privé									
Effectifs	238 894	236 824	235 459	234 195	230 275	230 403	228 329	230 877	234 164
Évolution annuelle en %	0,0	-0,8	-0,6	-0,5	-1,7	0,1	-0,9	1,1	1,4
% par rapport à l'effectif total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

[2] Effectifs d'étudiants (STS, classes de mise à niveau et DMA) par année et par sexe en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM)

	Public			Privé			Public + Privé			
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	dont filles (%)
Éducation nationale et enseignement supérieur	75 428	72 164	147 592	28 433	38 325	66 758	103 861	110 489	214 350	51,5
Classes de mise à niveau	535	1 758	2 293	981	1 845	2 826	1 516	3 603	5 119	70,4
STS en 1, 2 et 3 ans	74 590	69 819	144 409	27 351	36 397	63 748	101 941	106 216	208 157	51,0
DMA en 1 et 2 ans	303	587	890	101	83	184	404	670	1 074	62,4
Agriculture	6 565	4 514	11 079	3 871	2 522	6 393	10 436	7 036	17 472	40,3
STS en 1, 2 et 3 ans	6 565	4 514	11 079	3 871	2 522	6 393	10 436	7 036	17 472	40,3
Autres ministères	-	-	-	916	1 426	2 342	916	1 426	2 342	60,9
Classes de mise à niveau	-	-	-	98	198	296	98	198	296	66,9
STS en 1, 2 et 3 ans	-	-	-	793	1 216	2 009	793	1 216	2 009	60,5
DMA en 1 et 2 ans	-	-	-	25	12	37	25	12	37	32,4
Total STS et assimilés	81 993	76 678	158 671	33 220	42 273	75 493	115 213	118 951	234 164	50,8

[3] Origine scolaire des étudiants entrant en première année de STS, DMA et classes de mise à niveau en 2008-2009 (%) (France métropolitaine + DOM)

	Bacs généraux			Bacs technologiques			Bacs pro	Autres origines (1)	Total (%)	Entrants 2008 2009	Progression annuelle des entrants (%)
	Term. S	Term. ES	Term. L	Term. STI	Term. STG	Autres					
Domaines professionnels											
disciplinaires (lettres et arts)	3,7	0,0	0,0	37,0	0,0	0,0	0,0	59,3	100,0	54	-1,8
de la production	11,4	1,9	3,2	38,6	1,5	10,7	14,8	17,9	100,0	41 327	-1,5
des services	5,8	11,5	5,0	2,2	37,2	5,8	11,9	20,6	100,0	80 193	3,6
Total	7,7	8,3	4,4	14,6	25,0	7,5	12,9	19,6	100,0	121 574	1,8

(1) Brevet de technicien, université, IUT, vie active, étudiants étrangers et autres.

Présentation

À la rentrée 2008, 234 200 étudiants sont inscrits en sections de technicien supérieur (97,2 %), diplôme des métiers d'art (0,5 %) et classes de mises à niveau (2,3 %).

Un tiers des étudiants sont en spécialités de production. Dans ce domaine, un étudiant sur six est inscrit en "Technologies de commandes des transformations industrielles". Dans les spécialités des services, les formations de "Commerce, vente" et "Comptabilité, gestion" regroupent la moitié des étudiants.

Les établissements privés forment 32 % des étudiants avec une part plus élevée dans les spécialités des services (38 %) que dans les spécialités de production (22 %).

La formation "Musique, arts du spectacle", seule formation disciplinaire, compte 94 étudiants.

Les spécialités des services sont plus féminisées que les spécialités de production (64 % et 24 % respectivement). Les formations "Coiffure, esthétique, autres spécialités des services aux personnes", "Travail social" et "Secrétariat, bureautique" sont presque exclusivement composées de filles alors que les spécialités "Technologies de commandes des transformations industrielles", "Énergie, génie climatique", "Moteur et mécanique auto", "Structures métalliques" et "Électricité, électronique" sont en situation inverse.

Définitions

■ **STS et assimilés.** Ces termes désignent les étudiants inscrits en STS, DMA ou classes de mise à niveau.

■ **STS.** Les sections de technicien supérieur sont des classes qui préparent après le baccalauréat au brevet de technicien supérieur (BTS).

■ **Classes de mise à niveau.** Ces classes s'adressent aux étudiants des BTS "Arts appliqués" et "Hôtellerie-restauration".

■ **DMA.** Le diplôme des métiers d'art se prépare en deux ans après le baccalauréat. Il forme des professionnels spécialistes de la conception.

■ **Champ.** Les étudiants des établissements publics ou privés sous tutelle des ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sous tutelle du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche ou dépendant d'autres ministères, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

■ **Les spécialités de formation.** Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la Nomenclature des spécialités de formation (NSF) approuvée par le décret interministériel n° 94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut. À partir de ce cadre général de classement, chaque ministère formateur peut élaborer un niveau de description plus fin en fonction de ses besoins. Ainsi en est-il de la nomenclature des formations-diplômes par spécialités détaillées (plusieurs centaines de spécialités) du ministère de l'Éducation nationale.

Source : MESR-DGESIP-DGRI SIES / Système d'information SCOLARITÉ, système d'information SAFRAN du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 05.02, 05.33, 07.20.
- Tableaux statistiques, n° 7067.

[1] Répartition des étudiants inscrits en STS, classes de mise à niveau ou DMA en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Groupes de spécialités de formation	Effectifs	%	Part du Privé (%)	Part des femmes (%)
133	Musique, arts du spectacle	94	.	30	49
	Total des spécialités disciplinaires	94	.	30	49
200	Technologies industrielles fondamentales	10 915	5	32	36
201	Technologies de commandes des transformations industrielles	12 617	5	15	4
210	Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	5 128	2	46	30
211	Productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures	2 422	1	28	35
212	Productions animales, élevages spécialisés, soins aux animaux	1 681	1	33	51
213	Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	2 509	1	34	37
214	Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	1 681	1	33	30
220	Spécialités pluritechnologiques des transformations	321	.	26	24
221	Agroalimentaire, alimentation, cuisine	3 835	2	22	61
222	Transformations chimiques et apparentées	3 421	1	31	64
223	Métallurgie	968	.	7	15
224	Matériaux de construction, verre, céramique	117	.	-	79
225	Plasturgie, matériaux composites	454	.	-	9
226	Papier, carton	34	.	-	18
227	Énergie, génie climatique	2 012	1	12	3
230	Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	5 062	2	24	37
231	Mines et carrières, génie civil, topographie	1 891	1	12	12
232	Bâtiment : construction et couverture	251	.	-	11
233	Bâtiment : finitions	349	.	8	43
234	Travail du bois et de l'ameublement	1 044	.	12	9
240	Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	1 046	.	6	95
241	Textile	235	.	3	90
242	Habillement	718	.	33	92
250	Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	4 754	2	12	6
251	Mécanique générale et de précision, usinage	19	.	-	37
252	Moteurs et mécanique auto	2 201	1	15	3
253	Mécanique aéronautique et spatiale	177	.	21	7
254	Structures métalliques	1 477	1	5	3
255	Électricité, électronique	11 184	5	12	4
	Total des spécialités de production	78 523	34	22	24
311	Transport, manutention, magasinage	1 803	1	27	34
312	Commerce, vente	41 876	18	36	56
313	Finances, banque, assurances	7 039	3	40	63
314	Comptabilité, gestion	31 417	13	29	63
320	Spécialités plurivalentes de la communication	6 227	3	66	76
321	Journalisme et communication	212	.	-	84
322	Techniques de l'imprimerie et de l'édition	854	.	6	52
323	Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	4 758	2	47	52
324	Secrétariat, bureautique	14 253	6	22	92
326	Informatique, traitement de l'information, transmission des données	9 022	4	35	11
330	Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	1 876	1	37	89
331	Santé	9 723	4	55	72
332	Travail social	6 717	3	53	97
334	Accueil, hôtellerie, tourisme	14 593	6	39	72
336	Coiffure, esthétique, autres spécialités des services aux personnes	2 931	1	82	100
343	Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	1 438	1	33	35
345	Application des droits et statuts des personnes	808	.	50	84
	Total des spécialités des services	155 547	66	38	64
	Ensemble des spécialités	234 164	100	32	51

Lecture - 66 % des étudiants en STS, DMA ou classes de mise à niveau sont inscrits dans le secteur des services. Les établissements privés scolarisent 38 % d'entre eux. Les filles représentent 64 % des étudiants formés dans ces spécialités.

L'utilisation du point (.) représente un pourcentage inférieur à 1 ; l'utilisation du tiret (-) rend compte d'une valeur nulle.

Présentation

À la rentrée 2008, 65 000 étudiants, professeurs stagiaires et enseignants titulaires sont inscrits dans les IUFM de France métropolitaine, des DOM et des COM. Les effectifs en IUFM (hors formations spécialisées) diminuent à nouveau (- 9 % par rapport à 2007). En première année (année préparatoire), la baisse du nombre d'étudiants, amorcée en 2005, après trois années de hausse, s'accroît (- 10 %). Les effectifs de stagiaires (seconde année ou année de formation) diminuent à nouveau (- 7 %).

En première année, la baisse du nombre d'étudiants préparant un concours du second degré se poursuit et s'accroît (- 17 % contre - 13 % en 2007). Les effectifs d'étudiants préparant un concours du premier degré sont stables depuis deux ans. En seconde année, la diminution des professeurs stagiaires du second degré s'accroît à nouveau (- 13 % contre - 4 % en 2007). Le nombre de professeurs stagiaires du premier degré baisse également après une année de hausse (+ 2 % en 2007) faisant suite à quatre années de baisse.

Trois étudiants ou professeurs stagiaires sur quatre sont des femmes. Elles représentent 84 % des étudiants et professeurs stagiaires du premier degré et 64 % du second degré.

À la rentrée 2008, 1 500 professeurs titulaires se destinent à l'enseignement spécialisé, ce qui représente une hausse de 4 %. Seul le nombre de professeurs du premier degré préparant le CAPSAIS diminue (- 16 %). Cette formation est compensée par l'augmentation des effectifs inscrits en CAPA-SH dont les effectifs augmentent de 4 %.

La répartition des effectifs au sein des IUFM met en évidence une légère préférence pour le professorat du second degré (53 % de l'effectif de première année). Pour la première fois parmi les étudiants de première année, la proportion d'étudiants préparant le professorat des écoles est supérieure à celle des étudiants préparant le CAPES. Dans six IUFM, plus de six étudiants de première année sur dix préparent un concours du second degré. Huit IUFM sur dix privilégient les préparations au professorat des écoles. En Île-de-France, dans les IUFM de Versailles et de Créteil, celles-ci représentent respectivement 63 % et 59 % des effectifs de première année alors qu'à l'IUFM de Paris ce sont les préparations au CAPES qui concernent le plus d'étudiants (78 %). Dans les DOM-COM, les préparations au professorat des écoles sont également importantes à l'exception de la Réunion.

Source : MESR-DGESIP-DGRI SIES / Système d'information SISE.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 07.07, 08.28.

Définitions

■ **Instituts de formation des maîtres (IUFM).** Ils rassemblent les futurs enseignants du premier degré et du second degré général, technologique et professionnel en formation de longue durée (au moins une année universitaire).

En 2008-2009, les IUFM sont intégrés dans une université de rattachement à l'exception des IUFM de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique.

■ Types de préparation.

Concours du premier degré.

- CRPE : concours de recrutement des professeurs des écoles ;
- CAPSAIS : certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaire ;
- CAPA-SH : certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Concours du second degré.

- CAPES : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré ;
- CAPEPS : certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive ;
- CAPET : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique ;
- CAPLP : certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel ;
- CAFEP : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé ;
- CPE : conseiller principal d'éducation ;
- 2CA-SH : certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.

■ Niveaux de scolarité. Sont comptabilisés en :

première année (année préparatoire) :

- les étudiants de première année préparant un concours d'enseignement ;
- les étudiants de seconde année du cycle préparatoire au CAPLP ;
- les étudiants du cycle préparatoire au second concours interne de professeur des écoles.

seconde année (année de formation) :

- les professeurs stagiaires ayant réussi les concours : CRPE, CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP, CAFEP, et CPE ;
- les formations spécialisées des professeurs titulaires : CAPSAIS, CAPA-SH, 2CA-SH.

[1] Évolution des effectifs des IUFM depuis 1991-1992 (France entière)

	1991 1992 (1)	1995 1996 (3)	2006 2007 (4)	2007 2008 (4)	2008 2009 (4)	dont (5)	
						hommes	femmes
1 ^{re} année 1 ^{er} degré	6 973	14 415	19 067	18 999	19 060	2 919	16 141
Évolution annuelle (%)				0%	0%		
2 ^{de} année 1 ^{er} degré hors form. spéc. professeurs titulaires (1)	15 168	13 028	13 844	14 127	13 866	2 285	11 581
Évolution annuelle (%)				2%	-2%		
2 ^{de} année 1 ^{er} degré y compris form. spéc. professeurs titulaires (1)			15 241	15 445	15 221	2 647	12 574
Total 1^{er} degré hors form. spéc. professeurs titulaires (1)	22 141	27 443	32 911	33 126	32 926	5 204	27 722
Évolution annuelle (%)				1%	-1%	16%	84%
1 ^{re} année du 2 nd degré	21 553	44 232	29 479	25 774	21 335	7 495	13 840
Évolution annuelle (%)				-13%	-17%		
2 ^{de} année 2 nd degré hors form. spéc. professeurs titulaires (1)	12 087	14 512	10 703	10 235	8 866	3 284	5 582
Évolution annuelle (%)				-4%	-13%		
2 ^{de} année 1 ^{er} degré y compris form. spéc. professeurs titulaires (1)			10 869	10 402	9 061	3 333	5 728
Total 2nd degré hors form. spéc. professeurs titulaires (1)	33 640	58 744	40 182	36 009	30 201	10 779	19 422
Évolution annuelle (%)				-10%	-16%	36%	64%
Total 1^{re} année	28 526	58 647	48 546	44 773	40 395	10 414	29 981
Évolution annuelle (%)				-8%	-10%	26%	74%
Total 2^{de} année hors form. spéc. professeurs titulaires (1)	27 255	27 540	24 547	24 362	22 732	5 569	17 163
Évolution annuelle (%)				-1%	-7%	24%	76%
Total 2^{de} année y compris form. spéc. professeurs titulaires (1)			26 110	25 847	24 282	5 980	18 302
Total hors form. spéc. professeurs titulaires (1)	55 781	86 187	73 093	69 135	63 127	15 983	47 144
Évolution annuelle (%)				-5%	-9%	25%	75%
Total y compris form. spéc. professeurs titulaires (1)			74 656	70 620	64 677	16 394	48 283
Évolution annuelle (%)				-5%	-8%	25%	75%

(1) Voir rubrique "Définitions" ci-contre. (2) Enquête DGES à laquelle ont été retranchés les élèves-instituteurs en formation professionnelle spécifique à temps partiel.

(3) Source : enquête DEPP n° 54. (4) Source : enquête DEPP SISE. (5) % d'hommes/de femmes par rapport à l'effectif total.

[2] Répartition des effectifs par IUFM en 2008-2009

(y compris spécialisation des professeurs titulaires des premier et second degrés)

	1 ^{er} degré	Première année (préparatoire)				Seconde année (de formation)					Effectifs totaux
		2 nd degré				Total 1 ^{re} année	1 ^{er} degré	2 nd degré		Total 2 ^{de} année	
		Total	dont CAPES	dont CAPET	dont CAFEP			Total	dont CAFEP		
Aix-Marseille	954	1 143	769	53	108	2 097	427	477	36	904	3 001
Amiens	694	396	263	9	24	1 090	572	274	4	846	1 936
Besançon	426	347	211	25	13	773	248	177	2	425	1 198
Bordeaux	804	1 202	945	34	118	2 006	528	430	52	958	2 964
Caen	445	488	371	-	35	933	290	153	12	443	1 376
Clermont-Ferrand	379	446	301	18	31	825	210	223	14	433	1 258
Corse	104	66	53	-	-	170	32	16	-	48	218
Dijon	356	431	284	21	27	787	503	210	9	713	1 500
Grenoble	552	529	460	14	36	1 081	613	358	30	971	2 052
Lille	1 727	1 683	1 284	71	227	3 410	1 055	569	43	1 624	5 034
Limoges	208	257	187	5	8	465	97	71	-	168	633
Lyon	917	1 433	975	38	25	2 350	756	509	64	1 265	3 615
Montpellier	880	889	627	29	62	1 769	434	359	24	793	2 562
Nancy-Metz	708	735	556	29	18	1 443	708	421	15	1 129	2 572
Nantes	728	898	606	23	215	1 626	548	446	81	994	2 620
Nice	634	544	437	21	29	1 178	312	227	14	539	1 717
Orléans-Tours	869	426	365	15	23	1 295	641	378	11	1 019	2 314
Poitiers	518	412	296	7	2	930	315	247	-	562	1 492
Reims	502	361	257	7	20	863	355	290	13	645	1 508
Rennes	648	1 082	886	18	196	1 730	344	290	72	634	2 364
Rouen	455	498	379	12	22	953	476	274	11	750	1 703
Strasbourg	465	699	535	32	47	1 164	449	359	27	808	1 972
Toulouse	713	1 019	715	45	62	1 732	472	470	43	942	2 674
Total province	14 686	15 984	11 762	526	1 348	30 670	10 385	7 228	577	17 613	48 283
Paris	472	2 531	2 335	43	162	3 003	498	261	41	759	3 762
Créteil	1 022	715	419	37	43	1 737	1 591	607	-	2 198	3 935
Versailles	1 803	1 041	643	50	90	2 844	1 945	718	53	2 663	5 507
Total Ile-de-France	3 297	4 287	3 397	130	295	7 584	4 034	1 586	94	5 620	13 204
Total France métro.	17 983	20 271	15 159	656	1 643	38 254	14 419	8 814	671	23 233	61 487
Guadeloupe	238	107	71	-	-	345	143	18	-	161	506
Guyane	210	34	22	7	-	244	189	9	-	198	442
Martinique	179	197	141	-	-	376	133	36	-	169	545
La Réunion	250	477	276	31	-	727	191	139	-	330	1 057
Total DOM	877	815	510	38	-	1 692	656	202	-	858	2 550
Total France métro.	18 860	21 086	15 669	694	1 643	39 946	15 075	9 016	671	24 091	64 037
Pacifique	200	249	177	12	-	449	146	45	1	191	640
Total France entière	19 060	21 335	15 846	706	1 643	40 395	15 221	9 061	672	24 282	64 677

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, l'origine sociale des étudiants français évolue très peu d'une année sur l'autre : les étudiants des catégories sociales les plus favorisées continuent à être fortement surreprésentés au détriment des jeunes de catégories sociales plus modestes : toutes formations confondues, 30 % des étudiants ont des parents cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale, 10,7 % sont enfants d'ouvriers [1]. Par rapport à l'ensemble de la population française, les proportions sont inversées. La sous-représentation des enfants d'inactifs et de retraités chez les étudiants provient en partie de la structure par âge de cette population dont, pour la majorité, les parents n'ont pas encore l'âge de la retraite. Ce constat global est très contrasté selon le type de formation. La part des enfants de cadres est très forte en classes préparatoires, dans les INP et les ENS où elle dépasse 45 %. Ils sont peu nombreux en formations comptables et en STS (moins de 15%). À l'inverse, les enfants d'ouvriers sont très peu présents dans les classes préparatoires, INP et ENS ; autour de 5 %, alors qu'au niveau national les enfants d'ouvriers représentent 10,7 % de la population.

Les enfants de professions intermédiaires et d'employés présentent un profil plus homogène, malgré une légère surreprésentation en IUT, STS, écoles paramédicales et sociales. Cette surreprésentation dans ces filières est fortement accentuée pour les étudiants dont le chef de famille est inactif ou ouvrier. Parmi les étudiants inscrits en STS, 20,5 % de leurs parents sont ouvriers et 16,9 % sont inactifs.

L'université est caractéristique de la composition de la population étudiante française. Les cadres représentent près du tiers des effectifs alors que les catégories défavorisées y sont bien moins présentes que dans le reste de la population. Selon les filières, les répartitions ne sont pas homogènes. Dans la filière Santé, les enfants de cadres supérieurs sont les plus nombreux, ils représentent 43,3 % des effectifs, contre 5,3 % pour les enfants d'ouvriers [2]. Dans les filières Économie et Lettres, Sciences humaines et Langues, les enfants de cadres sont moins représentés (26 %) au profit des enfants de professions intermédiaires, d'ouvriers et de retraités, inactifs (presque 40 %).

À la rentrée 2008, la poursuite d'études longues à l'université est plus encore le fait de jeunes dont les parents sont cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale : leur part passe de 29,1 % en cursus Licence (L) à 38,1 % en cursus Doctorat (D). Inversement, alors que les enfants d'ouvriers représentent 11,9 % des étudiants inscrits à l'université en cursus L, cette part est de 4,5 % en cursus D [3].

Sources

- MSR-DGESIP-DGRI- SIES et MEN-MESR-DEPP.
- Systèmes d'information SISE et SCOLARITÉ.

Définitions

■ **Professions et catégories sociales (PCS).** Nomenclature des professions et catégories sociales de l'INSEE de 1989. Pour le tableau [1] les agriculteurs exploitants ont été intégrés aux artisans, commerçants, chefs d'entreprises du fait de la faiblesse de leurs effectifs.

■ **Universités.** Ensemble des UFR (les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR)).

■ **STS et CPGE.** Sont incluses dans le tableau [1] les sections de techniciens supérieurs (STS) et les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) publiques et privées sous contrat, quel que soit le ministère de tutelle.

■ **Autres enseignements du tableau [1].** Formations autres que les universités, les STS et les CPGE. Voir 6.1 et 6.2.

■ **Formations du tableau [1].** Voir 6.1 et 6.2.

[1] Répartition en 2008-2009 des étudiants français selon la PCS du chef de famille (%)
(France métropolitaine + DOM)

	Agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités et inactifs	Non renseignés
Universités	8,5	31,3	14,3	13,4	10,2	11,9	10,4
Disciplines générales et de santé	8,3	31,6	14,0	13,1	9,8	12,3	11,1
UT	10,9	28,5	17,6	16,8	14,2	8,3	3,7
Grands établissements	9,0	48,2	9,6	6,9	3,8	10,9	11,5
IUFM	7,6	24,3	14,9	13,7	11,0	13,2	15,3
STS	12,3	15,2	14,5	16,4	20,5	16,9	4,2
CPGE	10,2	49,3	13,0	9,2	5,7	9,5	3,1
Formations comptables non universitaires	11,0	15,7	11,6	14,1	14,7	13,6	19,3
Universités de technologie et INP	9,4	48,3	15,5	8,5	6,6	8,4	3,3
Autres formations d'ingénieurs non universitaires (1)	11,6	45,3	12,7	6,9	4,3	5,4	13,7
Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité	14,9	37,9	7,2	6,0	2,2	4,7	27,1
Établissements d'enseignement universitaire privés	16,7	42,9	11,4	7,1	5,3	7,6	9,0
Écoles normales supérieures	7,7	54,5	10,8	6,1	2,5	7,2	11,2
Écoles supérieures artistiques et culturelles (2)	11,6	31,0	10,7	9,3	3,3	5,5	28,5
Écoles paramédicales et sociales	11,9	18,9	12,1	19,0	17,6	2,1	18,4
Total	9,7	30,0	13,5	13,0	10,7	10,9	12,2
Population française (3)	8	11	16	11	25	29	

(1) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat. (2) Y compris écoles supérieures d'architecture, de journalisme et de communication. (3) Source INSEE : recensement de la population 1999. Les données concernant les grands établissements, les Écoles supérieures artistiques et culturelles, les autres formations d'ingénieurs non universitaires, les formations comptables non universitaires, les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité sont celles de 2007. Les données concernant les écoles paramédicales et sociales sont celles de 2006.

[2] Origine socioprofessionnelle des étudiants français dans les principales filières de l'enseignement supérieur en 2008-2009 (%) (France métropolitaine + DOM)

	Droit	Économie	Lettres	Sciences	Santé	IUT	Université (1) avec IUT
Agriculteurs	1,5	2,0	1,7	2,1	1,6	2,8	1,9
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	8,1	7,9	5,7	6,2	6,0	8,1	6,6
Professions libérales, cadres supérieurs	36,4	26,0	26,4	31,3	43,3	28,5	31,3
Professions intermédiaires	11,2	11,5	14,9	15,9	13,7	17,6	14,3
Employés	13,4	14,0	14,5	13,7	8,2	16,8	13,4
Ouvriers	8,5	11,9	10,8	10,9	5,3	14,2	10,2
Retraités, inactifs	12,8	14,3	14,6	10,7	7,3	8,3	11,9
Non renseigné	8,2	12,4	11,4	9,2	14,6	3,7	10,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	183 731	176 661	400 249	269 922	193 154	118 115	1 341 832

(1) Ne comprend pas les IUFM rattachés à l'université.

[3] Origine socioprofessionnelle des étudiants français dans les universités par sexe et par cursus LMD en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM)

	Cursus licence			Cursus master			Cursus doctorat			Ensemble	
	Hommes	Femmes	Tous	Hommes	Femmes	Tous	Hommes	Femmes	Tous	Hommes	Femmes
Agriculteurs	1,7	2,1	1,9	1,5	2,0	1,8	1,2	1,1	1,1	1,6	2,1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	7,2	7,2	7,2	5,7	6,1	5,9	4,3	4,8	4,6	6,6	6,7
Professions libérales, cadres supérieurs	31,2	27,5	29,1	37,8	34,3	35,7	37,9	38,3	38,1	33,7	30,4
Professions intermédiaires	15,1	14,5	14,8	13,7	13,6	13,6	10,8	11,0	10,9	14,4	14,1
Employés	14,6	15,7	15,2	10,0	10,9	10,5	7,0	7,6	7,2	12,7	13,7
Ouvriers	11,1	12,4	11,9	7,0	7,6	7,4	4,5	4,5	4,5	9,4	10,4
Retraités, inactifs	11,0	12,2	11,7	11,9	11,9	11,9	15,8	15,4	15,6	11,5	12,2
Indéterminé	8,1	8,3	8,2	12,5	13,6	13,1	18,7	17,2	18,0	10,0	10,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	354 359	477 781	832 140	187 720	256 553	444 273	34 400	31 019	65 419	576 479	765 353

Présentation

Le nombre d'étudiants étrangers en France métropolitaine et dans les DOM a connu un essor considérable depuis la fin des années 1990. Entre 1998 et 2005, il a progressé de 74,8 %. En 2006 et en 2007, les effectifs d'étudiants étrangers ont baissé. Ils augmentent à nouveau en 2008 et atteignent 266 400, soit une hausse de 2,3 % [1]. Au final, du fait de la diminution du nombre d'étudiants français, la part des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur progresse de 0,2 point et atteint 11,9 %.

C'est dans les disciplines générales et de santé à l'université, ainsi que dans les INP et dans les universités de technologie que cette proportion est la plus forte (respectivement 16,3 %, 19,5 % et 22,4 %). Si les étrangers continuent à être de plus en plus nombreux dans les universités de technologie, leur nombre est stable dans les INP.

À l'université (hors IUFM) les étudiants étrangers représentent 15,4 % des inscrits [2]. Cette proportion augmente fortement avec le cursus : ils représentent 10,8 % des inscriptions en cursus Licence, 20,4 % en cursus Master et 39,9 % en cursus Doctorat. Parmi eux, la part de non-bacheliers augmente avec le degré d'études de la formation universitaire : elle est de 71,1 % pour le cursus Licence, 83,9 % en cursus Master et 87,3 en cursus Doctorat.

À l'université (hors IUFM), près d'un étudiant étranger sur cinq est originaire de l'Union européenne (17,8 %), près d'un sur deux est originaire d'Afrique (46,7 %) et un sur cinq (22,5 %) est asiatique. L'origine géographique varie avec le degré d'étude de la formation à l'université. Ainsi, on constate une plus forte représentation des étudiants originaires d'Asie en cursus doctorat, où ils représentent plus de 28 % des étudiants étrangers inscrits, contre 21,6 % en cursus Licence comme en cursus Master.

Les parts des étudiants étrangers en IUFM, écoles paramédicales et sociales, en formations comptables non universitaires, en IUT, en STS et en CPGE sont faibles (entre 1 % et 6 %) [1]. Le nombre d'étudiants étrangers en STS a diminué de 8,4 % en 2008. Leur proportion dans les STS diminue légèrement, passant de 2,4 % en 2007 à 2,2 % en 2008. Le nombre d'étudiants étrangers augmente de 13,3 % en CPGE et de 7,5 % dans les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité.

Définitions

■ **Champ.** Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées.

Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Entrent dans le champ les universités publiques et le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) d'Albi. Toutes les unités administratives sont considérées. En 2008-2009, 17 écoles d'ingénieurs rattachées à une université ont quitté le champ université et ne sont donc dorénavant plus comptabilisées.

■ **Filières de l'enseignement supérieur.** Voir définitions en 6.1 et 6.2.

■ **Étudiants étrangers.** Sont pris en compte dans les différentes enquêtes de recensement des étudiants inscrits en France, ceux se déclarant de nationalité étrangère, ce qui inclut ceux ayant effectué leur scolarité du secondaire dans le système scolaire français. Il est possible de distinguer ceux n'étant pas titulaires d'un baccalauréat à l'université, mais pas dans les autres filières du supérieur.

■ **Non-bacheliers.** En ce qui concerne les étudiants étrangers, cela indique que ces étudiants n'ont pas obtenu un baccalauréat français, mais un titre étranger admis nationalement en équivalence du baccalauréat.

Sources : MESR-DGESIP-DGRI-SIES et MEN-MESR-DEPP. Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, les STS et CPGE collectés par la DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Note d'Information, 07.02.
- Tableaux statistiques, n° 7087.

Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur

[1] Évolution du nombre d'étudiants étrangers inscrits dans l'enseignement supérieur (France métropolitaine + DOM)

	1990 1991	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2008 2009 (8)
Universités (1)	131 901	154 749	174 864	194 194	202 836	209 523	208 007	204 290	206 475 (2)	15,4 (2)
Disciplines générales et de santé	128 843	148 722	168 420	187 602	196 290	202 933	201 838	198 013	199 559	16,3
Dont : formations d'ingénieurs univ. (3)	490	1 454	1 782	2 142	2 653	2 879	3 271	3 533	2 798	13,7
IUT	3 058	6 027	6 444	6 592	6 546	6 590	6 169	6 277	6 916	5,9
IUFM total		408	408	510	712	752	833	777	674	1,1
STS (4)	5 969	8 760	9 693	9 625	8 746	8 134	6 514	5 593	5 122	2,2
CPGE	1 310	2 587	2 955	2 806	2 822	2 961	2 392	2 153	2 440	3,0
Formations comptables non universitaires	234	415	435	457	609	461	404	351	316	3,8
Université de technologie	477	586	841	1 043	1 095	1 337	1 508	1 709	1 849	22,4
Dont : formations d'ingénieurs	98	192	285	422	547	735	891	1 036	1 206	20,8
INP	1 661	1 896	2 040	2 311	2 204	2 308	2 297	1 322	1 320	19,5
Dont : formations d'ingénieurs (3)	372	854	902	1 095	1 091	1 195	1 145	599	578	11,6
Autres formations d'ingénieurs non universitaires (3)	1 789	4 072	4 503	5 409	6 138	6 748	7 151	7 653	8 968	10,8
Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité	2 519	7 457	8 408	9 983	9 944	11 047	10 570	12 538	13 483	13,4
Écoles supérieures artistiques et culturelles (5)	5 328	6 146	6 721	7 457	7 762	8 459	8 606	7 972	7 772	12,6
Écoles paramédicales et sociales (6)	1 289	1 321	1 442	1 064	1 231	1 823	1 791	1 717	1 717	1,3
Autres écoles et formations (7)	8 671	8 351	9 161	9 476	11 486	12 157	13 021	14 447	16 312	15,0
France métro. + DOM	161 148	196 748	221 471	244 335	255 585	265 710	263 094	260 522	266 448	11,9
En % du nombre total d'étudiants	9,4	9,1	10,0	10,8	11,3	11,6	11,7	11,7	11,9	

(1) En 2008-2009, les doctorants du PRES Paris-Est sont classés dans la rubrique universités.

(2) En 2008, les étudiants inscrits dans les IUFM intégrés dans une université de rattachement ne sont pas comptabilisés. Avec les IUFM, on dénombre 207 144 étudiants étrangers, représentant 14,7 % des étudiants à l'université.

(3) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

(4) Y compris post-BTS et DSAA en 1990-1991.

(5) Y compris écoles supérieures d'architecture, de journalisme et de communication.

(6) Estimation pour 2001-2002, données 2007 en 2008.

(7) Groupe non homogène.

(8) En % du nombre total d'étudiants.

[2] Répartition des étudiants de nationalité étrangère dans les universités par origine et cursus en 2008-2009 (1) (France métropolitaine + DOM)

	Cursus licence		Cursus master		Cursus doctorat		Total	
	Total	dont % non-bacheliers	Total	dont % non-bacheliers	Total	dont % non-bacheliers	Total	dont % non-bacheliers
Union européenne (UE)	17 190	71,1	15 056	83,9	4 562	88,2	36 808	78,5
Europe hors UE	5 189	73,6	3 738	84,0	1 056	89,6	9 983	79,2
Afrique	40 901	63,9	45 002	80,6	10 496	83,5	96 399	73,8
Amérique	6 808	72,4	7 094	87,1	2 492	90,9	16 394	81,6
Asie	19 400	85,3	19 541	90,5	7 465	90,7	46 406	88,3
Océanie	208	84,1	90	83,3	36	91,7	334	84,7
Apatriotes ou non déclarés	88	33,0	52	50,0	11	72,7	151	41,7
Ensemble	89 784	71,1	90 573	83,9	26 118	87,3	206 475	78,8
En % du nombre d'étudiants	10,8		20,4		39,9		15,4	

(1) Les étudiants étrangers inscrits dans les IUFM intégrés dans une université de rattachement ne sont pas comptabilisés (669 étudiants). 76 % d'entre eux sont des ressortissants de l'Union européenne. En effet, seuls les étudiants étrangers originaires de l'Union européenne sont autorisés à passer les concours d'enseignement dans des établissements publics.

Présentation

Dans l'enseignement supérieur français (hors formations paramédicales, sociales et établissements dépendant du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche), près d'un étudiant étranger sur deux est issu du continent africain en 2008 : 26 % d'entre eux viennent du Maghreb et 20 % du reste de l'Afrique. Moins d'un quart (22 %) est issu d'Europe, dont 18 % de l'Union européenne. Enfin, 24 % sont originaires d'Asie, du Moyen-Orient ou d'Océanie et 8 % du continent américain [1]. La moitié des étudiants étrangers possède une des dix nationalités suivantes : marocaine, chinoise, algérienne, tunisienne, sénégalaise, allemande, camerounaise, italienne, vietnamienne ou libanaise [2].

Les étudiants marocains demeurent les étrangers les plus représentés en France en 2008 (30 300 personnes). Néanmoins, leur nombre a baissé de 5,7 % par rapport à 2006. En revanche, le nombre de Chinois est depuis plusieurs années en forte croissance. En deux ans, leur effectif a progressé de 20,8 % et ils constituent le deuxième contingent d'étudiants étrangers en France (27 100). Ils devancent les Algériens (20 800), dont les effectifs ont diminué de 7,0 % en deux ans. Les étudiants italiens sont également plus nombreux en France (+ 9,7 % en deux ans). Les étudiants maghrébins (hors Maroc et Tunisie) sont fortement concentrés dans les universités (hors IUT et formations d'ingénieurs) : entre 88 % et 89 % selon la nationalité, contre 75 % pour l'ensemble des étudiants étrangers. Les Marocains sont en proportion moins nombreux à l'université (64 %), mais plus présents en formations d'ingénieurs non universitaires (9 %, contre 4 % pour l'ensemble des étudiants étrangers), en CPGE (3 %, contre 1 %) et en IUT (5 %, contre 3 %). La répartition des étudiants chinois dans les différentes formations est proche de la distribution de l'ensemble des étrangers. Ils sont tout de même assez nombreux dans les écoles d'ingénieurs non universitaires (6 %) et dans les écoles de commerce, gestion et comptabilité (7 %). Les autres étudiants asiatiques ont une forte propension à opter pour des formations artistiques ou culturelles (13 %, contre 3 % en moyenne).

Avertissement : Les questions relatives à la nationalité des étudiants ne sont pas posées tous les ans dans toutes les enquêtes. Avant 2008, 2006 était la dernière année de réalisation d'une enquête complète sur la nationalité des étudiants dans l'ensemble de l'enseignement supérieur. Les évolutions portent donc sur la période 2006-2008.

Sources : MESR-DGESIP-DGRI-SIES / Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, les STS et CPGE collectés par le MEN-MESR-DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

Définitions

■ **Le supérieur.** Depuis 2001-2002, le champ du supérieur a été modifié. Ont été ajoutés :

- les formations d'ingénieurs en partenariat, créées à la rentrée 1991 sous le nom de "nouvelles formations d'ingénieurs (NFI)";
- les masters des écoles d'ingénieurs, repérés depuis 1994, qui sont classés au sein de la rubrique "autres écoles et formations";
- à partir de 1994, certaines formations diverses post-bac ou post-niveau IV dispensées au sein des lycées et des établissements d'enseignement supérieur privés, qui sont également classées au sein des "autres écoles et formations";
- les effectifs des diplômes post-secondaires de niveau IV du secteur social.

Enfin, sur les dernières années, a été effectué un travail de repérage des doubles recensements de certaines formations paramédicales et sociales.

Au total, le changement de définition a augmenté les effectifs de près de 11 000 sur la rentrée 2001.

■ **Universités.** Voir définition en 6.2.

■ **Grands établissements.** Regroupent les grands établissements délivrant des formations du supérieur : l'Institut d'études politiques de Paris, l'École nationale des chartes, l'École pratique des hautes études, l'École des hautes études en sciences sociales, l'Institut national des langues et civilisations orientales, l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du Globe, l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Paris IX, l'INP de Grenoble.

■ **Instituts universitaires de technologie (IUT).** Les effectifs recensés comprennent les formations post-DUT et les diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNTS).

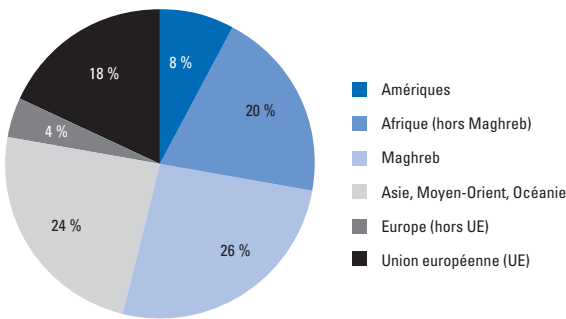
■ **Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).** Ils rassemblent les futurs enseignants du premier degré et du second degré général, technologique et professionnel en formation de longue durée. En 2008-2009, ils sont intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique.

■ **Sections de techniciens supérieurs (STS).** Le diplôme des métiers d'art (DMA) et les classes de mise à niveau pour BTS font partie de cette rubrique. Les formations complémentaires post-BTS et le diplôme supérieur des arts appliqués (DSAA) sont désormais classés en "autres écoles et formations".

■ **Formations comptables.** Regroupent le diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) et le diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG).

■ **Écoles d'ingénieurs.** Voir définition en 6.2.

[1] Répartition des étrangers dans l'enseignement supérieur par origine en 2008-2009
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



[2] Orientation des étudiants étrangers selon leur pays d'origine (1) (%)
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Universités hors IUT et ingénieurs		Formations d'ingénieurs des universités	Formations d'ingénieurs autres hors université ⁽²⁾	STS et assimilés		Écoles de commerce, gestion et comptabilité
Origine		IUT				CPGE	
Allemagne	74	2	1	4	1	1	9
Italie	74	1	0	3	1	1	5
Autres Union européenne (UE)	78	2	0	3	2	1	5
Europe hors UE	78	2	0	2	2	1	4
Maroc	64	5	3	9	3	3	7
Algérie	89	1	0	1	2	1	1
Tunisie	76	1	1	6	2	1	3
Autres Maghreb	88	2	1	2	1	1	2
Sénégal	78	6	2	4	2	1	3
Cameroun	73	2	2	6	3	1	5
Autres Afrique	81	3	1	2	3	1	3
Liban	76	0	2	6	0	1	5
Autres Moyen-Orient	83	1	0	1	2	0	2
Chine	69	4	1	6	1	0	7
Viet Nam	76	3	1	5	1	0	1
Autres Asie	63	3	0	2	1	0	7
Amérique du Sud	74	1	1	7	1	0	3
Amérique du Nord	75	1	0	1	0	1	9
Antilles – Amérique centrale	75	1	0	4	2	1	6
Océanie	73	0	0	2	1	0	10
Total	75	3	1	4	2	1	5

Origine	Écoles supérieures artistiques et culturelles	Autres écoles de spécialités diverses ⁽³⁾	Total	Effectifs	Évolution 2008/2006
Allemagne	2	8	100	8 005	-4,2
Italie	4	11	100	6 352	9,7
Autres Union européenne (UE)	3	7	100	33 764	22,0
Europe hors UE	4	7	100	11 724	-40,1
Maroc	2	5	100	30 284	-5,7
Algérie	1	4	100	20 789	-7,0
Tunisie	1	7	100	12 821	7,9
Autres Maghreb	0	4	100	1 567	9,5
Sénégal	0	3	100	9 623	-5,4
Cameroun	0	7	100	6 641	4,4
Autres Afrique	1	5	100	34 952	-2,7
Liban	1	8	100	5 620	-4,9
Autres Moyen-Orient	2	8	100	10 234	2,0
Chine	4	8	100	27 112	20,8
Viet Nam	2	10	100	6 254	10,0
Autres Asie	13	10	100	13 967	6,4
Amérique du Sud	3	10	100	11 289	20,6
Amérique du Nord	3	10	100	5 898	12,0
Antilles – Amérique centrale	2	8	100	4 480	6,0
Océanie	5	8	100	450	4,4
Total	3	7	100		-0,9

(1) Hors formations paramédicales et sociales et établissements dépendant du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche. (2) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat. (3) Groupe non homogène.

Présentation

Après deux années de baisse de leurs effectifs, les étudiants étrangers inscrits dans les universités publiques françaises (hors IUFM) sont plus nombreux [1]. À la rentrée 2008, 206 500 étudiants des universités de France métropolitaine et des DOM sont étrangers, soit 1,5 % de plus qu'en 2007. Hors IUFM, la part des étudiants étrangers augmente encore cette année et atteint 15,4 % contre 15,0 % en 2007.

Le nombre d'étudiants étrangers titulaires d'un baccalauréat français est également en hausse de plus de 2 points. Ils représentent 78,8 % de l'ensemble des étudiants étrangers [2].

Les étudiants africains représentent près d'un étudiant étranger sur deux. Ils se dirigent davantage vers les disciplines scientifiques et sportives (29,3 % contre 23,7 % pour la population étrangère tous continents confondus) qu'économiques (25,0 % contre 21,8 %) ou littéraires (19,2 % contre 30,4 %). Parmi ces étudiants, 73,8 % sont non-bacheliers.

Les femmes sont majoritaires parmi les étudiants venant de tous les continents, excepté l'Afrique pour laquelle elles ne représentent que 41,9 % des étudiants.

Les étudiants européens représentent 22,7 % des étudiants étrangers. Parmi eux, les étudiants allemands sont les plus représentés (13,0 % des Européens), suivi des étudiants italiens (10,0 %) et roumains (8,1 %). Près de quatre étudiants européens sur cinq sont originaires de l'Union européenne.

Par ailleurs, on notera que les étudiants étrangers sont peu nombreux en IUFM (669 étudiants). 76 % d'entre eux sont des ressortissants de l'Union européenne. En effet, seuls les étudiants étrangers originaires de l'Union européenne sont autorisés à passer les concours d'enseignement dans des établissements publics.

Définitions

■ **Champ.** Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Entrent dans le champ les 83 universités publiques y compris le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) d'Albi.

Toutes les unités administratives sont considérées. En particulier, **en 2008-2009, les IUFM sont intégrés dans une université de rattachement à l'exception des IUFM de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique.** A contrario, depuis 2004-2005, Paris-Dauphine est un grand établissement, il est donc sorti du champ Université. 17 écoles d'ingénieurs rattachées à une université ont également quitté le champ Université en 2008-2009 et ne sont donc dorénavant plus comptabilisées. Les universités de Paris II et Marne-la-Vallée n'ont plus de doctorants. Ces derniers sont désormais accueillis dans le PRES de Paris-Est (Pôle de recherche et d'enseignement supérieur).

■ **La rubrique IUT** regroupe la préparation aux diplômes universitaires de technologie (DUT), ainsi que les formations post-DUT et la préparation aux diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNTS).

■ **Non-bacheliers.** En ce qui concerne les étudiants étrangers, cela indique que ces étudiants n'ont pas obtenu un baccalauréat français mais un titre étranger admis nationalement en équivalence du baccalauréat.

Source : MESR-DGESIP-DGRI SIES / Système d'information SISE.

Les étudiants étrangers dans les universités

[1] Évolution des effectifs d'étudiants de nationalité étrangère dans les universités (hors IUFM) (France métropolitaine + DOM)

	1985 1986	1990 1991	1995 1996	1999 2000	2001 2002	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009 (2)
Effectifs	128 141	131 901	126 366	125 688	154 749	194 194	202 836	209 523	208 007	204 290	206 475
dont non-bacheliers	79 487	84 990	74 746	71 428	100 371	139 569	149 307	158 689	160 701	159 368	162 687
Variation annuelle (%)		4,0	-3,5	6,1	12,5	11,1	5,3 (1)	3,3	-0,7	-1,8	1,5 (3)
Proportion d'étudiants étrangers (%)	13,5	11,4	8,7	9,0	11,3	13,6	14,2	14,7	14,9	15,0	15,4

(1) L'évolution en 2004-2005 par rapport à 2003-2004 est calculée à champ constant, c'est-à-dire en incluant les étudiants de Paris IX-Dauphine. Pour le calcul de l'évolution en 2005-2006 par rapport à 2004-2005, les effectifs de Paris-Dauphine ne sont pas pris en compte. (2) Les étudiants inscrits dans les IUFM ne sont pas comptabilisés. (3) La variation est calculée à champ constant, en excluant les IUFM et les écoles d'ingénieurs sorties du champ en 2008-2009.

[2] Répartition des étudiants de nationalité étrangère dans les universités (hors IUFM) par origine et par discipline en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM)

	Sciences éco., AES	Lettres, sciences humaines	Sciences, STAPS	Médecine, odontologie, pharmacie	IUT	Total	% par nationalité	Dont femmes (en %)	Dont non- bacheliers (en %)	
Europe	7 547	7 070	20 622	6 533	3 991	1 028	46 791	22,7	68,4	78,6
Union européenne	6 312	4 705	16 754	5 384	3 389	777	37 321	18,1	67,6	78,6
Allemagne	1 053	653	2 860	922	421	162	6 071	2,9	67,1	80,5
Italie	640	374	2 390	845	384	44	4 677	2,3	63,6	84,7
Roumanie	637	630	1 257	522	690	52	3 788	1,8	76,3	88,7
Espagne	375	316	1 484	580	307	69	3 131	1,5	63,3	81,9
Pologne	465	434	1 402	364	135	36	2 836	1,4	80,1	84,7
Belgique	398	314	891	403	449	83	2 538	1,2	55,5	60,2
Royaume-Uni	448	140	1 308	220	116	73	2 305	1,1	63,5	66,3
Portugal	318	312	871	380	227	155	2 263	1,1	63,2	34,2
Bulgarie	414	529	827	218	95	8	2 091	1,0	72,5	89,6
Grèce	388	123	932	242	124	9	1 818	0,9	69,3	89,1
Luxembourg	268	275	492	192	224	16	1 467	0,7	50,6	84,0
Europe hors UE	1 235	2 365	3 868	1 149	602	251	9 470	4,6	71,9	78,5
Fédération de Russie	407	833	1 572	339	165	55	3 371	1,6	79,6	86,5
Afrique	10 244	24 075	18 470	28 258	11 515	3 837	96 399	46,7	41,9	73,8
Maroc	1 529	6 879	2 838	6 852	2 083	1 477	21 658	10,5	42,1	71,0
Algérie	1 488	2 859	4 527	5 859	3 796	248	18 777	9,1	41,2	75,8
Tunisie	547	1 711	1 816	4 225	1 670	167	10 136	4,9	44,8	79,7
Sénégal	1 150	2 377	1 746	2 213	223	539	8 248	4,0	37,7	80,7
Cameroun	772	1 156	774	1 541	692	163	5 098	2,5	48,0	64,4
Gabon	537	761	808	781	114	372	3 373	1,6	47,3	75,0
Madagascar	312	1 031	615	729	488	113	3 288	1,6	55,1	65,0
Côte-d'Ivoire	615	1 004	552	510	345	87	3 113	1,5	45,0	58,2
Guinée	369	1 113	280	1 003	166	78	3 009	1,5	25,4	87,7
Congo	466	563	477	555	270	156	2 487	1,2	41,2	64,7
Bénin	298	577	286	461	213	49	1 884	0,9	33,1	78,8
Mali	339	628	363	323	141	27	1 821	0,9	34,5	83,0
Maurice	176	362	433	357	292	25	1 645	0,8	50,0	72,1
Asie	3 395	11 679	14 448	11 585	3 459	1 840	46 406	22,5	54,1	88,3
Chine	870	6 871	6 297	4 834	206	1 075	20 153	9,8	59,4	95,3
Viet Nam	201	2 076	648	1 497	391	218	5 031	2,4	54,0	90,4
Liban	379	520	634	2 064	786	19	4 402	2,1	38,0	76,8
Syrie	103	133	465	548	962	5	2 216	1,1	27,5	89,9
Turquie	430	382	760	309	90	72	2 043	1,0	59,7	64,6
Corée du Sud	98	114	1 257	115	52	14	1 650	0,8	72,6	81,9
Iran	195	158	612	486	174	11	1 636	0,8	51,4	84,7
Japon	102	64	1 091	78	26	7	1 368	0,7	71,1	93,0
Amériques	1 959	2 096	8 968	2 391	783	197	16 394	7,9	61,6	81,6
États-Unis	278	147	2 635	181	42	12	3 295	1,6	72,2	89,3
Brésil	366	354	1 426	395	147	27	2 715	1,3	63,0	88,6
Colombie	299	343	1 115	323	76	32	2 188	1,1	63,1	80,3
Mexique	148	211	719	303	34	16	1 431	0,7	59,7	86,1
Haïti	214	241	536	179	64	24	1 258	0,6	42,9	62,5
Canada	185	100	592	152	92	28	1 149	0,6	64,1	82,7
Océanie	59	22	192	46	13	2	334	0,2	64,4	84,7
Apatrides ou non déclarés	17	17	57	32	16	12	151	0,1	53,6	41,7
Ensemble	23 221	44 959	62 757	48 845	19 777	6 916	206 475	100,0	52,3	78,8
Proportion d'étrangers	12,6	25,4	15,7	18,1	10,2	5,9	15,4			

Présentation

Si la quasi-totalité des bacheliers généraux poursuit des études supérieures l'année suivant l'obtention du baccalauréat, ils ne sont que trois lauréats sur quatre des séries technologiques à entreprendre un tel cursus. Près d'un bachelier professionnel sur quatre poursuit des études supérieures.

À la session 2008, les effectifs de bacheliers dans les séries générales (- 0,7 %), technologiques (- 1,2 %) et professionnelles (- 1,6 %) ont diminué. Cependant, les taux d'inscription de ces bacheliers dans les différentes filières de l'enseignement supérieur, à la rentrée 2008, sont en hausse, à l'exception des disciplines générales de l'université (- 2 points pour les séries de baccalauréat général).

L'université demeure la filière privilégiée de poursuite des nouveaux bacheliers généraux. En 2008, le taux d'inscription immédiate des bacheliers généraux à l'université (hors IUT) diminue pour la cinquième année consécutive. Il s'établit à 53,6 %. Dans les filières courtes, il progresse : il atteint 11 % en IUT et 8,9 % en STS. Ce taux ne tient pas compte des inscriptions en STS dans le cadre de l'apprentissage, ni des poursuites d'études sous contrat de professionnalisation, ni des bacheliers étudiant dans l'enseignement supérieur à l'étranger.

L'orientation en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) concerne 13,8 % des bacheliers généraux, soit une augmentation de 0,5 point par rapport à l'année précédente. Le nombre de bacheliers technologiques a diminué de 1,2 % entre les deux dernières sessions. Leur taux d'inscription est en hausse cette année et s'établit à 75,5 %. La progression concerne principalement les IUT Tertiaire (+ 0,4 point) et les STS Services (+ 1,7 point). Le taux d'inscription vers les disciplines générales de l'université, où s'orientent 15,8 % des bacheliers technologiques, est stable. Au total, 43,1 % des bacheliers technologiques s'inscrivent en STS et 9,8 % en IUT. Les bacheliers professionnels sont peu nombreux à poursuivre leurs études l'année suivant l'obtention du baccalauréat. Cependant, leurs effectifs ne cessent de progresser et représentent en 2008, 23,4 % du nombre total de lauréats de la voie professionnelle. Les STS constituent la filière qui accueille le plus grand nombre de bacheliers professionnels (17,4 %) avant les disciplines générales de l'université hors IUT (4,7 %).

Sources : MESR-DGESIP-DGRI-SIES.

– Systèmes d'informations SCOLARITÉ et SISE.

– Enquêtes auprès des effectifs et diplômés des écoles de commerce et des autres écoles (juridiques, etc.), des établissements d'enseignement supérieur privés (n° 26), des formations d'ingénieurs en partenariat (n° 27 bis), des écoles de formation sanitaire et sociale (n° 39) et des écoles d'enseignement supérieur artistique (n° 48).

– Données du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

Définitions

■ **Nouveaux bacheliers.** Il s'agit des bacheliers inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur l'année suivant l'obtention du baccalauréat.

■ **Accès à l'enseignement supérieur.** Un même étudiant pouvant s'inscrire dans plus d'une filière, les données présentées ici se rapportent non pas à des individus mais à des **inscriptions de nouveaux bacheliers** dans le supérieur (ce qui explique que le taux puisse être supérieur à 100 %). Les "doubles inscriptions CPGE-université" concernent les bacheliers généraux, essentiellement les bacheliers scientifiques et constituent la majorité des doubles inscriptions). Des conventions de coopération pédagogique sont passées entre lycées et établissements de poursuite d'études, suite au décret n° 2007-692 du 3 mai 2007, relatif à l'organisation et au fonctionnement des classes préparatoires aux grandes écoles dans le cadre de l'architecture européenne des études. Ces conventions devraient faciliter la validation de crédits et l'intégration d'étudiants de CPGE en licence et ainsi faire baisser le nombre de "doubles inscriptions" (CPGE-université).

■ **Le champ "universités"** ne prend en compte que les 82 universités et le centre universitaire de formation et de recherche d'Albi. Il ne prend plus en compte :

- les trois universités de technologies, les trois Instituts nationaux polytechniques et l'École nationale supérieure de la nature et du paysage de Blois, comptabilisés avec les effectifs des écoles d'ingénieurs non universitaires (cycle prépa ou formation ingénieurs) ;
- les cinq établissements spécifiques à la région parisienne (IEP, INALCO, l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du Globe de Paris et Paris-Dauphine), comptabilisés avec les effectifs des "formations et autres écoles de spécialités diverses".

■ **Formations et autres écoles de spécialités diverses.** Cette rubrique regroupe des établissements, essentiellement privés, qui recrutent au niveau du baccalauréat.

■ **STS et CPGE.** Sections de techniciens supérieurs. Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **Formations d'ingénieurs en partenariat (ex-NFI)** Effectifs pris en compte depuis 2002-2003.

■ **Champ :** France métropolitaine + DOM.

[1] Taux d'inscription immédiate des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur en 2008-2009 (%) (France métropolitaine + DOM)

Établissements	Baccalauréat général				Rappel 2007-2008
	L	ES	S	Total	
Universités (1)	69,1	63,8	63,6	64,6	66,3
Disciplines générales, de santé et formations ingénieurs	66,8	51,3	50,6	53,6	55,6
IUT secondaire	0,0	0,2	8,7	4,6	4,4
IUT tertiaire	2,3	12,3	4,3	6,4	6,3
STS	11,1	11,8	6,5	8,9	8,3
production (2)	2,7	0,9	3,3	2,5	2,1
services (hors DCG : diplôme de comptabilité et gestion)	8,3	10,9	3,2	6,5	6,2
CPGE	8,0	6,4	20,1	13,8	13,3
CPGE éco	0,2	4,9	3,3	3,2	3,1
CPGE lettres	7,8	1,5	1,0	2,4	2,3
CPGE sciences (2)	0,0	0,0	15,7	8,2	7,9
Autres formations	9,7	13,1	12,8	12,3	11,4
Écoles d'ingénieurs non univ (4)	0,0	0,0	4,3	2,2	2,0
cycle prépa intégré	0,0	0,0	1,8	0,9	0,9
formation ingénieurs	0,0	0,0	2,5	1,3	1,2
Formations d'ingénieurs en partenariat (4)	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Écoles de commerce, gestion, vente, comptabilité	1,1	5,6	1,9	2,9	2,6
Facultés privées (5)	2,1	1,9	0,9	1,4	1,2
Écoles de notariat	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1
Écoles d'architecture	0,2	0,2	0,8	0,5	0,5
Écoles supérieurs artistiques et culturelles	3,7	0,9	0,7	1,3	1,2
Écoles paramédicales (5)	0,8	1,7	1,2	1,3	1,5
Écoles préparant aux fonctions sociales (6)	0,3	0,4	0,0	0,2	0,2
Formations et autres écoles de spécialités diverses (7)	1,4	2,3	2,9	2,4	2,1
Taux d'inscription : baccalauréat général	97,9	95,1	103,0	99,7	99,3
Inscriptions des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur Bacheliers 2008	47 763 48 810	81 812 86 050	149 158 144 838	278 733 279 698	279 809 281 733

Établissements	Baccalauréat technologique				Bac pro		
	STI	STG	Autres (3)	Total	Rappel 2007-2008	Pro	Rappel 2007-2008
Universités (1)	23,7	29,4	19,6	25,5	25,3	5,4	5,7
Disciplines générales, de santé et formations ingénieurs	6,1	19,8	16,2	15,8	15,8	4,7	5,0
IUT secondaire	14,7	0,1	2,9	4,1	4,3	0,2	0,2
IUT tertiaire	2,9	9,5	0,5	5,7	5,3	0,5	0,5
STS	58,9	45,0	25,6	43,1	42,3	17,4	15,6
production (2)	53,0	0,9	12,5	15,7	16,7	7,6	6,9
services (hors DCG)	6,0	44,1	13,2	27,3	25,6	9,8	8,7
CPGE	2,5	1,3	0,6	1,4	1,3	0,0	0,0
CPGE éco	0,0	1,3	0,0	0,7	0,6	0,0	0,0
CPGE lettres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
CPGE sciences (2)	2,5	0,0	0,6	0,7	0,7	0,0	0,0
Autres formations	3,8	4,4	9,1	5,5	5,4	0,6	0,6
Écoles d'ingénieurs non univ. (4)	0,7	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0
cycle prépa intégré	0,2	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
formation ingénieurs	0,4	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
Formations d'ingénieurs en partenariat	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Écoles de commerce, gestion, vente, comptabilité	0,2	1,3	0,2	0,8	0,7	0,1	0,1
Facultés privées	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0
Écoles de notariat	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Écoles d'architecture	0,4	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
Écoles supérieurs artistiques et culturelles	1,0	0,4	0,4	0,5	0,5	0,3	0,2
Écoles paramédicales (5)	0,1	0,4	7,2	2,2	2,4	0,1	0,1
Écoles préparant aux fonctions sociales (6)	0,0	0,1	0,6	0,2	0,2	0,0	0,0
Formations et autres écoles de spécialités diverses (7)	1,4	1,9	0,4	1,4	1,1	0,1	0,2
Taux d'inscription : bac techno. ou pro.	88,9	80,1	55,0	75,5	74,3	23,4	21,9
Inscriptions des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur Bacheliers 2008	27 387 30 790	55 585 69 399	19 623 35 697	102 595 135 886	102 230 137 605	24 193 103 311	22 949 104 975

(1) Uniquement les 82 universités et le centre universitaire de formation et de recherche d'Albi. (2) Y compris les CPGE ou les STS dépendant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche. (3) STL, SMS, Hôtellerie, STAV (sciences et technologies de l'agronomie et du vivant), TMD (techniques de la musique et de la danse). (4) Y compris les 3 universités de technologies, les 3 INP et l'ENS nature et paysage de Blois. (5) Données de l'année 2007-2008. (6) Données de l'année 2006-2007. (7) Y compris les 5 établissements parisiens (IEP, INALCO, Observatoire et Institut de physique du Globe, établissement Paris-Dauphine), les diplômes de comptabilité et gestion (ex-DPECF) et les classes préparatoires aux études supérieures (CPES).

Présentation

78 % des bacheliers 2008 s'inscrivent dès la rentrée suivante dans l'enseignement supérieur hors apprentissage. Après avoir connu une relative stabilité entre 2000 et 2005, suivie d'une baisse en 2006 et 2007, le taux d'inscription immédiate des bacheliers augmente de 1 point en 2008. Globalement, la diminution des taux est sensible à l'université, quel que soit le baccalauréat d'origine. Ainsi, sur la période 2005-2008, le taux de poursuite d'études des nouveaux bacheliers vers les formations générales de l'université (qui à elles seules rassemblent de 48 % à 44 % de l'ensemble de ces nouveaux bacheliers) est en baisse (- 5,1 points sur cette période). Cette baisse est moins forte pour les bacheliers professionnels, mais elle concerne une population beaucoup plus faible. Les taux d'inscription dans les formations sélectives (CPGE, IUT, STS), qui sont plus contingentées et liées à leur capacité d'accueil, sont en progression. Ainsi, à la rentrée 2008, 40,4 % des bacheliers généraux et technologiques se sont orientés vers les filières sélectives (CPGE, IUT, STS), soit une hausse de 1,2 point par rapport à 2007. De même, les taux d'inscription des "autres formations" ne cessent de croître quelle que soit la série du baccalauréat.

Bien que la quasi-totalité des bacheliers généraux accède immédiatement à l'enseignement supérieur, leur taux d'accès à l'université (hors IUT) baisse sensiblement depuis la rentrée 2004. En 2008, les nouveaux bacheliers généraux sont moins nombreux à s'être inscrits à l'université que l'année dernière : 53,6 % (soit 2 points de moins). Les bacheliers scientifiques (série S) se distinguent par une orientation diversifiée, fortement tournée vers les classes préparatoires : 20,1 % de ces bacheliers s'y inscrivent.

Le taux d'inscription des bacheliers technologiques est en hausse cette année et s'établit à 75,5 %. Les filières professionnelles courtes, et particulièrement les STS, sont les principales filières où s'inscrivent 43,1 % des bacheliers technologiques. Les bacheliers STI s'y orientent majoritairement (58,9 %). La part des bacheliers professionnels qui entreprennent immédiatement des études supérieures s'établit à 23,4 %. Ces taux ne tiennent cependant compte ni des inscriptions en STS dans le cadre de l'apprentissage, ni des bacheliers professionnels étudiant sous contrat de professionnalisation, ni des bacheliers étudiant dans l'enseignement supérieur à l'étranger.

Définitions

■ **Taux d'accès.** Un même étudiant pouvant s'inscrire dans plusieurs filières, les taux d'accès élémentaires par filière ne sont pas additifs. Les données présentées ici se rapportent non pas à des individus mais à des **inscriptions de nouveaux bacheliers** dans le supérieur (en additionnant les cinq taux d'une colonne du tableau, on peut trouver un résultat supérieur à 100 %. Les "doubles inscriptions CPGE-université" concernent les bacheliers généraux, essentiellement les bacheliers scientifiques et constituent la majorité des doubles inscriptions). Des conventions de coopération pédagogique sont passées entre lycées et établissements de poursuite d'études, suite au décret n° 2007-692 du 3 mai 2007, relatif à l'organisation et au fonctionnement des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) dans le cadre de l'architecture européenne des études. Ces conventions devraient faciliter la validation de crédits et l'intégration d'étudiants de CPGE en licence et ainsi faire baisser le nombre de "doubles inscriptions" (CPGE-université).

■ **Les "autres formations"** correspondent aux écoles d'ingénieurs non universitaires, aux établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités (commerce, gestion, vente, comptabilité, notariat, architecture, spécialités diverses), aux écoles d'arts et de la culture, aux facultés privées, aux écoles paramédicales et de formations sociales. Pour les écoles paramédicales et les formations d'ingénieurs en partenariat, les données sont celles de 2007-2008. Pour les formations sociales, les données sont celles de 2006-2007.

Les **années** figurant dans les tableaux représentent les dates de rentrée : ainsi 2008 signifie rentrée universitaire 2008 ou année universitaire 2008-2009.

Ces résultats correspondent au champ France métropolitaine + DOM.

Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES.

– Systèmes d'informations SCOLARITÉ et SISE.

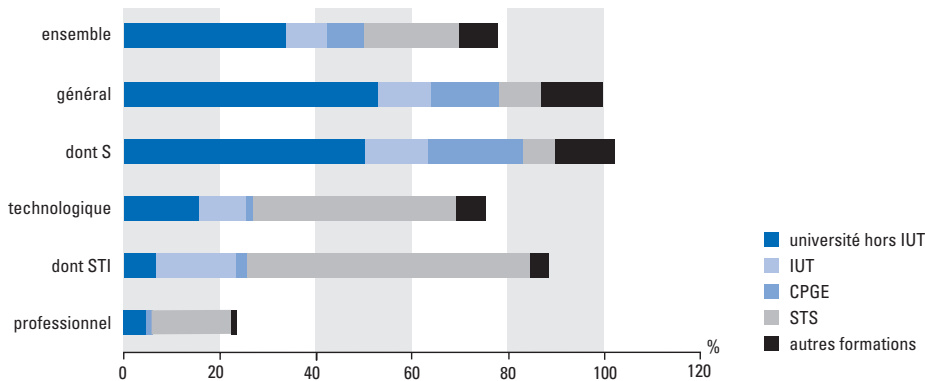
– Enquêtes auprès des effectifs et diplômes des écoles de commerce et des autres écoles (juridiques, etc.) et des établissements d'enseignement supérieur privés (n° 26), des formations d'ingénieurs en partenariat (n° 27bis), des écoles de formation sanitaire et sociale (n° 39) et des écoles d'enseignement supérieur.

[1] Évolution des taux d'inscription dans l'enseignement supérieur (1) (France métropolitaine + DOM)

		1997	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Baccalauréat général	Université hors IUT	66,7	61,8	61,5	62,4	62,8	62,1	61,3	58,8	55,6	53,6
	IUT	9,8	11,2	11,5	11,4	10,7	10,7	10,4	10,5	10,7	11,0
	CPGE	13,0	12,6	13,1	13,6	13,0	13,6	13,3	13,2	13,3	13,8
	STS	9,0	9,0	8,9	8,4	8,0	7,8	7,7	7,8	8,3	8,9
	Autres formations	7,7	9,1	9,6	9,7	9,7	10,8	11,1	10,8	11,4	12,3
dont baccalauréat S	Université hors IUT	62,5	57,1	56,5	58,2	59,1	58,2	57,7	55,6	53,1	50,6
	IUT	13,2	14,6	15,0	14,6	13,5	13,6	13,2	12,9	13,1	13,0
	CPGE	21,0	19,1	20,2	20,6	19,8	20,8	20,0	19,2	20,0	20,1
	STS	7,2	7,0	7,0	6,7	6,3	6,0	5,9	6,1	6,2	6,5
	Autres formations	8,4	10,1	10,6	10,4	10,4	11,3	11,4	10,7	11,8	12,8
Baccalauréat technologique	Université hors IUT	22,0	19,1	18,2	17,8	18,1	18,1	18,1	17,4	15,8	15,8
	IUT	10,2	9,1	9,3	9,5	10,0	10,2	10,4	9,9	9,5	9,8
	CPGE	0,9	1,0	1,0	1,1	1,0	1,1	1,1	1,1	1,3	1,4
	STS	46,1	44,5	44,7	45,8	45,1	44,1	44,0	42,5	42,3	43,1
	Autres formations	3,0	3,9	3,9	4,2	4,2	4,7	5,0	5,0	5,4	5,5
dont baccalauréat STI	Université hors IUT	8,2	7,3	7,7	7,7	8,2	8,3	8,2	7,9	6,7	6,1
	IUT	17,7	16,2	16,3	16,6	17,2	17,7	18,5	17,9	16,5	17,5
	CPGE	2,0	2,1	2,2	2,3	2,1	2,1	2,2	2,4	2,3	2,5
	STS	62,5	60,5	61,6	63,0	60,6	58,2	59,8	57,9	56,3	58,9
	Autres formations	0,9	2,3	2,0	2,3	2,2	2,3	2,5	2,8	2,8	3,8
Ensemble général et techno.	Université hors IUT	51,7	46,4	45,7	46,6	47,3	46,5	46,5	45,0	42,5	41,3
	IUT	9,9	10,5	10,7	10,7	10,4	10,5	10,4	10,3	10,4	10,6
	CPGE	8,9	8,4	8,7	9,1	8,9	9,2	9,1	9,2	9,4	9,7
	STS	21,5	21,8	21,9	21,7	20,9	20,6	20,1	19,3	19,4	20,1
	Autres formations	6,1	7,2	7,5	7,7	7,8	8,6	9,0	8,9	9,4	10,1
Baccalauréat professionnel	Université hors IUT	6,8	6,4	5,8	6,0	6,3	6,4	5,9	5,8	5,0	4,7
	IUT	0,8	0,5	0,6	0,6	0,7	0,7	0,8	0,7	0,7	0,8
	CPGE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	STS	8,9	9,7	10,9	12,8	14,4	15,2	15,7	15,5	15,6	17,4
	Autres formations	0,8	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Tous baccalauréats (généraux, technologiques et professionnels)	Université hors IUT	44,5	39,2	38,3	38,9	39,8	38,9	39,1	37,5	35,0	34,0
	IUT	8,5	8,7	8,8	8,8	8,7	8,7	8,7	8,4	8,4	8,6
	CPGE	7,5	6,9	7,1	7,4	7,3	7,4	7,4	7,4	7,5	7,8
	STS	19,5	19,6	19,9	20,0	19,7	19,6	19,3	18,6	18,7	19,6
	Autres formations	5,3	6,0	6,2	6,4	6,5	7,1	7,5	7,3	7,6	8,2

(1) Voir la rubrique "Définitions".

[2] Taux d'inscription immédiate des bacheliers 2008 dans les différentes filières de l'enseignement supérieur (1) (France métropolitaine + DOM)



(1) La somme des taux peut être supérieure à 100% (voir rubrique "Définitions").

Présentation

Les bacheliers généraux constituent les trois quarts des entrants de 2007-2008 en première année de l'enseignement supérieur universitaire (76,1 %) [1]. Si la part des bacheliers technologiques parmi les entrants est plus modérée (15,6 %), celle des lauréats d'une série professionnelle est très faible (2,9 %). Les étudiants qui bénéficient d'une dispense du baccalauréat représentent 5,4 % des entrants.

La proportion de bacheliers généraux est particulièrement élevée parmi les entrants en médecine (93,7 %), pharmacie (91,9 %) et en filière d'ingénieurs (91,9 %). Dans ces trois filières, les bacheliers scientifiques constituent l'essentiel des effectifs (90,9 %, 90,8 % et 91,3 %).

Les bacheliers généraux sont aussi très nombreux en sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers (85,0 %), en sciences fondamentales et applications (85,4 %) et en droit-sciences politiques (80,3 %).

En revanche, seulement 55,8 % des entrants en AES sont titulaires d'un baccalauréat général, les bacheliers technologiques représentant près d'un tiers des nouveaux inscrits. De même, les titulaires d'un baccalauréat professionnel y sont plus représentés que dans d'autres disciplines (9,7 % des entrants).

Près de deux tiers des entrants de 2007-2008 en première année de l'enseignement supérieur universitaire poursuivent dans la même discipline l'année suivante, qu'il s'agisse d'un redoublement en première année ou d'un passage en deuxième année [2]. Un entrant sur dix se réoriente vers une autre filière universitaire, tandis que plus d'un quart des entrants quitte, provisoirement ou définitivement, le système universitaire. Cela ne signifie pas pour autant qu'ils arrêtent leurs études : certains d'entre eux poursuivent dans d'autres filières du supérieur. C'est en IUT que le taux de poursuite dans la même discipline est le plus important (83,6 %). Il est également élevé dans la filière ingénieurs (79,8 %), en pharmacie (75,3 %) et en médecine (65,8 %).

Dans les disciplines universitaires générales, le taux de poursuite dans la même filière varie fortement. Il est supérieur à 60 % dans deux disciplines : droit-sciences politiques (66,7 %) et STAPS (66,2 %). Il est plus modéré en lettres-sciences du langage-arts (51,7 %) et en langues (51,2 %). C'est en AES qu'il est le plus faible, à peine un étudiant sur deux poursuivant ses études dans cette discipline.

La réorientation vers une autre discipline universitaire est plus fréquente pour les entrants en médecine (15,9 %), dans la filière ingénieurs (14,9 %) et en sciences économiques-gestion (hors AES) (14,4 %). La part des réorientations est beaucoup plus faible en STAPS (6,1 %) et en IUT (3,9 %).

Dans les disciplines universitaires générales, les étudiants qui ne se réinscrivent pas à l'université l'année suivante sont plus nombreux en AES (39,9 %), en lettres-sciences du langage-arts (36,5 %) et en langues (36,4 %) qu'en STAPS (27,7 %) ou en droit (24,2 %).

Les taux de sortie de l'université sont très faibles en filières ingénieurs (5,3 %) et demeurent modérés en médecine (18,3 %), en pharmacie (14,5 %) et en IUT (12,5 %).

Définitions

■ **Champ.** La répartition des entrants de 2007-2008 en première année d'enseignement universitaire et leur devenir l'année suivante sont calculés sur le champ France métropolitaine + DOM.

■ **Non-bacheliers.** Parmi les non-bacheliers sont regroupés différentes catégories d'étudiants : ceux qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat, les titulaires d'une capacité de droit ou du DAEU. Les étudiants qui se sont inscrits à l'université après avoir bénéficié d'une validation de leurs acquis sont également dans ce groupe.

■ **Entrant.** Étudiant s'inscrivant pour la première fois en première année de l'enseignement supérieur à l'université (y compris en IUT, écoles d'ingénieurs universitaires internes ou rattachées, diplômes d'université).

■ **Première année de l'enseignement supérieur universitaire.** Sont prises en compte les formations dispensées à l'université d'une durée d'au moins un an, donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université et ouvertes aux titulaires du baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence.

■ **Taux de poursuite dans la discipline.** Proportion d'entrants de 2007-2008 inscrits dans la même discipline l'année suivante, en 2008-2009. Il peut s'agir soit d'un passage en deuxième année, soit d'un redoublement en première année de l'enseignement supérieur à l'université.

■ **Taux de réorientation vers une autre discipline.** Proportion d'entrants de 2007-2008 inscrits l'année suivante, en 2008-2009, dans une discipline universitaire différente de celle choisie initialement.

■ **Taux de sortie.** Proportion d'entrants de 2007-2008 non réinscrits à l'université l'année suivante.

■ **AES.** Filières administrative, économique et sociale des universités.

■ **STAPS.** Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

Source : MESR-DGESIP-DGRI SIES / Enquêtes SISE.

[1] Répartition des entrants de 2007-2008 en première année d'enseignement supérieur universitaire par filière et série de baccalauréat (1) (France métropolitaine + DOM)

	Baccalauréat général				Baccalauréat technologique			Baccalauréat professionnel	Dispensés sur titre	Total général
	Littéraire	Économique	Scientifique	Total	STT	Autres	Total			
Droit - sciences politiques	20,2	44,2	15,9	80,3	10,6	1,9	12,5	3,4	3,8	100,0
Sciences économiques-gestion (hors AES)	1,8	47,7	22,2	71,7	12,4	1,6	14,0	4,4	9,9	100,0
AES	3,3	47,3	5,2	55,8	25,3	3,9	29,2	9,7	5,3	100,0
Lettres-sciences du langage-arts	50,9	12,6	10,5	74,0	4,5	4,1	8,6	3,0	14,4	100,0
Langues	40,4	23,6	10,1	74,1	12,0	2,7	14,7	3,2	8,0	100,0
Sciences humaines et sociales	27,6	30,5	12,2	70,3	11,1	8,7	19,8	5,0	4,9	100,0
Sciences fondamentales et applications	0,4	2,9	82,1	85,4	0,8	6,0	6,8	1,2	6,6	100,0
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	0,6	2,2	82,2	85,0	0,7	9,5	10,2	0,9	3,9	100,0
STAPS	4,6	24,8	38,7	68,1	13,6	10,5	24,1	5,9	1,9	100,0
Médecine	0,7	2,1	90,9	93,7	0,3	3,6	3,9	0,2	2,2	100,0
Pharmacie	0,2	0,9	90,8	91,9	0,4	3,8	4,2	0,4	3,5	100,0
Ingénieurs	0,2	0,4	91,3	91,9	0,0	3,5	3,5	0,0	4,6	100,0
IUT	2,6	22,9	41,1	66,6	13,9	15,0	28,9	1,7	2,8	100,0
Ensemble	14,5	23,4	38,2	76,1	9,1	6,5	15,6	2,9	5,4	100,0

[2] Devenir un an après des entrants de 2007-2008 en première année d'enseignement supérieur universitaire (France métropolitaine + DOM)

	Poursuite dans la même discipline	Réorientation vers une autre filière universitaire	Non réinscription à l'université	Total
Droit-sciences politiques	66,7	9,1	24,2	100,0
Sciences économiques-gestion (hors AES)	53,1	14,4	32,5	100,0
AES	47,5	12,6	39,9	100,0
Lettres-sciences du langage-arts	51,7	11,8	36,5	100,0
Langues	51,2	12,4	36,4	100,0
Sciences humaines et sociales	54,0	10,0	36,0	100,0
Sciences fondamentales et applications	56,4	13,1	30,5	100,0
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	58,6	12,6	28,8	100,0
STAPS	66,2	6,1	27,7	100,0
Médecine	65,8	15,9	18,3	100,0
Pharmacie	75,3	10,2	14,5	100,0
Ingénieurs	79,8	14,9	5,3	100,0
IUT	83,6	3,9	12,5	100,0
Ensemble	62,8	10,5	26,7	100,0

Présentation

Après avoir passé entre sept et onze ans dans l'enseignement secondaire, 53 % des élèves de la cohorte entrée en sixième en 1995 ont accédé à l'enseignement supérieur après leur réussite au baccalauréat.

Treize ans après leur entrée au collège, 45 % de ceux qui s'étaient inscrits dans l'enseignement supérieur, ne font plus d'études et ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur [1] alors que 38 % poursuivent toujours leurs études : 16 % sont inscrits en master ou en IUFM, 6 % en licence et 16 % dans une autre formation. Enfin, 17 % des bacheliers du panel 1995 sont sortis de l'enseignement supérieur sans avoir obtenu de diplôme.

Des différences importantes apparaissent dans les parcours des étudiants du panel 1995 selon les types de baccalauréat obtenus [2]. Ainsi, la moitié des bacheliers généraux poursuivent toujours leurs études, alors que ce n'est le cas que pour deux sur dix des bacheliers technologiques ou professionnels. Ces derniers ont souvent arrêté après l'obtention d'un diplôme de niveau bac + 2 (37 % des bacheliers professionnels et 32 % des bacheliers technologiques contre 10 % des bacheliers généraux). Près de la moitié des bacheliers professionnels qui se sont inscrits dans l'enseignement supérieur n'ont pas obtenu de diplôme, ce qui n'est le cas que de 26 % des bacheliers technologiques et 8 % des bacheliers généraux. L'orientation prise après le baccalauréat joue un rôle important [3]. Les bacheliers qui s'étaient inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) après leur baccalauréat sont en 2008 les plus nombreux à toujours continuer leurs études (68 %) le plus souvent en école d'ingénieurs ou de commerce, et lorsqu'ils ne font plus d'études, c'est après avoir validé un diplôme de niveau bac + 4 ou bac + 5 (27 %). Parmi ceux qui s'étaient inscrits en licence, six étudiants sur dix sont toujours en formation (34 % en master ou en IUFM) et 14 % ont abandonné leurs études sans obtenir de diplôme de l'enseignement supérieur. C'est le cas aussi du quart de ceux qui étaient inscrits en sections de techniciens supérieurs (STS).

Définitions

■ **Le panel 1995**, représentatif au 1/40^e de la population scolarisée en sixième (enseignement spécialisé compris) en septembre 1995, a été constitué en retenant tous les élèves nés le 17 de chaque mois (à l'exception des mois de mars, juillet et octobre) et scolarisés en sixième dans les établissements publics ou privés de la France métropolitaine. Les élèves ont été suivis tout au long de leur scolarité secondaire et peuvent avoir obtenu leur baccalauréat en 2002, 2003, 2004, 2005 ou 2006.

Les bacheliers du panel 1995 font l'objet d'une interrogation individuelle annuelle aussi longtemps qu'ils poursuivent leurs études, au plus jusqu'à l'obtention d'un diplôme de niveau bac + 5.

■ **Population étudiée.** Bacheliers scolarisés en France métropolitaine (hors ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche). Les candidats individuels, ainsi que ceux qui ont préparé leur baccalauréat par correspondance ou par la formation continue, ne sont pas représentés.

■ **CPGE.** Classe préparatoire aux grandes écoles.

■ **STS.** Section de techniciens supérieurs.

■ **IUT.** Institut universitaire de technologie.

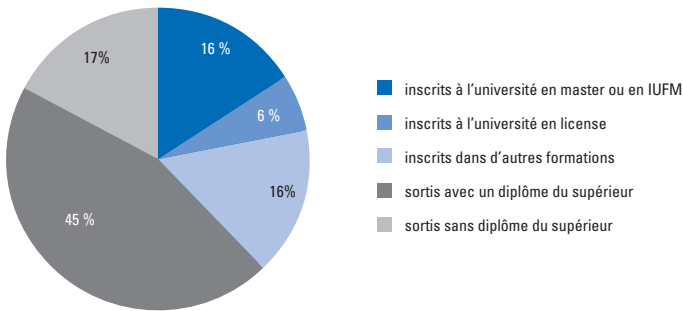
■ **DUT.** Diplôme universitaire de technologie.

■ **BTS.** Brevet de technicien supérieur.

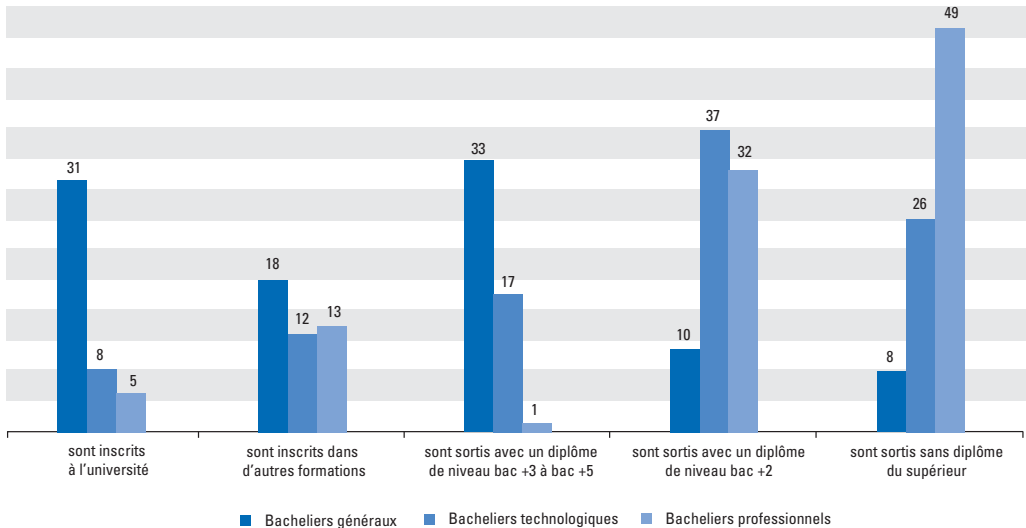
■ **IUFM.** Institut de formation des maîtres.

Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES, panel 1995 (enseignement supérieur).

[1] Situation 13 ans après des bacheliers entrés en sixième en 1995 et ayant poursuivi des études après l'obtention de leur baccalauréat (%) (France métropolitaine)



[2] Situation 13 ans après des bacheliers entrés en sixième en 1995 et ayant poursuivi des études après l'obtention de leur baccalauréat, selon le type de baccalauréat obtenu (%) (France métropolitaine)



[3] Devenir des bacheliers du panel 1995, treize ans après leur entrée en sixième, selon leur orientation prise l'année après le baccalauréat (%) (France métropolitaine)

Orientation prise l'année après le bac	Toujours en formation				Arrêt de la formation après obtention d'un diplôme de niveau				Sortis sans diplôme	Ensemble
	En licence	En master ou IUFM	Autres formations	Total en formation	Bac + 2	Bac + 3	Bac + 4 ou Bac + 5	Total diplômés		
CPGE	3	21	44	68	1	3	27	31	1	100
Licence	10	34	18	62	6	10	8	24	14	100
BTS	3	3	10	16	46	10	3	59	26	100
IUT	4	15	17	36	23	19	16	58	6	100
Autres sup	3	6	28	37	6	33	10	49	14	100

7 La formation continue



7.1	La formation continue : bilan global, évolution	208
7.2	La formation continue dans les GRETA de l'Éducation nationale : évolution	210
7.3	La formation continue dans les GRETA de l'Éducation nationale par académie	212
7.4	La formation continue dans l'enseignement supérieur : bilan global	214

Présentation

En 2006, soit un an après la mise en place de la loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, la dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage s'élève à plus de 27 milliards d'euros. Elle s'accroît de 3,9 % par rapport à 2005, poursuivant pour la quatrième année consécutive sur un rythme de croissance supérieur à celui des années 1997 à 2001 (en moyenne de 1,4 % par an).

Cette augmentation est due essentiellement à la forte croissance des dépenses des régions en direction des jeunes (notamment pour l'apprentissage), et à celle des dépenses de formation des entreprises en direction de leurs salariés (+ 6 %). Principal financeur de la formation professionnelle continue, celles-ci engagent 41 % de la dépense totale. Les dépenses de formation de l'État, deuxième financeur de la formation professionnelle, sont restées stables en 2006 (- 0,1 %), après plusieurs années de baisse. Dans le même temps, l'implication des régions s'est affirmée et celles-ci, avec un concours à la dépense totale de 14 %, sont en voie de devenir un financeur de la formation professionnelle aussi important que l'État [1].

Les jeunes, à eux seuls, bénéficient de 25 % de la dépense de formation professionnelle. Les régions leur consacrent en effet les deux tiers de leurs dépenses dans ce domaine. La dépense pour les demandeurs d'emploi atteint son plus bas niveau sur les dix dernières années, en raison notamment de la baisse du nombre d'inscrits à l'ANPE. Les actifs occupés sont les principaux bénéficiaires des dépenses de formation continue avec 61 % de la dépense totale [2].

L'ensemble des établissements de l'Éducation nationale réalise, en 2006, un chiffre d'affaires de 715 millions d'euros au titre des activités de formation continue, stable par rapport à 2005. Cette stabilité résulte d'une très légère augmentation de l'activité des établissements d'enseignement supérieur dont le chiffre d'affaires progresse de près de 0,4 %, associée à une faible diminution de l'activité des GRETA (- 0,5 %). La stabilité du chiffre d'affaires global s'accompagne d'une diminution du nombre de stagiaires.

En 2006, le nombre d'heures stagiaires est resté stable dans les GRETA après une baisse continue depuis 2002. En revanche, il continue à se réduire pour la deuxième année consécutive dans l'enseignement supérieur. Au total, le nombre d'heures stagiaires diminue de plus de 2 % en 2006 [3].

Source : DARES, ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Premières synthèses, n° 49.1, DARES, décembre 2008.
- Notes d'Information, 09.06, 09.11.

Définitions

■ **Formation continue.** La formation continue est une obligation légale depuis 1971. Elle a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles.

■ **Marché de la formation professionnelle.** Le marché de la formation professionnelle est constitué par l'ensemble des organismes remettant chaque année à l'Administration, un Bilan pédagogique et financier. Il recouvre non seulement les organismes dont la formation des adultes et la formation continue est l'activité principale (NAF 804C), mais tous les organismes d'enseignement, les écoles de conduite et d'autres organismes dispensateurs de formation continue mais dont ce n'est pas l'activité principale.

■ **Financement de l'État.** Fonds provenant surtout du Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale (FFPPS) ; y contribuent le Fonds national pour l'emploi (FNE), l'ANPE, le Fonds social européen (FSE), le budget de formation des agents de la fonction publique.

■ **Financement des collectivités territoriales.** La décentralisation des fonds publics est intervenue au 1^{er} juin 1983 et a été confortée par la loi quinquennale de décembre 1993, relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle. Les régions ont par ailleurs pris en charge, depuis le 1^{er} janvier 1999, les formations qualifiantes et pré qualifiantes des jeunes de moins de 26 ans.

■ **Financement des entreprises.** Prélèvement sur la masse salariale de 1,6 % au titre de la formation continue. On distingue :
– le secteur "1,6 % strict" : les entreprises participent soit directement, soit indirectement par les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), nationaux ou régionaux ;
– le secteur "1,6 % extensions" : formation pour les collectivités locales, les personnels hospitaliers, les artisans et les agriculteurs.

■ **Stagiaires en formation.** Le nombre des stagiaires pour une année donnée comptabilise toutes les personnes qui ont suivi un stage dont une partie s'est déroulée durant cette année (civile). Une partie des stagiaires suit, au cours de l'année, plusieurs stages et se trouve donc comptée plusieurs fois.

■ **Heures stagiaires.** Voir 7.2.

■ **GRETA.** Voir 7.3.

La formation continue : bilan global, évolution

[1] Dépense globale par financeur final (y compris investissement) (millions d'euros)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Structure 2006 (en %)	Évolution 2006/2005 (en %)
État	5 215	4 812	4 968	4 550	4 414	4 411	16	-0,1
Régions	1 971	1 939	2 061	2 715	3 410	3 759	14	10,2
Autres collectivités territoriales	29	27	32	45	44	49	0	70,7
Entreprises	9 700	9 691	9 929	10 060	10 529	11 180	41	6,2
Ménages	894	1 043	942	960	970	1 031	4	6,3
Autres administrations publiques et UNEDIC	1 156	1 251	1 347	1 447	1 322	1 183	5	-10,5
Dont : autres administrations publiques	642	219	150	151	154	174	1	13,1
UNEDIC	514	1 032	1 197	1 296	1 168	1 009	4	-13,6
Total (hors fonctions publiques pour leurs propres agents)	18 965	18 763	19 279	19 777	20 689	21 613	80	4,5
Fonctions publiques pour leurs propres agents	4 987	5 266	5 313	5 470	5 407	5 493	20	1,6
Total (y compris fonctions publiques pour leurs propres agents)	23 952	24 029	24 592	25 247	26 096	27 106	100	3,9

[2] Dépense globale par public bénéficiaire (millions d'euros)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Structure 2006 (en %)	Évolution 2006/2005 (en %)
Jeunes	5 867	5 612	5 835	5 920	6 337	6 631	25	4,6
Apprentissage	3 669	3 432	3 688	3 796	4 001	4 302	16	7,5
Alternance	1 446	1 397	1 348	1 270	1 325	1 257	5	-5,1
Formation et accompagnement des jeunes	752	783	799	854	1 011	1 072	4	5,9
Demandeurs d'emploi	3 507	3 436	3 457	3 609	3 504	3 359	12	-4,1
Agents du secteur public	4 644	4 935	4 978	5 128	5 113	5 247	19	2,6
Actifs occupés du secteur privé	9 359	9 498	9 733	9 976	10 588	11 387	42	7,6
Investissement	575	548	589	614	554	482	2	-13,1
Total	23 952	24 029	24 592	25 247	26 096	27 106	100	3,9

[3] L'activité de formation continue de l'Éducation nationale

	Chiffre d'affaires (millions d'euros)			Nombre de stagiaires			Nombre d'heures-stagiaires (milliers)		
	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006
GRETA	406,1	400,0	398,1	472 900	446 100	439 400	62 300	57 900	58 100
Enseignement supérieur	310	315,6	317	427 000	413 600	429 000	62 000	57 500	55 800
dont Universités et grandes écoles	214	212,6	224	339 000	333 000	348 000	45 000	41 900	43 100
Total Éducation nationale	716,1	715,6	715,1	899 900	870 100	868 400	124 300	116 900	113 900

Présentation

Le ministère de l'Éducation nationale tient traditionnellement une place importante dans les actions de formation continue et notamment dans la promotion sociale. À la suite des lois de 1971, s'est mis en place progressivement un réseau chargé d'organiser et de gérer les actions de formation continue pour les divers publics.

En 2007, les établissements secondaires publics regroupés au sein de 240 groupements d'établissements (GRETA) ont mis en commun leurs moyens en personnels, en locaux et en équipement pour répondre aux besoins de formation continue. Ils ont accueilli 456 500 stagiaires, qui ont suivi une action de formation continue dont la durée et le coût moyens ont été respectivement de 124 heures et de 6,84 € par heure et par individu.

Après s'être stabilisés entre 2005 et 2006, les effectifs de stagiaires financés par leurs entreprises ou par eux-mêmes augmentent entre 2006 et 2007. Ils représentent moins de la moitié du total des effectifs (45,1 %). Le nombre de stagiaires financés par l'État diminue, lui, de 3 500 en 2007, alors que celui des actions financées par les collectivités territoriales augmente de 15 400 [1] [2] [3].

Les actions de formation continue financées par les fonds publics des collectivités territoriales ont une durée moyenne de 208 heures en 2007, nettement supérieure à celle des stages financés par les entreprises assujetties (129 heures en moyenne) alors que le rapport entre leurs prix respectifs est inversé (9,66 € l'heure en moyenne pour les entreprises assujetties et 5,14 € pour les collectivités territoriales).

Plus de la moitié des stagiaires (53,9 %) suivent, en 2007, des actions de formation continue de niveau V [4]. Les stagiaires sont pour la plupart d'entre eux soit en activité professionnelle (45,8 %), soit demandeurs d'emploi (46,3 %) [5].

Définitions

■ Le réseau "Formation continue" des établissements du second degré du ministère de l'Éducation nationale.

Au niveau de l'administration centrale :

- le service de formation continue, rattaché à la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), qui s'occupe des actions menées dans les établissements du second degré.

Au niveau académique :

- la Délégation académique à la formation continue (DAFCO), qui est responsable de l'activité de formation continue dans l'académie sous l'autorité du recteur.

■ **Les établissements publics d'enseignement.** Les établissements du second degré sont essentiellement regroupés en GRETA (groupement d'établissements). Au sein des GRETA, ce sont les conseillers en formation continue (CFC) qui assurent la mise en place des actions.

■ **Heures-stagiaires.** (Stagiaires) X (Durée en heures des stages). Certaines actions réalisées dans les établissements d'enseignement secondaire, étant cofinancées par deux ou trois types de financeurs, l'effectif d'ensemble peut comprendre des doubles comptes.

Source : Enquête n° 63 sur l'activité des GRETA (DEPP).

→ Pour en savoir plus

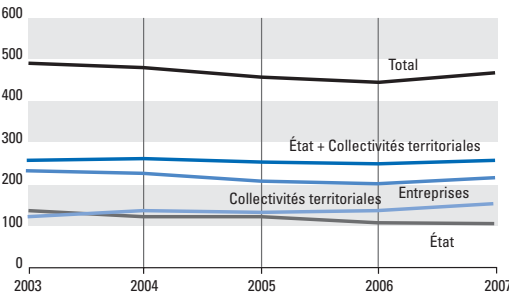
Publications

— Note d'Information, 09.11.

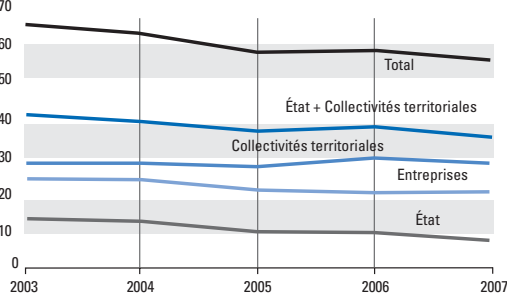
[1] Bilan de la formation continue dans les établissements secondaires (GRETA)
(France métropolitaine + DOM)

	1997	% du total	2006	% du total	2007	% du total
Stagiaires (milliers)						
État	128,7	25,9%	107,0	24,4%	103,5	22,7%
Collectivités territoriales	127,5	25,6%	131,7	30,0%	147,1	32,2%
Entreprises et individus	241,3	48,5%	200,7	45,7%	205,9	45,1%
Total stagiaires	497,5	100,0%	439,4	100,0%	456,5	100,0%
Heures-stagiaires (millions)						
État	18,5	24,6%	9,1	15,7%	7,2	12,9%
Collectivités territoriales	31,8	42,3%	28,7	49,4%	28,2	50,6%
Entreprises et individus	24,9	33,1%	20,3	34,9%	20,3	36,4%
Total heures-stagiaires	75,2	100,0%	58,1	100,0%	55,7	100,0%
Volume financier (millions d'euros)						
État	82,8	21,7%	63,3	15,9%	60,4	15,0%
Collectivités territoriales	124,6	32,7%	144,8	36,4%	148,4	37,0%
Entreprises et individus	173,8	45,6%	190,0	47,7%	192,6	48,0%
Total volume financier	381,2	100,0%	398,1	100,0%	401,4	100,0%

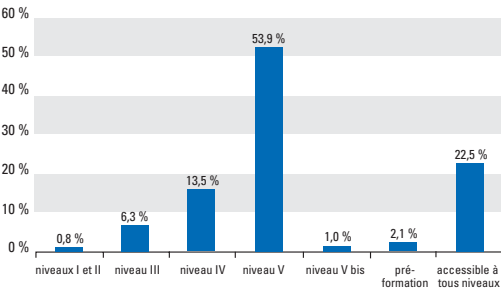
[2] Stagiaires du réseau des GRETA
(milliers)



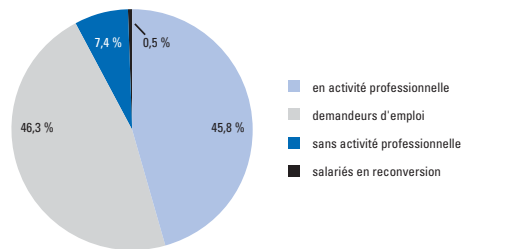
[3] Heures-stagiaires du réseau des GRETA
(millions)



[4] Répartition des stagiaires selon le niveau de leur formation (2007)



[5] Répartition des stagiaires selon leur situation face à l'emploi (2007)



Présentation

Le volume financier pour la formation continue (France métropolitaine + DOM) a atteint 401,4 millions d'euros au cours de l'année 2007, en progression de 0,8 % par rapport à l'année précédente [1].

Sur ce total, 50 % sont assurés par neuf académies : Créteil, Grenoble, Versailles, Lille, Aix-Marseille, Paris, Nancy-Metz, Rouen et Toulouse.

La part des stages financés par les fonds publics est prépondérante dans certaines académies comme Lille ou Créteil alors qu'elle est minoritaire dans d'autres comme Paris et Bordeaux.

Pour les académies de Limoges et de la Martinique, la part du financement par les collectivités territoriales représente plus de 60 % de l'ensemble (la moyenne étant de 37 %).

Par rapport à 2006, la part de financement par les entreprises ou les individus a très légèrement augmenté (passant de 47,7 % à 48 %), alors que celle de l'État décroît un peu (15 % contre 15,9 % en 2006). Celle des collectivités territoriales est passée de 36,4 % en 2006 à 37 % en 2007, confirmant la tendance déjà perceptible les années précédentes [2].

La répartition des heures-stagiaires selon les organismes financeurs retrace la même évolution : un désengagement continu de l'État depuis 2003, avec parallèlement une montée en charge des collectivités territoriales et une quasi stabilité de la part des employeurs ou individus [3].

Définitions

■ **GRETA.** Groupement d'établissements. Voir 7.2, rubrique "Définitions".

■ **Champ.** Tous les établissements publics du premier degré et du second degré de France métropolitaine et des DOM sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale font partie du champ d'étude.

■ **Heures-stagiaires.** (Stagiaires) X (Durée en heures de stage). Certaines actions réalisées dans les établissements d'enseignement secondaires étant cofinancées par deux des trois types de financeurs (fonds publics, entreprises, individus), l'effectif d'ensemble peut comprendre des doubles comptes.

Source : Enquête n° 63 sur l'activité des GRETA (DEPP).

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 09.11.

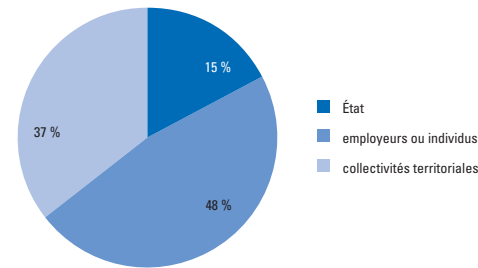
[1] Répartition du chiffre d'affaires par académie selon l'origine du financement en 2007

(milliers d'euros)

Académies	Financement par les entreprises ou les individus				Financement par les fonds publics			Total général
	1,6 % strict	1,6 % extension	Individus	Total	État	Collectivités territoriales	Total	
Aix-Marseille	8 747	1 233	707	10 687	3 381	6 227	9 608	20 295
Amiens	2 828	881	101	3 810	1 805	7 185	8 989	12 799
Besançon	2 021	452	612	3 085	1 063	1 979	3 042	6 127
Bordeaux	9 453	1 365	1 270	12 088	1 600	3 320	4 920	17 008
Caen	3 922	78	144	4 144	2 707	4 333	7 040	11 184
Clermont-Ferrand	3 583	1 469	336	5 388	3 284	5 210	8 494	13 881
Corse	98	183	30	310	356	751	1 107	1 416
Créteil	9 605	4 359	901	14 865	5 558	14 869	20 428	35 292
Dijon	3 794	983	244	5 022	1 006	5 099	6 105	11 127
Grenoble	10 845	2 442	1 252	14 540	4 772	7 578	12 351	26 890
Lille	6 481	1 165	119	7 766	3 362	9 804	13 165	20 931
Limoges	1 054	470	162	1 686	986	4 032	5 018	6 703
Lyon	6 828	1 564	855	9 247	1 736	3 780	5 516	14 764
Montpellier	4 609	1 265	678	6 553	2 427	6 208	8 636	15 188
Nancy-Metz	3 592	1 671	544	5 807	3 224	9 525	12 749	18 557
Nantes	4 955	1 333	502	6 791	2 463	4 331	6 795	13 585
Nice	4 251	848	520	5 619	1 618	3 932	5 550	11 169
Orléans-Tours	3 352	1 401	261	5 014	1 935	4 587	6 522	11 536
Paris	11 492	953	2 416	14 861	808	3 686	4 495	19 356
Poitiers	2 851	839	191	3 881	1 255	3 410	4 665	8 547
Reims	3 330	1 070	228	4 628	2 510	2 727	5 237	9 865
Rennes	4 907	1 989	580	7 476	2 647	5 953	8 600	16 076
Rouen	6 856	850	263	7 969	1 027	9 182	10 209	18 178
Strasbourg	4 947	608	708	6 263	1 045	3 393	4 438	10 701
Toulouse	7 567	2 048	1 324	10 938	3 360	3 873	7 233	18 171
Versailles	9 472	466	1 073	11 011	2 520	8 800	11 320	22 331
France métropolitaine	141 442	31 985	16 021	189 448	58 456	143 775	202 231	391 679
Guadeloupe	40	333	13	385	432	706	1 138	1 523
Guyane	69	71	14	153	581	369	950	1 103
Martinique	755	355	128	1 238	302	2 557	2 859	4 097
La Réunion	785	522	76	1 383	608	1 020	1 628	3 010
DOM	1 648	1 279	231	3 159	1 924	4 651	6 574	9 733
France métro. + DOM	143 090	33 264	16 252	192 606	60 380	148 426	208 805	401 412

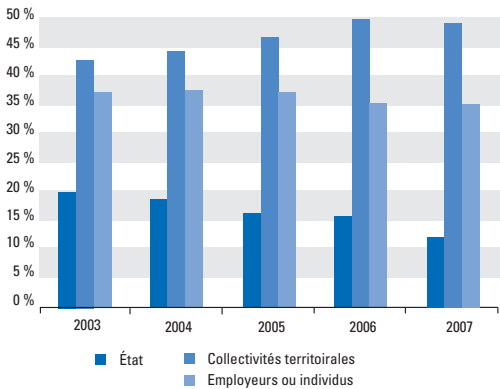
[2] Ventilation des volumes financiers en 2007

(France métropolitaine + DOM)



[3] Répartition des heures-stagiaires assurées par le réseau des GRETA selon les organismes financeurs

(France métropolitaine + DOM)



Présentation

Les universités ont commencé à investir le champ de la formation continue au début des années 1950 avec la création progressive des instituts de promotion sociale du travail qui, aujourd'hui, leur sont intégrés.

Avec la création en 1957 de l'ESEU, devenu depuis le DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires), qui permet à des personnes issues du système scolaire d'entrer à l'université sans posséder le baccalauréat, et la mise en place dès 1985 de la validation des acquis professionnels pour l'entrée à l'université, complétée par le décret de 1993 autorisant la délivrance de modules ou d'unités de formation sur la base des acquis professionnels, la formation continue dans l'enseignement supérieur accueille dès le début des années 2000 plus de 300 000 stagiaires.

En 2007, les universités, les universités de technologie et les instituts nationaux polyvalents (INP) ont accueilli 347 000 stagiaires contre 336 000 en 2006 [1]. Cet accroissement de 3 % par rapport à l'année précédente est dû principalement à l'augmentation du nombre de stagiaires salariés (10 %), des chômeurs (7 %) et des autres (14 %) alors que le nombre des particuliers inscrits à leur initiative baisse de 3 %. Malgré cette augmentation du nombre de stagiaires, le volume d'heures-stagiaires dispensées dans les universités reste stable par rapport à 2006 avec 41,7 millions. En effet, la durée moyenne des stages diminue et s'établit à 120 heures. Ce sont principalement les stages inscrits au plan de formation de l'entreprise qui subissent une baisse moyenne de 10 heures en passant de 90 à 80 heures. Les stages des demandeurs d'emploi, surtout les demandeurs d'emploi aidés, subissent la baisse la plus forte.

Le chiffre d'affaires de la formation continue dans l'enseignement supérieur atteint 322 millions d'euros en 2007, soit une augmentation de 2 % depuis 2006 [2]. Les recettes des universités qui représentent 63 % de l'ensemble se contractent en perdant 1 % de leur chiffre d'affaires. La progression du chiffre d'affaires du CNAM et des écoles en 2007 est davantage le fait de l'amélioration de la qualité de la collecte des données plutôt que d'une hausse réelle de leur activité. L'origine privée des ressources de la formation continue dans l'enseignement supérieur est, comme en 2006, prédominante en 2007 avec 61 % des fonds dont 36 % en provenance des entreprises et des OPCA et un quart des individuels payants.

Source : Enquête n° 6 sur le "Bilan des actions de formation continue réalisées par les établissements publics d'enseignement supérieur" (MEN-MESR DEPP).

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'information, 09.06.

Définitions

■ **Champ.** Tous les établissements supérieurs sous tutelle des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dont la mission est d'enseigner dans le supérieur. Ces établissements sont classés en fonction de leur catégorie juridique telle que définie par la loi du 26 janvier 1984, qui distingue : les 81 universités, les 3 INP et les deux centres interuniversitaires de formation continue (CUEFA de Grenoble et CUCES de Nancy), les trois universités de technologie, et quatre établissements assimilés INALCO, IEP PARIS et Paris-Dauphine, sept IEP et un IAE ainsi que seize écoles d'ingénieurs rattachées. Les Écoles normales supérieures et quelques grands établissements, les écoles et instituts extérieurs aux universités, entrent également dans le champ de l'enquête.

Depuis 2006, les trois universités de technologie de Belfort, Compiègne et Troyes ont été comptabilisées dans la catégorie "universités, INP et UT". La catégorie "EPSCP et EPA autonomes" comprend en 2007 : IEP Paris, INALCO, ENSAM (7 centres ont répondu), ENS Cachan, Écoles centrales de Marseille, Lyon et Nantes, ENSAIT Lille, ENI Brest, Metz, Saint-Étienne et Tarbes, ENSCI Limoges, ENSEA Cergy, ENSMM Besançon, ENSI Caen, ENSIB Lyon, IFMA Clermont-Ferrand, SUPMECA Saint-Ouen, INSA Lyon, Rennes, Strasbourg, Rouen et Toulouse. Avec ses 100 millions d'euros de chiffre d'affaires, l'activité du CNAM représente la moitié de celle des universités pour 20 % des stagiaires (93 000). Cette année, tous les centres régionaux associés de l'ARCNAM ont répondu à l'enquête.

■ **La loi d'orientation sur l'enseignement supérieur** introduit, pour la première fois en 1968, la formation continue comme une mission fondamentale des universités, laquelle sera placée par la loi de 1984 au même rang que la formation initiale.

■ **EPA, EPSCP.** Établissement public à caractère administratif, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

■ **INP.** Institut national polytechnique.

■ **OPCA.** Organismes paritaires agréés qui collectent les fonds des entreprises pour la formation continue des salariés des PME.

[1] Répartition des stagiaires (milliers) et heures-stagiaires (millions) par type de dispositif, année civile 2007 (France métropolitaine + DOM)

Types de dispositifs et types d'établissements	Universités, INP et UT (dont EPA rattachés)			Grands établissements et écoles d'ingénieurs publiques (1)		
	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne (en heures)
Plan de formation	95,5	7,7	80	8,5	0,5	60
Crédit individuel de formation	13,6	3,7	272	0,2	0,1	480
Sous contrat en alternance	7,0	3,5	498	0,2	0,0	130
Total salariés	116,1	14,8	128	8,9	0,6	71
Demandeurs d'emploi	32,5	8,1	251	0,3	0,2	540
dont demandeurs d'emploi aidés	26,1	6,5	248	0,3	0,1	469
Particuliers inscrits à leur initiative	166,9	15,6	167	3,8	0,7	190
dont interâge	84,0	4,0	48	0,0	0,0	0
Prof, libérales, commerçants, artisans	31,8	3,1	99	0,5	0,0	92
Total général	347,2	41,7	120	13,6	1,6	117

Types de dispositifs et types d'établissements	CNAM 2007 (1)			Total tous types d'établissements		
	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne (en heures)
Plan de formation	15,9	2,4	151	120,0	10,6	88
Crédit individuel de formation	0,1	0,0	401	13,8	3,8	276
Sous contrat en alternance	0,5	0,1	158	7,7	3,6	464
Total salariés	16,6	2,5	152	141,6	18,0	127
Demandeurs d'emploi	7,7	1,9	246	40,5	10,2	252
dont demandeurs d'emploi aidés	3,5	1,1	314	29,9	7,7	258
Particuliers inscrits à leur initiative	66,4	9,6	145	233,3	25,2	108
dont interâge	0,0	0,0	0	153,2	21,9	143
Prof. libérales, commerçants, artisans	2,7	0,3	117	35,0	3,5	100
Total général	93,3	14,3	153	454,2	57,6	127

(1) Voir "Champ" dans la rubrique définitions.

[2] Les ressources de la formation continue dans l'enseignement supérieur en 2007 (millions d'euros) (France métropolitaine + DOM)

	Universités, INP et UT	Autres EPCSCP et EPA (1)	Ensemble	CNAM (1)	Ensemble avec CNAM
Entreprises					
Pour la formation des salariés	52,4	5,6	58,0	20,7	78,7
Pour la formation des travailleurs privés d'emploi	0,3	0,1	0,4	2,5	2,9
Total entreprises	52,7	5,7	58,4	23,2	81,6
Organismes collecteurs des fonds (OPCA)	28,7	1,4	30,1	3,5	33,6
Contrats avec particuliers	45,1	2,4	47,6	20,4	68,0
Contrats des stagiaires	7,2	0,4	7,6	4,1	11,7
Total particuliers et stagiaires	52,3	2,4	54,8	24,5	79,3
Ensemble des fonds privés	133,7	9,6	143,3	51,2	194,5
Pouvoirs publics : État et collectivités territoriales					0,0
Pour la formation de leurs agents	11,4	2,6	14,0	0,6	14,6
Pour la formation de publics spécifiques :					0,0
- des instances européennes	1,4	2,4	3,8	0,7	4,5
- de l'État	7,2	0,2	7,4	10,6	18,0
- des régions	30,4	0,5	30,9	25,9	56,8
- Assedic	1,7	0,0	1,8	0,2	2,0
Autres ressources publiques	4,0	0,2	4,2	3,0	7,2
Total fonds publics	56,2	5,8	62,0	41,1	103,1
Autres organismes de formation	5,1	2,6	7,8	1,3	9,1
Autres ressources de la formation continue	8,1	1,4	9,6	5,6	15,1
Total général	203,2	19,4	222,6	99,2	321,8

(1) Voir "Champ" dans la rubrique "Définitions".

8 Résultats, diplômes, insertion

8.1	Les compétences de base en fin d'école et en fin de collège	218
8.2	Le second degré : accès au niveau V de formation	220
8.3	Le second degré : accès au niveau du baccalauréat	222
8.4	Le diplôme national du brevet	224
8.5	La réussite au diplôme national du brevet par sexe, âge, catégorie sociale	226
8.6	Le baccalauréat : nombre de bacheliers par série	228
8.7	La réussite au baccalauréat par sexe, âge, catégorie sociale	230
8.8	La réussite au baccalauréat par série	232
8.9	La proportion de bacheliers dans une génération	234
8.10	Les diplômes de l'enseignement technologique et professionnel du second degré	236
8.11	La réussite au CAP et au BEP par sexe et par âge	238
8.12	Les diplômes de BTS : présentation générale	240
8.13	Les diplômes de BTS par spécialité	242
8.14	Les diplômes de DUT	244
8.15	La réussite en IUT	246
8.16	Les diplômes universitaires	248
8.17	Les diplômes universitaires : évolution	250
8.18	La réussite en troisième année de cursus licence	252
8.19	Les diplômes d'ingénieurs et de commerce	254
8.20	Le niveau d'études à la sortie du système éducatif	256
8.21	L'emploi à la sortie du lycée aux 1 ^{er} février 2007 et 2008	258
8.22	L'emploi des sortants d'apprentissage au 1 ^{er} février 2008	260
8.23	La situation professionnelle quelques années après la fin de la formation initiale	262
8.24	La validation des acquis de l'expérience (enseignement professionnel et technologique) : évolution	264
8.25	La validation des acquis professionnels et de l'expérience (enseignement supérieur)	266
8.26	Les diplômes à l'issue de la formation continue dans l'enseignement supérieur	268
8.27	L'évaluation bilan des compétences en mathématiques en fin d'école	270
8.28	L'évaluation bilan des compétences en mathématiques en fin de collège	272
8.29	Les objectifs européens de Lisbonne	274

Présentation

En 2008, pour la deuxième année consécutive, l'acquisition par les élèves des compétences de base a été mesurée en français et en mathématiques, en fin d'école et en fin de collège. La définition des compétences de base a été élaborée en référence aux programmes, dans la perspective du socle commun de connaissances et de compétences. Un ensemble d'épreuves, sous forme de QCM (questions à choix multiple), a été mis au point et expérimenté par des groupes d'experts de chaque discipline associés aux experts en évaluation de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP). Les compétences retenues ne comprennent pas celles liées à l'expression orale et à l'expression écrite.

Après analyse des résultats de l'expérimentation, un niveau d'exigence a été fixé, seuil à partir duquel on peut considérer que les élèves maîtrisent les compétences de base.

En fin de CM2, 88 % des élèves maîtrisent les compétences de base en français et 90,8 % des élèves maîtrisent les compétences de base en mathématiques [1]. En fin de troisième, 81,1 % des élèves maîtrisent les compétences de base en français et 89,9 % des élèves maîtrisent les compétences de base en mathématiques [2].

En français, à l'école, les filles sont plus nombreuses à maîtriser les compétences de base que les garçons (85,2 % des garçons contre 91 % des filles). La différence est plus marquée au collège qu'à l'école (76,4 % des garçons contre 86 % des filles). En mathématiques, la proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences de base est comparable chez les filles et chez les garçons, en CM2 (90,8 % des garçons contre 90,9 % des filles) et en troisième (90,7 % des garçons contre 89,1 % des filles).

Les élèves en retard en fin de CM2 représentent 14 % des élèves de l'échantillon. En troisième, ce sont 33 % des élèves qui ont au moins une année de retard. Que ce soit en fin d'école ou en fin de collège, la proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences de base, en français ou en mathématiques, est nettement moins élevée parmi les élèves en retard que parmi les élèves "à l'heure".

Si l'on tient compte des marges d'incertitude inhérentes à ce type d'enquêtes procédant par échantillonnage, aucune différence significative n'apparaît entre les résultats de 2007 et ceux de 2008.

Définitions

■ **Échantillons.** En mars 2008, des échantillons représentatifs d'environ 8 000 élèves de CM2 et 8 000 élèves de troisième ont passé des épreuves d'une heure de français et d'une heure de mathématiques. Les indicateurs sont présentés avec leur intervalle de confiance à 95 %, indiquant la marge d'incertitude liée à l'échantillonnage.

■ **Épreuves.** Les épreuves diffèrent d'un niveau à l'autre et les niveaux d'exigence retenus sont spécifiques à chaque discipline et à chaque niveau scolaire. C'est pourquoi il n'est pas possible de comparer directement les résultats entre eux. De même, il ne serait pas légitime de comparer ces résultats avec ceux d'autres évaluations sans tenir compte des exigences de ces diverses évaluations. Par exemple, les tests de la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) reposent sur une conception moins exigeante de la compréhension de textes que celle retenue ici en fin de troisième.

■ **Champ.** Élèves de CM2 et de troisième scolarisés en France métropolitaine et dans les DOM en mars 2008.

Source : Évaluations en français et en mathématiques des élèves de CM2 et de troisième, mars 2008. DEPP.

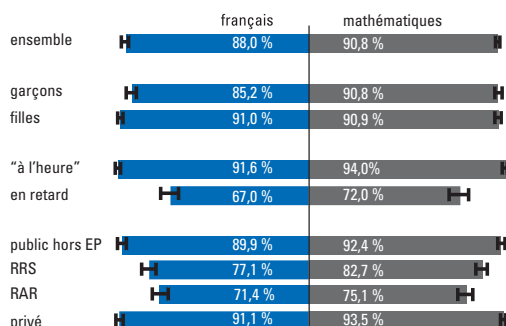
→ Pour en savoir plus

Publications

— Note d'Information, 08.37.

[1] Proportion d'élèves de CM2 qui maîtrisent les compétences de base en français et en mathématiques (mars 2008) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

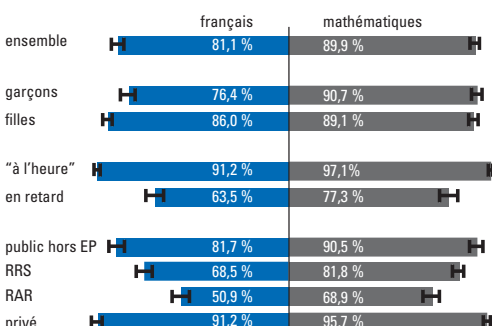
	En français, environ 88 % élèves de CM2 sont capables :
Lecture	de chercher des informations en se référant à l'organisation d'un dictionnaire ; de comprendre globalement un texte littéraire ou documentaire court et d'y prélever des informations ponctuelles explicites
Maîtrise des outils de la langue	de maîtriser partiellement l'automatisation de la correspondance grapho-phonologique ; d'identifier les principaux temps de l'indicatif pour les verbes les plus fréquents ; de reconnaître les règles les plus simples d'orthographe lexicale et grammaticales
	En mathématiques, environ 91 % élèves de CM2 sont capables :
Exploitation de données numériques	de prélever une information dans un tableau ; de résoudre des problèmes simples relevant de l'addition et de la soustraction
Connaissance des nombres et calcul	de passer d'une écriture en lettres à une écriture en chiffres (ou le contraire) et de comparer, d'additionner et de soustraire des nombres entiers naturels ; de reconnaître le double ou la moitié d'un nombre entier "familier" ; de passer d'une écriture en lettres à une écriture sous forme fractionnaire (ou le contraire) de fractions simples de reconnaître visuellement un triangle, un triangle rectangle, un rectangle, un carré ; de reconnaître par une représentation en perspective un cube ou un parallélépipède rectangle
Espace et géométrie	de mesurer la longueur d'un segment ; d'utiliser les unités de mesure des durées (sans calculs)
Grandeurs et mesures	



Lecture : 90,8 % des élèves de CM2 maîtrisent les compétences de base en mathématiques. L'intervalle de confiance de cet indicateur est $\pm 1,3$ %.

[2] Proportion d'élèves de troisième qui maîtrisent les compétences de base en français et en mathématiques (mars 2008) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	En français, environ 81 % élèves de troisième sont capables :
Compréhension des textes	de reconnaître un texte explicatif ; de distinguer les principaux genres de textes ; de prélever des informations explicites ; de faire des inférences simples et de donner une interprétation d'un texte sans difficulté de compréhension, à partir d'éléments simples
Maîtrise des outils de la langue	d'identifier les structures syntaxiques fondamentales ; d'analyser les principales formes verbales ; de faire un emploi pertinent du vocabulaire courant ; de repérer différents niveaux de langue ; de reconnaître les règles d'orthographe et de ponctuation d'usage courant
	En mathématiques, environ 90 % élèves de troisième sont capables :
Organisation et gestion de données, fonctions	d'utiliser une représentation graphique dans des cas simples (lecture des coordonnées d'un point, lien avec un tableau numérique dans une situation de proportionnalité, détermination des données d'une série statistique) ; de calculer la moyenne d'une série statistique ; de traiter des problèmes simples de pourcentages
Nombres et calculs	de comparer des nombres décimaux relatifs écrits sous forme décimale ; d'utiliser les opérations élémentaires dans une situation concrète
Grandeurs et mesures	d'effectuer pour des grandeurs (durée, longueur, contenance) un changement d'unités de mesure (h min en min, km en m, L en cL) ; de calculer le périmètre d'un triangle dont les longueurs des côtés sont données ; de calculer l'aire d'un carré, d'un rectangle dont les longueurs des côtés sont données dans la même unité
Géométrie	d'identifier des figures simples à partir d'une figure codée et d'en utiliser les éléments caractéristiques (triangle équilatéral, cercle, rectangle) ; d'écrire et d'utiliser le théorème de Thalès dans un cas simple ; de reconnaître un patron de cube ou de parallélépipède rectangle



Lecture : 81,1 % des élèves de troisième maîtrisent les compétences de base en français. L'intervalle de confiance de cet indicateur est $\pm 2,6$ %.

Présentation

Aujourd'hui, la grande majorité des jeunes accèdent au niveau V de formation, c'est-à-dire atteignent au moins une seconde générale et technologique ou une année terminale de formation au CAP, au BEP ou à un diplôme professionnel équivalent.

Pour les générations nées entre 1976 et 1983, le taux d'accès par les formations sous statut scolaire offertes par le ministère de l'Éducation nationale (MEN) a légèrement diminué avant de se stabiliser aux alentours de 78 % (taux d'accès longitudinal) [1].

Pour les générations les plus récentes, nées après 1988, on ne dispose encore que d'informations partielles, l'accès au niveau V pouvant intervenir jusqu'à 20 ans. Après un pic à près de 80 % pour la génération 1988, le taux d'accès aurait diminué d'un point pour la génération 1989, puis de 0,4 point pour la génération 1990. En 2008, l'indicateur conjoncturel d'évolution (taux d'accès transversal) augmente légèrement. Il atteint 80,9 % dans les seules formations du ministère de l'Éducation nationale : 57,4 % d'accès en seconde générale et technologique, 23,5 % d'accès par la voie professionnelle.

Par ailleurs, les accédants tendent à être plus jeunes d'année en année ; ceci résulte du fait qu'ils ont probablement de moins en moins connu le redoublement durant leur cursus scolaire. Ces effets de calendrier expliquent en grande partie la différence entre taux d'accès transversal et taux d'accès longitudinal.

Tous ces chiffres ne concernent que les seuls accès par les formations sous statut scolaire offertes par le ministère de l'Éducation nationale (MEN). Les autres voies de formation, par apprentissage ou sous tutelle du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, jouent également un rôle non négligeable dans l'accès au niveau V [2]. Depuis 1996, elles contribuent à hauteur de 12 à 13 points. Le taux d'accès (selon l'indicateur transversal) toutes formations confondues, s'établit à 93,1 % en 2007 et devrait légèrement progresser en 2008 (94,3 %), selon les estimations provisoires concernant l'apprentissage.

Les filles utilisent davantage la filière générale que les garçons : l'écart s'élève à 13 points [3]. Dans la filière professionnelle, elles sont un peu moins présentes que les garçons dans les formations scolaires du MEN (3 points d'écart) et sensiblement moins si on considère toutes les voies de formation (11 points d'écart). Au total, les taux d'accès par sexe sont assez proches, à l'avantage des filles (95,3 % et 93,3 %).

Définitions

■ **Niveau V de formation.** Il est atteint par l'inscription constatée en seconde générale et technologique ou en année terminale de formation au BEP, au CAP ou à un diplôme professionnel équivalent.

■ **Voies de formation.** Outre le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche offre aussi des formations de type scolaire de niveau V. L'accès à ce niveau de formation est également possible par l'apprentissage.

■ **Taux d'accès.** Il rapporte les entrées dans les classes mentionnées ci-dessus à l'effectif des générations concernées. L'accès au niveau V intervient en fait de 13 à 20 ans, selon les jeunes, si bien que l'on doit distinguer des taux élémentaires d'accès par âge : celui, par exemple, de la génération 1983 au moment de la rentrée 1999, à 16 ans. L'éventail est plus large encore en tenant compte des parcours plus longs ou moins linéaires de la filière professionnelle.

■ **Taux d'accès d'une génération.** Pour les jeunes nés une année donnée, on somme les taux d'accès au niveau V enregistrés au cours des rentrées scolaires successives (analyse longitudinale).

■ **Taux d'accès annuel.** Pour une rentrée scolaire donnée, on somme les taux d'accès propres à chacune des générations concernées, accédant cette année-là au niveau V à des âges différents (analyse transversale).

Sources

- Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.
- Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).
- Système d'information SAFRAN du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche (MAAP).

Le second degré : accès au niveau V de formation

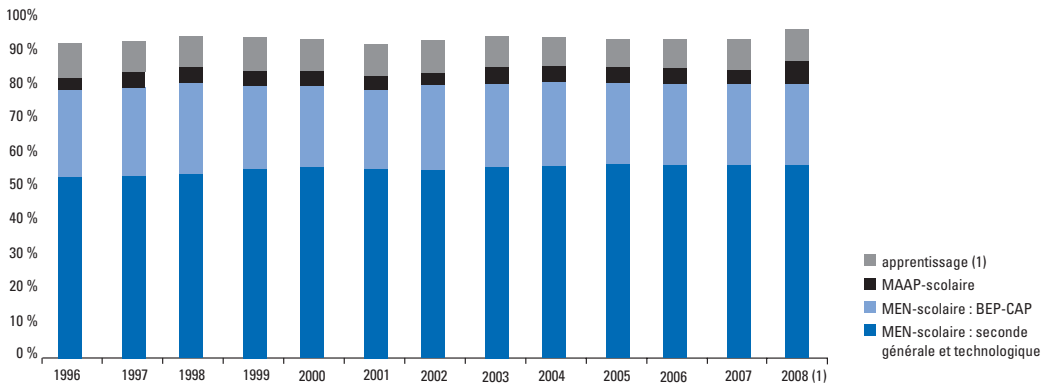
[1] Calendrier d'accès (MEN scolaire) au niveau V de formation par génération (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Génération	Rentrées scolaires														Total (1) (MEN-scolaire)
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	
1975	0,4														
1976	1,6	0,3													
1977	7,7	1,5	0,3												
1978	14,4	7,2	1,3	0,3											
1979	15,5	14,3	6,8	1,3	0,1										
1980	37,9	15,2	14,5	6,7	1,0	0,1									
1981	2,5	37,9	15,3	14,7	6,4	0,8	0,1								78,1
1982	0,0	2,5	38,6	15,7	14,7	5,8	0,6	0,1							
1983		0,0	2,7	39,8	15,1	14,6	5,1	0,5	0,1						78,0
1984			0,0	2,7	40,2	15,1	14,2	4,9	0,5	0,2					78,0
1985				0,1	2,8	41,7	14,5	14,6	4,6	0,4	0,2				78,9
1986					0,1	2,8	42,0	14,6	14,9	4,2	0,5	0,2			79,3
1987						0,1	2,6	42,6	14,5	14,7	4,0	0,4	0,1		79,0
1988							0,1	2,6	43,7	14,6	14,6	3,7	0,4	0,1	79,8
1989								0,1	2,5	43,7	14,6	14,1	3,4	0,3	78,8
1990									0,1	2,5	44,1	14,5	13,7	3,1	78,4
1991										0,1	2,6	44,5	14,6	13,5	
1992											0,1	2,7	44,9	14,8	
1993												0,1	2,8	46,1	
1994													0,1	2,9	
1995														0,1	
Taux d'accès (MEN scolaire)	79,9	79,0	79,5	81,1	80,4	80,9	79,2	80,0	80,8	80,5	80,5	80,0	80,1	80,9	
Taux d'accès (toutes formations)	91,3	92,4	93,9	93,3	93,1	91,9	92,8	93,7	93,4	92,9	92,9	93,1	94,3 (2)		

(1) Prévisions intégrant les informations partielles observées pour les générations 1987 et 1988.

(2) Chiffre basé sur une estimation provisoire concernant la formation par apprentissage.

[2] Évolution du taux d'accès au niveau V de formation par voie d'accès (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



(1) Chiffre basé sur une estimation provisoire concernant la formation par apprentissage en 2008.

[3] Taux d'accès au niveau V de formation par type et par sexe en 2008-2009 (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Types de formation	Ministère de l'Éducation nationale			Ensemble des voies de formation		
	Filles	Garçons	Ensemble	Filles	Garçons	Ensemble
Générale et technologique	64,0%	51,1%	57,4%	64,8%	52,1%	58,3%
Professionnelle	22,1%	24,8%	23,5%	30,5 % (1)	41,2 % (1)	36,0 % (1)
Ensemble	86,1%	75,9%	80,9%	95,3 % (1)	93,3 % (1)	94,3 % (1)

(1) Chiffre basé sur une estimation provisoire concernant la formation par apprentissage.

Présentation

L'évolution du taux d'accès annuel au niveau du baccalauréat par les formations sous statut scolaire assurées par le ministère de l'Éducation nationale est marquée par trois grandes phases [1]. Jusqu'au milieu des années quatre-vingts, l'accès progresse lentement, à un rythme qui tend à se ralentir : 10 % à la fin des années cinquante, 30 % au milieu des années soixante-dix, autour de 35 % au début des années quatre-vingts. À partir de 1984, l'accès augmente fortement, avec la création du baccalauréat professionnel, mais aussi avec l'afflux de jeunes de plus en plus nombreux en terminale générale. Ce dernier mouvement s'arrête en 1994. Depuis cette date, le taux d'accès annuel fluctue aux alentours de 63 %. À la rentrée 2008, le taux d'accès au niveau du baccalauréat par les formations sous statut scolaire assurées par le ministère de l'Éducation nationale a augmenté d'un point et atteint 64,5 % (36 % pour la filière générale, 18 % pour la filière technologique et 11 % pour la filière professionnelle) [2]. Il reste cependant en dessous de celui de la rentrée 1994 (67,7 %). La prise en compte des autres voies (ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, et apprentissage) porte le taux à 71,7 %, soit 0,5 point au-dessus de celui observé en 1994 (71,2 %).

Le rajeunissement des accédants se poursuit ; il traduit une moindre pratique du redoublement dans l'ensemble du cursus scolaire. Ces effets de calendrier expliquent en grande partie la différence entre taux d'accès annuel et taux d'accès d'une génération (voir rubrique "Définitions").

Le taux d'accès des filles s'établit à 70,6 %, contre 58,6 % pour les garçons pour les formations sous statut scolaire assurées par le ministère de l'Éducation nationale [3]. Cet écart provient bien plus des séries générales (11,9 points) que des séries technologiques (2,1 points). Les voies de formation professionnelles autres que celles sous statut scolaire du ministère de l'Éducation nationale sont nettement plus suivies par les hommes que par les femmes. Pour l'ensemble des voies, les filles accèdent en moyenne plus jeunes que les garçons au niveau du baccalauréat.

Définitions

■ **Taux d'accès au niveau du baccalauréat (niveau IV de formation).** Il rapporte les entrées en classes de terminale générale, technologique ou professionnelle à l'effectif des générations concernées. Sont également pris en compte les entrants en année finale de formation de niveau baccalauréat, telle le brevet professionnel.

L'accès au niveau du baccalauréat peut intervenir de 16 à 21 ans, selon les jeunes, si bien que l'on doit distinguer des taux élémentaires d'accès par âge : celui, par exemple, de la génération 1977 au moment de la rentrée 1995, à 18 ans. L'éventail est plus large encore en tenant compte des parcours plus longs ou moins linéaires de la filière professionnelle.

■ **Voies de formation.** Outre le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche offre aussi des formations de type scolaire de niveau IV. L'accès à ce niveau de formation est également possible par l'apprentissage.

■ **Générations.** La première colonne du tableau [2] donne l'année de naissance de la génération et, en dessous, entre parenthèses, le nombre de personnes dans cette génération à la première rentrée où la génération intervient de manière perceptible (lorsque elle atteint 16 ans).

■ **Taux d'accès d'une génération.** Pour les enfants nés une année donnée, on somme les taux d'accès au niveau IV enregistrés au cours de rentrées scolaires successives (*analyse longitudinale*).

■ **Taux d'accès annuel.** Pour une rentrée scolaire donnée, on somme les taux d'accès propres à chacune des générations concernées, accédant cette année-là au niveau IV à des âges différents (*analyse transversale*).

Sources

- Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.
- Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).
- Système d'information SAFRAN du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

Présentation

Toutes séries confondues, 737 600 candidats se sont présentés à la session 2009 de l'examen du diplôme national du brevet (DNB) en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer ; parmi eux, 609 400 ont été admis [1]. Le taux de réussite global s'établit ainsi à 82,6 %, en légère augmentation par rapport à la session 2008 (+ 0,5 point). Pour la troisième année consécutive, la barre des 80 % a été franchie.

La série collège, très largement majoritaire, représente 90 % des élèves présentés, la série technologique 5 % et la série professionnelle 5 %.

Le taux de succès diffère selon les séries : la série collège enregistre toujours le taux le plus élevé (83,6 %), devant la série technologique (82,0 %) et la série professionnelle (67,8 %). Par rapport à la session 2008, les résultats de la série collège gagnent 0,5 point, et ceux de la série technologique 2,8 points. En revanche, le taux de réussite de la série professionnelle perd encore quelques points (- 1,5), ce qui fait près de 6 points de moins en l'espace de deux sessions. Les écarts entre les séries continuent de s'accroître, passant ainsi de 13,8 à 15,8 points.

Parmi les inscrits, les filles sont un peu plus nombreuses que les garçons dans la série collège (50,9 %), tandis que les garçons sont davantage représentés dans la série professionnelle (56,3 %) et surtout technologique (61,7 %). Dans la série collège, 86,8 % des filles et 80,2 % des garçons ont obtenu leur brevet lors de la session 2009. Cet écart en faveur des filles est visible également dans la série technologique (3,6 points). Pour l'ensemble des séries, l'écart est de 6,4 points, en stabilité par rapport à l'an passé (6,3).

Les résultats académiques restent également hétérogènes, et des écarts importants persistent, voire augmentent, lors de cette session : toutes séries confondues, le taux de réussite varie de 62,8 % dans l'académie de Guadeloupe à 88,3 % pour celle de Rennes [2].

Dans le cadre de la maîtrise du socle commun, deux compétences nécessaires à l'obtention du DNB ont été évaluées à la session 2009 : 93,8 % des candidats présents ont obtenu le Brevet informatique et internet (B2I), taux qui passe de 85,3 % pour la Guyane à 99,7 % en Corse ; 90,4 % des candidats présents ont validé le niveau A2 de certification en langue étrangère, taux qui varie de 77,7 % en Guyane à 97,1 % pour l'académie de Rennes. Dans les DOM, la série collège est la plus représentée avec 92,2 % des présentés. Les résultats des séries collège et technologique restent inférieurs à ceux observés en métropole, contrairement au taux de réussite de la série professionnelle. Ceux des séries collège et professionnelle, en hausse, sont respectivement de 75 % et 72 %, alors que le taux de la série technologique, en baisse, est égal à 54,9 %. Les résultats varient également selon les académies d'outre-mer ; ainsi, toutes séries confondues, le taux de réussite varie de 62,8 % pour la Guadeloupe à 80,2 % pour la Réunion. Le taux de réussite pour l'ensemble des DOM atteint 74,5 %, en augmentation par rapport à la session 2008 (+ 2,2 points).

Définitions

■ **Diplôme national du brevet.** Diplôme national sanctionnant la formation secondaire au terme des classes de troisième. Il est attribué sur la base des notes obtenues à un examen et des résultats issus du contrôle continu en classe de troisième. Il comporte trois séries : la série collège, accessible aux élèves des classes de troisième des collèges ; les séries technologique et professionnelle, accessibles notamment aux élèves des lycées professionnels.

■ **Le taux de réussite** est calculé en rapportant le nombre d'admis à l'effectif des candidats présents à l'examen.

Source : MEN-MESR-DEPP.

Enquête n° 61 auprès des inspections académiques, enquête rapide sur les résultats au DNB, DEPP, juillet 2009.

Le diplôme national du brevet

[1] Les résultats du diplôme national du brevet par académie – Session 2009

Académies	Collège		Technologique		Professionnel		Ensemble	
	Présentés	Admis	Présentés	Admis	Présentés	Admis	Admis	% d'admis
Aix-Marseille	29 078	23 764	1 394	1 126	1 519	1 047	25 937	81,1
Amiens	19 607	15 902	1 020	830	406	299	17 031	81,0
Besançon	11 759	9 717	1 366	1 034	298	155	10 906	81,2
Bordeaux	29 472	25 092	2 022	1 668	2 483	1 806	28 566	84,1
Caen	14 723	12 415	1 873	1 433	677	492	14 340	83,0
Clermont-Ferrand	11 923	10 295	410	300	1 591	1 145	11 740	84,3
Corse	2 644	2 151	20	15	112	87	2 253	81,2
Créteil	46 000	36 651	334	285	3 033	1 932	38 868	78,7
Dijon	15 373	12 938	1 469	1 249	382	254	14 441	83,8
Grenoble	32 916	27 879	1 760	1 534	2 383	1 674	31 087	83,9
Lille	43 535	35 773	1 678	1 357	4 003	2 497	39 627	80,5
Limoges	6 054	5 272	611	532	307	147	5 951	85,4
Lyon	32 223	28 179	1 651	1 424	1 422	1 174	30 777	87,2
Montpellier	25 446	20 929	1 592	1 288	1 715	1 272	23 489	81,7
Nancy-Metz	23 700	19 245	2 424	1 916	1 085	454	21 615	79,4
Nantes	35 612	31 551	2 259	1 748	3 987	3 062	36 361	86,9
Nice	21 927	18 369	110	97	1 024	794	19 260	83,5
Orléans-Tours	24 955	20 938	2 003	1 547	1 047	595	23 080	82,4
Paris	19 003	16 048	52	26	1 151	769	16 843	83,4
Poitiers	15 899	13 395	1 626	1 372	1 271	861	15 628	83,1
Reims	13 367	10 880	1 555	1 316	785	479	12 675	80,7
Rennes	32 234	28 726	2 677	2 383	2 238	1 693	32 802	88,3
Rouen	19 917	16 736	1 443	1 232	748	511	18 479	83,6
Strasbourg	19 022	15 298	953	837	346	250	16 385	80,6
Toulouse	26 032	22 386	2 399	2 056	1 156	775	25 217	85,2
Versailles	62 238	52 061	1 298	1 028	3 175	1 697	54 786	82,1
France métropolitaine	634 659	532 590	35 999	29 633	38 344	25 921	588 144	83,0
Guadeloupe	6 626	4 217	164	78	81	23	4 318	62,8
Guyane	3 092	2 410	226	142	68	14	2 566	75,8
Martinique	5 261	3 976	60	27	196	123	4 126	74,8
La Réunion	11 350	9 135	0	0	1 432	1 119	10 254	80,2
DOM	26 329	19 738	450	247	1 777	1 279	21 264	74,5
France métr. + DOM	660 988	552 328	36 449	29 880	40 121	27 200	609 408	82,6
Taux de réussite (%)		83,6		82,0		67,8		

[2] Évolution du taux de réussite au diplôme national du brevet par académie

Académies	2003	Variation	2004	Variation	2005	Variation	2006	Variation	2007	Variation	2008	Variation	2009
Aix-Marseille	76,2	-0,6	75,6	-0,8	74,8	-2,4	72,5	6,7	79,2	0,8	80,0	1,1	81,1
Amiens	75,3	0,2	75,5	0,3	75,8	0,0	75,8	3,8	79,6	2,1	81,7	-0,7	81,0
Besançon	76,3	2,8	79,1	0,8	79,9	-2,7	77,2	4,1	81,3	0,5	81,7	-0,5	81,2
Bordeaux	78,9	2,6	81,5	-0,8	80,7	3,1	83,8	1,3	85,1	2,5	87,6	-3,5	84,1
Caen	79,5	2,9	82,4	-2,2	80,2	0,6	80,7	1,3	82,0	2,4	84,5	-1,5	83,0
Clermont-Ferrand	74,8	1,5	76,3	3,2	79,5	1,9	81,4	0,8	82,2	1,5	83,7	0,6	84,3
Corse	77,9	0,5	78,4	1,1	79,5	-7,0	72,5	5,9	78,4	1,9	80,3	0,9	81,2
Créteil	75,5	-2,3	73,2	0,3	73,5	-0,3	73,2	4,0	77,2	1,8	79,0	-0,2	78,7
Dijon	76,8	2,2	79,0	-0,4	78,6	-1,3	77,2	3,8	81,0	3,0	84,1	-0,2	83,8
Grenoble	79,9	2,4	82,3	1,2	83,5	-1,7	81,7	3,2	85,0	-0,8	84,2	-0,3	83,9
Lille	75,4	1,2	76,6	4,6	81,2	-0,6	80,6	-1,2	79,4	0,0	79,4	1,1	80,5
Limoges	81,1	0,9	82,0	1,7	83,7	1,9	85,6	0,1	85,6	0,1	85,7	-0,4	85,4
Lyon	80,7	2,5	83,2	-0,5	82,7	-2,2	80,5	3,2	83,8	-2,4	81,4	5,8	87,2
Montpellier	78,4	-0,2	78,2	0,6	78,8	0,1	78,9	1,1	80,0	0,9	80,9	0,8	81,7
Nancy-Metz	79,9	1,0	80,9	-1,5	79,4	-1,4	78,0	1,3	79,3	0,1	79,3	0,1	79,4
Nantes	82,7	2,2	84,9	-2,3	82,6	1,1	83,7	2,7	86,4	-0,8	85,6	1,3	86,9
Nice	81,6	-1,6	80,0	0,6	80,6	-0,6	80,0	3,9	83,8	-1,7	82,1	1,4	83,5
Orléans-Tours	75,9	3,9	79,8	-2,1	77,7	1,9	79,6	1,3	80,9	1,3	82,3	0,1	82,4
Paris	76,0	-1,4	74,6	0,7	75,3	2,8	78,1	4,5	82,6	0,5	83,1	0,3	83,4
Poitiers	79,5	1,1	80,6	-1,0	79,6	1,9	81,5	0,7	82,2	1,9	84,1	-1,0	83,1
Reims	74,9	2,9	77,8	0,2	78,0	-3,6	74,3	5,3	79,7	-5,1	74,6	6,1	80,7
Rennes	84,9	1,4	86,3	-1,9	84,4	1,9	86,2	0,6	86,8	-1,9	84,9	3,4	88,3
Rouen	77,7	0,5	78,2	0,3	78,5	-0,2	78,3	3,5	81,8	-1,6	80,2	3,4	83,6
Strasbourg	75,4	1,6	77,0	2,6	79,6	-2,7	76,8	4,2	81,0	1,7	82,7	-2,1	80,6
Toulouse	83,2	-0,9	82,3	0,2	82,5	-1,0	81,5	3,8	85,3	-0,3	85,0	0,3	85,2
Versailles	77,0	-0,5	76,5	0,8	77,3	-2,4	75,0	5,7	80,7	0,8	81,5	0,7	82,1
France métr.	78,3	0,9	79,2	0,2	79,4	-0,4	79,0	2,9	81,9	0,3	82,2	0,7	83,0
Guadeloupe	67,7	4,6	72,3	-4,0	68,3	-3,5	64,8	13,6	78,4	-11,6	66,8	-4,0	62,8
Guyane	70,8	6,1	76,9	-2,6	74,3	-1,5	72,8	8,7	81,5	-5,6	75,9	-0,1	75,8
Martinique	65,4	3,8	69,2	-3,7	65,5	-0,4	65,1	7,1	72,2	-4,5	67,7	7,1	74,8
La Réunion	71,8	-6,0	65,8	6,3	72,1	-0,1	72,0	0,9	72,9	2,4	75,3	4,9	80,2
DOM	69,3	-0,2	69,1	0,8	69,9	-1,0	69,0	6,0	75,0	-3,1	71,9	2,6	74,5
France métr. + DOM	78,0	0,9	78,9	0,2	79,1	-0,4	78,7	3,0	81,7	0,1	81,8	0,8	82,6

Présentation

Le diplôme national du brevet comporte trois séries : la série collège, accessible aux élèves des classes de troisième des collèges ; les séries technologiques et professionnelles, accessibles aux élèves des lycées professionnels et aux candidats relevant des établissements agricoles.

En France métropolitaine et dans les DOM, avec 749 000 candidats présents et 614 900 admis, le taux de réussite à la session 2008 au diplôme national du brevet (DNB) est de 82,1 %. Après une nette amélioration entre les sessions 1995 et 2000 (plus de 4 points), le taux de succès a plafonné, jusqu'en 2006, autour de 79 %. À la session 2008, il dépasse la barre des 80 %, pour la seconde année consécutive.

Depuis dix ans, la série collège est toujours en tête : à la session 1995, la proportion de lauréats était égale à 75,3 %, loin devant les séries technologique (10 points de moins) et professionnelle (15 points de moins). Même si les écarts se sont réduits à la session 2008 pour la série technologique (3,9 points de moins), ils persistent encore pour la série professionnelle (13,8 points de moins).

Comme les années passées, les filles réussissent davantage que les garçons à obtenir le brevet. C'est dans la série collège que les différences sont les plus importantes, à savoir 6,6 points d'écart, contre 4,1 points pour la série technologique. En revanche, ces différences s'estompent dans la série professionnelle.

Les candidats de la série collège sont plus jeunes que ceux des autres séries : l'âge le plus fréquent est 15 ans ; il est de 16 ans dans les séries technologique ou professionnelle, ce qui s'explique par des parcours scolaires plus lents. Au sein de chaque série, les candidats les plus jeunes réussissent généralement le mieux.

Globalement, les enfants de cadres supérieurs ou d'agriculteurs ont de meilleurs taux de réussite (respectivement 94,1 % et 90,4 %) que ceux de professions intermédiaires (87,9 %) ou d'employés (81,5 %). Cependant, parmi les enfants de cadres supérieurs et des professions intermédiaires, ceux des enseignants ont des taux de réussite plus élevés que la moyenne de leur groupe. Les enfants d'ouvriers, de retraités ou de parents sans activité professionnelle comptent parmi ceux ayant les taux les plus faibles (75 % et moins).

Source : MEN-MESR DEPP / Enquête n° 61 auprès des inspections académiques, fichiers détaillés des candidats au DNB (OCEAN), DEPP, octobre 2008.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 04.10, 07.33.

Définitions

■ **Le taux de réussite** est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents à l'examen.

■ **Présents.** Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

■ **Âge.** L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire. Pour la session 2008, un candidat âgé de 15 ans est, par définition, né en 1993. Son âge réel à la session de juin peut aller de 14 ans et demi, s'il est né en décembre 1993, à 15 ans et demi, s'il est né en janvier 1993.

[1] Évolution du taux de réussite au diplôme national du brevet par sexe
(France métropolitaine + DOM)

		1987	1989	1992 (1)	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Série collège	Garçons			75,1				75,0	75,0	75,8	76,2	75,6	79,0	79,7
	Filles			77,8				82,0	81,9	82,8	82,9	82,4	85,5	86,3
	Ensemble			76,5	75,3	78,4	78,2	78,7	78,5	79,4	79,7	79,1	82,3	83,1
Série technologique	Garçons			66,2				77,2	76,7	75,6	76,1	76,2	79,0	77,6
	Filles			67,9				79,9	80,9	78	79,8	79,3	83,3	81,7
	Ensemble			66,8	65,2	73,4	75	78,1	78,2	76,4	77,5	77,3	80,6	79,2
Série professionnelle	Garçons			53,4				69,3	67,3	71,3	71,1	74,3	73,9	69,3
	Filles			54,6				70,3	69,7	73,1	72,3	73,4	73,4	69,3
	Ensemble			53,9	59,8	73,6	73,4	69,8	68,5	72,2	71,7	73,9	73,7	69,3
Total	Garçons	61,8	69,5	73,0				74,9	74,7	75,5	75,9	75,5	78,7	78,9
	Filles	63,4	71,4	76,3				81,4	81,2	82,1	82,3	81,8	84,7	85,2
	Ensemble			74,7	73,5	77,9	77,8	78,2	78	78,9	79,1	78,7	81,7	82,1

(1) 1992 : le champ est restreint aux candidats en classe de troisième, en France métropolitaine.

[2] Répartition des lauréats au diplôme national du brevet et taux de réussite par âge, session 2008 (France métropolitaine + DOM)

	Série collège		Série technologique		Série professionnelle		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
13 ans ou moins	874	97,3	3	100,0	6	75,0	883	97,1
14 ans	23 004	98,6	17	89,5	10	90,9	23 031	98,6
15 ans	424 994	91,8	5 481	89,1	2 679	85,8	433 154	91,7
16 ans	95 055	60,1	19 165	79,6	14 647	75,9	128 867	64,0
17 ans	9 687	47,6	5 181	72,8	9 848	63,7	24 716	57,6
18 ans	551	46,0	408	58,5	2 032	53,7	2 991	52,7
19 ans	82	49,1	64	53,8	439	49,2	585	49,7
20-24 ans	20	28,6	54	40,9	220	47,1	294	43,9
25 ans ou plus	21	27,3	135	63,4	195	58,0	351	56,1
Total	554 288	83,1	30 508	79,2	30 076	69,3	614 872	82,1

[3] Répartition des lauréats au diplôme national du brevet et taux de réussite par catégorie socioprofessionnelle, session 2008 (France métropolitaine + DOM)

	Série collège		Série technologique		Série professionnelle		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	13 617	91,5	1 324	85,3	577	79,9	15 518	90,4
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	51 823	85,6	2 756	83,0	2 398	74,2	56 977	85,0
Cadres, professions intellectuelles supérieures	127 816	94,5	1 674	86,6	1 603	77,2	131 093	94,1
dont professeurs et assimilés (1)	18 199	95,8	159	84,1	139	79,0	18 497	95,5
Professions intermédiaires	92 915	88,6	3 173	82,7	2 884	74,5	98 972	87,9
dont instituteurs et assimilés (2)	6 223	94,4	96	80,0	87	71,9	6 406	93,7
Employés	96 747	82,0	6 168	82,0	6 017	73,0	108 932	81,5
Ouvriers	116 136	76,2	10 079	78,2	9 351	69,8	135 566	75,8
Retraités	7 914	75,5	490	75,2	491	62,4	8 895	74,6
Autres personnes sans activité professionnelle	35 685	66,2	3 007	71,0	3 571	61,3	42 263	66,1
Indéterminé	11 635	69,2	1 837	70,7	3 184	60,8	16 656	67,6
Ensemble	554 288	83,1	30 508	79,2	30 076	69,3	614 872	82,1

(1) PCS : 34. (2) PCS : 42.

Présentation

Le nombre de lauréats de la session 2008 du baccalauréat s'élève à 519 000 en France métropolitaine et dans les DOM. Il est en baisse par rapport à 2007 (- 5 400 bacheliers). La baisse des lauréats touche les trois filières : professionnelle (- 1,6 %), technologique (- 1,2 %) et dans une moindre mesure, générale (- 0,7 %).

Le taux de réussite de la session 2008 est légèrement supérieur à celui de 2007 (83,5 % soit + 0,1 %). Ainsi est-il à son tour supérieur à celui de toutes les sessions précédentes. Il atteint un niveau inégalé dans les séries générales avec 87,9 % d'admis (+ 0,2 point). Dans les séries technologiques, il franchit pour la première fois le seuil des 80 % (1 point supplémentaire depuis la session précédente, soit un taux de succès de 80,3 %). Toutefois, par rapport à 2007, le taux de réussite fléchit au baccalauréat professionnel (77,0 % d'admis contre 78,5 % en 2007). Aussi, globalement, à la session 2008 du baccalauréat, si le niveau de la réussite à l'examen augmente légèrement par rapport à 2007, le nombre de candidats, lui, baisse fortement (- 7 000) : le contingent de bacheliers est donc moindre par rapport à celui de l'année dernière (- 5 400).

Sur la période 1995-2008, la répartition des bacheliers s'est modifiée en faveur des séries professionnelles (+ 54 % soit 36 000 lauréats de plus), au détriment des séries générales (- 2,6 % soit 7 300 lauréats de moins) et, dans une moindre mesure, technologiques (- 1,7 % soit 2 400 bacheliers de moins). La progression du nombre de bacheliers professionnels provient plus particulièrement de la croissance des effectifs du secteur de la production (+ 77,6 %). Dans les séries technologiques, la hausse des bacheliers est forte en SMS (+ 62,9 %) et dans les séries agricoles où les effectifs ont doublé entre 1995 et 2000. Au sein du baccalauréat général, ce sont les séries littéraires qui ont décliné avec 31,7 % de lauréats en moins sur l'ensemble de la période. À l'inverse, les effectifs de bacheliers ont augmenté en ES et S (respectivement + 12,4 % et + 4,2 %).

À la session 2008, pour 100 bacheliers, on compte 54 généralistes, 26 technologiques et 20 professionnels, contre respectivement 58, 28 et 14 en 1995.

Source : MESR-DGESIP-DGRI SIES / Enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat 2008.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 07.15, 08.19, 09.10 (baccalauréat, résultats définitifs).
- Tableaux statistiques, n° 7024, 7050 (général), 7025, 7051 (technologique), 7026, 7052 (professionnel).

Définitions

■ **Le baccalauréat général** sanctionne une formation générale à dominante scientifique, économique et sociale, ou littéraire. La dernière grande réforme du baccalauréat général a été définie en 1993 par le décret n° 93-1092 du 15 septembre 1993, qui a institué à partir de la session 1995, à la place des anciennes séries (A, B, C, D, E), les nouvelles séries ES (économique et sociale), L (littéraire) et S (scientifique) organisées autour d'un noyau cohérent de disciplines dominantes dans le cadre d'une formation générale.

■ **Le baccalauréat technologique** associe une formation générale à une formation couvrant un champ technologique d'ensemble. Créé en 1968, avec des bacheliers technologiques à partir de la session 1969, ce baccalauréat devait avoir une double finalité : principalement l'insertion professionnelle immédiate et secondairement la poursuite d'études supérieures. De même que pour le baccalauréat général, une importante rénovation des filières a été définie en 1993 et les anciennes séries (F, G et H) ont été réformées (sauf F11 et F11'). Les premiers bacheliers des nouvelles séries sont apparus à la session 1995. La série Hôtellerie a été créée en 1994 et fait partie du secteur tertiaire du baccalauréat technologique. Avant cette date, cette spécialité était sanctionnée par un diplôme de brevet de technicien.

■ **Le baccalauréat professionnel** sanctionne une formation plus concrète débouchant sur un métier. La finalité principale de ce diplôme est l'entrée dans la vie active même si, comme tout baccalauréat, il donne le droit de poursuivre des études supérieures. Sa création en 1985 a répondu à un besoin croissant, exprimé par les entreprises, d'emplois qualifiés à ce niveau en même temps qu'il constituait une filière de poursuite d'études positive pour les jeunes titulaires d'un brevet d'études professionnelles ou d'un certificat d'aptitude professionnelle. Le diplôme est généralement préparé en deux ans dans les lycées professionnels par des élèves déjà titulaires du BEP. Il peut être préparé soit par la voie scolaire, soit par la voie de l'apprentissage, soit par la voie de la formation professionnelle continue. Pour s'y présenter, il faut avoir suivi la formation y conduisant, ou bien justifier de trois ans d'activité professionnelle dans un emploi de niveau V, en rapport avec la finalité de la spécialité postulée. Les premiers bacheliers professionnels sont apparus à la session 1987. Les séries agricoles du baccalauréat professionnel ont été créées en 1998 à partir d'anciens brevets de technicien délivrés par le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, tout comme les séries STAE et STPA du baccalauréat technologique l'avaient été en 1995. En 2008, la série unique STAV remplace les anciennes STAE et STPA.

Le baccalauréat : nombre de bacheliers par série

[1] Évolution du nombre d'admis au baccalauréat de 1960 à 1990 (France métropolitaine)

Séries	1960	1970	1980	1985	1990
A (philosophie - lettres) (1)	23 344	64 502	40 391	46 704	63 727
B (économique et sociale)	191	11 304	31 521	40 381	60 092
C (mathématiques et sciences physiques)	17 061	21 443	32 658	33 516	56 812
D (mathématiques et sciences de la nature) et D' (sciences agronomiques et techniques)	15 443	36 011	48 545	44 536	58 672
E (mathématiques et techniques)	3 248	5 447	5 823	5 427	7 910
Expérimental			831		
Total baccalauréat général	59 287	138 707	159 769	170 564	247 213
F (2)	-	11 081	26 612	33 179	41 948
G (3)	-	17 465	35 605	48 025	70 249
H (techniques informatiques)	-	54	443	1 282	424
Total baccalauréat technologique	-	28 600	62 660	82 486	112 621
Baccalauréat professionnel	-	-	-	-	24 116
Ensemble	59 287	167 307	222 429	253 050	383 950

(1) La série A regroupe A1 (Lettres - mathématiques), A2 (Lettres - Langues) et A3 (Lettres - Arts).

(2) Les séries F sont F1A (Génie mécanique, option Productique mécanique), F1B (option Systèmes motorisés), F1C (option Structures métalliques), F1D (option Bois et matériaux associés), F1E (option Matériaux souples), F2 (Électronique), F3 (Électrotechnique), F4 (Génie civil, bâtiments et travaux publics), F5 (Physique), F6 (Chimie), F7 (Sciences biologiques, option Biochimie), F7' (Sciences biologiques, option Biologie), F8 (Sciences médico-sociales), F9 (Énergie et équipement), F10A (Microtechniques option Appareillage), F10B (Microtechniques option Optique), F11 (Musique option Instrument), F11' (Musique option Danse), F12 (Arts appliqués).

(3) La série G regroupe G1 (Techniques administratives), G2 (Techniques quantitatives de gestion) et G3 (Techniques commerciales).

[2] Évolution du nombre d'admis au baccalauréat ces treize dernières années (France métropolitaine + DOM de 1995 à 2008)

Séries	France métr. 1995	France métropolitaine + DOM								2008	
		1995	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Effectifs	% filles
L (littéraire)	69 490	71 460	56 673	50 320	51 893	49 418	49 434	50 792	49 843	48 810	80,4
ES (économique et sociale)	74 961	76 555	75 459	78 967	81 068	81 494	86 201	85 965	90 354	86 050	63,5
S (scientifique)	136 553	139 031	126 653	128 905	135 374	130 225	136 877	146 031	141 536	144 838	46,7
Total baccalauréat général (1)	281 004	287 046	258 785	258 192	268 335	261 137	272 512	282 788	281 733	279 698	57,8
STI (sciences et technologies industrielles)	34 461	35 249	35 737	33 906	35 271	36 427	34 567	33 475	34 197	30 790	10,5
STL (sciences et technologies de laboratoire)	4 802	4 840	6 080	5 950	5 794	6 491	6 426	6 515	6 853	6 796	56,6
STG (sciences et technologies de la gestion)	76 373	78 894	78 369	75 837	76 098	74 312	73 565	73 730	68 519	69 399	59,0
SMS (sciences médico-sociales)	12 969	13 337	19 164	18 042	17 836	18 254	18 689	19 967	19 730	21 731	94,3
Hôtellerie	2 269	2 284	2 666	2 509	2 417	2 305	2 201	2 062	2 278	2 251	45,7
Série agricole STAV	2 229	2 247	5 529	5 388	5 146	5 238	5 107	4 686	5 749	4 600	38,3
Autres séries technologiques	1 395	1 416	399	351	237	250	273	272	279	319	53,9
Total baccalauréat technologique (2)	134 498	138 267	147 944	141 983	142 799	143 277	140 828	140 707	137 605	135 886	52,6
Secteur de la production	25 592	26 218	42 034	42 460	42 469	42 831	43 586	46 388	47 245	46 561	11,3
Secteur des services	39 560	40 878	50 465	51 119	49 068	51 127	49 682	54 174	57 730	56 750	69,4
Baccalauréat professionnel	65 152	67 096	92 499	93 579	91 537	93 958	93 268	100 562	104 975	103 311	43,2
Ensemble	480 654	492 409	499 228	493 755	502 671	498 372	506 608	524 057	524 313	518 895	53,5

(1) La correspondance avec les anciennes séries du baccalauréat général est la suivante : L (littéraire) : A1, A2, A3. ES (économique et sociale) : B. S (scientifique) : C, D, D', E.

(2) La correspondance avec les anciennes séries du baccalauréat technologique est la suivante : STI (sciences et technologies industrielles) : F1A à F1E, F2 à F4, F9, F10A, ainsi que F10B et F12 à partir de 1995. STL (sciences et technologies de laboratoire) : F5, F6, F7, F7'. F10B (génie optique, série comptée en STI à partir de 1999), TMD (Techniques de la musique et de la danse : F11, F11', F12), F12 (arts appliqués). STG (sciences et technologies de la gestion) : G, H, STT. SMS (sciences médico-sociales) : F8. STAV (sciences et technologies de l'agronomie et du vivant) : STAE, STPA jusqu'en 2008. La ligne Autres séries technologiques regroupe les TMD et, jusqu'en 1998, F12 (comptée en STI à partir de 1999).

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, avec 621 500 candidats présents et 518 900 admis, le taux de réussite au baccalauréat 2008 est de 83,5 % [1]. Ce taux est supérieur à ceux des sessions précédentes, avec une hausse très légère de 0,1 point par rapport à 2007.

Le taux de réussite au baccalauréat technologique est en hausse (+ 1 point soit 80,3 % de reçus), ainsi qu'au baccalauréat général (+ 0,2 point, soit 87,9 % de reçus) ; il fléchit cependant dans les séries professionnelles (- 1,5 point), où la réussite est de 77 %.

Tous baccalauréats confondus, les filles réussissent mieux que les garçons (85,3 % contre 81,5 %). C'est aussi le cas dans toutes les séries de chaque baccalauréat (sauf pour les séries technologiques agricoles). L'écart des taux de réussite entre les sexes recommence à croître après deux années de baisse consécutives (3,8 points en 2008 contre 2,6 en 2007). Cette année, l'écart favorable aux filles est le plus prononcé au baccalauréat technologique (82,4 % contre 78,2 %). Dans la série STI en particulier, leur réussite s'élève à 84,8 %, alors que 77,5 % des garçons sont admis à l'examen (soit 7,3 points de différence à la session 2008). De plus, toutes séries technologiques confondues, l'écart de la réussite des candidates, comparée à celle de leurs pairs s'amplifie beaucoup cette année, passant de 0,4 point en 2007 à 4,2 points en 2008. La différence de réussite favorable aux filles se creuse aussi au baccalauréat général (passant de 2,1 points à 2,5 points entre 2007 et 2008). En revanche, ce n'est pas le cas au baccalauréat professionnel, où l'écart en faveur des filles qui était de 2 points en 2007 est de 1,8 point en 2008. En raison de la durée de leur formation, les bacheliers professionnels sont plus âgés que les autres bacheliers [2]. L'âge le plus fréquent est 18 ans pour un bachelier général, 19 ans pour un bachelier technologique et 20 ans pour un bachelier professionnel. Au sein de chaque série, les candidats les plus jeunes réussissent le mieux.

Le taux de réussite des enfants issus des milieux de cadres et professions intellectuelles supérieures est le plus élevé, suivi de près par celui des enfants d'agriculteurs exploitants, qui reste toujours en tête pour les baccalauréats technologique et professionnel [3]. Le taux de réussite est sensiblement moins élevé, quelle que soit la série du baccalauréat, parmi les élèves des milieux ouvriers, retraités et autres personnes sans activité professionnelle. Au baccalauréat général, l'écart entre le taux de réussite des enfants des cadres et professions intellectuelles supérieures et celui des ouvriers est maximal mais continue de s'amenuiser légèrement cette année (9,7 points en 2007 soit - 0,1 point depuis l'année dernière), à l'inverse il est minimal au bac professionnel mais s'atténue également depuis la session précédente (4 points en 2008 contre 4,6 points en 2007).

Définitions

■ **Taux de réussite.** Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents.

■ **Présents.** Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

■ **Âge.** L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire. Pour la session 2008, un candidat âgé de 18 ans est, par définition, un candidat né en 1990. Son âge réel à la session de juin peut aller de 17 ans et demi, s'il est né en décembre 1990, à 18 ans et demi, s'il est né en janvier 1990.

Source : MESR-DGESIP-DGRI SIES / Enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat 2008.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 07.15, 08.19, 09.10 (baccalauréat, résultats définitifs).
- Tableaux statistiques, n° 7024, 7050 (général), 7025, 7051 (technologique), 7026, 7052 (professionnel).

La réussite au baccalauréat par sexe, âge, catégorie sociale 8.7

[1] Évolution du taux de réussite au baccalauréat par sexe (France métropolitaine + DOM)

	1970	1980	1985	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Baccalauréat général														
Garçons	...	64,5	66,2	73,9	73,9	77,4	76,4	77,5	81,0	79,9	82,1	85,9	86,5	86,5
Filles	...	66,9	68,9	76,6	76,0	81,8	81,6	82,3	85,6	84,4	85,5	87,0	88,6	89,0
Ensemble	69,0	65,9	67,8	75,4	75,1	79,9	79,4	80,3	83,7	82,5	84,1	86,6	87,7	87,9
Baccalauréat technologique														
Garçons	...	57,9	65,0	68,5	71,8	76,2	75,2	73,8	74,5	75,3	74,2	74,8	79,1	78,2
Filles	...	60,2	65,8	68,3	79,3	81,9	80,8	79,8	78,9	78,5	78,2	79,7	79,5	82,4
Ensemble	57,7	59,2	65,4	68,4	75,5	79,1	78,1	76,8	76,7	76,9	76,2	77,3	79,3	80,3
Baccalauréat professionnel														
Garçons				73,6	70,4	78,2	76,7	75,2	75,2	75,6	73,9	76,0	77,7	76,2
Filles				75,3	75,3	80,5	78,5	78,6	76,8	78,7	75,7	79,2	79,6	78,0
Ensemble				74,3	72,7	79,1	77,5	76,6	75,9	76,9	74,7	77,3	78,5	77,0
Tous baccalauréats														
Garçons	...	62,5	65,6	72,1	72,7	77,2	76,1	75,8	77,6	77,4	77,7	80,2	82,1	81,5
Filles	...	64,9	68,2	73,9	76,8	81,6	80,9	81,0	82,3	81,8	81,9	83,7	84,6	85,3
Ensemble	67,2	63,9	67,2	73,1	74,9	79,5	78,6	78,6	80,1	79,7	79,9	82,1	83,4	83,5

[2] Répartition des bacheliers et taux de réussite en 2008 par âge (France métropolitaine + DOM)

	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	567	94,8	9	90,0	-		576	94,7
17 ans	15 760	96,8	974	92,6	5	62,5	16 739	96,5
18 ans	190 872	92,6	50 888	88,0	699	83,3	242 459	91,6
19 ans	56 981	79,7	53 332	80,1	27 466	86,2	137 779	81,1
20 ans	12 737	69,3	22 910	72,9	41 829	78,3	77 476	75,1
21 ans	2 106	58,4	5 988	66,5	19 702	72,4	27 796	69,8
22 ans	455	51,7	1 256	58,8	6 520	64,8	8 231	62,9
23 ans	110	36,8	261	47,7	2 300	60,9	2 671	57,8
24 ans	39	30,5	110	49,3	1 100	61,9	1 249	58,7
25-29 ans	38	24,2	84	33,7	1 702	64,3	1 824	59,8
30 ans ou plus	33	23,4	74	45,4	1 988	75,5	2 095	71,3
Ensemble	279 698	87,9	135 886	80,3	103 311	77,0	518 895	83,5

[3] Répartition des bacheliers et taux de réussite en 2008 par catégorie socioprofessionnelle (France métropolitaine + DOM)

	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	6 518	92,3	2 840	89,1	1 837	83,3	11 195	89,9
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	25 352	88,1	12 160	83,4	9 336	79,6	46 848	85,0
Cadres, professions intellectuelles supérieures	97 120	92,7	19 857	85,3	7 961	80,7	124 938	90,6
dont professeurs et assimilés	13 873	93,6	2 074	85,2	476	78,9	16 423	91,9
Professions intermédiaires	47 618	89,1	21 303	83,0	8 965	79,7	77 886	86,2
dont instituteurs et assimilés	5 099	93,0	977	85,6	398	82,9	6 474	91,2
Employés	40 057	86,0	24 618	80,9	12 860	78,2	77 535	83,0
Ouvriers	32 222	82,9	28 392	79,0	25 167	76,7	85 781	79,7
Retraités	5 354	85,5	3 509	76,4	3 601	72,9	12 464	78,9
Autres personnes sans activité professionnelle	18 022	79,5	13 212	73,5	7 424	68,5	38 658	75,1
Indéterminé	7 435	77,1	9 995	73,9	26 160	76,6	43 590	76,0
Ensemble	279 698	87,9	135 886	80,3	103 311	77,0	518 895	83,5

Présentation

Le taux de réussite à la session 2008 du baccalauréat atteint 83,5 % [1]. C'est au baccalauréat général qu'il est le plus élevé avec 87,9 %. Il est moindre dans les filières technologiques, où 80,3 % des candidats obtiennent leur diplôme, ainsi que dans les filières professionnelles avec 77,0 % d'admis.

Le taux de réussite de chaque baccalauréat dépend de celui des séries qui concentrent la plus grande partie des candidats. C'est le cas de la série S au baccalauréat général, qui représente plus de la moitié des admis. Le taux de réussite de cette série est de 89,2 %. De la même manière, dans les séries technologiques, un admis sur deux est en STG (et un peu moins d'un sur quatre en STI). Au baccalauréat professionnel, les admis sont répartis de manière homogène entre les deux domaines : services et production (respectivement 55 % et 45 %).

Par rapport à la session précédente, le taux de réussite global augmente peu (+ 0,1 point) [2]. Il en est de même dans la voie générale (+ 0,2 point). Dans la voie technologique, la réussite augmente et atteint pour la première fois un taux supérieur à 80 % (+ 1 point par rapport à 2007) ; elle diminue dans la voie professionnelle (- 1,5 point). La série scientifique du baccalauréat général se démarque des deux autres séries générales par son plus haut taux de réussite (plus de 2 points au-dessus des séries littéraire et économique et sociale). Au baccalauréat technologique, les taux de réussite des séries TMD, STL et hôtellerie sont les plus élevés (respectivement 92,2 %, 85,8 % et 84,4 %) tandis que ceux des deux secteurs du baccalauréat professionnel sont proches (77,7 % pour la production et 76,3 % pour les services).

Par rapport à la session 1997, le taux de réussite au baccalauréat général a augmenté de 11,3 points. L'augmentation est moins marquée pour la série littéraire (+ 9,4 points contre + 10,4 et + 12,6 points pour les séries ES et S). Le taux de réussite des séries technologiques a globalement augmenté (+ 2,6 points) après une légère baisse entre 2002 et 2004 tandis que celui du baccalauréat professionnel a diminué de 2,1 points, avec un taux au plus bas en 2005 (74,7 % de réussite). Les deux secteurs du baccalauréat professionnel ont une évolution divergente : le taux de réussite du secteur de la production a augmenté (+ 3,3 points) et celui des services a diminué (- 6,2 points).

Les filles réussissent mieux que les garçons pour la très grande majorité des séries du baccalauréat [1]. Au baccalauréat général, l'écart est particulièrement fort pour la série scientifique (+ 3,7 points pour les filles). C'est au baccalauréat professionnel que l'écart est le plus faible (+ 1,8 point). L'écart de réussite favorable aux filles est de + 5,1 points pour le secteur des services mais seulement de + 0,2 point pour celui de la production. Dans la voie technologique, la réussite des filles est supérieure de 5,9 points à celles des garçons en TMD, de 4,1 points en SMS, la série agricole STAV est la seule série où les garçons réussissent mieux : l'écart est de 1,8 point en faveur des garçons.

Définitions

■ **Taux de réussite.** Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

■ **STI.** Sciences et technologies industrielles.

■ **STL.** Sciences et technologies de laboratoire.

■ **STG.** Sciences et technologies de la gestion, en remplacement de la série STT (sciences et technologies tertiaires) depuis la session 2007.

■ **SMS.** Sciences médico-sociales.

■ **STAV.** Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, en remplacement des séries STAE et STPA (respectivement, Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement, Sciences et technologies du produit agroalimentaire) à la session 2008.

■ **TMD.** Techniques de la musique et de la danse.

Source : MESR-DGESIP-DGRI SIES / Enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat 2008.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 08.19, 09.10 (baccalauréat, résultats définitifs).
- Tableaux statistiques, n° 7050, 7075 (général), 7051, 7076 (technologique), 7052, 7077 (professionnel).

La réussite au baccalauréat par série

[1] Résultats au baccalauréat 2008 par sexe et par série (%) (France métropolitaine + DOM)

Séries	Filles	Garçons	Ensemble
L (littéraire)	86,8	83,9	86,2
ES (économique et sociale)	87,9	85,0	86,8
S (scientifique)	91,2	87,5	89,2
Total baccalauréat général	89,0	86,5	87,9
STI (sciences et technologies industrielles)	84,8	77,5	78,2
STL (sciences et technologies de laboratoire)	87,0	84,3	85,8
STG (sciences et technologies de la gestion)	81,8	78,1	80,2
SMS (sciences médico-sociales)	82,9	78,8	82,6
Hôtellerie	84,7	84,2	84,4
Série agricole STAV	75,0	76,8	76,1
TMD (techniques musique et danse)	95,0	89,1	92,2
Total baccalauréat technologique	82,4	78,2	80,3
Secteur de la production	77,9	77,7	77,7
Secteur des services	78,0	72,9	76,3
Total baccalauréat professionnel	78,0	76,2	77,0
Ensemble	85,3	81,5	83,5

[2] Évolution des taux de réussite par filière depuis 1997 (%) (France métropolitaine + DOM)

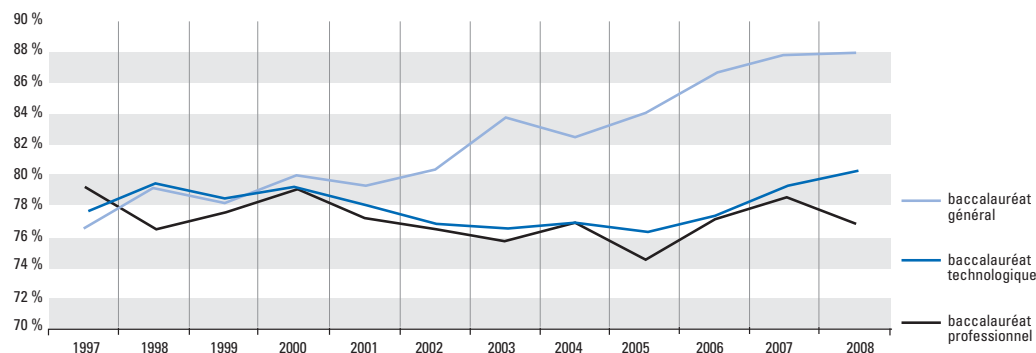
Séries	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
L (littéraire)	76,8	81,2	79,3	80,2	82,2	82,2	84,3	82,2	81,9	83,3	84,4	86,2
ES (économique et sociale)	76,4	77,6	79,7	78,2	77,8	79,4	81,5	81,7	84,2	84,4	88,4	86,8
S (scientifique)	76,6	79,0	77,2	80,7	79,1	80,1	84,8	83,0	84,8	89,1	88,5	89,2
Total baccalauréat général	76,6	79,2	78,4	79,9	79,4	80,3	83,7	82,5	84,1	86,6	87,7	87,9
STI (sciences et technologies industrielles) (1)	72,2	73,5	73,3	75,8	76,3	73,6	75,7	78,6	76,4	75,8	81,1	78,2
STL (sciences et technologies de laboratoire)	77,0	81,3	80,3	81,8	81,6	82,6	80,9	84,5	83,2	82,0	86,6	85,8
STG (sciences et technologies de la gestion) (2)	80,8	82,6	80,6	80,5	77,8	77,0	76,5	75,2	75,1	77,1	78,6	80,2
SMS (sciences médico-sociales)	77,4	81,0	82,3	79,4	81,5	79,7	77,6	77,5	76,6	78,7	77,5	82,6
Série agricole STAV (3)	73,0	70,4	68,2	73,9	73,4	74,1	74,5	74,7	78,0	76,6	73,2	76,1
Hôtellerie	83,8	85,4	88,7	89,0	87,4	89,8	88,4	87,5	86,8	82,4	85,0	84,4
TMD (techniques de la musique et de la danse)	91,9	91,6	91,0	85,1	90,3	92,1	89,1	90,9	89,8	89,2	93,0	92,2
Total baccalauréat technologique	77,7	79,5	78,5	79,1	78,1	76,8	76,7	76,9	76,2	77,3	79,3	80,3
Secteur de la production	74,4	74,0	75,8	78,5	76,7	75,7	76,0	75,4	75,6	77,5	79,0	77,7
Secteur des services	82,5	78,8	79,3	79,7	78,1	77,4	75,8	78,1	73,8	77,2	78,1	76,3
Baccalauréat professionnel	79,1	76,7	77,7	79,1	77,5	76,6	75,9	76,9	74,7	77,3	78,5	77,0
Ensemble	77,3	78,9	78,3	79,5	78,6	78,6	80,1	79,7	79,9	82,1	83,4	83,5

(1) Y compris spécialités "arts appliqués" et "génie optique" qui formaient des séries à part entière avant la session 1999.

(2) A remplacé la série STT à partir de la session 2007.

(3) A remplacé les séries STAE (sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement) et STPA (sciences et technologies du produit agroalimentaire) à la session 2008.

[3] Évolution 1997-2008 des taux de réussite par type de baccalauréat (France métropolitaine + DOM)



Présentation

Compte tenu de la structure par âge de la population, les résultats de la session 2008 conduisent, pour la France métropolitaine, à une proportion de 63,8 % de bacheliers dans une génération : 34,6 % dans une série générale, 16,6 % dans une série technologique et 12,6 % dans une série professionnelle [1].

Depuis 1985, le nombre annuel de diplômés du baccalauréat a doublé et la proportion de bacheliers dans une génération a gagné 34,4 points. Cette forte progression reflète d'abord celle de la croissance du nombre de bacheliers généraux, ainsi que de l'important essor du baccalauréat professionnel, mis en place à partir de 1987. Entre 1995 et 2005, en contraste avec la longue période de croissance qui a précédé 1995, la proportion de bacheliers dans une génération atteint un palier et oscille autour de 62 % ; depuis 2006, cet indicateur est proche de 64 %, avec 63,8 % en 2008. L'écart entre filles et garçons reste élevé : voisin de 12 points à l'avantage des filles entre 1998 et 2000, supérieur à 13 en 2001-2002, il s'amenuise ensuite pour atteindre 11,2 points en 2008 [2].

Par ailleurs, les disparités géographiques d'obtention du baccalauréat ont évolué. L'opposition Nord-Sud, sensible en 1975, prévalait encore au milieu des années 1980. Depuis, si l'on répartit les candidats selon leur lieu de résidence (voir ci-contre), la Bretagne s'est progressivement installée en tête des régions les plus diplômées, avec plus de 70 % de jeunes bacheliers dans l'académie de Rennes, devant les académies de Versailles, Nantes, Paris et Grenoble [3]. À l'opposé, les académies de Lille, Amiens et Montpellier figurent en deçà de la moyenne nationale. Le classement selon le lieu de scolarisation est différent, notamment pour les académies d'Île-de-France, où les flux migratoires de candidats sont importants. En termes de taux de réussite, les académies de Grenoble et Rennes obtiennent les meilleurs résultats en 2008 tous baccalauréats confondus (respectivement 88,4 % et 88,1 %). Dans les séries générales, Grenoble et Strasbourg sont en tête (respectivement 92,7 % et 91,9 %). Pour le baccalauréat technologique, le plus fort taux revient à Nantes avec 87,1 %, suivi de Rennes avec 86,4 %. Enfin, pour le baccalauréat professionnel, c'est à Rennes que la réussite atteint son maximum avec 83,4 % (vient ensuite Dijon avec 81,8 % de rebus).

Définitions

■ **Taux de réussite.** Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

■ **Âge.** L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire. Pour la session 2008, un candidat âgé de 18 ans est, par définition, un candidat né en 1990. Son âge réel à la session de juin peut aller de 17 ans et demi, s'il est né en décembre 1990, à 18 ans et demi, s'il est né en janvier 1990.

■ **Proportion d'une génération titulaire du baccalauréat.** Il s'agit de la proportion de bacheliers d'une génération fictive d'individus qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge. Les âges pris en compte dans le calcul ne sont pas les mêmes pour les séries générales et technologiques que pour les séries professionnelles, compte tenu pour ces dernières d'une scolarité décalée d'un an et d'une répartition par âge assez différente, notamment aux âges élevés. Les calculs ont été faits en utilisant les séries démographiques de l'INSEE qui intègrent les résultats des enquêtes annuelles du recensement (mises en place en 2004) et figurant dans la base en vigueur fin avril 2008.

Pour les résultats par académie, on rapporte habituellement les candidats scolarisés dans une académie aux jeunes résidant dans cette académie (colonnes "b" du tableau [2]). Ce mode de calcul est généralement retenu en l'absence de données fiables sur le lieu de résidence des parents. On peut aussi procéder autrement, en rapportant les candidats résidant dans une académie aux jeunes résidant dans cette même académie (colonnes "a" du tableau [2]). Ceci permet d'éviter d'introduire un biais pour les académies qui accueillent beaucoup de candidats résidant dans une autre académie, ou inversement, ce qui est le cas notamment pour les académies d'Île-de-France. Toutefois, les données sur l'académie de résidence des candidats sont moins fiables que celles sur l'académie de scolarisation. De plus, lorsque le département de résidence du candidat n'a pas été déclaré, on l'a redressé automatiquement en le remplaçant par le département de scolarisation.

Source : MESR-DGESIP-DGRI SIES / Enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat 2008.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 07.15, 08.19, 09.10 (baccalauréat, résultats définitifs).
- Tableaux statistiques, n° 7024, 7050 (général), 7025, 7051 (technologique), 7026, 7052 (professionnel).

La proportion de bacheliers dans une génération

[1] Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération par type de baccalauréat (%) (France métropolitaine)

	1970	1980	1985	1990	1995 (1)	1998 (2)	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Baccalauréat général	16,7	18,6	19,8	27,9	37,2	33,8	32,9	32,6	32,6	33,6	32,3	33,7	34,8	34,7	34,6
Baccalauréat technologique	3,4	7,3	9,6	12,8	17,6	18,3	18,5	18,2	17,8	17,9	17,8	17,3	17,2	16,8	16,6
Baccalauréat professionnel	-	-	-	2,8	7,9	10,5	11,4	11,2	11,5	11,3	11,7	11,5	12,3	12,8	12,6
Ensemble	20,1	25,9	29,4	43,5	62,7	62,6	62,8	62,0	61,8	62,8	61,8	62,5	64,3	64,2	63,8

(1) 1995 et années antérieures : ancienne série, avec pour 1990 et 1995 les données démographiques calées sur le recensement de 1990.

(2) 1998 et années suivantes : nouvelle série, avec les données démographiques calées sur le recensement de 1999.

[2] Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération par sexe (%) (France métropolitaine)

	1970	1980	1985	1990	1995	1998	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Garçons	...	...	...	...	...	56,7	56,9	55,6	55,3	56,6	56,0	56,9	58,9	59,1	58,4
Filles	...	...	...	...	...	68,8	69,1	68,6	68,5	69,2	67,8	68,4	69,9	69,6	69,6
Ensemble	20,1	25,9	29,4	43,5	62,7	62,6	62,8	62,0	61,8	62,8	61,8	62,5	64,3	64,2	63,8

[3] Résultats du baccalauréat par académie - Session 2008 (France métropolitaine)

Académies	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble		Bacheliers en proportion d'une génération (%)			
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	2008 [a]	Rappel 2007 [a]	2008 [b]	Rappel 2007 [b]
Aix-Marseille	12 471	86,6%	6 090	81,2%	4 350	73,2%	22 911	82,3%	61,5%	62,3%	64,0%	65,0%
Amiens	7 210	83,7%	4 105	74,5%	3 139	77,0%	14 454	79,4%	58,5%	59,6%	57,4%	58,1%
Besançon	4 763	89,7%	2 544	84,5%	2 083	78,0%	9 390	85,4%	65,3%	65,3%	65,2%	65,5%
Bordeaux	12 991	89,1%	5 797	85,5%	5 140	80,8%	23 928	86,3%	64,2%	64,5%	63,9%	64,3%
Caen	6 085	87,5%	2 902	82,9%	2 693	80,8%	11 680	84,7%	64,0%	64,4%	64,0%	64,8%
Clermont-Ferrand	5 172	89,2%	2 357	80,3%	2 230	79,5%	9 759	84,6%	64,4%	64,4%	64,2%	63,8%
Corse	1 161	86,6%	579	73,1%	223	69,3%	1 963	80,0%	62,3%	56,8%	60,9%	55,8%
Créteil	16 855	80,7%	9 661	71,7%	5 608	67,3%	32 124	75,2%	61,6%	63,0%	57,6%	62,9%
Dijon	6 649	90,1%	3 399	83,5%	2 788	81,8%	12 836	86,4%	64,6%	61,6%	66,0%	58,0%
Grenoble	14 796	92,7%	6 921	85,4%	4 579	80,8%	26 296	88,4%	66,7%	63,3%	66,9%	65,0%
Lille	17 238	85,7%	9 899	78,5%	7 245	75,3%	34 382	81,2%	58,6%	68,6%	58,9%	69,2%
Limoges	2 711	88,1%	1 471	77,4%	1 258	80,0%	5 440	83,1%	65,8%	59,5%	69,5%	59,7%
Lyon	13 882	89,4%	6 336	84,5%	5 005	77,9%	25 223	85,6%	62,7%	63,3%	62,5%	66,0%
Montpellier	10 001	86,1%	5 216	79,3%	3 506	77,0%	18 723	82,3%	59,9%	63,6%	58,1%	63,0%
Nancy-Metz	9 735	89,1%	5 486	80,5%	4 371	79,0%	19 592	84,2%	63,4%	59,8%	63,6%	58,2%
Nantes	15 590	91,6%	7 377	87,1%	6 500	80,6%	29 467	87,8%	67,8%	64,1%	67,8%	64,0%
Nice	8 897	87,2%	3 454	79,0%	2 546	74,8%	14 897	82,9%	63,1%	68,1%	61,8%	68,0%
Orléans-Tours	10 589	87,8%	4 910	80,3%	3 622	77,3%	19 121	83,7%	63,4%	63,1%	62,6%	61,6%
Paris	13 004	87,8%	3 465	78,1%	2 992	71,6%	19 461	83,0%	67,4%	61,8%	84,3%	61,8%
Poitiers	6 604	88,6%	3 321	81,8%	2 822	81,6%	12 747	85,2%	64,8%	64,5%	64,0%	63,7%
Reims	5 552	85,0%	2 728	76,0%	2 463	76,1%	10 743	80,5%	60,9%	67,4%	61,7%	83,5%
Rennes	14 228	91,3%	7 753	86,4%	5 843	83,4%	27 824	88,1%	71,8%	63,6%	72,5%	62,9%
Rouen	7 933	87,7%	4 349	77,6%	3 360	75,5%	15 642	81,9%	63,7%	62,3%	64,3%	62,8%
Strasbourg	7 990	91,9%	3 905	84,8%	3 059	80,6%	14 954	87,5%	61,9%	72,6%	61,8%	73,4%
Toulouse	11 489	90,6%	5 500	83,4%	4 230	80,5%	21 219	86,5%	62,3%	63,1%	62,2%	63,6%
Versailles	27 128	87,8%	11 352	79,4%	7 812	73,7%	46 292	83,0%	68,6%	69,1%	65,3%	66,0%
France métropolitaine	270 724	88,0%	130 877	80,7%	99 467	77,2%	501 068	83,7%	63,8%	64,2%	63,8%	64,2%
Guadeloupe	2 371	85,4%	1 272	72,9%	1 093	76,0%	4 736	79,4%	nd	nd	nd	nd
Guyane	612	75,2%	375	60,7%	338	67,3%	1 325	68,5%	nd	nd	nd	nd
Martinique	1 863	80,0%	1 210	66,5%	984	64,7%	4 057	71,6%	nd	nd	nd	nd
La Réunion	4 128	87,4%	2 152	77,4%	1 429	71,8%	7 709	81,2%	nd	nd	nd	nd
DOM	8 974	84,3%	5 009	71,9%	3 844	70,5%	17 827	77,3%	nd	nd	nd	nd
France métr. + DOM	279 698	87,9%	135 886	80,3%	103 311	77,0%	518 895	83,5%	nd	nd	nd	nd

Colonnes (a) : Candidats classés par académie selon le lieu de résidence (voir rubrique "Définitions").

Colonnes (b) : Candidats classés par académie selon le lieu de scolarisation.

nd : non disponible

Présentation

L'allongement de la durée de la scolarité a entraîné une forte augmentation, depuis les années 1970, du nombre de diplômes délivrés dans l'enseignement technologique et professionnel. La création, en 1987, des quatrièmes et troisièmes technologiques avait considérablement modifié l'orientation et le recrutement des lycées professionnels. La fermeture de ces classes en 1998 avait favorisé, à la fin du premier cycle, une orientation vers le second cycle général et technologique au détriment du professionnel. Ceci peut expliquer en partie la diminution du nombre de diplômés de BEP et de CAP. Mais la chute du nombre de CAP délivrés s'explique surtout par la suppression progressive des CAP associés au BEP (ou leur remplacement par des CAP non associés). Les élèves des terminales BEP n'ayant plus la possibilité de passer un CAP, la perte nette du nombre de candidats présents depuis dix ans se chiffre à 115 600. Entre 2007 et 2008, le nombre de diplômés du BEP diminue légèrement (- 0,7 %), alors qu'il augmente de 3,6 % en CAP et de 1,6 % en mentions complémentaires (MC) de niveau V. Ainsi, pour l'ensemble des diplômes de niveau V, le nombre de diplômes augmente de 1,2 % par rapport à la session 2007.

Au niveau IV (baccalauréats technologiques ou professionnels, y compris agricoles, brevets de technicien, brevets professionnels, mentions complémentaires de niveau IV), le nombre de diplômes baisse de 1,1 % cette année. Au baccalauréat professionnel, à la session 2008, le nombre de diplômés diminue (- 1 700), alors que le nombre de présents à l'examen augmente (+ 500).

Les spécialités du domaine des services prédominent pour les BEP, les BP et les baccalauréats technologiques ou professionnels : elles rassemblent 60,0 % des admis en BEP, 67,3 % en BP et 68,7 % au baccalauréat technologique, mais seulement 45,6 % en CAP [2].

Les filles représentent 43,3 % des candidats présents du niveau V d'enseignement. Au niveau IV, elles sont beaucoup plus nombreuses en BP et légèrement plus en MC4 et en bac technologique. Le taux de réussite des filles est meilleur que celui des garçons pour tous les diplômes technologiques ou professionnels, à l'exception du BP où l'écart est de 3,3 points en faveur des garçons [2].

Sources

- MEN-DEPP / Système d'information OCEAN.
- Enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 02.50, 04.31.
- "L'enseignement professionnel", Éducation & formations, n° 75, octobre 2007.

Définitions

■ **Taux de réussite** . Nombre de diplômes délivrés par rapport au nombre de candidats présentés. Une même personne peut être candidate à plusieurs examens la même année : à différentes spécialités de CAP ou bien de BEP. Un même élève peut obtenir plusieurs diplômes au cours de sa scolarité (un BEP, puis un baccalauréat par exemple).

■ **Diplômes de niveau V**. Diplômes de second cycle court professionnel, CAP et BEP pour l'essentiel.

■ **Diplômes de niveau IV**. Diplômes du type : brevet professionnel ou baccalauréat.

■ **CAP**. Certificats d'aptitude professionnelle.

■ **BEP**. Brevets d'études professionnelles.

■ **MC4, MC5**. Mentions complémentaires de niveau IV, de niveau V.

■ **Bac pro**. Baccalauréats professionnels.

■ **Bac techno**. Baccalauréats technologiques.

■ **BP**. Brevets professionnels.

■ **BT**. Brevets de technicien.

■ **BMA**. Brevets des métiers d'art.

[1] Évolution du nombre des diplômes par niveau (France métropolitaine, Public + Privé)

Sessions	Niveau V				Niveau IV					Total
	CAP	BEP	MC5	Total	BP	BT et BMA	Bac techno.	Bac pro	MC4	
1990	273 237	161 140	9 518	443 895	12 267	8 348	115 808	24 602	-	161 025
1995	265 730	188 531	11 531	465 792	13 133	2 963	138 267	67 096	-	221 459
2000	215 812	208 559	10 882	435 253	16 060	2 027	152 778	92 617	454	263 936
2001	202 826	193 626	9 924	406 376	17 514	1 724	147 944	92 499	920	260 601
2002	168 092	186 966	9 187	364 245	18 234	2 022	141 983	93 579	972	256 790
2003	159 339	189 652	8 600	357 591	17 058	1 848	142 799	91 537	1 316	254 558
2004	139 972	191 055	8 391	339 418	19 376	2 080	143 277	93 958	1 490	260 181
2005	145 913	188 961	8 229	343 103	18 798	1 677	140 828	93 268	1 496	256 067
2006	132 192	182 131	8 247	322 570	19 942	1 953	140 707	100 562	1 436	264 600
2007	137 977	181 638	8 947	328 562	19 037	1 880	137 605	104 975	1 537	265 034
2008	143 155	180 382	9 095	332 632	19 446	1 645	135 886	103 311	1 814	262 102

[2] Nombre de candidats aux diplômes de l'enseignement technologique et professionnel par origine d'établissement et par secteur d'activité - Session 2008 (France métropolitaine + DOM)

	Niveau V			Niveau IV				
	CAP	BEP	MC5	BP	BT, BMA	Bac techno.	Bac pro	MC4
Formation scolaire								
présents	50 601	197 203	4 816	-	1 803	163 065	95 049	894
admis	41 947	152 183	4 354	-	1 416	132 915	75 110	726
taux de réussite	82,9	77,2	90,4	-	78,5	81,5	79,0	81,2
dont Établissements publics								
présents	32 220	157 704	3 405	-	1 548	130 680	72 219	697
admis	26 211	117 767	3 087	-	1 207	104 590	55 988	571
taux de réussite	81,4	74,7	90,7	-	78,0	80,0	77,5	81,9
Enseignement à distance								
présents	1 634	328	3	304	ns	1 043	406	-
admis	1 307	164	3	170	-	462	179	-
taux de réussite	80,0	50,0	100,0	55,9	-	44,3	44,1	-
Formation d'apprenti								
présents	78 139	22 154	4 799	17 871	181	196	23 187	636
admis	61 754	16 520	3 947	13 155	116	112	18 400	527
taux de réussite	79,0	74,6	82,2	73,6	64,1	57,1	79,4	82,9
Formation continue								
présents	18 979	4 843	650	7 002	144	57	9 155	645
admis	16 258	3 396	565	4 921	96	33	6 544	545
taux de réussite	85,7	70,1	86,9	70,3	66,7	57,9	71,5	84,5
Autres (candidats libres,...)								
présents	28 371	13 027	293	2 341	58	4 798	6 428	101
admis	21 889	8 119	226	1 200	17	2 364	3 078	16
taux de réussite	77,2	62,3	77,1	51,3	29,3	49,3	47,9	15,8
Total des candidats								
présents	177 724	237 555	10 561	27 518	2 187	169 159	134 225	2 276
admis	143 155	180 382	9 095	19 446	1 645	135 886	103 311	1 814
taux de réussite	80,5	75,9	86,1	70,7	75,2	80,3	77,0	79,7
Filles								
présentes	77 653	101 993	4 794	17 340	897	86 790	57 296	1 201
admissées	64 478	80 335	4 254	12 042	716	71 486	44 676	1 049
taux de réussite	83,0	78,8	88,7	69,4	79,8	82,4	78,0	87,3
Garçons								
présents	100 071	135 562	5 767	10 178	1 290	82 369	76 929	1 075
admis	78 677	100 047	4 841	7 404	929	64 400	58 635	765
taux de réussite	78,6	73,8	83,9	72,7	72,0	78,2	76,2	71,2
Domaine de spécialités								
production	77 946	72 116	5 017	6 350	1 385	40 184	46 561	461
services	65 209	108 266	4 078	13 096	260	93 381	56 750	1 353
Part du domaine des services (%)	45,6	60,0	44,8	67,3	15,8	68,7	54,9	74,6

ns : non significatif.

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, avec 177 700 candidats présents et 143 200 admis, le taux de réussite au CAP est de 80,5 % [1]. Pour les diplômes de niveau V, les filles réussissent mieux que les garçons. En CAP, l'écart des taux de réussite est de 4,4 points à la session 2008. Il continue de se creuser nettement : en un an, il est passé de 2,6 à 4,4 points. En 2006, il n'était que de 1,8 point. C'est l'inverse en BEP : l'écart de réussite favorable aux filles passe de 9,6 points en 2007 contre 5 points en 2008.

Selon leur mode de formation, les candidats au CAP n'ont pas le même âge. Ceux qui viennent d'établissements scolaires, et qui intègrent le CAP après la classe de troisième, devraient avoir 17 ans au moment du passage de l'examen puisque la durée du CAP est de deux ans. Mais près de la moitié des élèves ont un an de retard et ont déjà 18 ans. Les élèves "à l'heure" ont une meilleure réussite que ceux qui sont en retard d'un an. À 17 ans, le taux de réussite des scolaires est de 89,3 %, ce qui fait un écart de 7,7 points avec ceux âgés de 18 ans [2]. En revanche à partir de 21 ans, le taux de réussite est meilleur qu'à 18 ou 19 ans.

Les apprentis ont majoritairement moins de 20 ans au moment où il passe le CAP. Là aussi, les candidats "à l'heure" obtiennent de meilleurs résultats ; l'écart entre les jeunes de 17 et 18 ans est de 10 points. À partir de 20 ans, la réussite s'améliore avec l'âge. À 25 ans, le taux de réussite est de 86,7 %. Les autres candidats (individuels, en formation continue ou provenant de l'enseignement à distance) sont en moyenne plus âgés que les scolaires et les apprentis. Les adultes en formation continue, dans la vie active, reprennent des études et passent un CAP bien plus tardivement. Ils sont près de 9 000 trentenaires à passer l'examen en 2008 et leur taux de réussite est plus élevé (87,1 %).

Pour les candidats du BEP, on observe également un profil par âge différent selon le mode de formation. Ceux qui viennent d'établissements scolaires, et qui intègrent le BEP après la classe de troisième ou ceux qui passent cet examen par voie d'apprentissage, ont déjà pris un an de retard au moment du passage de l'examen. 46,8 % des candidats ont 18 ans. Les élèves "à l'heure" ont une meilleure réussite que ceux qui sont en retard d'un an. À 17 ans, le taux de réussite des scolaires est de 86,7 %, ce qui fait un écart de 10 points avec ceux âgés de 18 ans [3]. Les candidats apprentis "à l'heure" au BEP ont un taux de réussite de 86,5 % et avec un an de plus, ce taux chute à 74,3 %. De plus, à partir de 20 ans, les apprentis sont plus nombreux à décrocher le diplôme que les scolaires du même âge.

Définitions

■ **Taux de réussite.** Nombre d'admis au diplôme par rapport au nombre de candidats présents.

■ **Présent.** Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé à chacune des épreuves obligatoires.

■ **Admis.** Est considéré comme admis à l'examen tout candidat qui a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 aux épreuves obligatoires.

■ **Âge.** L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date anniversaire. Pour la session 2008, un candidat âgé de 17 ans est par définition un candidat né en 1991. Son âge réel à la session, qui a lieu l'été, peut aller de 16 ans et demi s'il est né en décembre 1991 à 17 ans et demi s'il est né en début d'année 1991.

Source : MEN-DEPP / Système d'information OCEAN, fichier détaillé des candidats au CAP et au BEP.

Pour les âges inconnus, la source n'est pas la même. L'information vient de l'enquête n° 4.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 02.50, 04.31.
- "L'enseignement professionnel", Éducation & formations, n° 75, octobre 2007.

La réussite au CAP et au BEP par sexe et par âge

[1] Évolution des taux de réussite au CAP et au BEP par sexe (%) (France métropolitaine + DOM)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
CAP														
Garçons	69,9	70,1	71,1	72,2	72,4	73,4	73,2	73,2	73,9	73,8	76,3	76,6	78,5	78,6
Filles	74,2	71,6	73,7	74,9	75,8	77,6	77,8	75,1	75,0	75,8	78,2	78,4	81,1	83,0
Ensemble	71,7	70,6	72,0	73,2	73,6	74,9	74,8	73,8	74,2	74,5	77,0	77,4	79,6	80,5
BEP														
Garçons	64,4	65,9	66,8	67,5	67,6	69,1	67,6	67,9	70,0	71,1	71,4	70,7	70,9	73,8
Filles	68,2	72,2	74,7	76,0	77,0	78,0	77,3	77,6	78,1	79,5	80,0	77,6	80,5	78,8
Ensemble	66,1	68,7	70,2	71,2	71,7	73,0	71,8	72,0	73,5	74,7	75,1	73,7	75,0	75,9

[2] Répartition des lauréats au diplôme du CAP par âge - Session 2008 (France métropolitaine + DOM)

Âges	Scolaires		Apprentis		Autres		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	82	71,9	8	88,9	5	38,5	95	69,9
17 ans	5 091	89,3	6 541	86,4	135	61,9	11 767	87,2
18 ans	19 450	81,6	26 546	76,4	1 802	69,1	47 798	78,1
19 ans	8 694	80,6	13 751	77,4	3 498	72,1	25 943	77,7
20 ans	3 623	83,3	6 541	80,6	3 501	74,7	13 665	79,7
21 ans	1 582	86,4	3 348	82,7	3 029	76,0	7 959	80,7
22 ans	753	85,1	1 857	84,0	2 379	79,1	4 989	81,8
23 ans	447	88,3	1 110	86,0	1 964	79,4	3 521	82,5
24 ans	257	87,1	729	84,3	1 694	81,7	2 680	82,9
25 ans	189	85,9	541	86,7	1 468	80,4	2 198	82,4
26-29 ans	497	87,8	621	86,5	4 865	84,8	5 983	85,2
30-39 ans	653	87,4	101	91,0	8 829	87,1	9 583	87,2
40 ans ou plus	346	84,6	35	85,4	6 249	85,4	6 630	85,4
Âge inconnu	283	...	25	...	36	...	344	...
Total	41 947	82,9	61 754	79,0	39 454	80,6	143 155	80,5

[3] Répartition des lauréats au diplôme du BEP par âge - Session 2008 (France métropolitaine + DOM)

Âges	Scolaires		Apprentis		Autres		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	269	88,8	4	80,0	38	54,3	311	82,3
17 ans	44 678	86,7	2 000	86,5	624	74,6	47 302	86,5
18 ans	71 187	76,7	5 339	74,3	1 861	66,2	78 387	76,2
19 ans	27 526	70,3	4 283	71,4	2 354	61,7	34 163	69,8
20 ans	6 510	65,2	2 451	71,1	1 673	59,1	10 634	65,4
21 ans	1 324	59,2	1 137	74,7	987	59,1	3 448	63,5
22 ans	340	54,2	578	76,8	672	62,7	1 590	64,8
23 ans	107	51,0	313	81,3	427	64,0	847	67,1
24 ans	65	60,2	157	73,0	315	59,4	537	63,0
25 ans	26	57,8	108	76,6	239	64,2	373	66,8
26-29 ans	45	77,6	121	76,1	618	65,8	784	67,8
30-39 ans	47	87,0	18	90,0	1 057	73,4	1 122	74,1
40 ans ou plus	52	86,7	11	100,0	821	71,3	884	72,3
Total	152 176	77,2	16 520	74,6	11 686	64,2	180 382	75,9

Présentation

À la session 2008, 155 000 candidats se sont présentés à l'examen du brevet de technicien supérieur (BTS) et 106 000 ont été admis [1].

Après trois années de baisse, les effectifs reprennent leur progression avec une hausse de près de 4 300 candidats.

Le taux de réussite de la session 2008 (68,4 %) a gagné 1,1 point par rapport à celui de 2007, qui était le plus élevé depuis 1985. Aussi, la croissance du nombre des lauréats (+ 4,6 %) est plus importante que celle des candidats (+ 2,8 %) [4].

Comme les années précédentes, les spécialités des services regroupent plus des trois quarts des présents, et parmi eux le domaine des échanges et de la gestion en accueil près de la moitié.

Si les femmes ne représentent que 13 % des candidats dans les spécialités de la production, elles sont largement majoritaires dans celles des services, bien que leur prééminence se réduise d'année en année (66 % en 2008 contre 70 % en 1999). Les candidats scolaires demeurent les plus nombreux (59 %). Les apprentis poursuivent leur progression et leur part approche 12 % en 2008. Après la diminution observée à la session 2007, la proportion de candidats en formation continue se redresse cette année (20 %) [2].

Depuis la session 2006, la prédominance des bacheliers technologiques s'effrite au profit des bacheliers généraux et des bacheliers professionnels. La part de ces derniers n'a cessé de croître depuis 1999 (10 % et 18 % en 2008) [3].

La réussite dépend de plusieurs facteurs : les candidats issus d'une formation scolaire (STS) ou titulaires d'un baccalauréat général ou préparant un BTS du domaine de la production enregistrent les résultats les plus élevés.

Définitions

■ **BTS.** Brevet de technicien supérieur, diplôme de niveau III préparé généralement en deux ans.

■ **STS.** Section de techniciens supérieurs (voir 6.11 et 6.12).

■ **CFA.** Centre de formation d'apprentis (voir 5.1).

■ **GRETA.** Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement (voir 7.2).

■ **Apprentissage.** Les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou un titre) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (voir 5.1).

■ **Formation continue.** Elle permet à des salariés ou demandeurs d'emploi d'acquérir ou d'améliorer des connaissances et/ou compétences professionnelles au-delà de leur formation initiale (voir 7.1).

■ **Candidats individuels.** Il s'agit de candidats inscrits à l'examen du BTS sans l'avoir préparé dans un établissement. La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à certains candidats d'obtenir le diplôme.

■ **Champ de l'enquête.** Tous les candidats présents à l'examen du BTS en 2008, hors BTS agricole.

Source : MESR-DGESIP-DGRI SIES / Système d'information OCEAN.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 09.07.

Les diplômes de BTS : présentation générale

[1] Effectifs en BTS selon la spécialité en 2008 (France métropolitaine + DOM)

Domaines de spécialité	Hommes			Femmes			Total			% de femmes / présents
	Présents	Admis	Taux de réussite	Présentes	Admises	Taux de réussite	Présents	Admis	Taux de réussite	
20 Spécialités pluritechnologiques de production	11 464	8 814	76,9	735	607	82,6	12 199	9 421	77,2	6,0
21 Agriculture, pêche, forêt et espaces verts	15	12	80,0	-	-	-	15	12	80,0	0,0
22 Transformations	3 076	2 409	78,3	1 575	1 225	77,8	4 651	3 634	78,1	33,9
23 Génie civil, construction et bois	3 788	2 764	73,0	1 103	810	73,4	4 891	3 574	73,1	22,6
24 Matériaux souples	56	40	71,4	853	696	81,6	909	736	81,0	93,8
25 Mécanique, électricité, électronique	12 254	9 851	80,4	509	433	85,1	12 763	10 284	80,6	4,0
2- Domaines technico-professionnels de la production	30 653	23 890	77,9	4 775	3 771	79,0	35 428	27 661	78,1	13,5
31 Échanges et gestion	28 388	18 050	63,6	45 671	29 941	65,6	74 059	47 991	64,8	61,7
dont 31209 Management des unités commerciales	9 395	5 598	59,6	11 284	7 425	65,8	20 679	13 023	63,0	54,6
31210 Négociation et relation client	5 104	3 600	70,5	5 086	3 841	75,5	10 190	7 441	73,0	49,9
31405 Assistant de gestion PME-PMI	2 241	1 286	57,4	11 475	6 881	60,0	13 716	8 167	59,5	83,7
31406 Comptabilité et gestion des organismes	5 247	3 370	64,2	8 089	5 031	62,2	13 336	8 401	63,0	60,7
32-Communication et information	8 322	5 359	64,4	16 964	11 069	65,2	25 286	16 428	65,0	67,1
dont 32405 Assistant de direction	262	165	63,0	10 531	6 416	60,9	10 793	6 581	61,0	97,6
33-Services aux personnes	4 110	2 731	66,4	15 544	10 840	69,7	19 654	13 571	69,0	79,1
34-Services à la collectivité	367	240	65,4	220	134	60,9	587	374	63,7	37,5
3- Domaines technico-professionnels des services	41 187	26 380	64,0	78 399	51 984	66,3	119 586	78 364	65,5	65,6
Total BTS	71 840	50 270	70,0	83 174	55 755	67,0	155 014	106 025	68,4	53,7

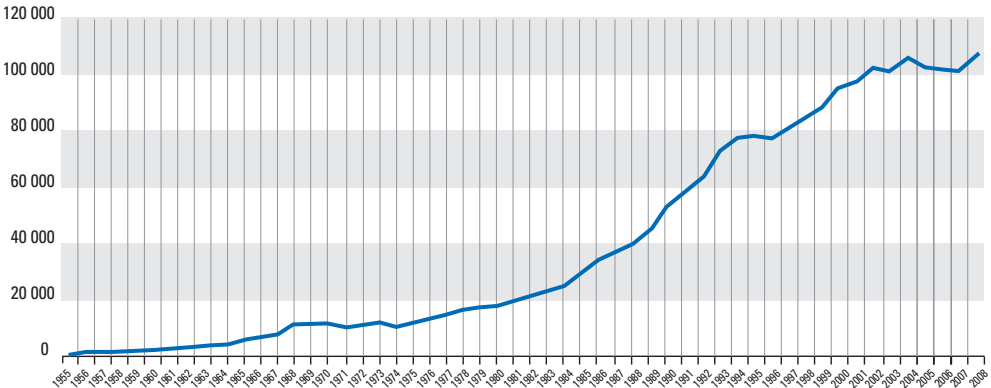
[2] Effectifs en BTS selon le mode de formation en 2008 (France métropolitaine + DOM)

	Total		
	Présents	Admis	Taux de réussite
Scolaires (STS)	91 983	70 301	76,4
public	63 754	49 772	78,1
privé sous contrat	19 149	15 195	79,4
privé hors contrat	9 080	5 334	58,7
Apprentissage (CFA)	17 958	12 629	70,3
Formation continue (GRETA...)	30 642	17 721	57,8
Enseignement à distance	3 046	1 085	35,6
Individuels	11 385	4 289	37,7
Total BTS	155 014	106 025	68,4

[3] Effectifs selon le diplôme initial en 2008 (France métropolitaine + DOM)

	Total		
	Présents	Admis	Taux de réussite
Baccalauréat général	42 713	34 499	80,8
série L	10 035	7 669	76,4
série ES	18 000	14 763	82,0
série S	14 678	12 067	82,2
Baccalauréat technologique	78 075	54 329	69,6
série STT	47 080	30 530	64,8
série STI	22 064	17 554	79,6
série STL	3 356	2 422	72,2
série SMS	3 177	1 941	61,1
série hôtellerie	1 437	1 133	78,8
autres séries	961	749	77,9
Baccalauréat professionnel	27 582	13 623	49,4
domaines de la production	8 942	5 551	62,1
domaines des services	18 640	8 072	43,3
Autres diplômes (BT, BMA, étrangers...)	6 644	3 574	53,8
Total BTS	155 014	106 025	68,4

[4] Évolution du nombre de BTS délivrés (France métropolitaine + DOM)



Présentation

Comme les années précédentes, les spécialités des services regroupent, à la session 2008, près des trois quarts des admis au BTS. Deux groupes de spécialités : "commerce, vente" et "comptabilité, gestion" concentrent à eux seuls pratiquement 40 % des lauréats.

Les spécialités liées à la production, moins attractives, accueillent des candidats essentiellement en "commandes de transformations industrielles" et "électricité, électronique". L'augmentation des effectifs de diplômés par rapport à la session 2007 résulte d'évolutions différentes selon les groupes de spécialités. Ainsi, dans le domaine des services, les spécialités "santé" et "finances, banque, assurance" poursuivent leur essor tandis que les groupes "informatique" et "secrétariat, bureautique" ne cessent de régresser. Dans le domaine de la production, le doublement du nombre d'admis en "technologies industrielles fondamentales" provient du regroupement de plusieurs BTS technico-commerciaux de différents groupes de spécialité en un seul diplôme classé dans ce groupe. Les taux de réussite sont toujours plus élevés dans le domaine de la production que dans celui des services (78,1 % contre 65,5 %). L'écart de réussite entre les deux domaines a d'ailleurs tendance à se creuser depuis la session 2001.

Toutes spécialités confondues, les femmes sont majoritaires parmi les admis (53 %). Leur part dépasse les 90 % dans des spécialités relevant du domaine des services ("coiffure, esthétique", "secrétariat, bureautique" et "travail social") mais, également, de la production ("matériaux souples", "textile" et "habillement"). Inversement, elles représentent moins de 15 % des effectifs dans quinze groupes du secteur de la production ainsi qu'en "informatique".

Les femmes obtiennent des taux de réussite supérieurs à ceux des hommes dans pratiquement toutes les spécialités. Cependant, elles enregistrent un score final moins élevé. Ce phénomène est lié à la répartition des candidates dans les différents domaines : elles sont majoritairement présentes dans les spécialités où les taux de réussite sont les plus faibles.

Définitions

- **BTS.** Brevet de technicien supérieur, diplôme de niveau III préparé généralement en deux ans.
- **STS.** Section de techniciens supérieurs (voir 6.11 et 6.12).
- **CFA.** Centre de formation d'apprentis (voir 5.1).
- **GRETA.** Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement (voir 7.2).
- **Apprentissage.** Les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou un titre) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (voir 5.1).
- **Formation continue.** Elle permet à des salariés ou demandeurs d'emploi d'acquérir ou d'améliorer des connaissances et/ou compétences professionnelles au-delà de leur formation initiale (voir 7.1).
- **Candidats individuels.** Il s'agit de candidats inscrits à l'examen du BTS sans l'avoir préparé dans un établissement. La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à certains candidats d'obtenir le diplôme.
- **Champ de l'enquête.** Tous les candidats présents à l'examen du BTS en 2008, hors BTS agricole.

Source : MESR-DGESIP-DGRI SIES / Système d'information OCEAN.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 09.07.

[1] Répartition des admis au BTS selon la spécialité de la formation (France métropolitaine + DOM)

Groupes de spécialités de formation	2007		2008					
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	% admis par spécialité	Taux de réussite (%)	Part des femmes (%)	Taux de réussite hommes (%)	Taux de réussite femmes (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	1 531	77,9	3 091	2,9	79,3	13,2	78,7	83,8
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	6 469	75,9	6 330	6,0	76,2	3,1	76,1	80,2
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	13	76,5	12	-	80,0	0,0	80,0	-
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	128	77,1	185	-	87,7	19,5	87,1	90,0
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	423	74,9	438	-	75,8	61,4	76,8	75,1
222 Transformations chimiques et apparentées	1 227	75,7	1 296	1,2	77,1	63,1	76,2	77,5
223 Métallurgie	427	72,5	411	-	79,3	10,5	79,1	81,1
224 Matériaux de construction, verre, céramique	34	79,1	24	-	92,3	66,7	100,0	88,9
225 Plasturgie, matériaux composites	300	76,3	206	-	85,1	7,3	85,3	83,3
226 Papier, carton	46	80,7	37	-	84,1	2,7	87,8	33,3
227 Énergie, génie climatique	922	74,9	1 037	1,0	76,8	2,6	76,5	90,0
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	1 700	70,8	1 844	1,7	70,8	31,8	70,9	70,6
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	873	73,4	1 032	1,0	76,3	12,4	75,5	82,6
232 Bâtiment : construction et couverture	95	76,6	90	-	65,7	12,2	64,2	78,6
233 Bâtiment : finitions	150	81,1	150	-	81,1	39,3	82,0	79,7
234 Travail du bois et de l'ameublement	531	74,4	458	-	74,7	5,5	74,1	86,2
240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples	424	82,8	400	-	82,1	96,8	72,2	82,5
241 Textile	102	85,7	96	-	85,0	91,7	57,1	88,9
242 Habillement	239	80,2	239	-	77,6	92,5	78,3	77,5
243 Cuir et peaux	-	-	1	-	100,0	0,0	100,0	-
250 Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité	3 486	72,1	2 609	2,5	81,0	6,2	80,8	84,9
252 Moteurs et mécanique auto	1 157	65,7	1 267	1,2	72,4	1,7	72,3	73,3
253 Mécanique aéronautique et spatiale	79	66,9	87	-	64,0	6,9	64,3	60,0
254 Structures métalliques	680	72,1	673	-	74,4	2,4	74,1	88,9
255 Électricité, électronique	5 029	75,0	5 648	5,3	83,7	4,0	83,5	87,3
Total des spécialités de la production	26 065	74,3	27 661	26,1	78,1	13,6	77,9	79,0
311 Transport, manutention, magasinage	870	64,5	1 062	1,0	72,9	35,1	74,5	70,1
312 Commerce, vente	22 812	67,7	23 900	22,5	67,5	56,1	64,4	70,2
313 Finances, banque, assurances	5 824	62,2	6 461	6,1	63,6	65,9	60,1	65,6
314 Comptabilité, gestion	16 414	61,9	16 568	15,6	61,2	71,9	62,2	60,9
320 Spécialités plurivalentes de la communication	2 397	72,7	2 435	2,3	71,6	76,6	67,3	73,0
321 Journalisme et communication	89	90,8	99	-	97,1	84,8	88,2	98,8
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	394	75,3	373	-	73,3	49,1	69,3	77,9
323 Techniques de l'image, du son, métiers du spectacle	1 732	62,7	1 914	1,8	66,8	51,4	63,5	70,3
324 Secrétariat, bureautique	8 229	64,4	7 786	7,3	62,8	97,4	61,7	62,8
326 Informatique, traitement de l'information	3 910	64,1	3 821	3,6	63,6	9,7	64,0	60,3
331 Santé	3 033	57,0	3 664	3,5	62,2	71,5	60,7	62,8
332 Travail social	2 606	66,0	2 738	2,6	67,6	98,1	48,1	68,2
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	5 744	73,5	6 045	5,7	74,9	73,0	71,8	76,1
336 Coiffure, esthétique et autres soins	942	59,7	1 124	1,1	68,3	99,7	33,3	68,5
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	328	62,7	374	-	63,7	35,8	65,4	60,9
Total des spécialités des services	75 324	65,1	78 364	73,9	65,5	66,3	64,0	66,3
Ensemble des spécialités	101 389	67,3	106 025	100,0	68,4	52,6	70,0	67,0

Présentation

À la session 2007, en France métropolitaine et dans les DOM, le nombre de diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés est de 45 400 dont 27 000 dans le secteur des services (59,4 %) et 18 400 dans le secteur de la production (40,6 %) [1]. Le nombre de diplômes délivrés, en baisse depuis 2003 malgré une légère augmentation en 2006, continue à diminuer en 2007 (- 7,0 % par rapport à 2002).

Cette baisse est essentiellement due à celle du nombre de diplômés dans le secteur de la production (- 3,2 %). Dans le secteur des services, elle est moins importante en 2007 (- 0,2 %) que les trois années précédentes (- 1,8 % en 2006, - 2,0 % en 2005 et - 1,6 % en 2004).

La proportion de femmes parmi l'ensemble des diplômés en 2007 est de 41,6 %. Après avoir progressé jusqu'en 2003 pour atteindre 43,3 %, leur part parmi l'ensemble des diplômés a diminué jusqu'en 2006 et se stabilise en 2007. Les étudiantes représentent seulement 22,6 % des diplômés du secteur de la production, où leur part, qui augmente par rapport à 2006 (+ 0,2 point) reste néanmoins assez stable. Elles sont en revanche majoritaires parmi les diplômés d'un DUT dans le secteur des services (54,6 %). Cette proportion s'est infléchie de 2,6 points par rapport à 2003 [2].

Définitions

■ **Champ.** L'enquête recense les diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. Les diplômes post-DUT, les DNTS (diplôme national de technologie spécialisée) ne sont pas comptabilisés. En 2007, 921 diplômes post-DUT ont été délivrés.

■ **Les spécialités de formation.** La formation est assurée dans 24 spécialités, conformément au dernier arrêté du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche relatif à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie du 28 août 2006 publié au Journal officiel du 6 septembre 2006.

Source : MESR-DGESIP-DGRI SIES / Enquête SISE.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Note d'Information, 07.18.
- S. Péan, D. Prouteau, "Le flux d'entrée et la réussite en DUT", Éducation & formations n° 75 (octobre 2007).

[1] Évolution du nombre de diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés depuis la session 2000 (France métropolitaine + DOM)

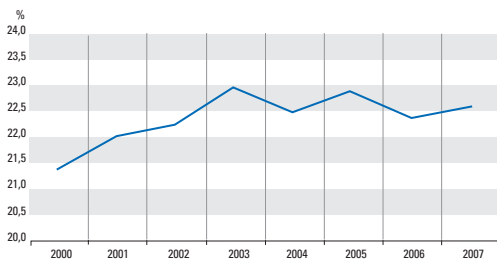
	2000		2002	2003	2004	2005	2006	2007	
	Ensemble	dont femmes	Ensemble	Ensemble	Ensemble	Ensemble	Ensemble	Ensemble	dont femmes
Chimie	1 505	810	1 471	1 484	1 408	1 377	1 407	1 268	707
Génie biologique	2 724	1 741	2 727	2 713	2 722	2 646	2 710	2 701	1 771
Génie chimique - génie des procédés	388	119	424	420	380	390	383	419	174
Génie civil	1 565	161	1 597	1 527	1 542	1 619	1 923	1 778	176
Génie des télécommunications et réseaux	986	100	1 209	1 150	1 273	1 137	-	-	-
Génie du conditionnement et de l'emballage	-	-	48	59	79	85	80	88	30
Génie électrique et informatique industrielle	4 289	252	4 149	4 096	3 743	3 541	3 442	3 195	202
Génie industriel et maintenance	927	30	932	947	865	774	794	746	36
Génie mécanique et productique	3 177	168	3 068	2 824	2 852	2 664	2 782	2 744	176
Génie thermique et énergie	671	54	596	598	490	559	650	674	37
Hygiène, sécurité et environnement	523	165	617	617	606	605	697	706	246
Mesures physiques	2 215	481	2 054	1 932	1 770	1 791	1 903	1 838	332
Métrologie, contrôle, qualité	31	11	42	28	41	37	-	-	-
Organisation et génie de la production	807	159	841	842	798	690	-	-	-
Qualité, logistique industrielle et organisation (1)	-	-	-	-	-	-	737	737	147
Réseaux et télécommunications (2)	-	-	-	-	-	-	1 226	1 187	81
Science et génie des matériaux	331	52	326	298	312	322	316	355	43
Ensemble secteur de la production	20 139	4 303	20 101	19 535	18 881	18 237	19 050	18 436	4 158
Carrières juridiques	835	704	963	910	924	829	936	945	800
Carrières sociales	879	606	1 148	1 164	1 102	1 259	1 147	1 208	976
Gestion des entreprises et des administrations	388	295	524	531	527	574	605	8 023	4 900
Gestion administrative et commerciale	8 858	5 569	8 773	8 673	8 642	8 479	8 463	718	478
Gestion, logistique et transport	1 401	649	1 363	1 308	1 181	1 170	1 172	1 180	450
Information - communication	2 023	1 612	2 052	2 088	2 018	2 030	1 914	1 945	1 538
Informatique	3 832	637	4 029	3 817	3 671	3 303	3 107	2 844	236
Services et réseaux de communications	516	163	809	1 037	1 231	1 187	1 257	1 232	298
Statistique et traitement informatique des données	640	354	634	613	561	525	509	512	218
Techniques de commercialisation	7 967	4 736	8 481	8 466	8 280	8 206	7 943	8 398	4 843
Ensemble secteur des services	27 339	15 325	28 776	28 607	28 137	27 562	27 053	27 005	14 737
Total	47 478	19 628	48 877	48 142	47 018	45 799	46 103	45 441	18 895

(1) Fusion de "Organisation et génie de la production" et de "Métrologie contrôle qualité".

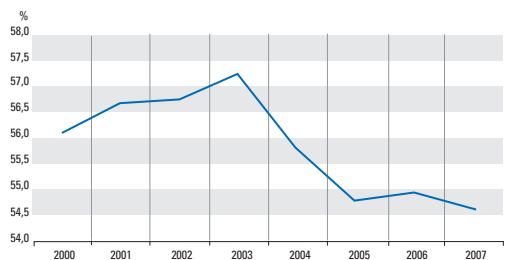
(2) Spécialité anciennement appelée "Génie des télécommunications et réseaux" avant 2006.

[2] Part des femmes parmi les diplômés d'un DUT : évolution depuis la session 2000 (France métropolitaine + DOM)

Secteur production



Secteur services



Présentation

Parmi les étudiants qui se sont inscrits pour la première fois en IUT à la rentrée universitaire 2004, 75,7 % obtiennent le DUT dans les trois années qui suivent, dont 66,0 % en deux ans lorsqu'ils ne se sont pas réorientés. Une année supplémentaire est nécessaire à 7,5 % des étudiants qui n'ont pas changé de filière en IUT.

Très peu d'inscrits changent d'orientation et augmentent donc faiblement le nombre de diplômés, que ce soit dans les deux premières années (0,5 %), ou à la suite d'un redoublement (1,7 %) [1].

La réussite au DUT en deux ans des étudiants qui ne se sont pas réorientés est plus élevée dans le secteur des services (67,4 %). En particulier, les chances de succès dans les spécialités "Information communication" (81,5 %) et "Carrières sociales" (76,5 %) sont très élevées. Elles sont beaucoup plus modérées en "Statistiques et traitement informatique des données" (57,8 %) et "Informatique" (56,6 %). Ces fortes disparités de réussite entre spécialités sont également présentes dans le secteur de la production : ainsi, pour les étudiants qui n'ont pas changé de filière d'IUT, les chances de succès en "Génie biologique" sont de 75,9 %, alors qu'elles ne s'élèvent qu'à 56,1 % en "Génie électrique et informatique industrielle". Sur trois années, pour l'ensemble des étudiants, les chances de succès dans le secteur de la production sont légèrement supérieures à celles du secteur des services (respectivement 75,8 % et 75,6 %), alors qu'en deux ans, la réussite est nettement plus forte dans le secteur des services (67,4 % contre 64,0 %).

Dans le secteur des services, la réussite en deux ans des titulaires d'un baccalauréat général atteint 74,9 %, les bacheliers économiques et scientifiques y ont les résultats les plus élevés (respectivement 76,3 % et 74,1 %). Dans le secteur de la production, le succès des bacheliers généraux, représentés presque exclusivement par des titulaires d'un baccalauréat scientifique, est également important (72,9 %). La réussite cumulée en trois ans des bacheliers généraux est plus élevée dans le secteur de la production (82,4 %) que dans celui des services (81,6 %).

Plus modérées pour les bacheliers technologiques, les chances de succès en deux ans sont néanmoins plus élevées dans le secteur des services (57,9 %) que dans celui de la production (52,2 %). Cependant, leur réussite cumulée en trois ans atteint le même niveau dans les deux secteurs (67,0 %).

La réussite des bacheliers professionnels est beaucoup plus limitée : 40,0 % d'entre eux peuvent espérer obtenir le DUT en deux ans dans le secteur des services et 29,8 % dans le secteur de la production. En trois ans, cette part demeure assez faible : 47,7 % et 41,8 % [2].

Définitions

■ **Méthodologie.** L'étude de la réussite en IUT en deux ans et trois ans est faite à partir d'une approche longitudinale : une cohorte d'étudiants (55 335 inscrits) entrant pour la première fois en IUT à la rentrée universitaire 2004 est suivie pendant trois années consécutives. La méthode retenue prend en compte les réorientations, que ce soit en termes de changement de spécialité comme de changement d'établissement pour un étudiant de la cohorte.

■ **Non-bacheliers.** Parmi les non-bacheliers sont regroupés différentes catégories d'étudiants : ceux qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat, les titulaires d'une capacité de droit ou du DAEU. Les étudiants qui se sont inscrits à l'université après avoir bénéficié d'une validation de leurs acquis sont également dans ce groupe.

■ **Les spécialités de formation.** La formation est assurée dans 24 spécialités, conformément au dernier arrêté du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche relatif à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie du 28 août 2006, publié au Journal officiel du 6 septembre 2006.

Source : MESR-DGESIP-DGRI SIES / Enquêtes SISE.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Note d'Information, 07.18.
- S. Péan, D. Prouteau, "Le flux d'entrée et la réussite en DUT", revue Éducation & formations, n° 75, MEN-DEPP, octobre 2007.

[1] Réussite en IUT en deux et trois ans par secteur de formation professionnelle et spécialité (%) (France métropolitaine + DOM)

		En deux ans (%)		En trois ans (%)		Cumulée en trois ans (%)
Spécialités	Effectif total	dont sans réorientation		dont sans réorientation		
Chimie	1 695	67,3	67,0	11,6	9,7	78,8
Génie biologique	3 055	76,4	75,9	5,7	5,0	82,1
Génie chimique-génie des procédés	497	66,6	66,2	12,1	10,1	78,7
Génie civil	2 137	68,7	68,3	8,8	7,9	77,4
Génie du conditionnement et de l'emballage	90	ns (2)	ns	ns	ns	ns
Génie électrique et informatique industrielle	4 581	56,5	56,1	14,3	11,9	70,8
Génie industriel et maintenance	1 005	57,4	56,9	10,8	10,0	68,3
Génie mécanique et productive	3 590	62,5	62,0	12,0	10,2	74,4
Génie thermique et énergie	822	63,4	63,0	12,0	10,6	75,4
Hygiène sécurité environnement	850	71,8	70,5	6,9	5,6	78,7
Mesures physiques	2 336	64,9	64,3	14,1	11,0	79,0
Qualité, logistique industrielle et organisation (1)	823	65,2	65,1	9,8	8,1	75,1
Réseaux et télécommunications (1)	1 652	59,8	59,7	13,7	10,2	73,5
Sciences et génie des matériaux	421	64,6	63,9	12,4	10,2	77,0
Ensemble du secteur de la production	23 554	64,5	64,0	11,3	9,5	75,8
Carrières juridiques	1 179	68,6	68,2	5,8	4,8	74,4
Carrières sociales	1 264	77,0	76,5	4,9	4,7	81,9
Gestion administrative et commerciale	756	67,1	67,1	9,0	8,2	76,1
Gestion des entreprises et des administrations	9 748	67,7	67,1	7,5	5,7	75,1
Gestion logistique et transport	1 410	61,1	60,9	8,7	7,5	69,7
Information communication	1 763	81,6	81,5	2,9	2,4	84,6
Informatique	4 101	57,2	56,6	13,4	9,2	70,5
Services et réseaux de communication	1 482	70,6	69,6	8,1	6,7	78,7
Statistiques et traitement informatique des données	645	58,0	57,8	17,8	13,8	75,8
Techniques de commercialisation	9 433	70,5	69,9	5,7	5,1	76,2
Ensemble du secteur des services	31 781	68,0	67,4	7,6	6,1	75,6
Ensemble des étudiants	55 335	66,5	66,0	9,2	7,5	75,7

(1) Les spécialités "Organisation et génie de la production" et "Métrologie contrôle qualité" ont été fusionnées en 2005-2006 en une seule spécialité "Qualité, logistique industrielle et organisation" et la spécialité appelée "Génie des télécommunications et réseaux" avant 2005-2006 est désormais "Réseaux et télécommunications". Pour plus de lisibilité, ces spécialités sont désignées sous leur nouvelle appellation pour les inscrits de la cohorte 2004.

(2) La part des diplômés correspondant à de faibles populations d'inscrits n'est pas significative (ns) et n'est donc pas publiée.

[2] Réussite en IUT en deux et trois ans par secteur de formation professionnelle et filière de baccalauréat (%) (France métropolitaine + DOM)

Filières de baccalauréat	Effectifs	IUT secteur de la production			IUT secteur des services			
		Deux ans (%)	Trois ans (%)	Cumulée en trois ans (%)	Effectifs	Deux ans (%)	Trois ans (%)	Cumulée en trois ans (%)
Littéraire	30	ns (1)	ns	ns	1 849	69,9	5,8	75,7
Économique	96	ns	ns	ns	11 324	76,3	5,9	82,2
Scientifique	14 830	73,1	9,6	82,7	7 563	74,1	8,2	82,3
Baccalauréat général	14 956	72,9	9,6	82,4	20 736	74,9	6,7	81,6
Techno. STI	6 117	51,2	15,2	66,5	954	48,6	13,2	61,8
Techno. STT	72	ns	ns	ns	8 115	58,7	8,7	67,4
Autres	1 136	58,5	11,6	70,1	282	66,3	7,1	73,4
Baccalauréat technologique	7 325	52,2	14,6	66,9	9 351	57,9	9,1	67,0
Baccalauréat professionnel	292	29,8	12,0	41,8	677	40,0	7,7	47,7
Ensemble des bacheliers	22 573	65,6	11,2	76,9	30 764	69,0	7,5	76,4
Non bacheliers	981	38,2	13,3	51,5	1 017	37,4	12,5	49,9
Ensemble des étudiants	23 554	64,5	11,3	75,8	31 781	68,0	7,6	75,6

(1) La part des diplômés correspondant à de faibles populations d'inscrits n'est pas significative (ns) et n'est donc pas publiée.

Présentation

En cursus licence et master, c'est en lettres, langues et sciences humaines que le nombre de diplômes délivrés a été le plus élevé en 2007. En cursus licence, plus de quatre diplômes sur dix ont été délivrés dans ces filières. Les licences professionnelles font figure d'exception puisque près de la moitié d'entre elles ont été délivrées en sciences. En cursus master, près d'un diplôme sur trois a été délivré en lettres, langues et sciences humaines en 2007.

Les femmes sont, en proportion, plus nombreuses parmi les lauréats des principaux diplômes de licence et master en 2007. Leur part varie selon la discipline. Les femmes sont minoritaires parmi les diplômés en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) et en sciences, et majoritaires dans les autres disciplines et notamment en lettres, langues et sciences humaines. La part des femmes parmi les diplômés de la session 2007 est comparable à la part des femmes parmi les inscrits en année terminale de préparation à ces différents diplômes la même année. Enfin, en licence professionnelle, les femmes représentent quatre diplômés sur dix.

En 2007, 10 700 thèses de doctorat ont été soutenues, dont six sur dix en sciences. Le nombre de thèses soutenues dans la filière STAPS reste faible (85). Les femmes ont soutenu 4 500 thèses (42,0 % des thèses soutenues), en très légère progression par rapport aux sessions 2005 et 2006. Les femmes sont minoritaires dans toutes les disciplines, excepté en lettres, langues et sciences humaines où elles représentent 55,9 % des diplômés. Comme dans les autres cursus, c'est en sciences et en STAPS que leur part est la plus faible (respectivement 36,0 % et 30,6 %).

Pour les formations de santé, plus d'un diplôme sur deux a été délivré à une femme en 2007.

Définitions

■ **Champ de l'enquête.** L'enquête est effectuée dans les universités, les universités de technologie, les Instituts nationaux polytechniques, l'Institut d'études politiques de Paris, l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du Globe, et l'École du paysage de Blois. Elle recense les diplômes nationalement habilités, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

■ **Diplômes de la session 2007 non mentionnés dans les tableaux :** la capacité en droit (553 diplômés), le DAEU (4 757 diplômés), les magistères (618 diplômés). Les diplômes d'IUP sont comptés avec les DEUG, licences et maîtrises. Les DUT apparaissent dans les pages 8.14 et 8.15.

■ **Diplômes des écoles d'ingénieurs et de commerce.** Voir 8.19.

■ **Diplômes intermédiaires (DEUG et maîtrises intermédiaires).** Les étudiants inscrits en licence LMD validant les deux premières années obtiennent un DEUG intermédiaire. Les étudiants inscrits en première année de master LMD validant leur première année obtiennent une maîtrise intermédiaire.

Source : MESR-DGESIP-DGRI SIES / Enquête SISE.

Les diplômes universitaires

[1] Principaux diplômes universitaires délivrés dans les disciplines non médicales à la session 2007 (France métropolitaine + DOM)

Cursus licence	DEUG		DEUST		Licences		Licences LMD		Licences prof.	
	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes
Droit, sciences politiques			161	73,9			17 517	71,2	1 034	65,8
Économie, gestion	434	57,8	203	68,5	1 984	58,5	14 276	53,8	11 174	60,3
Administration économique et sociale	93	65,6	30	36,7			6 576	65,0	1 804	62,0
Lettres, langues et sciences humaines	106	67,9	346	67,9	575	62,8	57 741	76,9	4 509	57,2
Sciences	35	48,6	429	28,7	330	47,0	25 685	43,1	15 617	25,6
STAPS			506	47,4			6 427	37,0	342	36,5
France métropolitaine + DOM	668	60,0	1 675	51,8	2 889	58,0	128 222	64,2	34 480	44,2
France métropolitaine	668	60,0	1 675	51,8	2 889	58,0	126 067	64,1	34 223	44,2
Inscriptions en année diplômante au 15 janvier 2007	906	58,4	1 995	50,2	4 062	59,8	180 920	61,5	38 328	43,5

Cursus master	Maîtrise		DEA/Master recherche		DESS/Master professionnel		Master indifférencié	
	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes
Droit, sciences politiques	122	83,6	4 340	64,6	11 810	68,6	487	49,5
Économie, gestion	2 329	58,1	1 659	47,3	22 090	55,3	405	55,6
Administration économique et sociale	135	63,7	60	50,0	1 891	60,4	-	-
Lettres, langues et sciences humaines	471	66,9	9 709	66,0	15 731	74,6	1 270	67,4
Sciences	1 369	23,9	8 115	35,8	14 320	33,9	2 734	38,2
STAPS	7	71,4	199	35,2	860	34,2	23	52,2
France métropolitaine + DOM	4 433	49,4	24 082	54,0	66 702	57,5	4 919	48,4
France métropolitaine	4 313	48,8	23 862	53,8	66 344	57,5	4 919	48,4
Inscriptions en année diplômante au 15 janvier 2007	5 441	50,4	36 700	55,6	78 979	55,9	6 710	49,6

Cursus doctorat	Doctorat	
	Effectifs	% femmes
Droit, sciences politiques	753	48,1
Économie, gestion	686	36,2
Administration économique et sociale	-	-
Lettres, langues et sciences humaines	2 759	55,9
Sciences	6 381	36,0
STAPS	85	30,6
France métropolitaine + DOM	10 664	42,0
France métropolitaine	10 610	42,0

[2] Principaux diplômes délivrés par les universités dans les disciplines médicales à la session 2007

	Médecine		Odontologie		Pharmacie	
	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes
Diplôme de docteur	3 843	57,3	836	55,9	2 495	71,2
Diplôme de fin de deuxième cycle	4 448	61,9	-	-	2 385	71,4
Capacité en médecine	1 924	44,8	-	-	-	-
DES, DIS, DESC	2 799	51,9	13	23,1	162	79,6
AFS, AFSA	1 117	35,4	-	-	14	42,9
DE sage-femme	732	91,3	-	-	-	-
DEUST	32	59,4	-	-	52	84,6
Doctorats	231	49,8	20	60,0	117	49,6
Master LMD	117	70,1	-	-	49	87,8
France métropolitaine + DOM	15 243	56,1	869	55,5	5 274	71,3
France métropolitaine	15 219	56,1	869	55,5	5 274	71,3

Présentation

Depuis 2005-2006, toutes les universités de France métropolitaine et des DOM délivrent des diplômes LMD (licences LMD et masters LMD). Le nombre de diplômes de l'ancien système délivrés est désormais négligeable par rapport à celui de licences LMD et de masters LMD.

Ainsi en 2006-2007, 128 200 licences LMD ont été délivrées. Pour la première fois depuis la création du diplôme, ce nombre est en légère baisse sur un an (- 0,6 %).

Depuis leur création en 2000-2001, le nombre de licences professionnelles délivrées n'a cessé d'augmenter, passant de 3 600 à la session 2001 à 34 500 à la session 2007, soit une augmentation de plus de 45 % en moyenne annuelle. Le rythme d'accroissement ralentit depuis la session 2001 mais reste soutenu (+ 15 % à la session 2007 par rapport à la session précédente). En trois ans, le nombre de masters recherche et de masters professionnels délivrés est passé respectivement de 2 500 et 2 400 (2003-2004) à 24 100 et 66 300 (2006-2007). Sur la dernière année, les masters professionnels continuent de progresser (+ 5,6 %), de même que les masters indifférenciés (+ 68,0 %). *A contrario*, le nombre de masters recherche délivrés diminue (- 4,8 %).

Le nombre de docteurs augmente de 6,2 % en 2006-2007. Cette augmentation concerne les doctorats de sciences (+ 4,5 %), de lettres (+ 4,5 %) et de sciences économiques (+ 25,9 %). Le nombre de thèses soutenues en droit - sciences politiques a aussi augmenté (+ 11,4 %), alors que cette discipline était la seule à avoir connu une diminution lors de la précédente session (- 2,3 %).

Définitions

■ **Champ de l'enquête.** L'enquête est effectuée dans les universités, les universités de technologie, les Instituts nationaux polytechniques, l'Institut d'études politiques de Paris, l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du Globe, et l'École du paysage de Blois. Elle recense les diplômes nationalement habilités, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

■ **Diplômes de la session 2007 non mentionnés dans les tableaux :** la capacité en droit (533 diplômés), le DAEU (4 757 diplômés), les magistères (618 diplômés). Les diplômes d'IUP sont comptés avec les DEUG, licences et maîtrises. Les DUT apparaissent dans les pages 8.14 et 8.15.

■ **Formations licence-master-doctorat (LMD).** Depuis 2005-2006, tous les établissements délivrent des diplômes LMD. En 2004-2005, seulement 72 d'entre eux en avaient délivré. Les évolutions entre 2004-2005 et 2005-2006 sont donc difficilement interprétables.

■ **Cursus licence.** Il s'agit des trois premières années d'études supérieures.

■ **Cursus master.** Il s'agit des deux années après le cursus licence.

■ **Cursus doctorat.** À vocation recherche, il conduit à la thèse.

■ **Diplômes d'ingénieurs et des écoles de commerce.** Voir 8.19.

■ **Diplômes intermédiaires (DEUG et maîtrises intermédiaires).** Les étudiants inscrits en licence LMD validant les deux premières années obtiennent un DEUG intermédiaire (63 200 en 2005, 96 400 en 2006 et 90 300 en 2007). Les étudiants inscrits en première année de master LMD validant leur première année obtiennent une maîtrise intermédiaire (54 100 en 2005, 88 700 en 2006 et 89 200 en 2007).

Source : MESR-DGESIP-DGRI SIES / Enquête SISE.

Les diplômes universitaires : évolution

[1] Évolution du nombre de diplômes de l'enseignement supérieur universitaire (France métropolitaine + DOM)

		Droit, sciences politiques	Sciences économiques	AES	Lettres	Sciences	STAPS	Ensemble
DEUG-DEUST	1982	9 764	4 959	2 597	22 361	10 384	1 076	51 141
	1990	12 355	7 747	6 080	39 127	21 096	1 948	88 353
	2000	16 606	10 720	6 601	54 550	28 960	7 263	124 700
	2003	15 057	11 500	6 453	52 484	25 843	7 680	119 017
	2004	13 620	11 045	6 371	50 253	23 481	6 176	110 946
	2005	5 792	5 853	2 466	23 220	9 042	1 908	48 281
	2006	318	1 254	165	1 321	930	531	4 519
	2007	161	637	123	452	464	506	2 343
Licences	1982	8 912	4 029	1 908	19 191	8 587	1 125	43 752
	1990	11 424	5 400	4 502	31 703	16 729	1 567	71 325
	2000	18 213	11 381	6 393	61 937	30 435	6 658	135 017
	2003	16 911	13 631	7 015	60 269	28 791	6 820	133 437
	2004	14 785	14 000	7 249	56 794	25 402	5 084	123 314
	2005	6 317	9 458	3 067	29 081	9 914	1 372	59 209
	2006	247	3 610	121	2 212	2 807	53	9 050
	2007	-	1 984	-	575	330	-	2 889
Licences professionnelles	2003	302	3549	313	1677	6951	129	12 921
	2004	462	4950	571	2229	8789	141	17 142
	2005	704	6883	1080	3237	11697	273	23 874
	2006	829	9427	1520	3978	13865	335	29 954
	2007	1 034	11 174	1 804	4 509	15 617	342	34 480
Licences LMD	2004	1 202	918	359	5 926	3 825	1 763	13 993
	2005	10 085	7 095	4 140	35 991	19 703	5 698	82 712
	2006	17 288	12 979	6 557	59 539	25 355	7 323	129 041
	2007	17 517	14 276	6 576	57 741	25 685	6 427	128 222
Maîtrises	1982	6 978	3 704	967	10 357	8 180	34	30 220
	1990	9 710	7 060	3 397	16 308	14 325	369	51 169
	2000	16 563	14 369	4 661	29 423	26 433	1 855	93 304
	2003	16 906	17 087	5 356	31 889	23 791	2 149	97 178
	2004	14 699	17 419	5 457	32 137	22 369	2 065	94 146
	2005	6 293	11 085	2 465	16 857	6 956	432	44 088
	2006	500	4 375	403	1 353	2 538	15	9 184
	2007	122	2 329	135	471	1 369	7	4 433
DESS	1982	1 393	2 874	-	1 819	293	-	6 379
	1990	2 794	4 773	-	2 562	2 495	-	12 624
	2000	5 900	10 479	444	7 742	7 805	242	32 612
	2003	8 574	15 480	591	10 748	11 221	560	47 174
	2004	8 149	16 313	679	10 899	10 840	471	47 351
	2005	3 364	6 920	341	4 727	3 350	110	18 812
	2006	188	969	35	530	185	-	1 907
	2007	-	209	-	82	82	-	373
Masters professionnels	2004	23	361	-	387	1 529	115	2 415
	2005	7 218	12 314	739	8 241	10 312	591	39 415
	2006	11 444	19 756	1 604	14 794	14 281	907	62 786
	2007	11 810	21 881	1 891	15 649	14 238	860	66 329
DEA	1982	2 162	1 292	-	5 058	6 304	-	14 816
	1990	3 047	1 557	-	5 843	9 466	111	20 024
	2000	5 042	1 588	-	7 459	9 227	112	23 428
	2003	5 181	1 920	-	8 858	10 730	130	26 819
	2004	5 207	2 183	-	9 272	9 584	93	26 339
	2005	2 342	945	-	5 282	1 923	24	10 516
	2006	68	25	-	250	35	-	378
	2007	-	-	-	3	7	-	10
Masters recherche	2004	726	150	-	245	1 334	89	2 544
	2005	2 619	1 223	118	4 695	8 262	144	17 061
	2006	4 596	1 938	48	9 294	9 211	192	25 279
	2007	4 340	1 659	60	9 706	8 108	199	24 072
Masters indifférenciés	2005	186	35	-	51	299	10	581
	2006	447	226	-	1 012	1 231	12	2 928
	2007	487	405	-	1 270	2 734	23	4 919
Doctorats	1982	478	559	-	2 099	3 916	-	7 052
	1990	521	411	-	1 513	4 705	11	7 161
	2000	1 254	637	-	2 449	5 621	30	9 991
	2003	681	436	1	2 121	4 799	49	8 087
	2004	816	487	3	2 274	5 283	68	8 931
	2005	694	478	-	2 303	5 726	76	9 277
	2006	676	545	-	2 639	6 107	78	10 045
	2007	753	686	-	2 759	6 381	85	10 664

Présentation

Au bout de trois ans, 80,3 % des étudiants inscrits pour la première fois en troisième année de cursus licence (licences antérieures au schéma LMD et L3 proprement dites) à la rentrée universitaire 2004 ont obtenu leur diplôme. 70,3 % ont réussi en un an. Une année supplémentaire a été nécessaire à 7,6 % des inscrits qui ont redoublé sans changer de discipline ou d'établissement, 1,1 % des étudiants dans le même cas ont eu besoin de deux années complémentaires. En revanche, la contribution au nombre de diplômés des inscrits qui obtiennent la licence après un redoublement accompagné d'une réorientation est très faible (0,8 %) et elle l'est plus encore après deux années supplémentaires (0,5 %).

Parmi les bacheliers généraux, les titulaires d'un baccalauréat économique ont plus de chances de réussite en licence en un an (78,2 %) que les bacheliers scientifiques (75,9 %) ou littéraires (72,3 %). Ces taux restent néanmoins élevés au regard de la réussite moyenne de l'ensemble des étudiants et l'amplitude des écarts est assez modérée. En revanche, les chances de succès en un an sont beaucoup plus faibles pour les lauréats d'un baccalauréat technologique (61,9 %) ou d'un baccalauréat professionnel (55,8 %). Les difficultés sont encore plus importantes pour les non-bacheliers, puisque seulement 40,6 % d'entre eux peuvent espérer obtenir leur diplôme en un an [1].

La réussite en un an des femmes est nettement plus élevée que celle des hommes : 73,1 % contre 65,4 %. C'est particulièrement le cas pour les bacheliers scientifiques (79,7 % contre 71,9 %) et économiques (80,5 % contre 73,2 %). Seules les étudiantes titulaires d'un baccalauréat professionnel ont moins de chances de réussir en un an que leurs homologues masculins. *A contrario*, en trois ans, la réussite de ces bachelières est légèrement plus importante. Dans toutes les autres séries de baccalauréat également, la réussite des femmes en trois ans est plus élevée que celle des hommes [2].

C'est en Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers que les étudiants réussissent le mieux en un an (78,0 %). Viennent ensuite les STAPS (74,1 %). Dans certaines disciplines, les étudiants ont plus de difficultés : c'est le cas en Sciences fondamentales et applications (66,9 %) et en Langues (63,6 %), où les chances de succès en un an sont les moins élevées [3].

La part supplémentaire des inscrits qui obtiennent leur diplôme suite à un redoublement est assez forte dans certaines disciplines, comme en Sciences fondamentales et applications (10,2 %) ou en STAPS (9,5 %).

En revanche, quelle que soit la discipline considérée, très peu d'étudiants obtiennent leur licence à la troisième tentative. Sur les trois années cumulées, c'est en Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers et en STAPS que la réussite est la plus importante (86,7 % et 84,6 %). À l'opposé, elle est inférieure à 75 % en Langues, discipline où elle demeure la moins élevée (72,4 %).

Définitions

■ **Méthodologie.** L'étude de la réussite en licence est faite à partir d'une approche longitudinale : une cohorte d'étudiants (149 538 inscrits) entrant pour la première fois en licence générale, bidisciplinaire ou pluridisciplinaire, en L3 de la licence LMD, à la rentrée universitaire 2004 est suivie pendant trois années consécutives. La méthode retenue prend en compte les réorientations, que ce soit en termes de changement de discipline comme de changement d'établissement pour un étudiant de la cohorte.

■ **Non-bacheliers.** Parmi les non-bacheliers sont regroupés différentes catégories d'étudiants : ceux qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat, les titulaires d'une capacité en droit ou du DAEU. Les étudiants qui se sont inscrits à l'université après avoir bénéficié d'une validation de leurs acquis sont également dans ce groupe.

■ **Champ.** France entière (France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie).

Source : MESR-DGESIP-DGRI SIES / Enquêtes SISE.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 08.24.

La réussite en troisième année de cursus licence

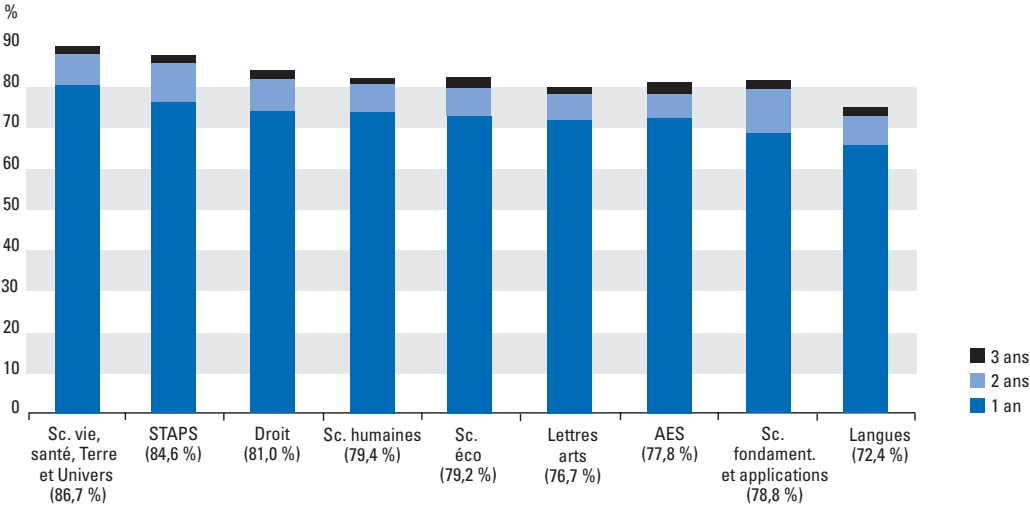
[1] Troisième année de licence : réussite en un an, deux ans et trois ans selon la filière du baccalauréat (%) (France entière)

	Un an	Deux ans dont sans réorientation	Trois ans dont sans réorientation	Cumulée en trois ans
Filières de baccalauréat				
Littéraire	72,3	7,9	1,6	81,8
Économique	78,2	7,1	1,0	86,2
Scientifique	75,9	8,4	1,3	85,6
Baccalauréat général	75,6	7,9	1,3	84,7
Techno. STT	60,9	9,8	1,7	72,4
Autre techno.	63,4	9,7	1,6	74,7
Baccalauréat technologique	61,9	9,8	1,6	73,3
Baccalauréat professionnel	55,8	9,8	2,1	67,6
Ensemble baccalauréat	74,0	8,1	1,3	83,4
Non-bacheliers	40,6	11,4	3,4	55,4
Ensemble	70,3	8,4	1,6	80,3

[2] Troisième année de licence : réussite en un an, deux ans et trois ans par sexe et selon la filière du baccalauréat (%) (France entière)

	Un an		Deux ans		Trois ans		Cumulée en trois ans	
Filières de baccalauréat	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Littéraire	65,3	73,7	9,0	7,7	2,2	1,4	76,5	82,9
Économique	73,2	80,5	8,4	6,4	1,3	0,8	82,9	87,7
Scientifique	71,9	79,7	9,5	7,4	1,6	1,0	83,0	88,1
Baccalauréat général	71,3	77,8	9,1	7,2	1,6	1,1	82,0	86,1
Techno. STT	59,2	61,8	10,0	9,7	1,8	1,6	71,0	73,1
Autre techno.	60,9	66,5	9,7	9,7	1,8	1,3	72,4	77,5
Baccalauréat technologique	60,1	63,2	9,8	9,7	1,8	1,6	71,7	74,5
Baccalauréat professionnel	56,0	55,6	9,6	9,9	1,6	2,4	67,3	67,9
Ensemble baccalauréat	69,8	76,3	9,2	7,5	1,6	1,1	80,6	84,9
Non-bacheliers	37,0	43,4	12,7	10,4	4,2	2,7	53,9	56,6
Ensemble	65,4	73,1	9,7	7,7	2,0	1,3	77,0	82,2

[3] Troisième année de licence : réussite en un an, deux ans et trois ans par discipline des étudiants qui ne se sont pas réorientés (%) (France entière)



Présentation

À la session 2007, 27 500 diplômes d'ingénieurs ont été délivrés contre 24 600 en 2000, soit une hausse de 11,8 % en sept ans. Après une augmentation continue entre 1987 et 2001, le nombre de diplômes délivrés stagne en suite. En 2007, il décroît très légèrement (- 0,6 % par rapport à l'année précédente). En effet, les écoles publiques universitaires et les écoles des autres ministères que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) délivrent moins de diplômes cette année (respectivement - 5,9 % et - 8,1 % depuis l'année dernière), tandis que les diplômés issus d'une école privée sont plus nombreux (+ 12,3 %). La répartition des diplômés se modifie donc légèrement par rapport à 2006. Plus de la moitié des diplômés sont issus d'un établissement relevant du MESR (56,4 %, soit - 1,6 point). Ils sont à peine plus d'un sur six à être diplômés d'une école sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale (17,2 % soit - 1,4 point) et désormais plus d'un sur quatre sont diplômés d'une école privée (26,4 % soit + 3 points).

La part de femmes diplômées d'une école d'ingénieurs continue d'augmenter en 2007. Elles représentent désormais plus d'un quart des diplômés (25,9 %). Les écoles universitaires et les écoles publiques des autres ministères sont les écoles délivrant le plus de titres à des femmes (respectivement 25,3 % et 32,7 % de l'ensemble des diplômes délivrés) [1].

En 2007, 21 600 diplômes et titres ont été délivrés par les écoles de commerce et de gestion alors que le nombre d'étudiants diplômés s'élevait à 7 300 en 1985. L'année 2007 accentue la baisse de 2006 et se caractérise par un recul de 15,8 % du nombre de diplômés. Les diplômés visés par le MESR représentent le contingent le plus important des titres délivrés (56,1 %). Comme pour les inscrits, le nombre de femmes dans les effectifs des diplômés des écoles sont majoritaires : 51,9 % des diplômés 2007 sont des femmes ; elles ne représentaient que 38,1 % en 1985 [2].

Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES.

- Enquête n° 27 auprès des écoles d'ingénieurs publiques et privées, SISE.
- Enquête n° 27 bis auprès des écoles d'ingénieurs publiques et privées – les formations d'ingénieurs en partenariat, SISE.
- Enquête n° 26 auprès des établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités et SISE.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Note d'Information, 08.30.
- Tableaux statistiques, n° 7068.

Définitions

■ **Diplômes d'ingénieurs.** Ensemble des diplômés des établissements publics et privés, relevant de tous les ministères, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la Commission des titres d'ingénieurs (CTI). Ne sont pas comptabilisés les diplômes décernés au titre de la formation continue, à l'exception des Centres d'études supérieures industrielles (CESI), de l'ESAT Rennes et l'ESAG d'Angers. Les diplômes obtenus par les élèves du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) ne sont pas comptabilisés.

■ **Diplômes des formations d'ingénieur en partenariat (FIP).** Anciennement intitulées "nouvelles formations d'ingénieur" (NFI), ces formations ont été mises en place à la rentrée 1990. En 2007, 3 700 élèves ont été diplômés via ce type de formation assuré conjointement avec une entreprise.

Deux diplômés sur trois sont issus de la formation initiale par apprentissage, un sur cinq de la formation initiale et un sur dix de la formation continue. Le diplôme d'ingénieur est reconnu par la CTI.

■ **Visa du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.** Une école de commerce reconnue par l'État peut demander au ministre chargé de l'Enseignement supérieur l'autorisation à délivrer un diplôme visé. Le visa est un label de qualité garantissant la participation effective de l'école dans le service public de l'Enseignement supérieur, dont la durée ne peut excéder six ans après l'avis de la Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion. Le référentiel de qualité prend en compte notamment l'organisation des conditions d'admission et de scolarité (études et stages), les collaborations avec les universités et les laboratoires de recherche, l'ouverture à l'international, l'insertion professionnelle des diplômés. Pour les formations de niveau bac + 5, le visa conditionne l'obtention du grade de master dans le cadre de la réforme LMD.

■ **MBA.** Master of business administration. Il s'agit d'un diplôme de spécialisation souvent préparé conjointement avec un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger [2].

Les diplômes d'ingénieurs et de commerce

[1] Évolution du nombre de diplômés des écoles d'ingénieurs de 1985 à 2007 (France métropolitaine + DOM)

	1985	1990	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Écoles universitaires (1)	3 551	5 044	8 881	9 571	9 888	9 864	10 266	10 373	10 604	9 975
% femmes			25,7	28,0	25,7	27,4	27,7	27,7	27,8	28,1
Écoles indépendantes des universités	3 314	3 891	5 237	5 467	5 156	5 346	5 383	5 316	5 441	5 538
% femmes			17,6	19,2	18,6	18,9	19,6	21,1	20,8	20,4
Total public MESR	6 865	8 935	14 118	15 038	15 044	15 210	15 649	15 689	16 045	15 513
% femmes	15,1	18,3	22,7	24,8	23,3	24,4	24,9	25,5	25,4	25,3
Écoles publiques autres ministères	3 250	3 624	4 621	4 749	4 800	4 824	4 815	5 107	5 161	4 743
% femmes	16,9	20,2	27,6	27,3	29,0	30,1	29,0	30,9	31,7	32,7
Écoles privées	2 888	3 521	5 885	6 236	6 311	6 403	6 353	6 842	6 470	7 264
% femmes	16,0	17,9	19,5	19,1	19,1	21,3	21,0	21,0	21,4	22,5
Ensemble	13 003	16 080	24 624	26 023	26 155	26 437	26 817	27 638	27 676	27 520
% femmes	15,7	18,7	22,8	23,9	23,3	24,7	24,7	25,4	25,6	25,9

(1) Par souci de cohérence des séries statistiques, les universités de technologie ont été classées parmi les écoles universitaires.

[2] Évolution du nombre de diplômés des écoles de commerce de 1985 à 2007 (France métropolitaine + DOM)

	1985	1990	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Diplômes visés	4 071	5 580	7 937	8 825	10 553	10 477	11 923	12 062	13 219	14 307	12 107
% femmes	40,2	45,2	46,3	46,4	47,7	48,1	48,5	48,2	48,8	48,3	49,7
Certificats d'école	3 254	6 571	8 056	9 517	10 131	10 963	12 440	13 117	12 847	11 319	9 475
Dont :											
mastères	-	-	1 211	1 730	1 961	2 294	2 439	2 153	2 624	2 754	1 639
MBA	-	-	1 091	1 303	1 379	1 481	1 792	1 872	1 925	1 690	2 717
autres (1)	429	791	651	1 166	1 129	1 279	1 746	1 621	2 004	1 257	791
Total	7 325	12 151	15 993	18 342	20 684	21 440	24 363	25 179	26 066	25 626	21 582
% femmes	38,1	44,2	44,3	45,4	45,5	46,8	47,1	47,5	47,3	47,4	51,9

(1) Attestations d'école et diplômes de spécialisation.

Présentation

Pour rendre compte régulièrement des enseignements et formations accomplis par les jeunes, quels que soient les institutions et organismes qui les ont dispensés, les pays de la communauté comme de l'OCDE considèrent le niveau de diplôme de groupes d'âges.

Ainsi la communauté européenne et des pays de l'OCDE évaluent la généralisation de l'enseignement secondaire de second cycle au moyen de la proportion des jeunes âgés de 20 à 24 ans qui le terminent avec succès (voir 8.29). En 2008, en France métropolitaine, 86 % des jeunes femmes et 81 % des jeunes hommes détiennent un diplôme du second cycle, baccalauréat, BEP ou CAP [1]. 17 % des jeunes sont dépourvus de ce "bagage minimum" ; une grosse moitié d'entre eux n'a pas eu accès à la dernière année du second cycle ; une petite moitié a étudié jusqu'en année terminale du second cycle mais échoué aux examens.

On évalue aussi, en France, le niveau des études accomplies dès leur interruption.

Les statistiques scolaires donnent 7,7 % d'interruptions d'études et formations secondaires en deçà de la dernière année du second cycle, en 2007 [2]. 2,1 % ont arrêté leurs études après les classes de seconde et premières générales et technologiques et 5,6 % après les premières années de CAP/BEP ou en deçà (niveaux de formation français Vbis et VI).

Les dernières enquêtes Emploi de l'INSEE donnent 740 milliers de jeunes sortants du système éducatif en France métropolitaine, l'année qui suit l'interruption de leurs études. Parmi eux, 300 milliers déclarent un diplôme validant des études supérieures et autant un diplôme attestant de la réussite d'études secondaires de second cycle, tandis que 140 milliers ne possèdent que le diplôme national du brevet ou n'ont aucun diplôme [3]. Les diplômes attestent d'études de lettres, langues, sciences sociales et de formations de commerce et services, davantage que d'études de sciences, technologie et de formations préparant aux métiers de l'agriculture et l'industrie, au-delà du Brevet.

Définitions

■ **Champ.** France métropolitaine.

■ **Les diplômes et classes les plus élevés** sont ceux que déclarent les individus aux enquêtes Emploi de l'INSEE dans les tableaux [1] et [3]. Les classes atteintes sont estimées grâce aux flux d'élèves [2].

■ **L'interruption des études et formations** [1] (ou sortie du système éducatif ou fin de la formation initiale) est la première interruption d'un parcours scolaire contiguë à la scolarité obligatoire. Pour les jeunes entreprenant un apprentissage sous contrat dans la foulée de leur scolarité, c'est la fin de celui-ci.

■ **La fin de l'enseignement secondaire** [2] est estimée à partir des "flux d'élèves", en comparant aux effectifs distribués par classes l'année "t-1", les effectifs inscrits l'année "t", répartis en fonction de leurs précédents scolaires (classe et lieu d'études "t-1"). Les flux d'élèves ont pour sources les inscriptions dans l'ensemble des établissements de l'enseignement secondaire (incluant apprentis et lycéens agricoles), dont sont éliminés les doubles.

Une fin d'enseignement secondaire en 2007 correspond à une inscription en 2006-2007 sans réinscription en 2007-2008.

Source : Enquêtes Emploi de l'INSEE ; enquêtes de la DEPP et du ministère en charge de l'Agriculture sur les effectifs de l'enseignement secondaire et des centres de formation d'apprentis.

→ Pour en savoir plus

Publications

- S. Durier et P. Poulet-Coulibando, "Formation initiale, orientations et diplômes de 1985 à 2002", Éducation & formations n° 74, ministère de l'Éducation nationale, avril 2007.
- Note d'Information, 08.05.

Le niveau d'études à la sortie du système éducatif

[1] Diplômes et classes les plus élevés des jeunes âgés de 20 à 24 ans, selon leur genre (%) (France métropolitaine)

Diplôme et classe les plus élevés		CITE (1)	NF (2)	Hommes					Femmes		
				1996	2000	2005	2008	1996	2000	2005	2008
Diplômes d'enseignement supérieur, baccalauréat et équivalents	3-6	I-IV		50	57	60	61	60	67	72	71
CAP et BEP	3C	V		25	23	21	20	19	16	14	15
Total diplômés de l'enseignement supérieur, du baccalauréat, d'un BEP ou CAP				75	80	81	81	79	83	86	86
N'ont ni diplôme d'ens. supérieur, ni bac, ni BEP, ni CAP :											
Ont étudié en classe terminale de second cycle	2	IV-V		15	12	10	9	11	9	7	7
Fin de 2 nd e ou 1 ^{re} générales et technologiques	2	V		2	1	2	2	1	1	1	1
1 ^{er} cycle, 1 ^{re} année CAP/BEP ("sans qualification")	0-2	Vbis-VI		8	7	7	8	9	7	6	6
Ont arrêté avant la fin d'un second cycle				10	8	9	10	10	8	7	7
Ensemble				100	100	100	100	100	100	100	100

(1) CITE : la classification internationale type de l'éducation de l'UNESCO permet de comparer les statistiques sur les systèmes d'enseignement des différents pays. Les personnes sont considérées avoir acquis un niveau CITE lorsqu'elles ont terminé avec succès l'un de ses enseignements d'une durée significative, succès validé par un diplôme ou un certificat.

(2) La classification des Niveaux de formation est utilisée en France depuis 1967/1969. Dans l'enseignement secondaire, la dernière classe fréquentée (non le diplôme) est prise en compte lorsque les élèves arrêtent leurs études.

[2] Classe atteinte et niveau de formation à la fin de l'enseignement secondaire (%) (France métropolitaine)

Classe atteinte		Niveaux de formation	Fin de l'enseignement secondaire					
			1998	2000	2004	2005	2006	2007
Terminales générales et technologiques		IV	55,1	53,8	54,7	55,5	55,5	54,3
Terminales pro (bac pro et équivalents)		IV	12,2	13,1	14,3	14,4	14,7	15,8
Total niveau du baccalauréat		IV	67,3	66,9	69,0	69,9	70,2	70,1
1 ^{re} année de bac pro et BP		V	2,1	2,4	2,5	2,6	2,9	1,0
Fin de CAP ou BEP		V	21,3	21,3	19,9	19,9	19,7	21,2
Fin de CAP ou BEP + 1 ^{re} année de bac pro		V	23,4	23,7	22,4	22,5	22,6	22,2
Fin de 2 nd e ou 1 ^{re} générales et technologiques		V	2,0	2,4	2,3	2,0	2,0	2,1
1 ^{er} cycle, 1 ^{re} année CAP/BEP ("sans qualification")		VI-Vbis	7,3	7,0	6,3	5,6	5,1	5,6
Total sorties avant la fin du second cycle du secondaire		VI-Vbis, V	9,3	9,4	8,6	7,6	7,1	7,7
Total des élèves finissant l'enseignement secondaire			100	100	100	100	100	100

[3] Diplômes les plus élevés et domaines d'études des jeunes interrompant leurs études (autour de 2006) (milliers, %) (France métropolitaine)

Domaines d'étude (discipline ou spécialité)	CITE (1)	Sciences exactes, technologie, métiers de l'industrie	Lettres, langues, sciences sociales, métiers du commerce et des services	NR, sans objet	Ensemble	%
Diplôme et classe les plus élevés						
DEUG, licence, diplôme de grande école, doctorat	5A/6	49	139	-	188	25
DUT, BTS, paramédical et social	5B	28	88	-	116	16
Total enseignement supérieur	5-6	77	227	0	304	41
Baccalauréat et équivalents	3	65	101	5	171	23
CAP/BEP	3C	64	61	1	126	17
Aucun diplôme, brevet	0-2	-	-	141	141	19
Total	-	206	389	147	742	100

(1) Voir tableau [1].

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes emploi 2006 à 2008 de l'INSEE.

Champ : cohortes de jeunes interrompant pour la première fois leurs études en 2005 (enquêtés en 2006), 2006 (enquêtés en 2007) et 2007 (enquêtés en 2008) (moyenne) ces statistiques incluent en principe l'ensemble des jeunes.

Présentation

Pendant la période 2007-2008, 58 % des lycéens professionnels ou technologiques sortant l'année du diplôme ont trouvé un emploi sept mois après la fin de leur formation initiale, soit 4 points de plus qu'en 2005-2006. Cette croissance concerne tous les types de contrats. La proportion de chômeurs reste néanmoins proche du tiers. Le taux d'emploi dépend principalement du diplôme : 76 % des diplômés de BTS et 66 % des diplômés de baccalauréat professionnel sont en emploi, alors que seuls 49 % des diplômés de BEP ou de CAP et 31 % des non diplômés le sont [1].

Le taux d'emploi des formations du secteur de la production est supérieur à celui des services pour tous les diplômes. Les filles trouvent moins facilement un emploi que les garçons : 54 % d'entre elles occupent un emploi, contre 62 % des garçons. Cet écart est très important chez les non-diplômés, les diplômés de CAP ou BEP, et de bac pro. Quand elles suivent une formation au sein du secteur de la production (où elles sont relativement peu nombreuses, et concentrées dans des spécialités moins porteuses d'emploi), les filles ont plus de difficultés à trouver un emploi. Ce n'est qu'après avoir obtenu un BTS d'une formation tertiaire que les filles s'insèrent un peu mieux que les garçons [2].

Dans le secteur de la production, les domaines de spécialités "plasturgie, matériaux composites, énergie, génie climatique" et "spécialités pluritechnologiques de la production" permettent une meilleure insertion. Le premier affiche des taux d'emploi élevés pour tous les diplômes. Le second comprend essentiellement des sortants de BTS, qui ne trouvent pas plus facilement un emploi que les autres BTS de la production, mais relèvent quand même le taux d'emploi de ces spécialités. Le domaine "matériaux souples" a des performances très en-dessous de la moyenne, à la fois parce que les formations de niveau V y sont surreprésentées, et parce que les taux d'emploi sont faibles pour tous les diplômes. Dans le secteur des services, les domaines "transport, manutention, magasinage" et "accueil, hôtellerie, tourisme" affichent de meilleurs taux d'emploi, en particulier pour les titulaires d'un baccalauréat. Ce n'est pas le cas des "services à la collectivité" (comprenant essentiellement des formations en nettoyage et assainissement), dont à peine plus du tiers des sortants trouve un emploi. Ceci est dû à la prépondérance des sortants diplômés de CAP ou BEP dans ce domaine, qui de surcroît trouvent plus difficilement un emploi que les autres CAP ou BEP du secteur des services [3].

Définitions

■ **Champ.** L'enquête IVA interroge chaque année au 1^{er} février les sortants des formations professionnelles et technologiques en lycée (sous tutelle Éducation nationale uniquement), en France métropolitaine et dans les DOM. Depuis 2003, seule la moitié des formations est couverte chaque année : en 2008, les formations interrogées sont le complémentaire de celles interrogées en 2007. C'est pourquoi on a choisi de regrouper les deux dernières années d'enquête et de les comparer aux deux années précédentes. De plus, depuis 2006, le champ national ne comprend que les années terminales de formation. Les chiffres affichés ici tiennent compte de ces restrictions.

■ **Les sortants de lycée.** Sont considérés comme sortants les jeunes inscrits dans un lycée une année scolaire donnée, mais non repérés comme inscrits l'année suivante, et déclarant à l'enquête menée au 1^{er} février de l'année suivant leur sortie ne pas poursuivre d'études (que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti).

■ **Taux d'emploi.** Nombre de sortants en emploi rapporté à l'ensemble des sortants (y compris inactifs et stagiaires).

■ **Les emplois non aidés** regroupent les contrats à durée déterminée (CDD) et indéterminée (CDI), les intérimaires, les fonctionnaires, les aides familiaux, les personnes installées à leur compte et les engagés dans l'armée. Le contrat nouvelles embauches (CNE) a été inclus dans cette catégorie.

■ **Les emplois aidés** regroupent les contrats de professionnalisation (CP), et les autres contrats aidés : contrats emploi-solidarité (CES), contrats initiative-emploi (CIE), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), ...

■ **Plus haut diplôme obtenu.** Plus haut diplôme obtenu quelle que soit la dernière classe fréquentée. Cette notion ne doit donc pas être confondue avec celle de diplôme préparé.

Source : Enquête dite "IVA" menée auprès des sortants de lycée aux 1^{er} février 2005, 2006, 2007 et 2008.

→ Pour en savoir plus

Publications

- "Quels emplois pour les jeunes sortant de lycée ou d'apprentissage en 2004 et 2005 ?", Éducation & formations, n° 75, octobre 2007.
- Rapport sur l'employabilité des jeunes issus de l'enseignement professionnel initial du second degré, E. Besson, secrétaire d'État chargé de la Prospective, de l'Évaluation des politiques publiques et du Développement de l'économie numérique, juillet 2008.

L'emploi à la sortie du lycée aux 1^{er} février 2007 et 2008

[1] Situation en 2007 et 2008 des sortants de lycée selon le plus haut diplôme obtenu (France métropolitaine + DOM)

Plus haut diplôme obtenu	2005-2006						2007-2008					
	Total en emploi	dont CDI	dont intérim	dont contrats aidés	Chômage	Répartition (1)	Total en emploi	dont CDI	dont intérim	dont contrats aidés	Chômage	Répartition (1)
Non diplômé	26,5	8	5,5	3,4	53,7	6,7	30,9	9,6	7,7	2,7	48,8	6,4
DNB, CFG (2)	38,3	12	7,5	4,9	43,8	7,7	42,5	12,6	8,9	5,1	38,7	8,4
BEP ou CAP	44,3	15,3	7,4	6,3	43,9	30,9	48,7	15,7	8,3	6,8	39,5	29,4
Bac techno.	59,2	15,7	8,2	12,8	28,8	10,7	63,5	15,7	9,5	13,8	23,9	12,2
Bac pro	61,8	21,4	11,6	9,3	32,3	20,6	65,9	21,6	12	10	27,5	21,1
BTS	69,9	25,8	10,7	6,7	25,9	20,9	75,9	29	10,4	8,5	19,8	19,8
Ensemble (1)	53,7	18,3	8,9	7,5	36,4	100,0	58,4	19,2	9,7	8,3	31,3	100,0

(1) Y compris autres diplômes non significatifs : brevet de technicien, bac général, DECF.

(2) DNB, CFG : diplôme national du brevet, certificat de formation générale.

Remarque : autres situations ne figurant pas dans ce tableau : inactivité, stages.

[2] Taux d'emploi aux 1^{er} février 2007 et 2008 par secteur de formation et genre, selon le plus haut diplôme obtenu (1) (France métropolitaine + DOM [sauf Guadeloupe])

Plus haut diplôme obtenu	Ensemble				Filles		Garçons	
	Filles	Garçons	Production	Services	Production	Services	Production	Services
Non diplômé	24,5	34,8	32,6	29,6	19,4	25,7	34,5	35,6
DNB, CFG	35,9	47,4	44,1	41,9	27,4	37,1	46,4	48,9
BEP ou CAP	41,7	55,7	51,9	46,7	34,4	43	55,5	56
Bac techno.	61,6	66,5	68	62,6	59	61,8	69,2	64,4
Bac pro	57,7	73	73,9	60,6	56,9	57,8	75,6	67,3
BTS	74,9	77,2	78,1	75,1	69,6	75,4	79,2	74,6
Ensemble (2)	54,4	62,4	60,2	57,6	43,8	55,6	62,8	61,8

(1) Hors formations générales.

(2) Y compris diplômes non significatifs.

[3] Taux d'emploi (hors contrats aidés) en 2007 et 2008 selon le domaine de spécialité et le plus haut diplôme obtenu (%) (1) (France métropolitaine + DOM)

Domaines de spécialité	Non-diplômés	DNB, CFG	BEP ou CAP	Bac techno.	Bac pro	BTS	Ensemble (2)
Spécialités pluritechnologiques des transformations, agroalimentaire	14,9	21,0	35,2	ns	68,1	69,9	41,6
Transformations chimiques et apparentées	ns	54,2	ns	48,0	ns	62,1	54,4
Métallurgie, matériaux de construction, verre	ns	ns	53,5	ns	ns	69,2	60,9
Plasturgie, matériaux composites, énergie, génie climatique	37,8	41,1	53,7	ns	72,7	75,8	61,7
Génie civil, construction, bois	24,7	36,8	46,6	59,4	71,3	81,6	52,9
Matériaux souples (textile, habillement, cuirs et peaux)	18,5	19,6	28,7	ns	50,3	49,0	33,9
Mécanique et structures métalliques	32,9	42,8	50,2	59,9	72,3	80,1	55,5
Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité, électronique	33,9	42,1	50,0	57,4	65,8	70,3	56,7
Spécialités pluritechnologiques de la production	ns	ns	60,0	63,5	63,8	68,6	66,4
Ensemble production	30,0	39,6	46,2	58,3	67,9	71,5	54,4
Transport, manutention, magasinage	35,6	43,3	65,6	ns	67,1	60,4	62,4
Commerce, vente	24,8	25,0	31,0	59,3	50,5	63,9	46,9
Finances, comptabilité et gestion du personnel	26,9	32,5	41,4	51,7	40,7	66,2	50,4
Communication et information	23,5	23,3	29,9	56,8	39,2	62,6	43,8
Services aux personnes (coiffure, travail social, santé, animation)	29,1	33,2	41,2	52,9	45,4	70,2	47,5
Accueil, hôtellerie, tourisme	31,1	32,8	44,0	68,2	78,5	75,2	59,2
Services à la collectivité	17,8	23,3	32,8	ns	58,3	ns	36,0
Spécialités plurivalentes des services	41,4	47,9	47,7	38,6	ns	ns	41,9
Ensemble services	26,7	36,3	39,2	47,8	48,0	65,9	47,8

ns : non significatif.

(1) Hors formations générales.

(2) Y compris diplômes non significatifs.

Présentation

Au 1^{er} février 2008, 73 % des sortants ayant terminé leur apprentissage l'année scolaire 2006-2007 sont en emploi, contre 70 % l'année précédente [1]. Les sortants d'apprentissage sans diplôme ou détenteurs du seul diplôme national du brevet continuent à trouver beaucoup plus difficilement un emploi que les autres : quatre sur dix sont en emploi, alors que sept sur dix titulaires d'un CAP ou d'un BEP et 85 % des titulaires d'un diplôme de niveau IV et plus le sont. Cette progression de l'emploi, qui a lieu pour la deuxième année consécutive, est cette fois surtout due à celle des contrats à durée indéterminée (CDI) (+ 4 points), qui fait plus que compenser la disparition progressive des contrats nouvelles embauches (CNE).

Cette embellie a profité aussi bien aux formations des services qu'à celles de la production, et aux filles qu'aux garçons, et ceci pour tous les diplômes. Sortir d'une formation de la production continue cependant à être avantageux, en particulier pour les CAP et BEP (+ 14 points) et pour les BP et bacs professionnels (+ 10 points), mais peu pour les diplômés de BTS et au-delà [2]. L'écart en faveur des garçons est particulièrement élevé pour tous les diplômes inférieurs au BTS (de 10 à 20 points). Ce n'est qu'avec un BTS dans le secteur tertiaire que les filles ont autant de chances que les garçons de trouver un emploi.

Dans le secteur de la production, pour un diplôme donné, les différences d'insertion sont faibles entre domaines de spécialités. Néanmoins, par rapport à la moyenne, les CAP et les bacs pro du domaine "productions végétales, animales et cultures" ont plus de difficultés à trouver un emploi, contrairement aux CAP du domaine "mines, carrières, génie civil" [3].

Dans le secteur des services, les situations sont plus contrastées. Obtenir un CAP ou un BEP dans le domaine des "transports, finances, comptabilité" permet de trouver facilement un emploi, mais pas un CAP du domaine "coiffure, esthétique". Pour les détenteurs d'un bac professionnel, c'est le domaine "accueil, hôtellerie, tourisme" qui affiche les plus hauts taux d'emploi. Au niveau BTS, le domaine de "services à la collectivité" obtient les plus faibles performances. Quant à la filière "santé", elle affiche des taux d'emploi supérieurs à la moyenne pour tous les diplômes.

Définitions

■ **Champ.** Ces données sont tirées de l'enquête IPA 2008. Son champ géographique est la France métropolitaine et les DOM, mais les données de la Guadeloupe ne sont pas disponibles. Tous les CFA sont concernés, quel que soit leur ministère de tutelle.

■ **Les sortants d'apprentissage.** Sont considérés comme sortants tous les jeunes inscrits dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ou une section d'apprentissage pendant l'année scolaire 2006-2007, mais non inscrits l'année suivante, et déclarant à l'enquête menée au 1^{er} février 2008 ne pas poursuivre d'études, que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti.

■ **Taux d'emploi.** Il s'agit du nombre de sortants en emploi rapporté à l'ensemble des sortants (y compris inactifs et stagiaires).

■ **Les emplois non aidés.** Ils regroupent les contrats à durée déterminée (CDD) et indéterminée (CDI), les intérimaires, les fonctionnaires, les aides familiaux, les personnes installées à leur compte et les engagés dans l'armée. Le contrat nouvelles embauches (CNE) a été inclus dans cette catégorie.

■ **Les emplois aidés.** Ils regroupent les contrats de professionnalisation (CP), et les autres contrats aidés : contrats emploi-solidarité (CES), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat initiative-emploi renouvelé (CIE), ...

■ **Plus haut diplôme obtenu.** Il s'agit du plus haut diplôme obtenu quelle que soit la dernière classe fréquentée. Cette notion ne doit donc pas être confondue avec celle du diplôme préparé. Par exemple, un élève ayant préparé un bac professionnel, mais ayant échoué à l'examen, sera classé dans la catégorie "BEP ou CAP", de même qu'un élève sortant d'une classe de CAP et ayant obtenu ce diplôme. Les sortants dont le plus haut diplôme est relativement rare dans la population interrogée (bac général par exemple) ne sont pas affichés dans les tableaux.

Source : Enquête dite "IPA" menée auprès des sortants d'apprentissage au 1^{er} février 2008.

→ Pour en savoir plus

Publications

- "Quels emplois pour les jeunes sortant de lycée ou d'apprentissage en 2004 et 2005 ?", Éducation & formations, n° 75, octobre 2007.
- Dossier Hors-Série, "Insertion des apprentis et des lycéens" - Publications académiques et régionales 2005-2006.

[1] Situation des sortants d'apprentissage au 1^{er} février 2008, selon le plus haut diplôme obtenu (%) (France métropolitaine + DOM [sauf Guadeloupe])

Plus haut diplôme obtenu	Total emploi	Emploi non aidé							Total
		CDI	CDD moins de 6 mois	CDD 6 mois et plus	Total CDD	Intérim	CNE	Autre non aidé	
Non diplômé	37,6	16,3	5,0	4,9	9,9	5,8	1,3	1,5	34,8
BEPC, CFG	41,1	15,9	5,8	5,5	11,3	6,6	1,2	1,9	36,9
BEP ou CAP	70,8	38,4	7,0	7,7	14,7	6,7	2,8	2,1	64,7
BP	85,5	57,6	6,2	8,5	14,7	2,7	3,8	3,2	82,0
Bac pro	83,9	49,1	5,7	9,1	14,8	8,4	1,9	3,5	77,7
BTS	86,7	53,9	5,9	10,4	16,3	6,1	1,4	1,9	79,6
Diplôme niveaux II et I	86,8	61,7	4,1	11,2	15,3	4,0	0,8	1,8	83,6
Ensemble (1)	72,8	42,2	6,2	8,5	14,7	6,0	2,1	2,4	67,4

(suite)		Emploi aidé						
Plus haut diplôme obtenu	CP	Autre aidé	Total	Stages	Chômage	Inactifs	Ensemble	
Non diplômé	2,2	0,6	2,8	6,7	48,0	7,4	8,5	
BEPC, CFG	3,0	1,2	4,2	8,5	44,1	6,1	6,5	
BEP ou CAP	5,4	0,7	6,1	2,2	24,1	2,7	39,9	
BP	3,2	0,3	3,5	1,3	11,0	2,3	6,9	
Bac pro	5,9	0,3	6,2	2,0	12,0	2,2	11,6	
BTS	6,9	0,2	7,1	1,6	9,4	2,2	10,2	
Diplôme niveaux II et I	3,0	0,2	3,2	1,1	10,6	1,5	9,4	
Ensemble (1)	4,8	0,6	5,4	2,7	21,5	3,1	100,0	

(1) Y compris diplômes non significatifs. Formations générales comprises.

[2] Taux d'emploi au 1^{er} février 2008 par secteur de formation et sexe, selon le plus haut diplôme obtenu (1) (France métropolitaine + DOM [sauf Guadeloupe])

Plus haut diplôme obtenu	Ensemble				Filles		Garçons	
	Filles	Garçons	Production	Services	Production	Services	Production	Services
Non diplômé	28,0	41,5	40,0	33,9	22,3	29,4	41,3	43,5
DNB, CFG	34,1	44,8	43,6	37,4	32,5	34,6	44,8	44,2
BEP ou CAP	56,0	76,6	75,5	61,1	55,4	56,2	77,0	73,0
BP	78,8	91,1	90,6	80,0	72,7	79,2	91,6	86,8
Bac pro	75,1	87,4	87,5	78,0	71,7	75,8	88,7	81,9
BTS	85,2	88,3	88,5	85,8	79,7	86,0	89,8	85,5
Diplôme niveaux II et I	83,8	89,1	87,1	86,7	79,6	84,7	89,3	88,9
Ensemble (2)	67,8	75,5	73,5	72,0	60,1	69,2	74,8	78,0

(1) Hors formations générales. (2) Y compris diplômes non significatifs.

[3] Taux d'emploi non aidé par domaine de spécialité, selon le plus haut diplôme obtenu (1) (France métropolitaine + DOM [sauf Guadeloupe])

Domaines de spécialité	Non diplômés	DNB, CFG	BEP ou CAP	BP	Bac pro	BTS	Diplômes niveaux II et I	Ensemble (2)
Forêts, aménagement paysager	44,8	47,1	67,2	77,2	77,8	80,5	76,6	69,3
Productions végétales, animales et cultures	31,0	34,7	55,4	ns	74,1	78,4	ns	58,4
Chimie, plasturgie, papiers, cartons, énergie	ns	ns	73,8	88,0	91,0	87,7	81,8	77,8
Agroalimentaire	33,0	33,4	67,6	85,5	75,6	81,0	81,1	60,7
Mines, carrières, génie civil	ns	ns	86,1	ns	ns	82,7	98,3	84,5
Bâtiment	34,7	38,9	73,8	91,0	73,1	ns	ns	65,6
Bois, ameublement	47,4	47,2	70,9	89,5	ns	ns	ns	69,4
Matériaux souples	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	52,7
Mécanique générale, aéronautique et spatiale	ns	ns	73,5	ns	87,8	82,0	87,4	83,6
Moteurs, mécanique auto	41,1	42,7	67,8	ns	83,2	90,8	ns	67,9
Structures métalliques	38,7	35,8	68,9	ns	87,1	ns	ns	66,1
Électricité, électronique	40,7	42,5	72,1	93,2	82,1	83,7	91,5	74,0
Technologies industrielles et de commande	ns	ns	ns	ns	80,1	83,0	83,0	81,5
Ensemble production	37,4	39,4	70,0	87,2	82,3	83,0	84,3	68,7
Transport, finances, comptabilité	ns	ns	78,4	ns	71,2	81,1	82,6	80,1
Commerce, vente	27,2	27,5	50,4	80,6	67,2	74,8	78,9	59,2
Communication, information	ns	ns	47,3	ns	64,7	72,1	90,9	73,5
Travail sanitaire et social, animation	ns	53,3	56,5	ns	70,2	ns	ns	62,4
Santé	ns	ns	70,9	75,9	79,4	93,8	94,6	85,3
Accueil, hôtellerie, tourisme	28,3	30,9	62,2	78,6	85,6	79,7	ns	58,2
Coiffure, esthétique	23,5	27,4	39,4	75,4	ns	ns	ns	52,0
Services à la collectivité	ns	ns	ns	ns	ns	64,6	78,5	68,9
Ensemble services	30,2	33,4	53,7	76,4	70,1	77,7	83,4	66,1

ns : non significatif. (1) Hors formations générales. (2) Y compris diplômes non significatifs.

Présentation

La plupart des jeunes recherchent un premier emploi régulier après avoir terminé l'école. Aussi, le taux de chômage des jeunes récemment sortis de formation initiale est étroitement corrélié à la situation générale du marché du travail. En écho à la reprise de l'emploi salarié dans le secteur privé (220 000 emplois créés entre les premiers trimestres 2007 et 2008, et 300 000 un an avant aux mêmes dates), le taux de chômage des cohortes récemment sorties de l'éducation initiale avait baissé de 3 points entre les premiers semestres 2007 et 2008 [1]. Chez ces jeunes sortis de l'école récemment (depuis 1 à 4 ans), le taux de chômage s'élevait en moyenne à 15 % au cours du premier semestre 2008, niveau comparable à celui de 2001. Après cette embellie, le repli de l'emploi salarié enregistré entre les premiers trimestres 2008 et 2009, risque d'entraîner cette année des difficultés accrues d'insertion sur le marché du travail.

Le risque de chômage dépend étroitement du niveau de diplôme. Début 2008, il était plus de cinq fois plus élevé parmi les jeunes sans aucun diplôme d'enseignement secondaire de second cycle (38 %) que parmi les diplômés de l'enseignement supérieur (6 %), peu après la fin des études [1].

Le niveau de diplôme surdétermine la catégorie professionnelle. 69 % des diplômés de l'enseignement supérieur étaient cadres, techniciens ou indépendants, en 2007, cinq ans environ après la fin de leurs études, contre 16 % des diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire (CAP, BEP ou bacheliers) et 7 % seulement des jeunes moins diplômés. Par ailleurs, un diplôme de sciences exactes, de technologie ou préparant à un métier de l'industrie, confère un emploi plus qualifié et expose moins au chômage, qu'un diplôme de niveau comparable de lettres, langues, sciences sociales ou d'une spécialité préparant au commerce ou aux services [2].

Définitions

■ **Champ.** France métropolitaine.

■ **La fin de la formation initiale** est la première interruption d'un parcours scolaire initié, en général, à la maternelle. Lorsque l'apprentissage est effectué dans la foulée de l'école, la fin de formation initiale d'un apprenti est la fin de son apprentissage.

■ **La situation professionnelle.** Les catégories de professions sont inspirées de la classification socioprofessionnelle de l'INSEE ; cependant les enseignants ont été regroupés et les employés ont été distingués en fonction de la qualification de leur poste. Les professions "supérieures" désignent les cadres et les professions libérales, tandis que les professions "intermédiaires" regroupent les responsables "non cadres" (techniciens, infirmières, représentants de commerce, par exemple). Les employés "qualifiés" sont définis, ici, comme les employés civils (sans les agents de service de la fonction publique), les policiers et militaires, et les employés administratifs d'entreprise (sans les agents de sécurité).

Le tableau [2] porte sur les personnes interrogées au cours de l'année 2007 (moyenne des quatre trimestres), qui ont terminé leur formation initiale de 2000 à 2004, depuis 3 à 7 ans, soit environ 5 ans.

■ **Un "taux de chômage"** rapporte les chômeurs à la seule "population active", qui est composée des personnes en emploi, des chômeurs et du contingent (jusqu'en 2001), conformément aux recommandations du Bureau international du travail (BIT). Les données présentent une rupture de série en 2003, du fait d'une modification de définition des situations professionnelles pour plus de comparabilité dans la communauté, principalement, et d'un changement du mode de pondération.

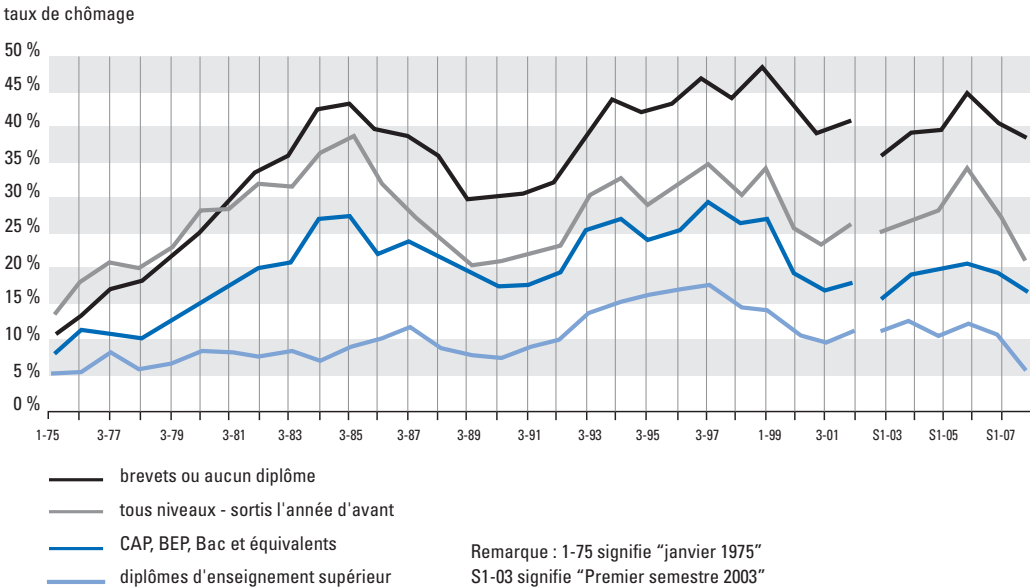
Source : Enquêtes Emploi INSEE.

→ Pour en savoir plus

Publications

- "L'emploi salarié au premier trimestre 2009", Premières synthèses n° 24.1, DARES, juin 2009.
- "Quand l'école est finie... Premiers pas dans la vie active de la génération 2004", CEREQ, 3^e trimestre 2008.
- "Formations et Emploi", Références édition 2009, INSEE, juin 2009.

[1] Taux de chômage de un à quatre ans après la fin des études, en fonction du diplôme le plus élevé déclaré (1975 à 2008)



Sources : calculs DEPP à partir des enquêtes emploi de l'INSEE (premier et deuxième trimestres depuis 2003) ; rupture de série en 2003 (- 2 points en moyenne).

[2] Situation professionnelle en 2007 des jeunes sortis de formation initiale depuis environ 5 ans (%) (France métropolitaine)

	Chefs d'entreprise et professions supérieures	Ense- ignants	Agriculteurs, artisans, com- merçants, prof. intermédiaires	Employés et ouvriers qualifiés	Employés et ouvriers non qualifiés	Au chômage	Sans activité d'ordre professionnel	Total
Licence au doctorat et diplômes d'écoles de sciences exactes, technologie et métiers de l'industrie	54	15	18	3	3	5	3	100
Licence au doctorat et dipl. d'écoles de lettres, sc. sociales, commerce et services	34	15	24	10	6	6	5	100
DUT et BTS de sciences exactes, technologie et métiers de l'industrie	8	0	60	17	6	6	3	100
DUT et BTS de lettres, sc. sociales, commerce et services, diplômes paramédicaux et sociaux	4	0	52	23	11	5	5	100
Total diplômes d'enseignement supérieur	24	9	36	14	7	5	5	100
Bac, BEP et CAP de sciences exactes, technologie, métiers de l'industrie	2	0	14	46	23	9	6	100
Bac, BEP et CAP de lettres, sc. sociales, commerce et services	2	0	14	29	31	11	13	100
Total CAP, BEP, bacs et équivalents	2	0	14	36	27	10	10	100
Total brevet et moins	0	0	7	20	30	21	21	100
Ensemble	12	4	23	24	18	10	9	100

Calculs DEPP à partir des enquêtes emploi de l'INSEE (moyenne des 4 trimestres).

Présentation

La validation des acquis de l'expérience, généralisée depuis 2002, permet d'obtenir intégralement un diplôme ou une partie de celui-ci.

Il existe dans chaque rectorat au moins un centre de validation des acquis ainsi qu'une structure responsable du Dispositif académique de validation des acquis (DAVA). Outre l'information générale du public, les missions des DAVA sont l'accueil, l'accompagnement et le traitement des dossiers de candidatures.

En 2008, 60 200 personnes ont assisté à une séance d'information, contre 60 950 en 2007.

Plus de 53 000 dossiers de candidature ont été retirés (50 000 en 2007) auprès des services académiques de validation des acquis.

Le nombre des personnes ayant bénéficié d'un accompagnement individuel, proposé pour les aider à constituer leur dossier, choisir un diplôme et préparer l'entretien avec le jury, est resté stable : 17 200 en 2008 contre 17 400 en 2007.

Comme en 2007, plus de 30 000 dossiers de demande de validation ont été déposés sur le territoire dont 22 000 ont été déclarés recevables et ont été examinés par un jury.

19 400 ont validé au moins une partie du diplôme visé, soit une centaine de plus seulement qu'en 2007 [1], dont près des trois quarts (14 120) sont des validations complètes (en hausse de 3 % par rapport à 2007). Les deux tiers des candidats sont des femmes (67 %) et plus des trois quarts des actifs occupant un emploi [2] 80 % ont entre 30 et 50 ans [3].

Depuis trois ans, la distribution des candidats selon le type de diplôme semble s'être stabilisée : 34 % en 2008 pour le BTS, suivi par le CAP (22 %) et le baccalauréat professionnel (18 %) [4].

Près de neuf candidats sur dix (86 %) cherchent à obtenir un diplôme de la catégorie des services et près de la moitié (45 %) visent plus spécifiquement un diplôme du domaine des services à la personne, les plus recherchés étant le CAP Petite enfance et le Diplôme d'État d'éducateur spécialisé, qui comptabilisent chacun respectivement 15 % et 11 % de l'ensemble des candidats.

Définitions

■ **La validation des acquis de l'expérience (VAE)**, inscrite dans l'article L 335-5 du code de l'Éducation, se substitue à la validation des acquis professionnels. Elle constitue une voie d'obtention des diplômes au même titre que la voie scolaire, l'apprentissage ou la formation continue des adultes. Elle concerne ici tous les diplômes à finalité professionnelle de l'Éducation nationale classés aux niveaux V, IV et III de la nomenclature des niveaux de formation.

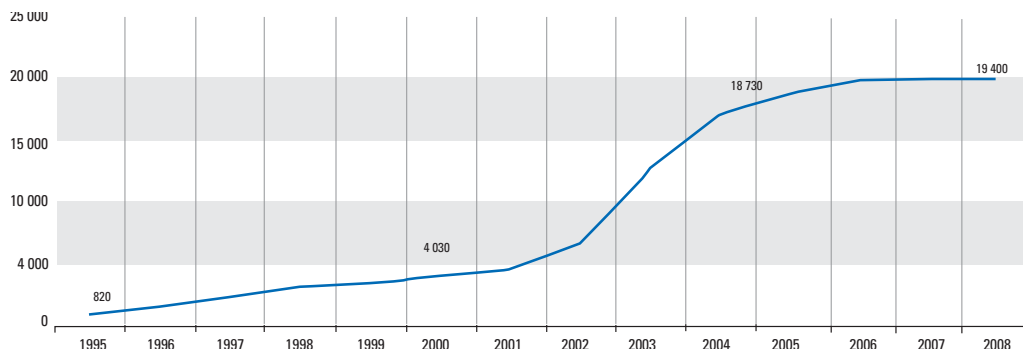
La validation des acquis de l'expérience est effectuée au regard de l'ensemble des connaissances, aptitudes et compétences acquises par le candidat dans l'exercice d'activités salariées, non salariées ou bénévoles, en rapport avec le champ du diplôme pour lequel la demande est déposée.

Tous les acquis issus de l'expérience du candidat doivent être pris en compte au titre de la validation, qu'ils relèvent du domaine professionnel ou des domaines généraux du diplôme. Quel que soit son statut (scolaire, apprenti ou stagiaire de la formation professionnelle continue), une personne en formation ne peut postuler à la validation des acquis de l'expérience en substitution des modalités réglementaires prévues pour sanctionner cette formation.

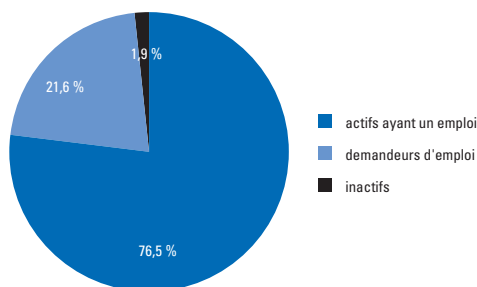
La demande de validation des acquis de l'expérience relève d'une démarche individuelle telle qu'elle est précisée notamment par les articles L 900-1, L 900-2 et L 900-4-2 du Code du Travail.

Source : MEN-MESR-DEPP / Enquête n° 62, "La validation des acquis de l'expérience dans l'enseignement professionnel et technologique, 2008".

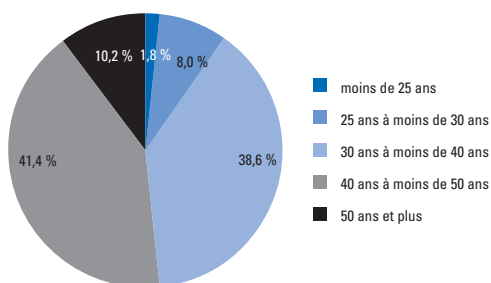
[1] Évolution du nombre de candidats à la validation ayant obtenu un diplôme ou des unités constitutives de celui-ci (France métropolitaine + DOM)



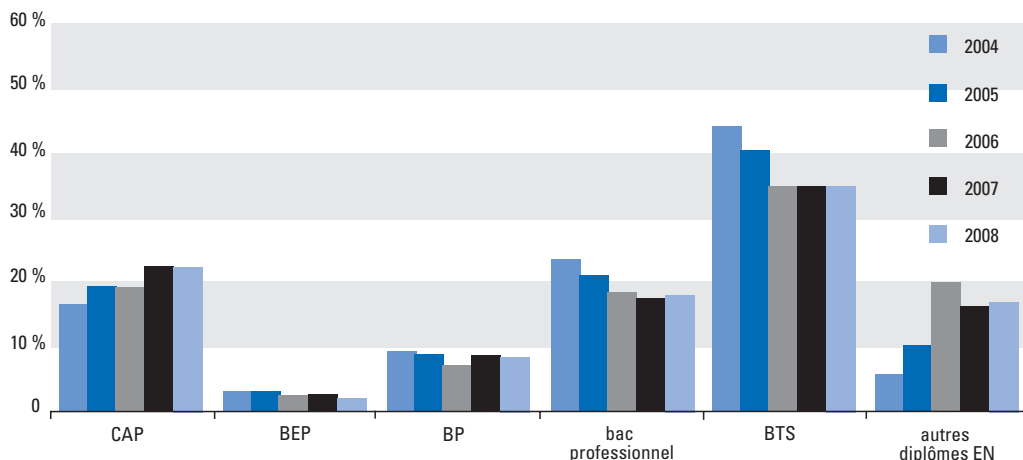
[2] Répartition des candidats à la VAE en 2008 selon leur statut professionnel (%) (France métropolitaine + DOM)



[3] Répartition des candidats à la validation des acquis de l'expérience en 2008 par tranches d'âge (%) (France métropolitaine + DOM)



[4] Répartition des candidats à la validation des acquis selon le diplôme désiré (%) (France métropolitaine + DOM)



Présentation

En 2007, à l'université et au CNAM, 4 200 personnes ont bénéficié d'une validation de leurs acquis, au titre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour obtenir tout ou une partie d'un diplôme. 81 établissements d'enseignement supérieur ont mis en œuvre la validation des acquis de l'expérience. Après un tassement en 2006 (- 3,5 %), les validations octroyées dans ce cadre reprennent leur progression en 2007 (+ 13,3 %). Les diplômes délivrés dans leur totalité poursuivent une croissance qui ne s'est jamais interrompue depuis la mise en œuvre du dispositif (loi 2002). Les diplômes complets (2 154) représentent plus de la moitié du total des décisions de validation prises par les jurys, soit 51,3 % après 49,7 % en 2006 et 43 % en 2005 [1].

Dans le contexte de la réforme du LMD, en 2007, le master figure, à nouveau, comme le diplôme le plus recherché en VAE : il concerne 35 % des bénéficiaires (33 % en 2006, 21 % en 2005). La licence classique reste prisée : 17 % l'ont obtenue au titre de la VAE. La licence professionnelle, plus orientée vers les diplômes professionnels, est toujours recherchée par 30 % des bénéficiaires d'une VAE (+ 3 points par rapport à 2006) [2]. Une première interrogation sur les grands champs disciplinaires montre que "les sciences économiques, la gestion et l'AES" semblent davantage attirer les candidats à une VAE, soit plus du tiers (36,6 %).

L'adoption dans l'enquête en 2007, de nouvelles tranches d'âge pour les bénéficiaires de la VAE obtenue en tout ou partie (s) montre que les 30-40 ans sont les plus représentés (40,6 %) [3].

Les cadres, principaux bénéficiaires de la VAE, regroupent un peu plus de la moitié des actifs en emploi (51 %).

L'observation, à champ constant, en 2007, de la validation d'acquis pour accéder à une formation (VAP 1985), montre que la diminution enregistrée depuis 2003 marque une pause et qu'il y aurait même une légère augmentation [4].

Source : MEN-MESR DEPP / Enquête n° 67 auprès des responsables de la validation des acquis des services de formation continue des universités et du CNAM (articles L613-3 à L613-6 du nouveau Code de l'Éducation et sur le dispositif de la VAE (livre IX du Code du Travail).

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 09.16.

Définitions

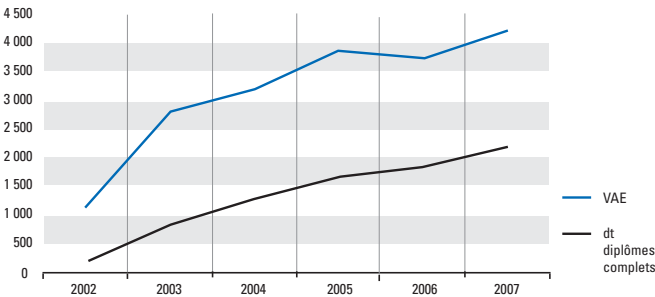
■ **L'enquête 2007** porte sur le dispositif actuel de la validation des acquis professionnels (VAP) prévu par les articles L613-3 à L613-6 du nouveau Code de l'Éducation ainsi que sur le dispositif de la validation des acquis de l'expérience (VAE) créé par la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 et inscrit au Code de l'Éducation et au livre IX du Code du Travail.

■ **Le dispositif réglementaire du décret n° 85-906 du 23 août 1985** autorise la poursuite d'études aux différents niveaux post-baccalauréat. Des dispenses de titres ou de diplômes qui s'appuient sur un ensemble d'acquis personnels et professionnels et toutes les formations suivies par le candidat peuvent ainsi être accordées pour accéder directement à une formation mais sans qu'il y ait délivrance d'unités de valeurs ou de partie de diplôme. Ces dispenses sont accordées par des commissions pédagogiques.

■ **La loi n° 92-678 du 20 juillet 1992 et le décret n° 53-538 du 27 mars 1993** introduisent la possibilité de prendre en compte les acquis du candidat pour justifier des connaissances et aptitudes exigées pour l'obtention d'un diplôme. Ils permettent de dispenser par la VAP d'une partie des épreuves conduisant à la délivrance du diplôme postulé (tous titres et diplômes nationaux de l'enseignement supérieur). Une activité professionnelle (d'au moins cinq ans) en rapport avec l'objet de la demande est requise.

■ **Le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) de la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002** institue un droit individuel, ouvert à tous, à l'obtention de tout ou une partie de diplôme ou certification par la seule VAE sans passer par la formation, les textes faisant de la VAE un nouveau mode d'accès à la certification au même titre que la formation initiale, l'apprentissage ou la formation continue. Toutes les certifications (diplômes, titres, certificats) à visée professionnelle peuvent ainsi être délivrées par l'État, les branches professionnelles ou des organismes privés et doivent obligatoirement avoir été recensées dans un Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) qui propose un classement des certifications par domaine d'activité et par niveau. La Commission nationale de la certification (CNC) a pour mission de constituer et d'actualiser ce répertoire et d'en assurer la cohérence. Toute l'expérience peut être prise en compte, qu'elle ait été acquise dans le cadre d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, dès lors que l'expérience professionnelle (d'au moins trois ans) est en relation avec le diplôme visé. Un jury de validation peut accorder la totalité de la certification, ou, à défaut des validations partielles, se prononcer sur le parcours restant à accomplir pour la totalité de la validation.

[1] Évolution de la validation des acquis de l'expérience (VAE) de 2002 à 2007



[2] Répartition des bénéficiaires de la VAE selon les différents diplômes obtenus en 2007 (en %)

	VAE
DEUG	0,4
DUT – DEUST – DNTS	8,1
Licence	16,8
Licence professionnelle	30,0
Licence IUP	1,9
Maîtrise	3,6
MST – MIAGE – MSG	0,4
Maîtrise IUP	1,1
Diplôme d'ingénieur	0,5
DESS – DEA	0,2
Master	34,6
Autres diplômes et titres inscrits au RNCP	2,4
Total	100,0

NB : la ventilation est hors CNAM.

[3] Répartition des bénéficiaires de la VAE entre les différents diplômes accordés selon l'âge en 2007 (en %)

	VAE			
	Moins de 30 ans	30-40 ans	40-45 ans	50 et plus
DEUG	0,4 %	0,1 %	0,3 %	0,2 %
DUT – DEUST – DNTS	11,2 %	9,4 %	8,1 %	5,2 %
Licence	15,5 %	13,3 %	14,5 %	14,7 %
Licence professionnelle	30,6 %	31,5 %	31,8 %	28,0 %
Licence IUP	1,1 %	2,5 %	1,9 %	0,8 %
Maîtrise	0,4 %	3,2 %	3,6 %	7,2 %
MST – MIAGE – MSG	0,4 %	0,3 %	0,5 %	0,4 %
Maîtrise IUP	3,2 %	1,2 %	1,3 %	0,2 %
Diplômes d'ingénieurs	0,0 %	0,8 %	0,3 %	0,8 %
DESS – DEA	0,4 %	0,1 %	0,4 %	0,4 %
Master	*32,0 %	35,1 %	39,9 %	40,2 %
Autres diplômes et titres inscrits au RNCP	5,0 %	2,4 %	2,4 %	1,9 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

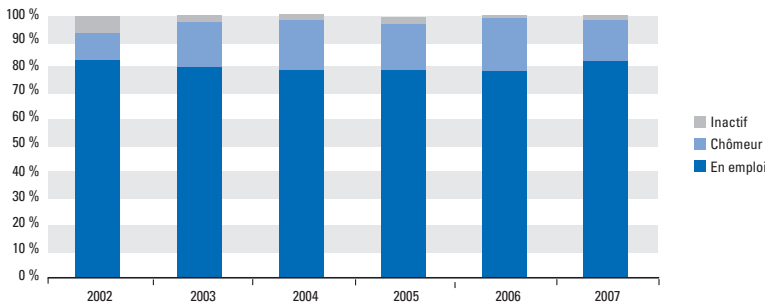
Part relative occupée par les générations dans le dispositif

7,4	40,6	38,2	13,8

Remarque : Toutes les universités n'ont pas été en mesure de répondre sur l'âge des candidats dans les différents diplômes : les résultats établis sur la base des répondants donnent surtout des ordres de grandeur.

* Ce pourcentage élevé s'explique en partie par le fait que dans une université d'effectifs importants, dans la tranche des moins de 30 ans les bénéficiaires de VAE ont en majorité obtenu un master.

[4] Répartition des bénéficiaires de la VAE selon leur situation vis-à-vis de l'emploi (en %)



Présentation

Au total, en 2007, l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur publics dépendant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont délivré, au titre de la formation continue, un total de 68 000 diplômes dont 60 % de diplômes nationaux et le reste constitué de diplômes d'université ou établissement. La part des diplômes nationaux délivrés en formation continue représente 11 % de l'ensemble des diplômes nationaux délivrés tous types de formation confondus, initiale ou continue [1]. Pour les universités seules (sans les grandes écoles et sans le CNAM), ce taux n'est que de 8 %. Ces chiffres incluent les diplômes délivrés au titre de la validation des acquis professionnels (VAE) dont on peut trouver le détail à la page 8.25.

Les universités (dont les universités technologiques et les 3 INP) ont délivré plus de 30 000 diplômes nationaux en formation continue en 2007, soit une hausse de 8 % par rapport à 2006 [2]. Toutefois, cette augmentation concerne les diplômes de niveaux II (+ 20 %) et I (+ 13 %) alors que ceux de niveaux IV accusent une baisse de 8 %. Deux diplômes professionnels dominent le palmarès : le master professionnel (6 800 délivrés soit 22 % de l'ensemble) et la licence professionnelle (6 600 délivrées dont 60 % dans les IUT). Les IUT ont également délivré 2 640 DUT soit environ 11 % de plus qu'en 2006 [3]. Par ailleurs, plus de 5 000 diplômes d'accès aux études universitaires (DAEU) délivrés en formation continue permettent à des publics sans baccalauréat de suivre un cursus universitaire. Le CNAM a délivré 9 900 diplômes en 2007, principalement des diplômes du deuxième cycle du CNAM. Les grands établissements et les écoles ont délivré 440 diplômes dont la moitié de titres d'ingénieur et plus d'un tiers de master ingénieur [1].

Définitions

■ **Diplôme national.** Les diplômes nationaux de l'enseignement supérieur français sont des diplômes reconnus par l'État qui détient "le monopole de la collation des grades et des titres universitaires" (art. L. 613-1 du Code de l'Éducation). Dans cette page sont également inclus sous cette dénomination les titres d'ingénieur diplômé délivrés par les grandes écoles. Ils ne doivent pas être confondus avec les diplômes propres d'établissement dont la création et la délivrance peuvent être librement effectués par tout établissement d'enseignement supérieur public ou privé.

■ **Diplôme d'université ou d'établissement.** Diplômes propres d'établissement dont la création et la délivrance peuvent être librement effectués par tout établissement d'enseignement supérieur public ou privé.

Source : MEN-MESR DEPP / Enquête n° 6 sur le "Bilan des actions de formation continue réalisées par les établissements publics d'enseignement supérieur".

→ Pour en savoir plus

Publications

— Note d'information, 09.06.

[1] Diplômes délivrés en FC en 2007 par type d'établissement (France métropolitaine + DOM)

	Universités (IUT inclus) INP et UT		Grands établissements et écoles d'ingé- nieurs publiques		CNAM (1)		Total	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007
Diplômes nationaux délivrés en FC	28 288	30 973	360	440	8 055	9 925	36 703	41 338
Diplômes d'établissements (DU) en FC	19 770	26 124	340	414	233	321	20 343	26 859
Ensemble des diplômes délivrés	48 058	57 097	700	854	8 288	10 246	57 046	68 197
Part des diplômes nationaux délivrés en FC sur l'ensemble	59%	53,9%	42,2%	51,5%	97,2%	96,9%	64,3%	72,5%
Part des diplômes d'université délivrés en FC sur l'ensemble	41%	46,1%	39,8%	48,5%	2,8%	3,1%	35,7%	47,1%
Nombre de diplômes nationaux délivrés	372 863		nd	nd	9 377	11 768	382 240	376 196
Part des diplômes nationaux délivrés en FC par rapport au nombre total de diplômes	8%	8%			86%	84%	10%	11%

(1) Sans les diplômes de l'ITB homologué de niveau 1-2. nd : non disponible. FC : formation continue.

[2] Diplômes nationaux délivrés en formation continue par type d'établissement
(France métropolitaine + DOM)

	Universités (IUT inclus) INP et UT		Grands établissements et écoles d'ingé- nieurs publiques		CNAM (1)		Total	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007
Capacité en droit	281	130					281	130
DAEU A	4 660	4 216					4 660	4 216
DAEU B	842	952					842	952
Total niveau IV	5 783	5 298					5 783	5 298
Diplômes CNAM : DPC, DPCE, DPCT					815	1 021	815	1 021
DEUG – DEUG IUP – DEUST	944	610					944	610
DUT + Post DUT – DNTS	2 457	2 640			25	36	2 482	2 676
Titres RNCP niveau III	131	172	13	5	337	224	481	401
Diplôme paramédical niveau III		121					0	121
Total niveau III	3 532	3 543	13	5	1 177	1 281	4 722	4 829
Diplômes CNAM : DEST, DSC-DSG, DESA					3 488	4 886	3 488	4 886
Licences	3 340	3 369	3	7	4	87	3 347	3 463
Licences professionnelles	5 046	6 608			271	490	5 317	7 098
Maîtrises	1 310	1 997			187	123	1 497	2 120
DESCF	34	53					34	53
Titres RNCP niveau II	459	210	7	10	1 607	1 653	2 073	1 873
Total niveau II	10 189	12 237	10	17	5 557	7 239	15 756	19 493
Diplômes C du CNAM					587	680	587	680
DESS	683	188					683	188
Master professionnel	5 931	6 843	18	12	515	384	6 464	7 239
Master ingénieur	342	119	104	171			446	290
Master recherche	296	720		19			296	739
Master indifférencié	817	1 069		3			817	1 072
DEA – DRT – Doctorat – HDR	75	131			32	35	107	166
Ingénieur	359	284	215	213	33	93	607	590
Capacité médecine	223	522					223	522
Titres RNCP niveau I	58	19			154	213	212	232
Total niveau I	8 784	9 895	337	418	1 321	1 405	10 442	11 718
Ensemble des diplômes	28 288	30 973	360	440	8 055	9 925	36 703	41 338

(1) Sans les diplômes de l'ITB homologué de niveau 1-2.

[3] Diplômes délivrés en formation continue par les IUT (France métropolitaine + DOM)

	DUT	Licences professionnelles	Titres au RNCP Niv III	Titres au RNCP Niv II	Total Diplômes nationaux	Diplômes d'établissement en IUT
2006	2 380	2 559	7	58	5 004	753
2007	2 640	4 137	74	23	6 874	870

Présentation

Les informations présentées ont été recueillies en mai 2008 dans le cadre du cycle des évaluations bilans mis en place par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à la fin de l'école élémentaire (CM2). Cette évaluation bilan en mathématiques fait suite aux bilans de la maîtrise du langage (2003), des langues vivantes étrangères (2004), de l'attitude et de la vie en société (2005), de l'histoire, géographie et éducation civique (2006) et des sciences (2007). Elle a pour finalité de mesurer les atteintes des objectifs fixés par les programmes de 2002 et clôt le premier cycle des évaluations bilans. Les élèves ont été répartis en six groupes de niveau.

27,9 % des élèves (groupes 4 et 5) ont des performances qui permettent de considérer qu'ils maîtrisent de façon optimale toutes les compétences en mathématiques attendues par les programmes de l'école élémentaire [1]. Ces élèves sont capables de performances dans tous les domaines des mathématiques et pour les élèves du groupe 5 font preuve d'une très grande aisance à manier les concepts mathématiques appris au cycle III.

30,7 % des élèves (groupe 3) maîtrisent de façon satisfaisante ces mêmes compétences. Ils font preuve d'une bonne connaissance du lexique mathématique et mobilisent leurs compétences pour résoudre des situations nouvelles. Ces élèves font des liens entre les connaissances acquises.

Au total, ce sont près de 60 % des élèves qui ont développé les concepts de mathématiques leur permettant de suivre un cursus au collège sans difficultés majeures.

Les élèves du groupe 2 (26,4 %) ont développé des automatismes ; on n'observe de réussites que dans les situations d'apprentissages qu'ils rencontrent habituellement en classe. Ils ont beaucoup de mal à transférer leur compétences dans des situations nouvelles.

Aux plus bas niveaux de l'échelle, 15 % des élèves (groupes 0 et 1) ne maîtrisent pas les compétences attendues en fin d'école. Les élèves du groupe 1 ont développé de premiers concepts mathématiques mais basés uniquement sur les aspects perceptifs. Ceci limite leurs performances à des situations prototypiques. Parmi eux, les élèves du groupe 0 (3,2 %) doivent être considérés comme des élèves en très grande difficulté.

Les performances des élèves sont très différenciées selon le type d'établissement qu'ils fréquentent. On constate que les élèves en difficulté (groupes 0 et 1) sont 20,6 % dans l'éducation prioritaire, contre 14,3 % dans les établissements hors éducation prioritaire, et 13,2 % dans le secteur privé [2].

Définitions

■ **Le cadre de l'enquête.** Depuis l'année 2003, la DEPP a mis en place un dispositif d'évaluations bilans destiné à répondre à un objectif très général : confronter, sur la base d'un constat scientifique, les résultats du fonctionnement pédagogique du système éducatif aux objectifs qui lui sont assignés et contribuer ainsi au pilotage de la politique pédagogique en fournissant des indicateurs permettant d'apprécier l'évolution des compétences des élèves dans des domaines essentiels.

■ **Les situations d'évaluation.** Chacune des compétences évaluées a été envisagée dans les six champs des mathématiques du programme de 2002 : connaissance des nombres entiers et décimaux, calcul, exploitation de données numériques, espace et géométrie, grandeurs et mesure. 385 items ont permis de mesurer les compétences : identifier (67), exécuter (25), traiter (175), produire (110) et contrôler valider (8).

■ **L'échelle de performance.** Elle a été élaborée en utilisant le modèle statistique de réponse à l'item (MRI). Le score moyen de performances en mathématiques, correspondant à la performance moyenne des élèves de l'échantillon, a été fixé par construction à 250 et l'écart type à 50.

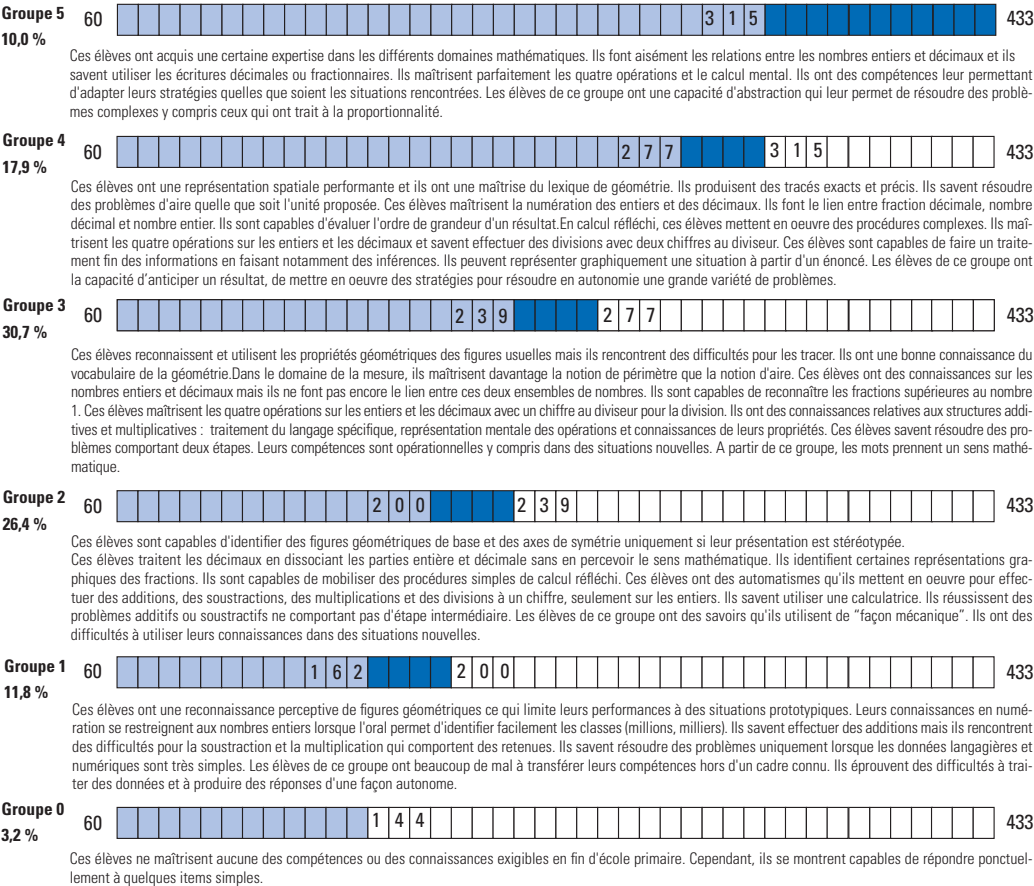
Sur la base de différentes évaluations internationales et de la première évaluation bilan 2003 (maîtrise du langage et de la langue française), la partie la plus basse de l'échelle est constituée des scores obtenus par les 15 % d'élèves ayant les résultats les plus faibles. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10 % des élèves. Entre les deux, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitude de scores égale correspondant à trois groupes intermédiaires.

■ **L'échantillon.** Pour répondre aux finalités du dispositif, un échantillon d'environ 3 800 élèves, représentatif au niveau national des écoles, a été constitué (écoles publiques et privées sous contrat de France métropolitaine).

■ **Comparaison.** Étant donné que les compétences évaluées en fin d'école et en fin de collège sont différentes et qu'aucun élément commun ne permet de rapprocher les deux évaluations, il n'est pas légitime de comparer cette échelle avec celle du collège.

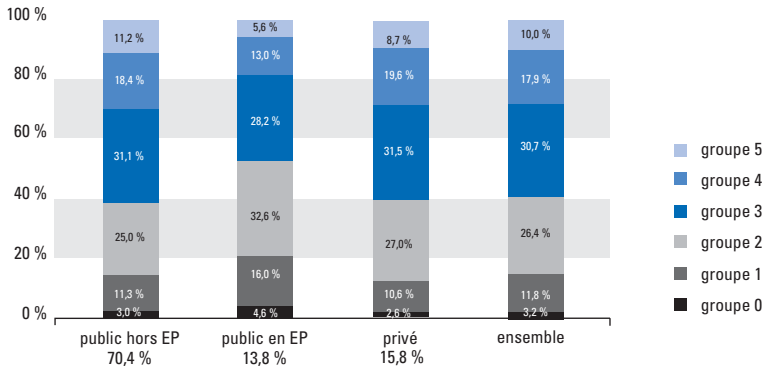
Source : Enquête Évaluation bilan en mathématiques en fin d'école, DEPP, mai 2008.

[1] Répartition des élèves selon l'échelle de performances en mathématiques en fin d'école (mai 2008) (France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)



Lecture - La barre horizontale symbolise l'étendue croissante de la maîtrise des compétences du groupe 0 au groupe 5. Les élèves du groupe 2 représentent 26,4 % des élèves. Ils sont capables de réaliser les tâches des groupes 0, 1 et 2. Ils ont une probabilité faible de réussir les tâches spécifiques aux groupes 3, 4 et 5. L'élève le plus faible du groupe 2 a un score de 200, le score du plus fort est 239.

[2] Répartition de la population sur l'échelle de performances en mathématiques en fonction du type d'établissement fréquenté (mai 2008) (France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)



Lecture - 11,2 % des élèves du secteur public hors éducation prioritaire appartiennent au groupe 5.

Présentation

Les informations présentées ont été recueillies en juin 2008 dans le cadre du cycle d'évaluations bilans mis en place par la DEPP, à la fin du collège. La sixième et dernière évaluation de ce premier cycle permet d'apprécier la maîtrise des connaissances et des compétences en mathématiques des élèves en fin de troisième telles qu'elles sont définies dans les attendus des programmes. Elle vise donc à donner non seulement des informations sur ce que les élèves savent (notion et lexique) mais aussi sur les compétences qu'ils ont développées (raisonnement, résolution de problème...), dans le cadre de quatre domaines principaux : "Géométrie", "Nombres et calculs", "Organisation et gestion de données – Fonctions" et "Grandeurs et mesures".

Les élèves de troisième ont été répartis en six groupes selon le niveau de leurs performances [1].

28 % des élèves (groupes 4 et 5) disposent de compétences opérationnelles dans l'ensemble des domaines mathématiques. Parmi eux, 10,0 % (groupe 5) se démarquent en raison de leur expertise du calcul algébrique, de leur capacité à faire preuve d'esprit critique, ainsi que de leur faculté à citer un contre-exemple pour invalider un énoncé trop général.

À l'opposé, 15 % de la population d'élèves (groupes 0 et 1) apparaît comme n'ayant pas tiré bénéfice des enseignements de mathématiques. Ils reconnaissent des objets géométriques isolés et identifient une propriété évidente perceptivement, sans pour autant être en mesure d'en prouver la validité. Ils résolvent des problèmes numériques simples par des méthodes arithmétiques apprises à l'école primaire. Parmi eux, 2,8 % sont en très grandes difficultés : ils répondent à quelques questions ponctuellement mais ne maîtrisent aucune compétence attendue.

Entre ces deux extrêmes, les élèves du groupe 2 (29,3 %) donnent du sens au concept de fraction d'une quantité, voient leur maîtrise du calcul élargie aux nombres négatifs, ont des notions de proportionnalité et parviennent à conduire à son terme un programme de calculs. Les élèves du groupe 3 (27,7 %) ont acquis partiellement les connaissances du collège. C'est seulement à partir de ce niveau que les élèves présentent des connaissances dans le domaine des "Grandeurs et mesure" : ils convertissent des longueurs d'une unité à l'autre, connaissent les formules d'aire ou de volume d'objets géométriques usuels et identifient des objets ayant des périmètres égaux. Les élèves obtiennent des résultats très différents selon le type d'établissement qu'ils fréquentent [2]. Les groupes faibles sont surreprésentés dans les établissements de l'éducation prioritaire, plus du tiers (34,2 %) des élèves étant dans les groupes 0 ou 1- tandis que les élèves aux compétences de haut niveau sont plus nombreux dans le privé que dans l'ensemble (39,1 % faisant partie des groupes 4 et 5).

Source : Enquête Évaluation bilan en mathématiques en fin de collège, DEPP, mai 2008.

Définitions

■ **Le cadre de l'enquête.** Depuis l'année 2003, la DEPP a mis en place un dispositif d'évaluations bilans destiné à répondre à un objectif très général : confronter, sur la base d'un constat scientifique, les résultats du fonctionnement pédagogique du système éducatif aux objectifs qui lui sont assignés et contribuer ainsi au pilotage de la politique pédagogique en fournissant des indicateurs permettant d'apprécier l'évolution des compétences des élèves dans des domaines essentiels.

■ **L'échantillon.** Pour répondre aux finalités du dispositif, un échantillon d'environ 4 400 élèves, représentatif au niveau national des collèges, a été constitué (collèges publics et privés sous contrat de France métropolitaine).

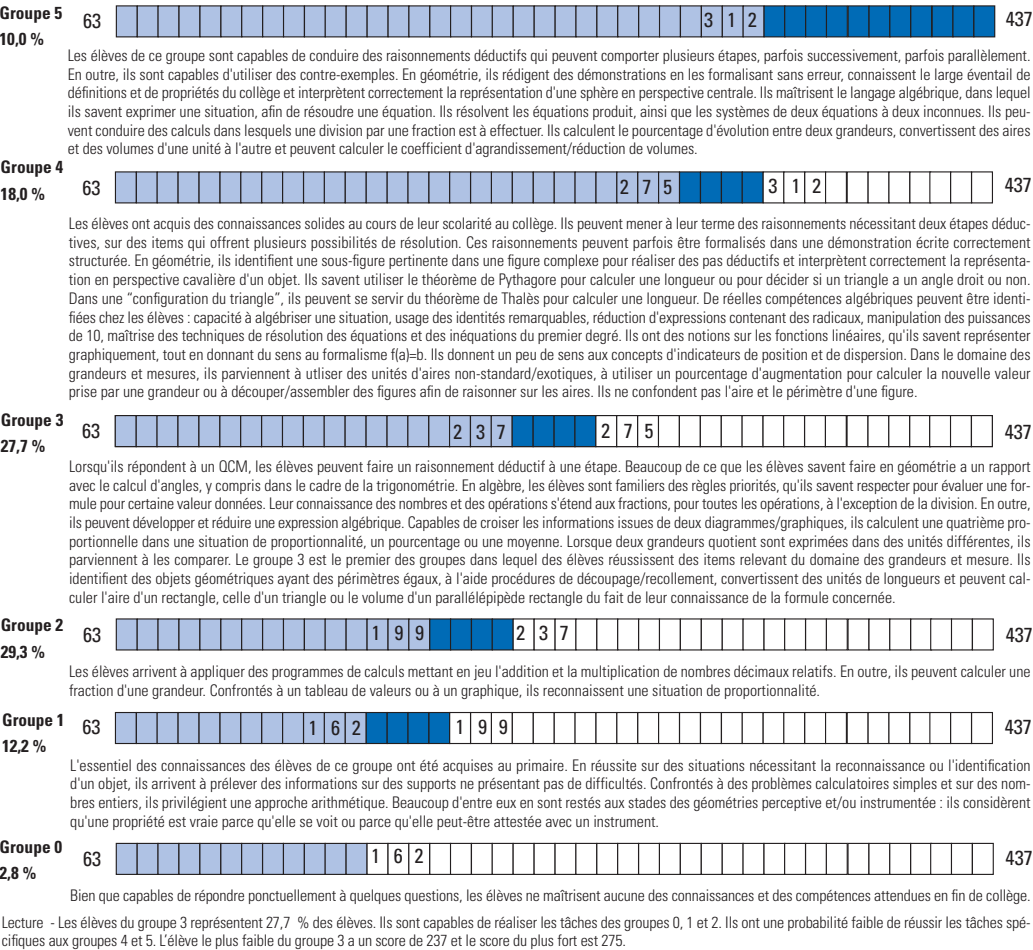
■ **Les situations d'évaluation.** Cent soixante-douze items ont été élaborés pour couvrir les quatre domaines principaux. Chaque élève n'a pas eu à répondre à tous les items. Cependant, il a été évalué dans chacun des domaines et sur des items de tous types de difficultés.

■ **L'échelle de performance.** Elle a été élaborée en utilisant le modèle statistique de réponse à l'item (MRI). Le score moyen de performances correspondant à la performance moyenne des élèves de l'échantillon, a été fixé par construction à 250 et l'écart type à 50.

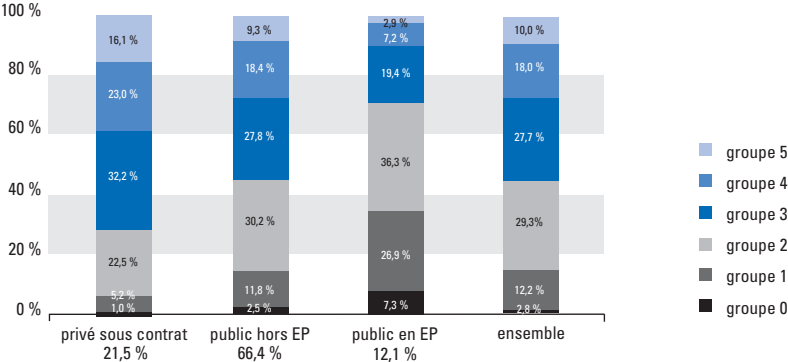
Sur la base de différentes évaluations internationales et de la première évaluation bilan 2003 (maîtrise du langage et de la langue française), la partie la plus basse de l'échelle est constituée des scores obtenus par les 15 % d'élèves ayant les résultats les plus faibles. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10 % des élèves. Entre les deux, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitude de scores égale correspondant à trois groupes intermédiaires.

■ **Comparaison.** Étant donné que les compétences évaluées en fin d'école et en fin de collège sont différentes et qu'aucun élément commun ne permet de rapprocher les deux évaluations, il n'est pas légitime de comparer cette échelle avec celle de l'école.

[1] Répartition des élèves selon l'échelle de performance en mathématiques en fin de collège (mai 2008) (France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)



[2] Répartition de la population sur l'échelle de performance en fonction du type d'établissement fréquenté (mai 2008) (France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)



Lecture - 16,1 % des élèves du secteur privé sous contrat appartiennent au groupe 5. EP : éducation prioritaire.

Présentation

Les gouvernements européens se sont entendus au sommet de Lisbonne de 2000, pour promouvoir une société et une économie accordant un rôle croissant aux connaissances.

Cinq questions, prioritaires, d'éducation et de formation professionnelle font l'objet d'objectifs chiffrés à l'horizon 2010 : généralisation du second cycle de l'enseignement secondaire, développement des sciences et technologies, amélioration des compétences de base en lecture, réduction des sorties précoces et développement de la "formation" des adultes.

Pour que les jeunes générations disposent d'un bagage scolaire à la hauteur, la communauté vise 85 % de "réussite" du second cycle de l'enseignement secondaire en 2010 sur l'ensemble de l'Union, pour 78,5 % observé dans l'Union européenne (UE) en 2008. Les progrès attendus sont donc de 6 points en trois ans.

Les capacités scientifiques, cruciales, sont évaluées par un développement des flux de diplômés de l'enseignement supérieur en sciences et technologie de 15 % ; celui-ci a été atteint en 2003.

Des compétences et bagages scolaires suffisants sont importants pour garantir la cohésion de la société, sachant les difficultés actuelles éprouvées par ceux qui en sont dépourvus. À ce titre, on espère, en 2010, sur l'ensemble de l'Union, réduire de 20 % la proportion de jeunes ne possédant pas les bases de la lecture et dénombrer moins de 10 % de sorties précoces. La proportion de sorties précoces s'élevait à 15 % dans la communauté en 2007 (13 % en France).

Les différences de niveaux d'études entre pays sont anciennes, en général. Les pays où les jeunes sans bagage suffisant sont les moins représentés, sont ceux où leurs parents avaient déjà massivement accès au second cycle de l'enseignement secondaire. Les progrès des infrastructures scolaires et de l'éducation semblent ainsi cumulatifs.

Une société de la connaissance suppose également que la population enrichisse et actualise ses connaissances, à tous âges. La communauté espère qu'au moins 12,5 % des adultes suivent un cours, séminaire, atelier ou une formation en quatre semaines, en 2010, pour 7,1 % aujourd'hui. C'est le cas de un adulte sur cinq dans les pays scandinaves et en Grande-Bretagne.

Sources

- Pour la réussite du secondaire, les sorties précoces, la formation des adultes : Eurostat à partir des enquêtes communautaires sur les forces de travail (dont l'enquête Emploi est la composante française).
- Pour les faibles compétences en lecture : enquête PISA (programme international pour l'évaluation des élèves).
- Pour les diplômés de sciences et technologie : Eurostat à partir des statistiques scolaires (collecte UOE).

→ Pour en savoir plus

Publications

- http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc28_en.htm
- "Progress towards the Lisbon objectives in education and training", rapport 2008. http://ec.europa.eu/education/policies/2010/progressreport_en.html

Définitions

■ **Champ** : Union européenne (UE).

■ **La réussite du secondaire [1]** est mesurée par la proportion de jeunes de 20 à 24 ans qui ont terminé avec succès l'enseignement secondaire de second cycle (CITE 3-6). En France, c'est le pourcentage des 20 à 24 ans détenant un CAP, BEP, baccalauréat ou un diplôme d'enseignement supérieur.

■ **Les "sorties précoces" [2]** sont évaluées par les parts des jeunes de 18 à 24 ans, de ceux qui n'étudient plus et n'ont pas terminé avec succès l'enseignement secondaire de second cycle (CITE 0-2). En France, c'est le pourcentage des 18 à 24 ans (dénominateur) de ceux qui ne poursuivent ni études ni formations et n'ont ni CAP, ni BEP, ni diplôme plus élevé (numérateur).

■ **La formation des adultes [3]** est mesurée par une participation d'adultes de 25 à 64 ans, en quatre semaines, à un cours ou à une formation "formels" (c'est-à-dire débouchant sur un diplôme ou titre reconnu) ou à un cours, une leçon, un séminaire, une conférence ou un atelier "non formels" (c'est-à-dire organisés, mais plus ponctuels, et suivis pour des motifs personnels ou professionnels).

■ **Les faibles compétences en lecture [4]** sont évaluées par les proportions d'enfants de 15 ans qui ne parviennent pas à mettre en relation un texte simple avec des connaissances de la vie courante (soient les niveaux 0 et 1 de PISA).

■ **Les diplômés de sciences et technologie [5]** sont les diplômés des spécialités scientifiques et technologiques que délivrent les établissements d'enseignement supérieur (universités, IUT, STS, écoles d'ingénieurs). L'indicateur est un rapport, pour 1 000, entre le nombre annuel de diplômés délivrés (numérateur) et l'effectif de la population de 20-29 ans (dénominateur) ; cet indicateur est passible d'être surestimé de doubles comptes.

[1] Les cinq critères de référence chiffrés de Lisbonne (Union européenne)

	Réussite du secondaire 2008 [1]	Sorties précoces 2007 [2]	Formation des adultes 2008 [3]	Faibles compétences en lecture 2006 [4]	Diplômés de sciences et technologies 2007 [5]
Allemagne	74,1	12,7	7,9	20,1	11,4
Autriche	84,5	10,9	13,2	21,5	11,0
Belgique	82,2	12,3	6,8	19,4	14,0
Bulgarie	83,7	16,6	1,4	51,1	8,4
Chypre	85,1	12,6	8,5	-	4,2
Danemark	71,0	b 12,4	30,2	16,0	16,4
Espagne	60,0	31,0	10,4	25,7	11,2
Estonie	82,2	14,3	p 9,8	13,7	13,3
Finlande	p 86,2	p 7,9	23,1	4,8	18,8
France	83,7	12,7	7,2	21,8	20,5
Grèce	82,1	14,7	2,9	27,7	8,5
Hongrie	83,6	10,9	3,1	20,6	6,4
Irlande	87,4	11,5	p 10,2	12,2	18,7
Italie	76,5	19,3	6,3	26,4	8,2
Lettonie	80,0	p 16,0	6,8	21,2	9,2
Lituanie	89,1	8,7	4,9	25,7	18,1
Luxembourg	72,8	15,1	8,5	22,8	
Malte	54,2	b 37,3	6,2	-	7,1
Pays-Bas	76,2	12,0	17,0	15,1	8,9
Pologne	91,3	5,0	4,7	16,2	13,9
Portugal	54,3	p 36,3	p 5,3	24,9	18,1
République tchèque	91,6	** 5,5	p 7,8	24,8	12,0
Roumanie	78,3	19,2	1,5	53,5	11,9
Royaume-Uni	78,2	b 17,0	19,9	19,0	17,5
Slovaquie	92,3	7,2	3,3	27,8	11,9
Slovénie	90,2	r 4,3	13,9	16,5	9,8
Suède	87,9	b 8,6	e* 32,4	15,3	13,6
UE27	78,5	15,2	p 9,6		13,4
Cible 2010	85	10	12,5	16	
Situation en 2000	77	18	7,1	19	

Lecture – b : rupture de série ; e : estimation ; p : provisoire ; r : réserve sur la représentativité. * : 2007. ** : 2006.

9 Les personnels

9.1	Éducation nationale : les personnels du secteur public	278
9.2	La féminisation du personnel du ministère de l'Éducation nationale	280
9.3	Le personnel enseignant des premier et second degrés publics : structure par âge	282
9.4	Les enseignants du premier degré public : évolution	284
9.5	Les enseignants du premier degré public par département	286
9.6	Les enseignants des classes sous contrat du secteur privé	288
9.7	Les enseignants du second degré public : évolution	290
9.8	Les enseignants du second degré public par académie	292
9.9	Les enseignants du second degré public par corps	294
9.10	Les enseignants du second degré public par discipline	296
9.11	Le service des enseignants dans le second degré public (1)	298
9.12	Le service des enseignants dans le second degré public (2)	300
9.13	Le temps de travail des enseignants du second degré public	302
9.14	Les enseignants des classes sous contrat du second degré privé	304
9.15	Les enseignants du supérieur par discipline	306
9.16	Personnel administratif, technique, d'éducation, d'encadrement, d'orientation, de surveillance et d'assistance éducative	308
9.17	Personnel administratif, technique et d'encadrement : enseignement supérieur	310
9.18	Personnel administratif, technique et d'encadrement	312
9.19	Les concours de recrutement des enseignants	314
9.20	Les concours de recrutement des enseignants du second degré public	316
9.21	Les concours de recrutement des personnels de direction et d'inspection	318
9.22	Les concours de recrutement des personnels d'éducation et d'orientation	320
9.23	Les concours de recrutement des personnels ATSS	322
9.24	Les concours de recrutement des personnels ITRF et des bibliothèques	324
9.25	La formation continue des enseignants des premier et second degrés publics en 2006-2007	326

Présentation

Avec un effectif de 973 600 agents au 31 janvier 2009, pour la France métropolitaine et les DOM, le personnel rémunéré dans le secteur public sur le budget de l'État par les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur est composé à 67 % de femmes [1]. L'âge moyen est de 42 ans et 11,8 % d'entre eux exercent à temps partiel.

Les 798 700 enseignants (soit 82 %) sont à 97,2 % des agents titulaires. Ces enseignants ont en moyenne 41,7 ans et moins de 10 % exercent à temps partiel. 49,3 % de ces enseignants sont rémunérés sur le programme de l'enseignement scolaire du second degré, 40,2 % sur le programme du premier degré. À partir de janvier 2009, les personnels de l'enseignement supérieur rémunérés sur crédits d'État sont moins nombreux par la suite de la mise en place de la loi LRU et représentent moins de 8 % des enseignants.

Les 21 000 enseignants-stagiaires des établissements de formation sont majoritairement en IUFM dont 13 200 sont rémunérés sur le programme scolaire du premier degré et 7 800 sur celui du second degré.

174 800 personnes assurent des fonctions administratives, techniques, d'éducation, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative. Elles sont en moyenne plus âgées que les enseignants du scolaire (44,2 ans) et sont beaucoup plus nombreuses à exercer à temps partiel ou incomplet (20,6 %). La proportion de non-titulaires est supérieure à 15 % et est très féminisée (84 %). Ces personnels non enseignants enregistrent encore une forte diminution de leurs effectifs par la fin de prise en charge par le MEN des agents techniques des établissements d'enseignement et par le passage de certains personnels de l'enseignement supérieur sous la gestion directe des établissements autonomes.

Parmi les personnels non titulaires, l'effectif des maîtres d'internat et surveillants d'externat diminue de 40 % par rapport à 2008 mais est compensé par l'accroissement des assistants de vie scolaire pour un gain global supérieur à 10 %.

À ces personnels il faut ajouter, rémunérés sur un autre titre, 62 300 assistants d'éducation et 5 200 assistants pédagogiques.

Source : Fichier de paye, janvier 2009. Ces données sont extraites de l'infocentre "POLCA" (pilote opérationnel de la LOLF en administration centrale et en académie).

→ Pour en savoir plus

Publications

– Tableaux statistiques, n° 7078.

Définitions

■ **Les personnels.** Personnels titulaires, stagiaires et non-titulaires rémunérés au titre du secteur public des ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche d'après les données du fichier de paye de janvier 2009. Ne figurent pas dans cette page les enseignants du secteur privé ni les personnels de la Recherche.

■ **Les enseignants.** Instituteurs, professeurs des écoles et autres enseignants du premier degré chargés de classe, directeurs d'écoles ; enseignants du second degré y compris les documentalistes et les enseignants affectés aux remplacements et à la suppléance. Ne sont pas inclus les enseignants-stagiaires en IUFM et les élèves-enseignants des ENS. Les enseignants du CNED sont comptabilisés dans chacun des deux niveaux en fonction de leur corps d'appartenance.

■ **Loi LRU.** Loi relative aux libertés et responsabilités des universités. Ne sont plus pris en compte les personnels de l'enseignement supérieur directement rémunérés par certaines universités (20 établissements accèdent à des responsabilités et des compétences élargies [RCE]) comme pilotes de la loi LRU. Ils disposent à partir du 1^{er} janvier 2009 de la maîtrise de la totalité de la masse salariale et de leurs emplois.

■ **Les autres personnels.** Personnels administratifs, techniques, d'éducation, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative. Quel que soit le corps d'origine, ces personnels exercent des fonctions d'inspection, de direction, d'éducation, de surveillance, d'orientation ou sont des personnels administratifs, techniques, de service et de santé (ATSS). Dans cette rubrique sont également comptabilisés certains enseignants exerçant en inspection académique et rectorat et appartenant le plus souvent au programme "soutien" de la politique de l'Éducation nationale.

■ **IUFM et ENS.** Instituts universitaires de formation des maîtres et Écoles normales supérieures.

■ **LOLF.** Loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux Lois de finances, qui remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Sa mise en place nous a contraints à une classification différente de celle utilisée dans les versions antérieures à l'année 2006.

La LOLF se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

[1] Personnels de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, janvier 2009
(France métropolitaine + DOM)

	Enseignants			Autres personnels			Total		
	Titulaires	Non-titulaires	Total	Titulaires	Non-titulaires	Total	Titulaires	Non-titulaires	Total
Enseignement du premier degré (1)	321 443	296	321 739	1 842	6	1 848	323 285	302	323 587
Âge moyen	40,1	33,9	40,1	50,8	42,0	50,8	40,2	34,1	40,2
% de femmes	81,3	77,7	81,3	45,7	66,7	45,7	81,1	77,5	81,1
% temps partiel	11,7	13,2	11,7	1,2	0,0	1,2	11,6	12,9	11,6
Enseignement du second degré (1)	377 603	16 257	393 860	57 658	3 023	60 681	435 261	19 280	454 541
Âge moyen	43,2	39,3	43,1	47,7	40,1	47,3	43,8	39,5	43,6
% de femmes	57,7	53,4	57,5	70,3	88,4	71,2	59,3	58,3	59,3
% temps partiel	9,6	22,0	10,1	10,4	26,4	11,2	9,7	22,7	10,2
Stagiaires des établissements de formation	20 995	7	21 002	81	-	81	21 076	7	21 083
Âge moyen	26,7	33,7	26,7	30,9		30,9	26,7	33,7	26,7
% de femmes	75,7	85,7	75,7	82,7		82,7	75,7	85,7	75,7
% temps partiel	0,1	-	0,1	0,0		0,0	0,1	-	0,1
Enseignement du supérieur et IUFM (2)	56 416	5 725	62 141	42 714	3 731	46 445	99 130	9 456	108 586
Âge moyen	46,2	39,0	45,5	43,8	36,8	43,3	45,2	38,1	44,6
% de femmes	37,0	38,5	37,1	60,4	66,3	60,9	47,1	49,5	47,3
% temps partiel	1,9	2,6	1,9	13,3	16,4	13,5	6,8	8,1	6,9
Programme soutien (sans administration centrale)	-	-	-	19 904	2 326	22 230	19 904	2 326	22 230
Âge moyen				46,3	38,7	45,5	46,3	38,7	45,5
% de femmes				75,9	79,8	76,3	75,9	79,8	76,3
% temps partiel				19,8	16,0	19,4	19,8	16,0	19,4
Programme vie de l'élève	-	-	-	22 790	17 468	40 258	22 790	17 468	40 258
Âge moyen				44,2	32,9	39,3	44,2	32,9	39,3
% de femmes				81,5	87,9	84,3	81,5	87,9	84,3
% temps partiel				21,2	77,0	45,4	21,2	77,0	45,4
Administration centrale	-	-	-	3 029	267	3 296	3 029	267	3 296
Âge moyen				50,0	44,1	49,5	50,0	44,1	49,5
% de femmes				63,1	59,9	62,8	63,1	59,9	62,8
% temps partiel				9,5	9,4	9,5	9,5	9,4	9,5
Total personnel du secteur public	776 457	22 285	798 742	148 018	26 821	174 839	924 475	49 106	973 581
Âge moyen	41,7	39,2	41,7	45,9	34,9	44,2	42,4	36,8	42,1
% de femmes	66,4	49,9	66,0	69,5	84,0	71,7	66,9	68,5	67,0
% temps partiel	9,6	16,9	9,8	14,0	56,9	20,6	10,3	38,7	11,8

(1) Y compris enseignants du CNEP.

(2) Sont recensés avec les non-titulaires les professeurs et maîtres de conférences associés.

Présentation

Parmi l'ensemble des effectifs de la fonction publique d'État en janvier 2009, c'est dans les ministères de l'Éducation nationale, et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche que l'effectif féminin est le plus important, en nombre et en pourcentage. Les femmes composent les deux tiers de cet effectif, 67,9 % de l'ensemble du personnel des secteurs public et privé (soit 756 900 agents). 652 200 femmes exercent dans le secteur public, soit 67 % des agents, et 104 700 dans le secteur privé (73,9 %) [1] à [3].

Dans l'enseignement public, il y a quatre femmes pour cinq enseignants dans le premier degré et moins de trois sur cinq dans le second degré. À ce niveau d'enseignement, les répartitions sont très différentes selon les corps, mais restent constantes d'une année sur l'autre. Il y a proportionnellement deux fois moins de femmes professeurs de chaire supérieure que de professeurs certifiés (31,5 % et 61,7 %), pratiquement autant de femmes que d'hommes parmi les PLP (48,5 %).

Dans l'enseignement supérieur, la part des femmes dépasse à peine le tiers des effectifs (37,1 %).

Les femmes sont plus présentes dans les classes sous contrat de l'enseignement scolaire privé que dans le public avec 73,9 % des effectifs (68,2 % dans le scolaire public). Au niveau du premier degré, plus de 9,6 points séparent le privé du public et plus de 8 points dans le second degré. Il y a neuf enseignantes et un enseignant sur dix dans le premier degré, deux enseignantes et un enseignant sur trois dans le second degré, avec par rapport au secteur public moins de femmes agrégées (- 4,9) mais davantage de professeurs de lycée professionnel (+ 12,8) ou de certifiées (+ 5,6).

71,7 % des personnels non enseignants sont des femmes, elles sont plus nombreuses en filière administrative (83,4 %) et en filière santé et sociale (96 %). Parmi les personnels non enseignants, cinq fois plus de femmes que d'hommes exercent à temps partiel, mais ce rapport masque d'importants écarts selon les catégories. L'indice moyen de rémunération pour l'ensemble des femmes est de 507 points soit 88,3 % de l'indice masculin. Dans le secteur public, ce pourcentage est de 87,9 % pour l'ensemble du personnel et de 94,6 % pour les enseignants du secteur privé.

Définitions

■ **Les enseignants.** Instituteurs, professeurs des écoles et autres enseignants du premier degré chargés de classe, directeurs d'écoles et enseignants déchargés ; enseignants du second degré y compris les documentalistes et les enseignants affectés aux remplacements et à la suppléance, mais ne sont pas inclus les personnels de direction et d'éducation ; enseignants du supérieur (y compris les établissements de formation, avec enseignants et élèves-enseignants ou stagiaires).

■ **Les autres personnels.** Personnels administratifs, techniques, d'éducation, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative. Quel que soit le corps d'origine, ces personnels exercent des fonctions d'inspection, de direction, d'éducation, de surveillance, d'orientation et ATSS (personnels administratifs, techniques, de santé et sociaux). Dans cette rubrique sont également comptabilisés certains enseignants exerçant en inspection académique et rectorat et appartenant le plus souvent au programme "soutien" de la politique de l'Éducation nationale.

Source : Fichier de paye, janvier 2009.

[1] Les enseignants du secteur public, janvier 2009 (France métropolitaine + DOM)

	Effectifs			Âge moyen		Temps partiel		Indice moyen	
	Total	Femmes	% femmes	Femmes	Écart F / H	% femmes	Ratio F / H	Femmes	F / H %
Enseignants dans le premier degré (1)	321 739	261 440	81,3	39,6	-3,1	13,8	5,1	500	94,7
dont professeurs des écoles	308 797	251 440	81,4	39,3	-3,2	13,6	5,2	501	94,3
instituteurs	12 504	9 691	77,5	45,4	-2,0	18,7	3,1	466	96,5
instituteurs suppléants	271	205	75,6	33,5	0,6	11,7	1,1	347	100,0
Enseignants dans le second degré (1)	393 860	226 421	57,5	42,7	-0,9	14,6	3,7	564	97,1
dont chaires supérieures	2 119	668	31,5	53,2	-0,5	0,6	3,0	918	99,0
agrégés	47 577	24 115	50,7	43,5	-0,9	10,9	3,6	713	98,6
certifiés et assimilés	247 195	152 586	61,7	42,0	-0,7	15,4	4,2	548	98,2
PLP	61 039	29 602	48,5	44,4	-0,3	11,0	5,0	563	98,6
PEGC	7 663	4 385	57,2	55,9	-0,2	21,4	2,2	675	99,1
Enseignants dans le supérieur (2)	62 141	23 058	37,1	43,3	-3,5	4,1	6,8	662	87,9
Enseignants dans le secteur public (3)	798 742	526 811	66,0	40,7	-2,9	13,3	4,3	531	89,8

(1) Y compris enseignants au CNED. (2) Non compris les enseignants rémunérés par les universités ayant acquis leur autonomie. (3) Y compris enseignants stagiaires (IUFM et ENS).

[2] Les enseignants du secteur privé, janvier 2009 (France métropolitaine + DOM)

	Effectifs			Âge moyen		Temps partiel		Indice moyen	
	Total	Femmes	% femmes	Femmes	Écart F / H	% femmes	Ratio F / H	Femmes	F / H %
Enseignants dans le premier degré	46 140	41 960	90,9	41,4	0,1	16,2	1,1	473	98,3
dont professeurs des écoles	39 375	35 797	90,9	42,5	0,1	13,1	3,1	500	98,2
instituteurs	1 459	1 353	92,7	42,3	0,2	21,9	3,3	382	97,7
instituteurs suppléants	5 279	4 787	90,7	33,2	0,3	37,7	1,8	292	100,3
Enseignants dans le second degré	95 521	62 795	65,7	44,2	-0,5	23,5	1,5	504	95,8
dont chaires supérieures	56	14	25,0	52,6	-3,8	7,1	0,0	876	94,5
agrégés	3 249	1 488	45,8	47,7	-0,4	8,1	1,7	730	97,0
certifiés et assimilés	56 848	38 231	67,3	45,2	-0,7	18,1	1,6	538	96,6
PLP	10 120	6 208	61,3	46,2	1,2	15,2	2,2	554	99,3
PEGC	193	99	51,3	57,9	-0,2	24,2	1,0	674	100,7
Enseignants dans le secteur privé	141 661	104 755	73,9	43,1	-1,2	20,6	1,4	492	94,6

[3] Les personnels administratifs, techniques, d'encadrement ... du secteur public par type de personnel, janvier 2009 (France métropolitaine + DOM)

	Effectifs			Âge moyen		Temps partiel		Indice moyen	
	Total	Femmes	% femmes	Femmes	Écart F / H	% femmes	Ratio F / H	Femmes	F / H %
Catégorie A (attachés adm., ...)	11 264	6 672	59,2	47,6	1,0	9,1	8,3	574	94,4
Catégorie B (secrétaires adm.)	17 404	14 475	83,2	46,7	2,5	19,6	5,5	406	103,3
Catégorie C (adjoints adm., agents)	32 246	29 631	91,9	46,7	3,2	22,6	3,6	337	103,1
Total filière administrative	60 914	50 778	83,4	46,9	1,7	19,8	6,5	388	82,0
Filière technique et de service	1 949	812	41,6	47,9	1,1	12,6	6,4	308	94,5
Filière santé et sociale	11 647	11 182	95,8	46,2	-0,4	37,1	5,2	466	97,5
Filière laboratoire	5 915	4 162	69,9	43,3	-0,1	24,6	5,9	329	97,3
Total ATSS (1)	90 353	74 699	82,7	45,8	1,7	23,2	5,5	388	89,6
Catégorie A (ingénieurs, assistants ...)	9 127	3 777	41,4	43,5	1,2	18,6	6,3	513	100,2
Catégorie B (techniciens ...)	6 677	2 965	44,4	45,2	3,2	19,4	7,3	404	103,1
Catégorie C (agents, adjoints techn. ...)	12 032	6 232	51,8	45,3	1,2	17,4	8,2	323	98,2
Total ITRF (1)	27 871	12 998	46,6	44,8	1,8	18,2	7,3	397	96,6
Catégorie A (conservateurs, documentalistes ...)	1 217	885	72,7	45,4	1,8	14,4	4,5	608	99,3
Catégorie B (techniciens ...)	1 112	886	79,7	39,3	-1,4	23,5	4,6	384	99,0
Catégorie C (agents, adjoints techn. ...)	1 461	880	60,2	43,8	-0,5	28,6	3,1	316	97,2
Total bibliothèques (1)	3 790	2 651	69,9	42,8	-0,1	22,1	3,5	436	104,5
Catégorie A (direction état, CPE ...)	35 933	20 253	56,4	46,1	-3,2	7,4	10,4	645	86,2
Catégorie B	36	23	63,9	51,2	3,3	0,0	0,6	460	96,4
Non-titulaires (surveillance...)	16 856	14 727	87,4	32,8	2,2	80,2	1,4	293	97,7
Total DIEO (1)	52 825	35 003	66,3	40,5	-6,4	38,0	5,0	497	71,6
Ensemble des personnels (1)	174 839	125 351	71,7	44,1	-0,7	26,8	5,5	420	80,8

(1) Y compris non-titulaires.

Présentation

Les enseignants du secteur public des premier et second degrés ont en moyenne 41,8 ans. Un sur huit a moins de 30 ans, deux sur huit ont 50 ans et plus.

Les 335 600 professeurs des écoles sont des enseignants jeunes, avec un âge moyen de 39,4 ans et plus de trois ans séparent l'âge moyen des femmes (38,8 ans) de celui des hommes (42,1 ans) [1]. La pyramide des âges montre très nettement l'importance de l'effectif féminin (80,4 %) et le poids des 28-39 ans qui représentent 43,6 % des femmes et 34,2 % des hommes. De 49 à 53 ans, les hommes sont proportionnellement beaucoup plus nombreux, ils représentent 22 % de l'effectif total masculin contre 13 % seulement sur l'ensemble des femmes. Après 55 ans les effectifs s'amenuisent (5,4 % des femmes et 7,7 % des hommes).

En janvier 2009, sur 231 300 certifiés, il y a 63,3 % de femmes [2]. L'âge moyen des hommes est de 42,8 ans, les femmes ont un an de moins. 45 % de l'effectif masculin ou féminin a de 30 à 43 ans et presque 20 % a de 53 à 59 ans.

Les 54 500 agrégés ont en moyenne 43,9 ans, 44,5 ans pour les hommes et 43,4 pour les femmes [3]. Avec 49,6 % de femmes, la pyramide a une allure quasi symétrique avec deux excroissances. Plus d'un enseignant sur trois a de 34 à 44 ans pour les hommes comme pour les femmes ; et de 55 à 59 ans, on trouve 17,4 % des hommes et 16,2 % des femmes.

Définitions

■ Les professeurs des écoles, les certifiés, les agrégés.

Est représentée ici l'intégralité des effectifs de chacun des corps (titulaires et stagiaires) quels que soient le lieu d'affectation et la fonction exercée. Par exemple, les professeurs des écoles peuvent également exercer en IUFM, en inspection académique ou au rectorat.

■ **LOLF.** Loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux Lois de finances, qui remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Sa mise en place nous a contraints à une classification différente de celle utilisée dans les versions antérieures à l'année 2006.

La LOLF se décline en missions, **programmes** et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

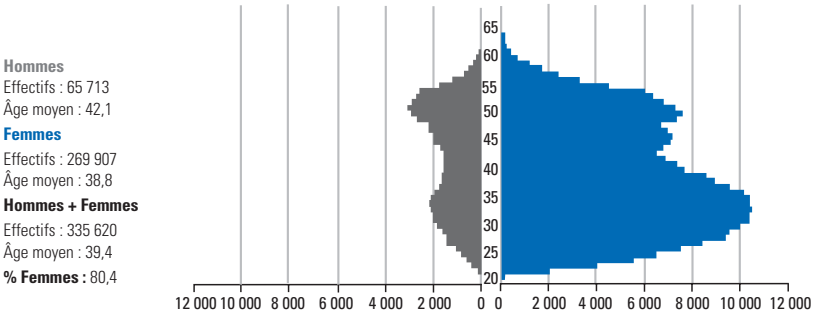
Source : Fichier de paye, janvier 2009.

→ Pour en savoir plus

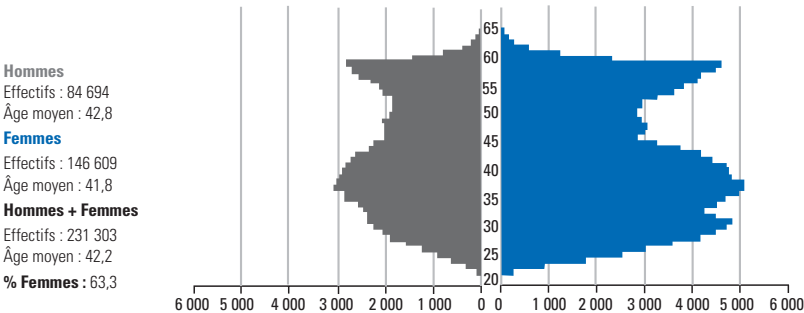
Publications

– Tableaux statistiques, n° 7078.

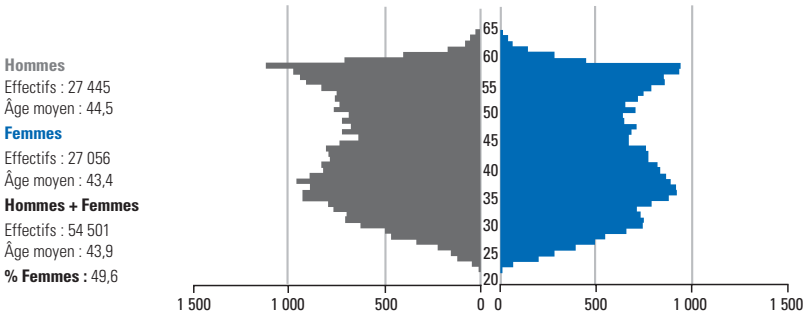
[1] Les professeurs des écoles, janvier 2009 (France métropolitaine + DOM, Public)



[2] Les professeurs certifiés, janvier 2009 (France métropolitaine + DOM, Public)



[3] Les professeurs agrégés, janvier 2009 (France métropolitaine + DOM, Public)



Présentation

En janvier 2009, pour la France métropolitaine et les DOM, 337 000 instituteurs, professeurs des écoles sont rémunérés au titre de l'enseignement scolaire public du premier degré, y compris en formation initiale. 321 700 enseignants sont affectés à l'enseignement préélémentaire et élémentaire dont 8,1 % sont recensés pour des besoins éducatifs particuliers : 14 900 pour la prévention et le traitement des difficultés scolaires et 9 000 pour la scolarisation des élèves malades ou handicapés. 14 300 enseignants sont affectés à des actions de pilotage, d'encadrement pédagogique ou des actions diverses (partenariats, décharges syndicales ou réadaptation). Les formateurs et enseignants en formation sont au nombre de 15 300 dont 86,5 % sont rémunérés en tant que stagiaires, effectif inférieur à celui de l'année précédente (- 2,9 %) [1].

96 % des enseignants sont des professeurs des écoles, 3,9 % des instituteurs, les autres enseignants titulaires et les instituteurs suppléants étant peu nombreux. Parmi les enseignants, 14,1 % assument des fonctions de direction, 8,3 % sont affectés au remplacement, 4,6 % à la prévention et au traitement des difficultés scolaires et 2,8 % à la scolarisation des élèves malades ou handicapés [2].

Le taux de travail à temps partiel de 11,7 % pour l'ensemble des enseignants du premier degré augmente légèrement par rapport à 2008 (+ 0,3 %). Ce taux varie selon les corps, de 11,5 % pour les professeurs des écoles à 15,9 % pour les instituteurs et selon le type d'action : il atteint 12,1 % pour les enseignants du préélémentaire et de l'élémentaire contre seulement 4,1 % pour les directeurs d'école ou 5,6 % pour les enseignants affectés à la scolarisation des élèves malades ou handicapés. En raison d'un recrutement important, le nombre d'enseignants dans les écoles du premier degré a connu une période de forte croissance allant de 1960 à 1984 (+ 38 %), suivie d'une baisse jusqu'en 1988 (- 1 %). Depuis la rentrée 1988, les effectifs restent globalement stables, avec toutefois quelques oscillations (- 0,8 % en 1992, - 0,3 % en 2000 et en 2005, + 0,6 %, + 0,4 %, + 0,3 % de 2005 à 2008, mais - 0,2 % en 2009) [3].

Source : Fichier de paye de janvier, de 1992 à 2009.

Les effectifs au 31 janvier 1999 étant très sous-estimés dans certaines académies, ils ont été redressés à l'aide des fichiers de paye exploités par l'INSEE, en tenant compte de l'évolution de la masse indiciaire.

Définitions

■ **Champ.** Les personnels recensés ici sont les enseignants du premier degré (instituteurs, professeurs des écoles et instituteurs suppléants et quelques autres enseignants titulaires ou non titulaires) en activité (formation initiale – enseignants formateurs et enseignants-stagiaires – y compris enseignants au CNED).

Les données présentées ici diffèrent de celles des éditions antérieures à 1997, qui pour la formation initiale ne comprenaient pas les stagiaires.

■ **Directeurs d'écoles ou d'établissements.** Il s'agit des instituteurs ou professeurs des écoles assurant la fonction de directeur d'école préélémentaire, élémentaire et d'établissement d'éducation spécialisée et adaptée du premier degré, qui peuvent être totalement ou seulement partiellement déchargés de classe.

■ **Besoins éducatifs particuliers : adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (ASH).** Le certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires (CAPSAIS) (présentant différentes options), est le titre de spécialisation des personnels enseignants du premier degré de l'éducation relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés.

■ **LOLF.** Loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux Lois de finances, qui remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Sa mise en place nous a contraints à une classification différente de celle utilisée dans les versions antérieures à l'année 2006.

La LOLF se décline en **missions, programmes et actions**. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

Les enseignants du premier degré public : évolution

[1] Évolution des effectifs d'instituteurs et professeurs des écoles enseignant dans le premier degré public (France métropolitaine + DOM)

	Janvier 2002	Janvier 2003	Janvier 2004	Janvier 2005	Janvier 2006	Janvier 2007	Janvier 2008	Janvier 2009
Affectation								
Enseignement préélémentaire et élémentaire (1)	298 531	300 111	302 048	308 630	310 173	311 460	312 332	311 661
Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (2)	18 762	18 125	16 333	9 606	9 930	9 879	10 025	10 078
Sous-total	317 293	318 236	318 381	318 236	320 103	321 339	322 357	321 739
Formation initiale (3)	19 526	20 948	20 041	20 733	17 376	15 472	15 544	15 271
CNED (4)	389	399	438	456	474	463	-	-
Total	337 208	339 583	338 860	339 425	337 953	337 274	337 901	337 010

(1) Changement de champ au 31 janvier 2005 : sont inclus les personnels exerçant dans le cadre de la prévention et le traitement des difficultés scolaires.

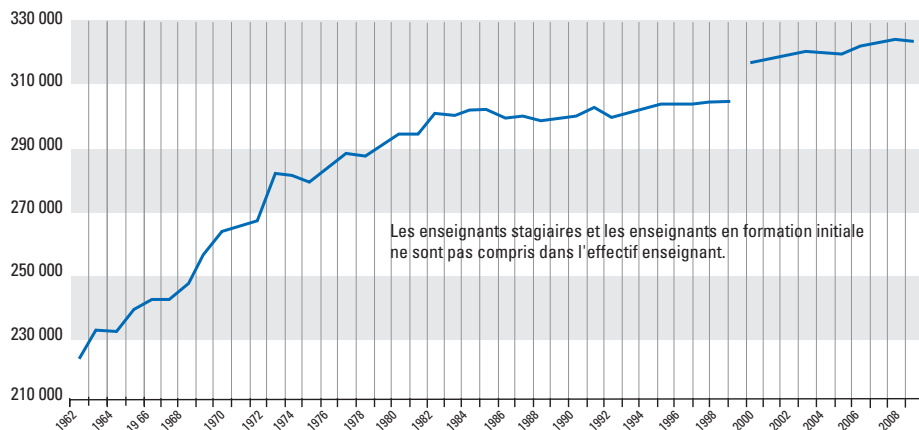
(2) Sont comptabilisés dans cette rubrique les personnels relevant de la scolarisation des élèves malades ou handicapés (9 030) et de l'enseignement extérieur à l'école (1 048). (3) Ces effectifs sont composés d'enseignants formateurs, et très majoritairement d'enseignants-stagiaires. (4) À partir de janvier 2008, les enseignants affectés au CNED sont comptabilisés avec l'ensemble des enseignants du préélémentaire et de l'élémentaire.

[2] Les enseignants du premier degré public par corps, fonction, ou type d'action LOLF, janvier 2009 (France métropolitaine + DOM)

	Corps				Ensemble		
	Instituteurs	Professeurs des écoles	Autres titulaires	Non-titulaires (1)	Effectif	% femmes	% temps partiel
Affectation							
Enseignants dans le préélémentaire et l'élémentaire	11 422	269 670	12	269	281 373	81,9	12,1
dont directeurs d'écoles	1 771	43 582			45 353	72,9	4,1
dont remplaçants	1 282	25 457	1	58	26 798	65,1	3,1
Besoins éducatifs particuliers (2)	836	25 183	5	19	26 043	76,7	5,7
dont prévention et traitement des difficultés scolaire	523	14 329	1	8	14 861	78,2	5,6
dont scolarisation des élèves malades ou handicapés	241	8 782	4	3	9 030	74,7	5,6
Pilotage, encadrement pédagogique et situations diverses	246	13 944	125	8	14 323	76,8	15,1
Effectif	12 504	308 797	142	296	321 739	81,3	11,7
% femmes	77,5	81,4	55,9	77,6			
% temps partiel	15,9	11,5	3,5	12,2			

(1) Les non-titulaires sont essentiellement des instituteurs suppléants. (2) Type d'action LOLF.

[3] Évolution de l'effectif enseignant dans le premier degré public de janvier 1962 à janvier 2009 (France métropolitaine, puis France métropolitaine + DOM à partir de 2000)



Présentation

La répartition des effectifs d'enseignants du premier degré par département présente des disparités importantes. Avec une moyenne départementale de 3 220 enseignants, plus des deux tiers des départements se situent en dessous de cette moyenne avec un effectif médian proche de 2 500. Les valeurs extrêmes sont de 438 enseignants en Lozère à 13 167 dans le Nord. Sept départements ont de 650 à 800 enseignants (Creuse, Corse-du-Sud, Territoire de Belfort, Ariège, Haute-Corse, Cantal, Hautes-Alpes), d'autres comme les Bouches-du-Rhône ou la Seine-Saint-Denis totalisent respectivement 9 611 et 9 810 enseignants [1].

La proportion des "moins de 30 ans" a diminué en janvier 2009 de 0,8 point par rapport à 2008 et concerne 14,9 % des enseignants, alors que la proportion des enseignants ayant au moins 50 ans atteint 20,8 % (+ 0,3 point). Les jeunes enseignants représentent moins de 10 % dans sept départements (Martinique, Hautes-Alpes, Guadeloupe, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Pyrénées) et plus de 20 % dans la Meuse et la Nièvre. La proportion des enseignants de 50 ans et plus, en augmentation, enregistre une amplitude de pratiquement 19 points de la Guyane (13,9 %) à la Guadeloupe (32,3 %).

Le ratio des 50 ans et plus par rapport aux moins de 30 ans augmente régulièrement (1,4). Ce ratio s'échelonne de 0,7 dans le Pas-de-Calais à 3,7 en Guadeloupe. Huit départements au total ont un ratio inférieur à 1, dans lesquels le poids des moins de 30 ans est supérieur à celui des "aînés", et treize départements ont proportionnellement deux fois plus d'enseignants ayant 50 ans et plus [2].

L'affectation des enseignants du premier degré public est à 27 % dans l'enseignement préélémentaire, 52 % dans l'élémentaire et 21 % sur différentes affectations, y compris le remplacement ou les besoins éducatifs particuliers.

Définitions

■ **Champ.** Même définition que celle donnée en 9.4, à l'exception des enseignants rémunérés au titre de la formation initiale qui ne sont pas pris en compte ici.

■ **Le corps des professeurs des écoles.** Créé en 1990, ce corps était à l'origine intégré par d'anciens instituteurs sur liste d'aptitude. Les premiers concours de recrutement ont eu lieu en 1992, date à laquelle ont cessé les recrutements d'instituteurs. L'accès au corps se fait :

- au niveau départemental par les premiers concours internes (ouverts aux instituteurs titulaires ayant trois ans de services effectifs) ou par l'inscription sur les listes d'aptitude ;
- au niveau académique par les concours externes (ouverts aux titulaires d'une licence ou équivalent) ou les seconds concours internes (ouverts aux agents de l'État titulaires d'une licence ou équivalent et ayant trois ans de service effectifs, et aux élèves du cycle préparatoire des IUFM).

Source : Fichier de paye, janvier 2009.

→ Pour en savoir plus

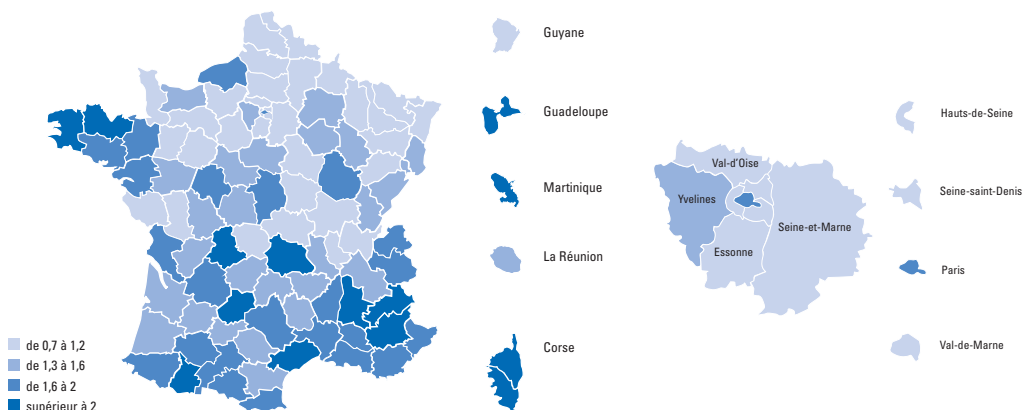
Publications

– Tableaux statistiques, n° 7078.

[1] Répartition des enseignants du premier degré public par académie et département (janvier 2009)

Départements / académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements / académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements / académies	Préél.	Élém.	Autres	Total
Alpes-de-					Ardèche	215	846	262	1 323	Paris	2 318	3 382	2 100	7 800
Haute-Provence	230	509	174	913	Drôme	725	1 323	447	2 495	Charente	445	860	334	1 639
Hautes-Alpes	187	447	159	793	Isère	1 899	3 341	1 139	6 379	Charente-Mar.	737	1 484	596	2 817
Bouches-du-Rh.	2 711	4 865	2 035	9 611	Savoie	579	1 120	386	2 085	Deux-Sèvres	409	876	346	1 631
Vaucluse	748	1 446	601	2 795	Haute-Savoie	1 008	1 893	631	3 532	Vienne	513	1 025	436	1 974
Aix-Marseille	3 876	7 267	2 969	14 112	Grenoble	4 426	8 523	2 865	15 814	Poitiers	2 104	4 245	1 712	8 061
Aisne	839	1 571	621	3 031	Nord	4 000	6 335	2 832	13 167	Ardennes	437	853	431	1 721
Oise	1 326	2 408	898	4 632	Pas-de-Calais	2 387	4 022	1 690	8 099	Aube	465	828	364	1 657
Somme	500	1 837	596	2 933	Lille	6 387	10 357	4 522	21 266	Marne	821	1 459	676	2 956
Amiens	2 665	5 816	2 115	10 596	Corrèze	300	602	263	1 165	Haute-Marne	301	553	258	1 112
Doubs	793	1 531	601	2 925	Creuse	153	329	168	650	Reims	2 024	3 693	1 729	7 446
Jura	331	764	295	1 390	Haute-Vienne	382	856	363	1 601	Côtes-d'Armor	307	1 533	402	2 242
Haute-Saône	385	687	280	1 352	Limoges	835	1 787	794	3 416	Finistère	963	1 598	599	3 160
Terr. de Belfort	224	371	144	739	Ain	484	2 105	540	3 129	Ille-et-Vilaine	1 017	1 722	787	3 526
Besançon	1 733	3 353	1 320	6 406	Loire	1 012	1 715	658	3 385	Morbihan	940	778	427	2 145
Dordogne	293	1 174	367	1 834	Rhône	2 419	4 141	1 658	8 218	Rennes	3 227	5 631	2 215	11 073
Gironde	1 936	3 435	1 408	6 779	Lyon	3 915	7 961	2 856	14 732	Eure	912	1 708	663	3 283
Landes	291	1 137	363	1 791	Aude	442	945	346	1 733	Seine-Maritime	1 842	3 422	1 328	6 592
Lot-et-Garonne	417	790	303	1 510	Gard	1 000	1 740	698	3 438	Rouen	2 754	5 130	1 959	9 843
Pyrénées-Atl.	696	1 522	485	2 703	Hérault	1 404	2 536	991	4 931	Bas-Rhin	1 637	2 880	1 082	5 599
Bordeaux	3 633	8 058	2 926	14 617	Lozère	95	226	117	438	Haut-Rhin	1 146	1 992	823	3 961
Calvados	712	1 996	667	3 375	Pyr.-Orientales	620	1 164	494	2 278	Strasbourg	2 783	4 872	1 905	9 560
Manche	613	1 184	489	2 286	Montpellier	3 561	6 611	2 646	12 818	Ariège	1 133	468	183	764
Orne	370	652	314	1 336	Meurthe-et-Mos.	1 091	1 864	864	3 819	Aveyron	127	782	258	1 167
Caen	1 695	3 832	1 470	6 997	Meuse	204	677	271	1 152	Haute-Garonne	1 701	3 021	1 233	5 955
Allier	321	1 007	375	1 703	Moselle	1 569	2 889	1 110	5 568	Gers	241	475	200	916
Cantal	36	577	168	781	Vosges	581	1 121	441	2 143	Lot	207	410	188	805
Haute-Loire	121	630	238	989	Nancy-Metz	3 445	6 551	2 686	12 682	Hautes-Pyrénées	307	552	225	1 084
Puy-de-Dôme	569	1 692	615	2 876	Loire-Atlantique	1 449	2 458	1 013	4 920	Tarn	306	1 014	341	1 661
Clermont-Ferrand	1 047	3 906	1 396	6 349	Maine-et-Loire	852	1 561	559	2 972	Tarn-et-Gar.	220	740	229	1 189
Corse-du-Sud	155	354	160	669	Mayenne	333	681	233	1 247	Toulouse	3 222	7 462	2 857	13 541
Haute-Corse	137	450	179	766	Sarthe	487	1 708	545	2 740	Yvelines	2 341	3 932	1 723	7 996
Corse	292	804	339	1 435	Vendée	532	867	352	1 751	Essonne	2 000	3 517	1 519	7 036
Seine-et-Marne	2 271	3 955	1 583	7 809	Nantes	3 653	7 275	2 702	13 630	Hauts-de-Seine	2 337	3 587	1 696	7 620
Seine-Saint-Denis	2 859	4 550	2 401	9 810	Alpes-Mar.	1 353	2 506	1 023	4 882	Val-d'Oise	2 099	3 580	1 555	7 204
Val-de-Marne	2 101	3 297	1 561	6 959	Var	1 369	2 485	998	4 852	Versailles	8 777	14 586	6 493	29 856
Créteil	7 231	11 802	5 545	24 578	Nice	2 722	4 991	2 021	9 734	France métro.	84 184	158 726	64 596	307 506
Côte-d'Or	771	1 358	603	2 732	Cher	406	812	304	1 522	Guadeloupe	863	1 506	751	3 120
Nièvre	294	533	278	1 105	Eure-et-Loir	664	1 221	479	2 364	Guyane	535	1 075	555	2 165
Saône-et-Loire	783	1 446	549	2 778	Indre	304	573	241	1 118	Martinique	555	1 505	686	2 746
Yonne	481	956	381	1 818	Indre-et-Loire	766	1 411	582	2 759	La Réunion	1 733	3 062	1 407	6 202
Dijon	2 329	4 293	1 811	8 433	Loir-et-Cher	421	835	358	1 614	Total DOM	3 686	7 148	3 399	14 233
					Loiret	969	1 686	679	3 334	France métro.				
					Orléans-Tours	3 530	6 538	2 643	12 711	+ DOM	87 870	165 874	67 995	321 739

[2] Enseignants du premier degré public : ratio des 50 ans et plus/moins de 30 ans (janvier 2009)



Présentation

En janvier 2009 pour la France métropolitaine et les DOM, 141 700 enseignants exercent dans les classes sous contrat des établissements privés, 32,6 % dans l'enseignement du premier degré et 67,4 % dans le second degré.

46 200 enseignants sont rémunérés au titre de l'enseignement du premier degré, dont 85,3 % sur une échelle de professeurs des écoles, 3,2 % sont instituteurs et 11,4 % sont instituteurs suppléants. Plus de neuf enseignants sur dix sont des femmes. Tous corps confondus, la proportion d'enseignants exerçant à temps partiel ou incomplet diminue légèrement (15,3 % soit - 0,4 %) [1].

95 500 enseignants sont rémunérés au titre de l'enseignement du second degré, 83,2 % sur des échelles de titulaires (79 500 enseignants) dont les deux tiers sont des femmes. Les certifiés sont en majorité (71,5 %), 12,7 % sont des PLP et 10,1 % des adjoints d'enseignement, corps pratiquement absent (0,7 %) dans l'enseignement public. Ils sont également plus âgés que dans le secteur public (45,9 ans contre 43,2 ans) et exercent plus souvent à temps partiel (15,5 % contre 9,6 %).

Les 16 000 enseignants rémunérés sur des échelles de maîtres contractuels ou de maîtres délégués auxiliaires a augmenté de 2008 à 2009 (+ 3,9 %) pour partiellement compenser la diminution de 2,6 % d'enseignants titulaires. Ils sont plus nombreux à occuper un emploi à temps partiel ou incomplet (47,5 %). Les femmes, plus nombreuses que les hommes, sont surtout beaucoup plus jeunes et ont neuf années de moins (36,9 contre 45,9 ans).

Les effectifs des enseignants rémunérés aux titres des enseignements préélémentaire et élémentaire permettent de constater la part moins importante du préélémentaire par rapport au secteur public (21,4 % soit 5,9 points de moins), sachant que les enseignants affectés au remplacement sont comptabilisés avec les effectifs de l'élémentaire [2].

On constate dans le secteur privé de fortes disparités entre les départements. Les effectifs les plus importants se situent dans le département du Nord (3 266). Dans les académies de l'Ouest, pour Nantes avec 2 441 enseignants en Loire-Atlantique et pour Rennes avec 2 040 enseignants en Ile-et-Vilaine, on dénombre quatre fois et demie plus d'enseignants que l'effectif moyen départemental.

Définitions

■ **École ou établissement sous contrat.** Une école ou un établissement est considéré sous contrat s'il y a au moins une classe sous contrat. Le contrat d'association implique la prise en charge par l'État des heures effectuées par le personnel enseignant des classes sous contrat et des charges de fonctionnement de l'externat, tandis que seules les heures d'enseignement sont payées par l'État dans le cas du contrat simple. Ne sont pas inclus dans ces données les personnels des classes hors contrat.

■ **Contrat de l'enseignant, contrat de l'établissement.** Les maîtres exerçant dans les classes possédant le diplôme exigé pour la titularisation dans le corps approprié, bénéficient d'un contrat ou d'un agrément dès leur entrée en fonction dans une classe sous contrat.

Lorsqu'il exerce dans un établissement sous contrat simple, l'enseignant est maître agréé, et relève du droit privé, tout en étant rémunéré par l'État. S'il s'agit d'un établissement sous contrat d'association, il est maître contractuel et bénéficie d'un contrat de droit public.

■ **Les enseignants.** Il s'agit ici des enseignants rémunérés sur des échelles de titulaires ou de maîtres délégués et maîtres délégués contractuels. Sont rémunérés les personnels enseignants en activité, à temps plein ou à temps partiel, y compris les directeurs d'écoles, quand ils sont chargés d'enseignement. Les personnels sont rémunérés sur les actions LOLF du programme "Enseignement privé du premier et du second degrés" (voir 9.1).

■ **Échelle de rémunération.** Les personnels des classes sous contrat des établissements privés sont assimilés pour leur rémunération aux grades des personnels titulaires ou auxiliaires de l'enseignement public.

Source : Fichier de paye, janvier 2009.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Tableaux statistiques, n° 7074.

[1] Répartition des enseignants des classes sous contrat des établissements privés, janvier 2009 (France métropolitaine + DOM)

Grade ou grade assimilé	Effectif	Premier degré				Second degré					Total			
		Âge moyen	% femmes	% temps partiel		Effectif	Âge moyen	% femmes	% temps partiel		Effectif	Âge moyen	% femmes	% temps partiel
Professeurs des écoles	39 375	42,5	90,9	12,3		934	55,3	63,8	15,2		40 309	42,8	90,3	12,4
Instituteurs	1 459	42,3	92,7	20,8		19	50,6	68,4	36,8		1 478	42,4	92,4	21,0
Prof. de chaire supérieure	-	-	-	-		56	55,4	25,0	1,8		56	55,4	25,0	1,8
Agrégés	-	-	-	-		3 249	47,9	45,8	6,3		3 249	47,9	45,8	6,3
Certifiés et assimilés	16	49,1	93,8	0,0		56 848	45,4	67,3	15,8		56 864	45,4	67,3	15,8
PLP	10	37,5	70,0	10,0		10 120	45,8	61,3	11,9		10 130	45,8	61,4	11,9
AE-CE (hors EPS)	-	-	-	-		8 063	46,9	70,9	21,4		8 063	46,9	70,9	21,4
PEGC	1	38,0	100,0	0,0		193	58,0	51,3	23,8		194	57,9	51,5	23,7
Échelle de titulaires	40 861	42,5	91,0	12,6		79 482	45,9	65,9	15,5		120 343	44,7	74,4	14,5
Instituteurs suppléants	5 279	33,2	90,7	36,1		2	37,0	100,0	0,0		5 281	33,2	90,7	36,1
Maîtres auxiliaires	-	-	-	-		16 019	36,9	65,0	47,5		16 019	36,9	65,0	47,5
Contractuels	-	-	-	-		18	43,8	72,2	16,7		18	43,8	72,2	16,7
Échelle de non-titulaires	5 279	33,2	90,7	36,1		16 039	36,9	65,0	47,5		21 318	36,0	71,4	44,8
Tous grades	46 140	41,4	90,9	15,3		95 521	44,4	65,7	20,8		141 661	43,4	73,9	19,0

[2] Enseignants des classes sous contrat du premier degré privé (2009) : répartition géographique (1)

Dépts-académies	Préél.	Él + autre	Total	Dépts-académies	Préél.	Él + autre	Total	Dépts-académies	Préél.	Él + autre	Total
Alpes-Hte-Provence	9	36	45	Ardèche	85	417	502	Paris	374	1 428	1 802
Hautes-Alpes	15	44	59	Drôme	67	278	345	Charente	28	144	172
Bouches-du-Rhône	210	795	1 005	Isère	140	497	637	Charente-Mar.	26	189	215
Vaucluse	59	216	275	Savoie	42	159	201	Deux-Sèvres	69	331	400
Aix-Marseille	293	1 091	1 384	Haute-Savoie	32	480	512	Vienne		263	263
Aisne	72	186	258	Grenoble	366	1 831	2 197	Poitiers	123	927	1 050
Oise	53	216	269	Nord	976	2 290	3 266	Ardennes	28	88	116
Somme	112	298	410	Pas-de-Calais	293	757	1 050	Aube	22	105	127
Amiens	237	700	937	Lille	1 269	3 047	4 316	Marne	75	277	352
Doubs	42	189	231	Corrèze	8	64	72	Haute-Marne	10	38	48
Jura	34	101	135	Creuse	1	11	12	Reims	135	508	643
Haute-Saône	12	62	74	Haute-Vienne	26	78	104	Côtes-d'Armor	8	964	972
Territoire de Belfort	13	56	69	Limoges	35	153	188	Finistère	362	1 472	1 834
Besançon	101	408	509	Ain	12	340	352	Ille-et-Vilaine	562	1 478	2 040
Dordogne	18	90	108	Loire	199	719	918	Morbihan	487	1 427	1 914
Gironde	147	496	643	Rhône	328	1 224	1 552	Rennes	1 419	5 341	6 760
Landes	8	138	146	Lyon	539	2 283	2 822	Eure	60	193	253
Lot-et-Garonne	34	125	159	Aude	22	91	113	Seine-Maritime	156	464	620
Pyrénées-Atlantiques	10	722	732	Gard	115	320	435	Rouen	216	657	873
Bordeaux	217	1 571	1 788	Hérault	130	473	603	Bas-Rhin	34	242	276
Calvados	127	386	513	Lozère	52	121	173	Haut-Rhin	27	221	248
Manche	130	358	488	Pyr.-Orientales	33	178	211	Strasbourg	61	463	524
Orne	72	251	323	Montpellier	352	1 183	1 535	Ariège	9	55	64
Caen	329	995	1 324	Meurthe-et-Moselle	71	196	267	Aveyron	11	342	353
Allier	23	118	141	Meuse	-	86	86	Hte-Garonne	114	425	539
Cantal	23	88	111	Moselle	68	220	288	Gers	23	89	112
Haute-Loire	100	342	442	Vosges	35	119	154	Lot	9	74	83
Puy-de-Dôme	30	355	385	Nancy-Metz	174	621	795	Htes-Pyrénées	43	102	145
Clermont-Ferrand	176	903	1 079	Loire-Atlantique	633	1 808	2 441	Tarn	63	254	317
Corse-du-Sud	10	25	35	Maine-et-Loire	465	1 292	1 757	Tarn-et-Gar.	21	131	152
Haute-Corse	3	13	16	Mayenne	138	476	614	Toulouse	293	1 472	1 765
Corse	13	38	51	Sarthe	9	493	502	Yvelines	143	528	671
Seine-et-Marne	84	272	356	Vendée	427	1 179	1 606	Essonne	76	303	379
Seine-Saint-Denis	74	349	423	Nantes	1 672	5 248	6 920	Hauts-de-Seine	182	559	741
Val-de-Marne	112	380	492	Alpes-Maritimes	85	316	401	Val-d'Oise	51	276	327
Créteil	270	1 001	1 271	Var	51	265	316	Versailles	452	1 666	2 118
Côte-d'Or	48	166	214	Nice	136	581	717	France métro.	9 685	35 475	45 160
Nièvre	17	41	58	Cher	17	86	103	Guadeloupe	51	188	239
Saône-et-Loire	55	150	205	Eure-et-Loir	58	162	220	Guyane	24	93	117
Yonne	36	100	136	Indre	16	51	67	Martinique	19	210	229
Dijon	156	457	613	Indre-et-Loire	65	273	338	La Réunion	87	308	395
				Loir-et-Cher	45	132	177	Total DOM	181	799	980
				Loiret	76	198	274	France métro.			
				Orléans-Tours	277	902	1 179	+ DOM	9 866	36 274	46 140

(1) Enseignement préélémentaire, élémentaire, autres enseignants des corps du 1^{er} degré.

Présentation

En 2008-2009, 361 700 enseignants devant élèves du second degré exercent dans les collèges et lycées publics en France métropolitaine et dans les DOM. Ce nombre est en baisse de 10 100 par rapport à la rentrée précédente, et cela confirme la tendance observée depuis l'année 2002-2003 (40 400 enseignants en moins par rapport à la rentrée 2002). Par rapport à la rentrée 2007, le nombre total d'enseignants devant élèves a baissé de 2,7 %. Pendant cette même période, le nombre de titulaires a diminué de 3,1 % et le nombre de non-titulaires a augmenté de 8,9 % [1].

7 300 enseignants d'un corps du premier degré, essentiellement en SEGPA, ne sont pas pris en compte, et les 1 900 enseignants en établissement régional d'enseignement adapté (EREA) non plus [1].

Parmi les titulaires, les effectifs des agrégés et chaires supérieures diminuent par rapport à la rentrée dernière, pour la deuxième année consécutive, alors qu'ils ne cessaient d'augmenter avant la rentrée 2006. Les effectifs de PEGC et d'adjoints et chargés d'enseignement baissent en raison de l'arrêt du recrutement en 1986 et de l'intégration d'une partie d'entre eux au sein du corps des certifiés. Cette intégration n'empêche pas la baisse du nombre de certifiés (- 2,6 %), et les PLP voient leur nombre passer à 57 910, correspondant à une baisse de 3,4 % [2].

La situation en France métropolitaine est contrastée selon les corps si l'on observe les courbes depuis la rentrée 1999. Les effectifs des certifiés continuent de baisser depuis la rentrée 2003 mais moins vite qu'ils n'avaient augmenté durant la période 1999-2002. La baisse du nombre des adjoints et chargés d'enseignement est de moins en moins rapide, alors que celle du nombre de PLP et des agrégés et professeurs de chaire supérieure s'accroît [2][3].

Source : Enquête sur le service des enseignants (bases relais).

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'information, 99.11, 00.15, 00.52, 02.32.

Définitions

■ **Champ.** Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité d'enseignement à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP) hors enseignement religieux. Il est important de préciser que les statistiques présentées ici portent sur les **enseignants devant élèves** : ainsi ceux qui n'ont pas de service au moment des remontées d'informations ne sont pas comptabilisés.

Les personnels de remplacement – titulaires ou non – et de documentation ne sont pas compris, les enseignants en EREA et les enseignants du premier degré affectés notamment dans les SEGPA non plus.

La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel (en particulier des préparations aux baccalauréats professionnels). Les lycées professionnels peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale.

■ **Professeurs de chaire supérieure.** Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **Agrégés.** Professeurs agrégés, chefs de travaux lorsqu'ils exercent une activité d'enseignement.

■ **Certifiés et assimilés.** Professeurs certifiés (titulaires d'un CAPES ou CAPET ou enseignants issus d'un autre corps et intégrés dans le corps des certifiés), bi-admissibles à l'agrégation, professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) de classe normale, hors classe et bi-admissibles.

■ **PEGC.** Professeurs d'enseignement général de collège.

■ **PLP.** Professeurs de lycée professionnel.

■ **Adjoints d'enseignement.** Ancien corps d'intégration des maîtres auxiliaires. Ils sont chargés soit d'enseignement, soit de surveillance, de documentation ou d'encadrement éducatif et ne sont alors pas comptabilisés ici.

■ **Chargés d'enseignement.** Ce sont d'anciens adjoints d'enseignement exerçant uniquement des fonctions d'enseignement.

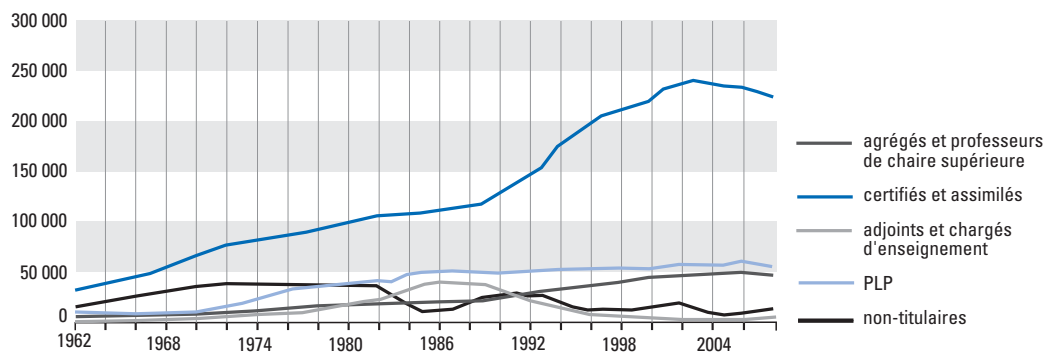
■ **Non-titulaires.** Professeurs contractuels essentiellement, mais aussi des maîtres auxiliaires et des vacataires.

[1] Évolution du nombre d'enseignants du second degré (y compris les stagiaires) devant élèves en lycées et collèges publics (1) (France métropolitaine + DOM)

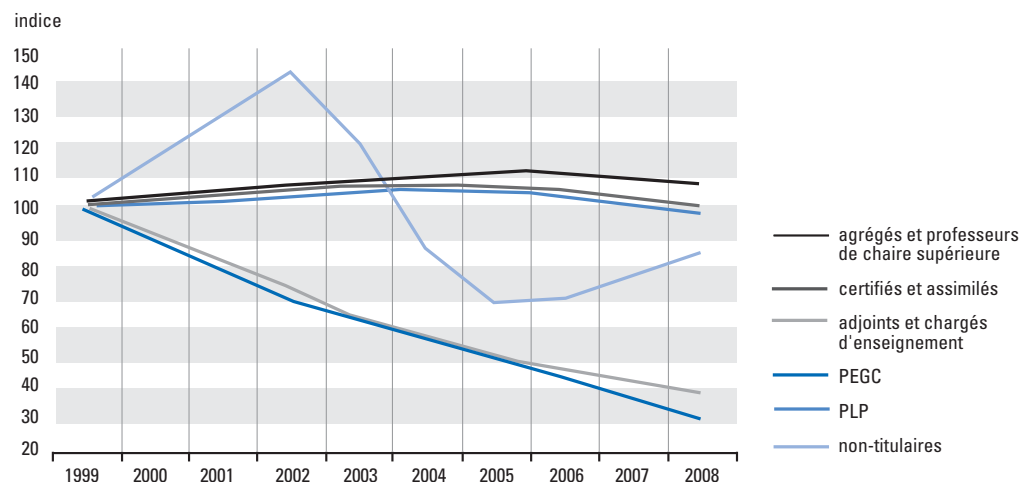
	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009
Agrégés et professeurs de chaire supérieure	45 717	46 723	47 556	48 346	48 868	49 772	50 196	50 223	49 721	48 848
Certifiés et assimilés	232 013	235 697	240 775	247 464	250 010	248 082	245 580	242 422	238 317	232 200
Adjoints et chargés d'enseignement	6 257	5 605	5 053	4 592	3 936	3 562	3 157	2 906	2 682	2 408
PEGC	26 317	23 091	20 509	18 047	16 054	14 402	12 894	11 400	9 500	7 672
PLP	59 462	59 396	60 436	61 877	62 619	62 170	62 198	61 444	59 932	57 910
Total titulaires	369 766	370 512	374 329	380 326	381 487	377 988	374 025	368 395	360 152	349 038
Non-titulaires	15 087	17 483	19 538	21 692	17 983	13 059	10 300	10 412	11 584	12 619
Total général	384 853	387 995	393 867	402 018	399 470	391 047	384 325	378 807	371 736	361 657

(1) Ne sont pas comptabilisés les enseignants d'un corps du premier degré.

[2] Évolution du nombre d'enseignants (hors stagiaires) des établissements publics du second degré depuis 1962 (France métropolitaine)



[3] Évolution du nombre d'enseignants (hors stagiaires) des établissements publics du second degré depuis 1999 (indice 100 en 1999) (France métropolitaine + DOM)



Présentation

En 2008-2009, 361 700 enseignants du second degré effectuent un service annuel devant des élèves dans les lycées et collèges publics de France métropolitaine et des DOM, dont 17 300 dans les DOM.

En métropole, trois académies concentrent presque un quart des enseignants. Il s'agit de Versailles, Créteil et Lille avec respectivement 31 900, 26 900 et 24 300 enseignants.

À l'autre extrémité de la distribution, on recense 4 100 enseignants dans l'académie de Limoges et 1 800 dans celle de Corse.

Les autres académies de la métropole comptent entre 6 800 et 17 000 enseignants.

En métropole, le corps enseignant est majoritairement féminin (57,6 %). Le pourcentage de femmes varie toutefois de 53,5 % à 61,8 % selon les académies. La proportion de non-titulaires est de 3,3 %, elle était de 2,9 % l'an dernier. Elle est également très variable d'une académie à l'autre (de 1,8 à Limoges et Strasbourg à 5,2 % à Bordeaux, Créteil et en Corse).

Les DOM se caractérisent par un taux de féminisation plus faible que la moyenne métropolitaine (de 42,5 % en Guyane à 56,0 % en Martinique) et par un pourcentage de non-titulaires plus élevé que la moyenne métropolitaine : de 4,2 % à La Réunion à 26,1 % en Guyane.

Définitions

■ **Champ.** Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité d'enseignement à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP) hors enseignement religieux. Il est important de préciser que les statistiques présentées ici portent sur les **enseignants devant élèves** : ainsi ceux qui n'ont pas de service au moment des remontées d'informations ne sont pas comptabilisés.

Les personnels de remplacement – titulaires ou non – et de documentation ne sont pas compris, les enseignants en EREA et les enseignants du premier degré affectés notamment dans les SEGPA non plus.

La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel (en particulier des préparations aux baccalauréats professionnels). Les lycées professionnels peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale.

■ **Non-titulaires.** Professeurs contractuels essentiellement, mais aussi des maîtres auxiliaires et des vacataires.

■ **Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).** Depuis la circulaire du 20 juin 1986 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale. Les enfants relevant du handicap "déficience intellectuelle légère" qui y étaient scolarisés lors de leur création font maintenant l'objet de la politique d'intégration scolaire.

Source : Enquête sur le service des enseignants (bases relais).

→ Pour en savoir plus

Publications

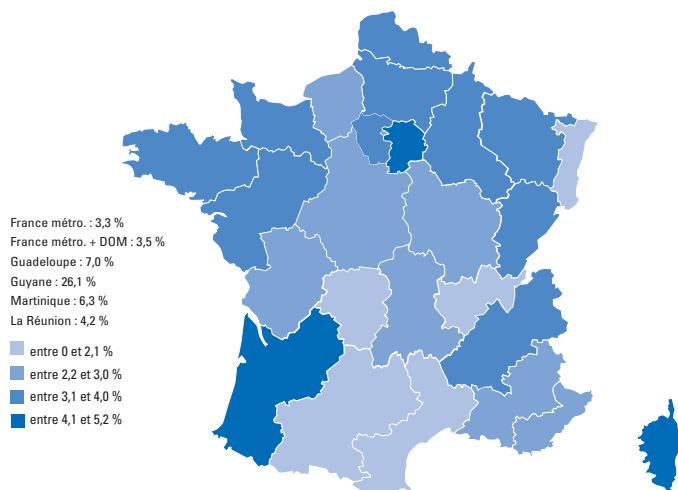
– Notes d'Information, 02.32, 03.09, 03.49.

[1] Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par académie et type d'établissement en 2008-2009

Académies	Collèges et SEGPA	Lycées professionnels	LEGT	Total (1)	Taux de féminisation
Aix-Marseille	7 809	2 476	5 975	16 260	58,7
Amiens	5 660	2 255	3 904	11 819	55,7
Besançon	3 254	1 132	2 743	7 129	56,4
Bordeaux	8 011	2 756	5 929	16 696	58,3
Caen	3 949	1 220	2 930	8 099	54,5
Clermont-Ferrand	3 314	1 044	2 422	6 780	56,5
Corse	913	297	588	1 798	57,3
Créteil	13 094	2 255	11 544	26 893	57,4
Dijon	4 498	751	3 822	9 071	56,8
Grenoble	8 601	1 937	6 563	17 101	59,5
Lille	11 206	5 165	7 915	24 286	53,5
Limoges	1 932	601	1 559	4 092	56,5
Lyon	7 628	2 213	6 040	15 881	59,5
Montpellier	7 005	1 938	4 929	13 872	56,9
Nancy-Metz	6 842	2 161	5 726	14 729	56,1
Nantes	7 121	2 217	5 454	14 792	55,3
Nice	5 690	1 376	4 009	11 075	58,5
Orléans-Tours	6 951	1 969	4 980	13 900	57,9
Paris	3 776	1 110	5 803	10 689	59,8
Poitiers	4 535	1 390	3 314	9 239	57,6
Reims	4 021	1 491	2 819	8 331	56,3
Rennes	5 894	1 751	4 976	12 621	55,4
Rouen	5 696	1 360	4 381	11 437	57,0
Strasbourg	5 343	838	4 967	11 148	57,2
Toulouse	7 189	2 357	5 165	14 711	60,1
Versailles	15 465	2 687	13 760	31 912	61,8
Total France métropolitaine	165 397	46 747	132 217	344 361	57,6
Guadeloupe	1 854	533	1 393	3 780	51,5
Guyane	1 180	226	685	2 091	42,5
Martinique	1 575	692	1 323	3 590	56,0
La Réunion	3 836	1 358	2 641	7 835	48,4
Total DOM	8 445	2 809	6 042	17 296	49,9
Total France métropolitaine + DOM	173 842	49 556	138 259	361 657	57,2

(1) Ne sont pas comptabilisés les enseignants d'un corps du premier degré.

[2] Enseignants du second degré public devant élèves : part des non-titulaires en 2008-2009



Présentation

À la rentrée 2008, 173 800 enseignants du second degré effectuent leur service principal dans un collège, soit 48,1 % de l'ensemble des professeurs. Les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) regroupent 138 300 professeurs (38,2 %) tandis que 49 600 enseignants (13,7 %) sont affectés dans un lycée professionnel (LP) [1].

Dans les collèges et les LEGT, les certifiés et assimilés sont majoritaires (respectivement 85,0 % et 58,5 % du corps enseignant) [2]. Dans les collèges, les PEGC ne représentent plus que 4,4 % du corps enseignant et les non-titulaires 2,7 %. Dans les LEGT, les agrégés représentent 27,0 % du corps enseignant et les non-titulaires 2,6 %.

Dans les LP, 83,4 % des enseignants sont des professeurs de lycées professionnels (PLP). C'est dans ces établissements que la part de non-titulaires est la plus élevée (8,5 %).

La proportion de femmes, 57,3 % en moyenne, est plus importante dans les collèges (63,5 %), que dans les LEGT (52,7 %) et surtout, que dans les LP (47,9 %). Selon le corps, c'est parmi les certifiés que l'on retrouve la part la plus importante de femmes (61,2 %) et, parmi les agrégés, un peu plus d'un enseignant sur deux est une femme. Les PLP, les adjoints et chargés d'enseignement et les professeurs de chaire supérieure sont les corps enseignants les moins féminisés, avec respectivement 48,9 %, 47,8 % et 31,3 % de femmes.

Globalement, 10,4 % des enseignants titulaires choisissent de travailler à temps partiel. Ce chiffre est en baisse par rapport à la rentrée 2007 (11,1 %). Ce mode de service est plus fréquent dans les collèges (12,5 %) que dans les LEGT et les LP (respectivement 8,8 et 7,2 %). 19,7 % des PEGC travaillent à temps partiel [1].

Définitions

■ **Champ.** Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité d'enseignement à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP) hors enseignement religieux. Il est important de préciser que les statistiques présentées ici portent sur les **enseignants devant élèves** : ainsi ceux qui n'ont pas de service au moment des remontées d'informations ne sont pas comptabilisés.

Les personnels de remplacement – titulaires ou non – et de documentation ne sont pas compris, les enseignants en EREA et les enseignants du premier degré affectés notamment dans les SEGPA non plus.

La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel (en particulier des préparations aux baccalauréats professionnels). Les lycées professionnels peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale.

■ **Professeurs de chaire supérieure.** Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **PEGC.** Professeurs d'enseignement général de collège.

■ **PLP.** Professeurs de lycée professionnel.

■ **Autres non-titulaires.** Professeurs vacataires essentiellement.

■ **EPS.** Éducation physique et sportive.

■ **Temps partiel.** Sont comptés à temps partiel, les enseignants (hors non-titulaires et stagiaires IUFM assujettis à un service réduit) accomplissant un service inférieur au nombre d'heures réglementaire de leur corps d'appartenance ("obligation réglementaire de service").

Source : Enquête sur le service des enseignants (bases relais).

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 02.32, 03.09, 03.49.

[1] Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par corps (1) et par type d'établissement en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges (2)	LP	LEGT	Total	% femmes	% temps partiel
Professeurs de chaire supérieure	.	.	2 121	2 121	31,3	0,4
Agrégés	9 149	309	37 269	46 727	51,3	7,3
Certifiés, professeurs EPS	147 805	3 452	80 943	232 200	61,2	11,7
Adjoints et chargés d'enseignement	1 630	250	528	2 408	47,8	9,7
PEGC	7 648	13	11	7 672	57,8	19,7
PLP	2 840	41 312	13 758	57 910	48,9	6,9
Total titulaires et stagiaires	169 072	45 336	134 630	349 038	57,5	10,4
Maîtres auxiliaires	597	239	266	1 102	54,8	
Professeurs contractuels	3 222	3 748	2 983	9 953	48,1	
Autres non titulaires	951	233	380	1 564	64,4	
Total non titulaires	4 770	4 220	3 629	12 619	50,9	
Total général France métro + DOM	173 842	49 556	138 259	361 657	57,3	
% femmes	63,5	47,9	52,7	57,3		
% temps partiel des titulaires	12,5	7,2	8,8	10,4		

(1) Les stagiaires sont compris dans les corps correspondants.

(2) À l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en SEGPA.

Lecture - 2 121 professeurs de chaire supérieure exercent en LEGT, dont 31,3 % sont des femmes et 0,4 % travaillent à temps partiel.

En collèges, 63,5 % des enseignants sont des femmes et 12,5 % des titulaires travaillent à temps partiel.

[2] Pourcentages d'enseignants du second degré public devant élèves par corps ou grade et par type d'établissement en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges (1)	Lycées professionnels	LEGT	Total
Professeurs de chaire supérieure	-	-	1,5	0,6
Agrégés	5,3	0,6	27,0	12,9
Certifiés, professeurs EPS	85,0	7,0	58,5	64,2
Adjoints et chargés d'enseignement	0,9	0,5	0,4	0,7
PEGC	4,4	0,0	0,0	2,1
PLP	1,6	83,4	10,0	16,0
Total titulaires et stagiaires	97,3	91,5	97,4	96,5
Non-titulaires	2,7	8,5	2,6	3,5
Total général	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Ne sont pas comptabilisés les enseignants d'un corps du premier degré.

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, 77,9 % des enseignants du second degré en lycées et collèges publics exercent dans un domaine "disciplinaire" à la rentrée scolaire 2008. Parmi eux, environ 6 sur 10 enseignent en lettres, mathématiques ou langues vivantes.

13,7 % des enseignants exercent dans les domaines technico-professionnels de la production, dont 25,7 % en génie mécanique et 23,6 % en technologie.

Les domaines technico-professionnels des services regroupent quant à eux 8,5 % des enseignants, principalement en économie et gestion.

Dans les collèges, ce sont les enseignants du groupe de disciplines "lettres" qui sont le plus nombreux (33 500 enseignants), de même qu'en lycée professionnel (10 400 enseignants) alors qu'en lycée général ou technologique les enseignants de langues vivantes sont les plus nombreux (22 200 enseignants). La proportion de non-titulaires est très variable d'une discipline à l'autre. Elle est plus importante dans les domaines technico-professionnels (8,2 % contre 3,5 % pour l'ensemble) et plus faible en éducation physique et sportive (0,6 %).

Les femmes sont majoritaires dans les domaines relatifs aux services (68,4 %) ainsi que dans les domaines disciplinaires (62,1 %) où l'on observe néanmoins de fortes disparités avec des taux allant de 39,0 % de femmes en philosophie à 82,4 % en langues vivantes. Moins d'un enseignant sur quatre est une femme dans les domaines technico-professionnels de la production (22,6 %), même si 89,9 % des enseignants de biotechnologie-santé-environnement-génie biologique sont des femmes.

Définitions

■ **Champ.** Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité d'enseignement à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP) hors enseignement religieux. Il est important de préciser que les statistiques présentées ici portent sur les **enseignants devant élèves** : ainsi ceux qui n'ont pas de service au moment des remontées d'informations ne sont pas comptabilisés.

Les personnels de remplacement – titulaires ou non – et de documentation ne sont pas compris, les enseignants en EREA et les enseignants du premier degré affectés notamment dans les SEGPA non plus.

La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel (en particulier des préparations aux baccalauréats professionnels). Les lycées professionnels peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale.

■ **Groupe de disciplines "lettres".** Il intègre également les disciplines bivalentes lettres-histoire-géographie et lettres-langues (disciplines de type collège, lycée professionnel ou lycée), ainsi que lettres-EPS, lettres-éducation musicale et lettres-arts plastiques (disciplines de type collège).

■ **Groupe de disciplines "mathématiques".** Il intègre également les disciplines bivalentes mathématiques-sciences physiques (discipline de type collège, lycée professionnel ou lycée), mathématiques-éducation musicale ou musique (disciplines de type collège ou lycée), ainsi que mathématiques-arts plastiques et mathématiques-EPS (disciplines de type collège).

■ **Groupe de disciplines "biologie-géologie".** Ce groupe comprend, outre les sciences naturelles, les disciplines bivalentes sciences naturelles-EPS, sciences naturelles-physique-technologie (de type collège), ainsi que sciences naturelles-sciences physiques et sciences naturelles-mathématiques (disciplines de type lycée).

■ **Enseignement non spécialisé.** Ce groupe englobe les disciplines généralistes dispensées en sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), ainsi que l'enseignement du braille ou du langage des signes.

■ **Non-titulaires.** Professeurs contractuels essentiellement, mais aussi des maîtres auxiliaires et des vacataires.

Source : Enquête sur le service des enseignants (bases relais).

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 02.32, 03.09, 03.49.

Les enseignants du second degré public par discipline

[1] Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par groupe de disciplines en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges et SEGPA	LP	LEGT	Total	% femmes	% non- titulaires
Domaines disciplinaires						
Philosophie	2	15	3 905	3 922	39,0	2,0
Lettres	33 460	10 359	15 590	59 409	77,8	1,8
Langues	32 393	141	22 233	54 767	82,4	2,4
Histoire-géographie	17 714	36	9 931	27 681	52,1	1,0
Sciences économiques et sociales		9	3 884	3 893	48,1	2,9
Mathématiques	23 693	5 389	16 747	45 829	45,9	1,8
Physique-chimie	7 674	64	13 305	21 043	42,4	1,0
Biologie-géologie	10 767	15	6 311	17 093	64,4	1,2
Éducation musicale	6 006	4	191	6 201	58,1	4,1
Arts plastiques	5 994	5	501	6 500	63,1	11,7
Métiers des arts appliqués	-	1 925	1 578	3 503	60,9	17,7
Biotechnologie-génie biologique et biochimie	204	66	1 513	1 783	65,3	12,8
Éducation physique et sportive	20 788	2 765	6 422	29 975	45,8	0,6
Total domaines disciplinaires	158 695	20 793	102 111	281 599	62,1	2,2
Domaines technico-professionnels de la production						
Technologie	11 668	18	5	11 691	29,7	2,7
Encadrement des ateliers : industrie (1)	-	-	-	1	0,0	0,0
Génie industriel	1 030	3 309	1 404	5 743	30,1	19,1
Génie chimique		127	58	185	27,0	6,5
Génie civil	662	1 683	1 286	3 631	9,6	17,6
Génie thermique	197	672	444	1 313	4,8	21,6
Génie mécanique	110	4 793	7 817	12 720	3,5	5,4
Génie électrique	12	2 987	4 563	7 562	4,2	2,9
Biotechnologie-santé-environnement-génie biologique	897	3 083	1 150	5 130	89,9	13,6
Hôtellerie : techniques culinaires	67	766	636	1 469	10,2	7,4
Total domaines technico-professionnels de la production	14 643	17 439	17 363	49 445	22,6	8,2
Domaines technico-professionnels des services						
Encadrement des ateliers : services (1)	-	-	1	1	0,0	100,0
Informatique-télématique	-	1	199	200	6,0	1,5
Industries graphiques	7	150	135	292	30,8	35,3
Autres activités : conduite, navigation	-	510	80	590	4,6	12,9
Métiers d'arts, de l'artisanat et spécifiques	27	338	137	502	29,7	37,6
EFS-Employé technique des collectivités	328	64	15	407	91,6	23,6
Paramédical et social-soins personnels	1	1 390	1 708	3 099	90,1	23,1
Économie et gestion	78	8 223	15 745	24 046	70,0	4,6
Hôtellerie : services, tourisme	28	642	758	1 428	43,8	5,5
Total domaines technico-professionnels des services	469	11 318	18 778	30 565	68,4	7,8
Enseignement non spécialisé	35	6	7	48	60,4	79,2
Total France métropolitaine + DOM	173 842	49 556	138 259	361 657	57,3	3,5

(1) Encadrement des ateliers : seuls les chefs de travaux effectuant au moins 1 heure d'enseignement sont comptabilisés.

Remarque : les regroupements de disciplines correspondent en général à la nomenclature des "pivots" du système d'information Emplois-Postes-Personnels des personnels enseignants du second degré, à l'exception des pivots : activités non spécialisées, encadrement des ateliers, biotechnologie-santé-environnement, collectivité et hôtellerie-tourisme, dont les disciplines ont été rattachées à des domaines de spécialités différents, en cohérence avec la nomenclature des spécialités de formation en vigueur depuis septembre 1994.

Présentation

En 2008-2009, le service moyen hebdomadaire d'un enseignant du second degré public est de 18,1 heures, dont 16,9 heures d'enseignement. À la rentrée précédente, le service était de 17,9 heures : l'augmentation vient du fait que le nombre moyen d'heures supplémentaires passe de 1,1 heure à la rentrée 2007 à 1,3 heure à la rentrée 2008. Ce sont les professeurs agrégés et de chaire supérieure qui font le plus d'heures supplémentaires (1,9 en moyenne), notamment lorsqu'ils enseignent en classes post-baccalauréat (CPGE et STS) [1].

6 094 000 heures d'enseignement, dont près de la moitié en collèges (48,8 %), ont été dispensées en 2008-2009. Ce nombre est en légère baisse par rapport à la rentrée précédente (- 1,5 % par rapport à 2007-2008, - 2,2 % par rapport à 2006-2007) [2]. Il faut noter que le service décrit dans ce chapitre n'est pas tout le travail des enseignants puisque ne sont pas comptés les corrections des copies, préparations des cours, réunions pédagogiques, entretiens avec les parents, etc. (voir 9.13).

Sources :

- Enquête sur le service des enseignants (bases relais).
- Système d'information SCOLARITÉ.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'information, 02.32, 02.43.
- "Temps et charge de travail estimés par les enseignants du second degré dans les établissements publics", G. Bonnet et S. Murcia, Éducation & formations, n° 46, juillet 1996.

Définitions

■ **Champ.** Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité d'enseignement à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP) hors enseignement religieux. Il est important de préciser que les statistiques présentées ici portent sur les **enseignants devant élèves** : ainsi ceux qui n'ont pas de service au moment des remontées d'informations ne sont pas comptabilisés.

Les personnels de remplacement – titulaires ou non – et de documentation ne sont pas compris, les enseignants en EREA et les enseignants du premier degré affectés notamment dans les SEGPA non plus.

La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel (en particulier des préparations aux baccalauréats professionnels). Les lycées professionnels peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale.

■ **Service total des enseignants.** Établi sur une base hebdomadaire, il peut se décomposer en trois parties : 1) des heures d'enseignement, 2) des heures consacrées à des activités complémentaires de l'enseignement (participation à des comités ou commissions culturels, décharge syndicale, Union nationale du sport scolaire [UNSS]...), des majorations de service (pour classe à faible effectif...), des réductions de service (heures de première chaire...), heures d'encadrement d'atelier des chefs de travaux faisant de l'enseignement, 3) les pondérations pour l'enseignement post-baccalauréat. Le service total ainsi constitué peut, dans les cas où il dépasse l'obligation de service, être rémunéré sous forme d'heures supplémentaires.

■ **Heures d'enseignement.** Heures réellement dispensées aux élèves, incluant les heures supplémentaires.

■ **Heures supplémentaires.** Ce sont les heures correspondant au dépassement régulier durant l'année scolaire de l'obligation de service de l'enseignant, déterminée en fonction de son corps d'appartenance, sa modalité de service, sa discipline de poste. On parle alors d'heures supplémentaires annuelles (HSA). Il y a par ailleurs des heures supplémentaires occasionnelles, dues à un dépassement exceptionnel du service hebdomadaire, qui ne peuvent être prises en compte ici.

[1] Service hebdomadaire moyen dans le second degré public en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM)

	Effectifs	Heures rémunérées				Dont heures supplémentaires
		Enseignement	Autres activités (1)	Heures de pondération	Service total (2)	
Agrégés et chaires supérieures	48 848	14,2	1,2	0,4	15,9	1,9
Certifiés et assimilés	232 200	17,1	1,2	0,2	18,5	1,1
Adjoints et chargés d'enseignement	2 408	17,0	3,1	0,0	20,1	0,8
PEGC	7 672	17,2	0,6	0,0	17,8	0,8
PLP	57 910	18,3	0,6	0,0	18,8	1,3
Titulaires	349 038	16,9	1,1	0,2	18,2	1,3
Non-titulaires	12 619	15,4	0,3	0,1	15,7	0,9
Ensemble (3)	361 657	16,9	1,1	0,2	18,1	1,3

(1) Heures de réduction et majoration de service ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.

(2) Y compris les pondérations pour enseignement en post-bac.

(3) Y compris les temps partiels.

Lecture - Toutes disciplines et toutes modalités de service confondues, les agrégés et professeurs de chaire supérieure ont un service moyen de 15,9 heures qui se décompose en 14,2 heures devant élèves, 1,2 heure dans une autre activité et 0,4 heure de pondération. Sur ce service moyen, 1,9 heure est rémunérée en heure supplémentaire.

[2] Répartition des heures enseignées par type d'établissement et par corps ou groupe de corps dans le second degré public en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges et SEGPA	LP	LEGT	Total
Agrégés et chaires supérieures	136 425	4 399	554 472	695 296
Certifiés et assimilés	2 560 093	58 819	1 355 786	3 974 698
Adjoints et chargés d'enseignement	27 645	4 310	9 007	40 962
PEGC	131 707	226	186	132 119
PLP	50 885	753 016	252 943	1 056 844
Total titulaires et stagiaires	2 906 755	820 770	2 172 394	5 899 919
Maîtres auxiliaires	9 182	3 983	3 977	17 142
Professeurs contractuels	51 501	67 256	48 988	167 745
Autres non-titulaires	5 300	1 588	2 327	9 215
Total non-titulaires	65 984	72 827	55 292	194 102
Total général	2 972 739	893 597	2 227 685	6 094 021

Lecture - Les PLP dispensent 753 016 heures d'enseignement dans les lycées professionnels. Au total, l'ensemble des enseignants assure 2 972 739 heures d'enseignement dans les collèges.

Présentation

Le ratio global d'heures d'enseignement par élève ("H/E") est de 1,42 heure. Il est de 2,14 heures en lycée professionnel (LP) et de 2,39 heures en SEGPA, où les formations sont plus lourdes (ateliers, etc.), de 1,21 heure en collège, de 1,39 heure en lycée pré-baccalauréat et de 1,65 heure en lycée post-baccalauréat. Au total, on constate des différences selon les académies, avec un minimum de 1,33 heure par élève à Nice et un maximum de 1,57 heure par élève en Corse. En collège, les écarts sont les plus faibles, les valeurs allant de 1,15 dans l'académie de Rennes à 1,32 en Corse. En lycée pré-baccalauréat, le H/E va de 1,31 à Grenoble et Nantes à 1,51 en Corse. Enfin, il existe de gros écarts en LP, les valeurs allant de 2,05 à Nice à 2,48 en Corse. Le nombre moyen d'élèves devant un professeur ("E/S") est de 23,0 dans les formations dispensées en collège, de 12,6 en SEGPA, de 15,8 en lycée professionnel, de 22,9 en lycée pré-baccalauréat et de 20,4 en lycée post-baccalauréat. Il y a peu de disparité selon les académies, avec un minimum en Corse de 19,5 et un maximum de 22,4 dans l'académie de Paris et à Nice [1].

Depuis la rentrée 2000, le E/S n'a que très peu varié, quel que soit le type d'établissement ; c'est le même constat en considérant le H/E. Le seul véritable changement est la baisse du E/S en second cycle général et technologique, passant de 24,6 à 22,4 entre la rentrée 2000 et la rentrée 2008 (- 8,9 %) [2][3].

Définitions

■ **Heures d'enseignement par élève (H/E).** Rapport des heures d'enseignement hebdomadaire sur le nombre d'élèves. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des classes.

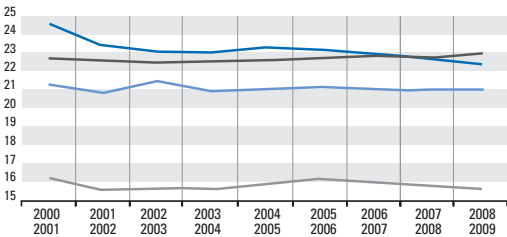
■ **E/S.** C'est le nombre moyen d'élèves devant un professeur pendant une heure de cours, qu'il s'agisse d'un cours en groupe ou en classe entière.

Source : Enquête sur le service des enseignants (bases relais).

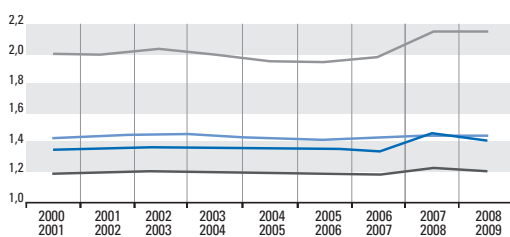
[1] Indicateurs heures/élèves (H/E) et élèves/enseignant (E/S) dans le second degré public par académie en 2008-2009

Académies	Collèges		SEGPA		LP		Lycées pré-bac		Post-bac		Total	
	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S
Aix-Marseille	1,18	23,8	2,26	13,1	2,14	15,5	1,45	21,9	1,67	20,5	1,40	21,3
Amiens	1,26	22,1	2,42	12,8	2,12	15,9	1,43	22,5	1,90	18,5	1,49	20,2
Besançon	1,22	22,4	2,47	12,1	2,22	14,4	1,44	22,0	1,85	18,0	1,46	20,2
Bordeaux	1,16	23,9	2,33	12,9	2,14	16,0	1,39	23,8	1,64	20,6	1,40	21,7
Caen	1,24	22,5	2,31	12,6	2,30	15,3	1,41	22,4	1,77	19,7	1,46	20,6
Clermont-Ferrand	1,25	22,2	2,34	12,4	2,13	15,3	1,39	22,3	1,71	18,8	1,45	20,3
Corse	1,32	22,3	2,65	11,8	2,48	13,6	1,51	20,5	2,69	13,2	1,57	19,5
Créteil	1,25	22,6	2,46	12,6	2,06	16,9	1,40	23,1	1,64	20,2	1,44	21,2
Dijon	1,21	22,6	2,30	12,8	2,26	15,0	1,41	22,3	1,72	18,8	1,43	20,6
Grenoble	1,16	23,3	2,49	11,8	2,21	15,5	1,31	23,1	1,63	20,0	1,35	21,3
Lille	1,27	21,8	2,38	12,9	2,06	15,9	1,47	21,4	1,71	19,4	1,51	19,8
Limoges	1,29	21,9	2,43	13,0	2,28	15,2	1,47	21,9	1,78	19,2	1,48	20,3
Lyon	1,19	23,2	2,27	12,9	2,23	14,5	1,39	22,3	1,62	20,3	1,40	20,9
Montpellier	1,19	23,9	2,21	13,2	2,09	15,8	1,37	22,7	1,66	20,0	1,38	21,6
Nancy-Metz	1,27	22,6	2,54	12,3	2,17	15,8	1,45	22,8	1,78	19,7	1,49	20,7
Nantes	1,20	23,4	2,28	13,2	2,34	15,4	1,31	23,4	1,72	19,7	1,40	21,3
Nice	1,16	23,6	2,27	12,9	2,05	17,3	1,32	24,4	1,66	21,2	1,33	22,4
Orléans-Tours	1,24	22,4	2,40	12,0	2,13	15,6	1,38	23,0	1,77	18,6	1,42	20,8
Paris	1,21	23,7	2,72	10,8	2,09	15,8	1,32	24,0	1,33	24,8	1,37	22,4
Poitiers	1,19	23,3	2,32	13,0	2,19	15,6	1,37	23,5	1,75	19,5	1,40	21,3
Reims	1,28	21,9	2,62	11,4	2,13	15,8	1,44	22,0	1,71	19,1	1,49	20,1
Rennes	1,15	23,7	2,49	11,9	2,25	15,2	1,34	23,2	1,54	21,7	1,38	21,4
Rouen	1,26	22,3	2,40	12,8	2,19	15,5	1,40	22,6	1,71	20,3	1,46	20,7
Strasbourg	1,22	22,6	2,63	11,6	2,16	15,9	1,43	23,0	1,67	20,2	1,44	20,9
Toulouse	1,18	23,8	2,55	11,9	2,12	15,9	1,32	23,3	1,62	21,1	1,37	21,7
Versailles	1,17	23,9	2,52	12,3	2,07	16,3	1,34	23,8	1,56	21,8	1,36	22,1
France métropolitaine	1,21	23,0	2,41	12,5	2,14	15,8	1,38	22,9	1,64	20,4	1,42	21,1
Guadeloupe	1,20	23,6	2,29	14,0	1,92	18,4	1,39	22,7	1,70	18,8	1,40	21,7
Guyane	1,24	22,4	2,07	14,5	2,12	15,5	1,54	20,1	2,01	16,6	1,46	19,9
Martinique	1,25	22,5	2,24	14,1	2,18	15,3	1,48	21,2	1,78	18,7	1,53	19,7
La Réunion	1,19	23,3	2,07	13,8	2,03	17,0	1,41	22,8	1,69	20,2	1,42	21,2
DOM	1,21	23,1	2,15	14,0	2,05	16,7	1,43	22,1	1,73	19,3	1,44	20,8
France métropolitaine + DOM	1,21	23,0	2,39	12,6	2,14	15,8	1,39	22,9	1,65	20,4	1,42	21,1

[2] Évolution du E/S depuis la rentrée 2000 (France métropolitaine + DOM)



[3] Évolution du H/E depuis la rentrée 2000 (France métropolitaine + DOM)



- premier cycle hors SEGPA
- second cycle professionnel
- second cycle général et technologique
- ensemble

Présentation

Pendant l'année scolaire, un enseignant à temps complet effectue, en moyenne, 39 h 54 de travail par semaine, dont 20 h 48 hors de la présence d'élèves [1]. Hors enseignement, les enseignants sont occupés essentiellement à la préparation des cours et aux corrections des devoirs, pour respectivement 8 h 50 et 5 h 24 par semaine. Ils consacrent en moyenne près d'une heure par semaine au suivi des élèves et trois quarts d'heure aux parents d'élèves. La documentation semble être aussi une part importante de leur activité puisqu'ils y consacrent en moyenne 2 h 20 par semaine. Ils passent en moyenne 1 h 34 à travailler avec d'autres enseignants. En dehors des heures de cours, 73,8 % du temps de travail est effectué au domicile des enseignants, soit 15 h 22 par semaine, alors qu'ils passent en moyenne 24 h 32 à travailler dans l'établissement.

Un enseignant à temps complet donne, en moyenne, 19 h 06 de cours. Ces heures de cours dépendent fortement des Obligations réglementaires de service (ORS) ; elles sont complétées par des heures supplémentaires. Les enseignants effectuent, en moyenne, 1 h 20 supplémentaire par semaine, dont 1 h 08 en Heures supplémentaires années (HSA) et 0 h 12 en Heures supplémentaires effectives (HSE), et bénéficient en moyenne de 0 h 29 de décharge.

En moyenne, les enseignants déclarent 11,6 jours de congés au cours desquels ils ont travaillé.

Selon la discipline d'enseignement, le nombre d'heures travaillées passe de 42 h 01 pour les disciplines littéraires à 37 h 15 pour les autres disciplines (EPS, arts, musique...). Les enseignants des disciplines littéraires passent 1 h 28 de plus que l'ensemble des enseignants à corriger les copies et travaillent 2 h 18 de plus à leur domicile [2].

Les hommes donnent, en moyenne, 19 h 19 de cours contre 18 h 55 pour les femmes mais ils passent moins de temps que les femmes hors de la présence des élèves (20 h 26 contre 21 h 06) [3].

Définitions

■ **Champ.** Un échantillon représentatif de la population globale des enseignants du second degré public a été interrogé en face-à-face. Cette interrogation de 1 209 enseignants a été réalisée en septembre 2008 et s'intéressait en particulier au temps de travail et conditions de travail. Il a été demandé aux enseignants le nombre d'heures qu'ils avaient effectué la dernière semaine complète. 1 081 réponses ont été exploitées.

■ **HSA.** Heures supplémentaires années. Ce sont les heures correspondant au dépassement régulier durant l'année scolaire de l'obligation de service de l'enseignant, déterminées en fonction de son corps d'appartenance, sa modalité de service et sa discipline de poste.

■ **HSE.** Heures supplémentaires effectives. Ce sont des heures supplémentaires occasionnelles, dues à un dépassement exceptionnel du service hebdomadaire (par exemple, remplacement d'un collègue malade).

■ **Heures rémunérées.** Correspond à l'ensemble des heures payées, comprenant les HSA et HSE, soit les heures d'enseignement et les décharges.

■ **Heures travaillées.** Correspond au nombre d'heures rémunérées auxquelles s'ajoutent les heures hors enseignement.

■ **Heures de décharge.** Ce sont les heures consacrées aux Activités à responsabilité établissement (ARE) et académique (ARA). Pour les ARE, il s'agit par exemple des activités de coordination pédagogique ou d'assistance informatique, et pour les ARA, des missions académiques ou des décharges syndicales.

■ **PLP.** Professeurs de lycée professionnel.

■ **ORS.** Obligation réglementaire de service : il s'agit généralement de 15 h pour un professeur agrégé et 18 h pour un certifié.

Source : MEN-MESR DEPP / Enquête sur les enseignants du second degré, septembre 2008.

[1] Répartition des heures de travail hebdomadaire par corps en 2008

Moyennes d'heures	Corps			Total
	Agrégés	Certifiés	PLP (1)	
Effectifs de l'enquête	108	706	267	1 081
%	10,1	65,3	25	100
Heures				
Heures rémunérées	16 h 43	19 h 23	20 h 02	19 h 06
dont Heures supplémentaires années	1 h 42	0 h 59	1 h 25	1 h 08
dont Heures supplémentaires effectives	0 h 16	0 h 10	0 h 25	0 h 12
Heures d'enseignement	16 h 06	18 h 53	19 h 49	18 h 37
Heures de décharge	0 h 37	0 h 30	0 h 13	0 h 29
Heures hors enseignement	22 h 50	20 h 28	20 h 29	20 h 48
Heures de préparation des cours	9 h 47	8 h 36	9 h 05	8 h 50
Heures de correction des copies	6 h 07	5 h 31	4 h 02	5 h 24
Heures de suivi des élèves	0 h 51	0 h 53	1 h 22	0 h 57
Heures passées avec les parents	0 h 29	0 h 50	0 h 33	0 h 45
Heures pour d'autres tâches	1 h 04	0 h 56	0 h 56	0 h 57
Heures de documentation	3 h 10	2 h 10	2 h 24	2 h 20
Heures de travail avec d'autres enseignants	1 h 22	1 h 30	2 h 07	1 h 34
Dont heures de travail à la maison	18 h 13	15 h 08	13 h 39	15 h 22
Total heures travaillées	39 h 33	39 h 51	40 h 31	39 h 54
Jours de congés travaillés sur l'année	12,4 j.	11,3 j.	12,3 j.	11,6 j.

(1) PLP : Professeurs de lycée professionnel.

[2] Répartition des heures de travail hebdomadaire par discipline en 2008

Moyennes d'heures	Disciplines					Total
	Littéraires	Scientifiques	Technologiques	Langues vivantes	Autres (1)	
Effectifs de l'enquête	296	231	194	147	213	1 081
%	27,4	21,4	17,9	13,6	19,7	100,0
Heures						
Heures rémunérées	18 h 42	19 h 03	19 h 37	18 h 32	19 h 41	19 h 06
dont Heures supplémentaires années	0 h 59	1 h 11	1 h 41	0 h 44	1 h 11	1 h 08
dont Heures supplémentaires effectives	0 h 09	0 h 13	0 h 13	0 h 06	0 h 21	0 h 12
Heures d'enseignement	18 h 22	18 h 28	19 h 15	18 h 18	18 h 51	18 h 37
Heures de décharge	0 h 20	0 h 35	0 h 23	0 h 14	0 h 51	0 h 29
Heures hors enseignement	23 h 19	20 h 51	20 h 60	20 h 13	17 h 34	20 h 48
Heures de préparation des cours	9 h 08	8 h 05	9 h 29	9 h 20	8 h 21	8 h 50
Heures de correction des copies	6 h 52	7 h 02	4 h 09	5 h 26	2 h 36	5 h 24
Heures de suivi des élèves	0 h 59	0 h 59	1 h 03	0 h 47	0 h 54	0 h 57
Heures passées avec les parents	0 h 53	0 h 41	0 h 32	0 h 41	0 h 52	0 h 45
Heures pour d'autres tâches	1 h 02	0 h 57	1 h 09	0 h 46	0 h 50	0 h 57
Heures de documentation	3 h 03	1 h 49	2 h 23	1 h 59	2 h 10	2 h 20
Heures de travail avec d'autres enseignants	1 h 22	1 h 18	2 h 14	1 h 14	1 h 51	1 h 34
Dont heures de travail à la maison	17 h 40	15 h 25	14 h 23	15 h 49	12 h 37	15 h 22
Total heures travaillées	42 h 01	39 h 55	40 h 37	38 h 45	37 h 15	39 h 54
Jours de congés travaillés sur l'année	14,3 j.	11 j.	10,6 j.	10,8 j.	9,9 j.	11,6 j.

(1) EPS, arts, musique, etc.

[3] Répartition des heures de travail hebdomadaire par sexe en 2008

Moyennes d'heures	Sexe		Ensemble
	Hommes	Femmes	
Effectifs de l'enquête	496	585	1 081
%	45,9	54,1	100,0
Heures			
Heures rémunérées	19 h 19	18 h 55	19 h 06
dont Heures supplémentaires années	1 h 22	0 h 57	1 h 08
dont Heures supplémentaires effectives	0 h 14	0 h 11	0 h 12
Heures d'enseignement	18 h 40	18 h 34	18 h 37
Heures de décharge	0 h 38	0 h 21	0 h 29
Heures hors enseignement	20 h 26	21 h 06	20 h 48
Heures de préparation des cours	8 h 22	9 h 13	8 h 50
Heures de correction des copies	5 h 01	5 h 44	5 h 24
Heures de suivi des élèves	0 h 53	1 h 00	0 h 57
Heures passées avec les parents	0 h 38	0 h 50	0 h 45
Heures pour d'autres tâches	1 h 06	0 h 50	0 h 57
Heures de documentation	2 h 49	1 h 56	2 h 20
Heures de travail avec d'autres enseignants	1 h 36	1 h 32	1 h 34
Dont heures de travail à la maison	14 h 44	15 h 54	15 h 22
Total heures travaillées	39 h 45	40 h 01	39 h 54
Jours de congés travaillés sur l'année	10,6 j.	12,3 j.	11,6 j.

Présentation

En janvier 2009 pour la France métropolitaine et les DOM, 141 700 enseignants sont rémunérés dans les classes sous contrat des établissements privés dont 95 500 exercent au titre de l'enseignement du second degré et des actions diverses. Dans le second degré, 46,7 % des enseignants exercent en collège, 34,3 % en lycée d'enseignement général et technologique, y compris dans les classes de niveau post-baccalauréat, 15,7 % au titre de l'enseignement professionnel et 3,3 % pour les actions diverses. La majorité des enseignants sont des professeurs certifiés dont 55,4 % enseignent en collège et 41,1 % en LEGT. Ils représentent sept dixièmes des 44 600 enseignants en collège ou des 32 800 enseignants en LEGT. 15 000 enseignants sont rémunérés au titre de l'enseignement professionnel sous statut scolaire, dont 59,8 % sont rémunérés sur une échelle de PLP et plus d'un enseignant sur cinq est maître auxiliaire, soit deux fois plus que dans l'ensemble du second degré privé. La répartition géographique des enseignants rémunérés aux titres des enseignements du second degré et des actions diverses varie d'un département à l'autre. Les départements aux plus faibles effectifs sont les mêmes que pour le premier degré privé, à savoir : la Creuse avec 17 enseignants seulement, les deux départements de l'académie de Corse (56 et 63). Les départements du Nord, de Paris, du Rhône et de la Loire-Atlantique regroupent les effectifs les plus nombreux, respectivement 6 547, 4 610, 3 944 et 3 815. Le poids des types d'enseignement est également très différent selon les départements, le Nord et Paris ont des effectifs importants au titre de l'enseignement en collège et en LEGT, les Bouches-du-Rhône ont davantage d'enseignants au titre de l'enseignement professionnel sous statut scolaire.

Définitions

■ **Établissement sous contrat.** Un établissement est considéré sous contrat s'il y a au moins une classe sous contrat. Le contrat d'association implique la prise en charge par l'État des heures effectuées par le personnel enseignant des classes sous contrat et des charges de fonctionnement de l'externat, tandis que seules les heures d'enseignement sont payées par l'État dans le cas du contrat simple. Les personnels des classes hors contrat ne sont pas rémunérés par l'État.

■ **Contrat de l'enseignant, contrat de l'établissement.** Les maîtres exerçant dans les classes possédant le diplôme exigé pour la titularisation dans le corps approprié, bénéficient d'un contrat ou d'un agrément dès leur entrée en fonction dans une classe sous contrat.

Lorsqu'il exerce dans un établissement sous contrat simple, l'enseignant est maître agréé, et relève du droit privé, tout en étant rémunéré par l'État. S'il s'agit d'un établissement sous contrat d'association, il est maître contractuel et bénéficie d'un contrat de droit public.

■ **Les enseignants.** Il s'agit ici des enseignants rémunérés sur des échelles de titulaires ou de maîtres délégués et maîtres délégués contractuels. Sont rémunérés les personnels enseignants en activité, à temps plein ou à temps partiel.

■ **Échelle de rémunération.** Les personnels des classes sous contrat des établissements privés sont assimilés pour leur rémunération aux grades des personnels titulaires ou auxiliaires de l'enseignement public.

Source : Fichiers de paye, janvier 2009.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Tableaux statistiques, n° 7074.

[1] Enseignants des classes sous contrat du second degré privé (janvier 2009) : départements et académies

Départements / académies	Collèges	LEGT, post-bac	LP	Autres actions	Total 2 nd degré	Départements / académies	Collèges	LEGT, post-bac	LP	Autres actions	Total 2 nd degré
Alpes-de-Hte-Provence	40	14	6	3	63	Meurthe-et-Moselle	420	379	243	22	1 064
Hautes-Alpes	27	18	21	4	70	Meuse	88	75	39	3	205
Bouches-du-Rhône	1 205	1 198	789	103	3 295	Moselle	483	358	344	20	1 205
Vaucluse	388	220	83	15	706	Vosges	211	100	100	2	413
Aix-Marseille	1 660	1 450	899	125	4 134	Nancy-Metz	1 202	912	726	47	2 887
Aisne	223	207	129	15	574	Loire-Atlantique	1 846	1 305	548	116	3 815
Oise	426	209	68	21	724	Maine-et-Loire	1 317	853	373	97	2 640
Somme	463	377	106	23	969	Mayenne	415	256	106	15	792
Amiens	1 112	793	303	59	2 267	Sarthe	434	254	180	24	892
Doubs	319	136	97	6	558	Vendée	1 120	745	309	71	2 245
Jura	220	135	56	12	423	Nantes	5 132	3 413	1 516	323	10 384
Haute-Saône	107	83	49	3	159	Alpes-Maritimes	463	298	182	38	981
Territoire de Belfort	99	78	34	4	215	Var	376	262	98	27	763
Besançon	745	349	236	25	1 355	Nice	839	560	280	65	1 744
Dordogne	166	61	59	14	300	Cher	102	79	67	2	250
Gironde	710	503	301	69	1 583	Eure-et-Loir	251	95	106	11	463
Landes	124	63	59	9	255	Indre	75	19	7	5	106
Lot-et-Garonne	195	83	22	8	308	Indre-et-Loire	340	316	95	23	774
Pyrénées-Atlantiques	677	409	236	67	1 389	Loir-et-Cher	177	121	44	9	351
Bordeaux	1 872	1 119	677	167	3 835	Loiret	282	264	166	15	727
Calvados	514	391	261	20	1 186	Orléans-Tours	1 227	894	485	65	2 671
Manche	447	228	135	18	828	Paris	1 889	2 165	409	147	4 610
Orne	262	147	130	9	548	Charente	164	101	51	11	327
Caen	1 223	766	526	47	2 562	Charente-Maritime	224	100	50	9	383
Allier	132	105	52	39	328	Deux-Sèvres	287	172	73	11	543
Cantal	97	61	39	36	233	Vienne	237	147	151	14	549
Haute-Loire	332	224	84	74	714	Poitiers	912	520	325	45	1 802
Puy-de-Dôme	427	321	110	85	943	Ardennes	128	43	37	4	212
Clermont-Ferrand	988	711	285	234	2 218	Aube	149	75	122	8	354
Corse-du-Sud	37	18		1	56	Marne	407	271	175	27	880
Haute-Corse	36	24		3	63	Haute-Marne	94	68	46	5	213
Corse	73	42		4	119	Reims	778	457	380	44	1 659
Seine-et-Marne	599	416	125	32	1 172	Côtes-d'Armor	640	514	222	44	1 420
Seine-Saint-Denis	651	374	243	50	1 318	Finistère	1 231	980	438	83	2 732
Val-de-Marne	640	447	139	50	1 276	Ille-et-Vilaine	1 376	986	363	107	2 832
Créteil	1 890	1 237	507	132	3 766	Morbihan	1 247	730	377	84	2 438
Côte-d'Or	236	314	172	19	741	Rennes	4 494	3 210	1 400	318	9 422
Nièvre	75	76	77	4	232	Eure	280	145	85	16	526
Saône-et-Loire	244	122	124	9	499	Seine-Maritime	738	562	482	45	1 827
Yonne	116	62	31	11	220	Rouen	1 018	707	567	61	2 353
Dijon	671	574	404	43	1 692	Bas-Rhin	463	380	109	29	981
Ardeèche	377	268	186	18	849	Haut-Rhin	458	179	133	15	785
Drôme	368	257	103	25	753	Strasbourg	921	559	242	44	1 766
Isère	661	470	280	47	1 458	Ariège	56	12	19	3	90
Savoie	204	127	145	14	490	Aveyron	353	226	74	18	671
Haute-Savoie	608	340	282	35	1 265	Haute-Garonne	476	598	302	72	1 448
Grenoble	2 218	1 462	996	139	4 815	Gers	93	48	4	8	153
Nord	2 872	2 941	527	207	6 547	Lot	99	62	31	7	199
Pas-de-Calais	948	735	84	54	1 821	Hautes-Pyrénées	147	96	52	15	310
Lille	3 820	3 676	611	261	8 368	Tarn	247	175	101	23	546
Corrèze	111	104	37	1	253	Tarn-et-Garonne	161	49	47	11	268
Creuse	9	8	-	-	17	Toulouse	1 632	1 266	630	157	3 685
Haute-Vienne	104	106	38	1	249	Yvelines	837	732	135	67	1 771
Limoges	224	218	75	2	519	Essonne	587	468	29	28	1 112
Ain	412	92	102	18	624	Hauts-de-Seine	1 159	792	152	62	2 165
Loire	738	413	458	64	1 673	Val-d'Oise	587	405	116	32	1 140
Rhône	1 776	1 408	580	180	3 944	Versailles	3 170	2 397	432	189	6 188
Lyon	2 926	1 913	1 140	262	6 241	France métro.	44 007	32 341	14 620	3 087	94 055
Aude	109	64	52	3	228	Guadeloupe	164	101	165	19	449
Gard	427	318	255	36	1 036	Guyane	78	38	36	-	152
Hérault	504	300	84	25	913	Martinique	121	179	76	11	387
Lozère	115	118	115	5	353	La Réunion	255	141	82	-	476
Pyrénées-Orientales	216	171	63	13	463	DOM	618	459	359	30	1 468
Montpellier	1 371	971	569	82	2 993	Total	44 625	32 800	14 979	3 117	95 521

Présentation

En 2008-2009, 91 300 personnes enseignent dans les établissements publics d'enseignement supérieur pour la France métropolitaine et les DOM, dont 8 sur 10 en université (hors IUT et IUFM). L'effectif global des enseignants du supérieur continue à progresser (+ 1,3 % sur une année).

Parmi ces enseignants, 63,2 % sont des enseignants-chercheurs avec un effectif de 57 700, soit + 0,2 % par rapport à l'année précédente. Ils se composent des professeurs des universités (20,9 % du total des enseignants), des maîtres de conférences (38,6 %) et des assistants titulaires. Les trois autres catégories de personnel sont composées par 14 400 enseignants de type "second degré" (15,8 %) et 14 900 personnels non permanents (ATER et moniteurs 16,3 %), 4 200 chefs de clinique, AHU, PHU (4,7 %).

Dans la répartition par discipline, la part des "sciences" reste constante avec 40,2 % des enseignants et presque un maître de conférences sur deux (45,9 %). Le "droit" et les "lettres" représentent respectivement 14,7 % et 30,7 % de l'effectif global. Le domaine de la "santé" rassemble 14,4 % des enseignants du supérieur dont 39,1 % sont des professeurs et 33,7 % sont chefs de clinique, AHU et PHU.

Globalement les enseignantes sont toujours minoritaires, 35,3 % sur l'ensemble des enseignants, 33,5 % pour les enseignants-chercheurs, 19,1 % parmi les professeurs des universités et 41,2 % parmi les maîtres de conférences.

Définitions

■ **Personnels enseignants du supérieur.** Personnels enseignants dans les universités y compris les instituts universitaires de technologie (IUT), les écoles nationales supérieures d'ingénieurs (ENSI), les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), les écoles normales supérieures et les grands établissements. Les données contenues dans cette page couvrent un champ différent de celui relatif aux statistiques des pages 1.8 et 9.1, qui ne prennent en compte que les personnes rémunérées sur crédits d'État.

■ **La discipline.** La discipline est issue des rattachements aux sections du Conseil national des universités (CNU). La discipline "Droit" regroupe les sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion ; la discipline "Lettres", les lettres et les sciences humaines ; la discipline "Sciences", les sciences et techniques. La discipline "Santé" regroupe médecine, pharmacie et odontologie.

■ **ATER et moniteurs.** Attachés temporaires d'enseignement et de recherche, et moniteurs.

■ **AHU.** Assistants hospitalo-universitaires.

■ **PHU.** Praticiens hospitalo-universitaires.

■ **Personnels enseignants de type "second degré".** Enseignants du second degré exerçant des fonctions d'enseignement dans l'enseignement supérieur. Il s'agit essentiellement de professeurs agrégés (PRAG), de professeurs certifiés et de professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS).

Source : Fichier GESUP 2 et enquête sur les personnels non permanents, DGRH.

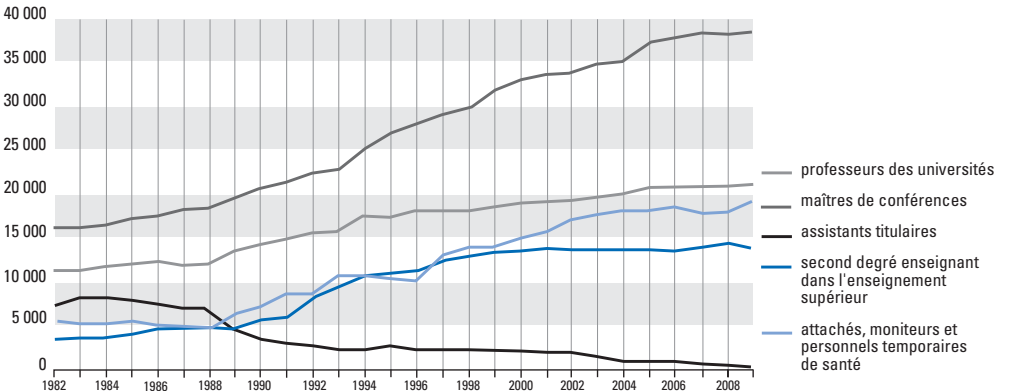
Les enseignants du supérieur par discipline

[1] Répartition des enseignants du supérieur public par discipline, fonction et type d'établissement en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM)

Disciplines et fonctions		Universités (1)	IUT	Instituts ou écoles rattachés aux universités	IUFM	Sous-total universités et rattachements	Autres établissements (2)	Total
Droit	Professeurs	2 499	43	71	1	2 614	106	2 720
	Maîtres de conférences	4 565	1 079	126	11	5 781	101	5 882
	Assistants titulaires	12	2	1		15		15
	Attachés et Moniteurs (3)	2 859				2 859		2 859
	Autres (4)	536	1 003	19	63	1 621	53	1 674
	Total	10 471	2 127	217	75	12 890	260	13 150
Lettres	Professeurs	4 253	60	20	93	4 426	200	4 626
	Maîtres de conférences	9 245	723	54	623	10 645	357	11 002
	Assistants titulaires	15	1			16	5	21
	Attachés et Moniteurs (3)	3 920				3 920		3 920
	Autres (4)	5 166	1 095	105	1 467	7 833	348	8 181
	Total	22 599	1 879	179	2 183	26 840	910	27 750
Sciences	Professeurs	6 087	833	335	67	7 322	703	8 025
	Maîtres de conférences	11 904	3 042	552	246	15 744	1 385	17 129
	Assistants titulaires	20	5			25	1	26
	Attachés et Moniteurs (3)	8 015				8 015		8 015
	Autres (4)	1 030	2 186	96	727	4 039	543	4 582
	Total	27 056	6 066	983	1 040	35 145	2 632	37 777
Santé	Professeurs	4 933	1			4 934	2	4 936
	Maîtres de conférences	3 270	12		1	3 283	2	3 285
	Assistants titulaires	23				23		23
	Chefs de clinique, AHU, PHU	4 249				4 249		4 249
	Attachés et Moniteurs (3)	132				132		132
	Autres (4)							
	Total	12 607	13		1	12 621	4	12 625
Total	Professeurs	17 772	937	426	161	19 296	1 011	20 307
	Maîtres de conférences	28 984	4 856	732	881	35 453	1 845	37 298
	Assistants titulaires	70	8	1		79	6	85
	Chefs de clinique, AHU, PHU	4 249				4 249		4 249
	Attachés et Moniteurs (3)	14 926				14 926		14 926
	Autres (4)	6 732	4 284	220	2 257	13 493	944	14 437
	Total (5)	72 733	10 085	1 379	3 299	87 496	3 806	91 302

(1) Universités, instituts nationaux polytechniques et universités de technologie, hors IUT, IUFM et instituts ou écoles rattachés aux universités. (2) ENI, INSA, ENS, grands établissements, écoles françaises à l'étranger, etc... (3) Attachés temporaires d'enseignement et de recherche et moniteur (4). Enseignants de type "second degré" et ENSAM, fonctions spécifiques des grands établissements et des écoles françaises à l'étranger, lecteurs et maîtres de langue étrangère (1 013 personnes). (5) Ces effectifs ne sont pas directement comparables à ceux indiqués en 9.1 en raison des différences de champ et de date d'observation.

[2] Évolution de l'effectif des personnels de l'enseignement supérieur de 1982 à 2009
(France métropolitaine + DOM)



Présentation

Pour la France métropolitaine et les DOM, les 102 900 agents administratifs, techniques, d'éducation, d'encadrement, d'orientation, de surveillance et d'assistance éducative exerçant dans les établissements sont à 80 % des personnels titulaires. Ils ont en moyenne 44,2 ans, sont davantage féminisés (75,9 %) que les années passées avec la fin du transfert des personnels ouvriers et des personnels d'entretien et d'accueil des établissements d'enseignement, sous la tutelle des collectivités territoriales. 24,4 % exercent à temps partiel ou incomplet, soit une augmentation conséquente pour la deuxième année consécutive de la proportion de travail à temps partiel avec 4,8 points de plus que l'année précédente.

59 % de l'ensemble de ces personnes sont rémunérées au titre du second degré et 39,1 % au titre de la "vie de l'élève". La moitié de ces personnels sont des ATSS (49,4 %) avec un effectif global de 50 800 agents dont 11 200 adjoints techniques des établissements d'enseignement de moins qu'en janvier 2008. 43 % sont agents de catégorie C, les adjoints administratifs étant les personnels les plus nombreux (32 %). En catégorie B, 46 % sont secrétaires d'administration scolaire et universitaire et 37,9 % sont infirmiers. Les femmes représentent 85,4 % de ces personnels et plus de 95 % dans les professions médicales et sociales avec des proportions de travail à temps partiel dépassant largement 35 %.

Parmi les autres agents, 52 000 sont des personnels de direction, d'orientation, d'éducation ou d'administration. 67,7 % sont titulaires et quasiment tous appartiennent à la catégorie A. Les non-titulaires dont l'âge moyen est de 32,5 ans sont essentiellement des assistants de vie scolaire (14 200). Les personnels titulaires sont nettement plus âgés avec en moyenne 47,4 ans en catégorie A et des écarts importants entre les IA-IPR (53,1 ans) et les conseillers principaux d'éducation (42,7 ans). Les femmes sont moins présentes au sein des corps d'inspection (40,7 % pour les IA-IPR et 42,5 % pour les IEN) que parmi les personnels d'orientation (80,3 %).

Définitions

■ **LOLF.** Loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux Lois de finances, qui remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Sa mise en place nous a contraints à une classification différente de celle utilisée dans les versions antérieures à l'année 2006.

La LOLF se décline en missions, programmes et actions. Un **programme** regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une **action** ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère :

— **Programmes : enseignements scolaires des premier et second degrés.**

Personnels exerçant des fonctions autres que d'enseignement dans le cadre de l'encadrement pédagogique, de l'inspection, de la direction, des besoins éducatifs particuliers, de la réadaptation ou du réemploi, des décharges syndicales, des partenariats divers....

Ne sont pas pris en compte dans cette page les personnels des IUFM.

— **Programme : vie de l'élève.**

Personnels rémunérés sur des fonctions d'éducation, d'assistance éducative, de santé scolaire, d'accompagnement des élèves handicapés, d'action sociale, d'accueil et services aux élèves.

■ **ATSS.** Personnels administratifs, techniques, de santé et sociaux.

■ **DIE0.** Personnels de direction (proviseurs et proviseurs adjoints de lycée, principaux et principaux adjoints de collège), d'inspection, (IA-IPR : inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux et IEN : inspecteurs de l'Éducation nationale), d'éducation, d'orientation.

■ **ITRF.** Ingénieurs, techniciens, de recherche et formation.

Source : Fichiers de paye, janvier 2009.

→ Pour en savoir plus

Publications

— Tableaux statistiques, n° 7078.

[1] Le personnel administratif, technique, d'éducation, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative, janvier 2009 (France métropolitaine + DOM)

			1 ^{er} et 2 nd degrés (1)	Vie de l'élève (2)	Total	Âge moyen	% femmes	% temps partiel	
Administratif, technique, santé, social (ATSS)	Catégorie A	Sécrétaires généraux	85	-	85	52,7	25,9	0,0	
		Attachés et attachés principaux	5 017	-	5 017	46,1	61,1	4,0	
		Conseillers adm. scolaire et universitaire	553	-	553	49,2	40,5	0,2	
		Médecins	-	1 267	1 267	50,8	95,4	40,1	
		Conseillers tech. service social	-	212	212	50,5	94,3	18,4	
		Total catégorie A	5 655	1 479	7 134	47,4	66,2	10,5	
	Catégorie B	Sécrétaires d'adm. scolaire et universitaire	8 350	-	8 350	47,1	83,6	11,6	
		Infirmiers	-	6 876	6 876	45,8	96,2	35,8	
		Assistant de service social	-	2 354	2 354	42,9	96,3	41,4	
		Techniciens de laboratoire	556	-	556	44,3	51,6	12,9	
		Techniciens de l'Éducation nationale	1	3	4	47,8	0,0	0,0	
		Total catégorie B	8 907	9 233	18 140	46,0	89,0	24,7	
	Catégorie C	Adjointes administratifs	16 235	-	16 235	47,2	93,5	18,4	
		Adjointes techn. des établissements d'enseignement	6	237	243	49,1	53,5	3,7	
		Adjointes techniques de laboratoire	5 350	-	5 350	43,3	72,3	19,1	
		Total catégorie C	21 591	237	21 828	46,3	87,9	18,4	
Total titulaires			36 153	10 949	47 102	46,3	85,0	19,6	
	Personnel de santé	-	925	925	41,7	95,4	53,0		
	Auxiliaires de bureau et de service	101	-	101	40,4	96,0	17,8		
	Contractuels et autres non-titulaires	2 640	30	2 670	40,5	88,5	26,9		
Total non-titulaires			2 741	955	3 696	40,8	90,4	33,1	
Total ATSS			38 894	11 904	50 798	45,9	85,4	20,6	
Direction, inspection, éducation, orientation (DIEO)	Catégorie A	Personnels de direction d'étab. 2 nd degré	13 093	-	13 093	50,7	43,8	0,0	
		Inspecteurs IA-IPR	1 006	-	1 006	53,1	40,7	0,1	
		Inspecteurs IEN	2 026	-	2 026	51,9	42,5	0,0	
		Conseillers principaux d'éducation	164	11 803	11 967	42,7	68,7	6,9	
		Personnels d'orientation	4 256	-	4 256	46,4	80,3	16,5	
		Enseignants	2 809	40	2 849	48,3	45,3	1,7	
		Total catégorie A	23 354	11 843	35 197	47,4	56,6	4,5	
	Catégorie B	Instituteurs et instructeurs	34	-	34	49,8	67,6	2,9	
	Total titulaires			23 388	11 843	35 231	47,4	56,6	4,5
		COP intérimaires	133	-	133	36,6	90,2	30,1	
		Surveillants d'externat	-	1 595	1 595	31,7	75,4	31,0	
		Maîtres d'internat	-	348	348	29,2	50,3	20,7	
		Assistants de vie scolaire	-	14 218	14 218	32,4	90,5	86,8	
	Contractuels et autres non-titulaires	154	353	507	38,0	64,0	14,0		
Total non-titulaires			287	16 514	16 801	32,5	87,4	77,5	
Total DIEO			23 675	28 357	52 032	42,6	66,6	28,1	
Ing. tech. recherche et formation (ITRF)	Catégorie B	Techniciens	25	-	25	43,8	54,1	20,8	
	Catégorie C	Adjointes techniques	13	-	13	46,2	15,4	0,0	
	Total ITRF	38	-	38	44,7	42,1	13,2		
Ensemble du personnel			62 607	40 261	102 868	44,2	75,9	24,4	
Dont total titulaires			59 579	22 792	82 371	46,8	72,9	13,2	
Dont total non-titulaires			3 028	17 469	20 497	34,0	88,0	69,5	

(1) Personnels rémunérés sur les actions des programmes scolaires des premier et second degrés, y compris les personnels non enseignants-stagiaires en établissement de formation.

(2) Personnels rémunérés sur les actions du programme "Vie de l'élève".

Présentation

En janvier 2009, pour la France métropolitaine et les DOM, les ministères de l'Éducation nationale, et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche rémunèrent sur crédits d'État, aux titres des "Formations supérieures et recherche universitaire" et "Vie étudiante" 46 400 personnes qui assument des fonctions administratives, techniques et d'encadrement dans les établissements supérieurs et de formation. La diminution de cet effectif est liée à la mise en place de la loi "LRU" sur l'autonomie des universités.

Pour l'ensemble de ces agents, 54 % sont des personnels ingénieurs et techniques de recherche et formation (ITRF). Ces 25 000 agents sont pour l'essentiel des adjoints techniques (46,2 %), des techniciens de recherche (23,3 %) ou des ingénieurs d'études (17 %). Ils ont en moyenne 43,4 ans, la proportion de travail à temps partiel est inférieure à 10 %. Les hommes sont majoritaires (52,3 %) et représentent plus des sept dixièmes des ingénieurs de recherche et plus des trois cinquièmes des assistants ingénieurs.

Les 17 500 personnels administratifs, techniques et de santé (soit 37,7 %) sont composés à quatre cinquièmes de femmes avec un taux de travail à temps partiel important (18,5 %). 45,3 % sont des agents de catégorie C, principalement des adjoints administratifs. Un sur cinq est agent de catégorie B sur un poste de secrétaire d'administration. Parmi les ATSS, 21,1 % des personnels ne sont pas titulaires.

Les 3 800 personnels des bibliothèques sont conservateurs (21,7 %), bibliothécaires (10,1 %), bibliothécaires adjoints spécialisés (22,6 %) et magasiniers (38,7 %). Ils ont un peu plus de 43 ans, sept sur dix sont des femmes et 17,8 % exercent à temps partiel.

Globalement, les femmes occupent 60,9 % des postes, mais les disparités sont importantes, elles assument la quasi-totalité des fonctions médicales et sociales (plus de 95 %), mais restent peu nombreuses parmi les personnels d'encadrement supérieur. De même, autour d'une moyenne de 13,5 % de travail à temps partiel ou incomplet, les écarts selon les types de personnel sont maximaux entre les secrétaires généraux d'université et les adjoints administratifs.

Définitions

■ **Effectifs du supérieur.** Les personnels administratifs, techniques et d'encadrement du tableau ci-contre sont les personnels des universités, des instituts universitaires de technologie (IUT), des Écoles nationales supérieures d'ingénieurs, ENSI compris, et autres écoles : Conservatoire national des arts et métiers, École nationale supérieure des arts et métiers, Institut national des sciences appliquées...

Les personnels non comptabilisés ici sont des personnels de la Recherche, les personnels spécifiques de grands établissements comme le Muséum, l'Observatoire, le Collège de France.

■ **Loi LRU.** Loi relative aux libertés et responsabilités des universités. Ne sont plus pris en compte les personnels de l'enseignement supérieur directement rémunérés par certaines universités (20 établissements accèdent à des responsabilités et des compétences élargies [RCE]) comme pilotes de la loi LRU. Ils disposent à partir du 1^{er} janvier 2009 de la maîtrise de la totalité de la masse salariale et de leurs emplois.

■ **LOLF.** Loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux Loix de finances, qui remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Sa mise en place nous a contraints à une classification différente de celle utilisée dans les versions antérieures à l'année 2006.

La LOLF se décline **en missions, programmes et actions**. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

■ **Effectifs des établissements de formation.** Les personnels des Instituts universitaires de formation des maîtres (IUUFM), des Écoles normales supérieures (ENS), de l'École nationale des chartes, de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB).

■ **ATSS.** Personnels administratifs, techniques, de santé et sociaux.

■ **ITRF.** Personnels ingénieurs, techniciens, de recherche et formation.

■ **DIEO.** Personnels de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation.

Source : Fichiers de paye, janvier 2009.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Tableaux statistiques, n° 7078.

[1] Personnel administratif, technique et d'encadrement rémunéré sur les programmes budgétaires "Formations supérieures et recherche universitaire" et "Vie étudiante" (1) (France métropolitaine + DOM, janvier 2009)

			Effectifs	Âge moyen	% femmes	% temps partiel
Ingénieurs, techniciens, recherche et formation (ITRF)	Catégorie A	Ingénieurs de recherche	1 367	42,3	27,7	5,3
		Ingénieurs d'études	4 255	42,4	47,9	9,1
		Assistants ingénieurs	1 993	39,7	37,3	8,6
		Attachés d'administration	3	50,0	100,0	66,7
	Total		7 618	41,7	41,5	8,3
	Catégorie B	Techniciens de recherche	5 831	43,7	46,3	9,7
		Secrétaires d'administration	4	53,5	50,0	0,0
	Total		5 835	43,7	46,3	9,6
	Catégorie C	Adjointes techniques	11 568	44,4	52,3	10,1
		Adjointes administratifs	11	42,4	63,6	0,0
	Total		11 579	44,4	52,3	10,0
	Non-titulaires	Contractuels	32	54,5	71,9	34,4
Total ITRF			25 064	43,4	47,7	9,5
Administratifs, techniques, santé et sociaux (ATSS)	Catégorie A	Secrétaires généraux d'université	164	52,1	42,7	0,0
		Attachés ASU	1 597	47,1	68,4	7,7
		Conseillers ASU	96	46,4	46,9	5,2
		Conseillers techniques de service social	14	55,6	100,0	0,0
		Ingénieurs de recherche et d'études (CNRS)	337	43,6	29,4	3,9
		Assistants ingénieurs (CNRS)	39	39,8	38,5	2,6
	Total		2 247	46,8	59,5	6,3
	Catégorie B	Secrétaires d'administration	3 337	44,5	81,8	18,9
		Infirmiers	230	50,5	97,0	36,1
		Assistants de service social	61	48,2	98,4	29,5
		Technicien EN	1	46,0	0,0	0,0
	Total		3 629	44,9	83,0	20,2
	Catégorie C	Adjointes administratifs	7 385	44,1	88,6	23,1
		Adjointes tech. Administration centrale	229	45,6	54,6	8,7
		Adjointes tech. des étab. d'enseignement	306	47,3	45,4	10,5
		Adjointes techniques de laboratoire	9	41,1	55,6	33,3
	Total		7 929	44,3	86,0	22,2
	Non-titulaires	Contractuels	3 685	36,6	66,2	16,2
		Auxiliaires de bureau	12	43,0	91,7	8,3
	Total		3 697	36,6	66,2	16,2
Total ATSS			17 502	43,1	77,8	18,5
Bibliothèques et musées	Catégorie A	Conservateurs des bibliothèques	818	44,5	69,7	9,8
		Bibliothécaires	381	45,4	80,1	15,0
	Catégorie B	Bibliothécaires adjoints spécialisés	852	39,6	84,7	21,2
		Assistants de bibliothèque	245	42,3	62,4	15,1
	Catégorie C	Techniciens d'art	15	44,5	73,3	20,0
		Magasiniers	1 461	44,1	60,2	21,4
	Total bibliothèques et musées		3 772	43,2	70,0	17,8
Direction, inspection, éducation, orientation (DIEO)	Catégorie A	Personnels de direction d'établissement	3	52,0	33,3	0,0
		Inspecteurs IA-IPR	10	55,3	40,0	0,0
		Inspecteurs IEN	19	53,3	26,3	0,0
		Conseillers principaux d'éducation	34	35,7	58,8	0,0
		Personnel d'orientation	41	39,4	82,5	2,5
	Total DIEO		107	42,7	59,8	0,9
Ensemble du personnel			46 445	43,3	60,9	13,5
Dont total titulaires			42 716	43,8	60,4	13,3
Dont total non-titulaires			3 729	36,8	66,3	16,4

(1) Sont inclus les personnels exerçant en établissement de formation et rémunérés sur les programmes budgétaires "Enseignement scolaire du premier et du second degrés".

Présentation

Pour assumer les fonctions administratives, techniques, d'inspection, d'encadrement, d'orientation dans les services académiques et à l'administration centrale, 25 500 agents sont rémunérés au titre du programme soutien. 87 % sont affectés en inspection académique ou en rectorat. Ils représentent 14,6 % de l'ensemble des personnels non enseignants et presque neuf sur dix sont titulaires. On constate par rapport à 2008 une chute de 3,7 % des effectifs, proportionnellement plus importante parmi les personnels de catégorie C.

Parmi les personnels administratifs, techniques, de santé et sociaux, deux sur cinq appartiennent à la catégorie C, plus du tiers des personnels de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation (DIEO) assurent des fonctions d'inspection. Plus de deux ingénieurs ou techniciens de recherche et formation sur cinq sont ingénieurs de recherche ou d'études.

Les personnels DIEO titulaires sont en moyenne les personnels les plus âgés (51,8 ans) et, parmi eux, les inspecteurs d'académie et inspecteurs pédagogiques régionaux ont plus de 55 ans. Les autres types de personnels sont beaucoup plus jeunes, cinq à sept années de moins que les DIEO.

La proportion de femmes varie de 80,2 % pour les ATSS à 43,3 % pour les DIEO et 37,6 % pour les ITRF. Il y a une femme pour quatre inspecteurs généraux et plus de neuf femmes pour dix adjoints administratifs.

Pour une valeur moyenne de 18,1 %, les taux de travail à temps partiel varient de 39 % pour les assistants de service social ou de 23,9 % pour les adjoints administratifs à des valeurs nulles pour les personnels d'encadrement supérieur [1].

Les personnels d'encadrement supérieur sont à 73,4 % des personnels de direction d'établissement. 3 300 personnes appartiennent à des corps d'inspection dont presque les deux tiers sont des inspecteurs de l'Éducation nationale. L'ensemble de ces personnels a en moyenne 51 ans. La proportion de femmes, moins importante que parmi les autres personnels, continue sa progression, + 1,3 % par rapport à janvier 2008. C'est parmi les secrétaires généraux d'administration scolaire et universitaire qu'elles sont les plus nombreuses (44,9 %) ou parmi les personnels de direction d'établissement (43,8 %) [2].

Définitions

■ **LOLF.** Loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux Lois de finances, qui remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Sa mise en place nous a contraints à une classification différente de celle utilisée dans les versions antérieures à l'année 2006.

La LOLF se décline en missions, programmes et actions. Un **programme** regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une **action** ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère :

— **Programme soutien de la politique de l'Éducation nationale.** Sont rémunérés sur ce programme les personnels assumant des fonctions destinées "au pilotage et à la mise des politiques éducatives, à l'évaluation et au contrôle, à la politique des ressources humaines, à la logistique, aux systèmes d'information..."

■ **ATSS.** Personnels administratifs, techniques, de santé et sociaux.

■ **DIEO.** Personnels de direction (proviseurs et proviseurs adjoints de lycée, principaux et principaux adjoints de collège), d'inspection, (IA-IPR : inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux et IEN : inspecteurs de l'Éducation nationale), d'éducation, d'orientation.

■ **ITRF.** Ingénieurs, techniciens, de recherche et formation.

Source : Fichiers de paye, janvier 2009.

→ Pour en savoir plus

Publications

— Tableaux statistiques, n° 7078.

[1] Personnel administratif, technique, d'encadrement et d'orientation, janvier 2009 (France métropolitaine + DOM)

			Programme soutien	Administration centrale	Total	Âge moyen	% femmes	% temps partiel
Administratifs, techniques, santé, sociaux (ATSS)	Catégorie A	Recteurs et secrétaires généraux acad.	60	1	61	54,9	23,0	0,0
		Personnel direction adm. centrale	1	65	66	53,8	36,4	0,0
		Administrateurs civils	1	73	74	49,9	21,6	0,0
		Inspecteurs généraux	-	223	223	57,7	27,4	0,0
		Secrétaires généraux d'université	183	9	197	51,8	46,9	0,0
		Conseillers adm. scolaire et universitaire	179	26	205	46,9	50,7	1,5
		Attachés et attachés principaux	1 837	700	2 537	47,4	67,6	11,9
		Ingénieurs (CNRS)	1	10	11	58,7	54,5	9,1
		Médecins	135	2	137	55,8	89,1	5,1
		Conseillers tech. service social	206	2	208	51,2	95,2	10,1
		Autres personnels	3	4	7	41,6	71,4	0,0
	Total catégorie A		2 606	1 115	3 721	49,0	63,3	9,0
	Catégorie B	Secrétaires adm. scolaire et universitaire	5 162	555	5 717	45,7	83,4	23,3
		Infirmiers	127	7	135	51,4	95,5	6,0
		Assistants de service social	153	1	154	44,3	94,2	39,0
		Techniciens de l'Éducation nationale	34	1	35	41,7	2,9	5,7
	Total catégorie B		5 476	564	6 040	45,8	83,5	23,2
	Catégorie C	Adjoints administratifs	8 001	625	8 626	46,7	91,6	23,9
		Adjoints techniques etab. ens.	1 041	-	1 041	47,2	39,2	6,1
		Adjoints techniques adm. centrale	-	90	90	52,0	10,0	0,0
		Total catégorie C		9 042	715	9 757	46,8	85,2
Total titulaires		17 124	2 394	19 518	46,9	80,5	19,8	
		Personnel de santé	46	-	46	44,3	89,1	41,3
		Auxiliaires de bureau et de service	54	-	54	39,3	83,3	18,5
		Contractuels et autres non-titulaires	2 183	252	2 435	39,2	77,5	14,7
Total non-titulaires		2 283	252	2 535	39,3	77,9	15,3	
Total ATSS		19 407	2 646	22 053	46,1	80,2	19,3	
Direction, inspection, éducation, orientation (DIEO)	Catégorie A	Inspecteurs IA-IPR	191	11	202	55,4	21,3	0,0
		Inspecteurs IEN	24	20	44	53,2	36,4	0,0
		Personnels de direction d'établissement	57	4	61	52,3	36,1	0,0
		Personnels d'orientation	89	3	92	46,7	68,5	14,1
		Enseignants	66	162	228	50,6	48,7	3,9
		Conseillers principaux d'éducation	2	1	3	42,3	66,7	0,0
		Total catégorie A		429	201	630	51,0	40,9
	Catégorie B	Instituteurs	-	2	2	44,5	0,0	0,0
	Total titulaires		429	203	632	51,8	40,7	3,5
			Contractuels et autres non-titulaires	41	13	54	34,0	74,1
Total DIEO		470	216	686	50,4	43,3	4,2	
Ingénieurs, techniciens, recherche et formation (ITRF)	Catégorie A	Ingénieurs de recherche	299	124	423	49,8	37,6	11,3
		Ingénieurs d'études	717	164	881	44,8	44,0	16,7
		Assistants ingénieurs	182	22	204	41,0	31,9	9,3
		Total catégorie A		1 198	310	1 508	45,0	40,3
	Catégorie B	Techniciens	748	70	818	42,1	30,9	11,9
	Catégorie C	Adjoints techniques	405	35	440	47,8	38,6	9,1
	Total titulaires		2 351	415	2 766	45,0	37,4	12,7
		Contractuels	2	1	3	50,7	33,3	33,3
Total ITRF		2 353	416	2 769	44,2	37,6	13,0	
Catégorie A		Conservateurs des bibliothèques	-	18	18	50,0	55,6	0,0
Ensemble du personnel			22 230	3 296	25 526	46,1	74,6	18,1
Dont total titulaires			19 904	3 030	22 934	46,8	74,2	18,4
Dont total non-titulaires			2 326	266	2 592	39,2	77,7	15,3

[2] Personnel d'encadrement supérieur, janvier 2009 (1) France métropolitaine + DOM

		Effectifs	Âge moyen	50 ans et plus	Part des femmes (%)
Administration centrale	Administrateurs civils	74	49,9	55,4	21,6
	Directeurs de l'administration centrale	7	53,4	57,1	14,3
	Sous-directeurs de l'administration centrale	26	53,3	84,6	30,8
Services académiques et établissements publics locaux d'enseignement	Conseillers d'administration scolaire et universitaire	854	48,3	54,9	43,7
	Personnels de direction d'établissement	13 157	50,7	64,2	43,8
	Recteurs et secrétaires généraux d'académie	61	54,9	85,2	23,0
Corps d'inspection	Secrétaires généraux d'administration scolaire et universitaire	356	52,0	72,2	44,9
	Inspecteurs d'académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux	1 089	53,3	78,1	39,4
	Inspecteurs de l'Éducation nationale et de l'enseignement technique	2 089	52,0	72,3	42,3
	Inspecteurs d'académie - Directeurs des services départementaux	93	56,5	96,8	20,4
	Inspecteurs d'académie adjoints	36	52,1	75,0	22,2
Enseignement supérieur	Secrétaires généraux d'étab. public d'enseignement supérieur	85	52,6	71,8	25,9
Total		17 927	51,0	66,0	42,9

(1) Personnels gérés par la Direction de l'encadrement. Une partie de ces personnels est également recensée dans le tableau [1].

Présentation

9 950 postes ont été ouverts au recrutement 2008 de personnels enseignants du second degré public : 2 005 postes à l'agrégation, 5 753 au CAPES, 400 au CAPEPS, 254 au CAPET et 1 538 au CAPLP [1] et [2]. 9 908 candidats ont été reçus sur les listes principales (9 894) et complémentaires (14) aux concours externes et internes, contre 11 604 en 2007, soit une baisse de 14,6 %, à rapprocher de celle identique des postes offerts. 83,9 % des admissions résultent des concours externes et 16,1 % des concours internes. Tous concours confondus, 99,4 % des postes offerts ont été pourvus (99,6 % en 2007). Le taux de réussite global (12,8 %) est comparable à celui de 2007 (13 %).

100 lauréats sont recensés aux troisièmes concours contre 137 en 2007, soit un recul de 27 % : 72 candidats ont été admis à celui du CAPES et 28 à celui du CAPLP.

En 2008, 2 290 contrats ont été offerts aux concours du second degré de l'enseignement privé, respectivement 1 210 au CAFEP et 1 080 au CAER [1] et [2]. Globalement, la baisse du nombre d'admis (- 11,6 %) reste légèrement inférieure à celle du nombre de postes (- 12,8 %). Le taux de couverture s'améliore encore, 75,7 % des postes ont été pourvus contre 74,6 % en 2007. Le rendement est toujours contrasté selon le concours, et depuis 2007, il est sensiblement plus élevé au CAER (86,9 %, soit un gain de neuf points) qu'au CAFEP (65,7 %, baisse de cinq points).

Dans le premier degré public, 11 909 postes ont été ouverts en vue de recruter des professeurs des écoles : 9 874 pour les concours externes (dont 414 pour les troisièmes concours et 129 pour les concours externes spéciaux de langues régionales), 1 900 pour les premiers concours internes (réservés aux instituteurs titulaires) et 135 pour les seconds concours internes [3].

Sources

- Système d'information OCEAN, DEPP.
- Données antérieures à 2000 : Direction générale des ressources humaines, ministère de l'Éducation nationale.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 98.30, 98.37, 99.41, 00.49, 01.04, 02.19, 02.41, 03.17, 03.43, 04.08, 04.30, 05.16, 05.17, 06.10, 06.20, 07.28, 07.34, 08.21.
- Tableaux statistiques, n° 6918, 6957, 6986, 7011, 7043, 7063.

Définitions

■ **Les concours internes statutaires** permettent aux fonctionnaires titulaires et aux maîtres auxiliaires d'accéder aux différents corps d'enseignants du second degré, sous certaines conditions de titre et d'ancienneté de services.

■ **Des concours spécifiques** (de 1995 à 1998) ont permis aux maîtres auxiliaires et aux enseignants titulaires d'accéder sous certaines conditions aux corps des professeurs certifiés, PEPS et PLP.

■ **Des concours réservés**, organisés de 1997 à 2000 dans le cadre du dispositif de résorption de l'emploi précaire "loi Perben", (loi n°96-1093 du 16 décembre 1996), puis de 2001 à 2005 dans le cadre de la "loi Sapin", (loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001), ont constitué une voie exceptionnelle de titularisation offerte aux maîtres auxiliaires, professeurs contractuels et enseignants vacataires.

■ **Les troisièmes concours**, organisés à partir de 2002, sont comptabilisés avec les concours externes. Ils s'adressent aux candidats justifiant de l'exercice d'une ou de plusieurs activités professionnelles dans le domaine de l'éducation ou de la formation. Ces activités doivent avoir été accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé.

■ **Présents.** Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

■ **Taux de remplissage, de couverture ou de rendement.** Rapport du nombre d'admis sur listes principales au nombre de postes, en %.

■ **Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis (listes principales et complémentaires) au nombre de présents, en %.

Les concours de recrutement des enseignants

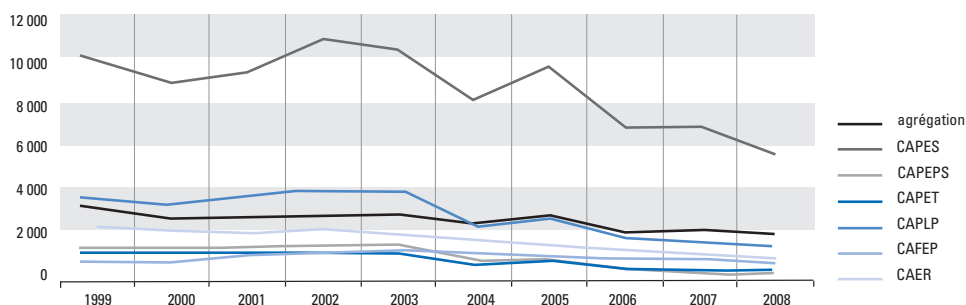
[1] Évolution du nombre de postes et d'admis sur les listes principales aux concours d'enseignants (France métropolitaine + DOM)

		1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Enseignement public											
Agrégation	postes	3 364	2 850	2 900	2 980	3 000	2 650	2 890	2 200	2 203	2 005
	admis	3 246	2 835	2 878	2 962	2 974	2 645	2 872	2 196	2 201	2 001
CAPES	postes	10 755	9 265	9 550	11 171	10 745	8 217	9 645	6 862	6 994	5 753
	admis	10 007	9 059	9 541	10 911	10 502	8 188	9 601	6 836	6 976	5 741
CAPEPS (1)	postes	1 545	1 370	1 425	1 671	1 610	963	950	440	400	400
	admis	1 466	1 337	1 419	1 646	1 610	963	950	440	400	400
CAPET	postes	1 828	1 325	1 250	1 443	1 340	820	835	405	325	254
	admis	1 658	1 246	1 234	1 310	1 270	801	810	405	325	254
CAPLP	postes	3 957	3 960	3 875	4 665	4 400	2 640	2 840	1 818	1 728	1 538
	admis	3 578	3 424	3 718	4 157	3 947	2 524	2 674	1 792	1 701	1 498
Tous concours second degré public		postes	21 445	18 770	19 000	21 930	15 290	17 160	11 725	11 650	9 950
		admis	19 959	17 901	18 790	20 986	15 121	16 907	11 669	11 603	9 894
Professeurs des écoles (2)	postes	10 050	10 324	11 245	11 309	12 250	13 190	12 750	11 238	11 150	10 009
	admis	10 044	10 324	11 229	11 299	12 250	13 170	12 696	11 206	11 130	10 005
Liste complémentaire	inscrits	3 577	6 579	7 394	7 387	6 299	4 827	4 033	2 898	3 921	4 455
Enseignement privé											
CAFEP	contrats	1 850	1 850	1 850	2 220	2 220	1 453	1 300	1 146	1 276	1 210
	admis	778	896	1 140	1 291	1 289	1 026	1 077	899	904	795
CAER	contrats	2 650	2 500	2 500	2 925	2 925	2 925	2 925	1 950	1 350	1 080
	admis	2 379	2 248	2 093	2 162	1 968	1 838	1 628	1 342	1 056	938
Tous concours second degré privé		contrats	4 500	4 350	4 350	5 145	5 145	4 378	4 225	3 096	2 290
		admis	3 157	3 144	3 233	3 453	3 257	2 864	2 705	1 960	1 733

(1) Depuis 2007, le concours interne du CAPES n'est pas ouvert. (2) Les premiers concours internes ne sont pas comptabilisés.

CAPES : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré. CAPET : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique. CAPEPS : Certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive. CAPLP : Concours d'accès au professorat de lycée professionnel. CAFEP : Concours d'accès à une liste d'aptitude en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement dans les classes du second degré sous contrat, correspondant aux concours externes du CAPES, du CAPEPS, du CAPET ou du CAPLP. CAER : Concours d'accès à une échelle de rémunération correspondant aux concours internes de l'agrégation, du CAPES, du CAPEPS, du CAPET ou du CAPLP.

[2] Évolution du nombre d'admis sur les listes principales aux différents concours d'enseignants du second degré (France métropolitaine + DOM)



[3] Professeurs des écoles : nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis en 2008 (France métropolitaine + DOM)

	Postes	Inscrits	Présents	Admis sur liste principale	% admis / présents	Inscrits sur liste complémentaire
Concours externes	9 874	84 662	48 030	9 886	20,6	4 433
Premiers concours internes	1 900	2 542	1 736	1 395	80,4	10
Seconds concours internes	135	2 117	720	119	16,5	22
Total	11 909	89 321	50 486	11 400	22,6	4 465

Remarque - Les troisièmes concours et les concours externes spéciaux sont comptabilisés avec les concours externes. Les concours internes spéciaux sont comptabilisés avec les seconds concours internes.

Présentation

Globalement, 14,4 % de postes en moins ont été offerts aux différents concours externes et 15,8 % aux concours internes de recrutement de personnels enseignants du second degré public, des baisses à rapprocher de celles identiques des lauréats. Les candidats inscrits et présents aux concours externes sont moins nombreux, respectivement - 14,8 % et - 14,2 %. Sensiblement inférieures, les baisses se vérifient aussi parmi les inscrits (- 8,1 %) et les présents (- 10,4 %) aux concours internes. Ces évolutions génèrent un léger recul du taux de réussite aux concours internes, 7,2 % au lieu de 7,6 % en 2007, tandis qu'il reste stable aux concours externes (15 %).

1 244 candidats ont été admis à l'agrégation externe (- 13,7 %) et 757 à l'agrégation interne (- 0,4 %). Même si le nombre de postes reste stable au concours interne, les candidats inscrits et présents sont moins nombreux (- 5 %). Aussi, le taux de réussite à l'agrégation interne passe de 6,7 % à 7 %. En revanche, il fléchit à l'agrégation externe (10,8 % contre 11,2 % en 2007), corollaire d'une baisse du nombre de présents (- 9,9 %) inférieure à celle des admis [1]. Le CAPES externe représente à lui seul 51,7 % des postes offerts à la session 2008. 5 147 candidats ont été admis à ce concours (dont 72 au troisième concours), soit un lauréat pour près de six présents contre un pour cinq en 2007. Le CAPES externe conserve le taux de réussite le plus élevé (17,7 %) parmi tous les concours. Au CAPES interne, les nombres de postes et d'admis enregistrent des baisses parmi les plus marquées (- 28,2 %). Au CAPET externe, la baisse du nombre d'inscrits est deux fois plus élevée que celle des présents. Le CAPET interne présente les plus fortes baisses (- 75,5 %) des nombres de postes et d'admis. Stable pour la plupart des concours, le taux de couverture global au CAPLP recule (97,4 % au lieu de 98,4 %), avec des évolutions contrastées entre le CAPLP externe (- 1,5 point) et le CAPLP interne (+ 1,4 point). De tous les concours, le CAPLP interne est le seul à enregistrer une augmentation des nombres d'inscrits (+ 12,1 %) et de présents (+ 1,1 %) malgré une baisse de 9,8 % des postes [1].

Définitions

■ **Admis ou lauréats.** Les inscrits sur listes complémentaires ayant tous été admis (14 en 2008), le nombre de lauréats correspond ainsi aux admis sur listes principales et complémentaires.

■ **Définition des concours, des présents, des taux.** Voir 9.19.

■ **Disciplines littéraires et sciences humaines.** Philosophie, lettres classiques et modernes, histoire-géographie, sciences économiques et sociales (agrégation et CAPES) ; grammaire (agrégation) ; documentation (CAPES).

■ **Disciplines scientifiques.** Mathématiques, physique-chimie (agrégation et CAPES) ; physique-électricité appliquée, sciences de la vie et de l'Univers (agrégation) ; sciences de la vie et de la Terre (CAPES).

■ **Langues.** Allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien (agrégation et CAPES) ; hébreu (agrégation) ; néerlandais, portugais, russe, basque, breton, catalan, corse, occitan-langue d'oc, créole, tahitien (CAPES).

■ **Disciplines artistiques.** Éducation musicale, arts plastiques (agrégation et CAPES) ; arts appliqués (agrégation).

■ **EPS.** Éducation physique et sportive (agrégation et CAPES).

■ **Disciplines bivalentes.** Lettres-histoire, mathématiques-sciences physiques, anglais-lettres (CAPLP).

■ **Disciplines technologiques.** Génie civil, mécanique, génie mécanique, biotechnologie-génie biologique, économie et gestion (agrégation, CAPET et CAPLP) ; génie industriel du bois, des matériaux souples, des structures métalliques, génie chimique, génie thermique, génie mécanique de la maintenance, génie électrique électrotechnique, industries graphiques, transports, métiers arts appliqués, biotechnologie-santé environnement, soins personnels (CAPLP) ; paramédical et social, hôtellerie-tourisme (CAPET et CAPLP) ; génie électrique (agrégation) ; technologie (CAPET).

Source : Système d'information OCEAN, DEPP.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 98.30, 98.37, 99.41, 00.49, 01.04, 02.19, 02.41, 03.17, 03.43, 04.08, 04.30, 05.16, 05.17, 06.10, 06.20, 07.28, 07.34, 08.21.
- Tableaux statistiques, n° 6918, 6957, 6986, 7011, 7043, 7063.

[1] Nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis par groupe de disciplines en 2008 (France métropolitaine + DOM)

	Concours externe					Concours interne				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis / présents	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis / présents
Agrégation										
Disciplines scientifiques	512	7 628	4 324	512	11,8	193	4 619	3 473	193	5,6
Dont : Mathématiques	252	2 787	1 788	252	14,1	107	2 195	1 685	107	6,4
Sciences physiques, chimie	173	2 541	1 181	173	14,6	45	1 353	962	45	4,7
Sciences de la vie et de l'Univers	87	2 300	1 355	87	6,4	41	1 071	826	41	5,0
Disciplines littéraires et sc. humaines	306	6 639	3 791	306	8,1	254	4 416	2 955	254	8,6
Dont : Lettres modernes	90	1 529	941	90	9,6	106	1 924	1 335	106	7,9
Histoire	83	2 624	1 550	83	5,4	.	.	.	.	.
Histoire-géographie	.	.	.	.	.	90	1 438	937	90	9,6
Philosophie	40	1 184	659	40	6,1	16	450	282	16	5,7
Langues	232	3 216	1 752	232	13,2	117	2 558	1 822	117	6,4
Dont : Anglais	128	1 745	960	128	13,3	56	1 400	972	56	5,8
Espagnol	48	755	426	48	11,3	30	825	604	30	5,0
Allemand	34	303	164	34	20,7	25	210	155	25	16,1
Disciplines technologiques	137	2 803	878	136	15,5	69	1 761	1 074	66	6,1
Dont : Économie et gestion	59	1 639	466	58	12,4	38	991	550	38	6,9
Mécanique	25	242	92	25	27,2	8	211	155	8	5,2
Génie mécanique	18	221	80	18	22,5	11	203	124	11	8,9
Disciplines artistiques	43	1 033	576	43	7,5	27	558	393	27	6,9
Éducation physique et sportive	15	641	236	15	6,4	100	1 683	1 136	100	8,8
Total Agrégation	1 245	21 960	11 557	1 244	10,8	760	15 595	10 853	757	7,0
CAPES										
Disciplines scientifiques	1 642	11 675	8 497	1 631	19,2	185	3 186	2 140	185	8,6
Dont : Mathématiques	828	4 900	3 599	817	22,7	110	1 546	1 069	110	10,3
Physique-chimie	507	3 377	2 300	507	22,0	37	943	617	37	6,0
Sciences de la vie et de la Terre	307	3 398	2 598	307	11,8	38	697	454	38	8,4
Disciplines littéraires et sc. humaines	1 755	16 821	11 462	1 769 (1)	15,4	225	4 644	2 925	225	7,7
Dont : Lettres modernes	758	4 607	3 269	771	23,6	104	1 602	1 069	104	9,7
Histoire-géographie	604	6 435	4 760	604	12,7	60	1 339	809	60	7,4
Documentation	150	2 500	1 381	150	10,9	42	1 159	748	42	5,6
Langues	1 528	10 252	7 327	1 527	20,8	165	2 708	2 053	165	8,0
Dont : Anglais	955	4 830	3 500	955	27,3	108	1 323	973	108	11,1
Espagnol	374	3 349	2 521	374	14,8	39	1 019	791	39	4,9
Allemand	106	608	420	106	25,2	-	-	-	-	-
Disciplines artistiques	220	2 559	1 856	220	11,9	33	812	594	33	5,6
Total CAPES	5 145	41 307	29 142	5 147	17,7	608	11 350	7 712	608	7,9
CAPEPS	400	4 426	3 531	400	11,3	-	-	-	-	-
CAPET	242	4 591	2 104	242	11,5	12	372	205	12	5,9
CAPLP										
Disciplines d'enseignement général	497	7 920	4 344	495	11,4	55	2 154	1 097	55	5,0
Dont : Lettres-histoire	210	3 278	1 753	210	12,0	25	1 121	522	25	4,8
Mathématiques-sciences physiques	205	2 851	1 639	205	12,5	30	1 033	575	30	5,2
Anglais-lettres	82	1 791	952	80	8,4	.	.	.	.	.
Disciplines technologiques	821	8 799	4 732	788	16,7	165	3 680	2 376	160	6,7
Dont : Économie et gestion	226	4 019	1 870	226	12,1	41	1 419	833	41	4,9
Génie mécanique de la maintenance	87	442	297	87	29,3	23	339	253	23	9,1
Biotechnologie-santé environnement	80	795	397	80	20,2	30	611	427	30	7,0
Total CAPLP	1 318	16 719	9 076	1 283	14,1	220	5 834	3 473	215	6,2
Tous concours	8 350	89 003	55 410	8 316	15,0	1 600	33 151	22 243	1 592	7,2

Remarque - Pour l'agrégation interne, les disciplines Histoire et Géographie sont regroupées.

(1) Au CAPES externe, 14 candidats ont été admis sur listes complémentaires : 13 en lettres modernes et 1 en sciences économiques et sociales.

Présentation

Le nombre de candidats inscrits aux concours de recrutement des personnels de direction augmente de 7,6 %, passant de 3 143 en 2007 à 3 382 en 2008. La baisse des candidatures en 2007 (- 9,1 %) marquait une session organisée selon de nouvelles modalités du concours (introduction d'une épreuve écrite d'admissibilité) : il semble donc qu'après une "attitude d'attente", les candidats se réinscrivent, principalement au concours de deuxième classe. Si, globalement, les postes ouverts sont plus nombreux en 2008 (+ 10 %), les évolutions ne sont pas semblables pour les deux concours. Au concours de 1^{re} classe (C1), le nombre de postes ouverts a été fixé à 80, soit un recul de 20 % par rapport à la session 2007 tandis que le nombre d'admis au C1 est identique. En revanche, au concours de 2^e classe (C2), 100 postes de plus ont été ouverts par rapport à 2007, soit une hausse de 14,3 % comparable à celle des admis. Ces évolutions contrastées génèrent ainsi un taux de couverture en progression au C1 (76,3 % au lieu de 61 % en 2007) alors qu'il reste stable au C2 (100 %). Le taux de réussite global (26,7 %) est légèrement supérieur à celui de 2007 (26 %) [1].

Depuis 2006, le nombre de postes offerts au concours de recrutement d'IEP augmente. Cette évolution est particulièrement forte en 2008 avec 178 postes au lieu de 130 en 2007 (+ 36,9 %), spécialement dans le premier degré, une hausse à rapprocher de celle des admis (+ 36,2 %). Les candidats sont plus nombreux en 2008 (+ 0,7 %) ; il y a 4,8 candidats inscrits pour un poste offert en 2008 contre 6,5 en 2007, une baisse due à l'augmentation importante du nombre de postes. Le ratio admis/inscrits s'améliore sensiblement en raison de l'augmentation du nombre d'inscrits très inférieure à celle des admis [2].

Stable en 2007, le nombre de candidatures au concours de recrutement des IA-IPR décroît de nouveau en 2008 (- 3,7 %). Par ailleurs, 108 postes étaient mis au concours (110 en 2007) ; le ratio "candidats-poste" passe de 2,7 en 2007 à 2,6 en 2008. Certaines disciplines sont plus sélectives : sciences économiques et sociales avec 7 candidats pour un poste offert, administration et vie scolaires avec 4,9 candidats (8 candidats en 2007). Par contre, on compte moins de deux candidats par poste dans huit spécialités, dont anglais et mathématiques. La légère baisse du nombre de postes (- 1,8 %) conjuguée à celle plus marquée des admis (- 16,3 %) produit un net recul du taux de couverture : 80,6 % contre 94,5 % en 2007 [3].

Définitions

■ **Les emplois de direction des établissements d'enseignement et de formation relevant de l'Éducation nationale** sont occupés par des personnels appartenant au corps des personnels de direction. Il existe deux concours : le concours de première classe (C1) et le concours de deuxième classe (C2). L'arrêté du 21 août 2006 (JO n° 193 du 22 août 2006) fixe les nouvelles modalités d'organisation et la nature des épreuves des concours.

■ **Inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) et Inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR).** Les concours de recrutement sont organisés suivant les dispositions fixées par le décret n° 90-675 du 18 juillet 1990, et l'arrêté du 25 octobre 1990 modifié par les deux arrêtés du 28 juillet 2003 et du 4 septembre 2006.

■ **Présents.** Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

■ **Taux de remplissage, de couverture ou de rendement.** Rapport du nombre d'admis sur listes principales au nombre de postes, en %.

■ **Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

Source : Direction de l'encadrement du ministère de l'Éducation nationale. Rapports de M. Y. Céas, président du jury de concours de recrutement des personnels de direction d'établissements d'enseignement et de formation, de M. C. Loarer, président du jury de concours des IEN, et de Mme N. Ferrier, présidente du jury de concours des IA-IPR (session 2008).

[1] **Concours des personnels de direction - Session 2008** (France métropolitaine + DOM + COM)

Concours	Postes	Inscrits	Présents à l'écrit	2008			Rappel Postes	
				Admissibles	Admis (1)	% admis / présents	2006	2007
Première classe - C1	80	158	149	97	61	40,9	90	100
Deuxième classe - C2	800	3 224	3 073	1 210	800	26,0	600	700
Total	880	3 382	3 222	1 307	861	26,7	690	800

(1) Sur liste principale.

[2] **Concours des inspecteurs de l'Éducation nationale - Session 2008**
(France métropolitaine + DOM + COM)

Spécialités	Postes	Inscrits (1)	Admissibles (1)	Admis (2)	% admis / postes	% admis / inscrits
Enseignement du premier degré	130	556	270	130	100,0	23,4
Information et orientation	10	42	23	10	100,0	23,8
Enseignement technique	22	178	61	22	100,0	12,4
Économie et gestion	8	65	22	8	100,0	12,3
Sciences et techniques industrielles	11	97	32	11	100,0	11,3
Sciences biologiques et sciences sociales appliquées	3	16	7	3	100,0	18,8
Enseignement général	16	80	30	15	93,8	18,8
Lettres-Langues vivantes	3	14	4	3	100,0	21,4
Lettres-Histoire et géographie	7	33	12	6	85,7	18,2
Mathématiques-Sciences physiques	6	33	14	6	100,0	18,2
Total 2008	178	856	384	177	99,4	20,7
Rappel 2007	130	850	328	130	100,0	15,3
Rappel 2006	124	860	326	116	93,5	13,5

(1) Les inscrits sont les candidats dont les dossiers sont examinés, les admissibles ceux dont le dossier a été retenu et qui sont autorisés à passer l'épreuve d'entretien.

(2) Sur liste principale.

[3] **Concours des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux - Session 2008**
(France métropolitaine + DOM + COM et Nouvelle-Calédonie)

Spécialités	Postes	Inscrits (1)	Admissibles	Admis (2)	% admis / postes	%admis / inscrits
Administration et vie scolaires	17	84	41	17	100,0	20,2
Allemand	1	1	1	1	100,0	100,0
Anglais	10	12	8	5	50,0	41,7
Arts plastiques	3	4	3	1	33,3	25,0
Économie et gestion	7	22	13	7	100,0	31,8
Éducation musicale	3	5	2	1	33,3	20,0
Éducation physique et sportive	5	17	10	5	100,0	29,4
Espagnol	2	2	2	1	50,0	50,0
Histoire et géographie	12	24	14	8	66,7	33,3
Italien	2	4	3	2	100,0	50,0
Lettres	11	33	17	10	90,9	30,3
Mathématiques	12	20	12	8	66,7	40,0
Philosophie	3	3	2	2	66,7	66,7
Portugais	1	2	2	1	100,0	50,0
Sciences de la vie et de la Terre	3	8	6	3	100,0	37,5
Sciences économiques et sociales	1	7	4	1	100,0	14,3
Sciences physiques	5	14	10	5	100,0	35,7
STI - secteur industriel	8	18	14	8	100,0	44,4
STI - secteur arts appliqués	1	3	2	.	.	.
STI - secteur médico-social	1	1	1	1	100,0	100,0
Total 2008	108	(2) 284	167	87	80,6	30,6
Rappel 2007	110	(3) 295	178	104	94,5	35,3
Rappel 2006	81	(4) 294	135	68	84,0	23,1

(1) Les inscrits sont les candidats dont les dossiers sont examinés, les admissibles ceux dont le dossier a été retenu et qui sont autorisés à passer l'épreuve d'entretien.

(2) 281 candidats - 284 candidatures dont 3 au titre de deux spécialités. (3) 290 candidats - 295 candidatures dont 5 au titre de deux spécialités. (4) 290 candidats - 294 candidatures dont 4 au titre de deux spécialités.

Présentation

En 2008, 250 postes ont été ouverts en vue de recruter des personnels d'éducation et d'orientation : 200 pour le concours externe de conseillers principaux d'éducation (CPE) et 50 pour celui de conseillers d'orientation-psychologues (COP) [1]. Aucun concours interne n'a été ouvert depuis 2007 pour les deux concours. 250 candidats ont été reçus sur les listes principales ; les nombres de postes et d'admis restent donc stables entre 2008 et 2007 [2]. En revanche, les candidats sont moins nombreux en 2008 (- 17,8 %) ; il y a 45,2 candidats inscrits pour un poste offert en 2008 contre 55 en 2007. Ce ratio demeure contrasté selon le concours : 49,7 candidats inscrits pour un poste offert au concours de CPE en 2008 et 27,1 à celui de COP. Tous les postes offerts ont été pourvus pour l'ensemble des concours comme en 2007. Globalement en progression, le taux de réussite demeure nettement plus élevé au concours externe de COP (9,5 %) qu'au concours externe de CPE (4,1 %) [3].

Malgré un recul sensible, les personnels d'éducation et de surveillance (assistants d'éducation, surveillants d'externat, maîtres d'internat) composent encore la majorité des admis au concours externe de CPE (45,5 % contre 53 % en 2007). Mais simultanément, la part des lauréats issus des IUFM progresse de 7,5 points, passant de 30,5 % à 38 %. Parmi les 50 lauréats au concours externe de COP, onze sont des conseillers d'orientation intérimaires et onze autres des personnels d'éducation et de surveillance. Le taux de féminisation se renforce : les femmes constituent 82,8 % des lauréats pour 75,2 % des présents (respectivement 77,6 % et 74,5 % en 2007). Cette représentativité s'élève à 92 % au concours externe de COP. Leur taux de réussite aux deux concours reste supérieur à celui des hommes, soit 5,1 % contre 3,2 %. L'âge moyen des admis aux différents concours est de 28,7 ans en 2008 (28,6 ans pour les femmes et 29 ans pour les hommes) ; l'âge médian des lauréats s'établit à 27 ans (28 ans en 2007) [3]. En réelle progression, la part des lauréats titulaires d'une licence est contrastée selon les concours externes de CPE (67 %) et de COP (50 %) : tous concours confondus, 63,6 % des admis possèdent une licence, soit un gain de 15 points par rapport à 2007. En revanche, la part des lauréats au concours de CPE possédant une maîtrise fléchit (20,5 % au lieu de 36 %), et celle des détenteurs d'un diplôme de psychologie bac + 4 ou plus au concours de COP faiblit, passant de 42 % à 36 %. Enfin, le principal centre d'examen reste celui d'Arcueil (académies de Créteil, Paris et Versailles) avec 19,2 % des lauréats, respectivement 18,5 % pour le concours externe de CPE et 22 % pour celui de COP. Les disparités académiques demeurent importantes : si 19,2 % des lauréats sont issus de l'Île-de-France, 5,6 % proviennent de Lille et 4 % de Lyon [4].

Définitions

■ **Conseillers principaux d'éducation.** Décret n° 70-738 du 12 août 1970 relatif au statut. Le concours externe est ouvert aux candidats justifiant de la possession de l'un des diplômes ou titres requis pour se présenter au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré ou au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique. Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales, aux personnels enseignants de catégorie A, aux personnels non titulaires, aux assistants d'éducation. Le troisième concours, organisé à partir de 2002, est comptabilisé avec le concours externe. Il est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de cinq ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles.

■ **Conseillers d'orientation-psychologues.** Décret n° 91-290 du 20 mars 1991 relatif au statut. Ils sont recrutés parmi les candidats qui, ayant subi avec succès les épreuves d'un concours externe ou d'un concours interne, ont suivi, en qualité de conseiller d'orientation-psychologue stagiaire, une formation de deux années sanctionnée par le diplôme d'État de conseiller d'orientation-psychologue. Peuvent se présenter au concours externe les candidats justifiant de la licence en psychologie, ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur sanctionnant au moins trois années d'études post-secondaires en psychologie, ou d'un diplôme en psychologie équivalent. Peuvent se présenter au concours interne les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales, les personnels non titulaires exerçant, ou ayant exercé, des fonctions d'information et d'orientation. Les candidats doivent justifier de trois années de services publics.

■ **Présents.** Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

■ **Taux de remplissage, de couverture ou de rendement.** Rapport du nombre d'admis sur listes principales au nombre de postes, en %.

■ **Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis (listes principales et complémentaires) au nombre de présents, en %.

Source : Système d'information OCEAN, DEPP.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Tableaux statistiques, n° 6918, 6957, 6986, 7011, 7043, 7063.

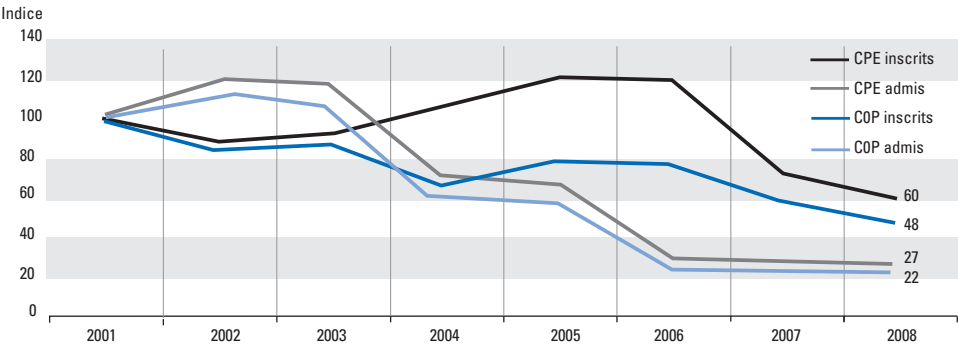
[1] Évolution du nombre de postes et d'admis sur les listes principales aux concours des personnels d'éducation et d'orientation (France métropolitaine + DOM)

		2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Conseillers principaux d'éducation (externe + 3 ^e concours + interne + réservé) (1) (2)	Postes	740	918	865	525	510	220	200	200
	Inscrits	16 504	14 719	15 481	17 932	19 980	19 790	12 114	9 949
	Admis	740	883	865	525	510	220	200	200
Conseillers d'orientation-psychologues (externe + interne + réservé) (1)	Postes	225	252	240	135	130	55	50	50
	Inscrits	2 811	2 422	2 482	1 900	2 227	2 207	1 637	1 354
	Admis	225	252	240	135	130	55	50	50

(1) Concours réservés dans le cadre du plan Sapin (de 2001 à 2005).

(2) Troisièmes concours organisés à partir de 2002.

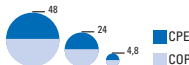
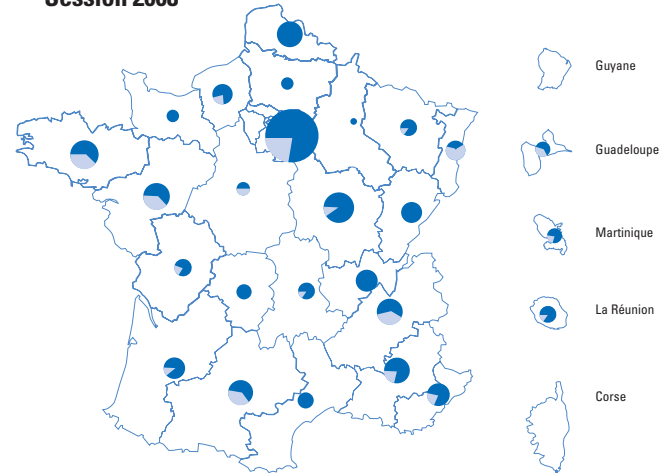
[2] Évolution du nombre d'inscrits et d'admis aux différents concours des personnels d'éducation et d'orientation [base 100 en 2001] (France métropolitaine + DOM)



[3] Concours des personnels d'éducation et d'orientation en 2008 (France métropolitaine + DOM)

	Postes	Inscrits	Présents	Admis sur listes principales	Taux de réussite	% de femmes parmi les lauréats	Âge moyen des lauréats
Conseillers principaux d'éducation (externe)	200	9 949	4 890	200	4,1	80,5	28,6
Conseillers d'orientation-psychologues (externe)	50	1 354	524	50	9,5	92,0	29,0
Total	250	11 303	5 414	250	4,6	82,8	28,7

[4] Répartition académique des lauréats aux concours des personnels d'éducation et d'orientation
Session 2008



Présentation

À la session 2008, 2 567 postes ont été offerts aux concours de recrutement des personnels ATSS : 2 238 (- 0,4 %) aux concours déconcentrés en France métropolitaine et dans les DOM et 329 (- 1,5 %) aux concours nationaux [1]. 40 postes ont été également ouverts aux concours déconcentrés dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie. En France métropolitaine et dans les DOM, 2 348 candidats ont été reçus sur les listes principales contre 2 476 en 2007, soit une baisse de 5,2 %. La majorité des recrutements s'est effectuée par la voie des concours externes : 57,1 % des admissions résultent des concours externes et 42,9 % des concours internes. Ces admis sont principalement affectés dans la filière administrative (57,2 %) et la filière sociale et de santé (29,9 %) ; en progression, la filière laboratoire ne représente toutefois que 12,9 % des lauréats [2].

Si le nombre de postes a quasiment doublé dans la filière laboratoire par rapport à la session précédente, les postes sont sensiblement moins nombreux dans la filière administrative. De plus, le nombre de postes progresse aux concours externes (7,8 %), et il fléchit aux concours internes (- 10 %). Par ailleurs, le nombre de candidats présents enregistre une baisse importante aux concours externes (- 27,2 %) comme aux concours internes (- 30,5 %). Les évolutions parallèles du nombre de lauréats (respectivement + 2,3 % aux concours externes et - 13,6 % aux concours internes) génèrent de meilleurs taux de réussite. Aux concours externes, le taux de réussite global passe de 5,4 % en 2007 à 7,6 % en 2008, mais il varie fortement selon les concours et les filières. Le taux le plus faible s'établit aux concours externes de personnels administratifs (4,1 %) et le plus élevé aux concours externes de personnels médico-sociaux (32,3 %). Le taux de réussite aux concours internes, inférieur à celui des concours externes, s'établit à 6,7 % au lieu de 5,4 % en 2007. Dans la filière sociale et de santé, 42,9 % des présents à ces concours ont été admis contre 6 % dans la filière administrative [3]. Les admis de la filière administrative représentent 77,1 % des lauréats aux concours internes, contre 42,2 % aux concours externes.

Dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie, tous concours déconcentrés et nationaux confondus, 33 candidats sont admis (dont un seul aux concours nationaux) pour 1 306 inscrits et 657 présents. Le taux de réussite s'établit à 5 % ; il est deux fois plus élevé aux concours internes (8,1 %) qu'aux concours externes (3,6 %).

Source : Système d'information OCEAN, DEPP. Direction générale des ressources humaines.

Définitions

■ **Le recrutement des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS)** s'opère selon deux modalités : les concours sont organisés au niveau national pour les corps de catégorie A (AAENES, médecins et conseillers techniques de service social), ainsi que pour les techniciens de laboratoire ; pour les autres corps, les concours sont organisés par les services déconcentrés.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le recrutement des personnels des corps de la filière ouvrière et technique, soit les techniciens de l'Éducation nationale et les adjoints techniques des établissements d'enseignement (maîtres ouvriers, ouvriers professionnels, ouvriers d'entretien et d'accueil), appelés à être affectés dans des collèges et des lycées s'effectue à l'initiative des collectivités territoriales (loi n° 2004-809 du 13 août 2004).

■ **AAENES.** Attaché d'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur. Le nouveau corps des AAENES est créé par les décrets n° 2006-1732 du 23 décembre 2006 et n° 2005-1215 du 26 septembre 2005.

■ **SASU.** Secrétaire d'administration scolaire et universitaire.

■ **CASU.** Le recrutement des concours de conseillers d'administration scolaire et universitaire est arrêté. La dernière session du concours de recrutement est celle de 2007.

■ **Adjoint administratif.** Le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 crée un nouveau corps d'adjoint administratif.

■ **Présents.** Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Pour les concours de médecin et d'assistant de service social, il s'agit des candidats présents à l'épreuve orale d'admission.

■ **Admissibles.** Candidats inscrits autorisés à passer l'(les) épreuve(s) orale(s). Il n'y a pas de phase d'admissibilité pour le premier concours (externe) de médecin, le second concours (interne) de médecin, les concours externe et interne d'assistant(e) de service social.

■ **Taux de couverture.** Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

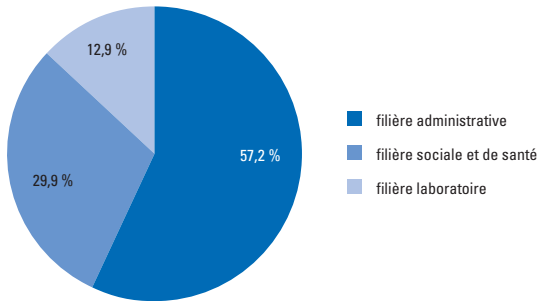
■ **Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

[1] Concours des personnels ATSS - session 2008 (France métropolitaine + DOM)

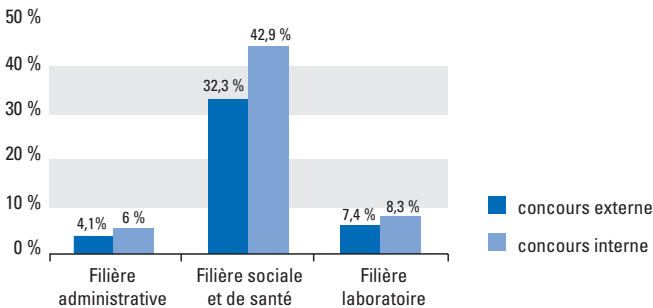
	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis (1)	% admis / présents	Postes	Inscrits	Présents	Admis (1)	% admis / présents
AAENES (2)	-	-	-	-	-	135	4 245	2 399	134	5,6
SASU	262	12 023	5 746	262	4,6	359	9 627	5 959	358	6,0
Adjoint administratif de 1 ^{re} classe	304	12 684	7 987	304	3,8	284	6 537	4 610	284	6,2
Total filière administrative	566	24 707	13 733	566	4,1	778	20 409	12 968	776	6,0
Médecin de l'Éducation nationale	31	84	55	31	56,4	63	63	46	37	80,4
Conseiller technique de service social (3)	-	-	-	-	-	30	144	112	30	26,8
Assistant(e) de service social	93	437	305	90	29,5	47	15	12	6	50,0
Infirmier(e) (4)	607	2 189	1 586	508	32,0	-	-	-	-	-
Total filière sociale et de santé	731	2 710	1 946	629	32,3	140	222	170	73	42,9
Technicien de laboratoire	14	2 020	1 230	14	1,1	56	1 141	893	56	6,3
dont : Spé. A. sciences de la vie, de la Terre et biotechnologie	5	978	597	5	0,8	18	530	417	18	4,3
Spé. B. sciences physiques et chimiques	9	1 042	633	9	1,4	38	611	476	38	8,0
Adjoint technique principal de laboratoire de 2 ^e classe	181	1 539	734	132	18,0	101	1 303	1 007	102	10,1
Total filière laboratoire	195	3 559	1 964	146	7,4	157	2 444	1 900	158	8,3
Total	1 492	30 976	17 643	1 341	7,6	1 075	23 075	15 038	1 007	6,7

- (1) Sur liste principale.
(2) Le recrutement externe d'attaché d'administration se fait par la voie des instituts régionaux d'administration (IRA).
(3) Le concours unique de conseiller technique de service social est comptabilisé dans les concours internes.
(4) Depuis la session 2004, le concours d'infirmier est un concours unique comptabilisé dans les concours externes.

[2] Répartition des lauréats aux concours ATSS selon la filière (France métropolitaine + DOM)



[3] Taux de réussite selon la filière (%) (France métropolitaine + DOM)



Présentation

À la session 2008, 2 796 postes ont été ouverts aux différents concours de recrutement des personnels ITRF. On compte ainsi 1 292 postes pour la catégorie A qui regroupe les ingénieurs de recherche (IGR), d'études (IGE) et assistants ingénieurs (ASI), 668 pour les techniciens, seul corps de catégorie B, et 836 pour les adjoints techniques de catégorie C. De nouveau organisés après une absence en 2007, les concours de catégorie C génèrent une progression de 57,5 % du nombre de postes ; la hausse est plus marquée aux concours internes (+ 96,7 %) qu'aux concours externes (+ 37,5 %). Près de trois postes sur cinq ont été ouverts aux concours externes.

La sélectivité des concours externes est fortement contrastée selon le corps : globalement, 25 candidats sont inscrits pour un poste ouvert, mais ce ratio est supérieur pour les concours de catégorie A, avec 46 candidats inscrits pour un poste au concours externe d'IGE. En catégories B et C, les ratios descendent à 9,3 candidats inscrits pour un poste en catégorie B et 8,8 candidats en catégorie C. Pour les concours internes, ce rapport est globalement de 11,8 candidats pour un poste ouvert. Le taux le plus élevé s'établit aux concours d'ASI (22,5 candidats pour un poste) et les plus faibles aux concours d'adjoint (7,6 candidats pour un poste) et d'IGR (9,7 candidats pour un poste).

2 499 candidats ont été reçus sur liste principale à l'ensemble des concours, soit un taux de couverture global de 89,4 % (89,9 % en 2007). 96,1 % des postes offerts aux concours de technicien ont été pourvus, contre seulement 75,4 % des postes aux concours d'IGR. Les taux de couverture aux concours internes (91,8 %) restent supérieurs à ceux des concours externes (87,6 %), à l'exception des concours d'IGR (76,3 % à l'externe contre 73,5 % à l'interne) et d'IGE (90,4 % à l'externe contre 84 % à l'interne). Toutefois, pour un grand nombre de concours, l'existence de listes complémentaires (1 902 candidats dont 1 238 aux concours externes) permet de couvrir les besoins en recrutement, et de pallier les éventuels désistements. Tous concours confondus, le taux de réussite s'améliore, passant de 3,2 % en 2007 à 5,2 % en 2008. Les taux les plus élevés sont associés aux concours de catégories B (12 %) et C (13,2 %). En revanche, ce taux est nettement inférieur pour les concours de catégorie A (3 %) [1].

En 2008, quatre concours ont été organisés pour le recrutement des personnels des bibliothèques (cinq en 2007). 98 postes sont offerts aux différents concours, soit une baisse de 49,5 % : 48 aux concours externes (- 42,9 %) et 50 aux concours internes (- 54,5 %). Globalement, la sélectivité s'accroît avec 84,8 candidats inscrits pour un poste aux concours externes (63 en 2007) et 24,1 aux concours internes contre 14,3 en 2007. Malgré une baisse sensible, le taux de réussite demeure plus élevé aux concours internes (5,8 %) qu'externes (2,4 %). Tous les postes ont été pourvus à l'exception du concours interne de conservateur d'État (96,4 %) [2].

Source : Direction générale des ressources humaines, ministère de l'Éducation nationale.

Définitions

■ **Les concours de recrutement des personnels ingénieurs techniques de recherche et formation (ITRF)** s'effectuent par branche d'activité professionnelle (BAP) et emploi-type. Les modalités d'organisation des concours de catégorie A ont été modifiées en 2002 : ils comportent désormais une phase d'admissibilité nationale (un même jury pour tous les postes offerts dans le même corps, la même BAP et le même emploi-type) et une phase d'admission locale (organisée au niveau de chaque établissement dans lequel un poste au moins est à pourvoir dans cet emploi-type).

La nomenclature des BAP, modifiée en 2007, est la suivante : A : Sciences du vivant (SV) ; B : Sciences chimiques et sciences des matériaux (SCSM) ; C : Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique (SIIS) ; D : Sciences humaines et sociales (SHS) ; E : Informatique, statistique et calcul scientifique (ISCS) ; F : Information, documentation, culture, communication, édition, TICE (IDCCET) ; G : Patrimoine, logistique, prévention et restauration (PLPR) ; I : Gestion scientifique et technique des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (GST/EPSCPC).

■ **Les concours des personnels des bibliothèques** sont des concours nationaux organisés par l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) de Villeurbanne.

■ **Inscrits.** Candidats ayant retourné leur(s) dossier(s) complété(s) dans les délais impartis. En catégorie A, un concours est identifié par affectataire d'emploi (phase locale d'admission). Une même personne peut donc s'inscrire à plusieurs concours dans le même emploi-type et être déclarée admissible par un même jury pour l'ensemble de ces concours. Il est donc nécessaire, pour ce type de concours, de raisonner en termes de candidatures et non de candidats physiques.

■ **Présents.** Candidats qui se sont présentés à la première épreuve écrite des concours, lorsqu'elle existe, ou dont le dossier a été jugé recevable.

Pour les concours des bibliothèques, les candidats sont comptabilisés présents à l'écrit lors de la dernière épreuve de chaque concours.

■ **Admissibles.** Candidats inscrits autorisés à passer l'(les) épreuve(s) orale(s). Un même candidat peut être admissible à plusieurs concours.

■ **Admis.** Candidats admis sur liste principale.

■ **Taux de couverture.** Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

■ **Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

[1] Concours des personnels ITRF - session 2008 (France métropolitaine + DOM)

Corps	BAP (1)	Concours externes (2)					Concours internes				
		Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis (3)	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis (3)
Ingénieur de recherche (IGR)	A	20	596	554	183	19	-	-	-	-	-
	B	13	364	350	161	12	2	4	4	4	2
	C	16	308	298	166	12	2	8	7	7	2
	D	7	141	130	67	7	6	22	22	20	5
	E	47	1 064	1 102	455	39	31	458	453	208	23
	F	1	82	23	3	0	1	3	2	2	1
	G	16	217	207	53	6	9	45	45	28	6
	I	49	921	874	228	34	32	261	256	161	22
	Total	169	3 693	3 538	1 316	129	83	801	789	430	61
Ingénieur d'études (IGE)	A	29	1 406	1 400	416	24	5	44	40	37	5
	B	17	614	608	248	17	3	15	14	8	3
	C	39	899	897	487	37	12	52	52	32	11
	D	13	666	646	200	12	1	1	1	1	1
	E	108	3 952	3 867	1 540	98	37	674	664	297	28
	F	70	4 145	4 070	1 160	69	25	142	130	69	19
	G	40	712	699	280	35	14	128	128	43	13
	I	151	9 099	9 021	2 632	130	59	1 265	1 186	427	51
	Total	467	21 493	21 208	6 963	422	156	2 321	2 215	914	131
Assistant ingénieur (ASI)	A	17	565	360	136	16	5	32	31	15	4
	B	11	360	219	94	11	9	59	57	29	9
	C	19	327	221	143	16	9	62	62	38	9
	D	6	151	63	24	6	-	-	-	-	-
	E	53	2 370	1 182	697	48	39	976	965	421	35
	F	30	1 556	775	322	26	23	202	197	79	20
	G	32	296	201	80	20	28	410	390	178	24
	I	55	2 691	1 564	496	45	81	2 628	2 584	1 043	69
	Total	223	8 316	4 585	1 992	188	194	4 369	4 286	1 803	170
Technicien RF	A	59	374	233	152	56	17	85	84	45	17
	B	20	171	109	45	20	14	42	41	30	14
	C	53	136	85	61	41	22	43	43	36	21
	D	4	36	19	10	4	-	-	-	-	-
	E	73	678	495	223	73	30	187	180	65	30
	F	40	412	267	88	40	26	155	154	65	26
	G	53	208	149	79	43	62	377	372	129	62
	I	82	1 557	1 132	207	82	113	2 000	1 971	395	113
	Total	384	3 572	2 489	865	359	284	2 889	2 845	765	283
Adjoint technique	A	61	210	137	105	51	36	82	79	60	33
	B	19	124	88	67	17	16	36	33	26	14
	C	24	83	43	33	17	8	12	12	10	8
	D	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	E	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	F	15	245	143	56	14	25	137	135	86	25
	G	161	639	489	297	127	181	631	612	355	161
	I	93	1 986	1 346	460	92	197	2 624	2 590	813	197
	Total	373	3 287	2 246	1 018	318	463	3 522	3 461	1 350	438
Ensemble		1 616	40 361	34 066	12 154	1 416	1 180	13 902	13 596	5 262	1 083

(1) BAP : voir rubrique "Définitions".
(2) Les troisièmes concours d'IGE et d'ASI sont comptabilisés avec les concours externes.
(3) Sur liste principale.

[2] Concours des personnels des bibliothèques - session 2008 (France métropolitaine + DOM)

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis (2)	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis (2)
Conservateur d'État (1)	24	1 119	596	140	24	28	216	151	35	27
Bibliothécaire adjoint spécialisé	15	581	283	35	15	15	343	238	36	15
Assistant des bibliothèques	9	2 370	1 127	47	9	7	645	453	52	7
Total	48	4 070	2 006	222	48	50	1 204	842	123	49

(1) Dont le concours de conservateur chartiste (comptabilisé dans les concours internes).
(2) Sur liste principale.

Présentation

La formation continue des enseignants constitue dans son fonctionnement actuel, un des leviers stratégiques pour accompagner les orientations prioritaires de la politique éducative ministérielle et contribuer ainsi au pilotage de la pédagogie. Les dispositifs et modules qui constituent les Plans académiques de formation (PAF) sont proposés et mis en œuvre par des opérateurs de formation, en réponse à un appel d'offres qui correspond au cahier des charges de la formation académique des personnels. Les IUFM sont les opérateurs essentiels et privilégiés du plan et de ses volets départementaux, mais ils n'en sont pas les opérateurs exclusifs, afin d'éviter de figer l'offre de formation et de lui permettre de s'adapter à l'évolution des besoins. Les autres opérateurs de formation sont essentiellement les "pairs", enseignants déchargés en partie de l'enseignement aux élèves. Interviennent également les universités, CRDP, organismes culturels, partenaires associatifs, entreprises, autres ministères...

Les actions de formation continue répondent à des objectifs (11, voir liste dans la rubrique "Définitions" ci-contre) organisés autour de plusieurs dispositifs (7 800 dans le premier degré et 16 000 dans le second degré) chacun s'articulant autour de modules (respectivement 12 200 et 31 300).

En 2006, les actions de formation continue représentent un total de 1 604 500 journées stagiaires (707 600 pour le premier degré et 896 900 pour le second degré pour 582 600 stagiaires formés (157 500 dans le premier degré et 425 100 dans le second degré).

Dans le premier degré, la majorité des stagiaires formés (54 %) le sont pour une durée inférieure à 3 jours mais pour un volume de 18 % de journées stagiaires et de 47 % des modules réalisés.

De même, pour le second degré, les stagiaires sont formés principalement pour une période de moins de 3 jours (84 %) pour un volume de 85 % des modules réalisés et 58 % des journées stagiaires.

Le coût de la formation continue se monte pour l'année 2006-2007 à 36 millions d'euros dont 25 pour le second degré. La majorité des dépenses concerne les frais de déplacement et de séjour (57,6 %) suivi des frais de fonctionnement (27,2 %).

Définitions

■ **La formation continue des enseignants** a pour mission d'assurer à tous les personnels que tout au long de leur carrière, qu'ils aient ou non bénéficié d'une période de formation initiale, ils demeurent performants et soient dotés des compétences professionnelles indispensables à une constante adaptation aux évolutions de l'école, et donc à la réussite de tous les élèves qui leur sont confiés.

■ Liste des objectifs des actions de formation :

Développement des compétences professionnelles ; Adaptation à l'emploi ; Formation/adaptation statutaire ; Information, coordination, animation ; Développement des compétences liées aux activités de formation ; Formation qualifiante ; Développement personnel et culturel ; Élaboration de ressources ; Formation diplômante ; Conception et organisation de la formation ; Reconversion.

■ **Dispositif.** Parcours de formation constitué de modules et caractérisé principalement par un objectif de formation.

■ **Module.** Élément dans le parcours de formation articulé à d'autres modules et caractérisé principalement par un contenu de formation.

■ **Stagiaire.** Lorsqu'un candidat est convoqué à une session d'un module, il devient stagiaire de ce module.

■ **Journée-stagiaire.** Six heures de formation pour un stagiaire.

■ **Stagiaire formé.** Stagiaire qui a assisté au moins aux deux tiers de la formation à laquelle il était convoqué (module par module).

Source : Enquête sur la formation continue des enseignants des premier et second degrés - 2006-2007 - DGESCO.

[1] Formation continue des enseignants du premier degré en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)

Volume des actions et nombre de dispositifs selon les objectifs des formations

Objectifs de formation	Nombre de dispositifs prévus	Nombre de modules prévus	Stagiaires formés	Journées-stagiaires
Développement des compétences professionnelles	5 339	8 546	99 417	427 304
Adaptation à l'emploi	479	749	14 533	64 242
Formation/adaptation statutaire	451	711	18 222	103 940
Information, coordination, animation	362	562	6 530	15 658
Développement des compétences liées aux activités de formation	396	567	7 322	21 723
Formation qualifiante	224	300	3 380	25 088
Développement personnel et culturel	120	225	2 744	10 188
Élaboration de ressources	189	253	3 064	12 556
Formation diplômante	153	249	1 746	25 518
Conception et organisation de la formation	26	42	407	871
Reconversion	17	15	139	485
Total (1)	7 756	12 219	157 504	707 573

Nombre de jours de formation	Modules réalisés		Stagiaires formés		Journées-stagiaires	
Moins de trois	4 810	47%	85 052	54%	127 363	18%
De trois à neuf	3 444	34%	45 676	29%	212 272	30%
Supérieur à neuf	1 898	19%	26 776	17%	367 938	52%
Total (1)	10 152	100%	157 504	100%	707 573	100%

(1) Champ : 98 départements retenus sur 100.

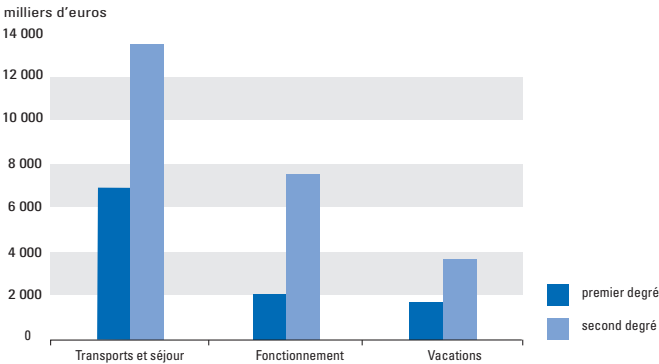
[2] Formation continue des enseignants du second degré en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)

Volume des actions et nombre de dispositifs selon les objectifs des formations

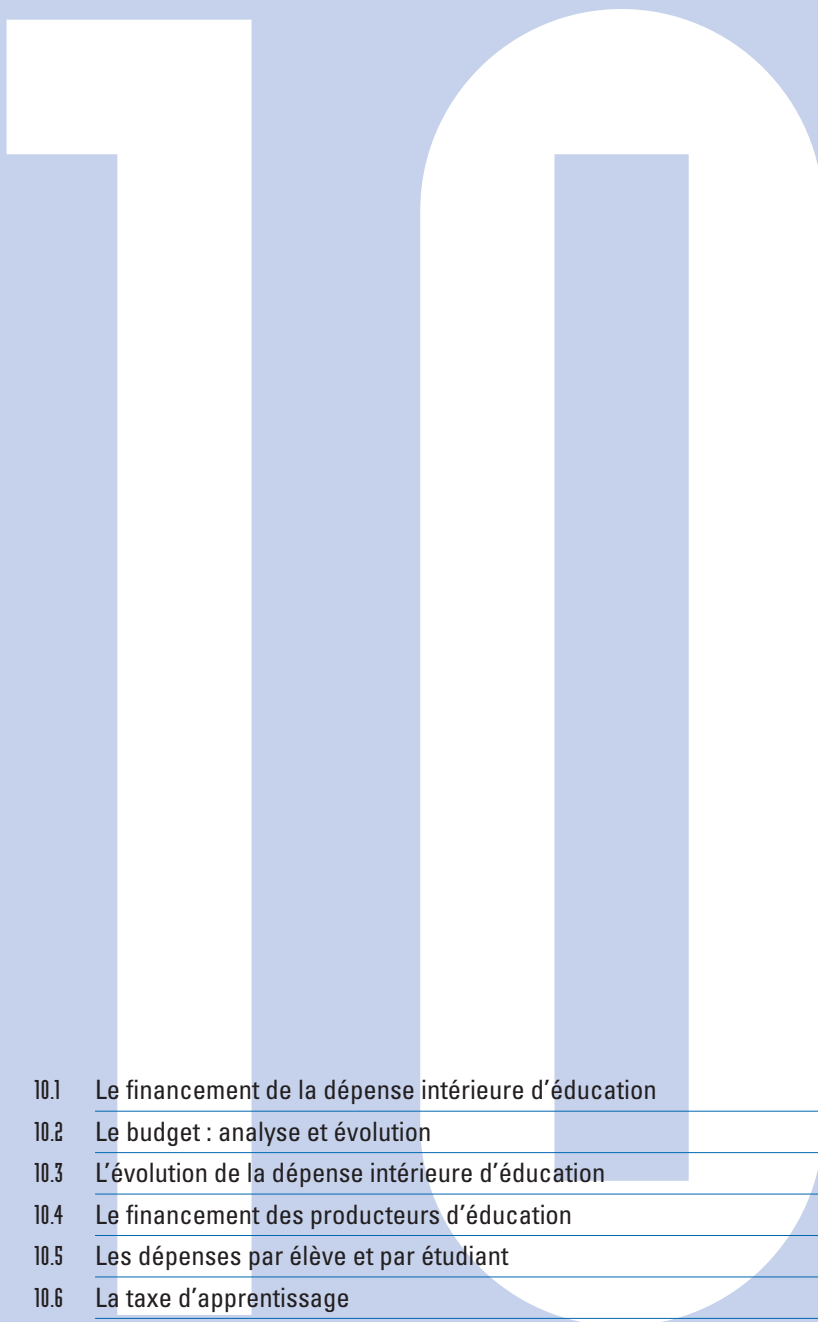
Objectifs de formation	Nombre de dispositifs prévus	Nombre de modules prévus	Stagiaires formés	Journées-stagiaires
Développement des compétences professionnelles	12 056	22 518	313 670	603 675
Adaptation à l'emploi	352	1 036	13 547	29 307
Formation/adaptation statutaire	146	433	3 856	15 110
Information, coordination, animation	1 005	2 298	50 447	64 516
Développement des compétences liées aux activités de formation	933	1 740	18 689	40 687
Formation qualifiante	615	1 191	7 176	103 650
Développement personnel et culturel	163	329	4 127	8 261
Élaboration de ressources	404	758	7 332	15 702
Formation diplômante	52	82	850	3 009
Conception et organisation de la formation	251	709	4 999	8 018
Reconversion	51	175	431	4 941
Total	16 028	31 269	425 124	896 876

Nombre de jours de formation	Modules réalisés		Stagiaires formés		Journées-stagiaires	
Moins de trois	25 430	85%	356 739	84%	518 622	58%
De trois à six	2 863	10%	62 131	15%	232 608	26%
Supérieur à six	1 583	5%	6 254	1%	145 646	16%
Total	29 876	100%	425 124	100%	896 876	100%

[3] Répartition des dépenses de formation des premier et second degrés (en milliers d'euros)
(France métropolitaine + DOM)



10 Budget, coûts et financement



10.1	Le financement de la dépense intérieure d'éducation	330
10.2	Le budget : analyse et évolution	332
10.3	L'évolution de la dépense intérieure d'éducation	334
10.4	Le financement des producteurs d'éducation	336
10.5	Les dépenses par élève et par étudiant	338
10.6	La taxe d'apprentissage	340
10.7	Les bourses nationales du second degré	342
10.8	L'aide aux étudiants	344
10.9	Les boursiers sur critères sociaux à l'université	346
10.10	L'action sociale en faveur des étudiants	348

Présentation

Le compte économique de l'éducation retient, outre les activités d'enseignement sous toutes leurs formes, scolaires de tous niveaux ou extra-scolaires, des activités annexes permettant l'organisation du système (administration générale et recherche sur l'éducation) ou accompagnant et facilitant la fréquentation du système éducatif (restauration et hébergement, orientation et médecine scolaires). S'ajoutent également des achats de biens et services liés à l'éducation (transports scolaires, manuels scolaires, fournitures et habillement demandés par les institutions scolaires, cours particuliers).

L'effort de la collectivité nationale pour les activités d'éducation a été estimé, pour 2007, à 125,3 milliards d'euros (données provisoires) [1]. Il représente 6,6 % du PIB (voir 10.3). Les seules activités d'enseignement représentent 103 milliards d'euros (soit 82,2 % de la dépense intérieure d'éducation), les dépenses d'hébergement et de restauration en représentent 7,5 %. Les 10,3 % restants financent les autres activités : administration, orientation, médecine scolaire, transports scolaires, achats de fournitures et manuels scolaires, etc.

La dépense d'enseignement se répartit entre enseignement du second degré (41,0 %), enseignement du premier degré (28,2 %), enseignement du supérieur (18,8 %) et formation continue et autres activités extra-scolaires (12,0 %). L'État assure 57,6 % du financement final total, les collectivités territoriales 24,1 %, les ménages 11,0 %, les entreprises 6,5 % (essentiellement par le biais de la taxe d'apprentissage et de leurs dépenses de formation continue) et les autres administrations publiques 0,8 % [2].

En termes de financement initial (avant transfert des bourses vers les ménages et de diverses subventions vers les collectivités territoriales), la part de l'État est encore plus importante, s'élevant à 62,5 %. En revanche, celles des collectivités territoriales – 20,8 % – et surtout des ménages – 7,8 % – sont plus faibles. Les caisses d'allocations familiales (CAF) contribuent en tant que financeur initial à hauteur de 1,0 % au financement de la DIE avec le versement aux ménages de l'allocation de rentrée scolaire.

Source : Compte provisoire de l'éducation pour 2007.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 05.05, 05.39, 06.28, 07.41, 09.13.
- "Le compte de l'éducation", les dossiers d'Éducation et formations, n° 118, décembre 2000 (années 1996 à 1999), n° 125, novembre 2001 (années 1997 à 2000), n° 140, décembre 2002 (années 1998 à 2001), MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective.
- "Le compte de l'Éducation. Principes et méthodes".

Définitions

■ **Compte économique de l'éducation.** Compte satellite de la comptabilité nationale décrivant l'ensemble des flux financiers intervenant dans le domaine de l'éducation, rassemblés dans un cadre cohérent s'articulant avec celui de la comptabilité nationale.

■ **Enseignement de type scolaire.** Enseignement caractérisé par l'existence d'un programme découpé en cycles annuels et mis en œuvre dans des institutions spécialisées telles les écoles primaires, les collèges, les lycées, les universités, les CFA.

■ **Enseignement de type extra-scolaire.** Formation continue et autres stages, leçons particulières, cours du soir, formations dispensées dans les conservatoires municipaux...

■ **Financeur final.** Dernier financeur. Par exemple, lorsqu'une collectivité territoriale est maître d'ouvrage d'une construction scolaire, elle peut recevoir une subvention de l'État. La totalité de la dépense est affectée à cette collectivité territoriale, dernier financeur. Les dépenses attribuées à l'État ne prennent pas en compte cette subvention.

De même, les bourses d'études versées aux ménages sont traitées comme un transfert entre financeurs. Elles sont affectées au financeur ménage et non aux financeurs État ou collectivités territoriales.

Si, par contre, on choisit d'affecter la subvention au financeur État dans le premier cas, ou la bourse au financeur État ou collectivités territoriales dans le second cas, alors on parle de financeur initial (avant transferts).

■ **Dépense intérieure d'enseignement.** Total des dépenses effectuées en France métropolitaine ou dans les DOM pour les activités d'enseignement.

■ **Dépense intérieure d'éducation (DIE).** Total des dépenses effectuées en France métropolitaine ou dans les DOM pour les activités d'éducation (enseignement ou activités annexes) et pour l'achat des biens et services liés à l'éducation.

■ **Produit intérieur brut (PIB).** Agrégat de la comptabilité nationale ; il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes augmentée de la TVA sur les produits et des droits de douanes.

Le financement de la dépense intérieure d'éducation

[1] Le financement des activités d'éducation et des achats de biens et services liés à l'éducation en 2007 - Dépenses totales (courantes + capital) des financeurs finals (évaluation provisoire) (France métropolitaine + DOM) (millions d'euros)

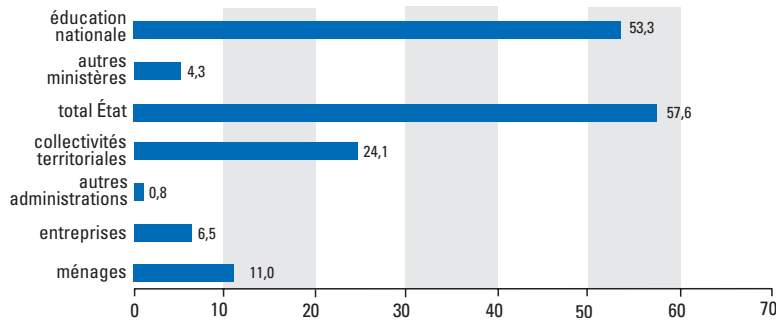
	Enseignement de type scolaire			Enseignement de type extra-scolaire	Total dépense intérieure d'enseignement
	Premier degré	Second degré	Ens. supérieur		
Éducation nationale	17 750,1	30 362,9	12 075,8	339,1	60 527,9
Autres ministères (1)	142,9	1 373,4	1 558,0	1 902,9	4 977,2
Total État	17 893,0	31 736,3	13 633,8	2 242,0	65 505,1
Collectivités territoriales	10 623,8	8 250,9	2 219,8	2 593,5	23 688,0
Autres administrations		240,2	344,3	259,0	843,5
Entreprises	0,5	989,7	1 377,6	5 749,3	8 117,1
Ménages	506,2	1 010,0	1 810,0	1 513,8	4 840,0
Total général	29 023,5	42 227,1	19 385,5	12 357,6	102 993,7

	Activités annexes			Achats de biens et services liés				Total dépense intérieure d'éducation
	Administration générale	Cantines, internats	Orientation	Médecine scolaire	Transports scolaires	Fournitures et livres scolaires	Habillement, leçons part.	
Éducation nationale	3 509,7	2 115,8	301,3	404,3	0,9			66 859,9
Autres ministères (1)	283,2	33,9	46,6		86,7			5 427,6
Total État	3 792,9	2 149,7	347,9	404,3	87,6			72 287,5
Collectivités territoriales	838,5	3 096,3	13,8	18,6	2 215,6	296,9		30 167,7
Autres administrations	0,1	133,6	0,1					977,3
Entreprises	0,3	44,8	2,2					8 164,4
Ménages	12,4	3 963,9	8,0		88,4	2 605,3	2 221,5	13 739,5
Total général	4 644,2	9 388,3	372,0	422,9	2 391,6	2 902,2	2 221,5	125 336,4

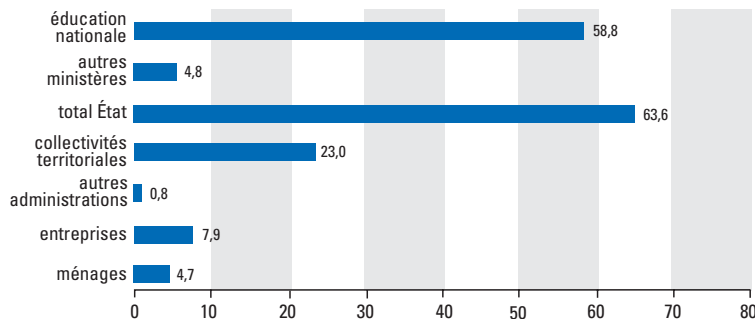
(1) Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers).

[2] Structures du financement final en 2007 (%) (France métropolitaine + DOM)

Ensemble des activités



Activités d'enseignement



Présentation

Depuis la mise en place de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF), le 1^{er} janvier 2006, les budgets des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et Recherche sont présentés dans deux missions interministérielles : Enseignement scolaire (MIES) et Recherche et enseignement supérieur (MIREs).

Les crédits affectés aux cinq programmes de la mission Enseignement scolaire relevant du ministère de l'Éducation nationale – le sixième relevant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche – s'élèvent pour 2009 à 58,7 milliards d'euros, soit une hausse de 1,6 % par rapport aux crédits ouverts en 2008 [2]. Cependant, à champ constant, l'augmentation serait de l'ordre de 2 %. Ces changements de champ proviennent essentiellement de l'achèvement de la décentralisation avec le rattachement des personnels techniques, ouvriers et de service (TOS) aux régions et aux départements (pour environ 353 millions d'euros figurant en 2008 au programme Vie de l'élève). L'augmentation globale des crédits de ces programmes est inférieure à celle prévue pour les pensions des personnels se traduisant par le versement de plus d'un milliard de plus au compte d'affectation spéciale (CAS) Pensions.

Ces programmes traduisent les priorités du gouvernement pour l'Éducation nationale : généralisation de l'accompagnement éducatif après les cours, scolarisation des élèves handicapés, modernisation du système de remplacement des enseignants absents et poursuite de la mise en place de la Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005. Mais ce budget concourt aussi à l'effort de maîtrise des finances publiques.

Il comporte des suppressions de postes (13 500 ETP non remplacés), surtout au niveau des personnels administratifs et des enseignants du second degré (à mettre en regard avec quelques mesures catégorielles pour la revalorisation de la situation des personnels) en raison de la baisse des effectifs. Par contre, dans le premier degré, de nouvelles classes devraient être créées, là aussi, en raison des évolutions démographiques, ainsi que des postes administratifs pour la mise en place des Établissements publics d'enseignement primaire (EPEP).

Au sein de la MIREs, les crédits du programme 150 Formations supérieures et recherche universitaire s'élèvent à 11,7 milliards d'euros pour 2009 (en progression de 3,8 % par rapport à 2008) et ceux du programme 231 Vie étudiante à 2 milliards d'euros (en progression de 4,7 %). Ces hausses correspondent à environ 520 millions d'euros supplémentaires pour l'enseignement supérieur, dont plus de 200 millions iront abonder le CAS Pensions. Huit autres programmes concernent la recherche non universitaire, et un autre l'enseignement supérieur et la recherche agricoles. Favoriser la réussite des étudiants, réformer la carrière des enseignants et donner aux universités les moyens de passer aux compétences élargies sont les priorités gouvernementales inscrites dans le budget 2009 de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. L'effort global de maîtrise des finances publiques s'y traduit par la suppression de 450 ETP, soit moins de un huitième des départs à la retraite.

Définitions

■ **LFI.** Loi de Finances votée initialement, y compris, éventuellement, la Loi de Finances rectificative votée ultérieurement.

■ **Budget général de l'État.** Ensemble des budgets civils et du budget du ministère de la Défense.

■ **Produit intérieur brut (PIB).** Agrégat de la comptabilité nationale égal à la somme des valeurs ajoutées augmentées de la TVA et des droits de douane.

■ **LOLF.** Loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux Lois de finances, qui remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État.

■ **Mission.** Une mission comprend un ensemble de programmes dépendant d'un ou plusieurs ministère(s), concourant à une politique publique définie.

■ **Programme.** Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

■ **ETP.** Équivalent temps plein. Correspond à un agent à temps plein ; à un agent à mi-temps correspond 0,5 ETP.

■ **EPEP.** Établissement public d'enseignement primaire. Établissement public doté d'une personne morale et d'un budget regroupant une ou plusieurs école(s) élémentaire(s) ou maternelle(s) et devant permettre une gestion mutualisée des moyens.

Source : Ministères de l'Éducation nationale, et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : PLF 2009, I - enseignement scolaire et II - recherche et enseignement supérieur.

Le budget : analyse et évolution

[1] Évolution du budget de l'Éducation nationale, du budget de l'État et du PIB de 2006 à 2008 (programmes dépendant du ministère de l'Éducation nationale : 139, 140, 141, 214, 230 ; ou du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : 150, 231) (milliards d'euros)

Budget exécuté pour	2006	2007	2008
Mission Enseignement scolaire (non compris Agriculture)	58,2	57,5	57,9
Mission Recherche et enseignement supérieur (non compris Agriculture)	11,9	12,6	13,3
Ensemble	70,1	70,1	71,2
Budget de l'État	269,3	266,8	275,0
Ensemble/budget État	26,0%	26,3%	25,9%
Ensemble/PIB	3,9%	3,7%	3,6%

[2] Évolution des missions interministérielles "Enseignement scolaire" et "Recherche et enseignement supérieur" de 2006 à 2009 (millions d'euros)

Mission interministérielle "Enseignement scolaire"

	Crédits ouverts en LFI pour			Crédits demandés pour 2009		Évolution 2009/2008
	2006	2007	2008	Montant	%	
Programme 140 : Enseignement scolaire public du premier degré	15 734,1	16 129,7	16 680,2	17 263,2	28,8	3,5%
Programme 141 : Enseignement scolaire public du second degré	27 732,7	27 878,8	28 321,6	28 685,7	47,8	1,3%
Programme 230 : Vie de l'élève	5 942,2	4 794,6	3 854,6	3 772,7	6,3	-2,1% (1)
Programme 139 : Enseignement privé des premier et second degrés	7 040,8	6 835,9	6 882,6	6 946,7	11,6	0,9%
Programme 214 : Soutien de la politique de l'Éducation nationale	2 002,0	2 065,1	2 066,6	2 067,6	3,4	0,0%
Sous total scolaire MEN	58 451,8	57 704,1	57 805,6	58 735,9	97,9	1,6%
Programme 143 : Enseignement technique agricole	1 288,2	1 277,4	1 247,3	1 255,3	2,1	0,6%
Total mission "Enseignement scolaire"	59 740,0	58 981,5	59 052,9	59 991,2	100,0	1,6%

(1) Transfert des personnels TOS aux collectivités locales.

Mission interministérielle "Recherche et enseignement supérieur"

Programme 150 : Formations supérieures et recherche universitaire (millions d'euros)

	Crédits ouverts en LFI pour			Crédits demandés pour 2009		Évolution 2009/2008
	2006	2007	2008	Montant	%	
Formation initiale et continue du baccalauréat au doctorat (actions 1 à 3)	4 339,6	4 637,5	4 737,0	5 039,9	43,0	6,4%
Établissements d'enseignement privés (action 4)	50,4	56,4	59,3	61,8	0,5	4,2%
Bibliothèques et documentation (action 5)	372,1	378,1	349,8	360,2	3,1	3,0%
Recherche universitaire (actions 6 à 12)	2 849,3	3 144,7	3 628,8	3 674,0	31,4	1,2%
Diffusion des savoirs et musées (action 13)	79,8	84,7	76,3	77,6	0,7	1,7%
Immobilier (action 14)	912	1 240,9	1 415,3	1 332,1	11,4	-5,9%
Pilotage et support du programme (action 15)	745,5	727,8	1 006,3	1 159,5	9,9	15,2%
Dotations globalisées aux établissements d'enseignement supérieur (action 16) (2)	747,9	389,3				
Total programme 150	10 096,6	10 659,4	11 272,8	11 705,1	100,0	3,8%

(2) Pour 2008 : crédits redistribuées sur les autres actions.

Programme 231 : Vie étudiante (millions d'euros)

	Crédits ouverts en LFI pour			Crédits demandés pour 2009		Évolution 2009/2008
	2006	2007	2008	Montant	%	
Aides directes (action 1)	376,5	1 441,3	1 503,7	1 547,2	75,2	2,9%
Aides indirectes (action 2)	227,2	229,0	251,1	271,0	13,2	7,9%
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives (action 3)	75,6	112,0	137,7	142,5	6,9	3,5%
Pilotage et animation du programme (action 4)	59,1	64,6	73,0	97,0	4,7	32,9%
Total programme 231	1 738,4	1 846,9	1 965,5	2 057,7	100,0	4,7%

Présentation

La dépense intérieure d'éducation (DIE) est évaluée, pour 2007, à 125,3 milliards d'euros. Elle a augmenté de 57 % depuis 1985 en prix constants, en tenant compte des différences de champ induites par l'application de la LOLF, soit d'un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 2,1 %. Durant la même période, le produit intérieur brut (PIB) a progressé en moyenne de 2,2 % par an. La part de la DIE dans le PIB baisse donc légèrement, de 6,7 % en 1985 à 6,6 % en 2007 [1].

De 1985 à 1989, la DIE croît à un rythme moins rapide que le PIB (en moyenne, en prix constants, de 3,3 % par an pour le PIB et de 2,2 % pour la DIE). Par contre, de 1989 à 1997, la DIE évolue nettement plus vite que le PIB (environ + 1,5 % en moyenne annuelle pour le PIB et + 3,6 % pour la DIE). Ainsi, la part de la DIE au sein du PIB atteint 7,6 % en 1997. Depuis, la tendance s'est à nouveau inversée, le PIB augmentant plus rapidement que la DIE (de 1997 à 2007, en moyenne + 2,3 % pour le PIB et + 0,9 % pour la DIE), la part de la DIE dans le PIB retombe à 6,6 % en 2007 [4].

La structure du financement de la DIE s'est modifiée également entre 1985 et 2007. La part de l'État (ministère de l'Éducation nationale, plus autres ministères) baisse de près de 8 points, de 65,4 % en 1985 à 57,6 % en 2007. *A contrario*, celle des collectivités locales croît de 9 points (de 15,1 % en 1985 à 24,1 % en 2007), les lois de décentralisation ayant transféré aux collectivités locales de nombreuses compétences dans les domaines du transport scolaire, du fonctionnement et de l'équipement des établissements du second degré, de l'apprentissage et de la formation professionnelle et plus récemment de la gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS) du second degré et des formations sociales et de santé [1][2].

Le tableau [3] présente l'évolution de la structure de la DIE par niveau d'enseignement. Dans un premier temps, la part consacrée à l'enseignement du premier degré décroît pour atteindre 26,4 % en 1992 – contre 27,5 % en 1985. Puis elle augmente à nouveau pour atteindre 28,7 % en 2007, accompagnant une légère remontée des effectifs du préélémentaire puis de l'élémentaire. À l'inverse, la part du second degré, quasiment stable autour de 45 % de 1985 à 1998, a tendance à baisser depuis pour atteindre 42,3 % en 2007.

La part consacrée à l'enseignement supérieur croît de façon continue sur la période de plus de 3 points (15,7 % de la DIE en 1985 à 18,9 % en 2007) mais parallèlement, durant cette période, les effectifs d'étudiants ont augmenté de près de 65 %.

Source : Compte provisoire de l'éducation pour 2007.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 05.05, 05.39, 06.28, 07.41, 09.13.
- “Le compte de l'éducation”, les dossiers d'Éducation et formations, n° 118, décembre 2000 (années 1996 à 1999), n° 125, novembre 2001 (années 1997 à 2000), n° 140, décembre 2002 (années 1998 à 2001), MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective.
- “Le compte de l'éducation. Principes et méthodes”.

Définitions

■ **LOLF.** Loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux Lois de finances, qui remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Elle s'applique en 2006 à la présentation du budget de l'État, et a entraîné quelques changements dans l'élaboration du compte économique de l'éducation, avec en particulier la prise en compte d'un poids de charge sur les rémunérations des personnels plus important et une intégration plus large, dans l'enseignement supérieur, des dépenses de recherche. C'est pourquoi l'application de la LOLF en 2006 provoque une rupture de série dans le calcul de la DIE.

■ **Évaluation aux prix de 2007.** Estimations utilisées afin de corriger l'effet de l'inflation, permettant ainsi de suivre l'évolution “en volume” des dépenses d'éducation.

■ **Financier final.** Dernier financier. Par exemple, lorsqu'une collectivité territoriale est maître d'ouvrage d'une construction scolaire, elle peut recevoir une subvention de l'État. La totalité de la dépense est affectée à cette collectivité territoriale, dernier financier. Les dépenses attribuées à l'État ne prennent pas en compte cette subvention.

De même, les bourses d'études versées aux ménages sont traitées comme un transfert entre financeurs. Elles sont affectées au financier ménage et non aux financeurs État ou collectivités territoriales.

Si, par contre, on choisit d'affecter, dans le premier cas, la subvention au financier État, ou, dans le second cas, au financier État ou collectivités territoriales, alors on parle de financier initial (avant transfert).

■ **Autres administrations publiques.** Sont regroupées sous cette appellation divers organismes intervenant dans le financement de l'Éducation, en particulier le CNASEA, qui sert d'intermédiaire pour le financement des personnels sur contrats aidés, et les organismes consulaires qui interviennent dans le financement des centres de formation d'apprentis et de certaines écoles supérieures privées.

L'évolution de la dépense intérieure d'éducation

[1] Évolution de la dépense intérieure d'éducation par unité de financement de 1985 à 2007 (1) Dépenses totales par financeurs finals (millions d'euros, prix courants) (France métropolitaine + DOM)

	1985	1995	2000	2002	2003	2004	2005	2006 (4)	2007
Éducation nationale	29 773	50 096	58 474	61 518	62 296	63 159	63 823	66 903	66 860
Autres ministères (2)	3 385	5 683	5 889	5 934	5 876	6 027	5 831	5 245	5 428
Total État	33 158	55 778	64 363	67 452	68 172	69 186	69 654	72 148	72 288
Collectivités territoriales	7 648	19 167	22 698	23 413	24 479	25 509	26 272	27 641	30 168
Autres administrations publiques (3)	407	927	786	815	880	921	853	934	977
Entreprises	2 834	4 892	5 663	7 039	6 998	7 164	7 490	7 943	8 164
Ménages	6 683	10 514	11 383	12 072	12 526	12 787	13 246	13 414	13 740
Total général (en euros courants)	50 729	91 278	104 899	110 791	113 053	115 566	117 514	122 079	125 336
Total général (euros constants, estimation aux prix 2007)	78 807	111 058	121 455	122 868	123 065	123 831	123 409	125 069	125 336
% du PIB	6,7	7,6	7,3	7,2	7,1	7,0	6,8	6,8	6,6

Notes (1) à (4) : voir ci-dessous, tableau [3].

[2] Évolution de la structure du financement de l'éducation par unité de financement de 1985 à 2007 (1) par financeur final (%) (France métropolitaine + DOM)

	1985	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006 (4)	2007
Éducation nationale	58,7	54,9	55,7	55,8	55,5	55,1	54,7	54,3	54,8	53,3
Autres ministères (2)	6,7	6,2	5,6	5,7	5,4	5,2	5,2	5,0	4,3	4,3
Collectivités territoriales	15,1	21,0	21,6	21,5	21,1	21,7	22,1	22,4	22,6	24,1
Autres administrations publiques (3)	0,8	1,0	0,7	0,8	0,7	0,8	0,8	0,7	0,8	0,8
Entreprises	5,6	5,4	5,4	5,4	6,4	6,2	6,2	6,4	6,5	6,5
Ménages	13,2	11,5	10,9	10,9	10,9	11,1	11,1	11,2	11,0	11,0
Total général	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

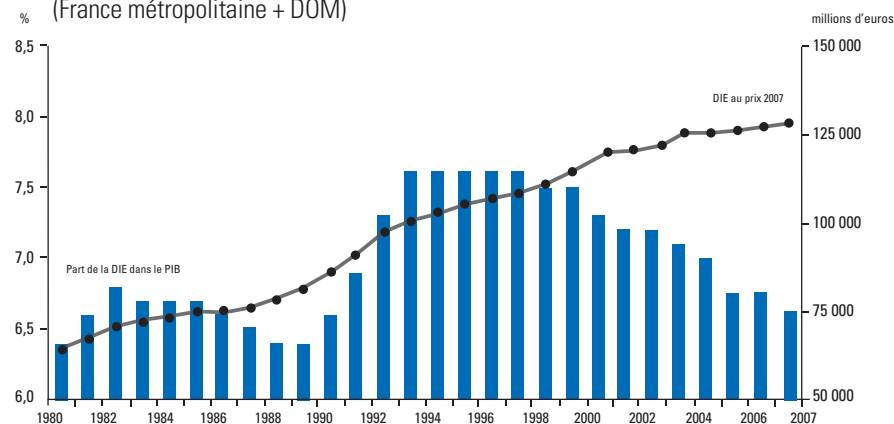
Notes (1) à (4) : voir ci-dessous, tableau [3].

[3] Évolution de la dépense intérieure d'éducation par niveau d'enseignement de 1985 à 2007 (1) (millions d'euros, prix courants) (France métropolitaine + DOM)

Niveaux d'enseignement	1985	1995	2000	2002	2003	2004	2005	2006 (4)	2007
Premier degré	13 927	24 345	28 629	29 559	31 088	32 004	32 450	35 664	35 923
Second degré	22 879	41 187	46 802	49 285	50 232	50 853	51 484	53 978	53 026
Supérieur	7 966	15 381	17 484	18 829	19 445	20 124	20 656	22 945	23 738
Formation continue	5 353	9 278	10 202	11 181	10 305	10 550	10 663	10 184	10 336
Non ventilé	604	1 087	1 777	1 937	1 984	2 036	2 262	2 298	2 313
Total général	50 729	91 278	104 893	110 791	113 054	115 566	117 514	125 069	125 336

Tableaux [1] à [3] : (1) Évaluations provisoires pour l'année 2007. (2) Y compris le reste du monde (Union européenne et pays étrangers). (3) Voir rubrique "Définitions". (4) Rupture en raison de l'application de la LOLF (voir rubrique "Définitions").

[4] Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB (1980-2007) (France métropolitaine + DOM)



Présentation

Les unités de production du compte économique de l'éducation sont les agents économiques qui produisent les activités caractéristiques du domaine de l'éducation, activités d'enseignement et activités annexes, en utilisant les ressources mises à leur disposition par les unités de financement (voir 10.1 et 10.3).

Le tableau [1] présente, par unité de production, l'origine du financement. Les ressources qui y figurent correspondent à l'ensemble des activités des établissements : enseignement de tous niveaux, scolaire ou extra-scolaire, mais aussi restauration et hébergement, orientation, etc. Les dépenses de personnel effectuées directement par l'État y figurent également. Le producteur "Services administratifs et organismes publics" ne produit pas d'enseignement mais assure des activités d'organisation, d'orientation, de recherche pédagogique et même de restauration et d'hébergement avec le CNOUS. En 2007, le montant total des ressources des producteurs d'éducation s'élève à 117,8 milliards d'euros, dont 111,9 pour les producteurs d'enseignement, établissements publics ou privés subventionnés ou non. Le producteur "Services administratifs et organismes publics" dispose de 5,9 milliards d'euros [1]. Les lycées et collèges publics ont reçu 40,8 milliards d'euros dont 30,2 milliards d'euros provenant du ministère de l'Éducation nationale, représentant 74 % du total de leurs ressources. Les collectivités territoriales ont, quant à elles, fourni 7,4 milliards d'euros, soit 18 % du total [2].

Par contre, près de 43 % des ressources des écoles maternelles et élémentaires publiques proviennent des collectivités territoriales, qui participent donc à leur financement aussi comme second financeur, mais pour une part beaucoup plus proche de celle du ministère de l'Éducation nationale (qui fournit 54 % de leurs ressources).

Le poids du financement du ministère de l'Éducation nationale est particulièrement important dans les universités où il représente plus de 85 % du total.

On peut aussi noter que les collèges et lycées privés subventionnés sont financés pour près des deux tiers par le ministère de l'Éducation nationale (surtout par la rémunération des enseignants et le versement pour chaque élève du forfait d'externat dépendant de son niveau) et pour 21 % par les familles.

Définitions

■ **Établissements privés à financement public prédominant.** Établissements pour lesquels au moins 50 % du financement proviennent des administrations publiques. Ce sont les établissements privés des premier et second degrés sous contrat, certaines écoles d'enseignement supérieur, les établissements privés de l'éducation surveillée, l'association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA)...

■ **Autres producteurs d'enseignement privés.** Ce sont les établissements hors contrat, les établissements déclarant des bénéfices industriels et commerciaux, les professions libérales déclarant des bénéfices non commerciaux, et les individus donnant des leçons particulières.

■ Voir rubriques "Définitions" en 10.1 et 10.3.

Source : Compte provisoire de l'éducation pour 2007.

→ Pour en savoir plus

Publications

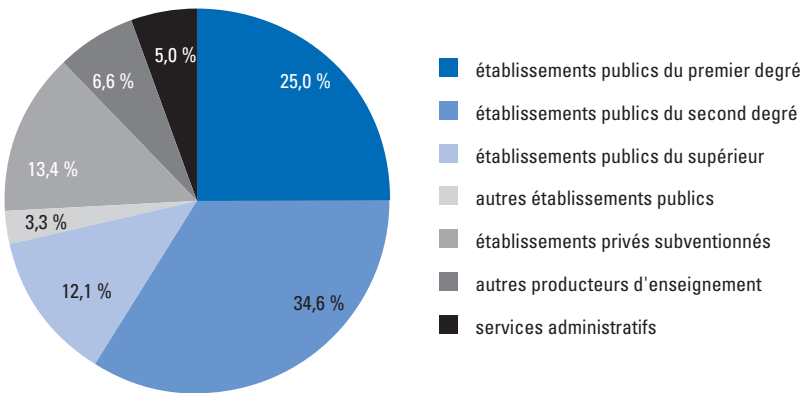
- Notes d'Information, 05.05, 05.39, 06.28, 07.41, 09.13.
- "Le compte de l'éducation", les dossiers d'Éducation et formations, n° 118, décembre 2000 (années 1996 à 1999), n° 125, novembre 2001 (années 1997 à 2000), n° 140, décembre 2002 (années 1998 à 2001), MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective.
- "Le compte de l'éducation. Principes et méthodes".

Le financement des producteurs d'éducation

[1] Financement des producteurs d'enseignement et de formation en 2007 - Dépenses totales (courantes + capital) des financeurs finals (France métropolitaine + DOM) (millions d'euros)

	Éducation nationale	Autres ministères	Collectivités territoriales	Autres administrations	Entreprises	Ménages	Reste du monde	Total
Établissements publics d'enseignement	56 016,9	3 836,5	22 872,7	660,6	1 779,8	3 135,8	72,9	88 375,2
Écoles maternelles et élémentaires	15 944,7	117,0	12 606,0	-	-	807,9	-	29 475,6
Collèges et lycées	30 168,0	862,8	7 371,6	340,4	523,4	1 539,3	19,3	40 824,8
Centres de formation d'apprentis	8,2	10,3	218,4	13,5	134,5	13,0	-	397,9
Universités	9 081,8	21,4	647,4	93,7	409,5	331,2	49,3	10 634,3
Autres établissements d'enseignement supérieur	505,8	1 843,8	564,1	16,8	391,2	250,9	0,6	3 573,2
Centres de formation artistique	-	57,4	1 163,5	-	-	68,8	-	1 289,7
Centres d'enseignement spécial	243,6	333,1	134,4	2,4	2,9	9,2	0,1	725,7
Organismes d'enseignement à distance	62,3	7,5	4,0	1,8	1,8	70,2	-	147,6
Organismes de formation extra-scolaire	2,5	583,2	163,3	192,0	316,5	45,3	3,6	1 306,4
Établissements privés subventionnés	6 702,9	836,7	2 955,5	187,2	2 430,7	2 680,6	28,7	15 822,3
Écoles maternelles et élémentaires	1 699,7	-	811,6	-	-	723,9	-	3 235,2
Collèges et lycées	4 843,9	506,6	664,3	-	117,3	1 603,9	0,1	7 736,1
Centres de formation d'apprentis	-	3,7	505,6	30,2	309,4	29,0	0,3	878,2
Établissements d'enseignement supérieur	52,8	91,9	318,6	150,6	158,8	126,3	-	899,0
Organismes de formation extra-scolaire	106,5	234,5	655,4	6,4	1 845,2	197,5	28,3	3 073,8
Établissements privés non subventionnés	-	190,3	969,8	126,8	3 935,3	2 408,6	92,7	7 723,5
Écoles maternelles et élémentaires	-	-	-	-	-	63,1	-	63,1
Établissements du second degré	-	-	-	-	38,0	193,6	-	231,6
Centres de formation d'apprentis	-	4,5	670,9	41,3	414,9	35,6	-	1 167,2
Écoles supérieures	-	-	-	55,6	230,3	1 015,6	-	1 301,5
Organismes de formation extra-scolaire	-	185,8	298,9	29,9	3 252,1	1 100,7	92,7	4 960,1
Total producteurs d'enseignement	62 719,8	4 863,5	26 798,0	974,6	8 145,8	8 225,0	194,3	111 921,0
Services administratifs et organismes publics	4 139,1	282,8	857,4	2,7	18,3	599,3	0,4	5 900,0
Total général	66 858,9	5 146,3	27 655,4	977,3	8 164,1	8 824,3	194,7	117 821,0

[2] Répartition du financement selon l'unité de production destinataire en 2007 (France métropolitaine + DOM)



Présentation

En 2007, la dépense moyenne par élève ou étudiant, tous niveaux confondus, est de 7 470 euros. Mais elle varie fortement suivant le niveau d'enseignement : de 4 970 euros pour un élève scolarisé en préélémentaire, jusqu'à 13 880 pour un étudiant de classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE).

Trois quarts des dépenses des producteurs du domaine sont des dépenses de personnels (et pour la moitié, des dépenses de personnels enseignants). Les écarts entre coûts moyens sont donc souvent liés à des différences de taux d'encadrement ou de statut des enseignants (rémunérations et obligations réglementaires de service). D'autres facteurs interviennent aussi, tels les besoins en matériel nécessaire à la formation, ou l'importance relative des investissements réalisés.

Dans l'enseignement primaire, le nombre plus faible d'élèves par enseignant dans les classes élémentaires est partiellement compensé par la présence des ATSEM dans les classes maternelles.

Dans le second degré, les écarts dus aux différences de statut et de rémunération des enseignants sont en partie compensés par un nombre d'élèves plus faible par classe dans les collèges et le second cycle professionnel que dans le second cycle général et technologique. Les enseignements professionnels et technologiques requièrent également des dépenses de fonctionnement matériel et d'investissement plus importantes que l'enseignement général.

Dans le supérieur, l'écart de coût très important observé entre les formations universitaires, d'une part, et les classes de type CPGE ou STS (sections de techniciens supérieurs) d'autre part, provient en grande partie des différences de taux d'encadrement. Il est relativement faible dans les universités, où une grande partie des cours, particulièrement au niveau de la licence, a lieu en amphithéâtre. Il est plus élevé dans les classes de STS et de CPGE, qui, implantées dans les établissements secondaires, bénéficient de taux d'encadrement du même ordre que celui des autres classes de ces établissements.

Définitions

■ **Dépenses moyennes par élève.** La dépense moyenne par élève prend en compte la totalité des dépenses, à savoir les dépenses courantes et les dépenses en capital pour l'ensemble des activités dans les établissements publics et privés, à l'exclusion des formations extrascolaires et de la formation continue. Cette dépense comprend aussi les biens et services rattachés – transports scolaires, achats de fournitures, de manuels scolaires, de vêtements, demandés par les institutions, de cours particuliers, etc.

Pour chaque niveau d'enseignement, la dépense moyenne par élève est égale à la somme des dépenses totales des unités de financement du compte de l'éducation, divisée par le nombre d'élèves.

■ **ATSEM.** Agent territorial spécialisé d'école maternelle, rémunéré par les communes.

■ **Prix.** Les dépenses moyennes retracées dans les graphiques [1] à [4] sont exprimés en "prix constants", unité qui permet de gommer les effets de l'inflation sur les coûts, à l'inverse de données exprimées en "prix courants".

Source : Compte provisoire de l'éducation pour 2007.

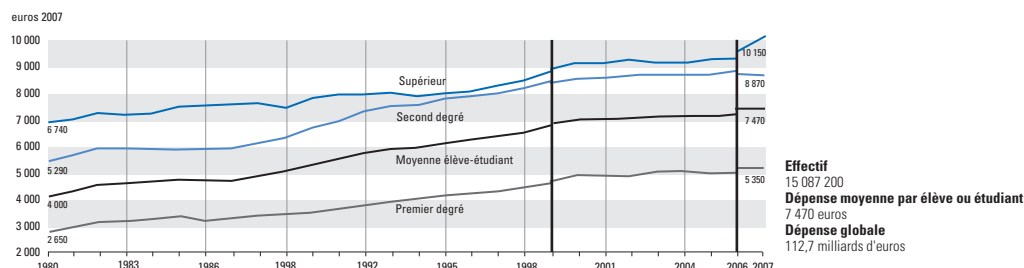
→ Pour en savoir plus

Publications

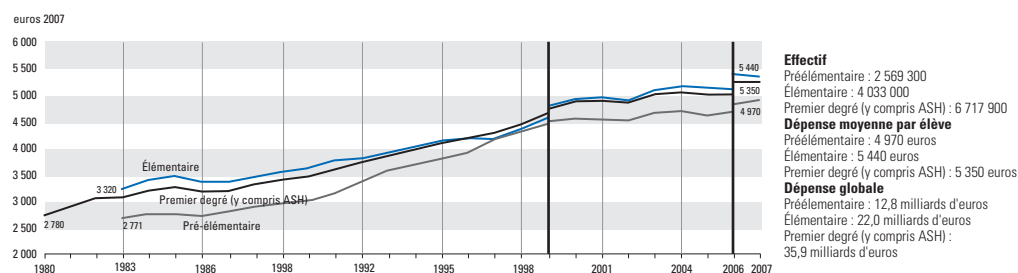
- Notes d'Information, 05.05, 05.39, 06.28, 07.41, 09.13.
- "Le compte de l'éducation", les dossiers d'Éducation et formations, n° 118, décembre 2000 (années 1996 à 1999), n° 125, novembre 2001 (années 1997 à 2000), n° 140, décembre 2002 (années 1998 à 2001), MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective.
- "Le compte de l'éducation. Principes et méthodes".

Les dépenses par élève ou étudiant

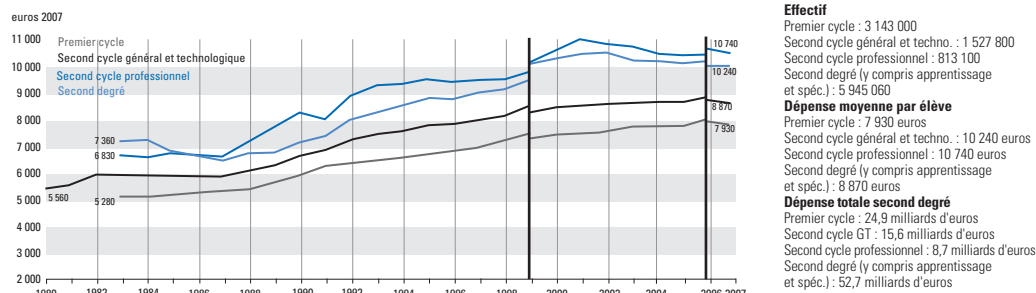
[1] Évolution des coûts moyens par élève et par étudiant



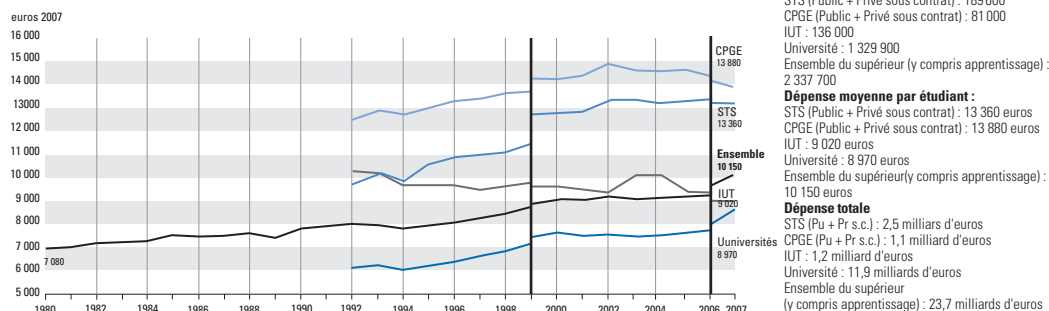
[2] Évolution des coûts moyens par élève du premier degré



[3] Évolution des coûts moyens par élève du second degré



[4] Évolution des coûts moyens par étudiant du supérieur



Remarque (graphiques [1] à [4]) - En 1999, il y a une première rupture de série due à la rénovation du compte (changement de périmètre avec prise en compte des DOM, revalorisation de certaines dépenses). En 2006, il y a une seconde rupture de série provoquée par la mise en place de la LOLF (voir 10.3).

Présentation

Les établissements d'enseignement publics et privés et les centres de formation d'apprentis (CFA) relevant du ministère de l'Éducation Nationale ont reçu, en 2007, environ 1 143 millions d'euros au titre de la taxe d'apprentissage due par les entreprises sur les salaires versés en 2006 [1].

Les centres de formation d'apprentis reçoivent la part la plus élevée (52,7 %), les établissements publics et privés (sous contrat et hors contrat) du second degré et les établissements d'enseignement supérieur se partageant l'autre moitié de façon sensiblement égale (23,9 % et 22,4 %). L'écart entre les parts reçues par les établissements publics et par les établissements privés du second degré est peu marqué (respectivement 12,5 % et 11,4 %) alors que les effectifs du secteur privé ne représentent qu'un cinquième des effectifs du second degré.

En moyenne, pour chaque élève des sections du second degré ouvrant droit à la taxe, un établissement public a reçu 125 euros (128 pour un collège, 115 pour un lycée professionnel et 124 pour un lycée d'enseignement général et technologique) tandis qu'un établissement privé en a perçu près du triple. Dans l'enseignement supérieur, un établissement privé a reçu en moyenne 1 709 euros par étudiant, soit dix fois plus qu'un établissement du secteur public (171 euros). La taxe moyenne par apprenti en CFA s'est élevée à 1 669 euros.

On constate des disparités académiques concernant la taxe moyenne reçue par élève [2]. La taxe moyenne par apprenti en CFA est nettement plus élevée pour Paris et Versailles (respectivement 3 929 et 3 743 euros) que pour la moyenne nationale (1 669 euros) tandis qu'elle est nettement inférieure dans les académies de Nice et de Nantes (725 euros et 995 euros respectivement.) Dans l'enseignement secondaire et dans l'enseignement supérieur, le contraste est également sensible entre l'académie de Paris et l'académie de Nancy-Metz (respectivement 302 et 94 euros pour le secondaire).

Définitions

■ **La taxe d'apprentissage** est une taxe d'État due par les entreprises. Elle est calculée en multipliant le montant des salaires bruts versés par l'entreprise l'année précédente par le taux de 0,5 % (0,1 % pour les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin). Le produit de la taxe d'apprentissage est inscrit au budget de l'État. Toutefois, une faible partie de la taxe est versée au Trésor public, les entreprises pouvant déduire du montant dû certaines dépenses, dont, notamment, les subventions aux établissements d'enseignement dispensant des premières formations technologiques et professionnelles. L'enquête de la DEPP recense les subventions des entreprises venant en exonération de la taxe d'apprentissage.

■ **Organismes collecteurs.** Chambres de commerce et d'industrie, chambres des métiers, organismes agréés, OCTA (organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage) reçoivent les subventions des entreprises et les reversent aux établissements d'enseignement éventuellement désignés par les entreprises.

■ **Élèves ouvrant droit à la taxe d'apprentissage.** Élèves des sections qui préparent à la vie active (formations initiales technologiques ou professionnelles). Pour les collèges : SEGPA, troisième d'insertion, classe préparatoire à l'apprentissage, classe d'initiation préprofessionnelle en alternance. Pour les lycées : classes menant au baccalauréat technologique, STS. Pour le second cycle professionnel : lycées professionnels, toutes les sections. Dans l'enseignement supérieur, les sections ouvrant droit à la taxe comprennent les filières d'ingénieurs, les filières économiques et commerciales, les formations pour les laboratoires médicaux, le secteur paramédical, les maîtrises de sciences et techniques (MST), les maîtrises informatiques appliquées à la gestion (MIAGE), les maîtrises de sciences de gestion, les diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS), les diplômes de docteur-ingénieur et toutes les filières à caractère professionnel, les IUT, les licences et les masters professionnels.

Source : MESR-MEN-DEPP

Enquête n° 8 relative au recensement des subventions reçues au titre des versements exonératoires de la taxe d'apprentissage par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale.

La taxe d'apprentissage

[1] Taxe d'apprentissage reçue en 2007 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale (année de salaires 2006) (France métropolitaine + DOM)

Établissements	Taxe d'apprentissage reçue (milliers d'euros)	Répartition de la taxe d'apprentissage (en %)	Taxe moyenne par élève (en euros) (1)
CFA et CPA annexés	602 707	52,7	1 669
Collèges	15 557	1,4	128
EREA	1 441	0,1	193
Lycées professionnels	49 235	4,3	115
LEGT	70 361	6,2	124
Sections d'apprentissage	6 101	0,5	545
Total second degré public	142 695	12,5	125
Collèges	5 802	0,5	401
Lycées professionnels	33 632	2,9	293
LEGT	53 812	4,7	298
Total second degré privé sous contrat	93 363	8,2	300
Total second degré privé hors contrat	36 932	3,2	989
Total second degré privé	130 295	11,4	370
Total second degré	272 990	23,9	176
Supérieur public	104 304	9,1	171
Supérieur privé	151 172	13,2	1 709
Total supérieur	255 475	22,4	396
Total autres bénéficiaires	11 858	1,0	
Total général	1 143 030	100,0	442

(1) Données de 2005 pour l'enseignement supérieur.

[2] Taxe d'apprentissage moyenne par académie reçue par élève en 2007 (Euros) (Public + Privé)

Académies	Par élève (second degré)	Par apprenti (CFA)	Par étudiant (supérieur) (1)
Aix-Marseille	175	1 662	496
Amiens	149	1 474	433
Besançon	172	1 230	177
Bordeaux	211	1 455	215
Caen	190	1 133	384
Clermont-Ferrand	167	1 297	162
Corse	138	1 465	190
Créteil	177	2 243	252
Dijon	157	1 160	253
Grenoble	219	1 601	269
Lille	163	1 486	600
Limoges	171	1 348	198
Lyon	267	2 153	391
Montpellier	112	1 245	277
Nancy-Metz	94	1 269	87
Nantes	224	995	299
Nice	145	725	234
Orléans-Tours	162	1 210	163
Paris	302	3 929	1 161
Poitiers	122	1 011	219
Reims	140	1 622	280
Rennes	249	1 410	285
Rouen	143	1 374	361
Strasbourg	165	1 369	135
Toulouse	270	1 347	239
Versailles	178	3 743	697
France métropolitaine	181	1 674	396
DOM	65	1 455	
Total	176	1 669	

(1) Données de 2005 non actualisées.

Présentation

En 2008-2009, 1 263 000 jeunes de France métropolitaine et des DOM, soit 23,7 % des élèves du second degré, ont bénéficié d'une bourse nationale. Cette proportion est deux fois plus élevée dans les établissements publics que dans les établissements privés : 26,7 % contre 12,3 %. Elle est également beaucoup plus élevée dans les départements d'Outre-mer, qui comptent un peu plus de la moitié d'élèves boursiers dans l'enseignement secondaire.

Le pourcentage de boursiers varie sensiblement d'un cycle d'enseignement à l'autre : en collège, il dépasse légèrement 24 %, comme en second cycle technologique. Il est en revanche nettement plus élevé en second cycle professionnel (33,8 %) qu'en second cycle général (15,2 %).

Les bourses nationales de collège concernent 765 000 jeunes de France métropolitaine et des DOM, soit 27,4 % des élèves des collèges publics et 11,3 % dans les collèges privés.

En lycée, 498 000 jeunes ont bénéficié d'une bourse nationale en 2008-2009, soit 23,5 % des lycéens de France métropolitaine et des DOM : 26,1 % pour l'enseignement public et 13,7 % pour l'enseignement privé.

La bourse attribuée aux lycéens professionnels est scindée en deux parties : la bourse proprement dite, variable en fonction des ressources et des charges des familles, et la prime de qualification, fixe et d'un montant de 435,84 euros, pour l'ensemble des élèves de BEP ou CAP, et ceux qui suivent une mention ou une formation complémentaire à l'un de ces diplômes.

Par ailleurs, est attribuée une prime d'équipement de 341,71 euros aux élèves de certaines formations et une prime de 217,06 euros pour les élèves qui entrent en seconde, première ou terminale.

La bourse au mérite, dont le dispositif a été consolidé à la rentrée 2006, en application de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, est attribuée, de droit, aux élèves boursiers de lycée ayant obtenu une mention "bien" ou "très bien" au diplôme national du brevet (DNB). Elle peut également être attribuée à des élèves boursiers de lycée qui, sans avoir obtenu de mention au DNB, se sont distingués par leur effort dans le travail au cours de la classe de troisième.

D'un montant annuel de 800 euros, elle est soumise aux mêmes règles de gestion que les bourses.

La prime à l'internat, créée à la rentrée 2001, est versée automatiquement à tous les boursiers nationaux internes de collège, de lycée et des EREA. D'un montant annuel de 239,64 euros, elle est soumise aux mêmes règles de gestion que les bourses.

Définitions

■ **Bourses nationales.** Bourses payées sur des crédits du budget du ministère de l'Éducation nationale. Il existe des bourses départementales, non comptabilisées ici, prises en charge par les crédits des conseils généraux.

■ **Bourses du second degré.** Le montant d'une bourse d'études du second degré est évalué en fonction des ressources et des charges des familles, selon un barème national.

■ **Bourses de collège.** Les bourses de collège comportent trois taux annuels différents : 77,37 euros, 214,65 euros et 334,77 euros.

■ **Bourses de lycées.** Elles concernent les élèves scolarisés en lycée et en EREA, y compris ceux de premier cycle, et de CPA de CFA.

Le montant de la bourse varie selon le nombre de parts dont bénéficie la famille. Ce nombre est fonction des ressources et des charges familiales et peut varier entre 3 et 10 parts. Le montant de la part de bourse est de 42,36 euros en 2008-2009.

Source : Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'Éducation nationale.

Les bourses nationales du second degré

[1] Nombre et pourcentage de boursiers nationaux dans le second degré en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM)

	Public		Privé		Total	
	Boursiers	(1) %	Boursiers	(1) %	Boursiers	(1) %
En collège						
taux : 77,37 euros	315 260		41 951		357 211	
taux : 214,35 euros	173 184		18 075		191 259	
taux : 334,77 euros	201 203		15 308		216 511	
Total collèges	689 647	27,4%	75 334	11,3%	764 981	24,2%
Primes à l'internat (7)	2 936		3 464		6 400	
En lycée (2)						
Second cycle professionnel	200 637	37,3%	31 000	20,8%	231 637	33,8%
Nombre de parts/boursier	9,94		9,62		9,90	
Montant/boursier [euros] (2)	421,18		407,71		419,38	
Primes d'équipement (3)	37 128		3 636		40 764	
Primes à la qualification (4)	146 906		21 939		168 845	
Primes d'entrée en seconde (5)	30		9		39	
Primes d'entrée en première (5)	25 847		4 343		30 190	
Primes d'entrée en terminale (5)	25 484		4 139		29 623	
Bourses au mérite (6)	10 194		1 419		11 613	
Primes à l'internat (7)	22 920		2 388		25 308	
Second cycle général et technologique	227 194	19,0%	28 140	9,7%	255 334	17,4%
Enseignement général	158 580	17,2%	19 267	7,9%	177 847	15,2%
Nombre de parts/boursier	7,55		7,37		7,53	
Montant/boursier [euros] (2)	319,87		312,30		319,05	
Primes d'équipement (3)	-		-		-	
Primes d'entrée en seconde (5)	61 338		7 085		68 423	
Primes d'entrée en première (5)	40 159		5 238		45 397	
Primes d'entrée en terminale (5)	40 474		5 254		45 728	
Bourses au mérite (6)	52 296		5 611		57 907	
Primes à l'internat (7)	10 169		1 712		11 881	
Enseignement technologique	68 614	25,1%	8 873	14,7%	77 487	24,1%
Nombre de parts/boursier	9,61		9,31		9,54	
Montant/boursier [euros] (2)	407,08		394,44		396,35	
Primes d'équipement (3)	6 145		561		6 706	
Primes d'entrée en seconde (5)	591		40		631	
Primes d'entrée en première (5)	27 765		3 738		31 503	
Primes d'entrée en terminale (5)	31 920		4 313		36 233	
Bourses au mérite (6)	6 880		820		7 700	
Primes à l'internat (7)	5 952		857		6 809	
Total lycées	435 268	26,1%	62 682	13,7%	497 950	23,5%
dont : bourses nouvelles	146 592		20 244		166 836	
Nombre de parts/boursier	8,97		8,78		8,95	
Total second degré	1 124 915	26,7%	138 016	12,3%	1 262 931	23,7%

(1) Pourcentage de boursiers sur l'ensemble des élèves.

(2) Valeur de la part de bourse en lycée : 42,36 euros.

(3) Prime d'équipement : 341,71 euros.

(4) Prime à la qualification : 435,84 euros.

(5) Primes d'entrée en seconde, première ou terminale: 217,06 euros.

(6) Bourse au mérite : 800 euros.

(7) Primes à l'internat : 239,64 euros.

Présentation

En 2008, le nombre d'étudiants recevant une aide financière (551 100) augmente considérablement après deux années de baisse : on compte cette année 55 900 étudiants aidés de plus qu'en 2007 (+ 11,3 %), année où le nombre de boursiers avait diminué de 6 600 (- 1,3 %) [1]. Les baisses des effectifs de boursiers en 2006 et en 2007 faisaient suite à deux ans de hausse modérée (+ 1,3 % en 2005 et + 1,0 % en 2004). De 1997 à 2003, le nombre de boursiers avait progressé de façon importante sous l'impulsion du Plan social étudiant dont les principales mesures avaient été la création d'un nouvel échelon (l'échelon zéro) et l'extension de l'échelon 1. Sur cette période, le nombre d'étudiants aidés a augmenté de près de 28 % et leur part dans l'ensemble de la population étudiant dans une formation ouvrant le droit aux aides a atteint les 30 %, part restée ensuite constante entre 2003 et 2005. En 2008, la proportion d'étudiants aidés augmente fortement (+ 3,4 points) : près d'un tiers des étudiants (32,7 %) sont aidés, alors que cette part n'avait jamais dépassé 30,2 % (en 2005-2006). Cette hausse s'explique par celle des boursiers sur critères sociaux qui représentent 95 % des étudiants aidés : les seuils de revenus ont été modifiés à la baisse pour augmenter le nombre de boursiers d'environ 50 000 [2]. De fait, leurs effectifs ont progressé de 11,4 % en 2008. Le nombre de boursiers augmente pour chaque échelon : + 66 % pour l'échelon 0, + 12 % pour l'échelon 6 et entre + 3 % et + 6 % pour les autres échelons [3]. Les différentes évolutions selon les échelons conduisent à une modification de la structure des boursiers par échelon : celui qui regroupe le plus d'étudiants (l'échelon 6) voit sa part augmenter (20,4 % en 2008, contre 19,7 % en 2007), tandis que le poids de l'échelon 0 gagne 4,7 points pour s'établir à 13,5 %. Les montants des bourses sur critères sociaux ont été réévalués de 2,5 % pour chaque échelon. Compte tenu de l'inflation estimée à 2,8 %, le pouvoir d'achat des bourses à chaque échelon diminue de 0,3 % par rapport à 2007. Les autres aides, du fait de leur moindre poids, contribuent peu à l'évolution globale du nombre d'étudiants aidés [2]. Appelées à disparaître, le nombre de bourses de mérite est en forte baisse (- 28,3 %, pour atteindre 981), tandis que celui de prêts d'honneur s'effondre (- 51,6 % en 2008, concernant 653 étudiants). À l'université, la proportion de boursiers (hors fonds national d'aide d'urgence et prêts d'honneur) augmente fortement (+ 7,0 %) : en 2008, 31,0 % des étudiants y reçoivent une bourse [1]. Ce taux est de 42,0 % pour les étudiants en STS, formation pour laquelle il est le plus élevé. Alors que les effectifs totaux continuent de progresser en CPGE (+ 2,5 %), le nombre de boursiers a augmenté de 20,7 %. Leur proportion gagne 3,3 points en 2008, atteignant 21,9 %, soit le taux le plus faible des filières.

Définitions

■ **Aides financières.** Sont comptabilisées en 2008, les principales aides destinées aux étudiants : bourses sur critères sociaux, aides au mérite, bourses de mérite, fonds national d'aide d'urgence et prêts d'honneur (source DGESIP).

■ **Les bourses sur critères sociaux :** voir 10.9.

■ **Les bourses sur critères universitaires** comprennent les bourses de master et les bourses d'agrégation. Elles sont supprimées à la rentrée 2008.

■ **Les bourses de mérite,** mises en place à la rentrée 1998, sont attribuées à des étudiants remplissant les critères sociaux d'attribution d'une bourse d'enseignement supérieur, aux ressources familiales limitées, titulaires du baccalauréat mention "très bien", et qui s'engagent à préparer le concours d'entrée à l'ENA, à l'ENM ou à une grande école scientifique, ou à faire des études de médecine. Ces bourses, appelées à disparaître, sont contingentées par académie.

■ **Les aides au mérite** remplacent les bourses sur critères universitaires et les bourses de mérite à la rentrée 2008. Elles sont un complément de bourse sur critères sociaux ou une bourse principale pour les étudiants relevant du dispositif **SESAME**.

■ **Un fonds national d'aide d'urgence (FNAU)** est mis en place à la rentrée 2008. Il permet d'apporter une aide financière rapide et personnalisée, ponctuelle ou pour la durée de l'année universitaire, aux étudiants d'au plus 35 ans rencontrant de graves difficultés, et à ceux qui doivent faire face à des difficultés pérennes, comme la rupture familiale, la situation d'indépendance avérée. Ce fonds remplace les anciennes allocations d'études et l'allocation unique d'aide d'urgence allouée par les CROUS.

■ **Proportion d'étudiants aidés.** Le nombre d'étudiants aidés est rapporté à la population concernée, estimée en prenant en compte les étudiants des universités inscrits dans une formation ouvrant droit aux aides (principalement les diplômes nationaux de cursus licence ou master et jusqu'à la 6^e année des études de santé), les étudiants inscrits en première année d'IUFM, les élèves des STS et CPGE public MEN ou sous tutelle du MEN et les étudiants inscrits en préparations intégrées, en écoles d'ingénieurs (public MESR ou sous tutelle du MESR) ou en écoles de commerce reconnues par l'État (groupes I et II).

Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES / Système d'information AGLAE (extraction au 15 mars 2009).

[1] Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière (France métropolitaine + DOM)

	1990 1991	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009
Ensemble des aides (1)	272 088	413 964	456 714	478 600	488 059	497 721	510 267	515 511	522 242	501 845	495 208	551 132
En % d'étudiants concernés (4)	19,7	24,7	27,4	28,6	29,5	29,7	29,9	30,0	30,2	29,4	29,3	32,7
dont :												
Université (hors IUFM) (2)												
Étudiants aidés (3)	185 526	283 906	319 870	335 187	339 038	345 148	354 954	361 970	369 365	357 847	350 994	375 595
En % d'étudiants concernés (4)	17,5	22,5	25,5	26,6	27,4	27,6	27,8	28,2	28,8	28,4	28,4	31,0
CPGE et STS (3)	63 251	89 763	95 708	97 989	100 089	103 773	103 420	101 010	100 925	95 388	95 430	104 491
En % d'étudiants concernés (4)	25,5	32,7	34,8	35,7	36,6	37,8	37,7	36,9	36,5	34,2	33,9	36,5
dont : CPGE (3)		10 154	10 834	12 361	13 120	13 120	12 949	13 273	13 685	13 490	14 185	17 125
En % d'étudiants concernés (4)		13,9	14,9	17,1	19,3	18,9	18,7	18,8	19,0	17,6	18,6	21,9
STS (3)		79 609	84 874	85 628	86 969	90 653	90 471	87 737	87 240	81 898	81 245	87 366
En % d'étudiants concernés (4)		39,6	42,0	42,4	42,4	44,2	44,1	43,1	42,8	40,4	39,6	42,0

(1) Champ : bourses sur critères sociaux (y compris AIE jusqu'en 1999), bourses sur critères universitaires (supprimées en 2008), bourses de mérite, allocations d'études (supprimées en 2008), prêts d'honneur, allocations d'IUFM (supprimées en 1998), fonds national d'aide d'urgence.

(2) On comptabilise 13 309 boursiers dans les IUFM rattachés aux universités en 2008-2009. (3) Hors allocations d'études, prêts d'honneur, allocations d'IUFM, fonds national d'aide d'urgence. (4) Donnée estimée en 1990-1991.

[2] Répartition des bénéficiaires par type d'aide et par nature de l'établissement fréquenté en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM)

	Bourses sur critères sociaux (1)	Bourses de mérite	Total bourses France métro + DOM (1)	Fonds national d'aide d'urgence ponctuelle (2)	Fonds national d'aide d'urgence annuelle (2)	Prêts d'honneur (2)
Total université	388 273	631	388 904			
Dont :						
IUT	46 947	0	46 947			
Filières ingénieurs	10 582	74	10 656			
IUFM	13 308	1	13 309			
CPGE	16 931	194	17 125			
STS	87 366	0	87 366			
IUFM non rattachés à une université	3 547	0	3 547			
Ingénieurs hors université	12 687	155	12 842			
Écoles de commerce	10 896	0	10 896			
Autres écoles	4 918	1	4 919			
Total bourses	524 618	981	525 599	19 640	6 540	653

(1) sans allocation d'études.

(2) Source DGESIP. Le détail par établissement n'est pas disponible. 1 300 bénéficiaires touchent les deux FNAU.

[3] Répartition des boursiers par montant annuel des bourses en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM)

Bourses sur critères sociaux (1)	Montant annuel (euros)	Boursiers (%)
Échelon 0	(2)	13,5%
Échelon 1	1 424	17,8%
Échelon 2	2 145	9,9%
Échelon 3	2 749	10,0%
Échelon 4	3 351	9,8%
Échelon 5	3 847	18,5%
Échelon 6	4 019	20,5%
Ensemble		100,0%
Effectif		524 618

(1) Sans allocations d'études.

(2) Exonération des droits d'inscription et de sécurité sociale étudiante.

Présentation

En 2008, près de 390 000 boursiers sur critères sociaux étudient à l'université, dont 13 000 dans un institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) intégré dans une université de rattachement. Ils représentent 74 % des boursiers, alors que le total des étudiants dans ces établissements est inférieur à 63 % des effectifs de l'enseignement supérieur. En effet, la proportion de boursiers y atteint 30,3 %, contre 32,7 % sur l'ensemble de l'enseignement supérieur.

À l'université hors IUFM, 12,5 % des étudiants boursiers sont inscrits en IUT (pour 9,7 % des étudiants) et 18,9 % étudient dans une discipline scientifique ou en école d'ingénieurs interne aux universités (pour 19,2 % des étudiants). Les disciplines littéraires et de sciences humaines et sociales regroupent 32,3 % des boursiers sur critères sociaux à l'université (pour 30,5 % des étudiants) [1] et [2]. Plus de 70 % des boursiers à l'université (hors IUFM et hors IUT) étudient en cursus licence et près de 30 % en master [3].

Compte tenu des effectifs inscrits dans ces différentes formations universitaires, les étudiants en IUT sont ceux pour lesquels la proportion de boursiers sur critères sociaux est la plus forte (39,7 %). Celle-ci est également supérieure à la moyenne pour les sciences humaines et sociales (32,8 %) et pour les lettres et langues (32,4 %). À l'inverse, ce taux est faible pour les disciplines médicales (27,6 %), pour le droit – sciences politiques (26,7 %) et surtout pour les IUFM intégrés dans une université de rattachement (21,3 %) [4].

À l'université, les boursières sont proportionnellement un peu plus nombreuses que les étudiants : elles représentent 58,6 % des boursiers, contre 57,8 % des étudiants.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, il existe sept échelons de bourses sur critères sociaux (de l'échelon 0 à l'échelon 6). En 2008, 15 % des boursiers sont à l'échelon 0. Les échelons 2, 3 et 4 regroupent chacun 10 % des boursiers, alors que les échelons 1, 5 et 6 en regroupent environ le double. Les poids des échelons intermédiaires (de deux à quatre) varient très peu d'une discipline à l'autre. En revanche, la proportion de boursiers cumulée dans les échelons 0 et 1 varie de 38 % pour les IUT à 27 % pour les sciences économiques. Mécaniquement, le poids cumulé des échelons 5 et 6 est inversement proportionnel à celui des échelons 0 et 1 : en sciences économiques, il concerne presque la moitié des étudiants (46 %), contre à peine un tiers (32 %) en IUFM et en IUT. C'est d'ailleurs en sciences économiques que le récent échelon 6 est le plus fréquent : 26 % des boursiers sur critères sociaux sont à cet échelon, contre 15 % en IUFM et 16 % en IUT [5].

Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES / Système d'information AGLAE (extraction au 15 mars 2009).

→ Pour en savoir plus

Publications

– Tableaux statistiques, n° 7079, juin 2009.

Définitions

■ **Les bourses sur critères sociaux** sont accordées en fonction des ressources (revenus déclarés bruts) et des charges de la famille appréciées (par exemple, nombre de frères et sœurs et éloignement entre le domicile familial et le lieu d'études) selon un barème national qui détermine le montant annuel de la bourse : le barème croît de l'échelon 0 à l'échelon 6. Cet échelon 6 a été créé au 1^{er} janvier 2008. Les modalités d'attribution des bourses sur critères sociaux ont été modifiées à la rentrée 2008. Ces bourses ne peuvent être attribuées qu'aux étudiants en formation initiale, suivant des études à temps plein dans une formation habilitée par le ministère chargé de l'enseignement supérieur à recevoir des boursiers, avec des conditions sur l'âge, la nationalité et le diplôme. Dans cette catégorie ont été également incluses, jusqu'en 1999-2000, les aides individuelles exceptionnelles (AIE). Les AIE ont été supprimées à la rentrée 2000, avec la généralisation du principe de la bourse de cycle (possibilité de maintien de la bourse pendant la durée du cycle).

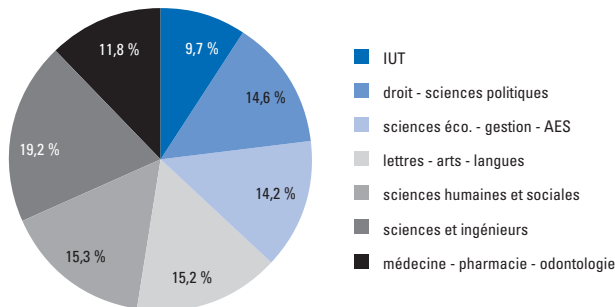
■ **Proportion d'étudiants aidés.** Le nombre d'étudiants aidés est rapporté à la population concernée, estimée en prenant en compte les étudiants des universités inscrits dans une formation ouvrant le droit aux aides (principalement les diplômes nationaux des cursus licence et master et jusqu'à la 6^e année des études de santé pour les formations universitaires).

■ **Universités.** Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y a également assimilé le CUFR d'Albi, appelé à devenir une université. Depuis la rentrée 2008, les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) sont intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique.

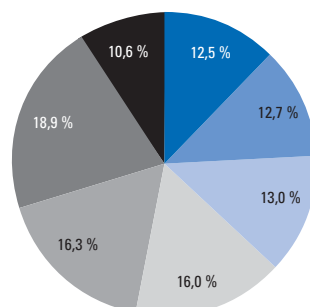
■ **Instituts universitaires de technologie (IUT).** Les effectifs recensés comprennent les formations post-DUT et les diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNTS).

Les boursiers sur critères sociaux à l'université

[1] Répartition des étudiants à l'université (hors IUFM) selon la formation et la discipline en 2008-2009
(France métropolitaine + DOM)



[2] Répartition des boursiers sur critères sociaux à l'université (hors IUFM) selon la formation et la discipline en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM)



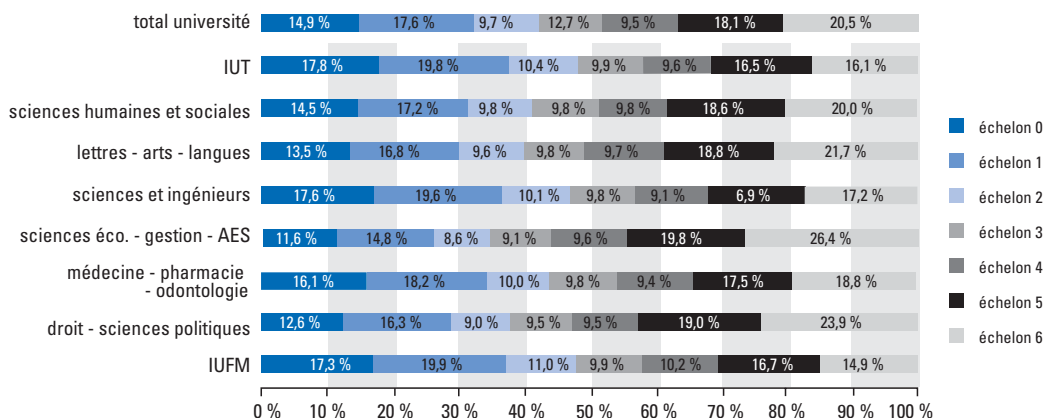
[3] Répartition des boursiers selon le cursus universitaire (%)
(France métropolitaine + DOM)

	2006 2007	2007 2008	2008 2009
Licence	74,9%	74,4%	72,7%
Master	25,1%	25,6%	27,3%
Total université (hors IUFM et IUT)	100,0%	100,0%	100,0%

[4] Proportion des boursiers selon la formation et la discipline universitaire (%)
(France métropolitaine + DOM)

	2006 2007	2007 2008	2008 2009
IUT	36,7%	36,0%	39,7%
Sciences humaines et sociales	29,3%	29,4%	32,8%
Lettres – arts – langues	28,8%	28,5%	32,4%
Sciences et ingénieurs	26,3%	26,7%	30,3%
Sciences éco. - gestion - AES	25,0%	25,3%	28,4%
Médecine - pharmacie - odontologie	23,7%	24,3%	27,6%
Droit - sciences politiques	23,0%	23,1%	26,7%
Total université (hors IUFM)	27,2%	27,3%	30,8%
IUFM	-	-	21,3%
Total université	27,2%	27,3%	30,3%

[5] Poids des différents échelons de BCS dans les formations et disciplines universitaires en 2008-2009 (France métropolitaine + DOM)



Présentation

Les aides aux étudiants peuvent se décomposer en aides directes et aides indirectes : les aides directes sont constituées essentiellement par les bourses, secours d'études et prêts d'honneur. En 2006 deux nouvelles allocations ont été créées : l'allocation unique d'urgence et l'allocation d'installation étudiante.

Ces aides attribuées par le ministère de l'Enseignement supérieur sont complétées par l'allocation de logement social (ALS) ou l'aide personnalisée au logement (APL) versées par la CNAF, s'ajoutent également pour certaines familles divers avantages fiscaux tels que la réduction d'impôt pour étudiant à charge et l'octroi d'une demi-part supplémentaire pour rattachement au foyer fiscal.

Les aides indirectes sont les œuvres sociales des CROUS, les aides aux associations, l'exonération des droits d'inscription pour les boursiers, les personnels médicaux et sociaux des universités ainsi que la charge due au déficit de sécurité sociale étudiante (écart entre les prestations et les cotisations versées par les étudiants) et imputée sur d'autres régimes. En 1995, ces aides aux étudiants s'élevaient à 3 510,8 millions d'euros, elles atteignent 5 077,9 millions d'euros en 2008, ce qui correspond à un taux d'évolution de 44,6 % en prix courants et de 16,1 % en prix constants [1].

Les œuvres universitaires.

Les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) gèrent maintenant l'ensemble du dispositif dépendant de l'enseignement supérieur, à savoir les bourses, les restaurants et les résidences universitaires. Les restaurants universitaires ont servi près de 56 millions de repas pendant l'année scolaire 2008-2009, en nette augmentation par rapport à l'année 2007-2008 qui avait connu une baisse de fréquentation du fait des grèves du deuxième trimestre [2]. Le prix du ticket-restaurant était fixé à 2,85 euros pour 2008-2009, il sera de 2,90 à la rentrée 2009. En 2008-2009, les résidences universitaires ont accueilli plus de 157 000 étudiants ; le tarif de la redevance mensuelle se situe entre 200 et 400 euros par mois (aide au logement non déduite).

Définitions

■ **Allocation de logement à caractère social (ALS).** Elle a été créée par la loi du 16 juillet 1971 afin de venir en aide à des catégories de personnes autres que les familles, caractérisées par le niveau modeste de leurs ressources (personnes âgées, handicapés, travailleurs de moins de 25 ans). Depuis 1991, toute personne ayant des ressources modestes et une charge de logement peut prétendre à une aide au logement et ce, quels que soient son âge et sa situation familiale ou professionnelle. L'octroi de cette prestation étant lié aux ressources personnelles du demandeur, ce sont de fait les étudiants qui en ont été les principaux bénéficiaires. Elle est financée par le fonds national d'aide au logement (FNAL) qui est alimenté par l'État et par une cotisation des employeurs.

■ **Aide personnalisée au logement (APL).** L'APL a été créée par la loi du 3 janvier 1977 et relève du code de la construction et de l'habitation (CCH). Elle s'applique à un parc de logements déterminé, quelles que soient les caractéristiques familiales des occupants. Son financement est assuré par le fonds national de l'habitation (FNH).

■ **CNAF.** Caisse nationale des allocations familiales.

■ **CNOUS.** Centre national des œuvres universitaires et scolaires.

■ **Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).** Les CROUS gèrent l'ensemble du dispositif d'action sociale en faveur des étudiants dépendant de l'enseignement supérieur, à savoir les bourses, les restaurants et les résidences universitaires.

■ **FSDIE.** Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE).

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; CNAF ; CNOUS ; ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi.

[1] Moyens pour l'action sociale en faveur des étudiants (millions d'euros, %) (France métropolitaine + DOM)

Nature des aides	1995	2008	2008/1995 en € courants	2008/1995 en € constants
I - Aides de l'État				
A - Aides budgétaires				
(1) - Aides Directes				
- bourses et prêts (programme 231 action 1) (1)	927,7	1 449,9	56,3%	25,5%
- Allocation de logement social (ALS)	672,6	1 080,2	60,6%	28,9%
- Aide personnalisée au logement (APL) – Part de l'État	187,5	194,0	3,5%	-16,9%
Total	1 787,8	2 724,1	52,4%	22,3%
(2) - Aides indirectes				
- Œuvres universitaires	253,4	341,7	34,8%	8,3%
- Aides aux associations et médecine universitaire	12,8	22,3	74,2%	39,9%
- Compensation de l'exonération des droits d'inscription dont bénéficient les étudiants boursiers	8,4	49,0	483,3%	368,3%
Total	274,6	413,0	50,4%	20,7%
Total A (aides budgétaires)	2 062,4	3 137,1	52,1%	22,1%
B - Aides fiscales (2)				
- Majoration du quotient familial pour enfants étudiants rattachés au foyer fiscal de leurs parents	942,1	1 217,0	29,2%	3,7%
- Réduction d'impôt pour frais de scolarité des enfants poursuivant des études supérieures	125,0	185,0	48,0%	18,8%
Total B (aides fiscales)	1 067,1	1 402,0	31,4%	5,5%
Total aides de l'État	3 129,5	4 539,1	45,0%	16,4%
II - Autres aides				
(1) - Versements des régimes sociaux				
- Contribution des différents régimes au financement des assurances sociales des étudiants	375,1	527,0	40,5%	12,8%
(2) - Versements des universités				
- Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes FSDIE)	6,1	11,8	93,4%	55,3%
Total des autres aides	381,2	538,8	41,3%	13,5%
Total général	3 510,7	5 077,9	44,6%	16,1%

(1) Y compris allocation unique d'urgence et allocation d'installation étudiante (ALINE).

(2) Données 2007 y compris crédits d'impôts pour les prêts et exonération salaires étudiants.

[2] Évolution de divers indicateurs (France métropolitaine + DOM)

	1995 1996	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009
Nombre de logements gérés par les CROUS	146 712	148 145	148 155	149 414	150 025	151 256	152 483	153 994	157 294
Nombre de places dans les restaurants universitaires	172 930	187 421	189 655	190 851	191 262	190 887	190 085	190 100	nd
Nombre de repas servis aux étudiants (en milliers)	67 990	57 060	55 785	54 935	54 950	55 070	55 100	54 500	56 000

11 Recherche et développement

11.1	Recherche et développement : vision d'ensemble	352
11.2	Les activités de recherche et développement dans le monde	354
11.3	Les travaux de recherche et développement menés par les entreprises	356
11.4	Le financement de recherche et développement dans les entreprises	358
11.5	Les acteurs de la recherche et développement publique	360
11.6	Recherche et développement : les effectifs	362
11.7	Recherche et développement dans les régions	364

Présentation

En 2007, la dépense nationale de recherche et développement (DNRD) se monterait à 40,4 milliards d'euros, soit une progression en volume de + 1,9 % par rapport à 2006 [1]. L'évolution des financements entre 2006 et 2007 résulterait d'une augmentation du financement des entreprises (+ 2,4 % en volume) et des administrations de 1,3 % en volume. La dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) est estimée à 39,4 Md, elle progresserait de 1,4 % en volume entre 2006 et 2007.

En 2006, la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) est de 37,9 Md. Elle progresse, par rapport à 2005, de 2,1 % en volume avec 3,7 % pour les entreprises et - 0,5 % pour les administrations. La part de la DIRD dans le PIB reste stable en 2006 avec 2,10 % comme en 2005.

Sur le long terme, la R&D exécutée en France a présenté, de 1979 à 1993, une croissance plus rapide que celle du PIB [3]. Le ratio DIRD/PIB est ainsi passé de 1,66 % en 1978 à 2,38 % en 1993 ; de 1993 à 1998 il décroît. À partir de 1999, il avait amorcé une remontée pour atteindre 2,23 % du PIB en 2002. Depuis 2003 le ratio diminue à la fois pour les entreprises et les administrations avec respectivement 1,32 % et 0,77 % pour l'année 2006.

Sur plus de 20 ans les structures d'exécution et de financement de la recherche se sont profondément modifiées avec un poids de plus en plus important du secteur des entreprises. La part des administrations dans la DNRD s'est toutefois stabilisée depuis quelques années, et est de 45,3 % en 2006 [1]. La diminution de l'effort de R&D du ministère de la Défense depuis le début de la décennie 1990 a contribué, à la fois à la baisse du financement public dans la DNRD [4], et à la baisse de la DIRD sur financement du ministère de la Défense. La contribution des entreprises au financement de la R&D a enregistré un net accroissement et dépasse celui des administrations depuis 1995 [2], année où le ratio DNRD/PIB des entreprises dépasse celui des administrations [5].

La participation des entreprises à la réalisation des travaux de R&D est structurellement supérieure à celle des administrations. Ainsi en 2006, la part de la dépense de recherche exécutée par les entreprises dans la DIRD, s'établit à 63,1 % [1]. Les financements des administrations et des entreprises en provenance de l'étranger et des organisations internationales représentent 2,6 Md€ courants en 2006 [5].

Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES.

→ Pour en savoir plus

Sites internet

—<http://cisad.adc.education.fr/reperes.default.htm>

Définitions

■ Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD).

Elle correspond aux travaux de R&D exécutés sur le territoire national quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par les administrations (DIRDA), l'autre par les entreprises (DIRDE). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année).

■ Dépense nationale de recherche et développement (DNRD). Cet agrégat mesure, sans double compte, l'effort financier des acteurs économiques nationaux quelle que soit la destination des financements. L'écart entre le montant de la DIRD et celui de la DNRD représente la différence entre les échanges en matière de R&D entre la France et l'étranger, y compris les organisations internationales.

■ **Méthodologie.** Entreprises : enquête réalisée auprès de 11 000 entreprises et 50 centres techniques de recherche. Enquête exhaustive pour les entreprises importantes et échantillonnée pour les autres (sondage au taux de 1 sur 2). Administrations : enquête réalisée auprès des organismes et services ministériels qui financent et/ou exécutent des travaux de recherche, des grandes écoles d'ingénieurs hors tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur, ainsi que des associations sans but lucratif. L'enquête a enregistré plusieurs ruptures de série : en 1997, révision de la méthode d'évaluation des effectifs et des dépenses de R&D des universités ; en 1998, révision de la méthode d'évaluation des dépenses de R&D de la Défense et du contour de R&D de quelques grandes entreprises (cf. RERS 2000, page 284) ; en 2000, amélioration de l'évaluation de la dépense des universités et calage des réponses de certains organismes sur le contrat de plan pluriannuel. Sans ces nouveaux traitements la DIRD des administrations n'aurait pas progressé ; en 2001, amélioration de la couverture du champ de l'enquête auprès des entreprises et modification de la dépense intérieure du ministère de la Défense avec l'intégration des dépenses de simulation de la direction des applications militaires du CEA ; en 2005 – l'évaluation de la dépense de recherche des administrations a été améliorée par la suppression de doubles comptes portant sur les ressources contractuelles des universités ; – l'évaluation de la dépense de recherche et des effectifs des entreprises a été améliorée par l'utilisation d'un système de pondération reflétant mieux les différentes catégories d'entreprises. Les données 2005 ont été révisées selon la nouvelle méthodologie. Les résultats 2006 sont semi-définitifs.

■ OI. Organismes internationaux.

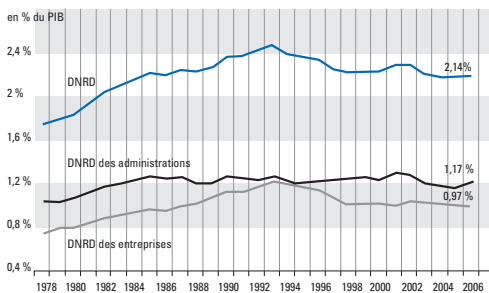
Recherche et développement : vision d'ensemble

[1] Financement de la DNRD et exécution de la DIRD en France (en millions d'euros courants)

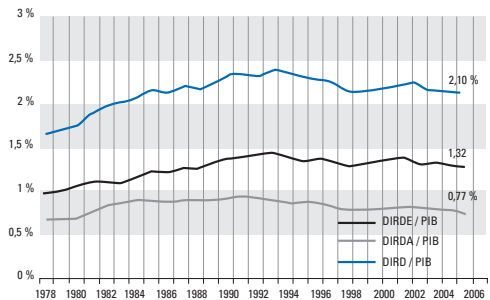
	1978	1995	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
						(2)			(2)	(3)	semi-définitif	(4)
DNRD	5 744	27 563	28 724	29 885	31 438	33 570	34 759	34 395	35 327	36 654	38 649	40 359
DNRD par les administrations (1)	3 305	13 647	12 859	13 267	14 272	14 673	15 677	15 891	16 239	16 921	17 491	18 154
DNRD par les entreprises	2 438	13 916	15 865	16 618	17 166	18 897	19 082	18 505	19 088	19 733	21 158	22 204
Part des entreprises dans la DNRD	42,5%	50,5%	55,2%	55,6%	54,6%	56,3%	54,9%	53,8%	54,0%	53,8%	54,7%	55,0%
DIRD	5 743	27 302	28 319	29 529	30 954	32 887	34 527	34 569	35 693	36 228	37 909	39 369
DIRD par les administrations (1)	2 313	10 653	10 687	10 873	11 605	12 105	12 689	12 923	13 169	13 725	13 994	14 497
DIRD par les entreprises	3 430	16 649	17 632	18 655	19 348	20 782	21 839	21 646	22 523	22 503	23 915	24 872
Part des entreprises dans la DIRD	59,7%	61,0%	62,3%	63,2%	62,5%	63,2%	63,3%	62,6%	63,1%	62,1%	63,1%	63,2%
Part de la DIRD dans le PIB	1,66%	2,29%	2,14%	2,16%	2,15%	2,20%	2,23%	2,17%	2,15%	2,10%	2,10%	2,08%

(1) Administrations publiques et privées (État, enseignement supérieur et institutions sans but lucratif). (2) Changements méthodologiques. (3) Définitif. (4) Estimation.

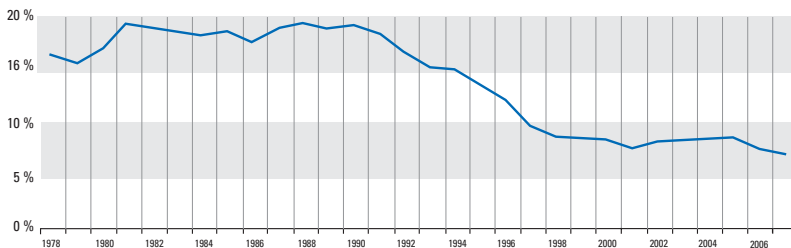
[2] Évolution du financement par rapport au PIB



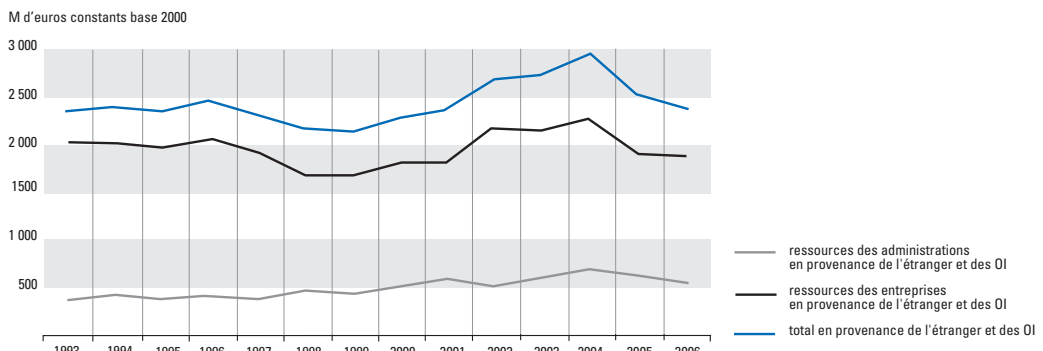
[3] Évolution de la DIRD par rapport au PIB



[4] Évolution de la part de la Défense dans le financement de la DNRD



[5] Ressources des administrations et des entreprises en provenance de l'étranger entre 1993 et 2006



Présentation

Les activités de R&D sont très concentrées : les États-Unis ont dépensé 349 milliards de dollars (en dollars courants à parité de pouvoir d'achat) pour leur activité de R&D, soit 42 % de la DIRD exécutée dans les pays de l'OCDE en 2006 [2]. L'ensemble des pays de l'Union européenne (Europe des vingt-cinq) constitue le second pôle avec 30 % de la DIRD de la zone OCDE avec 246 Md\$ PPA de dépenses en 2006. Le Japon avec 139 Md\$ PPA de dépenses de R&D, effectue 17 % de la DIRD de la zone OCDE. Au sein de l'Union européenne, quatre pays (l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, l'Italie) par ordre d'importance décroissante eu égard aux moyens engagés effectuent 67 % de la DIRD de cette zone et 20 % de la zone OCDE.

En termes de niveau de dépenses de R&D, la France (41 Md\$ PPA) conserve en 2006 le cinquième rang mondial derrière les États-Unis, le Japon, la Chine (87 Md\$ PPA) et l'Allemagne (69 Md\$ PPA).

Le classement des pays selon le ratio DIRD/PIB diffère nettement de celui effectué en fonction du montant de la DIRD [1]. En termes d'effort de recherche en 2006, la France (2,10 %) occupe la 10^e place des pays de l'OCDE, derrière le Japon (3,40 %), les États-Unis (2,66 %) et l'Allemagne (2,54 %) et se situe en dessous de la moyenne de l'OCDE qui est de 2,26 % mais au-dessus de la moyenne de l'Union européenne (1,79 %).

Plusieurs pays de taille économique moyenne consacrent une part importante de leur PIB à la R&D : la Suède (3,74 %) et la Finlande (3,45 %) se trouvent en première et deuxième place. À partir de 2001, on observe cependant un tassement généralisé du taux de croissance de la dépense de recherche des pays de l'OCDE [3]. Le taux de croissance le plus faible est atteint en 2002 aux États-Unis, avec une croissance négative, et au Japon, et en 2003 pour l'Union européenne. Le taux de croissance en moyenne annuelle sur la période 2001-2006 s'établit à 2,7 % pour la zone OCDE avec pour les États-Unis 1,9 % et 3,4 % pour le Japon et 2,3 % pour l'Union européenne. Par ailleurs, en-dehors de la zone OCDE, depuis la fin des années 90, certains pays connaissent des taux de croissance annuelle de la DIRD beaucoup plus élevés. C'est le cas en particulier de la Chine avec un taux de croissance annuel moyen de 18,0 % sur la période 2001-2006 et de la Fédération de Russie avec 4,6 % sur la même période malgré des taux de croissance négatifs en 2004 et 2005.

Définitions

■ **OCDE** : l'organisation de coopération et de développement économiques regroupe trente pays membres : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Corée du Sud, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Turquie.

■ **Les données internationales** : proviennent de l'OCDE fichier PIST, mai 2009.

■ **Union européenne (UE)** : les chiffres donnés concernent l'Europe des vingt-cinq : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie, Slovénie, République tchèque.

■ **PPA** : Parités de pouvoir d'achat. Les données en monnaie nationale ont été converties en USD en utilisant les parités de pouvoir d'achat (pour l'année 2006).

■ **Remarques sur les comparaisons internationales.** Aux États-Unis, la R&D du secteur de l'État ne comprend que les activités du gouvernement fédéral et pas les activités des établissements des États et des gouvernements locaux.

■ **Les données présentées pour la France** sont ajustées selon les normes de l'OCDE.

■ Voir également la rubrique "Définitions" en 11.1.

Source : Fichier PIST de l'OCDE (mai 2009). MESR-DGESIP-DGRI-SIES.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Voir liste des publications Recherche en fin d'ouvrage.

Sites internet

– <http://cisad.adc.education.fr/reperes/default.htm>

[1] Indicateurs de l'effort de recherche des principaux pays de l'OCDE*

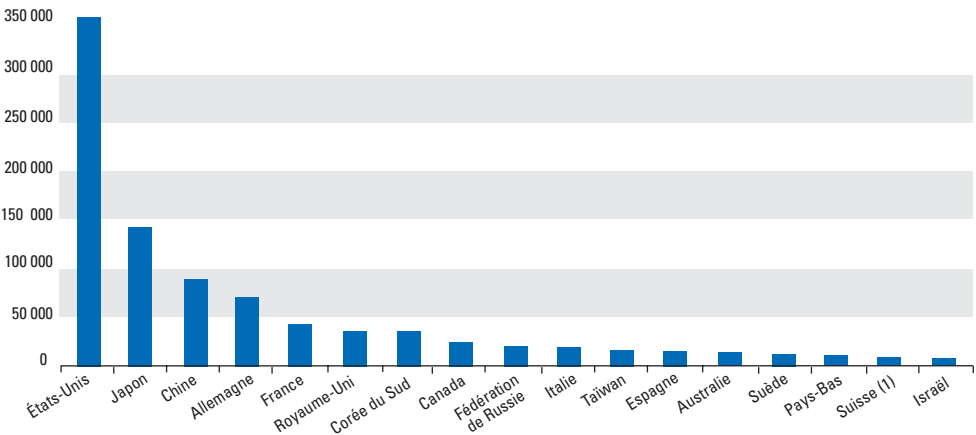
	DIRD/PIB (en %)					Chercheurs/population active (pour mille)			
	1994	1999	2004	2005	2006	1999	2004	2005	2006
États-Unis	2,42 (1)	2,66 (1)	2,59 (1)	2,6 (1)	2,66 (1)	8,95	9,36 (2)	9,27 (2)	9,39 (2)
Japon	2,79 (3)	3,02	3,17	3,32	3,40	9,72	10,20	10,60	10,66
Allemagne	2,18 (2)	2,40	2,49	2,48	2,54	6,43	6,76	6,63	6,73
France	2,32	2,16	2,15	2,10	2,10	6,14	7,46	7,41	7,66
Royaume-Uni	1,97	1,82	1,69	1,73	1,76	5,72 (2)	5,99 (2)	5,81 (2)	5,76 (2)
Corée du Sud (5)	2,32 (4)	2,25 (4)	2,85 (4)	2,98 (4)	3,22	4,63 (4)	6,67 (4)	7,57 (4)	8,34 (4)
Canada	1,73	1,80	2,08	2,05	1,98	6,31	7,42 (2)	7,72 (2)	..
Italie	1,02	1,02	1,10	1,09	1,13	2,77	2,96	3,37	3,59
Suède	3,11 (7)	3,61 (5)	3,62 (5)	3,6 (6)	3,74 (3)	9,11	10,81	11,92 (6)	11,93
Finlande	2,28	3,16	3,45	3,48	3,45	12,67 u	15,68	14,99	15,14
Union européenne (UE 25)	..	1,74 (2)	1,75 (2)	1,76 (2)	1,79 (2)	5,01 (2)	5,64 (2)	5,76 (2)	5,91 (2)
Total OCDE	2,04 (2)	2,17 (2)	2,19 (2)	2,23 (2)	2,26 (2)	6,28 (2)	6,84 (2)	6,96 (2)	7,09 (2)

* Les pays sont classés par ordre décroissant du montant de leurs dépenses de recherche.

(1) Dépenses en capital exclues (toutes ou en partie). (2) Estimation ou projection. (3) Surestimé ou fondé sur des données surestimées. (4) Sciences humaines et sociales exclues. (5) Sous-estimé ou fondé sur des données sous-estimées. (6) Rupture de série. (7) Données 1993.

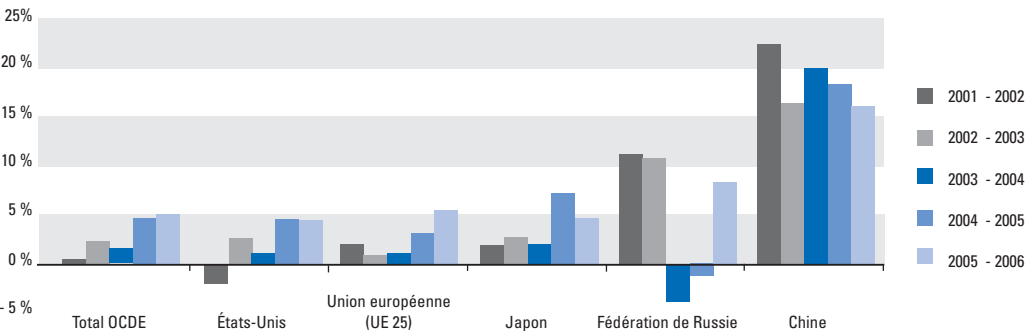
[2] Comparaison internationale de la DIRD en 2006

millions de dollars PPA courants



(1) Données 2005.

[3] Taux de croissance de la DIRD (1) dans la zone OCDE, dans la Fédération de Russie et en Chine



(1) Aux prix et à la parité des pouvoirs d'achat de 2006.

Présentation

En 2006, la dépense intérieure de recherche et développement des entreprises (DIRDE) implantées sur le territoire national s'élève à 23,9 Md€ [1]. Elle croît de 3,7 % en volume par rapport à 2005. Cette augmentation succède à une baisse de 2,1 % observée entre 2005 et 2004. La croissance du PIB est, elle, de 2,2 % en volume entre 2006 et 2005, croissance plus élevée que celle entre 2005 et 2004 (1,9 %). Les effectifs de Recherche et Développement (R&D) augmentent de 3,7 %.

Les dépenses de recherche sont très concentrées, à la fois dans les grandes entreprises et dans quelques branches d'activité. Les grandes entreprises, qui représentent 10 % des entités effectuant des travaux de R&D, réalisent 74 % de la DIRDE pour un montant de 17,7 Md et reçoivent 2,3 Md€ soit 83 % des financements publics [3].

Les six premières branches de recherche en termes de DIRDE réalisent 64 % des dépenses de R&D et emploient 58 % du personnel de R&D [1], [2]. L'automobile, première branche de R&D depuis 1999, a un taux de croissance annuel moyen sur la période 2001-2006 de 6,5 %. Son poids dans la recherche (près de 18 % de la DIRDE) reflète l'importance de cette industrie en France, qu'il s'agisse des constructeurs ou des équipementiers. La pharmacie, au 2^e rang, réalise toujours près de 14 % de la DIRDE avec une croissance annuelle moyenne de 5,6 % (entre 2001 et 2006). Les équipements de communication (qui incluent la téléphonie et les composants électroniques), qui ont reculé en troisième position en 2003, ont sur la même période (2001-2006) une croissance annuelle négative de 0,5 %. Cette branche d'activité représente 11 % de la DIRDE des entreprises. La construction aéronautique et spatiale (10 % de la DIRDE), première branche de recherche jusqu'en 1996, est en quatrième position avec un taux de croissance annuel moyen 2,4 % entre 2001 et 2006. Assez loin derrière l'aéronautique, viennent ensuite les instruments de précision et l'industrie chimique (7 % et 6 % de la DIRDE) avec une croissance annuelle moyenne de 2,4 % et 0,1 % entre 2001 et 2006.

En 2006, le montant des travaux externes de R&D des entreprises (DERDE) s'élève à 5,9 Md et ces travaux sont réalisés à 71 % par des entreprises en France, et 23 % à l'étranger (entreprises ou organismes internationaux), le reste étant effectué par le secteur des administrations.

Définitions

■ **Branche de recherche.** Il s'agit de la branche d'activité économique bénéficiaire des travaux de R&D, regroupée ici en 25 postes construits à partir de la nomenclature d'activités française (NAF).

■ **Dépense intérieure de recherche et développement des entreprises (DIRDE).** Voir définition en 11.1.

■ **Dépense extérieure de recherche et développement des entreprises (DERDE).** Elle correspond aux montants des travaux de R&D achetés ou financés par les entreprises et exécutés en dehors d'elles. Elle comprend la sous-traitance de recherche effectuée sur le territoire national ou à l'étranger ainsi que la contribution aux organismes internationaux.

■ **Effectifs de R&D.** Ils correspondent à l'ensemble des personnels – chercheurs et personnels de soutien technique ou administratif – qui effectuent les travaux de recherche et développement en équivalent temps plein recherche (ETP).

■ **Financement public de la R&D.** Il comprend les contrats et les subventions en provenance des administrations pour la R&D dans les entreprises. Il n'inclut pas le crédit d'impôt recherche.

■ **Grandes entreprises.** Entreprises dont l'effectif est supérieur ou égal à 500 personnes.

■ **Petites et moyennes entreprises (PME).** Entreprises dont l'effectif salarié est strictement inférieur à 500 personnes.

■ **PME filiales.** Entreprises de moins de 500 personnes, dont le capital social est contrôlé à plus de 50 % par une entité économique répertoriée comme grand groupe (français ou étranger). Dans le cas contraire la PME est considérée comme indépendante.

■ **En 2005,** des changements méthodologiques sont intervenus : l'évaluation de la dépense de recherche des entreprises a été améliorée par l'utilisation d'un système de pondération reflétant mieux les différentes catégories d'entreprises. Les résultats 2004 ont été recalculés selon la nouvelle méthodologie. Les résultats 2005 sont définitifs et les résultats 2006 semi-définitifs.

■ **Voir également** la rubrique "Définitions" en 11.1.

Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES.

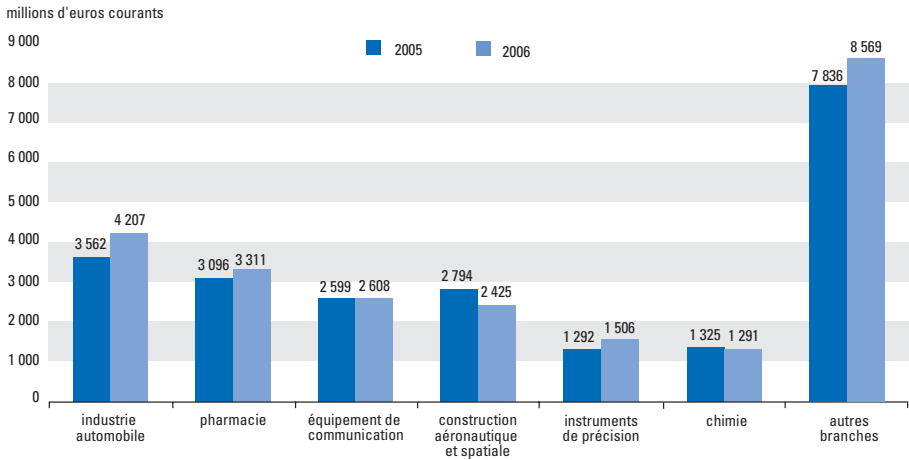
Enquête réalisée auprès des entreprises par le département des études statistiques du SIES.

[1] Évolution des dépenses intérieures de recherche et développement dans les principales branches de recherche de 1992 à 2006

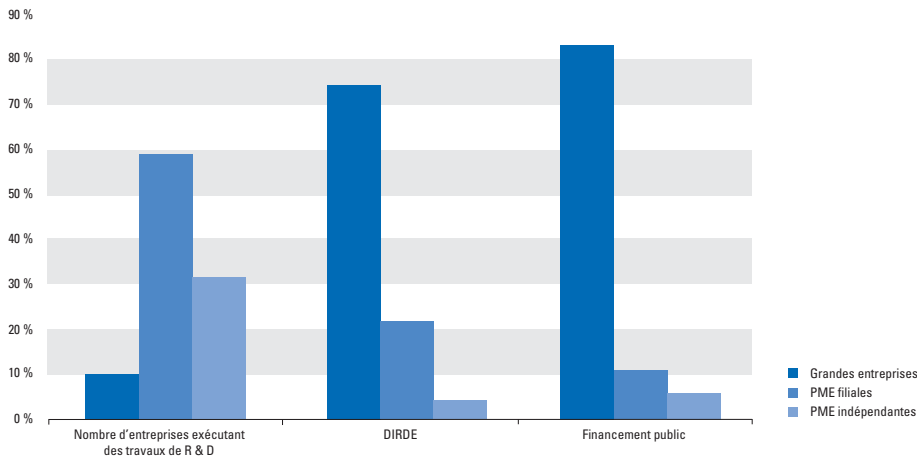
En millions d'euros courants	1992	2000	2001 (5)	2002	2003	2004 (5)	2005 (6)	2006 (7)	2006/2001 (8)
Industrie automobile	1 763	2 671	3 066	3 189	3 192	3 363	3 562	4 207	6,5%
Pharmacie (2)	1 527	2 401	2 517	2 796	2 993	3 062	3 096	3 311	5,6%
Équipements de communication (1)	1 591	2 653	2 678	2 858	2 763	2 794	2 599	2 608	-0,5%
Construction aéronautique et spatiale	2 740	1 965	2 149	2 328	2 267	2 641	2 794	2 425	2,4%
Instruments de précision	1 880	1 320	1 339	1 488	1 420	1 439	1 292	1 506	2,4%
Chimie (3)	1 118	1 189	1 286	1 301	1 357	1 394	1 325	1 291	0,1%
Machines et équipements (4)	920	921	969	991	1 049	1 077	1 111	1 180	4,0%
Services informatiques	397	496	702	825	907	1 019	1 082	1 091	9,2%
Machines et appareils électriques	519	678	681	755	810	850	811	974	7,4%
Services de transport et de communications	417	995	1 237	1 267	842	734	781	804	-8,3%
Autres branches	3 260	4 057	4 160	4 041	4 045	4 152	4 052	4 519	1,7%
Total dépenses intérieures de R&D	16 134	19 348	20 782	21 839	21 646	22 523	22 503	23 915	2,8%

(1) Y compris composants. (2) Y compris la fabrication des principes actifs. (3) Y compris fibres artificielles et synthétiques. (4) Y compris armement et appareils domestiques. (5) Changement méthodologique. (6) Résultats définitifs. (7) Résultats semi-définitifs. (8) Taux de croissance annuel moyen sur la période.

[2] Poids de la DIRD des six plus grandes branches de recherche en millions d'euros courants



[3] Répartition par taille et nature des entreprises en 2006



Présentation

En 2006, l'augmentation de la dépense intérieure de recherche des entreprises a été financée en interne.

Les entreprises ont financé 80,0 % de leurs propres travaux de recherche, pour un montant de 19,1 Md avec un taux d'évolution en volume de 4,3 % par rapport à 2005. Les administrations y ont participé pour 11,4 % sous forme de contrats ou de subventions. Ces financements s'effectuent dans le cadre de contrats liés aux grands programmes technologiques, de crédits de R&D militaire et de crédits incitatifs. Le complément, soit 8,6 %, est apporté par le financement en provenance de l'étranger (entreprises et autres organismes). La contribution publique au financement des entreprises s'élève à 2,7 Md€. Elle est constituée à 67 % par des crédits en provenance du ministère de la Défense (CEA militaire inclus). Entre 2005 et 2006, la part des administrations dans le financement des travaux de R&D des entreprises augmente (4,4 % en volume par rapport à 2005), en raison d'une hausse des financements civils de 6,8 % en volume entre 2006 et 2005, notamment dans la branche équipements de communication. Le programme de recherche militaire progresse de 2,9 % en volume entre 2005 et 2006.

Les financements en provenance de l'étranger diminuent (2,8 % en volume entre 2005 et 2006). Ces flux proviennent principalement des entreprises (pour 78 %) et le poids des flux intra-groupe est prépondérant. Les fonds reçus des autres filiales du groupe constituant l'essentiel des financements en provenance de l'étranger pour les filiales de groupes étrangers. Les variations des ressources en provenance des organisations internationales sont largement déterminées par les contrats de l'Agence spatiale européenne (ESA). La contribution de la France à l'ESA se monte à 0,8 Md€ en 2006.

Sur le long terme, les entreprises contribuent de plus en plus au financement de leur activité de recherche. Depuis 1997 il a atteint un pallier et oscille entre 78 % et 80 %.

Le crédit d'impôt recherche (CIR) n'est pas comptabilisé dans le financement public de R&D du fait de sa nature d'avantage fiscal. En 2006, 6 000 entreprises ont bénéficié d'un CIR pour un montant total de l'ordre 1,5 Md d'euros. Le CIR est plus favorable aux PME, contrairement aux subventions qui privilégient les grandes entreprises.

Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES.

Enquête réalisée auprès des entreprises et des administrations.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Voir liste des publications Recherche en fin d'ouvrage.

Sites internet

– <http://cisad.adc.education.fr/reperes/default.htm>

Définitions

■ **Financement public total.** Il correspond aux versements directs effectués par les administrations, qu'il s'agisse d'organismes, de services ministériels ou d'associations sans but lucratif, pour des travaux de R&D effectués par des entreprises. Ces travaux peuvent correspondre à des commandes des administrations, notamment de la Défense, de la Direction des programmes aéronautiques civils (DPAC) ou à des travaux de recherche menés par les entreprises mais soutenus par des organismes tels l'Oséo-ANVAR, l'Agence nationale de la recherche (ANR) ou par le ministère en charge de la recherche (via le Fonds de la recherche technologique ou les programmes de soutien à la recherche). Sont exclus de ce financement public les aides fiscales à la R&D comme le crédit d'impôt recherche (CIR).

■ **Financement public de la dépense intérieure.** Les financements publics de la sous-traitance en sont exclus.

■ **Financement étranger.** Il s'agit des fonds en provenance de l'étranger, qu'il s'agisse des organisations internationales, dont l'Union européenne, ou des fonds en provenance d'entreprises situées hors du territoire national.

■ **Le financement par les entreprises de la dépense intérieure.** Il est égal à la différence entre la dépense intérieure de R&D et les ressources en provenance des administrations ou de l'étranger. Il mesure la contribution directe des entreprises à la réalisation de leurs travaux de R&D, que ce soit de l'autofinancement ou un financement par d'autres entreprises.

■ **Crédit d'impôt recherche.** Mesure d'incitation fiscale à la recherche mise en place en 1983 pour répondre aux besoins des PME, assise sur la progression des dépenses de R&D. Depuis 2004 le CIR comprend une part en volume qui ouvre droit à un crédit d'impôt égal à 10 % des dépenses engagées, cumulable, à une part en accroissement qui ouvre droit à un crédit d'impôt égal à 40 %. Le plafond du crédit d'impôt est de 16 M€. Ces modifications ont fait pratiquement doubler le montant du CIR.

■ Voir également la rubrique "Définitions" en 11.1.

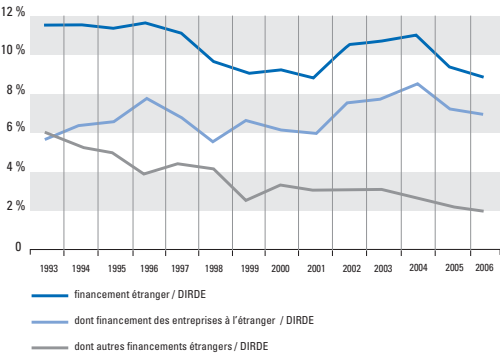
En 2005 l'évaluation de la dépense de recherche des entreprises a été améliorée par l'utilisation d'un système de pondération reflétant mieux les différentes catégories d'entreprises. Les résultats 2004 ont été recalculés selon la nouvelle méthodologie. Les résultats 2005 sont définitifs et les résultats 2006 semi-définitifs.

[1] Évolution du financement de la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) des entreprises

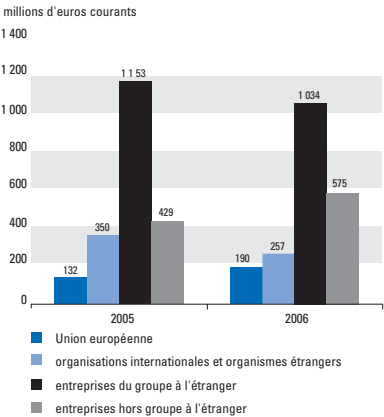
Origine des financements	1975	1993	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
					(1)	(1)			(1)			(1)	(2)	(3)
entreprises	63,8%	72,0%	75,2%	75,1%	78,0%	80,5%	79,8%	79,6%	81,6%	78,6%	78,4%	77,8%	79,6%	80,0%
financement public	28,0%	16,7%	13,7%	13,5%	11,4%	10,2%	11,4%	11,4%	9,8%	11,2%	11,2%	11,5%	11,3%	11,4%
financement étranger	8,2%	11,3%	11,1%	11,4%	10,6%	9,3%	8,8%	9,0%	8,7%	10,2%	10,4%	10,7%	9,2%	8,6%
DIRD des entreprises (en millions d'€)	2 381	16 340	16 649	17 131	17 357	17 632	18 655	19 348	20 782	21 839	21 646	22 523	22 503	23 915

(1) Changements méthodologiques. (2) Résultats définitifs. (3) Résultats semi-définitifs.

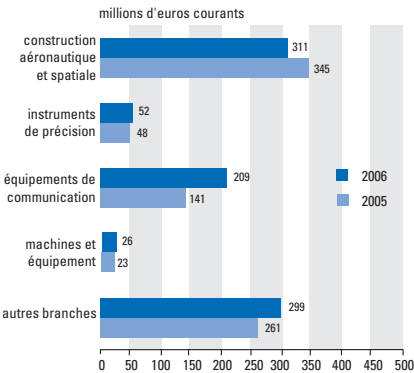
[2] Évolution de la part des financements étrangers dans le financement de la DIRD des entreprises



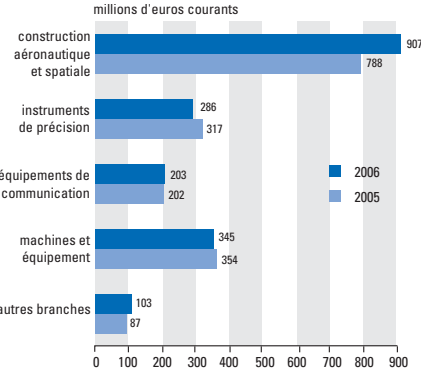
[3] Financements étrangers pour le secteur des entreprises en 2005 et 2006



[4] Programmes de recherche civile en 2005 et 2006



[5] Programmes de recherche militaire en 2005 et 2006



Présentation

La dépense intérieure de recherche et développement des administrations (DIRDA) s'élève à 14,0 milliards d'euros en 2006, avec un taux d'évolution en volume en baisse de 0,5 % par rapport à 2005. La part de la DIRDA dans le PIB s'élève à 0,77 % en 2006. Entre 2006 et 2007, le taux d'évolution en volume des dépenses de recherche des administrations s'inverserait : il augmenterait de 1,1 % en volume, et la part de la recherche publique dans le PIB resterait stable à 0,77 % en 2007.

La DIRDA civile correspond à la dépense de R&D des administrations, hors financement du ministère de la Défense en direction de la recherche publique. Elle progresse entre 2005 et 2006 de 1,8 % en volume.

Les EPST et les EPIC sont les principaux organismes publics de recherche, ils représentent 56 % de la DIRDA. En 2006, leurs dépenses intérieures ont atteint un montant de 7,8 Md€, en hausse par rapport à 2005 de 3,8 % en volume, hausse due principalement à celle du CNRS et de l'INSERM. La DIRD des EPIC baisse de 50 millions d'euros entre 2006 et 2005 (- 3,8 % en volume). L'enseignement supérieur (hors CNRS) a une dépense intérieure de 4,6 Md€, en diminution de 0,6 % en volume par rapport à 2006, il représente 33 % de la DIRDA. Les administrations ont aussi un rôle de financeur *via* leurs dépenses extérieures (soit 5,2 Md€ en 2006) dont 51 % sont à destination des entreprises et 19 % vers les organisations internationales. Entre 2005 et 2006, les montants des dépenses extérieures des administrations progressent, l'évolution en volume est de + 3,1 % pour la totalité des dépenses extérieures. Par contre, l'évolution est négative (- 1,3 %) pour les dépenses extérieures en direction des entreprises.

En 2006, la dépense intérieure du ministère de la Défense est estimée 0,9 Md€. Entre 1993 et 2006, la part de la Défense dans la DIRDA est passée de 20 % à 6 %.

Près des quatre cinquièmes des ressources de la recherche publique proviennent du budget de l'État. Les ressources budgétaires proviennent majoritairement (72 %) des crédits budgétaires de la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (MIREs), et du budget de R&D de la Défense (19 % des ressources budgétaires totales). Les autres ministères complètent les ressources budgétaires.

En 2006, le budget réalisé de la MIREs s'élève à 21,8 Md€ (en crédit de paiement) soit 1,2 % du PIB.

Les ressources contractuelles et les autres ressources propres complètent le financement de la recherche publique. Le montant des ressources sur contrats s'élève à 2,8 Md€ en 2006 dont 25 % avec les entreprises.

Définitions

■ **Les secteurs institutionnels.** Dans les statistiques de R&D, on appelle secteur institutionnel un ensemble d'unités qui ont un comportement économique équivalent. Les cinq secteurs institutionnels retenus dans les statistiques internationales, sont : l'État (y compris la Défense), l'enseignement supérieur, les institutions sans but lucratif (ISBL), les entreprises et l'étranger. L'État comprend les services ministériels et établissements publics administratifs, civils et militaires ; les organismes publics de recherche (EPST, EPIC, EPA) à l'exception du CNRS et de ses instituts classés dans le secteur de l'enseignement supérieur ; les administrations territoriales (régions, départements, etc.). L'enseignement supérieur comprend les universités et les établissements publics d'enseignement sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur ou d'autres départements ministériels ; le CNRS et ses instituts ; les centres hospitaliers universitaires et les centres de lutte contre le cancer. Le secteur des associations comprend les fondations et associations ou institutions sans but lucratif. Sont cependant exclues de ce secteur les associations qui sont rattachées à d'autres secteurs du fait principalement de l'origine de leurs ressources. L'ensemble des administrations comprend l'État, l'enseignement supérieur et les associations.

Dans l'analyse des acteurs de la recherche en France de cette page, le CNRS est présenté avec les autres EPST.

■ **Statuts juridiques.** Établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) ; établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) ; établissement public à caractère administratif (EPA) ; institution ou association sans but lucratif (ISBL).

■ **Dépenses extérieures de R&D.** Elles correspondent aux travaux de R&D financés par chaque entité interrogée, et exécutés en dehors d'elle. Elles comprennent les sous-traitances de recherche exécutées sur le territoire national ou à l'étranger. Elles incluent également les différentes contributions aux organisations internationales.

■ **Dépense totale ou budget total.** Somme des dépenses intérieures et extérieures.

■ En 2005 l'évaluation de la dépense de recherche des administrations a été améliorée par la suppression de doubles-comptes portant sur les ressources contractuelles des universités. Les données 2004 ont été révisées selon cette méthodologie. En 2006, un changement de méthode dans la réponse de la Défense entraîne une forte baisse des dépenses.

■ Voir également la rubrique "Définitions" en 11.1.

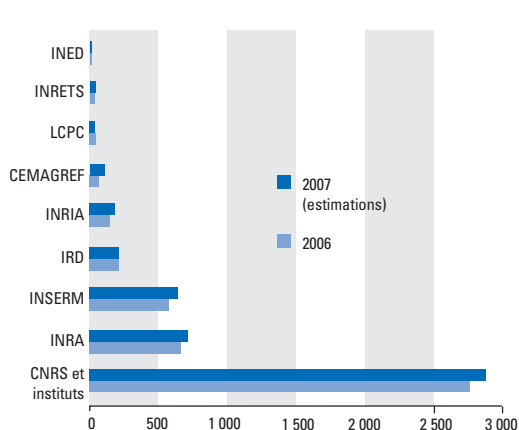
Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES / Enquête réalisée auprès des entreprises et des administrations.

[1] Dépenses intérieures de R&D de 1993 à 2007 par secteur institutionnel (millions d'euros courants)

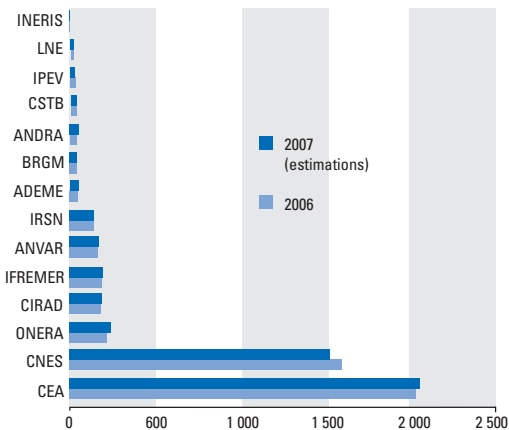
	1993	1999	2000 (2)	2001 (2)	2002	2003	2004 (2)	2005	2006	2007 (3)
État et collectivités territoriales	5 594	5 357	5 361	5 432	5 709	5 767	6 060	6 437	6 254	6 500
Civil	3 589	4 580	4 584	4 584	4 835	4 774	4 985	5 262	5 369	5 610
EPST/hors CNRS et instituts (1)	1 008	1 168	1 198	1 266	1 363	1 365	1 414	1 516	1 654	1 840
EPIC	2 299	3 159	3 106	3 060	3 217	3 156	3 315	3 492	3 443	3 492
EPA/hors grandes écoles hors MEN (1)	185	136	142	150	153	151	157	154	162	166
Services ministériels	97	117	138	108	101	102	100	100	110	112
Défense (4)	2 005	777	777	848	874	993	1 075	1 175	885	890
Enseignement supérieur	4 192	5 068	5 804	6 217	6 512	6 693	6 651	6 821	7 279	7 545
CNRS et instituts (EPST)	1 714	1 888	1 877	1 997	2 135	2 136	2 155	2 313	2 689	2 800
EPA/grandes écoles hors MEN	116	155	152	195	193	202	209	216	230	256
Universités et établissements d'enseignement supérieur	2 361	3 025	3 775	4 026	4 184	4 356	4 286	4 291	4 360	4 490
Associations	358	448	439	456	468	463	458	466	461	452
Total administrations	10 144	10 873	11 605	12 105	12 689	12 923	13 169	13 725	13 994	14 497

(1) En 1998 le LCPC est passé des EPA aux EPST. (2) Changement méthodologique. (3) Estimation. (4) Changement méthodologique en 2006.

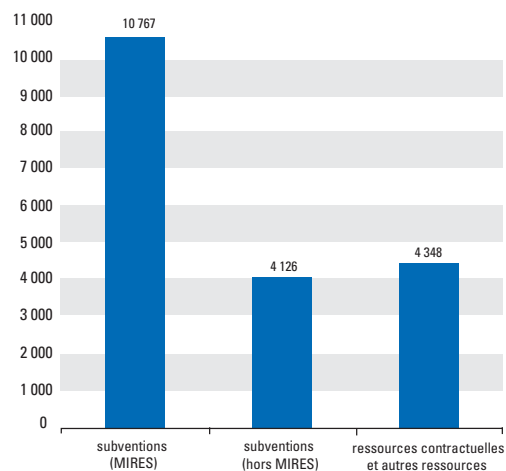
[2] Classement des EPST d'après leurs dépenses totales en 2006 et 2007 (millions d'euros courants)



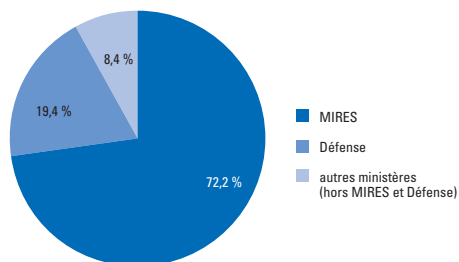
[3] Classement des EPIC d'après leurs dépenses totales en 2006 et 2007 (millions d'euros courants)



[4] Nature des ressources de la recherche publique en 2006 (millions d'euros)



[5] Ressources budgétaires de la dépense totale de R&D des administrations en 2006



Présentation

Le personnel total rémunéré (hors Défense) pour les activités de R&D en 2006 est évalué à près de 360 100 personnes en équivalent temps plein recherche (ETP), dont environ 56 % sont rémunérées par les entreprises. Les effectifs progressent de 3,0 % par rapport à l'année 2005 avec une croissance plus forte pour les chercheurs (4,3 %). La croissance est tirée par la hausse des chercheurs dans les entreprises (+6,8 %).

Dans le secteur des entreprises, l'effectif de R&D augmente de 3,7 % par rapport à 2005. Depuis 1992, la croissance de l'emploi du personnel de R&D s'accompagne d'une qualification des emplois au profit de la catégorie des chercheurs. Sur la période 1992-2006, pour 49 000 chercheurs supplémentaires, le personnel de soutien a diminué de près de 12 000 ETP. Les chercheurs représentent plus de la moitié de l'effectif de R&D (56 %) en 2006, mais il existe une grande disparité selon la branche d'activité : 82 % pour le secteur des équipements de communication, 63 % pour la construction aéronautique et spatiale, seulement 44 % pour l'industrie pharmaceutique et 45 % pour l'industrie automobile. Les femmes représentent 20 % des chercheurs dans les entreprises, avec d'importantes disparités selon les branches d'activité. Les chercheuses sont majoritaires dans l'industrie pharmaceutique (55 %), bien représentées dans l'industrie chimique (40 %), mais leur part varie autour de 15 % dans les secteurs de l'aéronautique, des équipements de communication, des instruments de précision et de l'automobile.

L'effectif des administrations (hors Défense), avec près de 158 000 ETP, progresse de 2,1 % par rapport à 2005. Le nombre de chercheurs augmente également de 1,5 %. Les chercheurs ou enseignants-chercheurs représentent 44 % de l'effectif total, les ingénieurs de recherche 5 %, les doctorants rémunérés 12 % et le personnel de soutien le reste.

L'employeur le plus important est l'université avec 62 200 ETP dont 34 200 enseignants-chercheurs, soit une évolution de + 0,9 % pour le personnel total et de + 1,2 % pour les enseignants-chercheurs par rapport à 2005. Le CNRS rémunère 32 000 ETP (20 % du personnel des administrations) et les autres EPST 22 500, dont 9 700 pour l'INRA et 6 800 pour l'INSERM. Parmi les EPIC (23 500 ETP), les effectifs rémunérés les plus nombreux se trouvent au CEA (11 900), au CNES (2 600), à l'ONERA (1 900), l'IRSN (1 600) et à l'IFREMER (1 500).

La part des femmes parmi les chercheurs est plus élevée dans la recherche publique que dans les entreprises d'environ 14 points. En 2006, 34 % des chercheurs de la recherche publique sont des femmes, avec des différences sensibles selon les organismes, en raison des spécialisations disciplinaires. La présence des femmes est moindre dans les postes les plus élevés : seules 19 % des femmes sont professeurs, directeur de recherche ou chercheurs senior tandis que 42 % des doctorants rémunérés sont des femmes.

Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES / Enquête réalisée auprès des entreprises et des administrations.

Définitions

■ **Les effectifs de R&D** correspondent à l'ensemble des personnels, chercheurs et personnels de soutien technique ou administratif, qui effectuent les travaux de R&D. Les chercheurs et assimilés : ce sont des spécialistes travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes et de systèmes nouveaux et à la gestion des projets concernés. Les qualifications concernées sont : les enseignants-chercheurs, les catégories de chercheurs et d'ingénieurs de recherche pour autant que ceux-ci réalisent effectivement des travaux de R&D dans les EPST, les ingénieurs et les administratifs de haut niveau participant à des travaux de R&D dans les EPIC et dans les entreprises. Les doctorants financés par les ministères (allocation de recherche, CIFRE), par les organismes de recherches ou associations sont dénombrés dans la catégorie des chercheurs.

Le personnel de soutien participe à la R&D en exécutant des tâches scientifiques ou techniques sous le contrôle de chercheurs. Il intègre aussi des travailleurs qualifiés ou non et le personnel de bureau qui participent à l'exécution des projets de R&D.

Les chiffres commentés ici sont hors Défense.

■ **Équivalent temps plein recherche.** Afin de tenir compte de la pluralité des activités exercées, les effectifs en personnes physiques sont pondérés en fonction du temps consacré aux activités de R&D. Les enseignants-chercheurs sont pris à 50 % de leur temps

■ **Modification de l'évaluation du personnel en 2000.** Plusieurs changements sont intervenus, suite à la rénovation de l'enquête publique en 2000 : une meilleure appréciation des emplois à durée déterminée, un questionnement plus fin, harmonisé avec les statuts du personnel des organismes, qui a entraîné des modifications de frontière entre catégories et la prise en compte des boursiers rémunérés par le ministère des Affaires étrangères.

■ **En 2001,** l'amélioration de la couverture du champ de l'enquête auprès des entreprises affecte aussi les effectifs. Ces modifications amèneraient une révision à la hausse des chiffres 2000. Ainsi, les effectifs des entreprises seraient de 180 986 au lieu des 177 688 publiés.

■ **En 2005,** l'évaluation des effectifs des entreprises a été améliorée par l'utilisation d'un système de pondération reflétant mieux les différentes catégories d'entreprises.

Les données 2004 ont été révisées selon la nouvelle méthodologie.

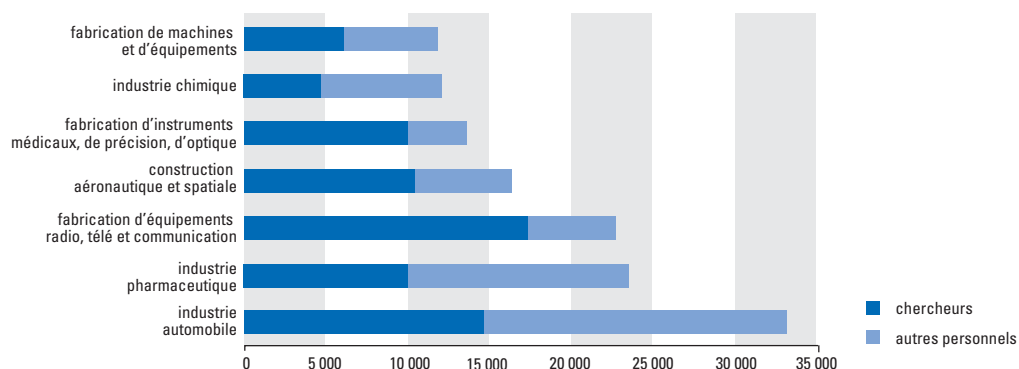
Recherche et développement : les effectifs

[1] Évolution du personnel de recherche et développement hors Défense (en ETP)

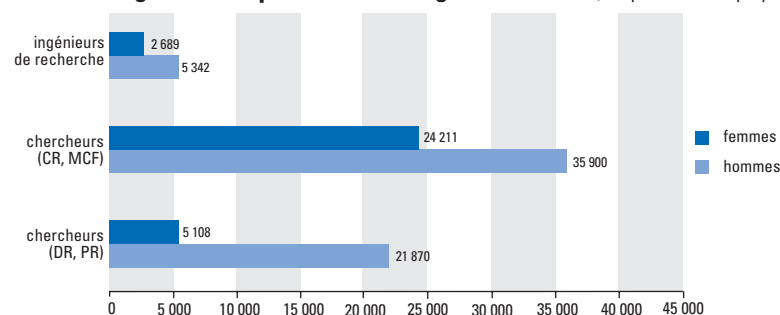
	1992	1999	2000 (2)	2001 (2)	2002	2003	2004 (2)	2005 (3)	2006 (4)
Chercheurs des entreprises	64 688	75 390	81 012	88 479	95 294	100 646	108 752	106 837	114 059
Chercheurs des administrations (1)	74 462	82 446	87 709	88 893	91 126	92 144	93 626	95 670	97 070
Personnel total de R&D des entreprises	164 378	171 564	177 688	185 468	191 217	193 256	200 512	194 991	202 157
Personnel total de R&D des administrations	127 137	136 397	141 684	144 279	148 630	149 051	151 491	154 690	157 938
Nombre total de chercheurs	139 150	157 836	168 720	177 372	186 420	192 790	202 377	202 507	211 129
Personnel total de R&D	291 515	307 960	319 372	329 747	339 847	342 307	352 003	349 682	360 095

(1) Chercheurs et doctorants rémunérés. (2) Changement méthodologique. (3) Données définitives. (4) Données semi-définitives.

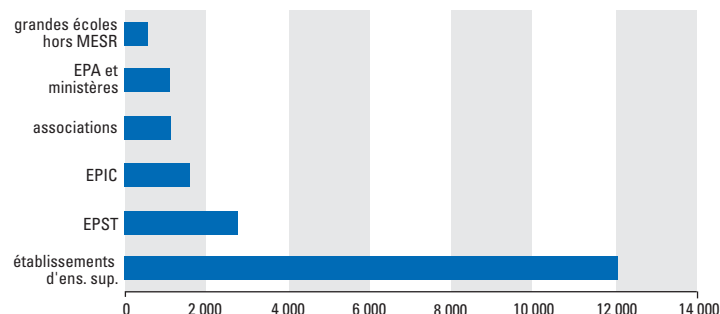
[2] Répartition des effectifs de R&D selon les branches d'activité en 2006 (en ETP)



[3] Répartition hommes/femmes des chercheurs dans les EPST et les établissements d'enseignement supérieur selon le grade en 2006 (en personnes physiques)



[4] Financeurs des doctorants en 2006 (en ETP)



Présentation

Le potentiel de R&D est concentré en Île-de-France (38,6 % des effectifs de R&D et 39,7 % des chercheurs) et dans quelques régions. Le classement entre les régions évolue peu. En 2006, 136 900 personnes en ETP dont 82 400 chercheurs travaillent en Ile de France. Les entreprises y rémunèrent 40,3 % de leurs effectifs de R&D et 43,2 % de leurs chercheurs. La recherche publique pèse un peu moins avec seulement 36,4 % des effectifs et 35,4 % des chercheurs.

Trois régions en 2006 totalisent 25,4 % de l'ensemble du personnel de R&D, soit 90 200 ETP dont 56 100 chercheurs : Rhône-Alpes (41 600 ETP - 11,7 %), suivie de Provence – Alpes – Côte d'Azur (24 400 ETP – 6,9 %) et Midi-Pyrénées (24 200 ETP - 6,8 %).

Cinq autres régions rassemblent 16,5 % du personnel, (58 700 ETP dont 32 900 chercheurs) : la Bretagne, le Languedoc-Roussillon, l'Aquitaine, les Pays de la Loire et le Centre. Les treize autres régions et les DOM-COM totalisent 68 600 ETP dont 36 000 chercheurs soit 19,3 % du personnel de R&D. Le poids du personnel de R&D des entreprises n'est pas identique selon les régions. Globalement supérieur (57 % pour l'effectif total et 55 % pour les chercheurs) à celui des administrations, il lui est inférieur dans certaines régions (Languedoc-Roussillon, Nord – Pas-de-Calais, Lorraine, Poitou-Charentes, PACA). Pour les deux premières régions, la forte implantation des organismes publics contribue à ce phénomène. Par contre en Franche-Comté, 80 % du personnel de R&D travaillent en entreprises, en Haute-Normandie et en Picardie les trois quarts des personnels de R&D travaillent en entreprise et plus des deux tiers pour le Centre, la Champagne-Ardenne et l'Auvergne.

Pour la recherche publique, la répartition entre les organismes et les universités est assez différente. Les universités présentes sur tout le territoire contribuent à une moindre concentration de la recherche : 30 % des personnels de R&D des universités sont localisés en Île-de France contre 40 % au CNRS, 38 % dans les autres EPST et 41 % dans les EPIC en 2006.

Si l'on rapporte le nombre de chercheurs sur l'emploi total, la moyenne de la France métropolitaine est de 83 chercheurs pour 10 000 emplois. En Île-de France et en Midi-Pyrénées ce ratio est deux fois plus élevé, avec respectivement 150 et 142 chercheurs pour 10 000 emplois. Rhône-Alpes et PACA sont au-dessus de la moyenne avec 99 et 85 chercheurs pour 10 000 emplois.

La répartition régionale de la DIRD présente des caractéristiques similaires. C'est encore en Île-de France qu'est concentrée la DIRD (42 %). Pour les entreprises 44 % de la DIRDE y est localisée.

Définitions

■ **R&D, DIRD, DIRDE, ETP.** Recherche et développement, dépense intérieure de R&D, dépense intérieure de R&D des entreprises, équivalent temps plein recherche (ETP).

■ **La répartition régionale de la recherche et développement** s'entend ici au sens de la localisation des travaux de R&D exécutés. Ces informations sont obtenues par voie d'enquêtes statistiques.

Les travaux de R&D dans les entreprises sont intégralement répartis dans les régions par les entreprises elles-mêmes. Pour les administrations, les travaux de R&D de la Défense et des associations ne peuvent pas être répartis dans les régions. En 2006, 92 % de la DIRD, 94 % des effectifs totaux et 96 % des chercheurs sont répartis.

■ **Pour des raisons de secret statistique** : dans les entreprises la Corse est regroupée avec la région PACA depuis 2003, auparavant elle était avec les DOM et les TOM.

■ **PACA** : Provence – Alpes – Côte d'Azur.

■ **En 2005**

- L'évaluation de la dépense de recherche des administrations a été améliorée par la suppression de doubles comptes portant sur les ressources contractuelles des universités ;
- l'évaluation de la dépense de recherche et des effectifs des entreprises a été améliorée par l'utilisation d'un système de pondération reflétant mieux les différentes catégories d'entreprises.

■ Les données **2004** ont été révisées selon la nouvelle méthodologie.

■ **Voir également** la rubrique "Définitions" en 11.6.

Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES / Enquête réalisée auprès des entreprises et des administrations.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Voir liste des publications Recherche en fin d'ouvrage.
- "Midi-Pyrénées, première région pour l'effort de recherche", Le 6 Pages de l'INSEE, n° 178, mai 2009.

Sites internet

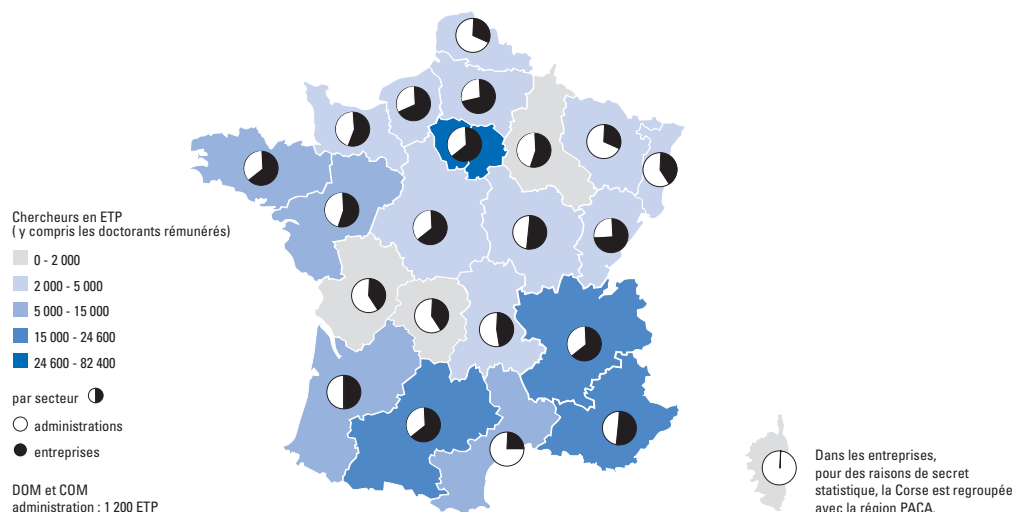
- <http://cisad.adc.education.fr/reperes/default.htm>

[1] Évolution de la R&D des entreprises et des administrations (y compris Défense)

	2004			2005 (3)			2006 (semi-définitif)		
	Entre-prises	Adminis-trations	Total	Entre-prises	Adminis-trations	Total	Entre-prises	Adminis-trations	Total
Île-de-France									
DIRD (1)	9 942	4 668	14 611	9 922	4 798	14 720	10 345	5 167	15 512
Effectifs de R&D (2)	83 377	54 224	137 601	80 221	54 881	135 102	81 372	55 569	136 941
dont chercheurs (2)	48 248	32 670	80 917	47 552	33 194	80 746	49 257	33 166	82 423
Rhône-Alpes									
DIRD (1)	2 697	1 262	3 959	2 837	1 333	4 170	3 129	1 408	4 536
Effectifs de R&D (2)	23 770	15 516	39 286	24 676	15 993	40 669	25 205	16 379	41 584
dont chercheurs (2)	12 840	10 157	22 996	13 073	10 482	23 555	13 887	10 726	24 613
Provence – Alpes – Côte d'Azur									
DIRD (1)	1 309	922	2 231	1 312	995	2 307	1 296	999	2 295
Effectifs de R&D (2)	11 377	12 334	23 711	11 506	12 580	24 086	11 424	12 980	24 405
dont chercheurs (2)	7 524	7 626	15 150	7 690	7 803	15 493	7 679	7 918	15 598
Midi-Pyrénées									
DIRD (1)	1 691	1 010	2 701	1 732	934	2 666	2 044	945	2 989
Effectifs de R&D (2)	13 368	9 191	22 559	13 975	9 410	23 385	14 665	9 514	24 178
dont chercheurs (2)	8 642	6 068	14 710	9 068	6 197	15 266	9 573	6 279	15 852
Autres régions									
DIRD (1)	6 883	3 955	10 839	6 699	4 205	10 904	7 102	4 326	11 428
Effectifs de R&D (2)	68 620	55 386	124 006	64 614	56 664	121 278	69 491	58 125	127 616
dont chercheurs (2)	31 499	34 067	65 566	29 454	34 607	64 060	33 662	35 469	69 132
Total réparti									
DIRD (1)	22 523	11 817	34 340	22 503	12 264	34 767	23 915	12 844	36 759
Effectifs de R&D (2)	200 512	146 651	347 163	194 991	149 528	344 520	202 157	152 567	354 724
dont chercheurs (2)	108 752	90 587	199 339	106 837	92 283	199 121	114 059	93 559	207 618
Total non réparti									
DIRD		1 352	1 352		1 460	1 460		1 150	1 150
Effectifs de R&D (2), (4)		8 611	8 611		8 933	8 933		9 142	9 142
dont chercheurs (2)		3 038	3 038		3 387	3 387		3 511	3 511
Total									
DIRD (1)	22 523	13 169	35 693	22 503	13 725	36 228	23 915	13 994	37 909
Effectifs de R&D (2)	200 512	155 262	355 774	194 991	158 461	353 453	202 157	161 709	363 866
dont chercheurs (2)	108 752	93 626	202 377	106 837	95 670	202 507	114 059	97 070	228 118

(1) DIRD en millions d'euros courants. (2) Effectif de R&D en ETP recherche (3) Définitif. (4) Y compris effectif de la Défense.

[2] Répartition régionale des chercheurs des administrations et des entreprises en 2006





12.1	La population scolaire et de l'enseignement supérieur des DOM : évolution	368
12.2	Le premier degré dans les DOM	370
12.3	Le second degré dans les DOM	372
12.4	Les flux d'élèves dans le second degré dans les DOM	374
12.5	L'accès au niveau du baccalauréat dans les DOM	376
12.6	Les spécialités de formation dans le second cycle professionnel dans les DOM (CAP, BEP, bacs professionnels)	378
12.7	L'origine socioprofessionnelle des élèves du second degré dans les DOM	380
12.8	Les étudiants du supérieur dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie	382
12.9	Les étudiants des universités dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie	384
12.10	Les diplômes dans les DOM	386
12.11	Les enseignants du second degré public par corps dans les DOM	388
12.12	Les personnels dans les DOM	390
12.13	La population scolaire et de l'enseignement supérieur des COM et de Nouvelle-Calédonie	392

Présentation

En 2008-2009, l'ensemble du secteur public et du secteur privé des DOM compte 547 000 élèves et étudiants, soit 2 300 de moins qu'à la rentrée précédente [1].

Dans les DOM, les effectifs du premier degré baissent (- 0,2 %), soit 700 élèves de moins, alors qu'ils augmentaient depuis 3 ans sous l'effet de l'évolution positive de l'élémentaire : cette baisse affecte aussi bien le préélémentaire (- 0,2 %) que l'élémentaire (- 0,3 %). Seuls les effectifs relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés sont en augmentation.

Dans le second degré, les effectifs sont en diminution comme en métropole (respectivement - 0,5 % et - 0,6 %). Pour la cinquième année consécutive, les effectifs du premier cycle sont en baisse, moins fortement qu'à la rentrée précédente (- 0,6 %, contre - 2 % en 2007). Le second cycle général et technologique, suite à cinq années de hausse, voit ses effectifs baisser (- 1,0 %), comme c'est le cas en métropole pour la quatrième année consécutive (- 1,6 % en 2008). Le second cycle professionnel, comme aux sept rentrées précédentes et à la différence de l'évolution fluctuante constatée en métropole, augmente, même si l'on note un certain amortissement (+ 1,0 % contre + 1,6 % en 2007).

D'une académie à l'autre, les évolutions des effectifs de l'enseignement scolaire (premier et second degrés) sont contrastées : la Guyane connaît une augmentation des effectifs de ses deux degrés d'enseignement (respectivement + 2,7 % et + 3,0 %) ; à l'opposé, la Martinique enregistre une baisse d'ampleur analogue (respectivement - 3,0 % et - 2,4 %) [2].

En complément de l'enseignement dispensé par le ministère de l'Éducation nationale, l'enseignement agricole scolarise 3 300 élèves dans le second degré. Cet effectif est stable depuis deux ans [1].

Les effectifs de l'enseignement supérieur dans les DOM, tous enseignements confondus, sont stables par rapport à 2007 (37 000 étudiants), comme ceux de métropole. Comme en métropole également, les évolutions sont contrastées suivant les filières. Les effectifs des IUT, des STS et des CPGE continuent d'augmenter, tandis que ceux des disciplines générales de l'université continuent de diminuer (environ 500 étudiants). En effet, l'apparente croissance des effectifs des universités (hors IUT et formations d'ingénieurs) n'est en fait que le résultat du changement du périmètre "université" à la rentrée 2008 où la quasi-totalité des IUFM de France ont été rattachés à une université, générant mécaniquement une forte hausse des effectifs universitaires. Ainsi, à la Réunion, les 1 000 étudiants en IUFM sont-ils comptés avec les effectifs des universités, contrebalançant la déperdition d'effectifs dans le reste de l'université. La généralisation de ce rattachement des IUFM aux universités devrait affecter les trois autres académies des DOM à la rentrée 2009.

Source : MEN-MESR-DEPP et MESR-DGESIP-DGRI-SIES.

Voir les sources décrites pour chaque niveau dans les chapitres correspondants.

Définitions

■ **Départements d'outre-mer (DOM).** Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion.

■ **Population scolaire et de l'enseignement supérieur.** Voir en 1.2.

■ **CP-CM2.** Cours préparatoire à cours moyen deuxième année, soit l'enseignement élémentaire.

■ **ASH.** Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés. Il regroupe les effectifs scolarisés en classes d'initiation (CLIN), classes d'adaptation (CLAD) et classes d'intégration scolaire (CLIS). Voir en 3.1.

■ **Premier cycle :** classes de sixième à troisième, dispositif-relais, unité pédagogique d'intégration (UPI), classes préprofessionnelles (Classe préparatoire à l'apprentissage – CPA, classe d'initiation préprofessionnelle par alternance – CLIPA, dispositif d'initiation aux métiers en alternance – DIMA).

■ **Second cycle professionnel :** classes préparant au CAP, BEP, baccalauréat professionnel, brevet des métiers d'art, ou à toute autre formation professionnelle de niveaux 4 et 5.

■ **Second cycle général et technologique :** classes préparant aux baccalauréats généraux et technologiques, ou au brevet de technicien.

■ **SEGPA.** Sections d'enseignement général (sixième SEGPA à troisième SEGPA) et professionnel adapté (CAP de SEGPA). Voir en 4.19.

■ **CPGE.** Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **STS.** Sections de techniciens supérieurs.

■ **IUFM.** Instituts universitaires de formation des maîtres.

■ **IUT.** Instituts universitaires de technologie.

[1] Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis dans les DOM (milliers) (Public + Privé)

	1980-1981	1990-1991	2000-2001	2004-2005	2005-2006	2007-2008	2008-2009
Premier degré (1)	272	248,5	271	268,7	269,3	271,6	270,9
Préélémentaire	72,6	88,4	97,2	100	99,9	98,5	98,3
CP-CM2	194,9	155,8	169,8	165	165,7	170,5	169,9
ASH	4,6	4,3	4,0	3,7	3,6	2,6	2,7
Second degré Éducation nationale	170,6	186,6	219,5	229,3	230,1	227,9	226,8
Premier cycle	119,8	114,8	130	135,4	134,2	129,8	129,1
Second cycle professionnel	25,6	29,7	33,7	36,4	37,1	38,7	39,1
Second cycle général et technologique	21,8	36,4	50,2	51,4	52,5	53,2	52,7
Second degré adapté (SEGPA)	3,5	5,7	5,7	6,2	6,3	6,1	5,9
Second degré agriculture	1,3	2,6	2,5	3,0	3,2	3,3	3,3
Centres de formation des apprentis (2)	2,6	5,0	7,0	7,4	8,4	7,9	7,4
Spécial santé "scolarisés"	1,5	1,4	1,6	1,4	1,3	1,5	1,4
Enseignement supérieur	6,3	15	32,3	36	36,7	37,0	37,0
CPGE	0,0	0,0	0,7	1,0	1,1	1,2	1,3
STS	0,6	2,7	5,7	6,2	6,4	6,9	7,0
IUT	0,0	0,0	0,4	0,5	0,6	0,8	0,8
Universités (sans IUT ni formations d'ingénieurs) (3)	5,3	10,9	21,1	22,1	22,3	21,8	22,4
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente	0,0	0,1	0,3	0,4	0,2	0,1	0,3
Écoles paramédicales et sociales (4)	0,0	0,7	1,2	2,4	2,6	2,9	2,9
Autres établissements d'enseignement supérieur (5)	0,3	0,5	2,8	3,5	3,4	3,4	2,3
Total général	454,3	459,1	534,0	545,9	548,9	549,2	546,9

(1) À partir de 2000 : estimations pour l'ensemble du premier degré.

(2) Y compris les effectifs de CPA et CLIPA scolarisés dans les CFA. Données provisoires pour 2008.

(3) En 2008-2009, les IUFM sont intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de ceux de Guadeloupe, Guyane et Martinique. Pour 2008-2009, les effectifs de l'IUFM de la Réunion (1 057 étudiants) sont donc comptabilisés avec les universités.

(4) Données provisoires pour les formations paramédicales et sociales en 2008, estimation pour les données de la santé en 2001

(5) Y compris les effectifs des formations d'ingénieurs et des IUFM depuis 1991, non compris ceux de l'IUFM de la Réunion en 2008 (comptabilisés avec les effectifs universitaires). Voir supra (3).

[2] Effectifs du premier degré dans les DOM en 2008-2009

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Total 2008
Préélémentaire	22 411	14 003	17 079	44 814	98 307
CP-CM2	37 650	26 454	29 611	76 234	169 949
ASH	680	433	318	1 250	2 681
Premier degré Public + Privé	60 741	40 890	47 008	122 298	270 937
Part du Public (%)	90,0	93,9	92,9	92,7	92,3
Évolution 2008/2007 en effectif	116	1 063	-1 435	-417	-673
Évolution 2008/2007 en %	0,2	2,7	-3,0	-0,3	-0,2

[3] Effectifs du second degré dans les DOM en 2008-2009

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Total 2008
Premier cycle	29 499	18 203	22 985	58 411	129 098
Second cycle professionnel	9 243	4 582	8 528	16 764	39 117
Second cycle général et technologique	12 483	4 996	11 581	23 632	52 692
Second degré adapté (SEGPA)	1 322	977	1 183	2 455	5 937
Second degré Public + Privé	52 547	28 758	44 277	101 262	226 844
Part du Public (%)	89,7	94,0	90,9	93,8	92,3
Évolution 2008/2007 en effectif	-621	828	-1 071	-218	-1 082
Évolution 2008/2007 en %	-1,2	3,0	-2,4	-0,2	-0,5

Présentation

En 2008, dans les départements d'outre-mer (DOM), le secteur privé scolarise un peu moins de 20 900 élèves dans le premier degré, tandis que le secteur public en accueille presque 250 100. Ce partage entre secteurs public et privé est sensiblement identique dans l'enseignement élémentaire et préélémentaire. La part de l'enseignement privé reste toujours nettement plus faible dans les DOM (7,7 %) qu'en France métropolitaine (13,8 %) [1]. Entre 2007 et 2008, les effectifs du préélémentaire et de l'élémentaire dans les écoles des DOM enregistrent une légère baisse (respectivement - 0,2 % et - 0,3 %). Cette diminution est observée aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé. Dans l'enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH), les effectifs de l'enseignement privé et public sont en hausse de 3,8 %.

Définitions

■ **Population scolaire du premier degré.** Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'ASH. L'enseignement préélémentaire est donné dans les écoles maternelles ou les sections maternelles des écoles élémentaires, l'enseignement élémentaire en très grande partie dans les écoles élémentaires. L'enseignement dispensé par les écoles spécialisées est inclus ici.

■ **Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH).** Il regroupe les effectifs scolarisés en classes d'initiation, d'adaptation et d'intégration scolaire :

- classes d'initiation (CLIN). Ces classes ont été créées pour recevoir des élèves non francophones ;
- classes d'adaptation (CLAD). Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire ;
- classes d'intégration scolaire (CLIS). Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

Source : Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire - MEN-MESR DEPP.

L'enquête n° 19 n'existe plus depuis la rentrée 2007-2008. Néanmoins, des données concernant les effectifs par département ont pu être collectées à partir de la "Base élèves 1^{er} degré", pour les écoles utilisatrices de l'application et, pour les autres, grâce au concours des inspecteurs de circonscription, à l'aide d'une méthode alternative.

Le premier degré dans les DOM

[1] Évolution des effectifs du premier degré par sexe dans les DOM (1)

	Public			Privé			Public + Privé		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
2008-2009									
Préélémentaire	46 556	44 657	91 213	3 407	3 687	7 094	49 963	48 344	98 307
Élémentaire (2)	79 772	76 597	156 369	6 528	7 052	13 580	86 300	83 649	169 949
ASH (3)	1 678	805	2 483	110	88	198	1 788	893	2 681
Total 2008-2009	128 006	122 059	250 065	10 045	10 827	20 872	138 051	132 886	270 937
2007-2008									
Préélémentaire	46 623	44 745	91 368	3 450	3 721	7 171	50 073	48 466	98 539
Élémentaire (2)	80 942	75 905	156 847	6 613	7 027	13 640	87 555	82 932	170 487
ASH (3)	1 606	959	2 565	11	8	19	1 617	967	2 584
Total 2007-2008	129 171	121 609	250 780	10 074	10 756	20 830	139 245	132 365	271 610
2006-2007									
Préélémentaire	47 244	45 028	92 272	3 407	3 658	7 065	50 651	48 686	99 337
Élémentaire (2)	79 419	75 275	154 694	6 572	6 956	13 528	85 991	82 231	168 222
Enseignement relevant de l'ASH (3)	2 047	1 142	3 189	123	100	223	2 170	1 242	3 412
Total 2006-2007	128 710	121 445	250 155	10 102	10 714	20 816	138 812	132 159	270 971
2005-2006									
Préélémentaire	47 374	45 442	92 816	3 430	3 634	7 064	50 804	49 076	99 880
Élémentaire (2)	77 797	74 523	152 320	6 600	6 829	13 429	84 397	81 352	165 749
Enseignement relevant de l'ASH (3)	2 113	1 288	3 401	174	49	223	2 287	1 337	3 624
Total 2005-2006	127 284	121 253	248 537	10 204	10 512	20 716	137 488	131 765	269 253
2004-2005									
Préélémentaire	47 398	45 416	92 814	3 484	3 699	7 183	50 882	49 115	99 997
Élémentaire (2)	77 629	73 770	151 399	6 617	6 997	13 614	84 246	80 767	165 013
Enseignement relevant de l'ASH (3)	2 174	1 338	3 512	135	82	217	2 309	1 420	3 729
Total 2004-2005	127 201	120 524	247 725	10 236	10 778	21 014	137 437	131 302	268 739

(1) Les données proviennent d'estimations.

(2) Du cours préparatoire (CP) au cours moyen deuxième année (CM2).

(3) Initiation + adaptation + intégration scolaire.

Présentation

Avec 227 000 élèves à la rentrée 2008, les effectifs du second degré dans les DOM diminuent faiblement par rapport à 2007 (- 0,5 %), comme en France métropolitaine.

Le secteur privé est relativement peu implanté dans les DOM : sa part dans l'enseignement du second degré représente 7,7 % contre 21,8 % en métropole.

Avec un effectif de 129 000, les élèves du premier cycle sont légèrement moins nombreux qu'à la rentrée 2007 (- 0,6 %) alors qu'en France métropolitaine l'effectif reste stable. En 2008, la baisse des effectifs dans les DOM se situe dans les classes de quatrième et troisième, baisse en partie compensée par une hausse dans la classe de sixième. En métropole, la baisse du nombre d'élèves de sixième et de troisième s'équilibre avec la hausse des effectifs de cinquième et de quatrième. Les classes de troisième d'insertion accueillent une proportion d'élèves de troisième plus élevée qu'en métropole (5 % contre 1,3 %) [1]. Avec 5 900 élèves à la rentrée 2008, les sections d'enseignement général et professionnel adapté scolarisent 2,6 % de l'ensemble des élèves du premier cycle du second degré, un pourcentage un peu plus élevé qu'en métropole où il est de 1,9 % [2].

52 700 élèves sont accueillis dans le second cycle général et technologique à la rentrée 2008. Ce nombre diminue légèrement par rapport à 2007 (- 1 %) comme en métropole (- 1,6 %) dont la baisse de ces effectifs est observée depuis 2005. Dans les DOM, la part des séries générales et technologiques en classe terminale, égale à 61 %, est un peu inférieure à ce qu'elle est en métropole (67 %). La différence porte essentiellement sur les séries S et STG, la série S accueillant proportionnellement moins d'élèves qu'en métropole et la série STG proportionnellement plus [3].

Avec 39 100 élèves, les effectifs du second cycle professionnel progressent de 1 % à la rentrée 2008 contre une diminution de 1,6 % en métropole. Parmi les élèves qui suivent une formation de niveau V, le CAP en 2 ans accueille dans les DOM une proportion plus élevée d'élèves qu'en métropole : 31 % contre 21 % [4].

Définitions

■ **DIMA.** Dispositif d'initiation aux métiers en alternance mis en place à la rentrée 2008 ; l'apprentissage junior est abrogé.
 _ **UPI.** Unité pédagogique d'intégration.

■ **Les séries du second cycle général et technologique.** Depuis la rénovation pédagogique des lycées (mise en place à partir de 1992), les classes de première et terminale, qui constituent le cycle terminal du second cycle général et technologique, comportent les séries suivantes :

- **L** : Littéraire ;
- **ES** : Économique et sociale ;
- **S** : Scientifique ;
- **STL** : Sciences et technologies de laboratoire ;
- **STI** : Sciences et technologies industrielles ;
- **ST2S/SMS** : Sciences et technologies de la santé et du social ; remplace Sciences médico-sociales (SMS) en classe de première à la rentrée 2007 et en classe de terminale à la rentrée 2008 ;
- **STG** : Sciences et technologies de la gestion ; remplace la série Sciences et technologies tertiaires (STT) depuis 2006.
- **TMD** : Techniques de la musique et de la danse.

À la rentrée 1997 en première et 1998 en terminale, la série Arts appliqués (AA) a été intégrée aux séries STI.

Il existe en outre des classes de première et terminale préparant aux brevets de technicien (BT), au baccalauréat technologique agricole (série STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant), et au baccalauréat hôtellerie.

Les premières d'adaptation au baccalauréat technologique ou au BT accueillent les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP préparé en deux ans.

■ **BEP.** Brevet d'études professionnelles. La préparation se fait en 1 ou 2 ans.

■ **CAP.** Certificat d'aptitude professionnelle. La préparation se fait en 1 ou 2 ans. Les CAP en 3 ans sont en voie de fermeture.

■ **Bac pro.** Baccalauréat professionnel. La préparation se fait en 1, 2 ou 3 ans.

■ **BMA.** Brevet des métiers d'art. La préparation se fait en 1 ou 2 ans.

Source : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Le second degré dans les DOM

[1] Les effectifs du premier cycle du second degré en 2008-2009 dans les DOM (hors SEGPA)

	Garçons	Privé Filles	Total	Garçons	Public Filles	Total	Public + Privé Total	% filles
Sixième	1 300	1 353	2 653	16 207	15 368	31 575	34 228	48,9
Cinquième	1 207	1 279	2 486	14 459	14 258	28 717	31 203	49,8
Quatrième d'aide et de soutien				276	197	473	473	41,6
Quatrième hors aide et soutien	1 149	1 248	2 397	14 223	14 284	28 507	30 904	50,3
Troisième générale	1 198	1 280	2 478	13 378	14 014	27 392	29 870	51,2
Troisième d'insertion	6	1	7	1 020	542	1 562	1 569	34,6
UPI	6	2	8	540	289	829	837	34,8
DIMA				7	7	14	14	50,0
Total	4 866	5 163	10 029	60 110	58 959	119 069	129 098	49,7

[2] Les effectifs de SEGPA dans les DOM en 2008-2009 (secteur public) (1)

	Garçons	Filles	Total	% filles
Sixième	890	371	1 261	29,4
Cinquième	1 051	432	1 483	29,1
Quatrième	1 122	469	1 591	29,5
Troisième	1 101	473	1 574	30,1
Deuxième année de formation qualifiante	21	7	28	25,0
Total	4 185	1 752	5 937	29,5

(1) Il n'y a pas d'élèves en SEGPA dans le secteur privé dans les DOM.

[3] Les effectifs du second cycle général et technologique du second degré dans les DOM en 2008-2009

	Garçons	Privé Filles	Total	Garçons	Public Filles	Total	Public + Privé Total	% filles
Seconde	644	758	1 402	7 183	10 220	17 403	18 805	58,4
Première	649	796	1 445	6 579	8 990	15 569	17 014	57,5
Dont : S	244	248	492	2 330	2 216	4 546	5 038	48,9
L	39	105	144	365	1 791	2 156	2 300	82,4
ES	106	178	284	1 015	1 812	2 827	3 111	64,0
STI	-	-	-	1 028	133	1 161	1 161	11,5
STG/STT	154	156	310	1 358	1 991	3 349	3 659	58,7
Autres	106	109	215	483	1 047	1 530	1 745	66,2
Terminale	633	906	1 539	6 291	9 043	15 334	16 873	59,0
Dont : S	220	274	494	2 067	2 174	4 241	4 735	51,7
L	40	123	163	422	1 815	2 237	2 400	80,8
ES	117	189	306	966	1 839	2 805	3 111	65,2
STI	23	0	23	1 256	138	1 394	1 417	9,7
STG/ STT	230	290	520	1 421	2 158	3 579	4 099	59,7
Autres	3	30	33	159	919	1 078	1 111	85,4
Total	1 926	2 460	4 386	20 053	28 253	48 306	52 692	58,3

[4] Les effectifs du second cycle professionnel du second degré dans les DOM en 2008-2009

	Garçons	Privé Filles	Total	Garçons	Public Filles	Total	Public + Privé Total	% filles
CAP 1 an	1	71	72	51	21	72	144	63,9
CAP 2 ans	301	194	495	4511	2847	7 358	7 853	38,7
BEP 1 an	1	7	8				8	87,5
BEP 2 ans	641	504	1 145	9310	6818	16 128	17 273	56,8
Bac pro/BMA 2 ans	468	432	900	4511	3855	8 366	9 266	46,3
Bac pro/BMA 3 ans	200	188	388	1689	2187	3 876	4 264	55,7
Mentions complémentaires				119	159	278	278	57,2
Préparations diverses pré-bac				6	25	31	31	80,6
Total	1 612	1 396	3 008	20 197	15 912	36 109	39 117	44,2

Présentation

Dans les DOM comme en métropole, le redoublement continue de baisser dans les classes du premier et du second cycle. Pour autant, les spécificités des DOM perdurent.

En premier cycle, le taux de redoublement en sixième est sensiblement supérieur à ce qu'il est en métropole : 9 % contre 5 %. Par ailleurs, à l'issue de la troisième, les élèves s'orientent plus souvent vers le second cycle professionnel : le taux de passage en second cycle professionnel est supérieur de dix points (36 % contre 26 % en métropole). La proportion d'élèves choisissant la seconde générale et technologique est inférieure de huit points (50 % contre 58 % en métropole). Au terme du premier cycle, 9 % des élèves quittent l'enseignement scolaire dépendant du ministère de l'Éducation nationale contre 11 % en métropole [1].

En second cycle général et technologique, les élèves sont plus nombreux à se réorienter vers le second cycle professionnel en fin de seconde (7 % contre 4 % en métropole). Les redoublements en classe de terminale restent un peu plus fréquents (12 % contre 9 % en métropole). Par comparaison, en 1997 les taux étaient respectivement de 21 % et 15 % [2].

En second cycle professionnel, les passages vers une formation en vue de la préparation d'un baccalauréat professionnel augmentent dans les DOM comme en métropole, au détriment des passages en BEP. Cependant, ils restent moins fréquents qu'en métropole aussi bien après la seconde année de CAP en deux ans (10 % contre 14 %) qu'après la terminale BEP (41 % contre 44 %). Les sorties en fin de première professionnelle sont moins nombreuses qu'en métropole (11 % contre 14 %). La part des élèves sortants en fin de première année de CAP en deux ans s'approche de celle observée en métropole (18 % contre 17 %) après avoir diminué de 4 points en 2006 suite à deux années de hausse [3].

Définitions

■ **Taux de redoublement.** Pourcentage d'élèves inscrits dans une classe l'année n-1 qui restent dans cette classe l'année n.

■ **Taux de passage.** Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui passent dans une classe supérieure l'année n.

■ **Taux de sortie.** Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère de l'Éducation nationale. Les sortants incluent les élèves qui s'inscrivent dans le supérieur (après une terminale générale et technologique ou professionnelle), ceux qui s'orientent vers l'apprentissage ou encore vers un établissement dépendant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, et ceux qui entrent dans le marché du travail.

■ **BEP.** Brevet d'études professionnelles.

■ **CAP.** Certificat d'aptitude professionnelle.

■ **Seconde professionnelle.** Première année de BEP en 2 ans.

■ **Terminale BEP.** Seconde année de BEP en 2 ans.

■ **Première professionnelle.** Première année de baccalauréat professionnel en 2 ans.

■ **Terminale professionnelle.** Seconde année de baccalauréat professionnel en 2 ans.

Sources : MEN-MESR DEPP, système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Les flux d'élèves dans le second degré dans les DOM

[1] Évolution des taux de redoublement et de passage en premier cycle dans les DOM (Public + Privé)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Redoublements												
Sixième	13,8	13,6	13,2	12,4	12,0	11,6	11,2	10,9	10,5	11,3	10,5	9,2
Cinquième	8,6	5,8	6,0	5,6	5,7	5,3	5,2	5,1	4,4	4,2	3,9	3,3
Quatrième	6,5	5,9	8,8	8,4	8,4	8,3	7,3	7,4	6,3	6,8	5,9	5,2
Troisième	9,2	8,3	8,5	6,2	6,3	6,1	5,6	5,9	5,5	5,7	5,5	4,7
Passages												
Sixième - cinquième	85,6	85,4	85,8	86,7	86,8	87,6	88,6	88,4	89,3	89,2	88,7	90,4
Cinquième - quatrième	89,9	93,1	92,8	92,7	92,5	93,0	93,4	93,8	94,7	94,9	94,5	94,9
Quatrième - troisième	90,8	91,9	88,6	88,7	88,4	88,9	89,9	90,3	91,5	91,3	91,7	92,9
Troisième - seconde GT	46,2	46,8	46,4	51,5	49,7	49,2	49,8	49,9	50,1	49,7	50,6	49,9
Troisième - second cycle professionnel	35,4	36,0	35,8	33,6	35,0	34,9	35,8	36,1	36,0	35,9	35,6	36,2

[2] Évolution des taux de redoublements, de passage et de sortie en second cycle général et technologique dans les DOM (Public + Privé)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Redoublements												
Seconde	18,3	18,3	17,8	15,7	17,3	16,1	14,8	16,0	15,3	14,8	14,6	13,3
Première	12,3	10,5	10,0	9,4	9,9	10,6	8,4	8,3	7,7	8,0	7,6	7,3
Terminale	20,7	17,9	18,0	16,6	17,6	15,9	12,7	16,0	15,4	13,6	11,9	11,8
Passages												
Seconde vers second cycle prof.	7,4	7,1	6,8	6,6	7,6	7,6	6,9	6,6	6,6	7,2	7,1	7,4
Seconde vers première	71,9	72,5	72,5	75,3	71,8	72,8	75,3	74,4	75,3	75,2	75,0	76,3
Première vers terminale	83,5	85,2	86,0	86,8	86,2	85,3	88,0	87,5	88,0	88,1	88,8	89,1
Sorties												
Seconde	2,4	2,0	2,9	2,5	3,3	3,5	2,9	2,9	2,8	2,8	3,2	3,0
Première	3,8	4,0	3,4	3,3	3,6	3,7	3,1	3,8	3,8	3,4	3,1	3,2
Terminale	79,0	82,0	81,8	83,3	82,2	83,9	87,0	83,8	84,4	86,1	87,7	87,9

[3] Évolution des taux de redoublement, de passage et de sortie en second cycle professionnel dans les DOM (1) Public + Privé)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
CAP 2 ans 1^{re} année	2 357	2 691	2 979	3 197	3 560	3 875	4 062	4 104	4 235	4 375
Redoublement	5,0	8,1	4,6	4,2	3,9	4,1	4,4	5,6	3,2	3,9
Passage en 2 nd e année	71,1	69,2	73,1	73,4	72,7	71,2	71,0	74,3	75,8	76,3
Passage en BEP	2,3	2,7	3,4	2,8	2,5	2,2	1,7	1,3	2,2	1,0
Sorties	21,6	19,9	19,0	19,6	18,0	21,0	22,8	18,6	18,7	18,2
CAP 2 ans 2nde année	1 695	1 794	2 204	2 387	2 472	2 788	3 009	3 210	3 351	3 475
Redoublement	6,7	5,3	10,4	5,6	4,4	6,2	5,3	4,8	5,3	4,9
Passage en BEP	13,5	15,7	14,3	16,0	17,5	15,1	14,5	14,1	14,3	11,4
Passage en bac pro	5,2	3,8	3,6	4,8	3,7	5,1	5,7	6,0	5,5	10,3
Sorties	69,2	69,7	67,6	70,0	69,9	69,5	70,3	70,6	70,2	67,8
Seconde professionnelle (1)	11 390	10 488	10 526	10 564	10 599	10 855	10 979	11 053	10 913	6 968
Redoublement	5,0	4,9	3,9	4,6	3,6	3,8	4,6	3,8	3,5	2,3
Passage en terminale BEP	83,0	82,2	83,3	83,7	85,7	83,9	84,3	84,5	84,3	83,8
Sorties	11,5	12,2	12,3	11,0	10,1	11,4	10,0	10,6	10,9	11,9
Terminale BEP	10 793	10 662	10 188	10 101	10 068	10 108	10 326	10 563	10 638	10 305
Redoublement	10,4	10,4	11,7	9,9	7,0	8,3	8,2	9,1	8,7	8,1
Passage en bac pro	31,0	32,9	34,1	34,4	38,6	38,2	38,4	39,5	39,2	41,4
Passage en 2 nd cycle GT	11,3	10,6	10,4	10,0	11,2	11,6	10,2	9,8	8,2	8,0
Sorties	44,5	43,3	41,2	43,3	40,6	39,5	40,7	39,4	41,3	40,5
Première professionnelle (2)	3 793	3 896	4 014	3 901	4 234	4 278	4 351	4 614	4 730	5 020
Redoublement	2,4	1,8	2,3	2,0	1,9	1,5	1,6	2,3	2,3	2,8
Passage en terminale pro	86,0	86,0	84,0	85,2	85,6	85,3	85,4	86,1	85,3	85,5
Sorties	11,3	12,1	13,6	12,3	12,4	12,4	12,6	11,2	11,7	11,4
Terminale professionnelle (2)	3 454	3 512	3 528	3 715	3 586	3 888	3 925	3 968	4 172	4 246
Redoublement	5,7	6,5	6,5	7,6	5,1	5,9	6,2	4,9	5,2	4,2
Passage en 2 nd cycle GT	1,1	0,6	0,8	0,8	0,7	0,8	0,6	0,5	0,3	0,3
Sorties	92,8	92,0	91,7	90,2	92,4	91,1	91,8	92,9	93,4	94,1

(1) À la rentrée 2008, les 3 formations : CAP en 2 ans, BEP en 2 ans et le bac pro en 2 ans ne représentent plus que 88 % de l'effectif du second cycle professionnel contre 98 % en 2007 en raison de la forte augmentation du nombre d'élèves inscrits en 1^{re} année de préparation au bac professionnel en 3 ans après la troisième au détriment des inscriptions en BEP. (2) Y compris les élèves inscrits aux BMA en 2 ans.

Présentation

Les départements d'outre-mer avaient accumulé un retard non négligeable par rapport à la métropole en matière de taux d'accès au niveau du baccalauréat. La cause principale en est sans doute une structure socio-économique très différente, moins propice à la formation et à l'emploi sur place.

Cette situation a commencé à changer, en particulier grâce au plan de développement sur quatre ans mis en place en 1998, lequel a permis une notable amélioration de l'accueil et de la scolarisation au lycée. Ainsi, les taux d'accès par les voies scolaires assurées par le ministère de l'Éducation nationale sont-ils plus élevés aujourd'hui en Guadeloupe et en Martinique qu'en métropole. Le taux d'accès de La Réunion reste plus bas qu'en métropole, ce qui s'explique en premier lieu par le moindre poids des séries générales, lui-même probablement lié à la proportion élevée de populations socialement défavorisées. Quant à la situation de la Guyane, elle s'explique en partie par sa géographie physique, laquelle entraîne des difficultés particulières de scolarisation, en lien notamment avec les problèmes de développement des infrastructures.

Comme en métropole, les taux d'accès sont plus élevés pour les filles que pour les garçons, avec en particulier un écart de près de 26 points en faveur des premières en Guadeloupe (par rapport à 12 points en moyenne en métropole).

La prise en compte des voies de formation non scolaires (apprentissage) et hors MEN (ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche) augmente les chiffres sur l'accès au niveau IV de moins de 1 point en Guyane, de 3 points en Guadeloupe et à la Martinique et de près de 4 points à La Réunion (contre 7 points en métropole). L'apprentissage est en effet moins présent dans les départements d'outre-mer.

Il est rappelé que les chiffres ci-contre sont des taux d'accès annuels (transversaux) et non des taux d'accès des générations (longitudinaux).

Définitions

■ **Taux d'accès au niveau du baccalauréat (niveau IV de formation).** Il rapporte les entrées en classes de terminale générale, technologique ou professionnelle à l'effectif des générations concernées. Sont également pris en compte les entrants en année finale de formation de niveau baccalauréat, telle le brevet professionnel.

L'accès au niveau du baccalauréat intervient en fait de 16 à 21 ans, selon les jeunes, si bien que l'on doit distinguer des taux élémentaires d'accès par âge : celui, par exemple, de la génération 1976 au moment de la rentrée 1994, à 18 ans. L'éventail est plus large encore en tenant compte des parcours plus longs ou moins linéaires de la filière professionnelle.

■ **Voies de formation.** Outre le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche offre aussi des formations de type scolaire de niveau IV. L'accès à ce niveau de formation est également possible par l'apprentissage.

■ **Taux d'accès d'une génération.** Pour les enfants nés une année donnée, on somme les taux d'accès au niveau IV enregistrés au cours de rentrées scolaires successives (analyse longitudinale).

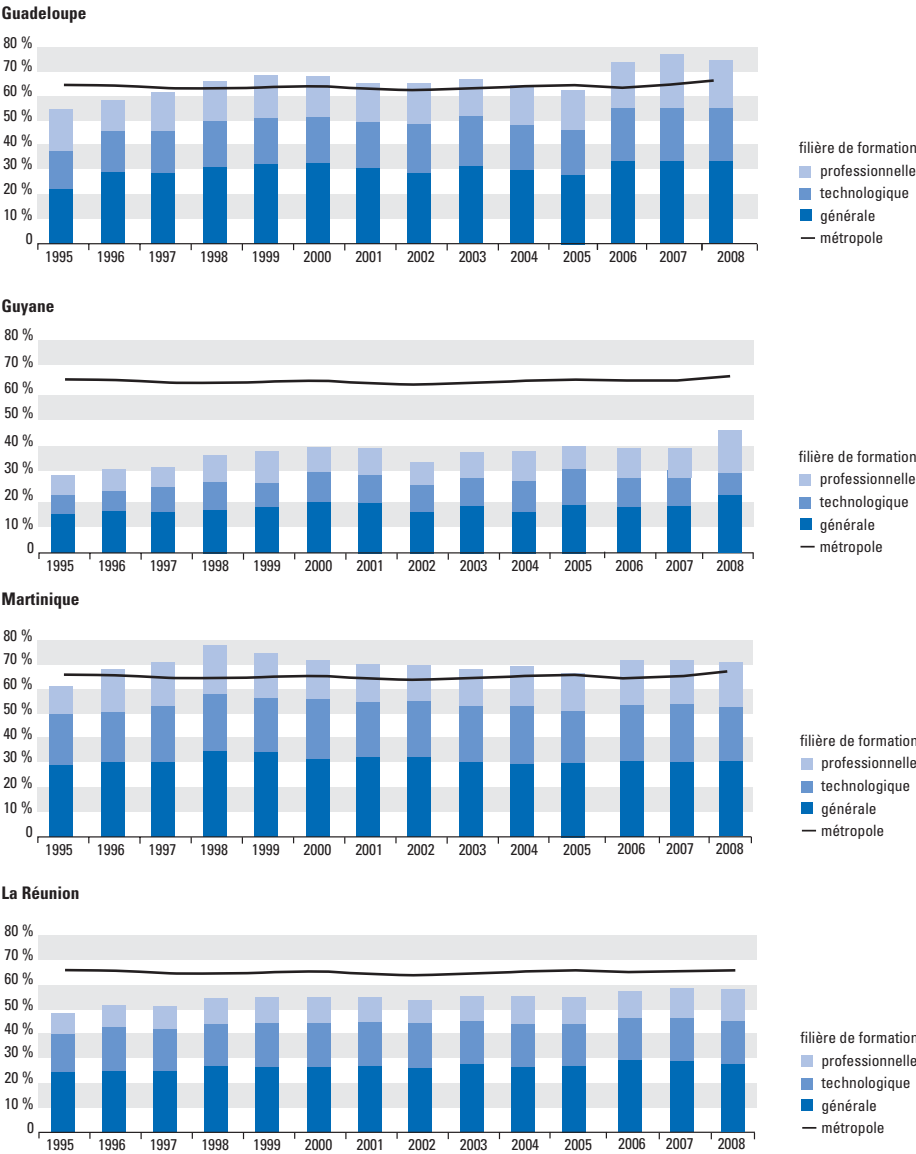
■ **Taux d'accès annuel.** Pour une rentrée scolaire donnée, on somme les taux d'accès propres à chacune des générations concernées, accédant cette année-là au niveau IV à des âges différents (analyse transversale).

Sources

- Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.
- Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).
- Système d'information SAFRAN du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

L'accès au niveau du baccalauréat dans les DOM

[1] Évolution des taux d'accès par académie dans les DOM (MEN - scolaire)



[2] Taux d'accès par sexe au niveau IV de formation dans les DOM (%) (rentrée scolaire 2008)

	Filles	MEN-scolaire Garçons	Ensemble	Toutes voies de formation (1)
Guadeloupe	86,1	59,8	72,4	75,5
Guyane	51,3	37,4	44,3	45,5
Martinique	79,1	58,2	68,5	72,9
La Réunion	64,6	50,0	57,2	61,8

(1) Y compris formations offertes par le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche et formations par voie d'apprentissage. Les chiffres concernant l'apprentissage sont basés sur une estimation provisoire.

Présentation

À la rentrée 2008, les lycées des DOM préparent 8 000 élèves à un CAP et 17 300 élèves à un BEP. Si les établissements publics forment globalement 93 % des élèves en CAP comme en BEP, les établissements privés de leur côté sont beaucoup plus présents dans le secteur des services.

En CAP, cinq groupes de spécialités concentrent à eux seuls 53 % des élèves formés : trois relèvent du secteur de la production ("Agroalimentaire-alimentation-cuisine", "Bâtiment : finitions", "Travail du bois"), deux du secteur des services ("Commerce-vente", "Accueil-hôtellerie-tourisme"). En BEP, six groupes de spécialités concentrent à eux seuls 61 % des élèves formés : quatre relèvent du secteur des services ("Commerce-vente", "Comptabilité-gestion", "Secrétariat-bureautique", "Spécialités sanitaires et sociales"), deux du secteur de la production ("Moteurs et mécanique auto", "Électricité-électronique").

La part des filles est plus importante en BEP qu'en CAP (42 % contre 39 %). Elles se forment beaucoup plus fréquemment que les garçons dans les métiers du secteur des services où elles représentent 68 % des effectifs en CAP et 74 % en BEP. Elles sont ainsi très peu présentes dans les spécialités de la production, exception faite de la spécialité Habillement dans laquelle elles sont largement majoritaires aussi bien en CAP (90 %) qu'en BEP (94 %).

Dans les DOM, 13 500 élèves préparent un bac professionnel à la rentrée 2008, soit 50 % de plus qu'à la rentrée 2007. La préparation d'un baccalauréat professionnel s'inscrivait, avant la réforme de la voie professionnelle, commencée en 2008, dans la suite logique de la poursuite d'études après un BEP. Cependant, l'offre de formation y est un peu différente. Près de 63 % des élèves de baccalauréat professionnel sont inscrits dans une spécialité des services, contre 46 % de ceux qui préparent un diplôme de niveau V. La part du secteur privé est plus forte en baccalauréat professionnel (10 %) qu'en CAP ou BEP (7 %). Les groupes de spécialités prépondérants en BEP se retrouvent à l'identique en baccalauréat professionnel, avec un renforcement de la place de la "Comptabilité-gestion" et du "Secrétariat-bureautique" ; chacune de ces spécialités représente 19 % des élèves.

Définitions

■ **Les spécialités de formation.** Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la Nomenclature des spécialités de formation (NSF) approuvée par le décret interministériel n° 94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature remplace depuis la rentrée 1995 celle en "47 groupes" du ministère de l'Éducation nationale et a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

À partir de ce cadre général de classement, chaque ministère formateur peut élaborer un niveau de description plus fin en fonction de ses besoins. Ainsi en est-il de la nomenclature des formations-diplômes par spécialités détaillées (plusieurs centaines de spécialités) du ministère de l'Éducation nationale.

Source : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Répartition des élèves préparant un diplôme professionnel selon la spécialité de formation à la rentrée 2008 (Public + Privé, y compris EREA)

Groupes de spécialités de formation	CAP			BEP			Bac pro		
	Effectifs	% Privé	% filles	Effectifs	% Privé	% filles	Effectifs	% Privé	% filles
		%	%		%	%		%	%
200 Technologies industrielles fondamentales	-	-	-	-	-	-	66	0	5
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	-	-	-	20	0	15	29	0	3
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	35	0	17	-	-	-	-	-	-
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	44	0	77	-	-	-	-	-	-
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	689	15	47	87	0	48	123	0	55
223 Métallurgie	26	0	69	-	-	-	-	-	-
225 Plasturgie, matériaux composites	42	60	14	-	-	-	-	-	-
227 Énergie, génie climatique	-	-	-	566	10	3	199	0	1
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	196	22	8	588	6	21	269	0	20
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	104	0	12	340	0	13	105	0	10
232 Bâtiment : construction et couverture	207	0	3	448	0	3	157	0	4
233 Bâtiment : finitions	963	10	8	632	0	9	270	0	8
234 Travail du bois et de l'aménagement	792	2	5	707	0	5	246	0	5
240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples	42	0	74	-	-	-	-	-	-
242 Habillement	323	0	90	618	0	94	170	0	92
250 Spécialités pluritechnologiques mécanique, électricité	-	-	-	598	3	4	529	5	5
251 Mécanique générale et de précision, usinage	-	-	-	172	0	6	45	0	4
252 Moteurs et mécanique auto	521	4	3	1 253	10	3	621	15	3
253 Mécanique aéronautique et spatiale	-	-	-	-	-	-	59	42	3
254 Structures métalliques	453	0	2	718	6	2	383	0	2
255 Électricité, électronique	258	0	2	2 092	5	3	1 734	11	4
Total des spécialités de la production	4 695	6	19	8 839	4	12	5 005	7	9
311 Transport, manutention, magasinage	49	0	16	158	0	27	151	0	45
312 Commerce, vente	1 186	4	59	1 620	13	64	2 248	10	70
314 Comptabilité, gestion	-	-	-	1 934	17	59	2 632	17	59
321 Journalisme et communication	70	0	34	-	-	-	66	0	33
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	52	0	40	23	0	22	48	0	21
323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	11	0	18	-	-	-	-	-	-
324 Secrétariat, bureautique	-	-	-	2 179	8	94	2 623	10	95
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	-	-	-	1 555	3	92	178	0	96
332 Travail social	471	17	97	-	-	-	-	-	-
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	632	0	72	497	5	51	384	6	48
336 Coiffure, esthétique, autres spécialités des services aux personnes	451	19	95	-	-	-	43	0	100
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	80	31	66	-	-	-	-	-	-
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	100	0	47	476	0	64	115	0	71
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	200	14	22	-	-	-	30	0	13
Total des spécialités des services	3 302	8	68	8 442	9	74	8 518	11	73
Ensemble des spécialités	7 997	7	39	17 281	7	42	13 523	10	49

Lecture – 8 % des élèves de CAP dans une spécialité des services sont inscrits dans un établissement privé. Les filles représentent 68 % des élèves formés dans ces spécialités.

Présentation

Dans les départements d'outre-mer, l'origine socioprofessionnelle des élèves est très différente de celle observée en France métropolitaine [1]. Près d'un élève sur trois appartient à une famille dont la personne responsable est sans activité professionnelle et non retraitée (6,7 % en France métropolitaine). D'autre part, les enfants d'employés sont beaucoup plus représentés que ceux dont la personne responsable est ouvrier (19,3 % et 16,5 %, respectivement). C'est l'inverse en France métropolitaine où le poids des enfants d'employés est de 16,3 % contre 27,1 % pour les enfants d'ouvriers. Enfin, les professions libérales et intermédiaires, les professeurs ou instituteurs exceptés, sont nettement sous-représentées. La proportion des élèves dont la personne responsable est enseignante augmente au fur et à mesure que le niveau de formation s'élève. Il en est de même pour les enfants de parents exerçant une profession libérale ou d'encadrement. En revanche, les enfants d'ouvriers, de chômeurs ou de personnes sans activité sont proportionnellement plus nombreux dans les formations professionnelles.

Alors que, dans l'ensemble des établissements du second degré publics et privés, près d'un enfant sur trois est issu d'une famille dont la personne responsable est sans activité ou chômeur n'ayant jamais travaillé (32,2 %), cette proportion s'élève à deux enfants sur trois en enseignement adapté (59,7 %).

Les élèves de première et terminale générales sont au moins deux fois plus souvent issus de familles socialement favorisées (professions libérales ou cadres) que ceux des classes de première et terminale technologiques (13,6 % et 6,2 % respectivement). Ces dernières formations rassemblent elles-mêmes des élèves provenant deux fois plus souvent de ces classes sociales que les élèves préparant le baccalauréat professionnel (2,9 %).

Les établissements privés scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées [2]. La structure sociale des établissements privés est nettement tirée vers le haut et se démarque de celle des établissements publics pour toutes les catégories, excepté pour la catégorie sociale moyenne. Il convient cependant de rester prudent pour des analyses plus approfondies compte tenu de la faiblesse des effectifs des établissements privés et de l'importance des origines sociales non renseignées (près de 4 %).

Définitions

■ **Les catégories socioprofessionnelles (CS)** sont celles de la personne responsable de l'élève :

- agriculteur : agriculteur exploitant ;
- artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus ;
- profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise ;
- profession intermédiaire : instituteur et assimilé, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise ;
- employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers ;
- ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole ;
- retraité : retraité agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise, cadre, profession intermédiaire, employé ou ouvrier. Les différentes activités anciennement exercées par les retraités ne sont pas suffisamment détaillées pour pouvoir être regroupées avec les professions telles qu'elles sont décrites ci-dessus ;
- chômeur ou sans activité : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation.

On notera que, les personnes responsables des élèves étant souvent les pères, les CS très féminisées sont peu visibles dans cette statistique : par exemple, la plupart des enfants dont la mère est enseignante ou employée apparaissent ici sous la catégorie sociale de leur père, qui est souvent différente (cadre, ouvrier,...).

■ **Regroupements des catégories socioprofessionnelles en quatre postes :**

- favorisée A : chefs d'entreprise de dix salariés et plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs ;
- favorisée B : professions intermédiaires (sauf instituteurs), retraités cadres et des professions intermédiaires ;
- moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés ;
- défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle.

Source : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements hors contrat.

[1] Élèves du second degré dans les DOM selon la catégorie sociale de la personne responsable de l'élève en 2008-2009 (Public + Privé, y compris EREA pour la France métropolitaine)

	Agriculteurs	Artisans, commerçants	Prof. libérales, cadres (1)	Prof. inter-médiaires (2)	Enseignants (3)	Employés
Premier cycle général	2,0	9,1	7,0	8,5	3,2	19,0
CPA, CLIPA, UPI, DIMA, dispositifs relais	1,5	4,1	1,4	4,9	0,3	13,1
SEGPA	1,8	4,5	1,6	3,1	0,3	12,0
Total premier cycle (y compris SEGPA)	2,0	8,9	6,8	8,3	3,1	18,7
Seconde générale et technologique	2,1	11,5	10,7	11,7	5,1	20,3
Première et terminale générales	2,2	11,5	13,6	13,8	7,7	20,7
Première et terminale technologiques	2,2	10,9	6,2	11,3	2,6	22,6
Total second cycle général et technologique	2,2	11,3	10,7	12,4	5,5	21,0
CAP	1,6	5,2	1,5	3,9	0,4	14,2
BEP	1,8	7,7	2,8	6,6	0,7	19,7
Bac pro, BMA	2,3	8,1	2,9	7,0	0,9	20,2
MC et divers niveaux IV et V (5)	1,8	5,7	1,4	6,4	0,0	22,4
Total second cycle professionnel	1,9	7,3	2,6	6,2	0,7	18,8
Ensemble DOM	2,0	9,2	7,0	8,9	3,2	19,3
Ensemble France métropolitaine	2,2	10,1	18,3	13,8	3,3	16,3

(suite)	Ouvriers	Retraités	Sans activité, chômeurs n'ayant jamais travaillé	Total	Part des origines sociales connues en % (4)	Effectifs Pu + Pr
Premier cycle général	17,0	1,3	32,9	100,0	96,4	128 247
CPA, CLIPA, UPI, DIMA, dispositifs relais	15,2	1,0	58,5	100,0	92,6	851
SEGPA	16,0	1,0	59,7	100,0	92,6	5 937
Total premier cycle (y compris SEGPA)	16,9	1,3	34,2	100,0	96,2	135 035
Seconde générale et technologique	14,8	2,2	21,6	100,0	97,9	18 805
Première et terminale générales	11,5	3,1	15,8	100,0	98,1	20 695
Première et terminale technologiques	16,4	2,5	25,1	100,0	96,5	13 192
Total second cycle général et technologique	13,9	2,6	20,2	100,0	97,6	52 692
CAP	16,9	1,6	54,7	100,0	93,8	7 997
BEP	18,7	1,8	40,1	100,0	95,8	17 281
Bac pro, BMA	18,8	2,2	37,5	100,0	95,4	13 530
MC et divers niveaux IV et V (5)	21,0	4,6	36,7	100,0	90,9	309
Total second cycle professionnel	18,4	1,9	42,1	100,0	95,2	39 117
Ensemble DOM	16,5	1,7	32,2	100,0	96,4	226 844
Ensemble France métropolitaine	27,2	2,2	6,7	100,0	96,8	5 112 875

(1) Non compris professeurs. (2) Non compris instituteurs. (3) Enseignants : professeurs, instituteurs et professeurs des écoles. (4) Le complément à 100 % de la part des CS connues regroupe les élèves dont la CS du responsable n'est pas renseignée dans le système d'information SCOLARITÉ ou non recensée dans l'enquête n° 16. (5) Divers niveaux IV et V : formations complémentaires et préparations diverses.

[2] Élèves du second degré dans les DOM selon la CS regroupée (1) de la personne responsable de l'élève en 2008-2009 (%) (Public, Privé)

Formations	Public					Privé				
	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défa-vo-risée	Total	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défa-vo-risée	Total
Premier cycle général	9,6	8,3	28,4	53,8	100,0	34,6	16,6	35,8	13,0	100,0
CPA, CLIPA, UPI, DIMA, dispositifs relais	1,9	5,1	18,6	74,4	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
SEGPA	2,1	3,2	18,4	76,3	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total premier cycle (y compris SEGPA)	9,2	8,0	27,9	54,9	100,0	34,6	16,6	35,8	13,1	100,0
Seconde générale et technologique	16,0	12,4	31,9	39,7	100,0	40,0	15,6	34,8	9,6	100,0
Première et terminale générales	22,1	15,0	32,3	30,6	100,0	40,5	18,2	32,1	9,2	100,0
Première et terminale technologiques	9,3	11,7	34,1	44,9	100,0	22,1	17,4	38,4	22,2	100,0
Total second cycle général et techno.	16,7	13,2	32,6	37,4	100,0	35,9	17,1	34,5	12,5	100,0
CAP	2,0	4,2	20,5	73,3	100,0	6,6	4,4	24,2	64,8	100,0
BEP	3,4	6,7	28,3	61,6	100,0	11,6	10,5	41,0	36,9	100,0
Bac pro, BMA	3,7	7,0	29,1	60,1	100,0	10,9	11,4	42,5	35,2	100,0
MC et divers niveaux IV et V (5)	1,4	7,5	30,6	60,5	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total second cycle professionnel	3,2	6,3	27,0	63,5	100,0	10,4	9,8	38,8	41,0	100,0
Ensemble DOM	9,9	8,9	28,8	52,3	100,0	31,0	15,6	35,9	17,4	100,0

(1) Voir les regroupements définis page ci-contre.

Présentation

En 2008, le nombre d'étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur des DOM est stable : il est proche de 37 000. Les effectifs en Guadeloupe et en Martinique diminuent (respectivement - 0,6 % et - 1,8 %). À la Réunion et en Guyane, le nombre d'inscriptions progresse (respectivement + 1,1 % et + 0,7 %). L'université, qui accueille 62,9 % des effectifs dans les DOM, voit ses effectifs augmenter (+ 2,9 %) : à champ constant, soit en excluant les effectifs de l'IUFM de La Réunion, ils diminuent de 1,8 %. Les effectifs des IUT poursuivent leur forte progression (+ 8,7 %). En STS et en CPGE, le nombre d'étudiants augmente (respectivement + 1,9 % et + 7,0 %). Après une croissance quasi continue depuis la fin des années 1990, la part des femmes parmi les étudiants gagne 0,4 point en 2008 pour s'établir à 63,5 %, soit presque 8 points de plus qu'en métropole. Les IUFM et les autres formations sont les plus féminisés.

Dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie, le nombre d'inscriptions dans l'enseignement supérieur croît de 4,0 % en 2008. L'université accueille 72,3 % des effectifs de l'enseignement supérieur. Cette part augmente en 2008 de 14,7 %, mais seulement de 1,3 % à champ constant, c'est-à-dire en ne tenant pas compte de l'intégration des IUFM dans leur université de rattachement. Le nombre d'inscrits a fortement augmenté dans les IUFM (+ 23,1 %). Il progresse dans tous les secteurs, sauf celui des CPGE. La part des étudiantes est élevée : 61,7 % des étudiants, soit près de 6 points de plus qu'en métropole.

Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES.

Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, les STS et CPGE collectés par le MEN-MESR-DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

Définitions

■ **DOM.** Départements d'outre-mer : Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion.

■ **COM.** Collectivités d'outre-mer : Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, Saint-Barthélemy et Saint-Martin. Ces deux dernières restent cependant rattachées à l'académie de Guadeloupe. La Nouvelle-Calédonie possède le statut provisoire de "collectivité spécifique".

■ **Champ du supérieur.** Depuis 2001-2002, le champ du supérieur a été modifié (voir page 6.1).

■ **Universités.** Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). Elles regroupent aussi des instituts et des écoles internes, notamment les instituts universitaires de technologie (IUT). Dans les DOM, l'université des Antilles-Guyane a son siège à Pointe-à-Pitre, en Guadeloupe (elle a aussi des composantes en Martinique et en Guyane) et l'université de La Réunion a son siège à Saint-Denis. Dans le reste de l'outre-mer, l'université de Nouvelle-Calédonie et l'université de Polynésie française résultent de la partition en deux établissements de l'université française du Pacifique en 1999.

■ **IUT.** Instituts universitaires de technologie. Dans les DOM, il y a l'IUT de Kourou (Guyane), composante de l'université des Antilles-Guyane, et l'IUT de La Réunion.

■ **IUFM.** Instituts universitaires de formation des maîtres. Les antennes de Martinique et de Guyane de l'IUFM de Guadeloupe sont devenues des IUFM à part entière à la rentrée 2001, et il y a un IUFM à La Réunion. L'IUFM du Pacifique a son siège en Nouvelle-Calédonie et une antenne à Papeete. En 2008-2009, ils sont intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique.

■ **CPGE, STS.** Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs. Les formations comptables et les formations post-BTS sont désormais classées à part des STS.

■ **Autres écoles et formations.** Groupe non homogène. On y trouve une école d'ingénieurs, des écoles de commerce et de gestion, des écoles d'architecture, des écoles artistiques et des écoles paramédicales et sociales et d'autres formations diverses comme les post-BTS et les DSAA.

■ **À partir de 2005-2006,** la localisation des établissements par académie a été homogénéisée sur l'ensemble du champ du supérieur : à présent l'unité géographique de référence est la composante quel que soit le type d'établissement. Cela se traduit en particulier par l'apparition des formations universitaires privées dans les COM du fait de la présence d'une antenne de l'université catholique de l'Ouest en Polynésie.

[1] Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les DOM

Type d'établissement	1999-00	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	Total 2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09
Universités	21 084	21 546	21 798	21 807	22 250	22 563	22 853	22 483	22 580	23 240
% femmes	60,8	60,8	61,6	62,0	62,0	62,2	63,1	62,4	63,4	64,3
dont IUT	385	417	387	418	411	477	571	677	770	837
% femmes	50,6	49,2	47,0	47,8	46,7	50,1	51,8	48,6	50,5	51,1
dont IUUFM										1 057
% femmes										72,2
IUFM	1 861	2 130	2 304	2 774	2 779	2 734	2 726	2 672	2 589	2 550
% femmes	70,6	68,9	68,8	70,9	68,5	74,1	73,8	73,2	74,3	75,8
STS	5 533	5 727	5 843	6 087	6 355	6 203	6 384	6 634	6 852	6 984
% femmes	55,9	54,3	52,4	52,0	52,8	53,1	52,6	52,5	52,2	53,0
CPGE	624	735	821	899	927	1 046	1 132	1 183	1 212	1 297
% femmes	44,2	51,0	50,2	48,1	50,7	51,3	52,3	56,0	54,1	52,4
Autres écoles (1)	1 890	2 160	2 361	2 659	3 008	3 491	3 597	3 752	3 740	3 940
% femmes	69,0	70,1	69,9	71,2	73,3	75,7	76,0	76,4	76,4	75,6
Ensemble	30 992	32 298	33 127	34 226	35 319	36 037	36 692	36 724	36 973	36 954
% femmes	60,4	60,4	60,7	61,1	61,4	62,4	62,7	62,5	63,1	63,5

(1) Autres écoles : écoles de commerce et de gestion, architecture, formations comptables, paramédicales, sociales, artistiques et culturelles, d'ingénieurs, paramédicales et sociales, formations Post-BTS et DSAA.

[2] Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les COM et en Nouvelle-Calédonie

Type d'établissement	1999-00	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	Total 2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09
Universités	2 946	3 371	3 756	3 962	4 367	4 565	4 784	4 959	4 789	5 492
% femmes	64,5	64,2	64,8	64,9	64,3	64,4	64,0	62,4	62,6	63,2
dont IUUFM										640
% femmes										70,5
IUFM	203	189	212	215	219	322	438	495	520	640
% femmes	66,5	71,4	73,1	76,3	70,3	74,2	71,2	72,5	74,0	70,5
STS	870	882	909	1 024	1 105	1 179	1 264	1 396	1 436	1 528
% femmes	50,3	52,6	47,6	47,7	50,0	52,4	52,8	55,5	55,6	56,1
CPGE	75	86	95	108	123	122	142	173	181	176
% femmes	40,0	43,0	48,4	43,5	51,2	47,5	49,3	52,5	50,3	49,4
Autres écoles (1)	93	94	77	180	248	263	274	322	375	398
% femmes	60,2	55,3	49,4	73,9	73,0	71,1	72,6	70,2	66,1	68,1
Ensemble	4 187	4 622	5 049	5 489	6 062	6 451	6 902	7 345	7 301	7 594
% femmes	61,1	61,7	61,5	62,0	62,0	62,7	63,5	61,8	61,9	61,7

(1) Autres écoles : formations comptables, écoles de commerce et de gestion, et établissements universitaires privés.

Présentation

En 2008-2009, 28 700 étudiants sont inscrits dans l'une des quatre universités françaises d'outre-mer, soit une augmentation de 5,0 % par rapport à l'année précédente. Cette hausse mécanique provient de l'intégration des IUFM de la Réunion et du Pacifique dans les universités. En excluant les étudiants des IUFM, les effectifs baissent de 1,2 %.

Hors IUFM, les effectifs des DOM baissent de 1,8 % et ceux des COM et Nouvelle-Calédonie augmentent de 1,3 %.

30,6 % des étudiants d'outre-mer sont inscrits en lettres, en langues ou en sciences humaines, 18,0 % en sciences, 17,6 % en économie et gestion, 16,1 % en droit-sciences politiques, 6,4 % dans les disciplines de santé et 5,9 % en IUFM. Enfin, ils sont 2,9 % à être inscrits dans les IUT, uniquement dans les DOM. Les disciplines santé et IUT sont moins représentées dans les universités d'outre-mer que sur l'ensemble des universités publiques françaises où la filière santé représente 13,7 % des inscriptions et les IUT 8,4 %.

La plus grande majorité (79,3 %) des étudiants inscrits dans une des quatre universités d'outre-mer sont en cursus licence contre 59,3 % sur l'ensemble des universités publiques françaises. Le poids des cursus master et doctorat reste donc faible : respectivement 18,7 % et 2,0 % des étudiants. Le nombre de nouveaux entrants est en baisse de 2,2 %, en 2008-2009 après avoir augmenté de 2,4 % en 2007-2008.

Le poids du cursus master est en hausse cette année compte tenu de l'intégration des IUFM. Hors IUFM, il reste stable (13,6 % contre 13,7 % en 2007).

Après une hausse de 0,9 point en 2007-2008, la proportion de femmes dans les universités d'outre-mer augmente encore en 2008-2009 de 0,8 point et atteint 64,1 %. Sur l'ensemble des universités publiques françaises, cette proportion est plus faible (57,8 %). Comme dans l'ensemble des universités publiques françaises, elles restent majoritaires en lettres, langues et sciences humaines (73,9 %), en IUFM (71, 5%) et en droit-sciences politiques (71,2 %), mais minoritaires en sciences (48,4 %) malgré une féminisation marquée (seulement 43,0% en 2006-2007).

Source : MESR-DGESIP-DGRI SIES /Système d'information SISE.

Définitions

■ **Universités des départements d'outre-mer (DOM), des collectivités d'outre-mer (COM) et de Nouvelle-Calédonie.** Il s'agit de l'université des Antilles-Guyane, de l'université de Polynésie française, de l'université de la Réunion et de l'université de Nouvelle-Calédonie.

■ **En 2008-2009, les IUFM sont intégrés dans une université de rattachement à l'exception des IUFM de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique.** Les IUFM de la Réunion, de Nouvelle-Calédonie et du Pacifique sont donc rattachés. Leurs effectifs sont pris en compte dans les effectifs universitaires.

■ **Champ.** L'enquête est effectuée dans les universités, les universités de technologie, les instituts nationaux polytechniques, l'Institut d'études politiques de Paris, l'Institut national des langues et civilisations orientales, l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du Globe, et l'École du paysage de Blois. Elle recense les diplômes nationalement habilités, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

■ **Cursus LMD.** Licence-Master-Doctorat : correspond aux normes européennes de l'enseignement supérieur.

■ **Cursus Licence.** Il s'agit des trois premières années d'études supérieures.

■ **Cursus Master.** Il permet, dans un même domaine de formation, d'organiser une palette de parcours facilitant l'orientation progressive des étudiants, soit dans une voie à dominante professionnelle débouchant sur un "master professionnel", soit dans une voie à dominante recherche débouchant sur un "master recherche".

■ **Cursus Doctorat.** À vocation recherche, il conduit à la thèse.

■ **La rubrique IUT** regroupe la préparation aux diplômes universitaires de technologie (DUT), ainsi que les formations post-DUT et la préparation aux diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNTS).

■ **Les nouveaux entrants en première année de premier cycle** sont les étudiants inscrits pour la première fois dans une université publique française en première année de premier cycle ou de cursus Licence (capacité en droit et DAEU non compris).

[1] Les étudiants en université par discipline et cursus LMD dans les universités d'outre-mer
en 2008-2009

		Cursus licence	Cursus master	Cursus doctorat	Ensemble
Université Antilles-Guyane	Droit, sciences politiques	1 929	347	57	2 333
	Sciences économiques, AES	1 518	197	18	1 733
	Lettres, sciences humaines - Langues	2 806	561	81	3 448
	Sciences	2 200	220	93	2 513
	STAPS	280	10	7	297
	Santé	709	530	2	1 241
	IUT	365	-	-	365
	Total	9 807	1 865	258	11 930
Université La Réunion	Droit, sciences politiques	1 245	195	26	1 466
	Sciences économiques, AES	1 901	431	15	2 347
	Lettres, sciences humaines - Langues	2 578	710	132	3 420
	Sciences	1 274	346	79	1 699
	STAPS	346	39	5	390
	Santé	459	-	-	459
	IUT	472	-	-	472
	IUFM	-	1 057	-	1 057
	Total	8 275	2 778	257	11 310
Total DOM		18 082	4 643	515	23 240
Université Nouvelle-Calédonie	Droit, sciences politiques	339	-	4	343
	Sciences économiques, AES	365	-	1	366
	Lettres, sciences humaines - Langues	819	47	4	870
	Sciences	536	1	15	552
	STAPS	21	-	-	21
	Santé	36	-	-	36
	IUT	-	350	-	350
	Total	2 116	398	24	2 538
Université Polynésie française	Droit, sciences politiques	436	35	4	475
	Sciences économiques, AES	575	20	2	597
	Lettres, sciences humaines - Langues	1 058	-	8	1 066
	Sciences	400	-	22	422
	Santé	104	-	-	104
	IUFM	-	290	-	290
	Total	2 573	345	36	2 954
Total COM + Nouvelle-Calédonie		4 689	743	60	5 492
Total général hors IUFM		22 771	5 386	575	28 732
Évolution des effectifs par rapport à 2007-2008 (hors IUFM)		-1,0	-1,6	-5,6	-1,2
Évolution des effectifs par rapport à 2007-2008		-1,0	43,7	-5,6	5,0
Pourcentage par cursus (hors IUFM)		84,2	13,6	2,1	100,0
Pourcentage par cursus		79,3	18,7	2,0	100,0

[2] Étudiants et nouveaux entrants en première année de premier cycle ou de cursus licence
dans les universités d'outre mer (2007-2008 et 2008-2009)

		2007-2008				2008-2009			
		Total	% femmes	Nouveaux entrants	% femmes	Total	% femmes	Nouveaux entrants	% femmes
Université Antilles-Guyane	Droit, sciences politiques	2 352	71,6	690	72,5	2 333	72,6	645	73,6
	Sciences économiques, AES	1 677	58,3	629	56,6	1 733	58,0	620	54,5
	Lettres, sc. humaines - Langues	3 696	75,0	765	77,3	3 448	74,7	697	75,5
	Sciences	2 504	50,6	790	53,9	2 513	53,2	767	57,2
	STAPS	331	29,3	114	24,6	297	26,3	92	25,0
	Santé	1 341	66,1	512	69,1	1 241	68,6	447	73,4
	IUT	331	53,2	171	56,7	365	58,1	171	59,6
	Total	12 232	64,3	3 671	64,1	11 930	65,0	3 439	64,9
Université La Réunion	Droit, sciences politiques	1 383	70,0	495	71,1	1 466	69,5	468	71,8
	Sciences économiques, AES	2 436	61,6	786	64,9	2 347	63,3	788	65,6
	Lettres, sc. humaines - Langues	3 688	73,5	868	72,9	3 420	74,6	794	75,7
	Sciences	1 648	41,4	470	43,6	1 699	43,3	459	40,1
	STAPS	334	28,1	86	27,9	390	26,2	158	17,7
	Santé	420	70,5	296	72,6	459	69,9	318	69,8
	IUT	439	48,5	204	47,5	472	45,8	218	45,9
	IUFM	-	-	-	-	1 057	72,2	-	-
	Total	10 348	62,5	3 205	63,5	11 310	63,6	3 203	62,1
Total DOM		22 580	63,4	6 876	63,8	23 240	64,3	6 642	63,5
Université Nouvelle-Calédonie	Droit, sciences politiques	342	71,6	114	79,8	343	74,3	135	77,0
	Sciences économiques, AES	382	52,4	153	56,9	366	53,8	150	54,7
	Lettres, sc. humaines - Langues	962	73,0	203	73,9	870	71,7	181	69,1
	Sciences	527	48,4	223	52,9	552	46,7	217	46,5
	STAPS	-	-	-	-	21	38,1	11	36,4
	Santé	34	70,6	-	-	36	75,0	-	-
	IUT	-	-	-	-	350	67,7	-	-
	Total	2 247	63,5	693	64,4	2 538	63,3	694	59,9
Université Polynésie française	Droit, sciences politiques	390	69,0	105	71,4	475	66,9	130	65,4
	Sciences économiques, AES	418	54,5	148	50,7	597	57,8	237	59,9
	Lettres, sc. humaines - Langues	1 214	70,7	366	71,0	1 066	70,5	305	70,8
	Sciences	440	39,1	172	39,5	422	42,2	155	42,6
	Santé	80	57,5	48	58,3	104	57,7	60	61,7
	IUFM	-	-	-	-	290	73,8	-	-
	Total	2 542	61,9	839	60,3	2 954	63,2	887	61,6
Total COM + Nouvelle-Calédonie		4 789	62,6	1 532	62,1	5 492	63,2	1 581	60,8
Ensemble		27 369	63,3	8 408	63,5	28 732	64,1	8 223	63,0

Présentation

À la session 2008, 12 700 diplômes de l'enseignement professionnel de niveau V (CAP, BEP et mentions complémentaires) ont été délivrés dans les départements d'outre-mer [1]. Leur nombre a augmenté de 5 % en BEP et de 2 % en CAP. Les diplômes de niveau IV hors baccalauréat sont pratiquement inexistantes dans les DOM, hormis le brevet professionnel (BP) à la Réunion. Le nombre de BTS a lui aussi augmenté en 2008, de 3 %.

De manière générale, les taux de réussite sont inférieurs à ceux de la métropole. C'est le cas notamment pour les BEP (- 15 points) et surtout les BTS (- 14 points). Pour les CAP, l'écart est plus faible (- 9,3 points). Les écarts qui avaient tendance à se réduire ces dernières années se maintiennent en 2008 comme en 2007, sauf en BTS où l'écart a augmenté de 3 points.

17 800 candidats ont été reçus au baccalauréat à la session 2008 dans les DOM, soit une hausse de 0,8 point par rapport à la session 2007. La part des bacheliers généraux parmi l'ensemble des bacheliers augmente seulement de 0,1 point rapport à 2007, pour atteindre 50,3 % mais reste plus faible qu'en métropole où 54 % des bacheliers sont des bacheliers généraux. Les taux de réussite sont également inférieurs à ceux de la métropole. Cette différence est, cette année, de 3,7 points pour le baccalauréat général, 8,8 points pour les séries technologiques et 6,7 points pour les séries professionnelles [2].

À la session 2007, dans les quatre universités d'Outre-mer, 2 800 diplômes de licences ont été délivrés, soit une baisse de 9,6 % par rapport à la session 2006 [3]. 358 DESS ou masters professionnel et 222 DEA ou masters recherche ont été délivrés. 58 thèses ont été soutenues contre 50 l'année précédente.

Sources

MEN-MESR-DEPP et MESR-DGESIP-DGRI-SIES.

- Enquête n° 4 sur les résultats aux examens technologique et professionnels.
- Enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat 2008.
- Système d'information SISE.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information : 02.50, 03.46, 04.31.

Définitions

- **Le taux de réussite** est calculé en rapportant le nombre d'admis à l'effectif des présentés.
- **CAP.** Certificat d'aptitude professionnelle.
- **BEP.** Brevet d'études professionnelles.
- **BP.** Brevet professionnel.
- **BTS.** Brevet de technicien supérieur.
- **AES.** Filière administrative, économique et sociale.
- **DEA.** Diplôme d'études approfondies.
- **DESS.** Diplôme d'études supérieures spécialisées.
- **DEUST.** Diplôme d'études universitaires en sciences et techniques.
- **STAPS.** Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

[1] Les diplômes de l'enseignement technologique et professionnel en 2008 dans les DOM

	Guadeloupe		Martinique		Guyane		La Réunion		Total DOM	
	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)
Niveau V										
CAP	712	70,7	1 014	66,1	650	75,5	2 169	73,6	4 545	71,6
BEP	1 997	57,4	1 856	59,7	682	55,5	3 384	68,4	7 919	62,1
Mentions complémentaires	59	81,9	75	75,8	7	53,8	128	87,1	269	81,3
Niveau IV										
Brevet professionnel (BP)	80	55,2	56	46,7	14	43,8	201	58,9	351	55,0
Mentions complémentaires	17	85,0	0		2	25,0	74	92,5	93	86,1
Niveau III										
BTS	665	52,0	736	49,4	111	43,4	1 153	63,1	2 665	54,9

[2] Résultats au baccalauréat dans les DOM – session 2008

	Guadeloupe		Martinique		Guyane		La Réunion		Total DOM	
	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)
Bac général	2 371	85,4%	612	75,2%	1 863	80,0%	4 128	87,4%	8 974	84,3%
Bac technologique	1 272	72,9%	375	60,7%	1 210	66,5%	2 152	77,4%	5 009	71,9%
Bac professionnel	1 093	76,0%	338	67,3%	984	64,7%	1 429	71,8%	3 844	70,5%
Ensemble des bacs	4 736	79,4%	1 325	68,5%	4 057	71,6%	7 709	81,2%	17 827	77,3%

[3] Les diplômes délivrés par les universités en 2007 dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie

	DEUG (1), DEUST	Licences LMD, licences	Maîtrises (2)	Masters professionnels, DESS	Masters recherche, DEA	Doctorats	Total
DOM							
Droit, sciences politiques	226	250	150	97	41	4	768
Sciences économiques, AES	326	491	249	158	17	4	1 245
Lettres, langues, sciences humaines	695	1 100	554	35	109	26	2 519
Sciences	256	471	213	68	47	19	1 074
STAPS	73	100	12		6	1	192
Total DOM	1 576	2 412	1 178	358	220	54	5 798
COM et Nouvelle-Calédonie							
Droit, sciences politiques	54	74					128
Sciences économiques, AES	72	53					125
Lettres, langues, sciences humaines	360	210	11		2	2	585
Sciences	175	64				2	241
Total COM et Nouvelle-Calédonie	661	401	11	0	2	4	1 079
Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie	2 237	2 813	1 189	358	222	58	6 877

(1) Y compris DEUG Intermédiaires.

(2) Y compris maîtrises intermédiaires.

Présentation

Pour la rentrée 2008, 8 400 enseignants du second degré des DOM (48,8 %) effectuent leur service principal dans un collège, 6 000 (34,9 %) dans un lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) et 2 800 (16,2 %) dans un lycée professionnel (LP) [1].

Les enseignants des collèges sont majoritairement des certifiés ou professeurs d'EPS (78,8 %), mais en plus faible proportion qu'en métropole (85,4 %), les PEGC y représentent encore 7,5 % du corps enseignant contre 4,2 % en métropole.

81,8 % des enseignants des lycées professionnels sont des professeurs de lycées professionnels (PLP). Les enseignants des LEGT sont surtout des certifiés (59,9 %). Les agrégés y représentent 17,2 % du corps enseignant [2].

Les caractéristiques des professeurs exerçant dans les DOM se différencient essentiellement par rapport à ceux de la métropole par trois points :

- tout d'abord, les femmes ne sont pas majoritaires parmi les enseignants. La proportion de femmes, 49,9 % en moyenne (contre 57,6 % en métropole), est toutefois plus importante dans les collèges (53,9 %), que dans les LP (46,3 %) et les LEGT (46,1 %) [1] ;
- ensuite, le pourcentage de non-titulaires (7,9 %) est plus élevé qu'en métropole (3,3 %) [2] ;
- enfin, le temps partiel est moins utilisé dans les DOM puisque le taux n'est que de 4,6 % contre 10,3 % en métropole [1].

Le ratio global d'heures par élève ("H/E") est de 1,44. Il est de 2,05 en LP et de 2,15 dans les SEGPA où les formations sont plus lourdes (atelier, etc), de 1,43 en lycée pré-bac, de 1,73 en lycée post-bac et de 1,21 en collège.

Le nombre moyen d'élèves devant un professeur ("E/S") est de 23,1 en collège, de 14,0 en SEGPA, de 16,7 en lycée professionnel (LP), de 22,1 en lycée pré-bac et de 19,3 en lycée post-bac [3].

Source : MESR-DGESIP-DGRI SIES / Enquête sur le service des enseignants (bases relais).

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'information, 02.32, 03.09, 03.49.

Définitions

■ **Champ.** Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité d'enseignement à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP) hors enseignement religieux. Il est important de préciser que les statistiques présentées ici portent sur les **enseignants devant élèves** : ainsi ceux qui n'ont pas de service au moment des remontées d'informations ne sont pas comptabilisés.

Les personnels de remplacement – titulaires ou non – et de documentation ne sont pas compris, les enseignants en EREA et les enseignants du premier degré affectés notamment dans les SEGPA non plus.

La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel (en particulier des préparations aux baccalauréats professionnels). Les lycées professionnels peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale.

■ **Heures d'enseignement par élève (H/E).** Rapport des heures d'enseignement sur le nombre d'élèves. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des classes.

■ **E/S.** C'est le nombre moyen d'élèves devant un professeur pendant une heure de cours, qu'il s'agisse d'un cours en groupe ou en classe entière.

■ **Professeurs de chaire supérieure.** Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **PEGC, PLP.** Professeurs d'enseignement général de collège, professeurs de lycée professionnel.

■ **Autres non-titulaires.** Professeurs vacataires essentiellement.

■ **EPS.** Éducation physique et sportive.

■ **Temps partiel.** Sont comptés à temps partiel, les enseignants (hors non-titulaires et stagiaires IUFM assujettis à un service réduit) accomplissant un service inférieur au nombre d'heures réglementaire de leur corps d'appartenance ("obligation réglementaire de service").

[1] Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par corps (1) et par type d'établissement dans les DOM en 2008-2009

	Collèges + SEGPA (2)	LP	LEGT	Total	% femmes	% temps partiel
Professeurs de chaire supérieure	-	-	26	26	19,2	0,0
Agrégés	195	23	1 041	1 259	37,7	3,6
Certifiés, professeurs EPS	6 648	164	3 621	10 433	53,1	5,3
Adjoints et chargés d'enseignement	97	19	24	140	32,1	3,6
PEGC	636	-	-	636	49,2	7,9
PLP	177	2 298	959	3 434	46,1	2,6
Total titulaires et stagiaires	7 753	2 504	5 671	15 928	50,0	4,6
Maîtres auxiliaires	59	11	13	83	44,6	
Professeurs contractuels	620	289	351	1 260	49,4	
Autres non-titulaires	13	5	7	25	68,0	
Total non-titulaires	692	305	371	1 368	49,4	
Total général DOM	8 445	2 809	6 042	17 296	49,9	
% femmes	53,9	46,3	46,1	49,9		
% temps partiel des titulaires	5,2	2,5	3,9	4,6		

(1) Les stagiaires sont compris dans les corps correspondants.
(2) À l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en SEGPA.
Lecture – 1 259 professeurs agrégés exercent dans les DOM, dont 37,7 % sont des femmes et 3,6 % travaillent à temps partiel. En collèges, 53,9 % des enseignants sont des femmes et 5,2 % des titulaires travaillant à temps partiel.

[2] Pourcentages d'enseignants du second degré public devant élèves par corps ou grade et par type d'établissement dans les DOM en 2008-2009

	Collèges + SEGPA (1)	Lycées professionnels	LEGT	Total
Professeurs de chaire supérieure	-	-	0,4	0,2
Agrégés	2,3	0,8	17,2	7,3
Certifiés, professeurs EPS	78,8	5,8	59,9	60,3
Adjoints et chargés d'enseignement	1,1	0,7	0,4	0,8
PEGC	7,5	-	-	3,7
PLP	2,1	81,8	15,9	19,9
Total titulaires et stagiaires	91,8	89,1	93,8	92,2
Non titulaires	8,2	10,8	6,1	7,9
Total général	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Ne sont pas comptabilisés les enseignants d'un corps du premier degré.

[3] Indicateurs heures/élèves (H/E) et élèves/enseignant (E/S) dans le second degré public par type de formation dans les DOM en 2008-2009

Académies	Collèges		SEGPA		LP		Lycées pré-bac		Lycées Post-bac		Total	
	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S
Guadeloupe	1,20	23,6	2,29	14,0	1,92	18,4	1,39	22,7	1,70	18,8	1,40	21,7
Guyane	1,24	22,4	2,07	14,5	2,12	15,5	1,54	20,1	2,01	16,6	1,46	19,9
Martinique	1,25	22,5	2,24	14,1	2,18	15,3	1,48	21,2	1,78	18,7	1,53	19,7
La Réunion	1,19	23,3	2,07	13,8	2,03	17,0	1,41	22,8	1,69	20,2	1,42	21,2
DOM	1,21	23,1	2,15	14,0	2,05	16,7	1,43	22,1	1,73	19,3	1,44	20,8

Présentation

Dans les DOM, 41 200 personnes sont rémunérées au titre du secteur public et il y a 2 400 enseignants dans les classes sous contrat des établissements privés (voir rubrique "Définitions" en 9.6).

L'ensemble des enseignants titulaires et stagiaires représente 85 % des personnels du secteur public, soit 35 000 personnes, dont 40,6 % sont enseignants dans le premier degré et 53,9 % dans le second degré, la part de l'enseignement supérieur restant faible. Dans le second degré, les enseignants sont affectés pour 46,1 % en collège ou rémunérés au titre de la prévention ou du traitement des difficultés scolaires, pour 25,4 % en LEGT, 19,7 % en LP et 8,8 % sur des actions diverses.

Dans les classes sous contrat du secteur privé, 980 enseignants sont rémunérés au titre du premier degré et 1 500 pour le second degré. Le poids du premier cycle (42,1 %) y est inférieur à celui du secteur public.

Les effectifs d'enseignants dans le second degré public par rapport au premier sont proportionnellement plus importants en Martinique (une fois et demie) qu'en Guyane. Dans le secteur privé, en Guadeloupe et en Martinique, les effectifs du premier degré représentent à peine la moitié des effectifs du second degré. L'âge moyen des agents du secteur public dans les DOM est de 42,5 ans, mais s'échelonne de 44,3 ans en Martinique à 39,6 en Guyane. Les enseignants du secteur privé sont plus âgés avec en moyenne 44,6 ans. Les enseignants du premier degré privé ont plus de quatre ans de plus que leurs collègues du public (44,7 contre 40,7 ans). La proportion de femmes oscille de 62 % dans le secteur public à 71,1 % dans le secteur privé avec davantage d'enseignantes dans ce dernier, avec dans le premier degré (87,6 % contre 75,7 %) ou dans le second degré (60 % contre 50,4 %). La part du travail à temps partiel ou incomplet passe de 6,4 % dans le secteur public à 12,3 % dans le secteur privé. Ces moyennes masquent des écarts importants entre les académies de 4,3 % en Guadeloupe à 8,3 % à La Réunion dans le secteur public et de 10,8 % en Guyane à 14 % en Martinique dans le secteur privé.

Définitions

■ **Enseignants du premier degré.** Ce sont les instituteurs, professeurs des écoles et autres enseignants rémunérés sur le programme scolaire du premier degré, chargés de classe y compris les directeurs d'écoles. Ne sont pas comptabilisés les enseignants et les stagiaires en IUFM.

■ **Enseignants du second degré.** Enseignants titulaires et non titulaires rémunérés sur le programme scolaire du second degré (y compris les documentalistes). Avec les enseignants de collèges sont recensés les enseignants rémunérés au titre des besoins éducatifs particuliers (difficultés scolaires ou handicapés) dans le secteur public. Sur la ligne "Divers" sont totalisés les enseignants rémunérés au titre de l'apprentissage, aide à l'insertion professionnelle, validation des acquis, remplacement...

■ **Enseignants du supérieur et des IUFM.** Professeurs dispensant des cours dans ces établissements publics.

■ **Stagiaires des IUFM.** Professeurs stagiaires rémunérés en seconde année d'IUFM, sur les programmes scolaires du premier ou du second degré.

■ **Le personnel administratif, technique, d'éducation, d'encadrement, de surveillance ou d'assistance éducative.** Sont recensés tous les personnels exerçant l'une de ces fonctions, en établissement ou en service académique.

Source : Fichier de paye, janvier 2009.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Tableaux statistiques, n° 7078.

[1] Personnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur dans les DOM, janvier 2009

		Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Total DOM
Enseignants du secteur public	Premier degré	3 120	2 165	2 746	6 202	14 233
	Âge moyen	43,0	38,3	42,1	39,8	40,7
	% femmes	77,3	74,0	80,6	73,1	75,7
	% temps partiel	2,1	5,1	3,6	7,1	5,0
	Second degré	4 210	2 317	3 922	8 424	18 873
	Âge moyen	45,2	40,5	45,3	42,9	43,6
	% femmes	52,5	44,1	56,1	48,4	50,4
	% temps partiel	3,9	4,6	4,6	6,9	5,5
	Collège et SEGPA	1 945	1 250	1 659	3 844	8 698
	Âge moyen	45,1	39,1	44,5	42,2	42,8
	% femmes	55,7	46,6	61,1	53,6	54,5
	% temps partiel	3,7	4,7	5,7	7,3	5,8
	LEGT et post- bac	1 090	434	1 094	2 186	4 804
	Âge moyen	46,5	43,5	46,3	45,0	45,5
	% femmes	50,4	44,2	52,9	43,3	47,2
	% temps partiel	3,1	4,1	3,1	6,2	4,6
	Lycée professionnel	758	449	908	1 597	3 712
	Âge moyen	46,1	42,9	46,5	43,6	44,8
	% femmes	49,2	35,6	50,6	44,3	45,8
	% temps partiel	3,3	2,2	3,3	3,4	3,2
	Divers second degré	417	184	261	797	1 659
	Âge moyen	40,5	37,4	42,3	38,7	39,6
	% femmes	48,9	47,3	57,1	45,7	48,5
	% temps partiel	7,9	10,3	9,2	14,2	11,4
Personnel administratif, technique, d'encadrement et de surveillance (secteur public)	Supérieur et IUFM (enseignants et stagiaires)	426	313	352	834	1 925
	Âge moyen	39,8	34,8	39,9	38,1	38,3
	% femmes	54,2	54,0	56,3	48,4	52,1
	% temps partiel	0,9	0,3	0,3	1,2	0,8
	Premier et second degrés	567	318	560	1 022	2 467
	Âge moyen	49,2	46,2	50,2	47,1	48,2
	% femmes	68,3	65,1	72,0	56,0	63,6
	% temps partiel	1,4	1,6	0,2	3,9	2,2
	Vie scolaire	375	234	385	722	1 766
	Âge moyen	39,9	36,3	39,1	38,1	38,5
	% femmes	77,1	73,1	84,2	77,8	78,4
	% temps partiel	34,7	21,8	44,9	44,3	39,4
	Soutien	300	203	290	434	1 227
	Âge moyen	46,3	44,0	50,7	43,5	46,0
	% femmes	77,7	68,0	77,9	70,3	73,5
	% temps partiel	6,7	2,0	1,0	4,1	3,7
	Supérieur et IUFM	193	60	131	350	734
	Âge moyen	45,3	40,9	47,2	42,8	44,1
	% femmes	62,7	61,7	64,9	55,1	59,4
	% temps partiel	1,0	6,7	1,5	15,1	8,3
Total Public		9 191	5 610	8 386	18 038	41 225
Enseignants du secteur privé	Âge moyen	44,3	39,6	44,3	41,6	42,5
	% femmes	64,0	59,9	67,4	59,2	62,0
	% temps partiel	4,3	5,0	5,5	8,3	6,4
	Premier degré	239	117	229	395	980
	Âge moyen	47,2	38,9	50,0	41,8	44,7
	% femmes	91,2	82,1	82,1	90,1	87,6
	% temps partiel	5,4	3,4	4,4	3,5	4,2
	Second degré	449	152	387	478	1 466
	Âge moyen	45,5	41,6	45,0	44,0	44,5
	% femmes	58,1	58,6	64,1	59,0	60,0
	% temps partiel	16,7	16,4	19,6	17,8	17,8
	Collèges	164	78	121	255	618
	Âge moyen	46,7	40,0	46,3	43,9	44,6
	% femmes	70,1	56,4	64,5	60,4	63,3
	% temps partiel	11,0	24,4	26,4	18,8	18,9
	Lycées	266	74	255	223	818
	Âge moyen	45,5	43,3	44,9	44,2	44,7
	% femmes	51,1	60,8	63,1	57,4	57,5
	% temps partiel	19,2	8,1	15,7	16,6	16,4
	Autres second degré	19	-	11	-	30
	Âge moyen	36,2	-	34,3	-	35,5
	% femmes	52,6	-	81,8	-	63,3
	% temps partiel	31,6	-	36,4	-	33,3
Total Privé		688	269	616	873	2 446
	Âge moyen	46,1	40,4	46,9	43,0	44,6
	% femmes	69,6	68,8	70,8	73,1	71,1
	% temps partiel	12,8	10,8	14,0	11,3	12,3

Présentation

En 2008-2009, dans les COM et en Nouvelle-Calédonie, l'ensemble du secteur public et du secteur privé compte 230 000 élèves et étudiants, soit un effectif en augmentation par rapport à 2007-2008 (+ 1,9 %) [1].

Le premier degré, avec 127 700 élèves, connaît une hausse de ses effectifs (1,9 %, soit 2 400 élèves) aussi bien dans l'élémentaire (+ 1,6 %) que dans le préélémentaire (+ 1,8 %). Cette évolution positive est due à la croissance des effectifs de Mayotte et de la Nouvelle-Calédonie (respectivement + 4,7 % et + 2 %), tandis que les autres collectivités enregistrent une baisse [2]. La scolarisation s'effectue très majoritairement dans les établissements publics (84 % globalement), sauf à Wallis-et-Futuna où le premier degré est entièrement privé et à Saint-Pierre et Miquelon où il y a quasiment parité entre les deux secteurs d'enseignement.

On recense 93 300 élèves dans le second degré sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, soit une hausse de 1,6 % par rapport à 2007 [1]. Tous les cycles progressent : + 1,4 % pour le premier cycle et pour le second cycle général et technologique, + 2,0 % pour le second cycle professionnel, + 7,6 % pour l'enseignement adapté (SEGPA). Comme dans le premier degré, Mayotte enregistre la plus forte hausse (+ 7,6 %), et Wallis-et-Futuna la plus forte baisse (- 5 %) [3]. Les établissements publics forment 81 % des collégiens et lycéens avec d'importantes disparités d'un territoire à l'autre : un peu moins de 70 % de ceux de Saint-Pierre et Miquelon et de Nouvelle-Calédonie, 76 % de ceux de la Polynésie Française et la totalité de ceux de Mayotte et de Wallis-et-Futuna.

En complément de l'enseignement dispensé par ministère de l'éducation nationale, l'enseignement agricole scolarise 1 600 élèves dans le second degré (+ 2,9 % par rapport à 2007) [1]. L'enseignement supérieur accueille 7 600 étudiants (300 de plus qu'en 2007, soit + 1,9 %), principalement à l'université (72 % des étudiants) et en sections de techniciens supérieurs (20 %) [1]. À la rentrée 2008, la quasi-totalité des IUUFM de France ont été rattachés à une université, générant mécaniquement une forte hausse des effectifs universitaires. Dans les COM et en Nouvelle-Calédonie, ce changement de périmètre se traduit par une hausse de près de 15 % des étudiants en université. Le poids de l'université au sein de l'enseignement supérieur passe ainsi de 66 % en 2007 à 72 % en 2008.

Définitions

■ **COM.** Collectivités d'outre-mer, à savoir Mayotte, la Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna. La Nouvelle-Calédonie possède un statut provisoire de "collectivité spécifique".

■ **Population scolaire et de l'enseignement supérieur.** voir en 1.2.

■ **CP-CM2.** Cours préparatoire à cours moyen deuxième année, soit l'enseignement élémentaire.

■ **ASH.** Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés. Il regroupe les effectifs scolarisés en classes d'initiation (CLIN), classes d'adaptation (CLAD) et classes d'intégration scolaire (CLIS). Voir en 3.1.

■ **Premier cycle** : classes de sixième à troisième, dispositif-relais, unité pédagogique d'intégration (UPI), classes préprofessionnelles (Classe préparatoire à l'apprentissage – CPA, classe d'initiation préprofessionnelle par alternance – CLIPA, dispositif d'initiation aux métiers en alternance – DIMA).

■ **Second cycle professionnel** : classes préparant au CAP, BEP, baccalauréat professionnel, brevet des métiers d'art, ou à tout autre formation professionnelle de niveaux IV et V.

■ **Second cycle général et technologique** : classes préparant aux baccalauréats généraux et technologiques, ou au brevet de technicien.

■ **SEGPA.** Sections d'enseignement général (sixième SEGPA à troisième SEGPA) et professionnel adapté (CAP de SEGPA). Voir en 4.19.

■ **CPGE.** Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **STS.** Sections de techniciens supérieurs.

■ **IUFM.** Institut de formation des maîtres

Source : MEN-MESR-DEPP et MESR-DGESIP-DGRI-SIES

Voir les sources décrites pour chaque niveau dans les chapitres correspondants.

[1] Évolution des effectifs d'élèves et d'étudiants dans les COM et en Nouvelle-Calédonie de 1990 à 2008 (Public + Privé)

	1990	2000	2004	2005	2006	2007	2008	Évolution 2008/2007 en %
Premier degré (1)	97 669	118 129	123 043	123 146	125 501	125 295	127 664	1,9
Préélémentaire	29 333	37 026	40 320	40 799	41 554	40 772	41 491	1,8
CP-CM2	67 492	78 328	79 466	80 493	80 611	81 644	82 970	1,6
ASH	844	2 775	3 257	1 854	3 336	2 879	3 203	11,3
Second degré	46 102	78 737	87 017	88 233	90 316	91 809	93 289	1,6
Premier cycle	29 060	50 158	53 371	53 678	54 457	54 924	55 698	1,4
Second cycle professionnel	9 176	13 477	15 643	16 224	17 103	17 744	18 094	2,0
Second cycle général et technologique	7 692	14 033	16 602	16 937	17 313	17 716	17 963	1,4
Second degré adapté (SEGPA)	174	1 069	1 401	1 394	1 443	1 425	1 534	7,6
Second degré agriculture	724	1 471	1 463	1 452	1 544	1 516	1 560	2,9
Enseignement supérieur	1 962	4 622	6 451	6 902	7 345	7 301	7 594	4,0
CPGE	50	86	122	142	173	181	176	-2,8
STS	425	882	1 179	1 264	1 396	1 436	1 528	6,4
Universités (2)	1 418	3 371	4 565	4 784	4 959	4 789	5 492	14,7
dont IUFM							640	-
IUFM	-	189	322	438	495	520	-	-
Autres formations (3)	69	94	263	274	322	375	398	6,1
Total général	146 457	202 959	217 974	219 733	224 706	225 921	230 107	1,9

(1) De 2000 à 2008 : estimations pour l'ensemble du premier degré.

(2) En 2008, les IUFM sont intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de ceux de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique. Ceci explique la hausse de 14,7 % des effectifs universitaires par rapport à 2007 (au lieu de 1,3 % à champ constant, c'est-à-dire hors IUFM).

(3) Formations comptables et établissements universitaires privés.

[2] Effectifs du premier degré dans les COM et en Nouvelle-Calédonie en 2008-2009

	Saint-Pierre- et-Miquelon	Nouvelle- Calédonie	Polynésie française	Mayotte	Wallis-et- Futuna	Total
Premier degré public	367	27 229	33 159	46 349	-	107 104
Préélémentaire	139	9 183	11 984	13 081	-	34 387
CP-CM2	228	17 761	20 509	31 159	-	69 657
ASH	0	285	666	2 109	-	3 060
Premier degré privé	317	9 559	7 069	1 278	2 337	20 560
Préélémentaire	136	3 479	2 322	370	797	7 104
CP-CM2	181	6 076	4 674	899	1 483	13 313
ASH	0	4	73	9	57	143
Premier degré public + privé	684	36 788	40 228	47 627	2 337	127 664
Part du public (%)	54	74	82	97	-	84
Évolution 2008/2007 en effectif	-19	736	-411	2 151	-88	2 369
Évolution 2008/2007 en %	-2,7	2,0	-1,0	4,7	-3,6	1,9

[3] Effectifs du second degré dans les COM et en Nouvelle-Calédonie en 2008-2009

	Saint-Pierre- et-Miquelon	Nouvelle- Calédonie	Polynésie française	Mayotte	Wallis-et- Futuna	Total
Second degré public	417	21 838	24 839	26 006	2 010	75 110
Premier cycle	159	13 318	13 681	17 119	1 241	45 518
Second cycle professionnel	123	3 265	5 630	3 904	490	13 412
Second cycle général et technologique	135	4 359	5 148	4 940	279	14 861
Second degré adapté (SEGPA)	-	896	380	43	-	1 319
Second degré privé	210	10 169	7 800	-	-	18 179
Premier cycle	210	5 331	4 639	-	-	10 180
Second cycle professionnel	-	3 025	1 657	-	-	4 682
Second cycle général et technologique	-	1 663	1 439	-	-	3 102
Second degré adapté (SEGPA)	-	150	65	-	-	215
Second degré Public + Privé	627	32 007	32 639	26 006	2 010	93 289
Part du public (%)	67	68	76	100	100	81
Évolution 2008/2007 en effectif	7	194	-441	1 826	-106	1 480
Évolution 2008/2007 en %	1,1	0,6	-1,3	7,6	-5,0	1,6

A

AA	Arts appliqués.
AAC	Attaché d'administration centrale (maintenant : AAENES).
AAENES	Attaché d'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur (ex-AAC et AASU).
AASU	Attaché d'administration scolaire et universitaire (maintenant : AAENES).
AC	Administration centrale.
ADEME	Agence pour l'environnement et la maîtrise de l'énergie.
AE	Adjoint d'enseignement.
AES	(Filière universitaire) administrative, économique et sociale. Également : dispositif d'aide et de soutien (classe de quatrième).
AFPA	Association pour la formation professionnelle des adultes.
AFS(A)	Attestation de formation spécialisée (approfondie).
AFSSE	Agence française de sécurité sanitaire environnementale.
AHU	Assistant hospitalo-universitaire.
AIE	Aides individuelles exceptionnelles.
AIS	Adaptation et intégration scolaires (maintenant : ASH).
ALINE	Allocation d'installation étudiante.
ALS	Allocation de logement social.
ANDRA	Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs.
ANPE	Agence nationale pour l'emploi.
ANVAR	Agence nationale de la valorisation de la recherche.
AP	Autorisations de programme.
APASU	Attaché principal d'administration scolaire et universitaire.
APL	Aide personnalisée au logement.
AR	Ambition-réussite.
ARA	Activités à responsabilité académique.
ARCNAM	Antenne régionale du CNAM.
ARE	Activités à responsabilité établissement.
ASH	Adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés (ex-AIS).
ASI	Assistant ingénieur.
ASSEDIC	Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.
AST	Agent des services techniques.
ASU	Administration scolaire et universitaire.
ATER	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche.
ATSEM	Agent territorial spécialisé d'école maternelle.
ATSS	Personnels) administratifs, techniques, de service, sociaux et de santé.
AVS	
(AVS-I, AVS-CO)	Auxiliaire de vie scolaire (AVS individuel, AVS collectif).

B

B2i	Brevet informatique et Internet.
Bac pro	Baccalauréat professionnel.
Bac techno	Baccalauréat technologique.
BAP	Branche d'activité professionnelle.
BCE	Base centrale des établissements.
BCS	Bourse sur critères sociaux.
BCP	Base centrale de pilotage.
BCPST	Biologie, chimie, physique et sciences de la Terre.
BCRD	Budget civil de recherche et développement.
BE	Brevet élémentaire.

BEI	Brevet d'enseignement industriel.
BEP	Brevet d'études professionnelles.
BEPC	Brevet d'études du premier cycle (maintenant : DNB, diplôme national du brevet).
BEPA	Brevet d'études professionnelles agricoles, et classes y préparant.
BIT	Bureau international du Travail.
Bio Labo	(Ou Bio-LP) Biologie de laboratoire et paramédicale (remplace STBP).
BM	Brevet de maîtrise.
BMA	Brevet des métiers d'art.
BMS	Bulletins mensuels de statistiques (publication de l'INSEE).
BO (BOEN)	Bulletin officiel (de l'Éducation nationale).
BP	Brevet professionnel (diplôme de formation continue).
BPA	Brevet professionnel agricole.
BRGM	Bureau de recherche géologique et minière.
BT	Brevet de technicien, et préparation à ce brevet.
Btn	Baccalauréat technologique.
BTA	Brevet de technicien agricole, et classes y préparant.
BTS	Brevet de technicien supérieur.
BTSA	Brevet de technicien supérieur agricole.

C

CA	Contrat d'adaptation. Également : chiffre d'affaires.
CAAE	Certificat d'aptitude à l'administration des entreprises (délivré par l'Institut d'administration des entreprises).
CADIST	Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique.
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi.
CAEI	Certificat d'aptitude à l'enseignement des enfants et adolescents déficients ou inadaptés.
CAELEC	Certificat d'aptitude à l'enseignement dans les lycées professionnels.
CAER	Concours d'accès à une échelle de rémunération.
CAF	Caisse d'allocations familiales.
CAFA	Centre académique de formation administrative.
CAFEP	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé.
CAFIMF	Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur maître formateur.
CAFOC	Centre académique à la formation continue.
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle, et préparation en 2 ou 3 ans aux CAP.
CAPA	Certificat d'aptitude professionnelle agricole, et classe y préparant.
CAPA-SH	Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.
CAPE	Certificat d'aptitude au professorat des écoles.
CAPEPS	Certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement de l'éducation physique et sportive.
CAPES	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.
CAPET	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.
CAPLP	Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.
CAPSAIS	Certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires.
CAQ	Contrat d'adaptation et de qualification.
CAS	Compte d'affectation spéciale.
2CA-SH	Certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.
CASU	Conseiller d'administration scolaire et universitaire.
CC	Cours complémentaire (secteur privé).
CCH	Code de la construction et de l'habitation.
CDD	Contrat à durée déterminée.

CDDP	Centre départemental de documentation pédagogique.
CDES	Commission départementale de l'éducation spécialisée.
CDI	Centre de documentation et d'information. Également : contrat à durée indéterminée.
CD-ROM	Compact disk read only memory.
CE	Conseiller d'éducation. Également : chargé d'enseignement. Également : Commission européenne.
CE1	Cours élémentaire première année.
CE2	Cours élémentaire deuxième année.
CEA	Commissariat à l'énergie atomique.
CEG	Collège d'enseignement général (maintenant : collège).
CEJ	Contrat emploi-jeune.
CEMAGREF	Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et forêts.
CEN	Conseil de l'Éducation nationale.
CEP	Certificat d'études professionnelles, et classe y préparant (supprimé en 1992).
CEREQ	Centre d'études et de recherches sur les qualifications.
CERI	Centre de recherche et d'innovation dans l'enseignement.
CERN	Centre européen pour la recherche nucléaire (maintenant : Laboratoire européen de la physique des particules. Le sigle "CERN" a été conservé).
CES	Collège d'enseignement secondaire (maintenant : collège). Également : contrat emploi-solidarité.
CESI	Centre d'études supérieures industrielles.
CE Spé.	Certificat d'études spéciales.
CE Sup.	Certificat d'études supérieures.
CET	Collège d'enseignement technique.
CFA	Centre de formation d'apprentis. Également : congé de fin d'activité.
CAFA	Centre de formation d'apprentissage agricole.
CFC	Conseiller en formation continue.
CFG	Certificat de formation générale.
CFI	Crédit formation individualisé.
CFPEG	Centre de formation des professeurs d'enseignement général de collège.
CFPET	Centre de formation des professeurs de l'enseignement technique.
CFPTA	Centre de formation des professeurs techniques adjoints.
CIE	Contrat initiative-emploi.
CIEP	Centre international d'études pédagogiques.
CIFRE	Convention industrielle de formation par la recherche.
CIO	Centre d'information et d'orientation.
CIPPA	Cycle d'insertion préprofessionnelle par alternance.
CIR	Crédit d'impôt recherche.
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement.
CITE	Classification internationale type des enseignements (UNESCO).
CLA	Classe d'accueil.
CLAD	Classe d'adaptation.
CLDP	Centre local de documentation pédagogique.
CLIN	Classe d'initiation.
CLIPA	Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance (ex-CIPAL).
CLIS	Classe d'intégration scolaire.
CLO	Contrat local d'orientation.
CLOUS	Centre local des œuvres universitaires et scolaires.
CM1	Cours moyen première année.
CM2	Cours moyen deuxième année.
CMPP	Centre médico-psychopédagogique.
CNAF	Caisse nationale d'allocations familiales.
CNAM	Conservatoire national des arts et métiers.

CNASEA	Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles.
CNCP	Commission nationale de la certification professionnelle.
CNDP	Centre national de documentation pédagogique.
CNE	Contrat nouvelles embauches.
CNEAP	Conseil national de l'enseignement agricole privé.
CNED	Centre national d'enseignement à distance.
CNES	Centre national d'études spatiales.
CNEFEI	Centre national d'études et de formation pour l'enfance inadaptée.
CNESPET	Centre national d'études et de spécialisation des personnels de l'enseignement technique.
CNIS	Conseil national de l'information statistique.
CNOUS	Centre national des œuvres universitaires et scolaires.
CNP	Conseil national des programmes.
CNRS	Centre national de la recherche scientifique.
CNU	Conseil national des universités.
CO	Contrat d'orientation.
COM	Collectivités d'outre-mer (Mayotte, Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna). Saint-Barthélemy et Saint-Martin restent rattachées à l'académie de Guadeloupe. La Nouvelle-Calédonie possède un statut provisoire de "collectivité spécifique".
COP	Conseiller d'orientation-psychologue.
CP	Cours préparatoire. Également : crédits de paiement des dépenses en capital. Également : contrat de professionnalisation.
CPA	Classe préparatoire à l'apprentissage.
CPAG	Centre de préparation à l'administration générale.
CPE	Conseiller principal d'éducation.
CPES	Classes préparatoires aux études supérieures.
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles.
CPPN	Classe préprofessionnelle de niveau.
CPR	Centre pédagogique régional.
CPRPT	Centre pédagogique régional des professeurs de l'enseignement technique.
CQ	Contrat de qualification.
CR	Classe-relais. Également : chargé de recherche.
CRA	Centre régional associé au CNAM.
CRDP	Centre régional de documentation pédagogique.
Créa-D	Création-design.
CREDOC	Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie.
CRI	Cours de rattrapage intégré.
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.
CRPE	Concours de recrutement des professeurs des écoles.
CS	Catégorie socioprofessionnelle.
CSAIA	Chef du service académique d'inspection de l'apprentissage.
CSAIO	Chef du service académique du service d'information et d'orientation.
CSTB	Centre scientifique et technique du bâtiment.
CSP	Catégorie socioprofessionnelle.
CTA	Chef de travaux adjoint.
CTI	Commission des titres d'ingénieurs.
CTL	Chef de travaux de lycée.
CUCES	Centre universitaire de coopération économique et sociale (Nancy).
CUEFA	Centre universitaire d'éducation et de formation des adultes (Grenoble).
CUFR	Centre universitaire de formation et de recherche (Nîmes, Albi).
Cult-D	Culture-design.

D

DAET	Délégué académique à l'enseignement technique.
DAEU	Diplôme d'accès aux études universitaires (ex-ESEU).
DAFCO	Délégation académique à la formation continue.
DARES	Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité).
DATAR	Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.
DAVA	Dispositif académique de validation des acquis.
DCG	Diplôme de comptabilité et gestion (ex-DPECF).
DCIO	Directeur de centre d'information et d'orientation.
DDEC	Dotation départementale d'équipement des collèges.
DDI	Diplôme de docteur-ingénieur.
DE	Diplôme d'État.
DEA	Diplôme d'études approfondies.
DEC	Documentation, édition et communication (branche d'activité professionnelle).
DECF	Diplôme d'études comptables et financières.
DEES	Diplôme d'État d'éducateur spécialisé.
DEPP	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche).
DEPS	Diplôme d'État de psychologue scolaire (ex-DPS).
DERD(E)	Dépense extérieure de recherche et développement (des entreprises).
DES	Diplôme d'études spécialisées (disciplines médicales universitaires).
DESC	Diplôme d'études spécialisées complémentaires.
DESCF	Diplôme d'études supérieures comptables et financières.
DESI	Diplôme d'études supérieures d'instituteur.
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées.
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales.
DEUP	Diplôme d'études universitaires professionnalisées.
DEUST	Diplôme d'études universitaires en sciences et techniques.
DEUTEC	Diplôme d'études universitaires technologiques (université de Compiègne).
DGD	Dotation globale de décentralisation.
DGE	Dotation globale d'équipement.
DGES	Direction générale de l'Enseignement supérieur.
DGESCO	Direction générale de l'enseignement scolaire.
DI	Diplôme d'instituteur.
DIEO	(Personnels de) Direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation.
DIE(sup)	Dépense intérieure d'éducation (supérieure).
DIF	Droits individuels à la formation.
DIMA	Dispositif d'initiation aux métiers en alternance.
DIRD	Dépense intérieure de recherche et développement.
DIRDA/DIRDE	Dépense intérieure de recherche et développement des administrations/des entreprises.
DIS	Diplôme interdisciplinaire de spécialisation (disciplines médicales universitaires).
DMA	Diplôme des métiers d'art.
DNB	Diplôme national du brevet.
DNRD	Dépense nationale de recherche et développement.
DNRDA/DNRDE	Dépense nationale de recherche et développement des administrations/des entreprises.
DNTS	Diplôme national de technologie spécialisée.
DO	Dépense ordinaire.
DOM	Départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion).
DPAC	Direction des programmes aéronautiques civils.
DPE	Direction des personnels enseignants.

DPECF	Diplôme de préparation aux études comptables et financières (maintenant : DCG).
DPMA	Direction des personnels, de la modernisation et de l'Administration.
DPPE	Diplôme professionnel de professeur des écoles.
DR	Directeur de recherche.
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité).
DRES	Dotation régionale d'équipement scolaire.
DRONISEP	Direction régionale de l'ONISEP.
DSAA	Diplôme supérieur en arts appliqués.
DSCG	Diplôme supérieur de comptabilité et gestion.
DUT	Diplôme universitaire de technologie.

E

EHES	École des hautes études en sciences sociales.
EILE	Enseignement d'initiation aux langues vivantes étrangères.
EMI	Enquête académique masse indiciaire.
EMOP	Équipe mobile d'ouvriers professionnels.
EMT	Enseignement manuel et technique.
EN	Éducation nationale. Également : École normale (d'instituteurs).
ENA	École nationale d'administration.
ENI	École nationale d'ingénieurs. Également : École normale d'instituteurs.
ENIT	École nationale d'ingénieurs de travaux.
ENM	École nationale de la magistrature.
ENNA	École normale nationale d'apprentissage.
ENP	École nationale de perfectionnement (Maintenant : EREA).
ENPD	École nationale du premier degré.
ENS	École normale supérieure.
ENSA	École nationale supérieure agronomique.
ENSAIT	École nationale supérieure des arts et industries textiles (Lille).
ENSAM	École nationale supérieure des arts et métiers.
ENSCI	École nationale supérieure de céramique industrielle (Limoges). Également : École nationale supérieure de création industrielle (Paris).
ENSEA	École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications (Cergy).
ENSI	École nationale supérieure d'ingénieurs.
ENSMM	École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques (Besançon).
ENSSIB	École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Villeurbanne).
ENT	Espace numérique de travail.
ENV	École nationale vétérinaire.
EP	Éducation prioritaire.
EPA	Établissement public à caractère administratif.
EPCSCP	Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.
EPEP	Établissement public d'enseignement primaire.
EPI	Enquête sur le parc immobilier.
EPIC	Établissement public à caractère industriel et commercial.
EPL	Établissement public local d'enseignement.
EPLV	Enseignement précoce des langues vivantes.
EPP	(Système d'information) Emplois-postes-personnels.
EPS	Éducation physique et sportive.
EPST	Établissement public à caractère scientifique et technologique.
EREA	Établissement régional d'enseignement adapté (ex-ENP).

ERPD	École régionale du premier degré.
ES	École secondaire. Également : Économique et social.
E/S	Nombre moyen d'élèves devant un professeur pendant une heure de cours.
ESA	Agence spatiale européenne (European Spatial Agency).
ESAG	École supérieure et d'application du Génie (Angers).
ESAT	École supérieure des arts et techniques.
ESC	École supérieure de commerce (ex-ESCAE).
ESCAE	École supérieure de commerce et d'administration des entreprises (maintenant : ESC).
ESDI	École supérieure de design industriel.
ESEU	Examen spécial d'entrée à l'université (maintenant : DAEU).
EST	École secondaire et technique (secteur privé).
ET	École technique (secteur privé).
ETIC	Enquête sur les technologies de l'information et de la communication.
ETP	Équivalent temps plein.
EVS	Emploi de vie scolaire.
Expr. art.	Expression artistique.

F

FAF	Fonds d'assurance formation.
FARPI	Fonds académique de rémunération du personnel d'internat.
FAS	Fonds d'action sociale.
FASFID	Fédération des associations et sociétés françaises d'ingénieurs diplômés.
FAVE	Fonds d'amélioration de la vie étudiante.
FC	Formations continues. Également : formations complémentaires (données dans les établissements du second degré).
FCIL	Formation complémentaire d'initiative locale.
FFPPI	Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale.
FIP	Formations d'ingénieurs en partenariat (ex-NFI).
FNAL	Fonds national d'aide au logement.
FNE	Fonds national pour l'emploi.
FNH	Fonds national de l'habitation.
FSDIE	Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.
FSE	Fonds social européen.

G

GAPP	Groupe d'aide psychopédagogique.
GCA	Groupe de classes-ateliers (maintenant : SEGPA).
GEA	Gestion des entreprises et administrations (filière en IUT).
GEP	Grand établissement public.
GHS	Groupement d'heures supplémentaires.
GIP	Groupement d'intérêt public.
GRETA	Groupement d'établissements.
GST/EPCSCP	Gestion scientifique et technique des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (branche d'activité professionnelle).
GT	Général et technologique.
GVT	Glissement vieillesse technicité.

H

H/E	Heures d'enseignement par élève.
HEC	(École des) Hautes études commerciales.
Hôtel.	(Série) Hôtellerie.

HSA	Heures supplémentaires année.
HSE	Heures supplémentaires effectives.
I	
IA	Inspecteur d'académie.
IAA	Industries agroalimentaires.
IAE	Institut d'administration des entreprises.
IA-IPR	Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional.
IASDEN	Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale.
IATOS	(Personnels) ingénieurs administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé.
ICS	Informatique et calcul scientifique (branche d'activité professionnelle).
IDCCET	Information, documentation, culture, communication, édition, TICE (branche d'activité professionnelle).
IDEN	Inspecteur départemental de l'Éducation nationale.
IEA	International association for the evaluation of educational achievement.
IEN	Inspecteur de l'Éducation nationale (intègre depuis 1990 les IDEN, IET, IIO).
IEP	Institut d'études politiques.
IESP	Informatique et électronique en sciences physiques (maintenant : MPI).
IET	Inspecteur de l'enseignement technique.
IFMA	Institut français de mécanique avancée (Clermont-Ferrand).
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer.
IFRTP	Institut français pour la recherche et la technologie polaires (maintenant : IPEV).
IGA	Inspecteur général de l'administration.
IGAEN	Inspecteur (Inspection) général(e) de l'administration de l'Éducation nationale.
IGC	Informatique de gestion et de communication.
IGE	Ingénieur d'études.
IGEN	Inspecteur (Inspection) général(e) de l'Éducation nationale.
IGR	Ingénieur de recherche.
IIO	Inspecteur de l'information et de l'orientation.
IMC	Indice de masse corporelle.
IME, IMP	Institut médico-éducatif, institut médico-pédagogique.
INALCO	Institut national des langues et civilisations orientales.
INED	Institut national d'études démographiques.
INERIS	Institut national de l'environnement et des risques.
INFFO	(Centre pour le développement de l')information sur la formation permanente.
INP	Institut national polytechnique.
INPSA	Institut national de promotion supérieure agricole.
INRA	Institut national de la recherche agronomique.
INRETS	Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité.
INRIA	Institut national de recherche en informatique et en automatique.
INRP	Institut national de la recherche pédagogique.
INS	Insertion (dispositif d'aide en troisième d'insertion).
INSA	Institut national des sciences appliquées.
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques.
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale.
INTEC	Institut national des techniques économiques et comptables.
InVS	Institut national de veille sanitaire.
IOTF	International Obesity Task Force.
IP	Institut polytechnique.
IPA	Insertion professionnelle des apprentis.
IPAG	Institut de préparation à l'administration générale.

IPES	Indicateurs pour le pilotage des établissements du second degré.
IPEV	Institut polaire français Paul-Émile Victor (ex-IFRTP).
IPSN	Institut de protection et de sûreté nucléaire.
IR	Ingénieur de recherche.
IRA	Institut régional d'administration (Bastia, Lille, Lyon, Metz, Nantes).
IRD	Institut de recherche pour le développement (ex-ORSTOM).
IREDU	Institut de recherche sur l'économie de l'éducation.
IRSN	Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire.
ISBL	Institut (ou association) sans but lucratif.
ISCS	Informatique, statistique et calcul scientifique (branche d'activité professionnelle).
ISI	Initiation aux sciences de l'ingénieur.
ISP	Informatique et systèmes de production.
ITA	Ingénieurs, techniciens et administratifs.
ITRF	Ingénieurs et personnels techniques de recherche et formation.
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres.
IUP	Institut universitaire professionnalisé.
IUT	Institut universitaire de technologie.
IVA	Insertion dans la vie active.

J

JAPD	Journées d'appel de préparation à la Défense.
JO	Journal officiel.

L

L	Littéraire.
LCPC	Laboratoire central des Ponts et Chaussées.
LEGT	Lycée d'enseignement général et technologique.
LEP	Lycée d'enseignement professionnel (maintenant : LP).
LFI	Loi de Finances initiale.
LMD	Licence - master - doctorat.
LNE	Laboratoire national d'essais et de métrologie.
LOLF	Loi organique relative aux Lois de finances (1 ^{er} août 2001).
LP	Lycée professionnel (ex-LEP).
LPA	Lycée professionnel agricole.
LRU	(Loi relative aux) libertés et responsabilités des universités.
LV (1, 2, 3, R)	Langue vivante (première, deuxième, troisième, renforcée).

M

MA	Maître auxiliaire.
MAAP	Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.
MAFPE	Mission académique à la formation des personnels de l'Éducation nationale.
MASS	Mathématiques appliquées aux sciences sociales.
MAT	Module d'accueil temporaire.
MBA	Master of business administration.
MC4, MC5	Mentions complémentaires (aux diplômes de niveau IV, de niveau V).
MCF	Maître de conférences.
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées.
MEN	Ministère de l'Éducation nationale.
MESR	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
MFR	Maison familiale rurale.
MGNE	Mutuelle générale de l'Éducation nationale.

MGIE	Mission générale à l'insertion de l'Éducation nationale.
MIAGE	Méthodes d'informatique appliquées à la gestion.
MIAS	Mathématiques, informatique, applications aux sciences.
MIES	Mission interministérielle Enseignement scolaire.
MIRES	Mission interministérielle Recherche et Enseignement supérieur.
MI-SE	Maîtres d'internat - surveillants d'externat.
MOREA	Module de reprise d'examen par alternance.
M2P, M2R	Master finalité professionnelle, finalité recherche.
MPI	Mesures physiques et informatique (ex-IESP).
MRI	Modèle statistique de réponse à l'item.
MSG	Maîtrise en sciences de gestion.
MST	Maîtrise de sciences et techniques.

N

NAF	Nomenclature d'activités française.
NAP	Nomenclature d'activités et de produits (1973).
NBI	Nouvelle bonification indiciaire.
NF	Niveaux de formation.
NFI	Nouvelles formations d'ingénieurs (maintenant : FIP).
NSF	Nomenclature des spécialités de formation.
NUTS	Nomenclature des unités territoriales statistiques.

O

OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques.
OE	Ouvrier d'entretien et d'accueil.
OI	Organisations internationales.
OMA	Organisme de mutualisation agréé (au titre des formations).
OMS	Organisation mondiale de la Santé.
ONERA	Office national d'études et de recherche aérospatiales.
ONISEP	Office national d'information sur les enseignements et les professions.
OP	Ouvrier professionnel.
OPCA	Organisme paritaire collecteur agréé.
OPCA-CIF	Organisme paritaire collecteur agréé au titre du congé individuel de formation.
OPRI	Office de protection contre les rayonnements ionisants.
ORS	Obligation réglementaire de service.

P

PACA	(Région) Provence - Alpes - Côte d'Azur.
PAE	Projet d'action éducative.
PAF	Plan académique de formation (formation continue des enseignants).
PAIO	Permanence d'accueil d'information et d'orientation.
PCEM1	Premier cycle des études médicales - première année.
PCS	Professions et catégories sociales.
PE	Professeur des écoles.
PEGC	Professeur d'enseignement général de collège.
PEPS	Professeur d'éducation physique et sportive.
PhCh Labo	Physique et chimie de laboratoire (Ou : PC Labo. Ex-TSP).
PHU	Praticien hospitalo-universitaire.
PIB	Produit intérieur brut.
PISA	Programme for International Student Assessment (programme international pour l'évaluation des élèves).

PLF	Projet de Loi de Finances.
PLP	Professeur de lycée professionnel.
PLPR	Patrimoine, logistique, prévention et restauration (branche d'activité professionnelle).
PME	Petites et moyennes entreprises.
PMI	Petites et moyennes industries.
POLCA	Pilotage opérationnel de la LOLF en administration centrale et en académies.
PPA	Parité de pouvoir d'achat.
Pr	Secteur privé.
PR	Professeur des universités.
PRAG	Professeur agrégé.
PRCE	Professeur certifié.
Prépa ENV	Classe préparatoire aux Écoles nationales vétérinaires.
PRES	Pôle d'enseignement supérieur et de recherche.
Prod.	Productique.
PTL	Professeur technique de lycée.
Pu	Secteur public.

Q

QCM	Questionnaire à choix multiples.

R

RAIP	Relais-assistance informatique de proximité.
RAR	Réseaux ambition réussite.
RASED	Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté.
RCE	Responsabilités et compétences élargies (universités).
R&D	Recherche et développement.
REP	Réseau d'éducation prioritaire.
RF	Recherche et formation.
RNCP	Répertoire national des certifications professionnelles.
ROM	Régions d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion).
RPM	Rééducateur en psychomotricité (maintenant : maître chargé de rééducation - option G).
RPP	Rééducateur en psychopédagogie (maintenant : maître chargé de rééducation - option G).
RRS	Réseaux de réussite scolaire.

S

S	Scientifique.
SAAC	Secrétaire administratif d'administration centrale.
SAIA	Service académique d'inspection de l'apprentissage.
SAIO	Service académique d'information et d'orientation.
SASU	Secrétaire d'administration scolaire et universitaire.
SBM	Sciences biologiques et médicales.
SCSM	Sciences chimiques sciences des matériaux (branche d'activité professionnelle).
SDHO	Surface développée hors œuvre.
SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté (ex-SES et GCA).
SES	Section d'éducation spécialisée (maintenant : SEGPA). Également : sciences économiques et sociales.
SHS	Sciences humaines et sociales (branche d'activité professionnelle).
SI	Sciences de l'ingénieur.
SIFA	Système d'information sur la formation des apprentis.
SIIS	Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique (branche d'activité professionnelle).
SIO	Session d'information et d'orientation.

SISE	Système d'information sur le suivi de l'étudiant.
SIVIS	Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (remplace l'enquête SIGNA).
SIVP	Stage d'initiation à la vie professionnelle.
SMS	Sciences médico-sociales (maintenant : ST2S en première à la rentrée 2007).
SNV	Sciences de la nature et de la vie (filiale universitaire).
SSM	Sciences des structures et de la matière (filiale universitaire).
STAE	Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement (maintenant : STAV).
STAPS	Sciences et techniques des activités physiques et sportives (universités).
STAV	Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (ex-STAE et STPA).
STBP	Sciences et techniques biologiques et paramédicales.
ST2S	Sciences et technologies de la santé et du social (ex-SMS).
STG	Sciences et technologies de la gestion (ex-STT).
STI	Sciences et technologies industrielles.
STL	Sciences et technologies de laboratoire (chimie/biologie).
STMS	Sciences et techniques médico-sociales.
STPA	Sciences et technologies du produit agroalimentaire (maintenant : STAV).
STPI	Sciences et technologies pour l'ingénieur.
STQ	Statistiques et techniques quantitatives (IUT).
STS	Section de technicien supérieur.
STT	Sciences et technologies tertiaires (maintenant : STG).
SupMéca	Institut supérieur de mécanique (Paris, Toulon).
SV	Sciences du vivant (branche d'activité professionnelle).
SVT	Sciences de la vie et de la Terre.
Syst. Auto.	Systèmes automatisés (remplace TSA).

T

TAAF	Terres australes et antarctiques françaises (Crozet, Kerguelen, Nouvelle-Amsterdam, Saint-Paul, Terre Adélie).
TD	Travaux dirigés.
TED	Troubles envahissants du développement.
TG	Trésorerie générale.
TH	Titre homologué.
TI'	Classe de techniques industrielles.
TIC	Technologies d'information et de communication.
TICE	Technologies d'information et de communication pour l'enseignement.
TMD	Techniques de la musique et de la danse.
TNI	Tableau numérique interactif.
TOS	(Personnels) techniques, ouvriers et de service.
TP	Travaux pratiques. Également : Travaux publics.
TPG	Trésorier-Payeur général ou Trésorerie paierie générale.
TSA	Technologie des systèmes automatisés. Également : Technicien supérieur agricole.
TSP	Techniques des sciences physiques.
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée.

U

UAI	Unité administrative immatriculée.
UC	Unité capitalisable.
UE	Union européenne (ex-CEE puis CE).
UER	Unité d'enseignement et de recherche (maintenant : UFR).
UEREPS	Unité d'enseignement et de recherche en éducation physique et sportive.
UFR	Unité de formation et de recherche (ex-UER).

UNEDIC	Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.
UNESCO	United Nations Educational Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture).
UNMFREO	Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation.
UNREP	Union nationale rurale d'éducation et de promotion.
UNSS	Union nationale du sport scolaire.
UPI	Unité pédagogique d'intégration.
USD	Dollars américains.
UT	Université technologique.

V

VAE	Validation des acquis de l'expérience.
VAP	Validation des acquis professionnels.
VEI	Ville - école - intégration.
VS	Vie scolaire (enquête de la DEPP).

Z

ZAUER	Zone en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace rural.
ZEAT	Zone d'étude et d'aménagement du territoire.
ZEP	Zone d'éducation prioritaire.
ZUS	Zone urbaine sensible.

Notes d'information

- 73.31** "Le personnel enseignant de l'enseignement public du second degré. Situation en 1972-1973", septembre 1973.
- 75.43** "Statistiques des concours de l'agrégation et du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré. Session 1975", décembre 1975.
- 76.16** "L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré public et privé. Année scolaire 1975-1976", mai 1976.
- 77.44** "Statistiques des concours de l'agrégation et du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré. Session 1977", décembre 1977.
- 78.20** "Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1977-1978. Premiers résultats", mai 1978.
- 80.44** "Statistiques des concours de l'agrégation et du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré. Année 1980", décembre 1980.
- 81.13** "L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré public et privé. Année scolaire 1980-1981", mars 1981.
- 82.05** "Statistiques des concours de l'agrégation, du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) et de l'enseignement technique (CAPET). Année 1981", février 1982.
- 83.11** "Statistiques des concours de l'agrégation, du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) et de l'enseignement technique (CAPET). Année 1982", mars 1983.
- 83.30** "Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1982-1983", septembre 1983.
- 84.14** "Statistiques des concours de l'agrégation, du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES), de l'enseignement technique (CAPET) et de l'éducation physique et sportive (CAPEPS). Année 1984", juin 1984.
- 84.22** "Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1983-1984", juin 1984.
- 85.24** "Statistiques du concours de l'agrégation, des CAPES, CAPET et CAPEPS. Année 1984", juin 1985.
- 85.43** "Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1984-1985", octobre 1985.
- 85.44** "Les zones prioritaires en 1982-1983 ; éléments de description", novembre 1985.
- 86.36** "L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré public et privé. Années scolaires 1984-1985 et 1985-1986", septembre 1986.
- 87.08** "Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1985-1986", février 1987.
- 87.33** "Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1986-1987", août 1987.
- 87.45** "La taxe professionnelle reçue en 1985 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale", novembre 1987.
- 88.32** "Statistiques des concours de l'agrégation, du CAPES, du CAPET et du CAPEPS. Année 1986", août 1988.
- 88.34** "La taxe professionnelle reçue en 1987 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale", août 1988.
- 88.56** "Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1987-1988", janvier 1989.
- 89.44** "L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré public et privé. Année scolaire 1988-1989", octobre 1989.
- 89.49** "La taxe professionnelle reçue en 1988 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale", novembre 1989.
- 90.01** "Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1988-1989", janvier 1990.
- 90.35** "Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1989-1990", octobre 1990.
- 90.37** "La taille des classes et des divisions. 1989-1990", octobre 1990.
- 90.43** "L'hébergement des élèves dans le second degré en 1989-1990", décembre 1990.
- 90.44** "Les zones d'éducation prioritaire ; implantation et structure en 1989-1990", décembre 1990.
- 91.15** "La taxe d'apprentissage reçue en 1989 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale", avril 1991.
- 91.32** "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Année 1990", août 1991.
- 91.36** "Les zones d'éducation prioritaire à la rentrée 1990. Évolution depuis 1982", septembre 1991.

- 91.39** "Le baccalauréat, statistiques définitives. Session 1990", septembre 1991.
- 92.03** "Les enseignants des établissements publics du second degré en 1990-1991", janvier 1992.
- 92.05** "Les écoles du premier degré. Effectifs de 1991-1992", février 1992.
- 92.09** "Taxe d'apprentissage reçue en 1990 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale", mars 1992.
- 92.14** "Le baccalauréat, statistiques définitives. Session 1991", avril 1992.
- 92.30** "Les concours de recrutement des enseignants du second degré et des personnels de direction. Année 1991", août 1992.
- 92.46** "Les enseignants des établissements publics du second degré en 1991-1992", novembre 1992.
- 93.09** "Les effectifs du premier degré, année 1992-1993", mars 1993.
- 93.13** "Effectifs du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1992", mars 1993.
- 93.18** "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Année 1992", mai 1993.
- 93.22** "Le baccalauréat, statistiques définitives. Session 1992", mai 1993.
- 93.23** "Les instituts universitaires de technologie. Année 1992-1993", mai 1993.
- 93.26** "Les évolutions de l'enseignement technique et professionnel dans le second degré", juin 1993.
- 93.45** "La taxe d'apprentissage reçue en 1992 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale", novembre 1993.
- 93.47** "Les enseignants des établissements publics du second degré en 1992-1993", décembre 1993.
- 94.19** "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Année 1993", mars 1994.
- 94.23** "Le baccalauréat, session 1993. Résultats définitifs", mai 1994.
- 94.26** "Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1993", juin 1994.
- 94.27** "Les instituts universitaires de technologie. Année 1993-1994", juin 1994.
- 94.30** "Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Année 1993-1994", juillet 1994.
- 94.41** "La taxe d'apprentissage reçue en 1993", octobre 1994.
- 94.49** "Les enseignants des établissements publics du second degré en 1993-1994", décembre 1993.
- 95.11** "Le baccalauréat, session 1994. Résultats définitifs", février 1995.
- 95.18** "Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1994", avril 1995.
- 95.24** "Les instituts universitaires de technologie. Année 1994-1995", mai 1995.
- 95.25** "Les zones d'éducation prioritaire à la rentrée 1994", mai 1995.
- 95.26** "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Année 1994", mai 1995.
- 95.30** "Le coût de l'éducation en 1994", juillet 1995.
- 95.34** "Écoles d'ingénieurs publiques et privées. Année 1994-1995", juillet 1995.
- 95.37** "Concours de recrutement des professeurs des écoles. Session 1994", septembre 1995.
- 95.45** "La taxe d'apprentissage reçue en 1994", novembre 1995.
- 95.47** "L'enseignement des langues vivantes étrangères à l'école primaire en 1994-1995", novembre 1995.
- 96.01** "Le personnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au 1^{er} janvier 1995", janvier 1996.
- 96.02** "Les enseignants des établissements publics du second degré en 1994-1995", janvier 1996.
- 96.04** "Les concours de recrutement des personnels de direction, d'inspection et des conseillers d'administration scolaire et universitaire", février 1996.
- 96.06** "Les enseignements spécialisés et adaptés en 1994-1995", février 1996.
- 96.08** "Le baccalauréat, session 1995. Résultats définitifs", mars 1996.
- 96.16** "Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1995", avril 1996.
- 96.23** "Les instituts universitaires de technologie à la rentrée 1995-1996", mai 1996.
- 96.25** "Les sections de techniciens supérieurs. Public, Privé. Année 1995-1996", juin 1996.
- 96.26** "Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Année 1995-1996", juin 1996.
- 96.30** "Le coût de l'éducation en 1995. Évaluation provisoire du compte", juillet 1996.
- 96.38** "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Année 1995", septembre 1996.
- 96.53** "Les concours de recrutement des personnels de direction, d'inspection et des conseillers d'administration scolaire et universitaire", décembre 1996.
- 97.10** "Le baccalauréat, résultats définitifs. Session 1996", mars 1997.
- 97.11** "Les enseignants des établissements publics du second degré en 1995-1996", mars 1997.

- 97.13** "Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1996", mars 1997.
- 97.17** "Le personnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au 1^{er} janvier 1996", avril 1997.
- 97.18** "Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 1996-1997", avril 1997.
- 97.20** "Les sections de techniciens supérieurs (établissements publics et privés). Année 1996-1997", avril 1997.
- 97.28** "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Année 1996", juillet 1997.
- 97.31** "Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Année 1996-1997", juillet 1997.
- 97.32** "Collégiens et lycéens étrangers", juillet 1997.
- 97.35** "Le coût de l'éducation en 1996. Évaluation provisoire du compte", août 1997.
- 97.41** "Concours de recrutement des professeurs des écoles. Session 1996", octobre 1997.
- 97.44** "Les concours de recrutement des personnels de direction, d'inspection et des conseillers d'administration scolaire et universitaire", octobre 1997.
- 97.46** "L'enseignement adapté du second degré en 1996-1997", décembre 1997.
- 97.51** "Les enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics en 1996-1997", décembre 1997.
- 97.52** "La taxe d'apprentissage reçue en 1996", décembre 1997.
- 98.03** "Le baccalauréat. Session 1997. Résultats définitifs", février 1998.
- 98.06** "Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1997", avril 1998.
- 98.08** "L'essor de l'apprentissage entre 1992 et 1996", avril 1998.
- 98.10** "Les sections de techniciens supérieurs. Année 1997-1998", mai 1998.
- 98.13** "Le personnel du secteur public de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au 1^{er} janvier 1997", mai 1998.
- 98.15** "Les zones d'éducation prioritaire en 1997-1998", mai 1998.
- 98.16** "Travailler en ZEP", mai 1998.
- 98.19** "Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 1997-1998", juin 1998.
- 98.22** "Résultats provisoires du baccalauréat. France métropolitaine. Session de juin 1998", juillet 1998.
- 98.29** "Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Année 1997-1998", août 1998.
- 98.30** "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Année 1997", septembre 1998.
- 98.32** "Le coût de l'éducation en 1997. Évaluation provisoire du compte", octobre 1998.
- 98.33** "Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur. 1996-1997", octobre 1998.
- 98.35** "Les concours de recrutement des personnels de direction, inspection et CASU", novembre 1998.
- 98.37** "Concours de recrutement de professeurs des écoles. Session 1997", novembre 1998.
- 98.43** "Apprentissage en 1997-1998 : une hausse continue des effectifs", décembre 1998.
- 99.04** "La première vague d'emplois-jeunes à l'Éducation nationale (septembre 1997 - septembre 1998)", mars 1999.
- 99.05** "Premier portrait des aides-éducateurs à l'Éducation nationale (septembre 1998)", mars 1999.
- 99.07** "L'évolution de la scolarité et de l'insertion professionnelle des jeunes (1996-1998). 1 – Les sortants du système éducatif", avril 1999.
- 99.08** "L'évolution de la scolarité et de l'insertion professionnelle des jeunes (1996-1998). 2 – Les emplois offerts", avril 1999.
- 99.11** "Les enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics en 1997-1998", avril 1999.
- 99.15** "Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1998", juin 1999.
- 99.19** "Le personnel du secteur public de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au 1^{er} janvier 1998", juin 1999.
- 99.21** "Sections de techniciens supérieurs. 1998-1999", juin 1999.
- 99.23** "La fréquentation de la restauration scolaire dans les collèges publics", juin 1999.
- 99.24** "Les IUT à la rentrée 1998", juillet 1999.
- 99.25** "Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur public. 1997-1998", juillet 1999.
- 99.31** "Les écoles d'ingénieurs publiques et privées", août 1999.
- 99.36** "L'entrée au cours préparatoire à cinq ans", octobre 1999.
- 99.37** "Le coût de l'éducation en 1998. Évaluation provisoire du compte", octobre 1999.
- 99.39** "Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 1998-1999", octobre 1999.
- 99.41** "Concours de recrutement de professeurs des écoles. Session 1998", novembre 1999.

- 99.42** "L'enseignement des langues vivantes étrangères dans le premier degré en 1998-1999", novembre 1999.
- 99.44** "Les diplômés de l'enseignement technologique et professionnel. Session 1998", décembre 1999.
- 00.08** "Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1999", mars 2000.
- 00.13** "Les classes d'intégration scolaire et les sections d'enseignement général et professionnel adapté en 1998-1999", mai 2000.
- 00.14** "Le baccalauréat. Session 1999. Résultats définitifs", mai 2000.
- 00.15** "Les enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics en 1998-1999", juin 2000.
- 00.16** "Les aides-éducateurs au 1^{er} janvier 2000 : le dispositif en place", juin 2000.
- 00.18** "Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 1999-2000", juin 2000.
- 00.23** "Les personnels du secteur public de l'Éducation nationale au 1^{er} janvier 1999", juillet 2000.
- 00.25** "Les facteurs de réussite dans les deux premières années d'enseignement supérieur (DEUG, DUT, BTS)", août 2000.
- 00.32** "Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Année 1999-2000", septembre 2000.
- 00.37** "Les aides-éducateurs au 1^{er} janvier 2000 : les sorties du dispositif", octobre 2000.
- 00.38** "Le coût de l'éducation en 1999. Évaluation provisoire du compte", octobre 2000.
- 00.41** "Validation des acquis professionnels par le système éducatif : une nouvelle composante de l'activité de certification", octobre 2000.
- 00.42** "Les effectifs des Instituts universitaires de technologie en 1999-2000", octobre 2000.
- 00.43** "Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur. 1998-1999", novembre 2000.
- 00.44** "Les enseignements généraux et professionnels adaptés du second degré en 1999", novembre 2000.
- 00.48** "Les brevets de techniciens supérieurs. Session 1999", novembre 2000.
- 00.49** "Concours de recrutement de professeurs des écoles. Session 1999", décembre 2000.
- 00.52** "Les enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics en 1999-2000", décembre 2000.
- 00.53** "Les instituts universitaires de formation des maîtres -1999-2000", décembre 2000.
- 00.54** "Les facteurs de réussite au début du collège d'après les panels d'élèves entrés en sixième en 1989 et 1995", décembre 2000.
- 01.01** "Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 2000", janvier 2001.
- 01.03** "Les préparations aux brevets de techniciens supérieurs. Étudiants et apprentis. 1999-2000", janvier 2001.
- 01.04** "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Session 1999", janvier 2001.
- 01.10** "Les concours de recrutement des personnels de direction, d'inspection et des conseillers d'administration scolaire et universitaire. Session 1999", février 2001.
- 01.11** "La réussite en premier cycle universitaire (DEUG et DUT). Sessions 1998 et 1999", février 2001.
- 01.12** "Les écoles de commerce et gestion. Évolution de 1980 à 2000", mars 2001.
- 01.13** "Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 2000-2001", mars 2001.
- 01.16** "Les sections de techniciens supérieurs. Les étudiants inscrits en 2000-2001", mars 2001.
- 01.17** "Les centres de formation d'apprentis en 1999-2000", avril 2001.
- 01.21** "Prévisions nationales d'effectifs d'élèves du second degré pour les rentrées 2001 et 2002", mai 2001.
- 01.22** "Les étudiants étrangers à l'université", mai 2001.
- 01.24** "Le baccalauréat. Session 2000. Résultats définitifs", mai 2001.
- 01.27** "La formation des adultes réalisée dans les GRETA de l'Éducation nationale. Bilan 1999", juin 2001.
- 01.28** "L'évolution récente des scolarités et de l'insertion professionnelle (1998-2000). 1 – Les scolarités", juin 2001.
- 01.29** "L'évolution récente des scolarités et de l'insertion professionnelle (1998-2000). 2 – L'insertion professionnelle", juin 2001.
- 01.30** "Les étudiants inscrits dans le système universitaire public français en 2000-2001", juin 2001.
- 01.31** "Profils et devenir des élèves inscrits dans une classe préparatoire aux grandes écoles", juin 2001.
- 01.32** "Les attentes scolaires des parents d'élèves au début des études secondaires. Enquête juin et septembre 1998", juillet 2001.
- 01.33** "Validation des acquis professionnels dans les universités et au CNAM en 1999", juillet 2001.
- 01.34** "Résultats provisoires du baccalauréat. France métropolitaine. Session de juin 2001", juillet 2001.
- 01.35** "Les élèves en début de CE2. Évaluation de septembre 2000", juillet 2001.
- 01.36** "Les élèves en début de sixième. Évaluation de septembre 2000", juillet 2001.

- 01.40** "Les personnels du secteur public de l'Éducation nationale au 31 janvier 2000", août 2001.
- 01.42** "Le choix de l'établissement au début des études secondaires", août 2001.
- 01.45** "Les instituts universitaires de formation des maîtres. 2000-2001", octobre 2001.
- 01.47** "La réussite au DEUG par université. Session 1999", octobre 2001.
- 01.49** "Le coût de l'éducation en 2000. Évaluation provisoire du compte", octobre 2001.
- 01.54** "Les effectifs des instituts universitaires de technologie en 2000-2001", décembre 2001.
- 01.57** "Les élèves nouveaux arrivants non francophones et leur scolarisation dans les différents dispositifs d'accueil" décembre 2001.
- 01.58** "Les réponses des élèves de CE2 à l'évaluation de septembre 2001", décembre 2001.
- 01.59** "Les réponses des élèves de sixième à l'évaluation de septembre 2001", décembre 2001.
- 02.01** "Recensement des actes de violence à l'École – Septembre/octobre 2001", janvier 2001.
- 02.03** "Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Les diplômés en 2000. Les effectifs en 2000-2001", février 2002.
- 02.04** "La validation des acquis professionnels connaît un succès croissant pour les diplômes professionnels en 2000", février 2002.
- 02.05** "Forte croissance de la validation des acquis professionnels dans les universités et au CNAM en 2000", février 2002.
- 02.06** "Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur. 1999-2000", mars 2002.
- 02.08** "Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 2001", mars 2002.
- 02.10** "L'aide financière aux étudiants. 2000-2001", mars 2002.
- 02.11** "Les diplômés de l'enseignement technologique et professionnel de niveaux III, IV et V. Session 2000", mars 2002.
- 02.12** "Filles et garçons face à l'orientation", avril 2002.
- 02.14** "Le contrôle en cours de formation au baccalauréat professionnel", avril 2002.
- 02.19** "Concours de recrutement de professeurs des écoles. Session 2000", avril 2000.
- 02.22** "Le baccalauréat. Session 2001. Résultats définitifs", avril 2002.
- 02.24** "Les personnels du secteur public de l'Éducation nationale au 31 janvier 2001", mai 2002.
- 02.25** "Au 1^{er} février 2000, sept mois après leur sortie de CFA, plus d'un apprenti sur deux a un emploi et trois sur dix un CDI", mai 2002.
- 02.26** "Au 1^{er} février 2000, sept mois après leur sortie du système éducatif, plus d'un lycéen sur deux a un emploi", mai 2002.
- 02.27** "Le nombre de stagiaires des GRETA s'est accru en 2000", mai 2002.
- 02.28** "En 2000, 16 % des aides-éducateurs ont rompu leur contrat avant son terme", juin 2002.
- 02.29** "Les instituteurs et professeurs des écoles du secteur public à la rentrée 2000", juin 2002.
- 02.32** "Les enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics en 2000-2001", juillet 2002.
- 02.36** "Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 2001-2002", juillet 2002.
- 02.37** "Le baccalauréat professionnel. Session 2001", juillet 2002.
- 02.38** "Résultats provisoires du baccalauréat. France métropolitaine. Session de juin 2002", juillet 2002.
- 02.41** "Les concours de recrutement des enseignants du second degré – Session 2000", septembre 2002.
- 02.43** "Temps de travail des enseignants du second degré en 2002", octobre 2002.
- 02.45** "Les concours de recrutement des personnels de direction, d'inspection et des conseillers d'administration scolaire et universitaire – Sessions 2001 et 2000", octobre 2002.
- 02.46** "Les effectifs des instituts universitaires de technologie en 2001-2002", octobre 2002.
- 02.47** "Les sections de techniciens supérieurs. Les étudiants inscrits en 2001-2002", octobre 2002.
- 02.50** "Les diplômés de l'enseignement technologique et professionnel. Session 2001", novembre 2002.
- 02.56** "Les instituts universitaires de formation des maîtres. 2001-2002", décembre 2002.
- 02.51** "Le coût de l'éducation en 2001. Évaluation provisoire du compte", novembre 2002.
- 02.57** "Les élèves du second degré dans les établissements publics à la rentrée 2002", décembre 2002.
- 02.59** "Les étudiants étrangers à l'université : la reprise de la croissance", décembre 2002.
- 03.01** "Le développement de la validation des acquis professionnels se poursuit dans l'enseignement supérieur en 2001", janvier 2003.

- 03.04** "Le succès croissant de la validation des acquis professionnels dans l'enseignement professionnel s'est confirmé en 2001", janvier 2003.
- 03.05** "Coup de frein à l'insertion professionnelle des jeunes en 2002", janvier 2003.
- 03.09** "La taille des classes en collège et lycée (secondaire et supérieur) à la rentrée 2001", février 2003.
- 03.11** "La scolarisation des enfants et adolescents handicapés", février 2003.
- 03.15** "Le plan social étudiant a atteint ses objectifs - L'aide financière aux étudiants de la rentrée 1997 à la rentrée 2001", mars 2003.
- 03.17** "Les concours de recrutement des enseignants du second degré – Session 2001", mars 2003.
- 03.19** "L'évaluation des compétences des élèves de CE2 en septembre 2002", avril 2003.
- 03.20** "L'évaluation des compétences des élèves de sixième en septembre 2002", avril 2003.
- 03.24** "Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Les diplômés en 2001. Les effectifs en 2001-2002", avril 2003.
- 03.25** "Les formations d'ingénieurs en partenariat. 2001-2002", avril 2003.
- 03.29** "Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 2002-2003", mai 2003.
- 03.30** "Légère dégradation de l'emploi à la sortie du lycée en 2001-2002", mai 2003.
- 03.32** "La réussite au DEUG par discipline – Sessions 1999 à 2001", mai 2003.
- 03.34** "Le baccalauréat. Session 2002. Résultats définitifs", juin 2003.
- 03.35** "Les élèves du second degré dans les établissements publics ou privés à la rentrée 2002", juin 2003.
- 03.36** "Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur. 2001-2002", juin 2003.
- 03.38** "Les personnels du secteur public de l'Éducation nationale au 31 janvier 2002", juillet 2003.
- 03.39** "En 2002, le repli de l'emploi dans l'industrie affecte l'insertion des apprentis", juillet 2003.
- 03.43** "Concours de recrutement de professeurs des écoles. Session 2001", août 2003.
- 03.46** "Les brevets de techniciens supérieurs. Session 2002", août 2003.
- 03.49** "Taille des structures pédagogiques dans les établissements du second degré public à la rentrée 2002 : divisions et groupes", août 2003.
- 03.51** "Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Les diplômés en 2002. Les effectifs en 2002-2003", septembre 2003.
- 03.53** "Les effectifs des instituts universitaires de technologie en 2002-2003", octobre 2003.
- 03.54** "Les instituts universitaires de formation des maîtres – 2002-2003", octobre 2003.
- 03.56** "La validation des acquis dans l'enseignement supérieur en 2002 : une forte progression", novembre 2003.
- 04.03** "Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur – 2002-2003", février 2004.
- 04.05** "Les élèves du second degré dans les établissements publics ou privés à la rentrée 2003", mars 2004.
- 04.07** "Résultats définitifs de la session 2003 du baccalauréat", mars 2004.
- 04.08** "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Session 2002", mars 2004.
- 04.10** "Résultats définitifs du diplôme national du brevet. Session 2003", mars 2004.
- 04.12** "La scolarisation des jeunes de 15 à 29 ans : regard sur la période 1985-2001", avril 2004.
- 04.13** "Le succès croissant de la validation des acquis se confirme en 2002", mai 2004.
- 04.14** "Que deviennent les bacheliers après leur baccalauréat ? Évolutions 1996-2002", juin 2004.
- 04.16** "Les étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles – 2003-2004", juin 2004.
- 04.17** "Les parcours dans le secondaire : des disparités régionales", juin 2004.
- 04.20** "Les étudiants inscrits dans les 84 universités publiques françaises en 2003-2004", juillet 2004.
- 04.21** "Forte baisse de l'emploi des sortants de lycée et d'apprentissage", août 2004.
- 04.23** "Les étudiants étrangers en France", septembre 2004.
- 04.24** "Auteurs et victimes des actes de violence signalés par les établissements publics du second degré en 2002-2003", octobre 2004.
- 04.25** "Les actes de violence à l'école recensés dans SIGNA en 2003-2004", octobre 2004.
- 04.29** "Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur - 2003-2004", novembre 2004.
- 04.30** "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Session 2003", novembre 2004.
- 04.31** "Les diplômes de l'enseignement technologique et professionnel – Session 2003", novembre 2004.
- 04.32** "Les instituts universitaires de formation des maîtres – 2003-2004", décembre 2004.
- 04.34** "La base centrale des établissements (BCE) : outil et mémoire du système éducatif", décembre 2004.

04.35	"Les étudiants dans les écoles de management. Année 2003-2004", décembre 2004.
04.38	"Les élèves du second degré dans les établissements publics ou privés à la rentrée 2004", décembre 2004.
05.02	"Les étudiants en IUT et STS. Année 2003-2004", janvier 2005.
05.03	"Bilan de la validation des acquis dans l'enseignement supérieur en 2003", février 2005.
05.04	"L'absentéisme des élèves dans le second degré en 2003-2004", février 2005.
05.05	"Le coût de l'éducation en 2003. Évaluation provisoire du compte", février 2005.
05.08	"La réussite en licence : des disparités importantes", mars 2005.
05.09	"Résultats définitifs de la session 2004 du baccalauréat", mars 2005.
05.10	"L'activité de formation continue dans les GRETA a légèrement ralenti en 2003", mars 2005.
05.14	"Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Les diplômés en 2003. Les effectifs en 2003-2004", avril 2005.
05.16	"Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Session 2004", mai 2005.
05.17	"Concours de recrutement des professeurs des écoles. Session 2004", mai 2005.
05.19	"Que deviennent les bacheliers, les deux années après leur bac ?", juin 2005.
05.22	"Les étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles. Année 2004-2005", septembre 2005.
05.26	"Les langues vivantes dans le second degré en 2004", septembre 2005.
05.30	"Les actes de violence à l'école recensés dans SIGNA en 2004-2005", novembre 2005.
05.32	"Depuis 2001, trois étudiants sur dix sont boursiers", novembre 2005.
05.33	"Les étudiants en IUT et STS. Année 2004-2005", novembre 2005.
05.34	"Les instituts universitaires de formation des maîtres – 2004-2005", novembre 2005.
05.39	"Le coût de l'éducation en 2004. Évaluation provisoire du compte", décembre 2005.
05.41	"Les élèves du premier degré à la rentrée 2005 dans les écoles publiques et privées", décembre 2005.
05.42	"Les élèves du second degré dans les établissements publics ou privés à la rentrée 2005", décembre 2005.
06.01	"Le devenir des bacheliers : parcours après le baccalauréat des élèves entrés en sixième en 1989", janvier 2006.
06.05	"L'activité de formation continue dans les GRETA a légèrement ralenti en 2004", février 2006.
06.08	"La scolarisation des élèves nouveaux arrivants non francophones au cours de l'année scolaire 2004-2005", mars 2006.
06.09	"L'absentéisme des élèves dans le second degré en 2004-2005", mars 2006.
06.10	"Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Session 2005", mars 2006.
06.11	"Devenir des élèves neuf ans après leur entrée en sixième", avril 2006.
06.13	"Résultats des brevets de techniciens supérieurs. Session 2005", mai 2006.
06.14	"Les femmes au ministère de l'Éducation nationale – 2004-2005", mai 2006.
06.16	"Résultats définitifs de la session 2005 du baccalauréat", mai 2006.
06.20	"Concours de recrutement de professeurs des écoles. Session 2005", juin 2006.
06.22	"Les écoles d'ingénieurs publiques et privées", août 2006.
06.23	"Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 2005-2006", août 2006.
06.28	"Le coût de l'éducation en 2005. Évaluation provisoire du compte", novembre 2006.
06.29	"Que sont devenus les bacheliers 2002 trois ans après l'obtention du bac ?", décembre 2006.
06.30	"Les actes de violence recensés dans SIGNA en 2005-2006", décembre 2006.
07.02	"Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur français : une croissance soutenue par les Asiatiques", janvier 2007.
07.04	"Les personnels de l'Éducation nationale au 31 janvier 2006", février 2007.
07.05	"Les élèves du premier degré à la rentrée 2006 dans les écoles publiques et privées", février 2007.
07.06	"Les élèves du second degré dans les établissements publics ou privés à la rentrée 2006", février 2007.
07.07	"Les instituts universitaires de formation des maîtres – 2005-2006", février 2007.
07.08	"La validation des acquis dans l'enseignement supérieur en 2005", février 2007.
07.15	"Résultats définitifs de la session 2006 du baccalauréat", mai 2007.
07.17	"L'activité de formation continue dans les GRETA en 2005", mai 2007.
07.18	"Les nouveaux inscrits en IUT à la rentrée 2005-2006 et la réussite en DUT", mai 2007.
07.20	"Les étudiants en sections de techniciens supérieurs, rentrée 2006", mai 2007.
07.23	"La scolarisation des enfants et adolescents handicapés", mai 2007.

- 07.24** "L'absentéisme des élèves dans le second degré en 2005-2006", mai 2007.
- 07.26** "Les boursiers de l'enseignement supérieur en 2005-2006", mai 2007.
- 07.28** "Concours national de recrutement de professeurs des écoles – Session 2006", juin 2007.
- 07.33** "Diplôme national du brevet, session 2006. Quatre élèves sur cinq l'obtiennent", juillet 2007.
- 07.34** "Les concours de recrutement des enseignants du second degré – Session 2006", juillet 2007.
- 07.37** "Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 2006-2007", octobre 2007.
- 07.39** "La validation des acquis dans l'enseignement supérieur en 2006", novembre 2007.
- 07.41** "Le coût de l'éducation en 2006. Évaluation provisoire du compte", décembre 2007.
- 07.47** "Les étudiants inscrits dans les universités publiques françaises en 2006", décembre 2007.
- 08.01** "Les élèves du premier degré à la rentrée 2007 dans les écoles publiques et privées", janvier 2008.
- 08.02** "Les élèves du second degré à la rentrée 2007 dans les établissements publics ou privés", janvier 2008.
- 08.05** "Les sorties sans qualification : la baisse se poursuit", janvier 2008.
- 08.06** "L'activité de la formation continue universitaire fléchit en 2005 – 1) Publics et formations", janvier 2008.
- 08.07** "L'activité de la formation continue universitaire fléchit en 2005 – 2) Diplômes délivrés et chiffre d'affaires", janvier 2008.
- 08.18** "L'activité de formation continue dans les GRETA en 2006", juin 2008.
- 08.19** "Résultats définitifs de la session 2007 du baccalauréat", juin 2008.
- 08.20** "Les étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles – Croissance soutenue des effectifs à la rentrée 2007", juin 2008.
- 08.21** "Les concours de recrutement des personnels enseignants du second degré public. Session 2007", juin 2008.
- 08.24** "Résultats des BTS. Session 2007", juillet 2008.
- 08.26** "Les étudiants inscrits dans les universités publiques françaises en 2007", août 2008.
- 08.28** "Les instituts universitaires de formation des maîtres", octobre 2008.
- 08.30** "Les étudiants dans les écoles de management en 2007-2008. Croissance soutenue des effectifs", novembre 2008.
- 08.33** "L'apprentissage : une voie de formation attractive, entre tradition et mutation", décembre 2008.
- 08.34** "Les actes de violence recensés par SIVIS dans les établissements du second degré en 2007-2008", décembre 2008.
- 08.37** "Méthodologie de l'évaluation des compétences de base en français et en mathématiques en fin d'école et en fin de collège", décembre 2008.
- 09.06** "La formation continue universitaire connaît un bilan positif en 2006", avril 2009.
- 09.08** "Les élèves du second degré à la rentrée 2008 dans les établissements publics ou privés", mai 2009.
- 09.09** "Les réseaux ambition réussite. État des lieux en 2006-2007", mai 2009.
- 09.10** "Résultats définitifs de la session 2008 du baccalauréat", mai 2009.
- 09.11** "L'activité de formation continue dans les GRETA en 2007", mai 2009.
- 09.13** "Le coût de l'éducation en 2007. Évaluation provisoire du compte", mai 2009.
- 09.16** "La validation des acquis dans l'enseignement supérieur public", juin 2009.

Tableaux statistiques

(uniquement en version électronique)

- 6920** "Établissements du second degré. Répartition des élèves par nationalité, cycle, classe, type d'établissement. Année scolaire 2003-2004. Public, Privé".
- 6921** "Établissements du second degré. Répartition des élèves selon les formations données. Année scolaire 2003-2004. Public, Privé".
- 6922** "Établissements du second degré. Répartition des élèves par langue vivante étudiée, cycle, classe et type d'établissement. Année scolaire 2003-2004. Public, Privé".
- 6923** "Établissements du second degré. Répartition des élèves par matière. Enseignement obligatoire, ou de spécialité, ou options. Année scolaire 2003-2004. Public, Privé".

- 6924** "Établissements du second degré. Répartition des élèves par sexe, cycle, classe, type d'établissement et selon le mode d'hébergement. Année scolaire 2003-2004. Public, Privé".
- 6925** "Établissements du second degré. Répartition des élèves par année de naissance, sexe, cycle, classe et série. Année scolaire 2003-2004. Public, Privé".
- 6926** "Établissements du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Année scolaire 2003-2004. Public, Privé".
- 6927** "Les établissements régionaux d'enseignement adapté. Année scolaire 2003-2004".
- 6928** "Flux des élèves de l'enseignement du second degré, orientation de 2002-2003 à 2003-2004. Public, Privé".
- 6929** "Les classes préparatoires aux grandes écoles. Tableaux récapitulatifs. Année scolaire 2003-2004. France entière".
- 6930** "Sections de techniciens supérieurs, préparations diverses post-baccalauréat. Tableaux récapitulatifs. Années scolaire 2003-2004. Public, Privé".
- 6932** "Résultats définitifs du baccalauréat d'enseignement général en 2003".
- 6933** "Résultats définitifs du baccalauréat technologique en 2003".
- 6934** "Résultats définitifs du baccalauréat professionnel en 2003".
- 6937** "Effectifs universitaires : tableaux divers, effectifs par académie et université, discipline, origine géographique, origine scolaire, par PCS. Public. 2003-2004".
- 6938** "Statistiques des étudiants étrangers inscrits dans les établissements universitaires. Public. 2003-2004".
- 6939** "Effectifs universitaires en premier cycle par discipline, diplôme préparé et année d'études. Public. 2003-2004".
- 6940** "Effectifs universitaires en deuxième cycle par discipline, diplôme préparé et année d'études. Public. 2003-2004".
- 6941** "Effectifs universitaires en troisième cycle par discipline, diplôme préparé et année d'études. Public. 2003-2004".
- 6942** "Effectifs dans les instituts universitaires de technologie. Public. 2003-2004".
- 6943** "Les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). Effectifs en 2003-2004. Évolution depuis 1991-1992".
- 6945** "Le personnel de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur au 31 janvier 2004. Public".
- 6946** "Les enseignants et l'enseignement dans les divisions sous contrat des établissements privés du second degré en 2003-2004".
- 6949** "Les écoles d'ingénieurs. Effectifs des élèves en 2003-2004. Diplômes délivrés en 2003, à l'issue de l'année scolaire 2002-2003. Public, Privé".
- 6956** "Les apprentis et les élèves des CPA et des CLIPA dans les centres de formation d'apprentis. 2003-2004. France métropolitaine, France sans TOM. Académies, départements, DOM".
- 6957** "Les concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation. Public, Privé. Session 2003. France métropolitaine, DOM. Académies".
- 6958** "Recensement de diplômes délivrés par les universités à l'issue de l'année universitaire 2002-2003. Public. France métropolitaine + DOM".
- 6959** "Classes préparatoires aux grandes écoles. Tableaux récapitulatifs. Public, Privé. 2004-2005. France métropolitaine, France sans TOM".
- 6960** "Sections de techniciens supérieurs, préparations diverses post-baccalauréat. Tableaux récapitulatifs. Année scolaire 2004-2005. Public, Privé".
- 6961** "Établissements du second degré. Répartition des élèves par sexe, cycle, classe, type d'établissement et selon le mode d'hébergement. Année scolaire 2004-2005. Public, Privé".
- 6966** "Établissements du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Public, Privé. France métropolitaine + DOM. 2004-2005".
- 6968** "Établissements du second degré. Répartition des élèves par année de naissance, sexe, cycle, classe et série. Public, Privé. Année 2004-2005".
- 6969** "Flux des élèves de l'enseignement du second degré, orientation de 2003-2004 à 2004-2005. Public, Privé".
- 6971** "Résultats définitifs du baccalauréat professionnel en 2004".

- 6972** "Résultats définitifs du baccalauréat d'enseignement général en 2004".
- 6973** "Résultats définitifs du baccalauréat technologique en 2004".
- 6974** "Effectifs universitaires : tableaux divers : effectifs par discipline, cycle, origine géographique, origine scolaire, sexe, âge, PCS. Année 2004-2005. Public".
- 6975** "Statistiques des étudiants étrangers inscrits dans les établissements universitaires. Année 2004-2005".
- 6976** "Effectifs universitaires en premier cycle, par discipline, diplôme préparé et année d'études. Public. Année 2004-2005".
- 6977** "Effectifs universitaires en deuxième cycle, par discipline, diplôme préparé et année d'études. Public. Année 2004-2005".
- 6978** "Effectifs universitaires en troisième cycle, par discipline, diplôme préparé et année d'études. Public. Année 2004-2005".
- 6979** "Effectifs universitaires en cursus licence, par discipline, diplôme préparé et année d'études. Public. Année 2004-2005".
- 6980** "Effectifs universitaires en cursus master, par discipline, diplôme préparé et année d'études. Public. Année 2004-2005".
- 6981** "Effectifs universitaires en cursus doctorat, par discipline, diplôme préparé et année d'études. Public. Année 2004-2005".
- 6982** "Le personnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au 31 janvier 2005. Public".
- 6986** "Les concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation".
- 6991** "Recensement des diplômes délivrés par les universités à l'issue de l'année universitaire 2003-2004".
- 6992** "Les apprentis et les élèves des CPA et des CLIPA dans les centres de formation d'apprentis".
- 6994** "Les écoles d'ingénieurs. Effectifs des élèves en 2004-2005".
- 6997** "Résultats définitifs du baccalauréat d'enseignement général en 2005".
- 6998** "Résultats définitifs du baccalauréat technologique en 2005".
- 6999** "Résultats définitifs du baccalauréat professionnel en 2005".
- 7004** "Classes préparatoires aux grandes écoles. Tableaux récapitulatifs. Public, Privé, 2005-2006".
- 7005** "Statistiques des boursiers de l'enseignement supérieur. Public, Privé. 2005-2006".
- 7006** "Les enseignants des classes privées sous contrat dans les écoles du premier degré et les établissements du second degré au 31 janvier 2006".
- 7008** "Le personnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au 31 janvier 2006".
- 7011** "Les concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation".
- 7012** "Effectifs universitaires : tableaux divers. Effectifs par discipline, cycle, origine géographique, origine scolaire, sexe, âge, PCS. Année 2005-2006. Public".
- 7013** "Statistiques des étudiants étrangers inscrits dans les établissements universitaires. Année 2005-2006. Public".
- 7017** "Effectifs dans les instituts universitaires de technologie. Année 2005-2006".
- 7018** "Les écoles d'ingénieurs. Effectifs des élèves en 2005-2006. Diplômes délivrés en 2005, à l'issue de l'année scolaire 2004-2005. Public, Privé".
- 7019** "Recensement des diplômes délivrés par les universités. Session 2005".
- 7024** "Résultats définitifs du baccalauréat d'enseignement général en 2006".
- 7025** "Résultats définitifs du baccalauréat technologique en 2006".
- 7026** "Résultats définitifs du baccalauréat professionnel en 2006".
- 7027** "Statistiques des boursiers de l'enseignement supérieur".
- 7029** "Les personnels de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au 31 janvier 2007".
- 7030** "Les enseignants des classes privées sous contrat dans les écoles du premier degré et les établissements du second degré au 31 janvier 2007".
- 7042** "Effectifs dans les instituts universitaires de technologie. Année 2006-2007".
- 7043** "Les concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation. Session 2006".
- 7044** "Recensement des diplômes délivrés par les universités".
- 7048** "Les écoles d'ingénieurs. Effectifs des élèves en 2006-2007. Diplômes délivrés en 2006, à l'issue de l'année scolaire 2005-2006. Public, Privé".

7050	"Résultats définitifs du baccalauréat d'enseignement général en 2007".
7051	"Résultats définitifs du baccalauréat technologique en 2007".
7052	"Résultats définitifs du baccalauréat professionnel en 2007".
7053	"Effectifs dans les instituts universitaires de technologie. Année 2007-2008".
7054	"Étudiants étrangers inscrits en université et CUFR par nationalité, discipline, cursus en 2007-2008" (Public).
7055	"Effectifs des universités et CUFR en 2007-2008".
7060	"Statistiques des boursiers de l'enseignement supérieur. Public, Privé, 2007-2008".
7063	"Les concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation. Session 2007".
7064	"Effectifs de l'enseignement supérieur de 1990-1991 à 2007-2008. Public, Privé".
7065	"Résultats provisoires des baccalauréats, session de juin 2008".
7066	"Classes préparatoires aux grandes écoles. Tableaux récapitulatifs. Année scolaire 2007-2008. Public, Privé".
7067	"Sections de techniciens supérieurs, préparations diverses post-baccalauréat. Tableaux récapitulatifs. Année scolaire 2007-2008. Public, Privé".
7068	"Établissements d'enseignement supérieur non universitaires ; les écoles de management ; les universités privées. 2007-2008. Diplômes délivrés en 2007".
7078	"Les personnels de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, janvier 2009".
7082	"Effectifs universitaires : tableaux divers - Universités et CUFR".
7087	"Les étudiants étrangers inscrits en universités et CUFR".

Publications Recherche

Notes Recherche

03.01	"Les entreprises de biotechnologie en France en 2001", septembre 2003.
03.02	"La recherche-développement dans les services en quête de mesure", octobre 2003.
04.01	"Les chercheurs étrangers dans les organismes publics de recherche et dans les entreprises françaises", février 2004.
04.02	"Recherche et développement en France en 2001 - Premières estimations pour 2002", mars 2004.
04.03	"Femmes, une place croissante dans la recherche en entreprise", avril 2004.
04.04	"Les dépenses de R&D en santé en France en 2001", août 2004.
04.05	"Les chercheurs publics en sciences dures et la création d'entreprise", octobre 2004.
04.06	"Recherche et développement en France en 2002 - Premières estimations en 2003", décembre 2004.
05.01	"Les relations interentreprises", mai 2005.
05.02	"Un panorama international des mécanismes nationaux d'aides fiscales à l'innovation", septembre 2005.
05.03	"Recherche et développement en France en 2003 - Premières estimations en 2004", septembre 2005.
06.01	"Les configurations régionales des activités de recherche et développement en 2003", janvier 2006.
06.02	"L'externalisation de la R&D : quel arbitrage entre sous-traitance et coopération ?", mars 2006.
09.03	"Recherche et développement en France en 2006 - Premières estimations pour 2007", février 2009.

Notes d'Information

98.26	"Recherche et développement dans les administrations en 1996", août 1998.
98.27	"L'innovation technologique dans les sociétés de crédit et d'assurance", août 1998.
98.28	"Recherche et développement dans les administrations en 1997", août 1998.
99.29	"Recherche et développement dans les entreprises en 1997", août 1999.
00.10	"Les chercheurs en entreprises", août 2000.
00.29	"Recherche et développement en 1998 et prévisions 1999", septembre 2000.
00.30	"La R&D dans l'industrie pharmaceutique en France", septembre 2000.
00.31	"La place des femmes dans la recherche", septembre 2000. "Women in sciences in France" (English version).
00.47	"Le financement public de la R&D dans les principaux pays de l'OCDE", novembre 2000.
01.26	"Création ou rachat de centres de R&D à l'étranger : deux voies pour assurer la présence des groupes français à l'étranger", juin 2001.

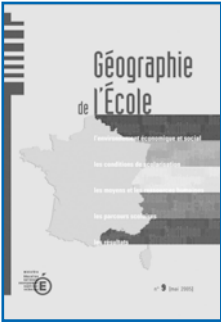
- 01.41** "L'effort de recherche des principaux groupes industriels français", août 2001.
- 01.50** "Recherche et développement en France en 1999 et 2000", novembre 2001.
- 02.53** "Recherche et développement en France en 2000 - Premières estimations 2001", novembre 2002. "R&D expenditure in France in 2000" (English version).
- 02.54** "L'innovation dans les entreprises : le cas des établissements bancaires et des sociétés d'assurance", décembre 2002.
- 02.55** "L'innovation dans les entreprises de R&D et d'ingénierie", décembre 2002.
- 07.22** "L'innovation dans les entreprises ayant une activité interne de recherche et développement", mai 2007.
- 07.40** "Recherche et développement en France en 2005 - Premières estimations pour 2006", novembre 2007.
- 08.10** "La recherche en biotechnologie des entreprises implantées en France - 2000-2004", février 2008.
- 08.15** "Les coopérations public-privé pour innover en France" mars 2008.

Collection les Dossiers

- N° 107 (mars 1999)** "Recherche & Développement dans les administrations. Résultats 1996, estimations 1997. Objectifs socio-économiques du BCRD 1998".
- N° 108 (mars 1999)** "Recherche & Développement dans les entreprises. Résultats 1996".
- N° 114 (mars 2000)** "Résultats 1997, estimations 1998. Objectifs socio-économiques du BCRD 1999".
- N° 117 (octobre 2000)** "Recherche & Développement en France. Résultats 1998, estimations 1999. Objectifs socio-économiques du BCRD 2000".
- N° 126 (décembre 2001)** "Recherche & Développement en France. Résultats 1999, estimations 2000. Objectifs socio-économiques du BCRD 2001".
- N° 144 (juin 2003)** "Recherche & Développement en France. Résultats 2000, estimations 2001. Objectifs socio-économiques du BCRD 2002".
- N° 148 (février 2004)** "Recherche & Développement en France. Résultats 2001, estimations 2002. Objectifs socio-économiques du BCRD 2003".
- N° 162 (avril 2005)** "Recherche & Développement en France. Résultats 2002, estimations 2003. Objectifs socio-économiques du BCRD 2004".

Les publications du ministère réalisées par la DEPP

La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale propose diverses publications présentant les données statistiques complètes résultant d'enquêtes systématiques, mais aussi des séries d'indicateurs analytiques, des articles méthodologiques ou de synthèse, des résultats d'études ou de recherches. Elles permettent, par-delà les données succinctes contenues dans Repères et références statistiques, d'aborder de façon plus approfondie le système éducatif de notre pays.



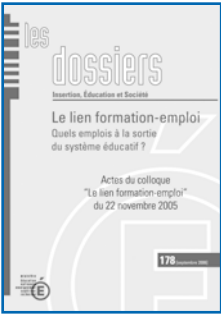
Géographie de l'École présente les principales données du système éducatif dans leurs disparités géographiques : offre de formation, moyens et ressources humaines, parcours scolaires et résultats.



Les articles de la **revue Éducation & Formations**, au travers d'études menées par des spécialistes, traitent des grands enjeux de l'Éducation, de la formation professionnelle ou de la recherche.



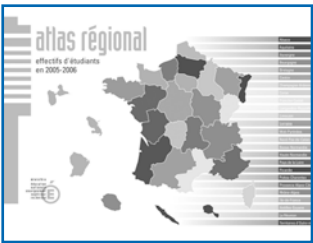
Les Notes d'Information font le point sur un des aspects récurrents ou ponctuels, du système éducatif ou de la Recherche et donne sous forme synthétique et claire l'essentiel des dernières exploitations d'enquêtes et d'études.



Chacun des **Dossiers**, consacré aux résultats d'une étude ou d'une évaluation sur un sujet donné, présente un rapport complet et détaillé sur un des aspects du système éducatif français.



L'état de l'École expose les principales données du système éducatif mises à jour annuellement : une analyse synthétique des coûts, des activités et des résultats de l'École, qui couvre tous les niveaux du système éducatif. Des indicateurs internationaux aident à mieux situer la France par rapport aux autres pays.



Cet ouvrage décrit l'ensemble du système d'enseignement supérieur dans sa répartition territoriale et son évolution au cours des cinq dernières années. La richesse et l'exhaustivité des données de cet ouvrage en font un document de base pour toute réflexion sur l'évolution de l'enseignement supérieur français.

Le centre de documentation de la DEPP

Le centre de documentation de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance permet d'obtenir des informations statistiques nationales sur le système éducatif :

- par téléphone : les lundi, mercredi et jeudi de 14 h. 00 à 16 h. 30 (01 55 55 73 58) ;
- par courriel : depp.documentation@education.gouv.fr

Ministère de l'Éducation nationale

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

Centre de documentation

Toutes les publications sont en vente par correspondance ou sur place au Département de la valorisation et de l'édition

61-65, rue Dutot, 75732 PARIS Cedex 15

T. 01 55 55 72 04

F. 01 55 55 72 29

Le lecteur pourra également se les procurer dans les librairies du réseau du **CNDP**, ou à la **Documentation française** (29, quai Voltaire, 75007 PARIS).

Pour plus de renseignements sur les publications, vous pouvez consulter le serveur Internet : <http://www.education.gouv.fr/stateval/>

[RERS 2009]

Des **repères** concernant tous les aspects de l'appareil de formation, des **références** indiscutables.

Un vaste ensemble d'informations statistiques selon une présentation unique : des textes clairs et synthétiques commentant les tableaux statistiques, cartes et graphiques. Les définitions, les sources, les références documentaires et la table des sigles en font un outil indispensable.

Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation

et la recherche s'adresse à tous les publics : enseignants, chercheurs, étudiants, journalistes...

Repères et références statistiques édition 2009

- les données statistiques concernant l'année 2008-2009 ;
- des nouveautés, par exemple : le retard scolaire à l'entrée en sixième.



collection

Repères et références statistiques 2009

éditeur

DEPP

date de parution

Septembre 2009

périodicité

Annuel

pour plus d'information

www.educnet.education.fr

conception graphique

Marianne Chauveau - smolska@free.fr

impression

Imprimerie moderne de l'est / 7 000 exemplaires



9 782110 978059

26 euros

ISBN 978 - 2 - 11 - 097805 - 9

ISSN 1635-9089